



HAL
open science

La violence haïtienne contemporaine et sa mise en discours dans la presse écrite : état, identité et représentations

Mick Robert Arisma

► To cite this version:

Mick Robert Arisma. La violence haïtienne contemporaine et sa mise en discours dans la presse écrite : état, identité et représentations. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III; Université d'Etat d'Haïti, 2022. Français. NNT : 2022MON30074 . tel-04195824

HAL Id: tel-04195824

<https://theses.hal.science/tel-04195824>

Submitted on 4 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'Université Paul-Valéry Montpellier III

Préparée au sein de l'école doctorale 58 : Langues,
Littératures, Cultures et Civilisations
et de l'unité de recherche : LHUMAIN

Spécialité : **Sciences du langage**

Présentée par **Mick Robert ARISMA**

**LA VIOLENCE HAÏTENNE CONTEMPORAINE
ET SA MISE EN DISCOURS DANS LA PRESSE
ÉCRITE : ÉTAT, IDENTITÉ ET
REPRÉSENTATIONS**



Sous la direction de :

M. Renauld GOVAIN – Professeur, Université d'État d'Haïti

et

M. Arnaud RICHARD – Professeur, Université de Toulon

Soutenue le 13 décembre 2022, devant le jury composé de



Mme Silke JANSEN, PU, Université Friedrich Alexander

rapporteure

M. Didier TSALA EFFA, PU, Université de Limoges

Président du jury

M. Renauld GOVAIN, PU, Université d'Etat d'Haïti

co-directeur

M. Arnaud RICHARD, PU, Université de Toulon

co-directeur

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
DÉDICACES.....	6
REMERCIEMENTS.....	7
RÉSUMÉ.....	9
REZIME.....	10
ABSTRACT.....	11
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS.....	13
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	18
CHAPITRE PREMIER.....	29
1. LA VIOLENCE HAÏTIENNE : CONCEPTUALISATION, REPRÉSENTATION ET MÉDIATISATION.....	29
INTRODUCTION.....	29
1.1. L'IDÉE D'UNE VIOLENCE HAÏTIENNE.....	30
1.2. DISCOURS, VIOLENCES ET REPRÉSENTATIONS.....	44
1.3. ESQUISSE D'UNE DÉFINITION ET D'UNE CATÉGORISATION DE LA VIOLENCE.....	69
LA VIOLENCE ET SA DIMENSION ONTOLOGIQUE.....	71
LA VIOLENCE ET LA PSYCHANALYSE.....	75
LA VIOLENCE HORS NORME.....	79

1.4. LA VIOLENCE SOCIÉTALE, ENDÉMIQUE ET POLITIQUE	82
1.5. LA VIOLENCE D'ÉTAT, ÉCONOMIQUE ET SYMBOLIQUE	99
1.6. VIOLENCE ET ANTHROPOLOGIE HAÏTIENNE	106
1.7. LA VIOLENCE DANS LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DU 7 FÉVRIER 1986	115
CONCLUSION DU CHAPITRE PREMIER	120
CHAPITRE DEUXIÈME	123
2. PRESSE ÉCRITE HAÏTIENNE ET MISE EN DISCOURS : LES ENJEUX ÉDITORIAUX DE L'INFORMATION SUR LA VIOLENCE	123
INTRODUCTION	123
2.1. LA PRESSE : DÉFINITION, HISTOIRE ET FONCTION	124
2.1.1. Définition de la presse	124
2.1.2. La presse écrite	132
2.1.3. La presse écrite haïtienne	137
2.2. LE CORPUS	141
2.2.1. Les quotidiens	142
2.2.2. Les hebdomadaires	144
2.2.3. Bref descriptif des éditions du corpus	146
2.3. L'INFORMATION : CE QU'ELLE EST	165
2.3.1. De la qualité de l'information	168
2.3.2. Les conditions de production du discours informatif	174
2.3.3. De l'information autorisée à l'information censurée	181
2.4. LIGNE ÉDITORIALE, ÉTHIQUE DE L'INFORMATION ET VIOLENCE	185
2. 5. LA QUESTION DE L'OBJECTIVITÉ	196

2.5.1. Position de Searle	201
2.5.2. Objectivité et subjectivité ontologique	202
2.5.3. Objectivité et subjectivité épistémiques	203
2.5.4. Position de Charron & Jacob	204
2.5.5. Position d’Agnès et de Merrill	205
2.6. LA PROBLÉMATIQUE DU CHOIX LINGUISTIQUE	206
2.7. EXTINCTION DE PÉRIODIQUES ET TENTATIVES DE SUBSTITUTION	210
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	214
CHAPITRE TROISIÈME	215
3. PRÉSENTATION ET REPRÉSENTATION DE LA VIOLENCE DANS LA PRESSE ÉCRITE : VERS LA DÉFINITION D’UNE VIOLENCE HAÏTENNE	215
INTRODUCTION	215
3.1. COMMENT LA PRESSE ÉCRITE PRÉSENTE-T-ELLE LA VIOLENCE ?	216
3.1.1. LM : présentation et représentation de la violence	218
3.1.2. Positionnement et rhétorique	219
3.1.3. LN : Présentation et représentation de la violence dans LN	223
3.2. POSITIONNEMENT ÉTHIQUE ET RHÉTORIQUE	225
3.2.1. Par alternance codique	229
3.2.2. Par le choix de termes péjoratifs	231
3.2.3. L’emploi de la métaphore	232
3.2.4. HenM : présentation et représentation de la violence	238
3.2.5. Représentation à partir de la situation d’énonciation	239
3.2.6. Dans le conflit interlavalassien, HenM s’interpose	243
3.3. HO : PRÉSENTATION ET REPRÉSENTATION DE LA VIOLENCE	251

HO : ÉNONCIATION ET RAPPORT À LA POLITIQUE	253
3.3.1. Trafic de drogue et disqualification de l'adversaire	257
3.3.2. Présentation sommaire du contexte	258
3.3.3. Situation de communication : aspects lexicosémantique et morphosyntaxique	259
3.4. UN DÉCOUPAGE SYNTAGMATIQUE INDIQUANT DES NIVEAUX DE DISCORDANCE SYNTAXIQUE	267
3.4.1. Contexte de l'événement	272
3.4.2. Analyse du contexte d'énonciation du numéro du 27 mars 1991	275
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	279
CHAPITRE QUATRIÈME	281
4. LA VIOLENCE HAÏTIENNE CONTEMPORAINE :	281
ORIGINES, CAUSES ET CONSÉQUENCES	281
INTRODUCTION	281
4.1. ORIGINE DE LA VIOLENCE HAÏTIENNE CONTEMPORAINE	281
4.1.1. Dans la Caraïbe	283
4.1.2. Haïti : son histoire et son rapport à la violence	284
4.1.3. Le choix politique post-Duvalier	287
4.2. CAUSES ET CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE HAÏTIENNE	290
4.2.1. La violence conjoncturelle	291
4.2.2. Portrait du grand banditisme et avènement du zenglando	292
4.2. 3. La coalition Fad'H - Attachés	306
4.3. LA COALITION LAVALAS – CHIMÈRES OU LA RECONFIGURATION DE LA RÉPRESSION SYSTÉMIQUE	317
4.3.1. Nomination des structures parapolitiques lavalas	320

4.3.2. Chimère (chimè) lavalas : sous-structuration paranormale des organisations populaires	334
4.4. LES RESSORTS D'UNE VIOLENCE SOCIÉTALE ET CONJONCTURELLE	343
4.4.1. Brigade de vigilance	344
4.4.2. Coup d'état	344
4.4.3. Dechoukaj (déchoukaj, déchoukage, déchoucage, dechoucage).....	346
4.4.4. Le rouleau compresseur	351
4.5. CAUSES STRUCTURELLES DE LA VIOLENCE CONTEMPORAINE	359
4.5.1. La mauvaise gouvernance	363
4.5.2. L'impact de la Communauté internationale	365
4.5.3. La morgue politique	368
4.5.4. La corruption judiciaire en tant que source d'impunité	370
4.5.5. La fraude électorale comme source permanente de conflits	377
4.6. LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE	383
4.6.1. Trois conséquences immédiates de la violence	383
<i>L'INSÉCURITÉ ENTRE CAUSES ET CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE</i>	<i>395</i>
4.6.2. Quelques caractéristiques de l'insécurité	400
4.7. SENTIMENT ET CLIMAT D'INSÉCURITÉ : FONDEMENT JUSTIFICATIF	410
<i>LE CLIMAT D'INSÉCURITÉ : FONDEMENT JUSTIFICATIF</i>	<i>416</i>
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	424
CONCLUSION GÉNÉRALE	426
BIBLIOGRAPHIE	437
ANNEXES	469

DÉDICACES

Pour feu le doyen Pierre Vernet, tombé en martyr sur le chantier de l'éducation en partageant avec la jeunesse estudiantine, les rayons de la lumière de la science linguistique dont il était un passionné.

Pour ma mère (82 ans) et feu mon père qui ont souhaité que je sois à la hauteur de leurs espérances.

À la vénérée mémoire de mon grand-père maternel, *Papa Tyo anwo*, qui, sur son lit de mort, m'avait, alors en classe de seconde, conseillé de ne jamais abandonner mes études.

Pour mes fils Jérick et Mick Robert Junior ; je suis conscient de l'ampleur de ma dette envers eux. Je les remercie d'avoir consenti avec moi tant de sacrifices pendant ces lancinantes années de réclusion en vue de la réalisation de ce rêve.

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas été possible sans le concours des deux institutions Sœurs : l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'Université Paul Valéry Montpellier III (UPVM 3). Grâce à leur support financier respectif, j'ai été en mesure d'affronter les frais de transport et de séjour en France pendant les trois premières années du présent projet. Je dois préciser, dans le cadre de ce partenariat, en tout premier lieu, la contribution sans faille de mon dévoué et patient directeur de thèse, M. le Professeur Richard, qui, par son savoir-faire et son dynamisme, a conduit le programme de coopération en ayant tout mis en œuvre pour faciliter la concrétisation des projets communs entre l'UEH et L'UPVM 3. Du côté des deux institutions, j'ai une dette morale énorme envers des cadres qui se sont prêtés sans sourciller à mes besoins de service. Du côté de Montpellier, je veux saluer l'hospitalité de M. Perea qui m'a accueilli au laboratoire Praxiling et qui, pendant les trois premières années, avait accepté de diriger mon projet. Sur le plan administratif, les cadres préposés au bureau d'inscription, notamment Madame Hoxha et Madame Metref, au bureau de la DREAD, Madame N'Guyen, Madame Le Perrot, ont fait montre d'une attention soutenue dans le traitement de mon dossier. À la collègue Higlis, au laboratoire LHUMAIN (ci-devant Praxiling), qui avait pris en charge plusieurs fois ma réinscription *via* la plate-forme ADUM, et qui avait partagé avec moi son bureau pendant mes séjours à Montpellier, je dis MERCI.

À l'UEH, du rectorat à la faculté de Linguistique appliquée, l'Alma Mater, en passant par la direction des Études post-graduée (avec les directeurs qui se sont succédé), j'ai obtenu du personnel tout le support nécessaire pour le travail. Le doyen Govain, (Directeur de thèse pour l'UEH), mérite, de manière particulière, ma gratitude pour le soin qu'il a mis à la lecture du manuscrit (des manuscrits ?) et les documents qu'il a mis à ma disposition. Je n'ai pas oublié que c'est le vice-doyen à la recherche, M. Georges, qui avait présenté ma candidature, supportée par le doyen Dorcil, à l'inscription en thèse. Quant au vice-doyen Michel, je lui dois d'avoir été

attentif à mes demandes de changement d'horaire lors de mes déplacements. De même, au niveau de l'administration, du secrétaire général, M. Prophète, aux bibliothécaires, notamment M. Choute et Madame Marcelin; le Chef de service en TIC, M. Auguste, tous m'ont été d'une aide inestimable.

Remerciements spéciaux à mes proches : Gouéd, pour son attention indéfectible et son sens aigu de mes besoins en documentation. Mon feu père et ma maman (83 ans) trouveraient dans cette recherche un sujet de grande fierté. Ils sont les premiers à m'avoir inculqué le sens du mérite, du courage et de la patience dans l'effort. Enfin, j'adresse à mes amis.es, Mmes Jean-Pierre (Vision d'or) et Lamy (AFEP), MM. Saint-Fleur (Master à Limoges), Otilien (Centre Pen Haïti), Mme Jean-Jacques, MM. Oxiné et Renfort (FLA) aussi qu'aux élèves de la promotion 2021-2022 de Christ the King Secretarial School, ma reconnaissance.

RÉSUMÉ

Une escalade de violences conduisant à un climat d'insécurité généralisée, le tout sur fond d'instabilité politique et institutionnelle, marque à partir des événements ayant conduit au départ de Jean-Claude Duvalier (J-CD) le quotidien haïtien. Partout c'est la peur, la désolation et le sentiment de déception. Trouver une solution au problème est devenu la préoccupation de l'ensemble de la société alliée à la Communauté internationale tantôt perçue comme partie du problème, tantôt comme partie de la solution. Après une double intervention étrangère placée respectivement par l'Organisation des Nations-Unies sous la conduite des États-Unis (1994) et du Brésil (2004), la réalité dévoile une dynamique de dégringolade irréversible. La situation ballote entre crises, misère et climat intense d'insécurité. Il va de soi que, la presse, dans le cadre de son volet information, se soit emparée de la question pour en rendre compte dans ses écrits. L'observation des termes et formules relatés dans cette presse a ainsi permis de dégager les facettes d'une violence dont les caractéristiques révéleraient une identité propre du mode de vie des Haïtiens et de leur manière de résoudre les conflits auxquels ils font face. Bref, l'hypothèse est qu'il existe une violence haïtienne née des conditions d'accès du pays à l'indépendance et des relations sociopolitiques entretenues de génération en génération entre les différentes couches qui se partagent l'espace commun. La plupart du lexique puisé dans la presse haïtienne (*cf. : attaché, Fraph, putchiste, chimère, base lavalas, armée rouge, zenglendo, Père Lebrun, gran manjè, etc.*) corrobore cette hypothèse. La présente réflexion porte essentiellement, dans un premier temps, sur la possibilité, suivant l'analyse des représentations véhiculées dans le discours de presse, de déterminer en quoi le phénomène de la violence, dans son déroulement actuel, est-il révélateur d'un mode de vie propre aux Haïtiens ? Dans un second temps, elle soulève un obstacle lié à la compréhension du discours de presse marquée par une pluralité de tendances, en d'autres termes, la polyphonie. Les travaux de Siblot (1997) sur le rôle de la nomination, de Berthiaume (1985/2005) sur le rapport des journalistes au traitement de l'information et de Richard, Hailon et *al.*, sur le discours politique identitaires sont les sources majeures d'où a été tirée l'essentielle de la documentation. La chronologie de la présente étude s'étend successivement sur la période couvrant la chute de Jean-Claude Duvalier (désormais J-CD) en février 1986, traverse la phase dite de transition démocratique (1986 à 1990), puis embrasse la crise née du coup d'état du 30 septembre 1991 jusqu'au retour de Jean-Bertrand Aristide (J-BA) à travers un débarquement de militaires étrangers en 1994. Le travail couvre aussi la période du mandat de René Préval (1996 à 2001), pour culminer avec le second renversement de J-BA en février 2004.

Mots-clés : discours de la presse - violence - média - démocratie - dictature - transition – duvaliérisme - Fanmi Lavalas.

REZIME

Depi gwo leve kanpe ki te fèt pou fòse Jean-Claude Duvalier (Jan-Klod Divalye) pati kite pouvwa a nan dat 7 fevriye 1986 la, peyi a tonbe anba yon klima vyolans anpil lòt jenerasyon anvan pa t jan m konnen. Tou patou nan peyi a, moun ap viv nan lapèrèz, nan doule epi yo pèdi espwa pou pitit pitit yo ta jwenn chanjman. Ni bò kote Ayisyen ak dirijan yo, ni bò kote dirijan lòt peyi nan Kominote entènasyonal la ki enterese ak ka Ayiti, pwoblèm sa a fè yo pase yon pakèt tan, investi anpil resous ap gade si y a jwenn solisyon. Malgre de entèvansyon fòs etranje nan peyi a pou ta vin rezoud pwoblèm vyolans lan, chak jou sitiyasyon an vin pi grav. Lamizè, kriz ak ensekrite, se sa sèlman k ap pale tou patou. Laprès, antan ke enstitisyon ki la pou enfòmè sou sa k ap pase, pran koze sa yo pou trete yo epi eseye esplike yo. Lè nou gade jan laprès pran sijè vyolans li trete yo, jan li chache mo ki soti nan popilasyon an pou esplike yo, analize epi kòmante yo, nou di nou wè yon vyolans konsa sanble ak mak fabrik you bagay Ayisyen pwodui nan jan pa l epi ki pran yon sans ki karakteristik reprezantasyon kolektif sosyete a. Konsa nou di sa pa lòt bagay ke vyolans ayisyen. Se tankou nou ta di Ayisyen an pwodui yon vyolans ki se pòtre jan li viv depi soti nan tan lesklavaj jouk li rive kote li ye jodi a. Kounye a, piske nou konstate sa nou sot di la a, travay nou bay tèt nou, se jwenn fòmil syantifik ki pou pèmèt nou demontre sa nou wè a. Ki sa nou ka di nou jwenn ki fè nou ka konvenk ke sa a se yon vyolans ki soti nan zantray kilti ayisyen ? Nan fèy papye journal nou li (*Haïti en Marche, Haïti Observateur, Haïti-Progrès, Le Matin, Le Nouvelliste*) nou jwenn kèk fòm ekspresyon ki endike yon tandans pou Ayisyen yo envante de mo ki soti nan kilti yo pou nonmen vyolans y ap viv. Anpil nan ekspresyon sa yo (*cf. : atache, Fraph, poutchis, chimè, baz lavalas, lame wouj, zenglando, Pè Lebren, gran manjè, etc.*) apiye lide ke vyolans la pran yon fòm ki gen yon koulè lokal, ki ba li yon sans ke Ayisyen sèlman ak moun ki pataje kilti peyi a ka konprann. Se sa ki pouse nou adopte ipotèz ki fè kwè Ayisyen yo gen pwòp fason pa yo pou yo pwodui epi viv vyolans lakay yo. Pou mwen kondi refleksyon ki nan travay tèz la, mwen itilize travay otè tankou Siblot (1997) ki trete kesyon ki esplike rapò ki lye moun ak jan yo nonmen reyalyte y ap viv ; epi Berthiaume (1985/2005) ki travay sou rapò jounalis ak tretman enfòmasyon yo pibliye nan laprès. Dat ki lye ak demach n ap mennen pou jwenn esplikasyon ak obsèvasyon nou fè yo soti nan evènman ki abouti sou 7 fevriye 1986 pou rive jis 29 fevriye 2004, lè prezidan Aristid te kite peyi a apre, pou yon dezyèm fwa, manda prezidansyèl li te koupe, sa ki te fòse l retounen an egzil.

Mo-kle : diskou laprès - vyolans - media - demokrasi - diktati - tranzisyon - divalyeris - Fanmi Lavalas.

ABSTRACT

An escalation of violence leading to a climate of generalized insecurity, based on a backdrop of political instability and multidimensional crises, has marked the Haitian daily since the departure of Jean-Claude Duvalier. The plurality of modes of manifestation of the phenomenon is the subject of a representation in the press characteristic of its magnitude. In reading the print press (*Haïti en Marche, Haïti Observateur, Haïti-Progrès, Le Matin, Le Nouvelliste*), we find words and terms (*cf. : atache, Fraph, poutchis, chimè, baz lavalas, lame wouj, zenglando, Pè Lebren, gran manjè, etc.*) that indicate a kind of identity that is particular of the living way of Haitian people. This press is accustomed to reporting on events in a comprehensive manner, that is, by seeking to identify the protagonists, to determine their responsibilities and to determine their causes and consequences. To fulfill this function, despite the safeguards set in the context of professional practice, the media proceed by discursive strategies that induce an editorial positioning and reveal a collective representation. The latter is, in general, characteristic of the line adopted, which opposes them to each other. This sometimes results in polemical tirades relaying, in its verbal and symbolic form, the violence they report. In this study, after a global context of violence, we propose to analyze the discursive strategy of the press that stages it. The works of authors such as Siblot (1997) on the use of names in discourse analysis, or Berthiaume (1985/2005) on the relationship of the media to information remain the models that contribute mostly to the realization of the analytical scheme work. The period covering the fall of Jean-Claude Duvalier (now J-CD) in February 1986, up to the second overthrow of Jean-Bertrand Aristide (now J-BA) in February 2004.

Keywords: press discourse - violence - democracy - dictatorship - transition – duvalierism - Lavalas family.

Là où il n'y a pas de sécurité, là où il n'y a pas de protection de l'ordre public, la vie sociale devient impossible. Henri Namphy, président du CNG, Palais national, 7 juin 1986.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

ADIH – Association des industriels haïtiens

AFP – Agence France Presse

AMIH – Association des médias indépendants haïtiens

ANC – African National Congress

ANDP – Alliance nationale pour la démocratie et le progrès

ANMH – Association nationale des médias haïtiens

ANP – Académie nationale de Police

AP – Associated Press

APN – Assemblée populaire nationale

APN – Autorité portuaire nationale

AUF – Alliance française d’Haïti

CARICOM – Communauté économique de la Caraïbe

CIDH – Commission interaméricaine des droits de l’homme

CLED – Centre pour la libre entreprise et la démocratie

CNDDR - Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion

CNG – Conseil national de gouvernement

CONACOM – Congrès national des mouvements démocratiques

CSPN – Conseil supérieur de la Police nationale

CONATEL – Conseil national des télécommunications

CTH – Confédération des travailleurs haïtiens

DEA – Drug Enforcement Agency

DGPNH – Direction générale de la Police nationale d’Haïti

DI – Directeur de l’information

ENP – École nationale de Police

FASCH – Faculté des Sciences humaines

FLA – Faculté de linguistique appliquée

FMI – Front monétaire international

FOS – Fédération des ouvriers syndiqués

FRAPH – Front pour l’avancement et le progrès du peuple haïtien

FRN – Front résistance nationale

GESTAPO – Geheimnis Staat Politzei

GNB – Grenn nan bouda

HenM – Haïti en Marche

HO – Haïti-Observateur

HP – Haïti-Progrès

ICITAP – International Criminal Investigation Training Assistance Program

INAGHEI – Institut national d’administration, de gestion et des hautes Études internationales

KID – Konvansion inite demokratik

LM – Le Matin

LN – Le Nouvelliste

KOMEVEB – Komite mete men pou verite blayi

MDN – Mouvement pour le développement national

MIDH – Mouvement pour l’instauration de la démocratie en Haïti

MKN – Mouvement Kombit national

MIPONUH – Mission de police des Nations-Unies en Haïti

MOCHRENA – Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti

MPP – Mouvman peyizan Papay

OEA – Organisation des États Américains

ONG – Organisations non-gouvernementales

OING – Organisations internationales non gouvernementales

ONUVEH – Volontaires des Élections haïtiennes pour l’Organisation des Nations Unies

OPL – Organisation politique lavalas, ci-après Organisation du peuple en lutte

OTAN – Organisation traité atlantique nord

PAIN – Parti agricole industriel national

PANPRA – Parti nationaliste progressiste révolutionnaire haïtien

PDCH – Parti démocrates chrétiens haïtien

PNDPH – (Lionel Lainé)

PNH – Police nationale d’Haïti

PNT – Parti national du travail

PPN – Parti populaire national

PREN – Parti pour le renouveau national

PROP – Pouvwa rasanbleman òganizasyon popilè

PUCH – parti unifié des communistes haïtiens

RDC – Rassemblement des démocrates chrétiens

RDNP – Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (fondé en exil en 1978)

RNDDR – Réseau national de défense des droits des réfugiés

RPK – Rat pa kaka

RTNH – Radiotélévision nationale d’Haïti

UCREF – Unité centrale de renseignements financiers

UEH – Université d’État d’Haïti

UNFD – Union nationale des forces démocratiques

USGPN – Unité de la sécurité générale du Palais national

TIC – Technologie de l'information et de la communication

VOA – Voice of America

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis le soulèvement populaire conduit par Pollux Saint-Jean¹, le 28 novembre 1985 aux Gonaïves², il sévit un état permanent et graduel d'agitations des masses essaimées de scènes sanglantes nourries, suite au changement de régime survenu le 7 février 1986, par l'instabilité politique (trois coups d'état militaires réussis de 1988 à 1991) et l'effritement de l'autorité de l'État. Ce qu'il est donné de constater, c'est que de Port-au-Prince, la capitale, aux plus reculés recoins du territoire de 27 750 km², des conflits de natures diverses et à un rythme croissant, font régulièrement la une de l'actualité. En termes concrets, tout l'arsenal de combat possible et imaginable : gaz lacrymogène, armes contondantes et à feu, pierres, bombes artisanales, cocktail Molotov, d'un côté ; injures, excréments humains, magie, sabotage, pillage, lynchage, enlèvement, etc., de l'autre, complètent le scénario des attaques et des ripostes pendant que la société entière, sans recours et dépourvue de moyens de défense, attend, écœurée, la prochaine démonstration annoncée par les protagonistes et prédites dans les revues de la presse qui pullulent sur les ondes et dans les pages des journaux.

Une lecture attentive et éclairée des différentes productions discursives de la presse, témoigne d'un sentiment d'échec que Boyard (2012, p.21) exprime en ces termes : « Pour de nombreux observateurs avisés, la période de transition démocratique datant de la fin des régimes des Duvalier jusqu'à nos jours, constitue l'une des tranches d'histoire les plus traumatisantes et les plus tumultueuses de notre vie collective. » L'auteur constate que : « Les épisodes de crise et de conflits internes ayant succédé à l'autoritarisme de l'ancien régime, se sont multipliés à un rythme tel que l'unité nationale paraît aujourd'hui dangereusement menacée » (*idem*).

¹

C'est le patronyme du jeune activiste qui a osé ouvrir la marche des manifestations contre le régime à vie des Duvalier dans sa ville natale des Gonaïves au cri de « A bas la Constitution, à bas Duvalier, vive l'Armée. » Il mourut le 21 juin 1986, cinq mois après la chute du régime, dans un accident de la circulation survenu sur la route nationale numéro 2, non loin de Cabaret.

² Cette ville, chef-lieu du département de l'Artibonite, est aussi le lieu de la proclamation de l'indépendance haïtienne.

À tour de rôle, les cibles de ces affrontements peuvent être la Presse, les Partis politiques, le Commerce, l'Armée, la Police, l'Église, les hôpitaux et centres médicaux, le Gouvernement, la population. La tension s'observe, s'intensifie dans l'opinion publique ; et la presse traditionnelle (radio, télévision, presse écrite), tout comme les multimédias – au niveau de la sphère communément appelée les réseaux sociaux – commentent, analysent et critiquent, tout en assurant une certaine dramatisation des événements (Bakhtine, 1980). Peu importe sa morphologie et l'influence du temps de son développement, par convention, la presse se doit « de relater les faits, d'enquêter sur les questions d'intérêt public et de les commenter » (Schultz, 1998, p. 4).

La presse nationale est appelée à jouer ce rôle d'éclaireur de conscience si ce n'est d'ingénierie d'âme (Tchackotine, 1952/1912) insinuant une certaine habileté à la manipulation des faits d'actualité par la recherche du sensationnel. À la place d'une actualité froide, peu attractive, les pages de couverture de la presse exposent une titraille mimant le sensationnel, ou le choquant tel que constaté dans les cas ici exposés : « En prévision de la “remise des carnets” Nouvelle campagne de terreur duvaliériste » (*Haïti-Observateur*, du 24 au 31 octobre 1990) ; « Climat de violence et de terreur à Port-au-Prince » (*Le Nouvelliste* du 13 septembre 1993), « Attaque armée contre le siège du parti de Théodore, un garde du corps tué, des dirigeants politiques brutalisés. » *LM* du 28 au 29 janvier 1992 et, s'il fallait faire un inventaire exhaustif des cas du même acabit, il y en aurait des dizaines de pages.

Un tel étalage, ne laissant personne indifférent, suscite un certain nombre de questionnements : Pourquoi autant de sujets sur la violence dans la presse ? Haïti est-il le pays le plus violent de la planète ? La violence est-elle une donnée objective de l'actualité haïtienne ou un instrument aux mains habiles des journalistes pour manipuler l'opinion ? Quelles représentations se dégagent du champ lexical déployé pour présenter la violence ? Existe-t-il des indices suffisants dans l'énonciation éditoriale capables d'orienter la recherche vers des pistes concluantes ? Auquel cas, existe-t-il une violence caractéristique de l'identité haïtienne ? Comment se manifeste-t-elle ? Comment est-elle présentée et représentée dans la presse ? Le

choix du présent sujet se justifie dans l'optique d'envisager le problème de la violence sous l'angle nouveau de sa dimension identitaire.

La demande répond ainsi au constat que, malgré la forte occurrence d'une lexie imprégnée de violence dans l'actualité, les sujets de recherche traitant de la violence, en plus d'être rares, s'écartent systématiquement de l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une réalité contenant une dimension identitaire avec des facettes révélatrices de caractéristiques propres au mode de vie des Haïtiens. Les historiens et les sociologues qui s'y sont intéressés travaillent notamment sur la dimension politique, sociale, culturelle, dressant un tableau pour le moins accablant de la répression qui sévit contre les femmes, les enfants, s'attaquant à la dimension ponctuelle du phénomène tel le déploiement territorial des bandes armée (Édouard, 2013).

Pourtant, il existe une violence endémique qui a traversé toutes les périodes de la société haïtienne, de l'époque coloniale à la chute des Duvalier. Au cours de la tranche d'histoire se situant entre 1957 et 1986, plus particulièrement, le pays est entré dans une sphère irréversible de locomotions impliquant des transformations sociales dont les séquelles ne semblent pas prêtes à disparaître (Étienne, 2008). L'apport de l'héritage de la politique des Duvalier dans ce capharnaüm semble une évidence. En effet une grande violence marque le passage de ce régime qui a duré un peu moins de trente ans. Même un partisan du régime, Gilot (2006) reconnaît que François Duvalier faisait torturer sauvagement les conspirateurs arrêtés « pour obtenir la dénonciation des complices. » Le renversement du régime a donné lieu à un débordement de passions au cours desquelles de nombreuses exactions ont été commises, à Port-au-Prince notamment, dans le but de se venger contre des « pères fouettards, qui dépeçaient l'opposition » (Gilot, 2006, p. 153).

Dans le cadre de cette vendetta, les Tontons macoutes qui n'avaient pas eu le privilège d'accompagner la famille présidentielle dans sa trajectoire européenne ont subi, pour beaucoup, de graves conséquences, passant par les persécutions allant jusqu'au lynchage par le supplice du collier. Le châtiment le plus sévère tombait sur des sans défense brûlés vifs sous les acclamations d'une foule en délire (Bonnardot et Danroc, 1989). Dans la foulée, un nouveau lexique est créé,

ce qui a pour effet en même temps de dire la violence, mais aussi de fixer ses manifestations dans la pratique sociale (Bourdieu, 1982, Wieviorka, 1999). Au constat, il se pose effectivement un besoin d'envisager l'étude de la violence contemporaine suivant une démarche dichotomique, opposant des agresseurs à des agressés et vice-versa, dépendamment des groupes de leur appartenance respective et trouver, dans l'expression des locuteurs, les particularités qui en font une réalité typiquement haïtienne.

Pour mieux appréhender le sujet, c'est vers la presse – véritable secrétariat général de la société – qu'il faut tourner les regards. Les tirages de la presse haïtienne affichent généralement plusieurs titres à la une portant sur la violence avec un champ sémantique dont l'insécurité, les manifestations populaires, les crises politiques, etc., constituent le fond du contenu. Au constat, la presse rend compte de ses observations à partir de choix morphosyntaxique et lexico-sémantiques qui traduisent une manière de voir, de sentir, d'entendre de l'énonciateur. Les articles de la presse étalent une nomenclature de la violence qui interpelle à cause de sa constitution atypique où se mélangent un vocabulaire standard et une néologie à base d'haïtianismes³, faisant poser un sérieux problème de graphie, voire parfois de langue tout simplement. Par exemple, les connotations des mots *armée*, *chimères*, *macoutes*, *lavalas*, *dechoukaj*; l'instrumentalisation des termes *rouleau compresseur*, *organisations populaires*, *père Lebrun*, *incendie*, *tuerie*, *massacres*, la forte occurrence de formules comme *crise politique*, *insécurité*, *coup d'état*, *fraudes électorales*, *solution négociée*, *Communauté internationale*, *embargo*, *intervention étrangère*, la fixation de néologismes comme *zenglendo*, *eleksyon malatchong*, dans le vocabulaire médiatique, constituent des évidences renforçant la démarche hypothétique vers une violence aux caractéristiques identitaires particulièrement haïtiennes.

Dans la perspective des relations entre presse et représentation des événements, nous projetons de rechercher le fondement de la polyphonie médiatique dans la réalisation du projet éditorial lorsque, notamment, il s'agit de traiter de sujets susceptibles de soulever les émotions, ceux susceptibles de s'attaquer aux intérêts d'un groupe ou d'une tendance idéologique ou

³ L'haïtianisme est une manière propre aux Haïtiens de s'exprimer. Cette particularité comprend notamment un vocabulaire spécifique, une prosodie et une syntaxe différentes du parler des non Haïtiens. Dans un espace plurilingue, cela permet d'identifier l'appartenance sociale du locuteur.

politique. En effet, en vertu du principe d'autonomie du discours journalistique, Ringoot (2004) affirme que chaque organe de presse envisage une manière particulière de « dire ce qui se passe ». En réalité cette possibilité de choix énonciatif est aussi une porte ouverte sur des avenues incontrôlables conduisant aux dérives de toute sorte.

Nous avons fini par constater que des sujets sensibles dont la violence – notamment lorsqu'ils sont liés à des situations de pouvoir comme la tenue d'élections, les crimes et assassinats de personnalités de haut rang – sont traités de manière à attribuer la responsabilité à l'adversaire, généralement proche du média concurrent. Il peut alors s'agir soit de stratégie discursive (Moirand, 2007) de l'énonciateur, de l'affirmation de son identité (Richard, Haillon et *al.* 2015), de la défense d'intérêts économiques (Richardson, 2007) ; c'est aussi par besoin de marquer son territoire, dans le but de se disputer l'opinion publique (Amossy, Chomsky et McChesney, 2005).

La pertinence de l'étude du dire médiatique en rapport au traitement des faits regardant la violence s'explique du fait que, s'il est vrai que la presse a la responsabilité d'informer le public qu'elle prend pour cible, il est tout aussi important de savoir que, ce faisant, elle peut se mettre au service de « pouvoirs qui s'opposent et s'affrontent sur la place publique » (Beauchamp, 1987, p.36). À cet effet, Hurbon (2018, p.200) pense que la violence est prise « dans les filets des interprétations données aux faits par le pouvoir comme par les différents acteurs de la vie politique et les victimes de la violence. » L'hétérogénéité des points de vue « dans les coulisses de l'information » (Sauvageau, Lesage et *al.* 1980) apparaît tantôt comme un bon signe pour la démocratie (Merrill, 1984), tantôt comme indice de discrédit, ce qui porte Cardinal (2005) à parler de « dérapage voulu et contrôlé ». La manière de se représenter les termes de l'actualité ou de les nommer, constitue un indicateur de l'identité des organes qui les véhiculent et du mode de confrontation de cette identité à la réalité en observation (Ringoot, 2004; Siblot, 1997). D'où l'idée que cette représentation tend à escamoter la déontologie qui, elle, par le recours aux exigences d'un discours objectif, constitue un frein à l'expression. Apparaît alors le premier obstacle à l'idée d'une presse libre et à l'aphorisme du pouvoir de la presse ou tout simplement à l'objectivité qu'il convient d'explorer. D'où les précautions à prendre avec l'inscription du

discours médiatique dans la dynamique de la polyphonie dont Dennis (1984, p.62) indique qu'il s'agit de « l'un des plus délicats et complexes concepts du champ de la communication de masse. »

Si différents médias interprètent différemment les mêmes événements, la question à élucider dans la logique d'une explicitation qui concerne ce travail, reste le fondement de la stratégie d'attribution de la responsabilité. Ceci présuppose le rapport dualiste entre instance de médiation – à travers la mise en place d'une stratégie discursive – et impact attendu de l'offre d'information sur l'instance de réception. Cette dichotomie, comprenons-nous, renvoie à une tension frontale entre déontologie – domaine de régulation de l'exercice professionnelle – et ligne éditoriale. Reconnaisant la dangerosité du pouvoir de celui qui administre l'information, vu qu'il lui est « facile d'en abuser en la détournant ou en la déformant. » (Jean, 1992), défend l'idée de la création d'un cadre inspirant confiance. D'où l'intérêt de cette étude qui se résume à déterminer le fondement des représentations de la violence dans la presse qui nomme les acteurs, sachant que dans de telles opérations, l'instance locutrice est elle-même nommée (Siblot, 1997).

Alors de nombreuses pistes restent à explorer dans un effort de compréhension du choix de la terminologie, des symboles, des *coénonciations* ainsi que les types d'enjeux qui sous-tendent ces choix. Il y va des relations de l'instance émettrice au pouvoir et au secteur des affaires susceptibles de l'influencer, sachant que « les discours publics, constitués par l'interdiscours (...) – éléments idéologiques partagés inclus dans les conditions de production –, contribuent à la reproduction du pouvoir et d'autre part, que les médias y jouent un rôle important » (Guilbert, 2015). La relation de la presse aux secteurs de financement potentiels a fait son chemin dans les milieux spécialités sans toutefois faire l'unanimité. Guilbert (*idem*) est, en ce sens prudent : « La prépondérance que les médias occupent aujourd'hui n'est néanmoins pas “le fait du prince” comme certains en murmurent l'hypothèse. » L'auteur est même sceptique : « l'idée d'un grand appareil mêlant médias, élites politique et économique, qui pour défendre leur intérêt commun oriente l'information dans un sens ou dans un autre, semble une hypothèse trop simpliste et difficile à vérifier (*idem*).

La question demeure : comment la presse représente la violence ? En quels termes et selon quelles représentations ? Ce faisant, peut-on dire que la presse obéit aux exigences d'une discipline sacerdotale fonctionnant dans le strict respect des principes de la vériconditionnalité (Neveu, 2012), ou au contraire, qu'elle est assujettie à des contraintes qui l'empêchent d'atteindre le niveau qui en ferait une presse au-dessus de tout soupçon. Auquel cas, une certaine curiosité intellectuelle porterait, à bon escient, à consulter les textes susceptibles de mettre à jour ces contraintes et de les expliciter en recherchant les causes et les conséquences.

Y a-t-il des facteurs d'influence négatifs susceptibles d'altérer la vérité concernant le discours de presse sur la violence ? Comment le parti-pris discursif se manifeste-t-il à travers les médias ? Le milieu linguistique peut-il constituer un obstacle à la mise en discours ? Quelle est la contribution du discours de presse à la compréhension de l'imaginaire collectif de la violence haïtienne ? Existe-t-il une nomenclature des termes et expressions utilisés pour aborder les sujets portant sur des points de conflits inter-haïtiens ? Ces termes sont-ils liés de sorte qu'ils décrivent cette violence comme typiquement haïtienne ?

C'est dans les articles de presse que les journaux révèlent leur représentation à travers leur positionnement et le vocabulaire qui traduit ce positionnement. C'est aussi en émettant des opinions, des commentaires et des analyses que les tendances et les imaginaires se dégagent et se dévoilent. La compréhension du discours de presse à travers l'analyse des contenus sur la violence permet d'en dégager des traits relatifs à l'expression d'une réalité typiquement locale, voire folklorique. La violence haïtienne est dominée par une composante politique caractéristique des relations identitaires et de la vision que chacun se fait de son vis-à-vis au sein du corps social.

Une combinaison des pré-requis démocratiques (liberté d'expression, devoir d'informer du journaliste et polyphonie médiatique) induit que les médias déterminent une ligne éditoriale qui renseigne sur leur identité propre (Ringoot, 2005) et que l'opposition des lignes éditoriales amène à un affrontement entre ligne éditoriale et déontologie professionnelle dans lequel c'est généralement la ligne éditoriale qui prédomine dans la mise en discours.

Cette opportunité saisie induit la perspective du traitement du présent sujet dont les objectifs visent à :

Présenter les différentes étapes des manifestations de la violence en Haïti.

Montrer comment la presse procède pour parler de la violence post-dictature.

Établir la relation de la presse à la déontologie et à la ligne éditoriale.

Établir, à partir du choix terminologique de la presse écrite, les caractéristiques d'une violence spécifiquement haïtienne.

Ces objectifs, d'ordre global, s'actualisent concrètement à travers le mécanisme consistant à :

Utiliser les exemples tirés de la presse pour fixer le cadre nécessaire à la compréhension du phénomène de la violence haïtienne.

Sélectionner un corpus de médias-types présentant, dans leur discours, un éventail consistant des caractéristiques majeures de la thématique de la violence.

Analyser, à travers la production du discours médiatique, les représentations de la violence.

Expliquer le rapport des représentations relevées avec le formatage éditorial respectif de chacun des médias.

Relever les indicateurs symboliques et sémiologiques justifiant le choix éditorial de la presse.

Analyser, via un répertoire sélectif, le lexique de la violence haïtienne.

Un triple intérêt se dégage dans la perspective de la présente recherche. Il est d'abord question de travailler sur la diversité discursive de la presse écrite à travers le foisonnement des sujets abordés en essayant de rassembler les traits communs exprimant une relation sémique à la

violence et la manière dont celle-ci est présentée et nommée. De ce point de vue, le travail entend renforcer les recherches déjà entreprises dans le champ d'une thématique encore florissante et de toute actualité. Ensuite, l'analyse de la stratégie de mise en scène de l'information en mettant un accent particulier sur le degré de respect des normes de l'objectivité journalistique (équilibre et neutralité), de celles de la syntaxe française (compétence de communication), et de la terminologie mobilisée pour nommer les actes de violence, les acteurs, les bénéficiaires et les victimes, est un travail tout aussi important qui aidera dans la dynamique d'une prise en charge des dirigeants du pays du problème posé. Enfin, il s'agit d'un sujet nouveau que jusque-là, les recherches n'ont abordé que partiellement.

La grille chronologique d'observation et de traitement analytique prend en compte un corpus limité à des publications allant de 1986 à 2004. Cette période euphorique au départ, s'est dégradée progressivement pour s'achever dans la grande désillusion. Les écrits de la presse permettent de retracer les marqueurs du démarrage de la nouvelle vision collective d'une gouvernance politique renouvelée (exemples : l'adoption d'une Constitution nouvelle moins de deux ans après Duvalier, changement des couleurs du drapeau et de certains édifices rappelant la dictature, etc.), aussi bien le processus de scénarisation d'un discours idéologiquement reformaté (introduction du créole comme nouvelle langue officielle du pays à côté du français), via une reconfiguration de la médiasphère.

En effet, profitant de la libre expression des idées, les usagers de la presse sont alors exposés continuellement au discours d'une violence nouvellement instituée charriant une panoplie de termes à relent identitaire et évocateurs de l'ampleur de la gravité de l'évolution de la situation. La possibilité de suivre chronologiquement la progression de cette dégringolade s'avère une aventure remplie de suspens tout en étant fortement passionnante.

L'avènement du 7 février, selon la terminologie de Moirand (1987, p. 4) constitue en soi un véritable « moment discursif » dans la mesure où « il donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements. » Un moment discursif, dixit

Moirand, est différent d'un « instant discursif » dans le sens où ce dernier « disparaît des discours médiatiques aussi vite qu'il est apparu. » L'étude de la thématique de la violence dans la presse haïtienne s'avère d'une grande utilité dans la mesure où, en dépit de sa forte prégnance, nous avons trouvé très peu de travaux de recherche d'envergure portant sur le sujet.

Cinq organes médiatiques: *Haïti en Marche (HenM)*, *Haïti-Observateur (HO)*, *Haïti-Progrès (HP)*, *Le Matin (LM)*, *Le Nouvelliste (LN)*, constituent le corpus dont le contenu sélectionné sera analysé⁴. Cette sélection est orientée dans le sens d'un besoin de documentation susceptible d'amener à la démonstration d'une mise en discours qui expose les multiples **traits sémiologiques** de la violence dans son mode d'actualisation. Les relations entre la presse en tant que lieu de mise en scène des événements, le pouvoir établi en tant que gardien de la bonne marche des institutions (Constitution de la République d'Haïti, 1987) et son public seront des pistes à investiguer à travers une triple perspective discursive, pragmatique et sémiologique.

Du point de vue de la méthode et du modèle de travaux en analyse du discours retenus, se trouvent ceux, par exemple, d'auteurs classiques comme Maingueneau (1979; 2005), Ringoot et Demontrond (2004) ; les travaux produits par Richard, Hailon et *al.* (2015) apportent à ce travail une contribution très significative du point de vue de la diversité des variantes en analyse du discours. La qualité de ce discours, ses buts et finalités sont étudiés à travers LHUMAIN, Moirand (1982), qui aident à en saisir le contexte d'énonciation afin de déterminer l'orientation discursive dans les usages critiques, militants, engagés et/ou polémiques.

En matière d'approche sur la violence, ce sont les recherches d'Édouard (2013), d'Hurbon (1987, 2018) et d'Étienne (2007) sur la violence haïtienne, qui seront interrogées pour la fourniture des pistes permettant d'appréhender ce sujet dans sa dimension sociolinguistique. Enfin, la compréhension du fondement de l'affrontement entre les acteurs en conflit est facilitée à travers les travaux des sociologues Crozier et Friedberg (1977) qui établissent l'importance du primat de la négociation sur l'affrontement lorsqu'il s'agit de l'opposition des intérêts de groupes

⁴ Comme constaté, le contenu des médias constituant le corpus de la thèse a servi de cadre de référence depuis le démarrage de l'introduction générale. Cela, avant même la présentation du corpus. Ce dernier fera l'objet d'une exposition bien en vue au chapitre deuxième, après une mise en situation contextuelle de la violence, variable dépendante de la présente thématique.

dans les relations de pouvoir. La présente thèse conçue sur une analyse du discours de la violence – cheminant sur un axe sociolinguistique – soutient l'idée, d'un côté, que l'échec des objectifs du 7 février 1986 est la conséquence des méthodes adoptées par les acteurs et que, de l'autre, la presse qui en rend compte, contrainte par la déontologie de produire une interprétation des faits en leur trouvant un actant (qui), une cause (pourquoi), en profite pour affirmer sa tendance, choisir son camp et, par voie de conséquence, son identité.

Est-ce alors le moment d'ouvrir la discussion autour de l'objet d'étude – la variable violence – à travers une revue de littérature permettant de la saisir dans la diversité de ses dimensions. Il est nécessaire d'indiquer que, dans le souci d'une meilleure articulation entre approches théoriques et cas d'observation en situation réelle, des parties du corpus seront préalablement exploitées (à partir du premier chapitre) aux fins de corroborer certains arguments avancés.

Du point de vue de son organisation, le présent travail suit une orientation linéaire à travers laquelle le sujet est traité en quatre chapitres partant de l'explication de la violence considérée comme haïtienne en passant par sa mise en discours à travers la presse. Cet élément est construit à travers une démarche explicative mettant en facteur les conditions de production du discours de presse, les influences qui formatent les représentations, le poids et les fondements du choix éditorial et l'incidence sur le choix des termes. Une étude de la nomenclature de la violence suivie, au dernier chapitre, des origines, causes et conséquences du phénomène met fin à la thèse.

CHAPITRE PREMIER

1. LA VIOLENCE HAÏTIENNE : CONCEPTUALISATION, REPRÉSENTATION ET MÉDIATISATION

Introduction

D'abord, par évidence, nous remarquons que la variable « violence haïtienne » n'est guère familière (voire absente) dans l'opinion publique et aussi, dans la presse, relais de cette opinion. Par contre le syntagme « presse haïtienne » est, de son côté, fort répandu. L'observateur, selon ce constat, se retrouve face à un vide conceptuel en rapport à l'expression violence haïtienne qui, pourtant, marque considérablement la vie sociopolitique du pays. Il est important de prendre acte de ce silence et de déterminer les conditions nécessaires à établir un nouveau rapport avec cette réalité non encore nommée. Ainsi, il sera possible d'établir un cadre de réflexion autour de la thématique pour bien la comprendre et chercher les réponses qui lui sont appropriées. Nous précisons ensuite que, pour des raisons inhérentes au cadrage du travail, dès le premier chapitre, nous utilisons par anticipation des extraits du *corpus* qui sera présenté au chapitre deux. Nous procédons ainsi parce que c'est la seule façon dont nous disposons pour étayer certains faits avancés dans l'introduction générale et le premier chapitre (puisque'il s'agit de montrer la circulation des manifestations de la violence dans son actualité). Enfin, le lecteur aura compris qu'il ne s'agit pas ici pour nous de présenter une thèse avec, d'un côté, le cadre méthodologique et conceptuel, de l'autre, le cadre analytique proprement dit. Le présent document est une réflexion sur un problème haïtien fondée sur une approche coconstructive où s'enchaînent théories et analyses relatives à une pratique observée dans le champ de la presse écrite. Son but est d'amener à découvrir les conditions de production et de reproduction d'une violence incrustant la matrice

de la société qui l'a créée, nommée et hébergée. Aussi, travaillons-nous à retracer, d'emblée, l'expression symbolique ou réel de la violence en termes des pratiques sociétales (soit individuellement, soit collectivement) qui la caractérisent en utilisant les termes du *corpus* et en recourant à quelques références tirées de sources externes. S'ajoute au présent exercice la tâche consistant à présenter et à analyser les occurrences médiatiques dudit concept, à étudier ses particularités endogènes par la mise en application des théories de l'analyse sociolinguistique du discours.

1.1. L'idée d'une violence haïtienne

En alléguant qu'il existe des pratiques de violence typiques du mode de vie des Haïtiens, cela induit que la violence est avant tout un phénomène global de société (Cefaï, 2015 ; Aulagnier, 1975 ; Touraine, 2005), mais qu'elle se pratique sur un double plan phylogénétique et ontologique actualisé au sein de chaque société en fonction de paramètres historiques et structurels; du contrôle exercé par les institutions régaliennes, de la culture, de la tradition, etc. En d'autres termes, le rapport à la violence, aussi bien que beaucoup d'autres phénomènes humains, est indicateur du niveau de civilisation atteint (Duverger, 1967 ; Finkelstein, et *al.* 1978 ; Brinton, Christopher, et *al.* 1984). Il est quasi-indiscutable qu'au temps de la colonisation, il existait une violence qui ne trouverait pas de terrain propice à son éclosion et à son extension aujourd'hui. Le caractère dynamique des civilisations amène à des changements généralement irréversibles du cadre organisationnel et des rapports interhumains. La création d'organisations hémisphériques ou internationales comme la Société des Nations, ancêtre de l'Organisation des Nations-Unies, par exemple, a pour objectif principal de donner au monde une orientation qui soit différente de celle qui a donné les invasions, les ingérences ou les Guerres mondiales. Bref, toute une dynamique s'est déployée en vue de meilleures relations sur le plan international.

Sur le plan national, le rapport avec le passé est tout aussi problématique. La violence est une donnée incontournable des conditions de création et d'évolution de la nation haïtienne. L'opinion publique est nourrie d'un discours qui va dans le sens d'une société disloquée et en

perpétuelle dynamique paradigmatique, à la manière globale vue par Touraine (2005) et perçue comme un État effondré (Étienne, 2007). Il existe un pays perçu comme en-dedans concentré autour des institutions et des infrastructures de la capitale et quelques rares villes de province comme le Cap, les Cayes, et un pays en-dehors comme Plaisance du Sud, avec une absence d'infrastructure alarmante pour les paysans vivant sans eau potable, sans électricité, bénéficiant d'une éducation au rabais (Barthélemy, 1989).

En effet, il existe une société construite sur un paradigme de violence typique du mode de vie issu tout droit de l'époque de la colonisation (Hurbon, 2018 ; Casimir, 2010, Pierre-Charles, 1987). Contrairement à ce qui se constate ailleurs, en Haïti, les rapports sociétaux se limitent à reproduire les schèmes de pensée coloniaux sans chercher l'adéquation avec les exigences de la modernité. Les bases de la situation ici décrite proviennent des conditions dans lesquelles les esclaves importés d'Afrique au début du XVI^e siècle (autour de 1506), après environ trois siècles, ont fondé, le 1^e janvier 1804, la première République noire du monde. Cet exploit, connu comme la seule révolution d'esclaves dans l'histoire de l'humanité (Léger, 1983 ; Seitenfus, 2018), n'aura abouti, après deux cents ans, qu'au constat d'une nation écartelée constamment en crise.

Sur le plan historique, le territoire qui deviendra Haïti, par la déclaration d'indépendance, en 1804, aux débuts de la période coloniale, sera marqué par des fractures apparemment indélébiles issues de la confrontation des puissances en vue de son occupation. La zone appartenant à l'Espagne jusque vers 1605, est abandonnée par le Roi Philippe III à cause du développement de la contrebande dans l'île dont il n'arriva pas à avoir le contrôle. Cette brèche fut exploitée par la France qui, à travers les premiers établissements de pirates (boucaniers et flibustiers), profita pour débiter une occupation des territoires laissés vacants par les Espagnols. Un traité dit Traité de Bâle, signé en 1775, fit passer officiellement la partie espagnole de l'île à la colonie française.⁵

⁵ À partir d'une publication de *LM* du 15 mai 1996.

Il y a lieu ici de comprendre que le fondement matriciel dont est issue la nation haïtienne – comme c’est le cas pour beaucoup d’autres peuples – est loin d’être un bloc monolithique ; il repose sur une mosaïque culturelle aux contours paradigmatiques, disparates et dynamiques. Si l’on vient parler d’une violence haïtienne qui serait opposée ou différente des violences pratiquées dans d’autres communautés, d’autres régions, d’autres cultures, il faudra avant tout admettre que le sujet soulève un débat de type identitaire et apparemment polémique. Pour l’aborder, un travail de reconnaissance s’avère indispensable afin de pouvoir définir ses traits caractéristiques et caractériels, ses particularités, tout en identifiant ce qui en fait une violence proprement locale ou nationale; ce qui lui imprime son effet de groupe, de société, bref, son ontologie.

Si nous devons recenser ce que comprend, ne fut-ce que partiellement, une identité, on pourrait se retrouver devant une avalanche de littérature à ce sujet. Ribeiro (2015), sur la base d’un *corpus* de discours de presse étudié « l’institutionnalisation des représentations et des traits identitaires au Brésil en période de changement économique. » Citant Haroche et *al.* 1971, p.98), l’auteure avance : « le lien qui relie les “significations” d’un texte aux conditions socio-historiques de ce texte n’est nullement secondaire, mais constitutif des significations elles-mêmes. » Cette étude réalisée à travers un corpus de presse montre que l’identité s’institutionnalise à travers la circulation d’une nouvelle image, présentant le Brésil comme pays modernisé à la clientèle touristique. Ainsi la constitution d’un corpus de termes relevant soit de la culture, soit de l’économie, a permis de montrer à travers l’anaphore, « que le trait identitaire “diversifié” gagnait une définition à la fois plurielle et délimitatrice. »

Dans le cas haïtien, la presse offre une panoplie assez ample de termes, d’images, de formules pour appréhender le fait identitaire haïtien à travers le discours informatif. Considérons l’exemple de cette analogie du quotidien *LM* du 5 décembre 1996 : « Je n’ai pas seulement vu le visage du Dr. Bataille, mais j’ai aussi vu le visage du fascisme en Haïti, lequel se caractérise par l’humiliation de l’autre. » Déclaration pleine de symbolisme faite par l’avocat Gérard Georges à travers le journal *LM* à propos du traitement fait par la justice du pays à un prisonnier politique, médecin de campagne, nommé Frantz Bataille.

La référence au fascisme est un usage métaphorique de sens assimilant la réalité constatée dans son propre pays à un référent extérieur mémorisé dont le choix est déterminé par des similitudes entre le comparant et le comparé. Le fascisme en tant que référent de la politique italienne du temps de Staline laisse des empreintes assimilables, selon ce témoin, aux formes de violence pratiquées en 1996 dans le milieu haïtien. L'on admettra qu'un tel référent d'ordre historique et politique, par son origine puisée dans un autre contexte, devient un élément identitaire qui rappelle une pratique sociale qui s'affirme par des traits spécifiques. Ce rapprochement, en même temps, montre que les pratiques sociales ne s'identifient jamais, de manière exclusive, à un lieu et un espace unique, puisque « [L]es groupes criminels organisés apparaissent çà et là dans le monde » (Nicaso et Lamothe, 2006, p.211). C'est, pour le moins, un indicateur des formes sous lesquelles la violence s'organise, s'institutionnalise et circule dans cet espace. Il en est ainsi d'autres exemples de l'histoire où le fait de nommer produit un effet d'appartenance à un milieu, à un lieu comme dans les cas de la Shoah juive, du hara-kiri japonais, de l'intifada palestinienne, du fascisme mussolinien ou de la Gestapo allemande... qui se réfèrent à des lieux et des époques précis.

« Le phénomène de la violence identitaire présent en Afrique, en Asie, en Amérique, en Europe et dans le monde islamique radical, a pour ferment le trafic de la drogue, la corruption du système judiciaire et la complicité de hauts cadres étatiques » (Nicaso et Lamothe, 2006) traitant des aspects que peut prendre la violence en contexte géopolitique. Dans chacune de ces contrées, la manifestation et l'organisation du crime prend des dimensions qui l'écartent des formes exercées dans des espaces voisins. D'où l'évidence d'une affirmation identitaire caractéristique du système complexe qui relie entre elles les autres identités (Mucchielli, 1986).

En effet, une identité « est toujours plurielle » et se définit comme « un construit biopsychologique et communicationnel-culturel. L'identité est toujours facteur d'un moment, d'un lieu, voire d'une situation ou d'une perspective en perpétuelle circularité. » (*idem*). Les relations identitaires déterminent de façon particulière les rapports sociaux tels le genre, l'ethnie, la religion, l'appartenance à un groupe, l'opposition au pouvoir, etc. Certaines identités sont de type collectif. Elles se construisent sur des symboles comme le drapeau, les devises, les hymnes,

la monnaie, etc. Les symboles sont susceptibles d'appropriation et d'instrumentalisation par le pouvoir et par la population. Ils constituent un puissant levier de construction identitaire (Bell, Mège-Revil, et *al.* 2011).

La relation de soi aux autres est généralement le fruit de l'activation consciente ou non de ressorts identitaires parce que ces relations sont conçues sur les croyances, les codes culturels, la langue, les liens fondés sur la parenté, la couleur de peau, la géographie, etc. Sans une conscience altérologique, les risques de dérapage liés à l'intolérance, peuvent être énormes. L'identité peut ainsi contribuer à resserrer les liens entre les groupes, tout comme elle peut être à la base de conflits de degrés divers consécutivement aux antécédents marquant les relations. Des exemples de conflits historiques majeurs fondés sur des paradigmes identitaires laissent des cicatrices à jamais indélébiles. C'est le cas notamment de la colonisation et du nazisme hitlérien avec leur lourd bilan en vies humaines perdues.

Ceci, pour dire qu'Haïti n'est pas sous ce chapitre, un cas unique dans l'histoire. La guerre de l'indépendance mise à part, sa singularité, résiderait peut-être dans la permanence depuis sa naissance, des convulsions politiques, dans la circularité des comportements, des méthodes et pratiques un peu archaïques de ses dirigeants dans la conduite des affaires de l'État » (*HO* du 15 au 22 octobre 2003).

La démonstration de l'existence d'une violence typiquement haïtienne quoique reconnue dans la presse avec des traits caractéristiques propres, aura plus de poids avec la sélection et l'analyse d'articles reflétant ces caractéristiques. Le regroupement et la mise en contexte de ces expériences, constituent ce que Chauvier (2001, p. 22) nomme un regard altérologique de la réalité projetée sans tenter de s'y impliquer. « Le contenu informationnel d'une expérience est donc la partie du contenu d'une expérience qui dépend exclusivement de l'objet ou des objets qui suscitent cette expérience. » (*idem*).

Il y a bien une évidence affirmative de la subjectivation des Haïtiens dans leur correspondance, leur expression, alors même que fort souvent, les manifestations en termes relationnels sont calquées sur des modèles extérieurs à l'environnement immédiat. En effet, ce qui fait l'identité, c'est ce que l'on a de particulier et qui relie chacun aux autres (Laroche,

1987/2001). Ce qui suppose qu'il relève de représentations purement illusoire de penser à une identité étriquée faite de repli sur soi. Toute identité s'inscrit dans le canevas d'un humanisme qui commande le respect de l'Autre, tel que compris par Lévinas (1972, p.1) « Apprendre à se défendre contre le désir de l'identification à soi. En finir avec la tentation de réduire l'altérité au "même", à une sorte de duplication de soi. » En fait, l'identité réelle s'inscrit dans un *continuum* constructif reliant chaque particularité à un ensemble organisé et cohérent, garant de l'unité et de l'équilibre de l'ensemble.

Nous pouvons corroborer cette allégation par des exemples venant du folklore haïtien comme les représentations nationales liées aux sociétés secrètes du vaudou (vodou, *vodoun*) tel qu'il est décrit dans « Du réel vaudou », un article du Wall Street Journal (16 juin 1994) repris dans *LM* du 28 juin au 1^e juillet 1994.

Le Vaudou est une ancienne religion africaine connue sous d'autres noms dans les autres pays latins. Mais il a une signification spéciale dans l'histoire d'Haïti. Depuis la révolte réussie des esclaves contre les Français en 1804, il existe un pouvoir clandestin de ces sociétés que des fois on surnomme *bizango* et qui sont dirigées par des *houngans*.

Ces sociétés, selon l'article, ont l'expertise de la manipulation de la poudre de *zombie* provenant du poisson fofou (hérisson de mer), capable de produire la transe assimilable à la mort. Vu l'usage à but maléfique des *poudres* capables de provoquer la mort apparente suivie de *zombification* de la victime. Édouard (2013) traite en partie cette dimension de la violence sous le label d'une violence dite rituelle dotant le praticien de pouvoirs réels ou imaginaires de manipulation sur son environnement en vue d'obtenir des résultats qui lui sont irréalisables par voie normale. Les armes utilisées dans ce cas ne sont ni à feu, ni blanches. Le *houngan* utilise de préférence « une variété de poisons biologiques naturels » (*idem*). Si son origine remonte aux colonies, et que des rituels vodouesques sont pratiquées dans certaines communautés d'Afrique et d'Amérique, ces formes ne sont pas réputées pareilles à celles connues en Haïti. Cette dernière est marquée par des rituels spécifiés dont le code est connu uniquement des initiés. Une cérémonie du genre a été signalée dans *HO* du 23 au 30 avril 2003. Une photo d'habits blancs imbibés de sang de cabris a été exposée à la page de couverture indiquant qu' « un cabri blanc a

été sacrifié et son sang aspergé sur les initiés. » Le rituel vodou haïtien s'enracine dans l'histoire du pays avec le mythe à effet de croyance (Charaudeau, 2005) de la Cérémonie du Bois-Caïman.

D'autres sources de la violence typiquement haïtienne issue soit de l'histoire : la politique dessalinienne de la terre brûlée dite *koupe tèt boule kay* [kupe tet bule kay] ayant conduit à la proclamation de l'indépendance en 1804, la guérilla des Cacos éclatée sous l'Occupation américaine, le mouvement populaire des Piquets, et plus récemment, la campagne antisuperstitieuse conduite, au début, entre 1938 et 1939, par des groupes anti-vodou sous la présidence d'Élie Lescot, un métis, se donnait pour mission « de “purifier” le sol haïtien des traces superstitieuses », c'est-à-dire, de bannir systématiquement des coutumes haïtiennes tout ce qui est lié aux pratiques ancestrales. Ces manifestations portent les germes de la colonisation qui a inculqué des conceptions schématiques hautement négatives vis-à-vis de la langue maternelle, de la religion ancestrale et de la physionomie. Ce type de relation fait partie d'un ensemble complexe de mode de vie propre à chaque peuple, sans tenir compte de son niveau de culture et de civilisation (Colas, 1994 ; Giroux, 2000). Bref, ce qui se discute dans la dynamique de la démonstration d'une pratique de la violence en lien avec l'identité haïtienne invite à comprendre que lors du passage à l'acte, l'individu violent, autant qu'il laisse son empreinte digitale sur les lieux de son déroulement, ne peut éviter d'y laisser aussi son empreinte socioculturelle.

En effet, l'individu vit et circule avec son identité. C'est du moins ce que laissent comprendre des recherches effectuées sur les identités collectives soit en Australie par Brandenstein cité dans Descola (2005), soit au Kénia avec Jung (2010) qui, dans une interview, raconte son expérience d'enfant au cours de laquelle il explique une habitude qu'il s'était donné en sculptant « un petit homme coiffé d'un haut-de-forme » auquel il rendait une espèce de culte. Il révèle qu'il a eu conscience de ce geste à l'âge de trente-six ans lorsqu'il tomba sur un livre qui expliquait les coutumes des aborigènes de l'Australie » et leurs rapports au *chirungas* ou pierres d'âmes. Chez ce peuple, le *chirungas* était une sorte de *cadeau* reçu par les jeunes hommes lors des rituels communautaires. Ce cadeau était ensuite conservé quelque part, dans une source ou un tronc d'arbre par exemple et le propriétaire passait par moments dans les lieux pour entretenir un certain contact avec lui. Le *chirunga* avait un rôle social important dans la communauté puisque

chaque fois qu'un homme sentait sa libido en baisse et qu'il se sentait envahi par la dépression ou le découragement, c'est à l'endroit où il l'avait conservé qu'il s'était rendu pour, après une série de rituels et contacts physio-chimio-thérapeutiques, se remettre en forme. p. 36. De telles pratiques peuvent paraître ridicules, voire primitives pour un Européen des temps modernes. Cela n'empêche qu'elles font sens pour les espaces qui les cultivent.

En effet, les sociétés traditionnelles fonctionnent suivant les paradigmes d'une civilisation qui s'opposent à ceux des sociétés modernes, et cela est source de préjugés, de racisme, de conflits allant jusqu'à la guerre. Ben Jelloun (1998) relate ce duel entre visions opposées du monde d'une réalité aux formes mouvantes, instrumentalisée par les racistes pour faciliter le maintien de la prétention hégémonique d'une classe d'hommes et de femmes sur la base de la couleur de leur peau ou de la supposée supériorité de leur mode de vie.

Lorsqu'il s'agit de l'intolérance d'un secteur ou d'un peuple vis-à-vis d'un autre, cela produit beaucoup de souffrances à la fois morales et physiques. Haïti, victime dans ses rapports avec ses voisins de la République dominicaine, a connu un apogée des antagonismes à des périodes diverses de son histoire. Une limite a été atteinte, sous le gouvernement de Trujillo en 1937, avec le massacre des Haïtiens à la frontière des deux pays (Hicks, 1946 ; Price-Mars, 1953 ; Richard et Govain, 2016).

Dans la dynamique d'une explication des rapports entre les deux peuples, Ruben Silie, universitaire dominicain, lors d'un séminaire tenu en République dominicaine, le 14 septembre 1994, éclaira sur les retombés du passé historique des deux pays. « [N]otre histoire a été une histoire dominée par la peur. Peur forgée et fondée historiquement qui sert à établir entre les deux peuples la distance. Il n'y a rien qui terrorise plus les Dominicains que les Haïtiens » *LN* du 21 septembre 1999.

Mais, le problème haïtien du vivre ensemble n'est pas seulement externe. Les approches relationnelles intergroupes déterminant la vie publique et collective ont souvent fait l'objet de critiques peu élogieuses de la part d'observateurs locaux et étrangers. La dénonciation de

pratiques dites du *chen manje chen*⁶ (les luttes intestines) qui traversent l'ensemble du corps social, l'intolérance et la méfiance des uns à l'endroit des autres, la perfidie et l'hypocrisie, bref, un ensemble complexe de situations, bloquent la cohésion sociale.

Les pionniers de la pensée critique haïtienne dont Louis Joseph Janvier, Edmond Paul, Anténor Firmin, Jean Price Mars et aussi certains contemporains comme Carry Hector, Francklin Midy, Claude Moïse, Jean-Jacques Honorat ou Lesly Manigat, ont consacré beaucoup de temps à étudier la société haïtienne du point de vue de ses rapports symboliques, sociopolitiques et culturels. Ce qui apparaît comme dénominateur commun, est que le problème est dans la relation entre les élites et les masses, entre les dominants et les dominés ; une relation construite sur l'exclusion, l'exploitation et la répression, le tout sur fond de corruption (Midy, 1989 ; Honorat 1989). Selon les termes d'Honorat (*op.cit.* 1989), Haïti est une terre d'*Apartheid* où vit « une société *antihumaine* ; une société profondément raciste fondée sur un mulâtrisme dominant qui, par ses excès, a fertilisé le terrain où allait, vers les années 1960, s'instituer le noirisme⁷ de Duvalier. »

Le parcours historique du peuple haïtien amène le diplomate haïtien, Jacques Nicolas Léger (1983) à classer Haïti parmi les « Turbulent Republics » de l'Amérique latine. C'est, en substance, cette réalité qu'a exprimé l'écrivain Frankétienne à un colloque organisé à Paris en 1993 sous le thème « Écriture et démocratie », occasion au cours de laquelle le conférencier décrit son pays comme : « l'île turbulente pleine de fureur et de bruit. » (*LN* du 20 au 22 août 1993). Pierre-Charles (1969), de son côté, décèle les caractéristiques d'un « peuple en lutte »⁸ permanente tantôt contre la dictature pour la survie et le changement de ses conditions de vie, tantôt entre les

⁶ Les slogans et maximes exprimant cette idée sont courants dans les textes. Par exemple *HO* du 8 au 15 octobre 2003 publie un article pour dénoncer l'impunité dont bénéficient les assassins d'un ancien colonel des FAD'H, Jean Lamy, tué dans des circonstances jamais clarifiées. Un texte de la famille du défunt adressé au président de la République, René Préval, dénonce le comportement de l'appareil judiciaire, puis évoque le vieil adage *Se rat kay k ap manje pay kay*, c'est-à-dire, que le crime a été, sans doute, commis par des membres de la même famille politique que la victime.

⁷ Doctrine chère à François Duvalier contestant les préjugés défavorables aux gens de couleur.

⁸ L'allusion est ici faite au parti politique de gauche dénommé Organisation du peuple en lutte, ci-devant Organisation politique lavalas (OPL). De par sa structuration interne et son respect du principe d'alternance, l'OPL est perçu dans l'opinion générale comme l'un des partis politiques les plus respectés en Haïti. Il est d'ailleurs le parti qui avait endossé la candidature de l'ex-président René Préval en 1995 alors qu'il était encore l'Organisation politique lavalas. Gérard Pierre-Charles, son fondateur, est décédé le 10 octobre 2004.

fractions d'une classe sociale, d'un groupe en vue de prendre le pouvoir, de s'y maintenir ou tout simplement en vue de s'assurer le pain quotidien. Le texte « Politique et administration publique en Haïti » paru dans *LN* du 6 août 1991, décrit les moments historiques de la violence haïtienne, en insistant sur les différents aspects de l'opposition qui la nourrit.

Au constat, depuis la célébration de son indépendance en 1804, ce pays n'a connu que très peu de moment de répit. Joseph Rémy Mathieu, dans *LN* du 1^{er} décembre 1994, situe le déchirement politique « depuis les élections de 1806 qui nous valurent la bataille de Sibert »⁹. À partir de ce faux pas, Mathieu pense que « la malhonnêteté électorale reste et demeure une écharpe profondément implantée dans la chair de nos institutions que nous souhaitons démocratiser. » Haïti saute d'une guerre civile à l'autre, d'un conflit armé à l'autre, d'une émeute à l'autre, d'une crise à l'autre, d'une occupation étrangère à l'autre, et ainsi de suite.

Mieux que tout autre observateur, c'est sans doute l'ambassadeur américain à Port-au-Prince, Brian Dean Curran, qui, le 23 juillet 2002, a su trouver les mots pour illustrer la particularité et la constance historique du premier peuple noir indépendant du monde. Après avoir fait état des fondements des revendications qui ont été à l'origine des « trois révolutions historiques » mondiales de la fin du XVIII^e siècle, son attention s'est particulièrement fixée sur Haïti. Dans *HO* du 31 juillet au 7 août 2002, Curran disait devant un parterre d'invités réunis en sa résidence à Port-au-Prince :

Trois révolutions historiques ont marqué la fin du 18^e siècle. Elles ont toutes partagé la même aspiration : la liberté. La première, en 1776, arracha la liberté d'une puissance coloniale, la seconde, en 1789, se battit pour la liberté de choisir son propre gouvernement, et la troisième, en 1791, luttait contre l'esclavage, pour la liberté individuelle. Ces révolutions américaine, française et haïtienne ont été si fondamentales qu'elles ont marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Quoi que les États-Unis et la France aient connu, à des moments donnés, des déformations dans leurs idéaux révolutionnaires, c'est, hélas, en Haïti que les idéaux de la génération louverture et les principes des droits de l'homme ont été les plus bafoués ou ignorés. Certains dirigeants haïtiens ont remplacé la tyrannie et la brutalité de l'esclavage par une tyrannie et une brutalité de leur propre cru, de sorte que durant les deux cents dernières années, les Haïtiens se sont battus et ont versé leur sang pour

⁹ Sibert est le nom d'une zone située dans le département de l'Artibonite où s'est achevée la guerre entre l'Armée de Christophe (dans le Nord) et celle de Pétion (dans l'Ouest) à une époque d'où le pays a été divisé en deux États.

réaliser la promesse de leur révolution, afin qu'ils puissent, un jour, jouir de leurs droits naturels et inaliénables.

Aujourd'hui, pour se faire une idée de l'impact de la violence sur la société haïtienne, il suffit d'écouter la radio, de parcourir les pages de la presse, de participer à des forums de discussion formels ou de suivre certains débats de groupes. La presse haïtienne, tel que le cas est relaté dans un supplément du quotidien *LN* dénommé *Taptap magazine*¹⁰ dépeint le climat dans lequel les habitants de la capitale se trouvent plongés à la tombée de la nuit.

Aujourd'hui, à Port-au-Prince, la nuit ressemble à une quelconque citée (sic) en pleine déchéance, telle que montrée dans certains films de science-fiction au scénario douteux. Après le SIDA et la politique touristique inexistante qui ont fait fuir les touristes avec comme conséquence la fermeture de nombreuses boîtes de nuit et hôtels, l'insécurité, disons de préférence le banditisme libre et autorisé a donné le coup de grâce à la vie nocturne à Port-au-Prince.

Il est important de souligner l'emploi de l'indicateur temporel « aujourd'hui » qui fait remonter l'état de la situation décrite à 1999, avant-veille de la fête de Noël, date de la publication de l'information. Cette marque pourrait être interprétée selon les termes de son énonciation en faisant croire que le banditisme dont il est question serait une création nouvelle et que son actualité remonterait en 1999. Pourtant, quand on poursuit sa lecture de la presse, la réalité se présente sous des aspects tout à fait différents. La nouvelle pratique de violence haïtienne assimilée au terrorisme lorsque les dirigeants décident de procéder à sa répression (*HO* du 31 janvier au 7 février 1990), est une création de la société dite démocratique post-Duvalier.

La localisation du phénomène prend appui sur la capitale, c'est-à-dire Port-au-Prince. Pour comprendre l'énoncé, il faudra étendre Port-au-Prince sur l'espace aggloméré de Carrefour, de Delmas, de Tabarre, de Pétion-Ville et de Cité Soleil. Vu de loin, Port-au-Prince regroupe tout un ensemble de zones et de cités réparties dans les banlieues communales précitées. Ainsi, il vaut mieux entendre par Port-au-Prince l'espace « [S]'étendant au fond du golfe de la Gonave depuis

¹⁰ Ce supplément d'actualité culturelle a paru dans l'édition de *LN* du 22 décembre 1999.

le bord de mer jusque sur les hauteurs environnantes » *LN* du 8 avril 1999. Un texte rédigé par le service de presse de l'ambassade américaine et diffusé par *HO* du 31 janvier au 7 février 1990, fait remonter l'« aujourd'hui » de *Taptap magazine* à 1986. « Depuis la chute de la dictature duvaliériste, il y a quatre ans, les assassinats politiques et les actes de violence sont devenus très fréquents en Haïti. »

Or, cette tranche d'histoire, généralement reconnue comme celle de la transition vers la démocratie, induit le raisonnement suivant lequel, à la violence de l'État dictatorial duvaliériste a succédé la violence des gangs armés et des successeurs politiques de l'Ancien régime. Qui sont les acteurs (bourreaux et victimes) de cette violence ? En quoi, peut-elle être attribuée aux faits sociaux propres à la réalité locale comme, par analogie, l'on parle de littérature haïtienne ou de langue haïtienne ?

Ce questionnement prend tout son ampleur lorsque le rédacteur indique que l'insécurité est du « banditisme libre et autorisé. » Si le banditisme est libre, c'est qu'il n'est pas réprimé (par les forces de l'ordre) et s'il n'est pas réprimé, c'est par ce qu'il est autorisé (par les instances chargées de punir les crimes et délits). L'idée induite dans cette mise en relation est la complicité des autorités établies chargées de la sécurité des vies et des biens, de garantir la libre circulation des hommes et des idées, tel que préconisé par les Traités et Lois internationaux signés par Haïti. Ici, le journaliste soulève la question de la répression policière ainsi que celle de la sanction du système judiciaire. C'est donc dans la perspective d'un *continuum* qu'il faut situer la description faite en 1999 de la situation sociale des Haïtiens.

Ceci dit, il va falloir suivre la trajectoire du phénomène pour observer sa fréquence, les proies visées sur son parcours, son mode opératoire et les conséquences qui découlent de ses dégâts. L'observation de l'histoire récente du pays fait apparaître un train de violence spécifiquement politique au début qui va se muer en une violence généralisée pour apparaître comme le principal défi de la société haïtienne. Elle s'enracine dans l'irrespect caractérisé et systématique des conditions de mise en place de la démocratie par l'organisation et le

déroulement des élections et la méthode de gouvernance. *HO* reconnaît que cette situation ne date pas des seuls événements qui ont abouti à la chute de la dictature.

D'ailleurs, depuis plus d'un siècle, nos penseurs authentiques n'ont jamais raté l'occasion d'attirer notre attention sur cette façon de voir inefficace, d'accepter la réalité sans rechigner, de répéter les mêmes actions sociales vaines et déplorables, d'élever la violence à la hauteur d'une institution, d'accorder une importance exagérée aux idées saugrenues, de créer chez nous une peur abstraite les uns des autres¹¹.

La recherche sur ce paradigme achoppe, selon Édouard (2013, p. 67), à une absence de données statistiques. « Il n'existe pas de données exhaustives capables de rendre compte avec précision et fidélité de l'ampleur de la violence en Haïti, qu'elle soit publique ou privée. » Le vide mémoriel est sans doute un aspect de la nature (peut-être de la culture) historique du pays. La mémoire collective des événements marquant le passage de la dictature des Duvalier est refoulé et tue, constate Michel (2016). Dans leur recherche, regardant du côté des relations haïtiano-dominicaines, la question linguistique est le point abordé par Govain et Richard (2016) qui en ont profité pour attirer l'attention sur le fait que, au sujet du massacre de plusieurs milliers d'Haïtiens en République dominicaine en 1937 : « les archives historiques manquent. »

Édouard (2013, p.65) esquisse un panorama qui a conduit à une typologie de la violence dans sa dynamique sociétale. Selon lui, la violence peut être : « sociale », « de la société », « rituelle », « ritualisée », « politique », « faite aux femmes ». Même s'il est d'avis que « [l]a violence est l'un des sujets les plus récurrents et les plus actuels de la société haïtienne » (*idem*, p. 3), il n'admet pas que « tous les désaccords, tous les conflits et toutes les compétitions entre les Haïtiens entraînent inexorablement de la violence ».

La violence apparaît sous la forme d'un phénomène endogène intégré aux conditions de vie des Haïtiens. Elle prend tantôt la forme d'un legs de la nature au climat mouvant qui conditionne la vie dans le milieu. Déjà au XVII^e siècle, le missionnaire européen Du Tertre a indexé la

¹¹ HO : 31 juillet au 7 août 2002, p. 12.

rigueur du climat oscillant entre « une saison sèche, de janvier à mai, l'hivernage, saison humide, de juin à décembre... cette dernière qui surprend le plus par des cyclones dévastateurs » (Butel, 2002/2007, p.10). Cette dualité climatique était déjà, à cette époque, l'objet d'une grave instabilité au niveau des mouvements de populations confrontées au danger de l'environnement. En 1756, c'est Thibault de Chanvallon qui déplorait le fait que « la désolation et la mort accompagnent un ouragan », détruisant tout d'un coup toutes les plantations (*idem*). L'hostilité climatique à elle seule est un héritage lourd à supporter en termes de pertes en vies humaines et en dégâts matériels et économiques. Sur les plans contemporain et immédiat, Raoul Peck (2010) constate une accélération des catastrophes en reconnaissant qu'« [E]n Haïti et ailleurs, cela fait trente ans au moins que nous assistons à des catastrophes à répétition, de plus en plus rapprochées et un malheur chasse l'autre. »

L'analyse de Pierre-Louis (2016, p.145) impute à ces « malheurs providentiels » l'intervention en Haïti d'Organisations non gouvernementales (ONG) et d'Organisations internationales non gouvernementales (OING), puisqu'ils constituent « des terreaux fertiles aux activités d'urgence et de développement qu'entretiennent ces entités au nom du principe de solidarités entre peuples et êtres humains. » Parmi les premiers problèmes à résoudre par les habitants de l'île dès les débuts de leur installation, s'est signalé celui de l'instabilité et de la violence du climat.

1.2. Discours, violences et représentations

L'instabilité sémantique du concept de discours rend dérisoire toute tentative de lui appliquer une quelconque définition avec précision ; et ceci, notamment à cause de son caractère pluridimensionnel. Maingueneau (1977) qui détient le privilège de sa paternité, ose une définition qui en fait tantôt une « variante de la parole saussurienne » tantôt « une unité de dimension supérieure à la phrase, énoncé, message », « unité transphrastique intégrée à l'analyse linguistique, qui étudie les règles liant les unes aux autres, les phrases qui la composent. » Plus loin, il y ajoute d'autres facettes dont celle propre à la France où l'on oppose énoncé et discours de la manière suivante : « L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication, le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne ».

Cet *imbroglio* est à l'origine de tant d'acceptions pour une seule et même notion. Le terme de discours désigne aussi un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique; comme c'est le cas par exemple de la déclaration d'une personnalité politique ou syndicale. Par discours, on envisage aussi la conversation comme type particulier d'énonciation.

Benveniste (1966) oppose le discours à la langue qui est un ensemble fini relativement stable d'éléments potentiels. C'est le lieu où s'exercent la créativité et la contextualisation qui confèrent de nouvelles valeurs aux unités de la langue. Il définit ensuite l'énonciation comme : l'acte individuel par lequel un locuteur met en fonctionnement le système de la langue; la conversion de la langue en discours (1970, p.12-13). Le discours, dira-t-il, est cette manifestation de l'énonciation chaque fois que quelqu'un parle. Il revient, en tout état de cause, de se rappeler que le discours est une opération à travers laquelle un locuteur *lambda* actualise la langue.

Or, le propre de toute langue, selon Milner (1978), est de confronter une syntaxe (la forme) à une sémantique (le sens). Cette conception qui résume la langue en « un instrument de communication » (Martinet, 1962), l'oppose au discours qui en est la mise en acte (Ducrot, 1989). Ainsi, le langage articulé est le résultat d'un double processus : l'un, linéaire et horizontal, tourné autour d'un axe syntagmatique, l'autre, hiérarchisé et vertical, tourné autour d'un axe paradigmatique. Le sens se construit alors, tout d'abord, à partir d'une harmonisation issue du croisement de ces deux structures, mais aussi, il est le résultat d'autres interventions dépendant du contexte d'énonciation et du contrat implicite instauré par les locuteurs (Ducrot, *idem*).

Du point de vue des sciences du langage, la langue appartient à une double catégorie fonctionnelle : elle est à la fois instrument et objet. Par la première fonction, elle assure la communication et les relations entre les humains, par la seconde, elle se projette sur les autres domaines des sciences pour les expliquer et les analyser. Rabatel (1993) inscrit la démarche de ses travaux dans cette logique dite philosophique :

C'est un arrière-plan philosophique basé sur la conviction que la linguistique doit d'abord étudier les langues, mais doit aussi être une discipline contributive, n'hésitant pas à se mettre en danger en recherchant l'interdisciplinarité, jouant un rôle de questionnement utile dans les autres sciences, qui oublie de questionner la langue, dont elles ont une conception utilitariste et transparente. (Rabatel, 1993, p.36).

Le point qu'il y a lieu de discuter ici concerne le rapport entre discours et violence, lequel rapport impliquant la circulation de représentations dégagées comme *output* dans le procès de la communication. D'où le besoin d'analyser ce discours pour tirer des conclusions susceptibles d'éclairer le fait. Par analyse de discours dans le cas qui nous concerne, on entend, entre autres « l'étude de texte et d'énoncé en situation, par opposition à l'étude de la langue hors contexte (Maingueneau, 1998). Donc, il s'agit d'une analyse qui se situe « à la croisée des sciences humaines et sociales. » La presse qui offre la possibilité d'étudier ces paramètres, devient le lieu d'une discussion opposant sa capacité de reproduction du discours d'un milieu et le niveau de vériconditionnalité de ce discours.

Ce que rapporte la presse lui arrive de la couverture d'événements déroulés dans l'espace public, donc accaparés partiellement et directement par l'opinion publique. Lors des manifestations populaires, les foules scandent au rythme de chansons guerrières ou appellent au déshouage d'un responsable ou d'un représentant de l'autorité publique. Dans les débats publics, les leaders populaires sont chahutés ou applaudis par des opposants ou des partisans qualifiés de *diplomates du béton*, ou de *chêf boukman* aussi orthographié *chef de bouquement* (Lhérisson, 1955 ; Alexis, 1955). La dualité discursive entre opposition et pouvoir se concrétise aussi en prélude aux manifestations de rue envahissant les stations de radio pour propager la peur dans les esprits à travers la circulation de slogans hostiles comme dans : « Veye anwo, veye anba », « Pote kòd pou nou mare granmanjè », « Manman pitit, mare vant ». « Sa k pa kontan, anbake », « Lagè avèti pa touye kokobe ». De la provocation à la mise en garde, les propos véhiculent une tension sociale qui met à mal la cohésion nécessaire à la promotion du développement.

La soi-disant société haïtienne, de l'indépendance à date, n'a jamais su construire un plan de développement national durable et inclusif. Le vivre ensemble, en ville comme en campagne, n'a jamais été une option nationale. Partout, c'est l'esprit de compétition qui guide les actions des compatriotes. Querelles intra et interfamiliales, conflits intra et intergroupes, division au sein de l'appareil d'État, etc. Et ceci depuis l'indépendance (ou peut être avant). En exemple : la vingtaine de coups d'état enregistrés dans l'histoire passée et contemporaine, la quantité de cartels communaux dysfonctionnels à cause des luttes internes, les entreprises qui se scindent et se désagrègent faute de gestion équitable et digne du respect de la coopération, les partis politiques qui se subdivisent en particules devenus dysfonctionnels, etc. Partout, c'est l'esprit de rivalité qui se substitue à celui de coopération et de solidarité.

Pendant la période de transition à la démocratie qui a duré de 1986 à 1990, même les institutions les plus formelles comme l'Église et l'Armée ont été secouées par des mouvements identitaires qui les ont ébranlées voire détruites. L'Église catholique a subi un schisme qui l'a répartie en *Ti kominote legliz* (Ti Legliz) proche du mouvement populaire et de la Théologie de la Libération, donc opposée à l'Église catholique romaine traditionnelle, considérée comme pro-

bourgeoise et réactionnaire. L'opinion en conclut ainsi à l'existence de deux églises Catholiques en Haïti.

Aujourd'hui donc, le pape bénit les criminels au pouvoir... En Haïti plus encore qu'ailleurs, la rupture est donc définitivement consommée entre une hiérarchie catholique ouvertement en faveur du macoutisme et de la bourgeoisie *patripoche* tandis que l'église des pauvres est plus que jamais persécutée. En officialisant son soutien aux putschistes, le Vatican supprime toute éventuelle équivoque quant à la position des évêques et leur enlève même toute porte de sortie. Il y a désormais deux églises bien tranchées et il n'est pas besoin d'entrer dans beaucoup de nuances pour les caractériser : d'un côté, l'église macoute ou macouto-bourgeoisie; de l'autre côté l'église populaire à laquelle se rattache une seule exception parmi les évêques et auquel il faut rendre hommage pour sa résistance à la dictature: Mgr Romélus” (*H-P*, 6 au 12 mai 1992).

Les Forces Armées nationales, quant à elles, suivaient la même reconfiguration avec les *Ti solda* (les sous-officiers) qui avaient tenté de se porter au pouvoir à travers le général Prosper Avril suite à un coup d'état réussi le 19 septembre 1988 contre le général Henri Namphy. Ce dernier a été placé au Palais national deux semaines auparavant par un coup d'état contre le président civil, Lesly Manigat, élu le 18 janvier 1988 et intronisé le 7 février 1988. Malgré tous les torts imputables à la dictature des Duvalier, c'est le régime qui a permis aux Haïtiens d'avoir, depuis Boyer, un minimum de stabilité politique. Ce constat ne se conçoit pas comme actif à un quelconque projet de développement durable. C'est encore plus grave de s'en servir pour justifier la dictature comme régime politique modèle au 21^e siècle.

À chaque chute de gouvernement, sont enregistrés des dégâts incalculables dans l'économie et l'environnement (vol de biens publics, spoliation, pillage...) qu'aucun organisme national d'ailleurs n'a jamais essayé de traduire en chiffres. Les nombreux bidonvilles qui ont servi de zones de résidence aux chefs de gangs (appelés aussi zones de non-droit) ont été créés suite aux périodes de troubles politiques issues des mouvements de *déchouage* et des coups d'état militaires des décennies précédant la chute d'Aristide en 2004. L'occupation militaire du pays depuis 1994 est la cause du comportement de l'Armée nationale qui avait refusé, depuis la chute de Jean-Claude Duvalier, de « rester dans ses casernes ».

Le pays est assis sur un foyer de division tous azimuts qui est tout simplement synonyme de régression, expression de la défaite et de faillite collective. On aurait cru qu'il s'agit d'un choix délibéré s'il n'y avait pas les circonstances déterminantes de type effets-causes-effets. Les initiatives collectives sont d'une extrême précarité et buttent tôt ou tard à des obstacles insurmontables d'un environnement hostile. Cet état de choses se constate notamment dans l'absence d'entreprises nationales durables dont on peut ne compter que de rares échantillons.

Lorsqu'en 1991, dans son discours d'investiture, J-BA scandait, du haut du balcon du Palais national: « Wòch nan dlo pral konn doulè wòch nan solèy »¹², ce qui apparaît comme un pronostic ou une menace, a tout simplement été le résultat d'une rétrospection, un retour sur la réalité sociopolitique et culturelle haïtienne. La vie de « wòch nan dlo », en d'autres termes celle des possédants, est le privilège exclusif des seuls détenteurs de pouvoirs économique et politique. D'où, ajouté à d'autres tares comme l'impunité et la faiblesse de la justice, les raisons qui fondent le recours systématique à la corruption dès que quelqu'un accède à un poste prestigieux. En effet, la tendance à l'isolement change totalement lorsqu'il s'agit de combattre l'effort de ceux qui tentent de nager à contrecourant. Puisque en général le succès est, d'une part, exceptionnel, et d'autre part, le produit d'une compétition. Les ratés, plus nombreux, deviennent sinon des adversaires du moins des jaloux qui se liguent pour combattre la réussite du nouveau rival. Le champ politique est un terrain propice à appréhender la mentalité de mauvais perdant du compétiteur haïtien – caractère qui se reproduit, sans doute, dans l'ensemble des secteurs de la vie réelle.

Le vaincu se regarde unilatéralement dans les lunettes de son adversaire qu'il transforme en ennemi une fois la compétition terminée. Il faudra observer l'issue des matches de football souvent amicaux pour tenter une explication de ce qui se passe après les élections. Quand le vaincu aura fini de terrasser son dernier concurrent, il se met à combattre celui qui fut son allié. Le temps de célébrer la victoire est toujours de courte durée. Rappelons que Dessalines est

¹²

Maxime haïtienne souhaitant que les gens heureux connaissent eux aussi le sort des malheureux.

assassiné deux ans seulement après l'indépendance. Il s'ensuit alors une culture de luttes surplombant un sentiment de constante aversion qui occupe tout l'espace et tout le temps au point que le progrès, parce qu'il est la proie de contradictions permanentes, devient impossible.

À quand un bilan sur le nombre de marchés incendiés depuis 1986, le nombre de grèves à caractère surtout politique, le nombre d'arrêts de fonctionnements d'écoles, d'hôpitaux, d'universités pour raison politique ? Quand ces actes sont cumulés aux catastrophes naturelles exploitées au profit des mêmes groupuscules corrompus du pays, par quel tour magique l'économie nationale pourrait-elle supporter le poids de la résistance ? Aujourd'hui, la propagande attribue de bon ton la dégringolade à des groupes qui auraient séquestré la devise. Entre le discours des spécialistes sur les causes de la hausse du dollar et celui des politiciens, la tendance sera indubitablement favorable à ces deniers, et cela, tout simplement parce que c'est ce qui peut être exploité au profit de la lutte des clans. Il s'agit donc d'utiliser la misère du plus grand nombre à des fins de reproduction et d'aggravation de la même misère.

En 1986, la violence a changé de pôle en Haïti. Son monopole a échappé à l'État, et cela, en réponse à la dictature trentenaire. La vengeance était légitimée parce que devenue l'expression de la colère et de la révolte d'un peuple souverain. Là encore, les *wòch nan dlo* qui supportaient la dictature ont payé pour trente ans de jouissances, de malversations, de siphonage des deniers publics. On a institué le supplice du collier (père Lebrun) comme la nouvelle forme de sanction à l'égard des présumés coupables de répression politique. Aussi, d'année en année, il s'est installé dans le pays nouvellement accédé à la démocratie, une réutilisation et une réappropriation de la violence par des secteurs aux intérêts divers, entraînant, moins d'une décennie après, le pays dans un climat permanent de crises et d'insécurité généralisées.

Au moment de diriger le glaive sur les Tontons macoutes, tout le monde applaudissait puisqu'ils se croyaient exempts de toute indexation. Mais quand on a commencé par abattre en pleine rue des innocents y compris des leaders politiques, des personnalités de grande notoriété commençaient par tomber, c'est à ce moment-là qu'on a fini par s'imprégner du sens de cette nouvelle tendance violente.

Avec 1986 a commencé le processus de la banalisation de la vie. Mais aussi, depuis 1886, on n'a cessé de clamer ce besoin de changement qui a fait couler tant de sang pour des résultats inverses aux attentes du plus grand nombre. Or c'est, depuis l'indépendance, la première fois que les couches marginalisées et victimes d'exclusion disposent d'une période aussi longue pour faire passer leurs revendications. C'est la première fois qu'on dispose d'autant de moyens de communication et d'autant de libertés d'expression.

À la lumière de l'observation des faits, on est tenté de chercher une explication à cette avalanche de violence vindicative qui inquiète l'ensemble de la population mais qui prend pour cible particulièrement les privilégiés, considérés comme les principaux alliés du pouvoir politique dans la dynamique d'exploitation des classes sociales assujetties à la misère. L'événement envahissant par son ampleur devient l'essentiel des conversations privées et publiques de tous les Haïtiens tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays. Les médias – notamment les réseaux sociaux – s'en emparent, relayant les déclarations et les actes des protagonistes. Par exemple en janvier 1990, dans le discours de circonstance du président du syndicat de la Fédération des ouvriers syndiqués (FOS) prononcé à l'occasion de sa deuxième Convention nationale, l'hebdomadaire *HO* du 29 décembre 1989 au 3 Janvier 1990 reproduit la déclaration dans laquelle on a retenu les propos suivants : « Haïti, notre pays, se débat dans une crise générale alimentée par une violence verbale très aiguë, mise au service de la destruction des personnes et des biens et qui va, s'accroissant, provoquant davantage l'effritement de notre tissu social. ».

Nous postulons que la presse, en reprenant les discours issus du milieu social, rapporte aussi des représentations de la réalité en question et fournissent un cadre d'interprétation pour comprendre ce qui se cache derrière les mots utilisés. Cette représentation est l'émanation d'un mode de vie enraciné dans la culture et l'éducation propre au milieu du déroulement des faits rapportés. Pour interpréter la réalité et la présenter à son public, les journalistes mobilisent ce qu'ils ont acquis par expérience concernant cette réalité schématisée mentalement sous la forme d'un ensemble plus ou moins structuré de savoirs, de croyances et de conceptions en circulation dans l'environnement immédiat. Ce sont les représentations, lorsqu'elles sont plus ou moins

organisées qui servent de référence à l'observateur pour comprendre le phénomène observé (Martineau, 1998).

La violence est-elle nommée dans la presse selon des critères objectifs ? Quel rapport existe-t-il entre ce qui se dit et la réalité du terrain ? Cette presse jouit-elle du crédit nécessaire à faire accepter ce qu'elle rapporte pour vrai ? Il faut insister sur le doute méthodique qui ne soutient guère la démarche d'une confirmation de telles anticipations malgré le haut débit d'informations véhiculées sur l'évolution de la violence dans la société haïtienne. Loin d'étayer les interrogations, l'avalanche de points de vue sur le sujet devient plutôt source de confusions, conséquence d'amalgames et d'agitations subversives dont sont émaillées les approches de la médiation.

L'histoire d'Haïti est aussi un lieu de reproduction de valeurs passées en patrimoines à la postérité et dont les Haïtiens d'aujourd'hui héritent. Ces valeurs sont fondées sur la suprématie du chef qui, souvent, n'a de compte à rendre à personne. Vision de la chose publique comme sienne à la base de la corruption érigée en système. En Haïti aujourd'hui, la conception du pouvoir, tant chez une large couche de la population, notamment analphabète, que des autorités publiques, ne cadre pas avec les principes modernes de la démocratie. Le type de fonctionnement des politiques s'apparente davantage à l'image du roi souverain en vigueur à l'époque de la monarchie pré-antique (Nay, 2017). Cette vision de la gouvernance, quoiqu'elle s'oppose aux prescrits constitutionnels, reste la seule qui vaille dans la pratique. Pour comprendre cette dichotomie normative, l'explication semble revêtir un caractère avant tout anthropologique renforcé par une pratique séculaire dont les fondements n'ont jamais été ébranlés.

Cette donne n'échappe pas aux considérations de la presse qui, en reconnaissance du poids de l'histoire dans les pratiques violentes haïtiennes, induit le titre de *LN (29 et 30 mai 1991)* – sous la contribution de André Juste – qui a admis le fait que : « [L]e macoutisme est dans nos

mœurs ». L'auteur explique que: « ce macoutisme est d'origine féodale moyenâgeuse; (qu)'il est enraciné dans nos mœurs ainsi que dans les structures socioéconomiques que (sic) Haïti a héritées de Saint Domingue le janvier 1804. »

Traitant des pouvoirs du Fondateur de l'Indépendance, Moïse (2009, p.41) relate : « La constitution impériale légalise l'omnipotence de Dessalines. Elle lui attribue la totalité des pouvoirs législatif et exécutif et lui reconnaît des privilèges, étendus d'ailleurs à sa famille et à sa descendance (art. 19 à 37) ». Les successeurs de Dessalines, de Pétion à Duvalier, ont pratiqué, contrairement à la vision de justice pour tous généralement reconnus par tous, une politique de prédation et de corruption qui a entraîné le pays dans la division et la haine qui s'est caractérisée par de nombreuses guerres et de conflits meurtriers ; ce qui a eu pour résultat une diminution accrue des ressources du pays, une occupation étrangère en 1915, des guerres civiles, des coups d'état à répétition et deux autres occupations étrangères en dix ans (1994-2004). Édouard (2013, p.89) citant Étienne (2011), dresse un bilan d'époque : « De 1804 à 1845, on a enregistré 29 insurrections dans le pays. En 1915, à la veille de l'occupation américaine, on en compte près d'une centaine. De 1859 à 1867, le gouvernement de Geffrard à lui seul a dû faire face à treize insurrections armées. »

Ce panorama ne fait que retracer les différents types et formes de la violence et les nombreux facteurs sociologiques, politiques, psychologiques, psychiatriques, psychopathologiques, sociaux, institutionnels et environnementaux qui l'engendrent. Des cas de violence hors normes demeurent encore aujourd'hui à explorer puisque « [E]n effet toutes les formes d'agressivité ne sont pas équitablement comptabilisées dans les statistiques criminelles » (Wieviorka, *idem* 3).

De même que pour le discours, nous n'allons pas oser tenter un recensement exhaustif de la typologie des études dégagées sur le concept de violence. D'ailleurs, vu sous cet angle, la recherche visant à cataloguer la violence semble, au regard de plus d'uns, une vaine entreprise. Tassin (2016, p.37), par exemple, signale le fait qu'« en passant (...) la violence dite sociopolitique est un composite dans lequel rentrent plusieurs formes de violences notamment la

violence sociétale, la violence sociale, la violence d'État ; bref, les violences collectives déterminant, par leur impact, la vie en société. »

Le volet politico-économique est une autre source de violence largement exploitée mais gardée sous silence comme s'il s'agissait d'une reconnaissance tacite des acteurs. La quête du pouvoir constitue généralement la pomme de discorde entre rivaux issus ou non de partis politiques. Les négociations – souvent substituée à la logique guerrière – s'effectuent, en grande partie, par des voies corruptrices suivant la pratique dite du « partage du gâteau » qualifiée de « sordide » en ayant été instrumentalisée par le régime des Duvalier prétextant « avoir agi pour arrêter l'instabilité ou la diarrhée politique haïtienne » (Guillaume, 2012, p.324.) Après 1986, cette pratique qualifiée de « marchandage politique » semble avoir été légalisée pour se transformer en une « réalité du système politique que nous avons choisi avec le vote de la Constitution du 29 mars 1987 » (Hérould Jean-François in *LN* du 6 janvier 1999). Il y a ici le fondement d'une dialectique de la violence tous azimuts, dans la mesure où, ce qui conditionne les rapports entre les acteurs, c'est l'hypocrisie, la perfidie et la méfiance. Il n'y a d'acquis que le déséquilibre des rapports de force.

À cause de sa prégnance, de sa plasticité sémantique, de son impact sur la vie individuelle et collective et surtout de sa forte présence dans l'actualité médiatique, la violence se présente sous l'apparence d'un thème commun et transparent à la compréhension. On retrouve des occurrences connotatives du mot sous diverses formes dans des catégories très variées comme « mari violent », « femme battue », « maltraitance d'enfants », « guerre civile », « assassinat », « meurtre », « viol », etc. On impute aussi à la violence l'origine de nombreuses expériences douloureuses vécues par des individus ou par des sociétés au cours de leur évolution. Bref, le type de violence qui est décrite dans les travaux de chercheurs se démarque du discours qui circule à travers les récits de lodyaniseur¹³ ou dans la presse, laissant croire que la condition haïtienne est analogue à celle vécue un peu partout dans le monde. Le pire, il se trouve certains

¹³ Terme propre à des spécialistes haïtiens dont Ethson Otilien dans *Maurice Sixto ou le phénix de l'oraliture haïtienne* (2018) qui l'emploient pour parler d'une pratique sociale très courante dans le milieu paysan et dans certaines agglomérations urbaines où des voisins d'un quartier se réunissent, la nuit tombée et à la belle étoile, pour se raconter des histoires de toutes sortes. Certains auteurs de contes comme Justin Lhérisson et Maurice Sixto sont classés parmi les lodyaniseurs haïtiens les plus célèbres.

hommes d'État qui en profitent pour justifier la violence en faisant croire que la situation haïtienne n'est pas aussi grave que celle d'autres pays de la région en matière de criminalité. Par ce discours, ils gagnent doublement, d'abord en essayant de se légitimer, ensuite en minimisant les effets qui découlent des actions subies.

L'argumentaire utilisé généralement porte sur des données statistiques avec des chiffres de loin plus élevés au Mexique, en Colombie ou à la Jamaïque sans tenir compte du pourcentage de cas par rapport aux populations de ces pays, sans tenir compte des dispositifs de sécurité déployés dans ces pays pour combattre le banditisme ou le terrorisme. La violence haïtienne contemporaine s'est en effet greffée sur un vécu antagonique persistant depuis plus de deux cents ans au cours desquels le peuple qui a dépensé la totalité de son énergie pour conquérir et consolider son indépendance, n'est pas arrivé à conjuguer ses efforts pour construire un État de droit. Il en résulte que, dès les premiers moments de l'après indépendance, l'harmonie nécessaire à la mise en train du cadre de développement durable pour tous sans tenir compte de l'appartenance et du statut social des individus, a été remplacé par une tendance de domination des plus forts sur les plus faibles. La lutte de pouvoir, quant à elle, amène à des révolutions de Palais, des changements individuels et claniques (Moïse, 2008). De tous les temps, les trois pouvoirs en Haïti se sont solidarisés, non pour essayer de réduire les malheurs des masses, mais pour les renforcer.

La presse, d'une sensibilité proverbiale aux faits d'actualité quotidienne, exerçant pleinement son rôle de gardienne des valeurs démocratiques, ne saurait rester indifférente à des actes impactant de manière aussi considérable et durable, la société. Édouard (2013, p. 68) y ayant puisé, autour de 2008, l'essentiel des données de ses recherches, en a fait une source d'inspiration clé pour une publication intitulée *Violence et ordre social en Haïti*. Son constat vient à point nommé : « C'est en effet à travers les cas de violence rapportés par la presse parlée et écrite que l'opinion publique se forge sa propre représentation de la prévalence et de l'incidence du problème en Haïti. »

En partant, il n'existe nulle part de consensus sur la violence elle-même du point de vue de sa définition malgré sa forte occurrence dans l'actualité et son impact sur la vie de tous les jours. Comme l'a signalé Dadoun (1993) elle est une construction subjective et les affects mobilisés pour l'appréhender ne réagissent pas de la même manière suivant qu'elle émane ou non de soi. Pourtant, la violence fonctionne comme fait social majeur et son hypermédiatisation apparente est indicatrice de son importance pour l'audimat, sachant que « [L]'entreprise de presse est généralement le prolongement d'un entrepreneur ou d'un groupe de personnes qui ont vu dans le domaine des communications une occasion de se réaliser, d'accomplir un rêve, de partir en affaires, d'investir, de faire de l'argent » (Gagné, 1980, p. 78).

Pourtant, même au niveau mondial, jusque dans les années 1970, malgré la fréquence et l'impact social de la violence politique, elle n'a pas été une catégorie conventionnelle d'analyse sociale (Gurr, 1970). En contrepois, les cas d'études avancées sur la production journalistique ne sont pas nombreux en Haïti et la littérature en matière des thématiques traitées est rare. Pour Édouard (2013, p. 67) : « Il n'existe pas de données exhaustives capables de rendre compte avec précision et fidélité de l'ampleur de la violence en Haïti, qu'elle soit publique ou privée. » De son côté, abordant la thématique à partir de la gestion politique du régime à vie et de la prise en charge mémorielle par la population victime de cette gestion, Tassin (2016, p. 35) estime que : « La violence n'a pas été dite ; n'est toujours pas dite ; elle est tue. »

La violence, vue comme fait social, est d'un empan démesuré et d'une construction sémantique plurivoque. Pour les uns, elle puise ses origines dans la division et les oppositions entre humains : “War among nations, conflicts among classes, and personal alienations are manifestations of estrangement; hatred, indifference and loneliness are emotions of estrangement” (Tinder, 1986, p. 23). Pour les autres, la vie sociale organisée est en soi source de conflits entre dirigés et dirigeants (Gurr, 1970). Renforçant la vision de Gurr sur le caractère dominant de la violence, Dadoun (1993, p. 58) insiste : « Il existe une accointance extraordinaire entre pouvoir et violence, des liens si étroits, tenant tellement à leur structure, qu'on en vient à penser que le seul vrai problème du pouvoir, c'est la violence, et que la seule finalité véritable de la violence, c'est le pouvoir. »

Une autre approche plutôt individualiste entraîne la conception de la violence sur le terrain des affects humains. C'est l'explication fondée sur l'agression: "The problem of man's cruelty and aggression toward man is most persistent and puzzling. Pick up a copy of today's newspaper. Note the number of articles in which some act of aggression and violence is reported." Harber and Runyon (1974, p. 436). La phase ultime de la violence c'est la suppression de la vie par l'exécution, le meurtre ou l'assassinat. Sur ce point, le paroxysme ce sont les massacres et le génocide. L'histoire haïtienne fourmille de cas de massacres et est témoin du génocide des peuples autochtones des Caraïbes.

S'il faut rechercher des liens entre discours et violence, la presse et l'espace public en demeurent des lieux privilégiés de production à travers les proverbes, les contes, les maximes ou les récits de l'actualité. Le présupposé est que, la presse, en présentant les événements, adopte une certaine manière de se les représenter ; et que, se faisant, elle tend à influencer l'opinion (Cardinal, 2005). La représentation médiatique s'actualise, en retour, à travers le discours véhiculé sur la réalité en question.

Du point de vue de son extension sémantique, c'est-à-dire vu l'ensemble des unités lexicales pouvant lui être attribuées, le concept *violence* apparaît dans la presse pour parler « du climat de terreur (*LN* du 13 septembre 1993) établi dans le pays, et en tant que tel, il constitue un hypéronyme dont on peut relever les manifestations à travers les occurrences de ses nombreux hyponymes conçus en fonction des choix énonciatifs des locuteurs médiatiques. Un acte de violence n'a pas de signification en soi s'il n'est pas motivé par un fait spécifiquement reconnu comme tel. Ainsi, la presse s'intéresse aux meurtres et assassinats, aux vols qualifiés, aux braquages, aux incendies, aux émeutes, etc., faits comportant des sèmes porteurs de l'un des traits caractéristiques d'une forme quelconque d'agression physique contre une ou des personnes, contre un ou des biens meubles ou immeubles. Le sème étant compris comme la plus petite unité de sens attribuée à une unité lexicale.

Ainsi, des termes comme « médias » ou « libérer » sont exclus du champ lexical du concept violence par contraste aux mots « sang » et « abattre », par exemple. Pourtant, il existe divers types et catégories de violence, dont certaines ont un caractère purement abstrait et symbolique. Ainsi, estimons-nous que l'appréhension du locuteur de la valeur d'un acte qualifié de violent, participe dans certaines circonstances, d'une opération purement mentale et indépendante du cas observé. Cependant, les effets psychologiques d'un acte physique ou verbal commis aux dépens d'un vis-à-vis, déterminent, mieux que sa nature, la représentation de l'acte. Pour Jansen et Gibu (2001, p. 88) dans le cadre de la violence verbale. " However, it's often difficult to decide whether a verbal attack has taken place or not. The aggressive potential of an utterance can be concealed behind a neutral or even a supportive surface structure, or vice versa."

La violence dite verbale est une réalité sociale qui fait son nid dans les structures endémiques du pays. Elle semble même surclasser la violence physique, si l'on doit rendre à l'énoncé : « Moun ki bat koulèv la se pa li ki touye l, men se moun ki di men koulèv la. »¹⁴, sa valeur perlocutoire selon laquelle le locuteur entend faire agir son interlocuteur dans un but donné (Austin, 1968). Malgré cette reconnaissance, si les lois punissent les voies de fait, les vols et les viols, les meurtres, la violence verbale (propos racistes, injures, menaces, diffamation), est généralement banalisée en Haïti. Et pour cause, ce type de violence fait rarement partie des cas portés par devant les tribunaux surtout en vertu du manque de traces qui complique la recherche de preuve (Wieviorcka, 1999). Cette faiblesse fait, à côté d'autres facteurs, que la violence verbale demeure parmi les plus répandues dans la société haïtienne. Pour régler les litiges de ce niveau, les protagonistes se voient souvent recourir au tac-au-tac. La plus haute instance de contrôle de la violence verbale a été instituée par la censure du pouvoir à vie. Mais, l'avènement de la démocratie a réduit le droit d'ingérence des pouvoirs dans les formes d'expression tant individuelles que collectives.

¹⁴ Celui qui tue le serpent, ce n'est pas celui qui l'a attaqué ; c'est celui qui l'a montré du doigt.

LN du 30 avril au 1^e mai 1991 publie un hommage du leader du MDN, Hubert Deronceray, au Quotidien à l'occasion de son 93^e anniversaire. Le nombre d'années parcouru par une institution de ce genre en Haïti a attiré l'attention de l'auteur de la note qui en a profité pour féliciter le journal. L'occasion lui a aussi permis de souligner qu'il s'agissait d'un contraste entre « cette exceptionnelle performance au service de la communauté nationale » et « une société haïtienne où l'on s'obstine à confondre le changement avec la destruction. » En 1991, le sociologue Deronceray, chef d'un parti politique qui a combattu la dictature des Duvalier, ancien candidat aux élections du 16 décembre 1991, semble exprimer sa déception d'un radicalisme montant dans la société haïtienne.

Il se dégage un sentiment d'intolérance mêlé de haine chez certains groupes lorsque leurs intérêts se trouvent menacés. Une crise éclatée à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Port-au-Prince en 1990 met en scène ce comportement. L'hebdomadaire *HO* du 6 au 13 juin 1990, a produit un éditorial pour faire état de l'intransigeance qui anime les « jusqu'aboutistes. »

Les agissements absurdes des exaltés qui se sont entêtés à boucher toutes les voies de résolution de la crise sont symptomatiques d'une tendance à politiser à outrance toutes les activités du pays. Les excès de langage et les actions inconsidérées de cette minorité agissante empoisonnent littéralement le climat social et même la vie politique, depuis que l'espoir du 7 février s'est peu à peu embrouillé. La démocratie est comme prise en otage par des « jusqu'aboutistes » qui semblent prendre un malin plaisir à créer des conflits partout, à empêcher le pays de trouver une stabilité sur la base d'un nouveau compromis plus en accord avec les véritables demandes de la population. La politique du refus est la règle d'or pour ceux-là atteints du virus de la destruction.

Ils sont appelés des exaltés parce qu'ils agissent comme des radicaux, prêts à tout chambarder, à tout mettre sens dessus-dessous, ou souvent menaçant de tout incendier. Ils sont ultra déterminés et se montrent insensibles aux dégâts causés par leur action au point qu'ils affichent une forte insouciance à toute velléité de sortir de la situation. Leur stratégie principale : refus de dialogue ou de négociation. C'est comme un verrou utilisé par des groupes qui ne résolvent leur conflit que par des méthodes de violence extrême. Ils sont qualifiés de « jusqu'aboutiste » (terme du français local pour nommer ceux qui ne se laissent jamais

convaincre) en vertu de leur attitude à aller jusqu'au bout tant que leur demande n'est pas satisfaite. Parfois, ils brouillent la piste chaque fois qu'une lueur de solution apparaît de sorte que le processus recommence. D'où le degré d'intolérance qui soutient l'idée que les agissements des "jusqu'aboutistes" sont "absurdes" et que « La démocratie est comme prise en otage. » Cette tendance à remettre en question la démocratie en Haïti a fini par être considérée comme un rituel tant elle est permanente dans l'espace public. En effet, la presse nationale alimente fortement la tendance à nier l'existence d'une société haïtienne démocratique. Ainsi, le discours social sur la violence permet de voir que la langue peut à elle seule se constituer tant en acte qu'en véhicule de violence. La responsabilité dans la perpétration d'un acte dépend de facteurs divers dont l'intention d'agir.

Du point de vue des publications médiatiques, la violence apparaît comme une opportunité, étant donné la grande préférence accordée aux événements qui s'y rapportent. C'est en fait un constat des spécialistes dont Emery, Ault et Agee, (1976, p. 178).

Les chercheurs ont analysé 55 numéros de magazines représentatifs et ont trouvé qu'ils contenaient le récit de 2 524 actes de violence et de 1 261 incidents ayant trait à des questions sexuelles. Dans les magazines consacrés aux histoires policières, on relevait en moyenne par numéro 77 actes de violence et 15 relatifs à la sexualité ; dans les magazines pour hommes, 63 actes de violence et 19 histoires de sexe; dans les revues romanesques, 33 actes de violence et 50 relatifs au sexe.

En Haïti, la liberté d'expression et d'opinion concomitante à l'expérience démocratique a donné lieu à des mouvements sociaux qui ont eu leur répercussion dans la presse. Les agressions verbales telles : l'insulte, les accusations sans preuve, les dénonciations calomnieuses sans vérification préalable, demeurent très courantes dans la presse. Le message tendant à porter atteinte à la dignité ou aux intérêts de l'autre, tient, apparemment, de moins en moins compte de l'impact éventuel sur les concernés. La tactique consiste souvent à utiliser des formules vagues comme : « d'après certains observateurs », « de sources bien informées », « certains se demandent », etc. suivant la logique du discours rapporté. *LN* du 6 juin 1991 publie un texte

responsif adressé à l'hebdomadaire *HO* concernant l'article « Le Nouveau Collège Bird serait-il en pleine crise ? »

L'auteur du texte – selon le responsable du collège – aurait tout simplement inventé son récit puisqu'il n'aurait consulté personne en dépit de la disponibilité des dirigeants concernés. En fait le reproche adressé à l'auteur du texte et qui lui impute une supposée haine envers l'Église, est fondé sur le principe de vérification de l'information, préalable à sa diffusion, que le journaliste n'aurait pas respecté. « A moins que prisonnier de la haine qu'il semble nourrir envers l'Eglise, il soit incapable de mener honnêtement une enquête personnelle, objective » (*LN* du 6 juin 1991). La demande d'insertion n'a pas seulement rétabli les faits selon la vision des dirigeants du collège Bird, l'auteur en a profité pour pointer du doigt la légèreté avec laquelle le rédacteur a procédé pour donner ses informations.

Mais au fait, il ne cite que lui-même en se cachant derrière des personnages fantômes, et préfère se réfugier derrière des formules suivantes dont son texte est émaillé : « d'après certains », « d'une source digne de foi », « d'autres au contraire », les observateurs se demandent », « certains esprits clairvoyants se posent de sérieuses questions », « l'on s'accorde à reconnaître » (*LN, idem*).

Selon Beauchamp (1987), dans un but déterminé à grossir ses chiffres d'affaires, la presse tend à devenir agressive en recourant souvent à un semblant de sensationnalisme, et faute d'événement, elle n'hésite pas à en créer. Il est démontré que le recours à la presse pour dénoncer, critiquer, injurier et diffamer fait partie du menu caractérisant la transition à vocation démocratique. *LM* du 18 au 21 mai 1990 publie un communiqué menaçant du ministère de l'Information contre la presse, par suite de la parution d'un article diffamatoire dans un périodique de Port-au-Prince. Les termes de la réaction sont un mélange d'exhortation et de menaces de répression contre cette pratique : « La démocratie a ses règles et ses principes ; elle a aussi ses sanctions coercitives. » *LM (idem)* reconnaît

que « le mépris des normes et de l'éthique professionnelle » est très courant dans les relations interhumaines et interpresse.

Lesly Péan dans *HO* du 16 au 23 avril 2003 pose la problématique du point de vue de son origine historique : « Haïti n'a pas rompu avec Saint-Domingue au point de vue des mentalités, des pratiques socioéconomiques et des mauvaises habitudes. Au contraire, ces manifestations malhonnêtes qui ont pour but de faire du mal à autrui ont fleuri. Et leur produit final, la diffamation est devenue un sport national en quelque sorte », ajoutant que : « Ainsi s'attaquer à l'honneur et à la réputation d'une personne, en répandant à son endroit des calomnies et des mauvaises rumeurs, fait partie du fatras quotidien. » Il est évident que l'attribution de l'information à du fatras est la preuve convaincante de l'inutilité voire de la nocivité de certains contenus médiatiques.

Dans un processus de relation de cause à effet, il convient de se questionner : « Est-ce la raison de la pénurie de cas de procès contre la diffamation en Haïti ? » Les médias, notamment les stations de radio de Port-au-Prince, se livrent à une compétition sans merci pour le contrôle du terrain. Pierre Manigat, rédacteur en chef de *LN* prévenant contre le pire à venir, s'insurge contre cette pratique délétère, et dénonce « La déraison des médias » qu'il croit être la conséquence d'une compétition effrénée pour le contrôle de l'espace public et l'orgueil de certains confrères pour les sacrifices consentis pour établir la démocratie de l'après 1986. « Les médias écrit, parlé et télévisé, à des degrés divers, sont frappés par ce mal qui, s'il n'est pas freiné à temps, est appelé à répandre sa terreur sur cette société où la démocratie est en gestation » (*LN* du 14 au 16 février 1997). Une question importante sur l'impact du problème serait : « Sur quoi devrait reposer la concurrence que la libre entreprise et l'exercice de la liberté d'expression commandent les médias de se livrer pour survivre ? Peuvent-ils se prêter à la surenchère, au sensationnel (d'une part), comme au temps de la "bamboche" démagogique des généraux de l'après-février 1986 ? » s'interroge *LN* du 14 au 16 février 1997.

L'exigence du respect de la déontologie et des normes de la convenance fait apparaître que ladite « déraison » est un choix calculé. Comme l'a enseigné McIntyre (cité dans Martin

Provencher, 2008, p.122), « elle ne peut provenir que des pratiques sociales de la communauté. » Dans une perspective identique à ce qui s'observe dans la communauté haïtienne, l'observation des relations sociales instituées en Allemagne avec les migrants latino-américains a inspiré les travaux de Jansen et Gibu (2021) rendus publics à travers leur article intitulé : « Verbal violence - a first approximation based on Latin American migrants's experiences on german institutions. » Cette étude a entre autres montré que la violence verbale, contrairement aux idées reçues, est capable de causer de graves dommages, notamment psychologiques, à la personne qui la subie. En effet, les nombreux témoignages sur les effets psychosomatiques de la parole laissent aujourd'hui peu de place au scepticisme.

La définition de la violence par l'Organisation mondiale de la santé « se limite aux violences physiques et à ses conséquences psychologiques et morales, et n'englobe pas les violences psychologiques et morales provenant de mots, de gestes, d'attitudes ou de décisions institutionnelles sans violence physique. » En Haïti, la tendance à la banalisation de l'agression verbale est dominante.

Et cela produit un effet dans l'information constituant un déficit de la qualité qui, hypothétiquement, peut être l'une des conséquences de l'ordre démocratique en cours d'établissement. Il y a lieu de penser avec le journal, dans une perspective d'amélioration qu'« [A]u temps où la censure est levée, l'autocensure que dicte l'éthique, la simple morale, la responsabilité, doit être de rigueur. »

Bien évidemment, les contraintes étant relâchées, chacun en profite pour donner libre cours à ses penchants. Encore que de l'avis de Crozier et Friedberg (1977), ce sont les contraintes qui déterminent en grande partie le comportement des acteurs dans une situation de négociation. Aussi, la presse tend- elle à gérer une anarchie discursive dominant la période de balbutiement démocratique dite celle de la transition du bâillonnement de la parole à la libre expression de la pensée, des opinions. Ils n'arrivent pas encore à faire la démarcation entre la créativité, l'imagination et la facilité, le libre cours des pulsions émotionnelles que générerait une conjoncture particulière et exceptionnelle. Il en résulte au constat que « Cette dérive se mesure, plus

particulièrement, à l'indulgence qu'on montre à l'endroit des organisations populaires ou de base, des estropiés de la politique, des syndicalistes en mal de paraître auxquels on continue de ne réclamer que la simple audace que confère naturellement l'activisme politique indigent. » *LN* du 14 au 16. février 1997.

Le journaliste situe son observation dans la perspective transitoire qui devait conduire le pays vers une stabilité institutionnelle, ce qui impliquerait une maturité dans la prise collective des responsabilités. Le pays est sorti d'un espace fermé où le régime duvalérien, au contrôle exclusif et total de tout, ne tolérait que de la flagornerie et les thuriféraires de gouvernement. La moindre déclaration du président devait faire l'objet de commentaires élogieux des médias. Au baccalauréat, était sélectionnés comme sujet de dissertation, les propos du président à vie, au lieu d'information, c'est de la propagande qui était servie au public. Le recul, la capacité de jugement critique et d'analyse lucide n'étaient pas tolérés et l'humain, pendant vingt-neuf ans environ, était devenu une espèce de vase sans contenance propre à recevoir n'importe quoi venu du pouvoir.

Personne n'était exempt de ce climat de peur, et la seule échappatoire était la route de l'exil sinon l'emprisonnement et/ou la mort. Celui qui choisissait de vivre dans son pays (ou qui n'avait pas les moyens de faire autrement) était condamné à accepter cette vie humiliante et abjecte condition sans sourciller car le moindre signe de refus était vite répertorié et rapporté aux commandant de la milice macoute de la zone qui, lui avait des contacts avec les sbires, pour assurer le transport au pénitencier national, aux recherches criminelles, à l'antigang ou autre geôle pour subir les châtiments. D'où, le recours à l'espace démocratique comme exutoire portant certains à déborder le cadre dès qu'ont disparu les menaces. Dix ans plus tard, la pagaille était à son comble et le pire, ce n'était qu'un commencement.

Ce qui se pratique dans la presse d'aujourd'hui et qui entame remarquablement la qualité du contenu médiatique, c'est la substitution progressive des espaces consacrés à l'information par l'opinion des journalistes. Les médias débattent des faits politiques et les colorent au gré des intérêts en présence, souvent dans une optique partisane ou nationaliste lorsqu'il s'agit de

défendre l'image du groupe ou du pays (Cardinal, 2005) ; à cela s'ajoutent les limites intellectuelles, les préférences idéologiques des énonciateurs, le tout en concordance avec l'orientation éditoriale du média en question. La politique, pour certains organes de presse, semble être un terreau autour duquel tout se converge. Les pages *Libre opinion* expriment une fonction délibérante à partir de laquelle le public se rapproche des médias avec lesquels ils partagent l'espace public. Ce type de rubrique s'est développé après février 1986. La rubrique *Libre opinion* constitue la manifestation la plus achevée de la liberté d'opinion parce qu'elle permet d'exprimer un besoin de contact social par lequel les médias s'arcboutent de plus en plus à la population ; ce qui ne peut que servir à renforcer leur emprise sur les esprits. Au contraire d'un schéma élitaire qui porte sur des choix fondés sur des préjugés sous-jacents, ceci provoque un sentiment de libéralisation de la parole chez le citoyen *lambda* qui, sans hésiter, en profite pour accaparer l'espace public offert gratuitement au premier venu.

L'accès ouvert à l'expression et les garanties du droit à la parole expliquent que le procès des violences verbales punies par la Loi comme la diffamation, l'outrage, la dénonciation calomnieuse ou les menaces verbales, sont très rares. Dans les cas de menaces et d'agressions verbales, la jurisprudence suggère le recours au droit de réponse, forme de tac-au-tac à travers lequel la victime cherche à rétablir sa réputation (ou celle de l'objet en question) comme règle de justice.

Le recours au métalangage est aussi confronté, comme le souligne Ollivier (2004) au dilemme de la rhétorique de la presse qui n'hésite pas à recourir aux figures stylistiques telle l'exagération, l'euphémisme, l'oxymore, l'antiphrase ... pour aborder des faits auxquels elle réserve un traitement visant la persuasion, la provocation ou l'incitation à la sédition (Touraine, p. 2014). Des exemples issus de journaux, aussi bien que de n'importe quelle autre source, paraissent fort éclairants. *LN* du 29 août 2000 annonce à la une : « La guerre entre nouveaux et anciens sénateurs débute par la menace de « mesures administratives ». Le titre annonce une « guerre » là où il n'y a qu'une mésentente. En réalité de quoi s'agit-il ? Si l'on tient compte de l'énoncé attribué à « la guerre », on découvrira, tenant compte de l'instance énonciatrice, qu'il n'y avait pas plus qu'une mise en garde, sinon qu'un avertissement : « Le nouveau président du

Sénat, Yvon Neptune, a annoncé ce mardi que des mesures administratives pourraient être prises contre les sénateurs absentéistes si ces derniers persistaient dans leur refus de se présenter aux séances en assemblée, dans le cadre du mandat qui leur a été confié par la population. »

L'emploi du conditionnel renforcé par la locution « si » insinue le doute, voire l'incertitude dans la déclaration du « président du Sénat ». Pourquoi alors parler de « guerre » si ce n'est par obéissance au principe de rentabilité d'une production médiée en prévision à la réussite commerciale du journal ? (Gagné, 1980).

➤ *LM* du 10 octobre 1996 offre un autre échantillon qui éclaire davantage le précédant :

« Autorité portuaire nationale : Guerre ouverte entre la direction et le syndicat. » En attaque l'article débute ainsi : « Les employés du syndicat de l'Autorité Portuaire Nationale sont partis en guerre contre le directeur général de cette institution, M. Duquepson Extra. » Mais en réalité, il s'agissait pour des syndicalistes de contester et de dénoncer la gestion jugée corrompue dudit directeur et de réclamer son départ de la boîte. Idée que pourrait fort bien traduire le terme « conflit ». *HO*, de son côté, présente à la une du 4 au 11 avril 1990. « Tentative de coup d'Etat contre Ertha Trouillot » et en sous-titre : « Deux ex-militaires liés à Avril saisis; Augustin et Marc Charles impliqués... ». Derrière cette impressionnante titrairie, la lecture de l'article n'a exposé d'autre événement que la présence de deux militaires dans l'enceinte du Grand Quartier général des FAd'H.

Se disant en visite de courtoisie de leurs anciens camarades de corps, les deux révoqués, le lieutenant Johny Julien, celui-là même qui avait tiré sur Namphy, le jour du coup d'État des sergents et le sergent Albin, l'un des « fameux sergents du 17 septembre » ont commencé à critiquer l'état-major de l'Armée qui s'apprête, disent-ils, à révoquer tous les membres de cet ancien corps.

Après quelques propos attribués aux deux « putschistes », l'essentiel de leur action consistait en des gestes d'énervement qui ne ressemblaient en rien pas à des manœuvres de coup d'état : « Connaissant bien les lieux, ils purent facilement prendre les clefs des auto-mitrailleurs

(tank-commando) et ont pu faire le plein d'essence. Les officiers du corps des engins lourds ont cependant réussi à alerter leur commandant... »

Nous venons d'illustrer le fait que les méthodes de définition généralement utilisées varient entre: la définition lexicale fondée sur le recours au métalangage, la définition connotative selon laquelle on étend le registre d'emploi du terme en question à des situations déterminées selon la représentation de la réalité, la définition par synonymie qui rattache le mot à définir à d'autres avec lesquels il partage des traits communs, la définition par l'exemple qui permet une association à des situations ou expériences analogues déjà mémorisés, la définition par étymologie qui renvoie aux origines linguistiques du mots, etc. (*idem*).

Ces types classiques de définition ne permettent pas de saisir la motivation discursive du rédacteur qui titre son article : « Pleins feux sur Frantz Courtois » (*LM* du 11 décembre 1996) juste pour annoncer que c'est ce Frantz Courtois qui jouit du privilège d'être présenté au public. Le référent « feux » dans la locution « pleins feux sur » qui pourrait être utilisé dans des expressions plus ou moins rapprochées comme « faire feu sur », devient un usage plutôt métaphorique sans idée de violence. L'attribution d'un fait à de la violence n'est parfois qu'une question de rhétorique exprimant le choix stylistique du locuteur. Par exemple, dans *HO* du 28 Mars au 4 Avril 1990, sous le titre : ARTS ET SPECTACLES, MICHEL MARTELLY, L'ENFANT TERRIBLE, ET SYSTEM BAND A S.O.S.¹⁵, le premier paragraphe se lit comme suit : « Mon Dieu, on dirait David et Goliath à S.O.S., qu'on le veuille ou pas, quand deux groupes partagent la petite scène du club S.O.S., c'est un duel. J'ai hâte d'assister à cette bataille, car je dois vous avouer franchement que je n'ai jamais vu jouer Michel Martelly sur scène. »

En observant le champ lexical auquel a recouru le rédacteur, sa rhétorique martiale : terrible, guerre, S.O.S, bataille, duel, sur fond d'une comparaison mémorielle fondée sur l'une des plus emblématiques histoires guerrières de religion, nous aurions pu nous attendre à un récit de combat épique alors qu'il ne s'agit que d'une mise en scène musicale, que d'une détente. Ces observations justifient qu'effectivement, en valeur absolue, il est très difficile de s'entendre sur

¹⁵ Ces caractères sont transcrits suivant la présentation d'origine.

une définition de la violence à partir des termes utilisés. En principe, nous convenons avec Hagège que « parler c'est exprimer sa propre représentation du monde. » Levivier et Perea (2012, p. 74) expliquent que, dans des situations impliquant l'image de soi, pour des raisons de protection, le locuteur peut recourir à des stratégies lui permettant de « dire sans dire ». « Une langue dispose de ressources rhétoriques pour dire sans vraiment dire. Pour énoncer sans devoir assumer totalement les propos que nous tenons. »

La langue, en sa qualité de vecteur par excellence de communication humaine « représente des valeurs, des symboles et des représentations qui organisent le fonctionnement de l'espace publique de la démocratie de masse, à travers l'information, les médias, les sondages, l'argumentation et la rhétorique » (Ollivier, 2002, p. 259). Ainsi, en termes d'expression des représentations sociales, par elle, le locuteur s'exprime par des non-dits, des implicites et des présupposés. Même le silence peut prendre la valeur d'une menace de mort dans le cas, par exemple, d'un allocataire qui n'aurait rien répondu à la question : « Dans ce cas, vous allez me tuer ? ».

Il y a aussi l'effet non moins violent psychologiquement de la manipulation. « Flatter l'auditoire, pour Platon, détermine l'ensemble de la chaîne rhétorique. Pour le manipuler, l'orateur joue sur les mots, il le séduit, le capture, l'ensorcelle et, finalement, peut parvenir à lui faire croire ce qu'il veut » (Meyer, 2009, p. 14).

Denis, de son côté, termine sa préface de l'ouvrage de Nicolas (2007) en insistant sur la légitimité et l'ancienneté de la liaison entre rhétorique et politique. Le discours politique se nourrit de rhétorique, et parfois d'une rhétorique distillant à doses variables de la violence soit manifestement, soit implicitement. Dans l'histoire d'Haïti, par exemple, la guerre de l'indépendance, de 1791 à 2004, se jouait sur deux fronts consécutifs : celui du champ physique de bataille et celui de la rhétorique de guerre. D'après Bowet, Gardin et *al.* (1995, p. 12) « Le “discours politique” est loin d'être réductible à la simple perspective de sa production langagière indistinct de l'« homme politique»; il est « vu comme l'arme de la domination » visant à « structurer le champ de bataille en positionnant discursivement les forces en présence. »

La mémoire historique retient que la guerre d'indépendance est menée consécutivement au moyen de slogans politiques tels « Vivre libre ou mourir », « Grenadiers à l'assaut », « Koupe tèt boule kay »; ces excitants avaient des effets persuasifs très déterminants dans la fin victorieuse de la bataille des va-nu-pieds. Lorsque Boisrond Tonnerre conta à Dessalines qu'il lui fallait « la peau d'un Blanc pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume », l'émotion enflamma le guerrier qui s'écria immédiatement : « Baron, je te charge d'exprimer mes sentiments à l'égard des Blancs. »

Enriquez [2015, (sous la dir.)] ramène le discours politique persuasif à sa dimension arrogante. Il en voit un mode de conduite de soi par rapport à l'autre dans une dynamique différenciée défavorable au point de vouloir passer du niveau de mépris de l'autre à celui de sa domination. Ce rapport de domination peut prendre diverses formes et possède plusieurs natures. Il est de type politique et conditionne les relations de pouvoir entre autorités et citoyens, il est économique et institue les cadres opérationnels des rapports entre le consommateur et le producteur, entre patron et ouvrier. Les cas de Taylor et de Ford, deux grandes entreprises à succès, ont été particulièrement choisis pour illustrer cette dimension. Il est aussi sociologique puisque les institutions sont les seules qui déterminent les paradigmes de valeurs conditionnant le fonctionnement des individus tout comme des collectivités. Enriquez (*op.cit.*) distingue « les sociétés hautement hiérarchisées » des rapports normatifs « dans les sociétés démocratiques » où les principes postulent l'égalité entre tous sans idée de supériorité par rapport à autrui.

Ce type de violence dans sa version dialectique est perçu en termes de puissance de liberté sans lesquelles il n'y a pas d'histoire créatrice, mais pure passivité animale. Ici, le rapport dialectique s'établit sur une logique de puissance : homme/Dieu/maître/esclave. De façon plus moderne, c'est dans la lutte et la guerre que se produit la valeur éthique suprême de la liberté de peuples, comme l'a compris Hegel, ou bien s'impose la volonté de puissance du surhomme de Nietzsche (Marzano, *op.cit.*, p. 729). Dans la violence dialectique, loin de chercher à utiliser les arguments objectifs pour faire valoir leur point de vue, les allocutaires auront plutôt recours à des discussions de type sophistique qui, tel que posé par Aristote, aura visé le côté apparent du

principe de « vérité »; une vérité découlant non de la logique interne de la discussion, mais de la manière dont on a défendu sa thèse.

La dialectique, selon Aristote, permet essentiellement d'« attaquer ce qu'affirme l'autre sans se contredire soi-même et surtout sans être réfuté ». Cette technique permet de traiter philosophiquement les thèses en fonction de la vérité, et dialectiquement en fonction de l'apparence ou de l'approbation, de l'opinion (δόξα) des autres (Topiques, I, chap. 12). De là, dans une discussion, le comportement du sujet dépend de sa tendance visant soit à connaître la vérité objective, celle philosophiquement démontrable à travers des arguments non logiquement réfutables, soit à « avoir raison à tout prix », pour ainsi se poser en tant que gagnant dans la discussion.

1.3. Esquisse d'une définition et d'une catégorisation de la violence

Vu la complexité du sujet, il est important de signaler d'entrée de jeu ici que cet exercice est loin d'être achevé et que tous les aspects de la définition sont loin d'être pris en compte. Ce qui est exposé à travers ces lignes, se limite au niveau des acceptions les plus courantes, notamment celles qui sont les plus représentées à travers la presse écrite, donc, ceux qui seront réutilisés dans les données du *corpus*. La difficulté d'une définition de la violence a été soulignée entre autres par Timsitt-Berthier qui a consacré audit sujet le chapitre deux de son livre disponible sur la Toile. Quant au fait de trouver une définition au concept, elle a déclaré : « lorsqu'on essaye de définir, concrètement, une conduite violente ou un acte de violence, on se heurte immédiatement au problème du choix des critères et du cadre de référence que l'on se donne. » En effet, selon cette auteure, la violence est pluridimensionnelle et multifactorielle. Elle comporte une typologie variée et complexe. Pourtant le même site apporte certaines précisions en indiquant que : « La violence est un phénomène vieux comme le monde et est alimentée par diverses raisons notamment des pulsions sentimentales comme la jalousie, la peur, la frustration ou le besoin » et que, d'un point de vue physique, « [e]lle est l'expression d'un déséquilibre entre deux ou plusieurs forces en confrontation. Sur le plan du sentiment, elle est caractérisée par un désaccord non contrôlé sur une idée ou quelque chose » (*idem*).

Le terme, selon l’OMS, désigne l’usage délibéré ou la menace d’usage délibérée de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d’entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal-développement ou une carence. Il traduit un abus de force avec un caractère intense, brutal et aveugle sans relation à l’autre. Pour le Conseil de l’Europe, la violence physique est un acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique.

En général, une violence oppose un bourreau à une victime. Comme dans toutes les formes de violence, l’objectif du bourreau n’est pas uniquement de causer de la souffrance mais également réduire la maîtrise de soi de l’autre. La violence qu’elle soit politique ou physique est utilisée pour contraindre, dominer, tuer, détruire ou endommager.

La sociologie envisage la question du point de vue des situations affectant la vie des sociétés, conditionnant par-là la sécurité publique. Il se dégage une approche dialectique du phénomène qui le fait saisir en tant que déterminisme sociologique. La violence apparaît alors comme une réalité incontournable parce que caractéristique de l’évolution des sociétés. Certaines fois, pour ramener l’équilibre sociologique, cela exige le refus de l’oppression et il faut un contrepoids du système des valeurs imposé. Le site en ligne de l’Organisation mondiale de la Santé, dans son « Rapport mondial sur la violence et la santé » (2012) indique dans les deux premières phrases de sa préface : ”The twentieth Century will be remembered as a century marked by violence. It burdens us with its legacy of mass destruction, of violence inflicted on a scale never seen and never possible before in human history.” Chesnais (1973) ainsi que Touraine (2015) préfèrent faire croire que la violence est une caractéristique de l’incivisme et non de la modernité. Il y a, selon Chesnais (*idem*) deux issues possibles face à une situation d’extrême violence résumées à un effondrement ou déclin du système en termes des rapports sociaux institués, d’institutions ou de valeurs culturelles partagées, soit que ces violences témoignent d’une situation de déstabilisation passagère, qui devrait passer avec la crise » (Wieviorcka, 1999).

Cette approche fait de la violence un moyen pour arriver à la satisfaction du désir de modifier une situation devenue intolérable. Dans ce cas, elle est limitée dans le temps et soumise à des conditionnements opératoires calculés en fonction des objectifs poursuivis. Sous certaines conditions, elle peut éventuellement constituer l'annonce d'autres conduites non violentes, l'ébauche d'une action conflictuelle, dans laquelle est en jeu le souci de se construire comme l'auteur de sa propre existence.

L'humanité se construit et évolue bon gré mal gré dans la violence. *Homo homini lupus* disait Thomas Hobbes. Le livre sacré, la Bible, ouvre le chapitre de l'existence humaine par un très grave acte de négation de l'Autre : acte qui a secoué la première famille humaine. Caïn tua son frère Abel. Cette mise en scène n'est en effet pas différente de celle de nombreux autres récits relevant de l'histoire ou de la mythologie. Par analogie, on peut y aligner les cas de Socrate, l'un des aînés de la famille des philosophes condamné à l'empoisonnement ; de Galilée, menacé de mort, et de beaucoup d'autres. Sur le plan national, l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines par des pairs deux ans après avoir conduit son peuple à l'indépendance, scelle à jamais, par le sang l'histoire haïtienne.

Du peu de travaux scientifiques de chercheurs nationaux concernant cette problématique, on recense un volume plus ou moins important d'essais. Parmi les plus connus, celui de Toussaint (2003, p.13) est une invitation à *Lire Erick Fromm en Haïti* (1991) : « Au cœur des multiples conflits qui secouent la "Terre-Patrie" et des passions politiques qui affaiblissent la nation haïtienne, une relecture des écrits de Fromm, philosophe, psychanalyste et sociologue, s'impose. » Fromm, en effet, propose une typologie de la violence qui fait encore école. L'ouvrage collectif de Édouard et Calixte (2016), fait un panorama des dessous tumultueux de la première Occupation américaine d'Haïti ; alors que celui de Léger (1983), attire l'attention sur les différents moments qui ont marqué l'histoire des jeunes nations de l'Amérique latine et de leurs combattants pour la liberté.

La violence et sa dimension ontologique

Comme l'insinue Édouard (2013, p. 68), la presse est une source inépuisable de renseignements sur la violence, ses auteurs et ses victimes. Elle fournit aussi des informations qui orientent la recherche sur les causes et les conséquences du phénomène et surtout elle supplée au vide institutionnel lorsqu'il faut apporter une explication sur certains aspects particuliers de son déroulement.

C'est en effet à travers les cas de violence rapportés par la presse parlée et écrite que l'opinion publique se forge sa propre représentation de la prévalence et de l'incidence du problème en Haïti. Très souvent, à cause des lacunes des banques de données officielles, à cause surtout du manque de moyens des chercheurs locaux, c'est à travers des reportages que l'opinion publique et les institutions répressives de l'État sont informées de la commission des crimes les plus crapuleux.

La connaissance des actes commis sur la vie et les biens des personnes victimes de violence à l'occasion des manifestations de colère (ou de contentement) des foules massées dans les rues ou lors des attaques ciblées de bandits, de militaires, de policiers, d'inconnus armés, non seulement émeuvent, mais aussi fournit des informations sur les dates, les lieux, l'identité des cibles, les engins utilisés par les bourreaux, parfois aussi sur le mobile des crimes. Grâce à ces données, il est possible d'analyser le discours sur la violence en tenant compte des rapports entretenus entre l'événement et ses auteurs, les mobiles de leur perpétration. La violence, tel que définie dès l'entrée en matière, est perçue et conçue en tant que réalité intrinsèquement humaine, intégrée au psychisme comme stratégie de protection, de défense et comme voie d'accès à un certain niveau de satisfaction de besoins (Merleau-Ponty, 1937). C'est l'un des traits caractéristiques de l'humanité de l'Homme (Lévinas, 1972) en tant qu'elle est une condition *sine qua non* à la survie de l'espèce (Merleau-Ponty, 1937) contribuant à la capacité d'adaptation, l'un des attributs de l'humanité.

Cette caractéristique a servi dans un premier temps comme étalon pour déterminer la place de l'individu dans le corps social. La prépondérance de la force déterminait la part de droit des sociétés par le recours à la guerre si présente dans l'histoire. « Dix des treize conflits les plus

lourds en perte de vies humaines des 160 dernières années ont été des guerres civiles et des révoltes (Gurr, 1970, p. 3)¹⁶.

La conception de la violence en tant que réalité ontologique est soutenue dans le raisonnement métaphysique initié par Aristote. Cet auteur antique postule l'immanence du phénomène. L'Être se situe dans un dualisme énergétique de relation au vrai, au bon. Alors « La violence est partout. Elle utilise toutes les forces et les énergies qu'elle trouve à sa disposition, si bien que souvent on ne sait même plus comment l'en distinguer. N'importe quelle force semble pouvoir être dite violente. » (Gilbert, 2009, p. 19).

Dans la préface de son dictionnaire, Marzano (2011) n'arrive pas à assigner à la violence une forme fixe et définitive. Son approche vers une définition en fait « une réalité ambiguë et complexe ». Marzano (idem xi) témoigne aussi de l'omniprésence de la violence dans la vie des sociétés : « Dans un sens, la violence est aujourd'hui partout: elle accompagne notre existence et fait désormais partie des représentations langagières de notre être-au-monde ».

L'avant-propos du livre éclaire davantage sur l'enracinement de la violence dans l'ontologie humaine : « S'il y a un thème aujourd'hui qui ne cesse de provoquer des débats autant en philosophie que dans les autres sciences humaines et sociales, c'est bien la violence » (Marzano, op.cit. xii). Citant Jean Laplanche (1999), elle (idem x) avance : « l'homme est parfois une bête (et non pas un simple vivant), dépravé et sexuel. Il est souvent un Léviathan cruel ; et plus souvent encore il est les deux ». Devant le fourmillement de situations potentiellement étiquetées comme violent, on en arrive à résumer les plus courants retrouvés dans la littérature. Une conduite violente peut être fondée sur des rapports basés sur le sexe (violence sexuelle), le couple (violence conjugale), l'argent (l'appât du gain), les échanges commerciaux (violence économique), le discours (violence verbale), la perception (violence psychologique), le corps (violence physique), etc.

¹⁶ Traduction de l'auteur de l'anglais.

Il suffit d'observer la nature, le mode de vie des animaux notamment des prédateurs, de suivre l'évolution d'une grossesse, les conditions entourant la naissance, pour se convaincre qu'il n'y a pas d'existence sans manifestation de violence. Par ontologie, on comprend ici ce qui permet à l'Être de se réaliser en tant que tel. Prenons l'exemple du cadre régulier d'une naissance. Les conditions nécessaires à un accouchement exigent, en règle générale, l'intervention d'instruments contondants (le bistouri du médecin, son forceps) pour extraire le bébé du sein maternel. L'opération n'est possible que par un étalage de sang, de chair saignant, et cela que ce soit par couche normale ou par césarienne.

À souligner que l'origine de ce mot vient du nom de l'empereur romain Jules César. Dans un portrait en ligne¹⁷ César est décrit comme : « Ardent, infatigable, où l'ambition, où le ressentiment l'appelle, c'est là qu'il vole le fer à la main. Jamais le sang ne lui coûte à répandre. Maturer ses succès, les poursuivre, saisir et presser la fortune, abattre tout ce qui s'oppose à son élévation, et s'applaudir de s'être ouvert un chemin à travers des ruines : telle était l'âme de César. » Dans la vie de tous les jours, les opérations d'accouchement, à travers le temps et l'espace sont, dans une proportion assez considérable, marquées par le décès soit de la mère, soit du bébé. « The neonatal mortality rate in 1968 was estimated at 15.9 per 1,000 live births; in 1950 this rate was 20, 5 per 1000 live births » (Pierog & Ferrara, 1971, p.3).

La lecture des pièces classiques françaises : *Cinna*, *Andromaque*, *Le Cid*, *Phèdre*, etc., contient de bonnes références pour se représenter la valeur attribuée à la bravoure au combat, à l'honneur conféré au triomphe de la force. Il faudrait ajouter à tout cela que les récits qui se donnent pour but d'expliquer la vie des humains sur la terre insèrent leur déroulement dans une dynamique de violence se soldant souvent par la trahison, l'assassinat, les sanctions, etc. C'est le cas, déjà évoqué, du récit biblique de la création dans lequel, sous le coup de la jalousie, Caïn donna la mort à son jeune frère Abel. La tendance à recourir à la violence comme châtiment contre quelqu'un implique l'idée de la répression contre celui qui se rend coupable d'acte violent. La répression tout en visant à corriger le tort fait à la victime devient, elle aussi, un acte de violence de la part du justicier.

¹⁷ http://agora.qc.ca/dossiers/jules_cesar

Comme illustration à cette dynamique, la loi du Talion encore pratiquée dans certains États civilisés consistant à appliquer la peine de mort contre quelqu'un jugé coupable de meurtre. Ce qui fait comprendre que même pour combattre la violence, on est obligé de recourir à la violence. L'exemple biblique avec l'histoire de Moïse qui tua un Égyptien maltraitant un Juif vient symboliser cette vision de la violence comme passage obligé. Né dans le sang, le cri et la douleur, le destin de l'homme, ce « roseau pensant » semble marqué du sceau de la violence dont il ne pourra plus se départir étant devenue la condition *sine qua non* à son évolution dans un environnement naturellement hostile. « N'y aurait-il là qu'un destin anonyme pour l'humanité, sans qu'elle puisse réagir ? » (Gilbert, 2009, p.13). Poursuivant son raisonnement, Gilbert renchérit : « Les personnes, riches ou pauvres, se trouvent prises, malgré elles et à leur insu, dans un tourbillon qui dépasse chacun et nous emporte tous dans le mal. »

La violence et la psychanalyse

Le cerveau humain, centre du comportement, est logé dans le système nerveux central qui, grâce aux informations reçues de l'interaction avec l'environnement, déclenche, à travers les neurones, le type de réaction approprié à un stimulus donné. (Harber & Runyon (1974, p.3). la fonction des neurones dans le comportement humain est fondamentale pour ne pas dire phénoménal. «Each of our ten billion neurons is a miniature information processing center, capable of receiving thousands of messages, and, in a fraction of second, sorting and acting upon them» (*Idem*, p.37). Parmi les stimuli suscitant un comportement agressif chez l'humain, se distingue la frustration définie comme : « a blocking or a thwarting of goal-directed activities » (Gurr, p. 1999). Un blocage à la poursuite ou à la réussite d'un but ou d'un objectif est généralement considéré comme frustrant et est susceptible de déclencher des réactions de colère ou bien de culpabilité chez un individu.

Pour éveiller le sentiment de violence en soi, il suffit qu'un stimulus apparaisse au moment qu'il faut car les études en neuroscience ont longtemps démontré que « la violence

interhumaine est consubstantielle à l'existence même. »¹⁸ L'exposition à une forme quelconque de frustration peut alors provoquer chez certains individus le désir de recourir à la violence contre tiers ou, dans certains cas, au suicide. Selon les théories calquées sur les expériences pavloviennes et la vision freudienne de la nature humaine, Merleau-Ponty (1937) envisage effectivement la violence comme un processus. L'exposition courante à la violence induit un processus lent et progressif généralement inconscient qui s'installe dans les pratiques à travers l'inhibition. L'inhibition est le résultat d'un processus consistant à porter l'individu soumis pendant une durée déterminée à un stimulus à changer de perception par rapport au phénomène ou la situation en expérimentation (Harber & Runyon, p. 1974). « L'apprentissage peut se comprendre d'un point de vue psychoaffectif comme étant favorable à la réactivation suivant un ordre chronologique assez constant des faits d'expérience ayant agi sur les circuits neuronaux » (Merleau-Ponty, p. 1937).

Grâce à cette activation, on arrive à conserver et à renforcer les affects jusqu'à les intégrer de façon irréversible et les porter à se reproduire de façon sensible dans le comportement. « Donc il est évident que s'exposer à un stimulus entraîne une mobilisation des affects mus suivant un ordre chimio-praxéologique qui aboutit à façonner l'individu et à l'intégrer dans un cadre psychosocio-déterminatif » (*idem*).

Cette présentation éclaire les idées philosophiques du dix-septième siècle notamment chez Locke pour qui le cerveau humain à la naissance est un *tabula rasa* qui, tout aussi bien que l'a compris Rousseau, devra s'imprégner de la marque de l'environnement dans lequel il aura évolué. Le cerveau devra donc être éduqué dans le sens d'une opération de modelage conditionné du comportement, ce qui devra permettre une classification de l'élément humain et de sa position dans le cadrage sociologique. En effet, il devient de plus en plus certain que lorsque quelqu'un se trouve exposé à un stimulus comme la violence, cela constitue un facteur d'orientation psychosociologique qui influe sur la vision de la réalité de l'individu. Fromm (1936), suite à son expérience des ravages de la première Guerre mondiale: "When the war ended in 1918, I was a deeply troubled young man who was obsessed by the question of how war

¹⁸ <https://www.cairn.info/violences-ordinaires-et-hors-normes--9782100765478-page-61.htm>

was possible, by the wish to understand the irrationality of human mass behavior. (...) More, I had become deeply suspicious of all official ideologies and declarations and filled with the conviction “of all one must doubt”.

L’humain au sens large n’est que conceptuel et n’a pour but que de permettre un cadrage théorique de situations indéfinies qui serait un individu X dans le plan R de la réalité comme infinie. De là aussi découle chacune des préférences et des dispositions trop souvent échappant aux contrôles stricts si ce n’est du point de vue d’une exposition et d’une soumission volitive à une autre orientation physiologique qui serait le résultat ou la résultante d’un excitant interne ou externe » (Merleau-Ponty, *op.cit.*, p. 38).

Du point de vue des démonstrations de Pavlov, le stockage dans les schèmes intégrateurs humains d’images dans lesquelles la violence devient l’excitant majeur de mobilisation affective, il est clair que la réaction du cerveau sera déterminée par rapport aux faits auxquels il a été exposé, et sera le déterminant principal de ses attitudes vis-à-vis de l’autre. Cet autre sera intégré en fonction soit des mises en place préétablies et des circuits qu’il aura mobilisés. Ce type de conditionnement qui est souvent suggéré dans le cadre des actions publicitaires visant à provoquer la réaction positive de la clientèle implique un préalable déterminatif conduisant à l’établissement chez l’individu du dispositif dit d’attitude forte défini comme : « Une attitude relativement persistante dans le temps, résistante au changement lors d’une mise en cause, et prédictive des comportements » (Merleau-Ponty, *op. cit.* p. 39). Certains dictons et maximes tels « la violence appelle la violence », « qui sème le vent récolte la tempête » sont les émanations de l’imaginaire collectif qui recèlent une dimension explicative des situations effectives auxquelles on est exposés.

La violence est alimentée par diverses raisons notamment des pulsions sentimentales comme la jalousie, la peur, la frustration ou le besoin. D’un point de vue physique, elle est l’expression d’un déséquilibre entre deux ou plusieurs forces en confrontation. C’est l’approche développée par Freud dont les écrits (1968) abordent la question de la violence sur une base psychanalytique : « la psychanalyse est un savoir du sujet individuel. C’est la raison qui conduit à refuser

l'explication de l'agressivité selon une mécanique de réaction à un milieu supposé dangereux ou d'expression d'un instinct » (Colas, 1994, p. 42). Cette vision de la violence lie la pulsion sexuelle à l'agressivité. « La pulsion vise à supprimer une tension (accumulation d'excitation) selon une procédure dont l'orgasme est le modèle (*Idem*, pp. 41-42). L'approche freudienne ramène à un point de vue psychoaffectif comme étant favorable à la réactivation suivant un ordre chronologique assez constant des faits d'expérience ayant agi sur les circuits neuronaux.

Freud (*idem*) ramène à la pulsion l'incapacité de l'humain à trouver l'équilibre et la constance de ses actions. Il s'agit là de la manifestation d'une excitation, fonction de l'organisme attachée au système nerveux, qui conditionne l'humain à réagir suivant le type de stimulus auquel il est exposé. Freud explique que la pulsion diffère de l'excitation dans le sens qu'elle émane de l'intérieur et que, par conséquent, une fois installée, elle devient constante. Si l'excitation peut être expulsée par un contrepois externe, la pulsion elle, ne se modifie que par la satisfaction des besoins qui l'ont engendrée. Cette explication de Freud vient renforcer la position de Kant selon laquelle la raison tend de plus en plus à s'aliéner à la passion.

Du point de vue de Fromm (1991), l'être humain est de « nature vicieuse et destructrice, en un mot un tueur que seule la peur devant des tueurs plus puissants que lui est susceptible de détourner de son passe-temps favori » (Toussaint 2003, p. 49). De ce fait « De même qu'il faut avoir des armes pour livrer une guerre, de même il faut faire appel à des passions telles que la haine, l'indignation, la destructivité, la peur pour décider des millions de gens à s'exposer à la mort et à devenir meurtriers » (*idem*, p. 49).

Fromm (*idem*) qui fait de la violence l'une de ses principales thématiques en a établi une typologie constituée de violence ludique, violence réactionnelle, violence vengeresse, violence produite par l'écroulement des espérances, violence compensatoire, violence produite par la soif de sang d'ordre archaïque. Dans sa catégorisation, on a l'impression que l'auteur accorde une importance particulière à chaque type de violence qu'il explicite dans les termes de leur actualisation respectifs. Il se démarque de certaines formes de violence comme la violence destructrice et vengeresse et approuve d'autres comme la violence ludique qui permet à chaque

acteur de mettre en évidence ses capacités sans intention de destruction de son vis-à-vis. Bref, ce que Fromm veut réellement éviter c'est la tendance à la destruction. Or, dans les jeux par exemple, le but de chaque acteur est de montrer à l'autre que c'est lui le plus habile. Il se crée un cadre de compétition où l'estime de soi est l'enjeu primordial.

Fromm (op.cit.) renchérit dans ce canevas par la définition de la violence réactionnelle. Ici, il se montre quelque peu conciliant tout en gardant ses réserves, sans doute parce que c'est « biologiquement rationnelle » et fait partie « de l'activité normale de l'homme ». Quelqu'un qui a recours à la violence pour défendre sa dignité, sa liberté, ses convictions agit dans ses pleins droits mais serait borné à des cadres précis d'action excluant toute forme de dérapage à visée destructrice. De là se dessille la perspective révolutionnaire et de l'affranchissement dont la roue, dans le cadre de la corruption des moyens, peut tourner à tout instant en sens inverse. Les formes à éviter incluent la frustration, la jalousie, l'envie.

La violence vengeresse fait partie des cas les moins bien vus de la typologie de Fromm. Il s'agit d'un besoin de vengeance contre un mal qu'on a subi et que l'on veut exorciser. Elle a une manifestation spontanée, irréfléchie et pousse à l'exacerbation des passions parfois déchaînées. Une telle forme de violence est courante dans les sociétés où règne l'impunité et où l'accès et le droit à la justice sont réservés à une minorité. Les opprimés, subissant avec grand peine les affres de l'horreur, n'attendent que le moment venu pour assouvir leur soif de vengeance.

La violence hors norme

La norme apparaît comme ce qui est de l'ordre de l'attendu. C'est un terme dérivé du latin *norma* ayant pour équivalent règle. Ainsi, « La norme c'est ce qui est habituel, ce qui est répandu, ce qui fait partie des "us et coutumes", c'est donc ainsi ce qui n'est pas étrange » (Turpin, 2013). Par déduction, nous comprenons que ce qui se définit comme hors norme relève de l'inattendu, de l'inhabituel, de l'insolite. Coutanceau et Lemitre (2017), (dir.), font un large étalage de la violence qualifiée de hors norme. Selon eux, il existe une diversité de mode de manifestation de la violence, et parmi ces derniers, il y en a qui échappent au sens commun ou qui défient l'intelligence humaine lorsque des cas de violence extrême proviennent d'individus

apparemment sans histoire. En associant le concept de violence au circonstant hors norme, il apparaît comme une situation de choc, de mise à l'épreuve du sujet. Il s'oppose au conditionnement, à la dépendance qui conduit à un effet de banalisation de la situation.

D'un point de vue étymologique, le concept violence provient du latin *violencia* issu du verbe *vis* (*volere*) qui signifie « vouloir », il découlerait aussi du mot grec *bia* renvoyant à la force vitale », « la fougue » ou « la contrainte de vie ». Le terme exprime donc la qualité de celui qui veut vivre avec force. *Violare* prend pour sens « agir de force », et *violentus* « abus de force ». L'origine du mot remonterait « selon le Littré », à 1538 et apparaîtrait dans l'expression « faire violence à quelqu'un » exprimant l'idée de « contrainte par abus de force ». Les mêmes auteurs soulignent le rapprochement terminologique entre deux recoupements qui se distinguent seulement par leur degré d'intensité. Être violent serait le simple fait de pouvoir développer des capacités de s'imposer face à l'autre, de se défendre du danger.

Les deux (*op.cit.*, p. xvii) dans la préface de Julien Daniel Guelfi, insèrent la violence dans un cadre plutôt pathologique, psychiatrique : « La chosification de l'autre et l'indifférence affective absolue, sans culpabilité, viennent donc particulariser certains actes, situés bien au-delà de la haine » p. xvii. L'approche pathologique peut aider à clarifier et à classer la conduite du meurtrier.

Le comportement violent découle alors de la frustration, du rejet et de l'oppression provenant d'une force extérieure. La remarque sur la sériation conceptuelle : « violence destructrice », « violence extrême » est importante. Selon une étude de Bègue, cité dans Coutanceau et Lemitre (*op.cit.*): «Le sentiment d'exclusion interpersonnel et social est un des facteurs de risque les plus importants pour les comportements de violence extrême. Dans « Existe-t-il un " ordinaire de la violence " chez le sujet « normal » ? Didier Bourgeois et Thierry Alberne cité dans Coutanceau et Lemitre (*op.cit.*, p. 65) ; donnent une explication plutôt freudienne de l'acte violent extrême qu'il qualifie lui-même de « phénomène intrapsychique ».

« En un instant, et pour une période qui pourra être brève, le sujet n'est plus un être social : son savoir-vivre (son savoir laisser vivre...) ne lui sert plus à rien, il est dans le savoir

survivre, et à tout prix. Tuer en éliminant l'alter ego (c'est-à-dire ce que l'on ne supporte pas chez l'autre parce qu'il est justement en soi-même) est à cet instant la seule issue, du moins le croit-on à ce moment-là. Cela noue des liens avec l'expérience de la toute-puissance infantile, parfois incontournable : « Si l'autre existe, je n'existe pas » alors que justement le « Je » n'existe que par l' « Autre » dans une relation intersubjective). En éliminant l'autre on élimine la partie de soi inacceptable projetée, on protège la "bonne" partie, ou en tout cas celle qui doit rester, celle qui est acceptable » p.65.

1.4. La violence sociétale, endémique et politique

La violence sociétale

Les sociétés s'organisent autour de lois, de normes, de principes et de règles en vue d'accéder à une cohabitation harmonieuse entre les membres qui les composent. Toute violation des normes établies entraîne une sanction et la bonne conduite est récompensée. En conséquence, un cadre de vie est fixé et des institutions sont placées pour surveiller au respect de ce cadre. Le rattachement de la violence à ses fondements sociétaux est signalé dans LN du vendredi 5 au dimanche 7 mars 1999. Jean-Élie Larrieux qui définit la violence comme: Le recours intentionnel à une forme d'agression réussie ou ratée » en a profité pour faire le point sur l'univers des dégâts que ce qu'il a appelé un « fléau » a pu causer à la société haïtienne au cours des décennies écoulées.

La situation de violence est d'autant plus critique qu'elle est en soi, par l'absence de régulation des pouvoirs publics, une violence politique et sociale car elle occulte les raisons de la violence quotidienne et s'impose comme violence structurelle en tant que rupture univoque au détriment de la population qui lie l'État et la communauté des citoyens dans une logique sociale de droits et d'obligations réciproques.

L'auteur établit la distinction entre « violence directe » dans laquelle l'acte agressif est une fin en soi et « violence indirecte » lorsque l'acte d'agression est l'expression d'un changement désiré ou comme moyen d'atteindre un objectif. Au début de son texte, Larrieux associe deux termes: violence et agression sans donner d'explication sur leur nature respective. Par exemple, il écrit: « A la violence / agression active s'oppose, dans la forme, une violence passive qui aboutit dans la réalité aux mêmes résultats néfastes pour l'individu et/ou pour la société. ». Les exemples auxquels il a recours sont : le fait de ne pas porter secours à personne en danger, incapacité à réagir quand cela devient nécessaire, etc. Ce type de violence, selon lui, tue l'espoir et est inhibiteur de la force de lutter chez la personne à l'épreuve. « La violence

passive est d'autant plus forte et accablante qu'elle est à la fois symbolique en tant que représentation douloureuse par le sujet en détresse d'une forme de rejet et de pénalisation du vis-à-vis individuel ou collectif et, en même temps, elle est ressentie et perçue comme agression somatisée vécue comme violence physique. »

La société haïtienne, depuis la chute des Duvalier fait face à une forme de violence des foules devenue de plus en plus caractéristique de la démission des institutions étatiques à assumer leurs responsabilités envers la collectivité. L'incapacité de l'institution judiciaire notamment et le manque de confiance de plus en plus croissant de la population dans la justice à incite à une violence vengeresse qui se manifeste sous la forme du lynchage considéré comme mode individualisé ou collectif de résolution de conflit. Cela a débuté avec le traitement partisan des membres du CNG du dossier des victimes du duvaliérisme. Dans le cadre de l'affaire Luc Désyr, *LN* du 8 juillet 1986 rapporte : « l'ancien chef de la police politique, considéré comme responsable de la mort de milliers de personnes, avait été sauvé du lynchage par l'armée » au moment d'une tentative de fuite vers les États-Unis d'Amérique.

Dans un autre dossier, *LN* du 24 octobre 1994, soit huit ans plus tard, révèle une scène encore plus spectaculaire de violence sociétale avec le meurtre d'un passager de transport en commun tué par son chauffeur armé suite à une dispute autour du nouveau tarif que les autorités constituées n'avaient pas pris le soin de fixer ; ce qui a entraîné la réaction d'« un sergent des FAd'H qui était à bord de l'autobus (qui) a dégainé son pistolet et a criblé le chauffeur. »

La violence sociétale est souvent l'effet d'une mauvaise gouvernance étatique entraînant la nécessité pour les citoyens de combler un vide. Larrieux cite Moyer (1971) pour asseoir ses explications de la violence en étiologie où il est question de « comportement de violence caractérisée d'agression spécifique à une situation ». Plus loin, il porte à l'appui les théories de Lorentz (1966, 1970) selon lesquelles interviennent chez l'individu des structures biologiques qui le prédisposent à des réactions de violence en situation de stimulation (repris dans la psychanalyse et la violence). Voulant établir les fondements biologiques de la violence, le

rédacteur a aussi cité Mc Dougall (1908) affirmant que le comportement agressif « fait partie intégrante de la nature humaine. »

C'est une approche dérivée des analyses de Freud (1932/1964) qui impute à l'instinct de destruction chez l'humain le caractère inné d'agressivité. En effet, cette thèse s'est de plus en plus répandue avec les progrès dans certaines disciplines comme la neuroscience qui permet des manipulations de zones spécifiques du cerveau. Manipulations effectuées d'abord sur des souris, puis répliquées sur l'humain. Il existe effectivement des substances chimiques présentes dans l'organisme humain qui, quand elles sont excitées, activent des états émotionnels dont l'agressivité. Selon Jacqueline Renaud (1986), cela est intégré au système défensif régulant la survie même de l'espèce humaine. Larrieux, pour sa part, a aussi pris en compte des théories moins tranchantes sur le comportement agressif déterminé selon des études réalisées sur les animaux.

Édouard (*op. cit.*) définit, sous cet aspect, deux formes de violences qu'il nomme respectivement « violences sociales » et « violences de la société ». S'agissant des violences dites sociales (qu'il emploie au pluriel), Édouard (*op.cit.*, p. 71) souligne que « C'est en tout cas à travers la société que toute violence trouve son sens et sa place. ». Il insiste pour dire que la violence est endémique, donc inséparable de la société. Abordant « les violences de la société », Édouard (2013, p.74) embrasse tout un complexe de situations allant des cas d'insécurité en passant par la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, les préjugés sociaux, etc. À en croire son approche, aucun Haïtien ne serait exempt de ce type de violence lors même que les couches défavorisées y seraient davantage exposées. C'est le cas, par exemple, de secteurs comme les femmes, les orphelins, les enfants pauvres, de façon systématique en proie à la violence, cette gangrène qui n'en finit pas de ronger la société haïtienne, encouragée de surcroît par un silence complice, et par l'impunité pour les coupables.

À ce compte, l'idée établissant le lien entre l'individu et sa communauté, puis sa société sur la nature et les conséquences de l'exclusion sociale en dit beaucoup. En effet la situation d'exclusion tend à fragiliser le lien social par l'affaiblissement des potentialités individuelles. Ces idées s'enracinent dans les travaux de Locke (1629) qui insistait auprès des souverains de

son époque pour qu'ils mettent le plus de pauvres possibles au travail afin qu'ils puissent être à la fois utiles à eux-mêmes (donc que le royaume n'ait pas à les nourrir des taxes tirées du trésor royal) et ensuite, qu'ils puissent contribuer à l'augmentation des capitaux de l'État. L'idée d'une influence du milieu social sur le mode de vie des particuliers – depuis Rousseau – a fait son chemin et n'est pratiquement plus en débat aujourd'hui.

La violence endémique

Il s'ensuit une capacité d'adaptation hors du commun à l'origine de la proverbiale renommée que le pays se fait en tant que « peuple qui chante sa joie et danse sa misère » Carrefour p.2¹⁹. Dix-huit-cent-quatre marque désormais le réveil d'esclaves déshumanisés mais désormais déterminés à goûter au plaisir de la liberté, à participer à l'idéal de l'égalité de tous, et cela peu importe sa couleur épidermique ou l'origine humaine. L'idéal qui n'a jamais été atteint, est poursuivi avec de plus en plus d'acharnement dans un combat livré tous contre tous. Au démarrage de ce carrefour d'une humanité morcelée, à quatre ans de l'entrée au XIX^e siècle, les nègres haïtiens étaient pourtant les seuls, avec les États-Unis d'Amérique (1876), dans le continent américain, à avoir été indépendants. À ce titre, ils étaient l'unique nation noire du monde à avoir conquis leur souveraineté, arme au poing, dans les annales de l'Histoire. Ce fait épique a précédé et provoqué l'indépendance des colonies espagnoles de l'hémisphère latino-américain dont le Paraguay en 1811, le Chili en 1818, la Colombie en 1819, le Mexique en 1821, le Venezuela en 1821, le Panama en 1821, l'Équateur en 1822 et le Pérou en 1824. Les guerriers Miranda et Bolivar, de la Colombie et du Venezuela ayant combattu les colons espagnols entre 1810 et 1825, avaient généreusement bénéficié du soutien militaire et humanitaire d'Alexandre Pétion de qui Bolivar a reconnu qu'il « est l'auteur de la liberté dans l'Amérique du sud ».

Cela n'a pas empêché que, malgré tout, Haïti n'ait pas obtenu de ses protégés le sentiment de reconnaissance mérité et attendu. Les pays qu'il a aidés à sortir de l'esclavage se sont liés aux anciens occupants pour nier au pays son droit à l'indépendance. Le prétexte : « l'exemple haïtien serait contagieux pour les planteurs esclavagistes du Sud des États-Unis. » Lesly Péan in *HO* du 16 au 23 avril 2003. Ajouté au désastre sans égal d'une guerre d'indépendance de 13 ans (1791-

¹⁹ Carrefour est un supplément publié par le sociologue Vernet Larose paru dans *LN* du 8 avril 1991.

1803), la nouvelle République, pour jouir de la liberté acquise au prix du sang, a dû consentir à payer une dette d'indépendance qui a miné ses efforts de progrès et de développement.

Haïti n'est pas le pays le plus violent au monde. Il ne l'est pas au même niveau que la Colombie, par exemple qui, malgré sa potentielle militaire et de police face à une guérilla de gauche, des paramilitaires de droite, des narcotrafiquants, des tueurs à gages et des kidnappeurs, en 1999, avait atteint le score de 33. 000 morts par an. *LN* du 6 janvier 1999. Au contraire d'une perception qui ne verrait que crimes, injustice et répression en Haïti, des témoignages invitent à regarder le pays à travers d'autres perspectives. C'est le cas pour Allenbach, Danroc et *al.*, (2001) qui soulignent qu'après le coup d'état de 1991, la société civile haïtienne, au lieu de recourir à la violence pour faire reculer les militaires qui s'étaient accaparés de force du pouvoir, a préféré solliciter l'appui de la Communauté internationale qui, malheureusement, a été contrainte de recourir à la force pour restaurer l'ordre constitutionnel. Mais aussi, sur le plan interne, les querelles ravageaient ce qu'il restait de base nécessaire à la construction d'une nation stable. En guise d'explication aux divisions inter-haïtiennes, Casimir (2001/2011) indexe la « Dynamique du système colonial » à travers l'établissement d'une société divisée.

En effet : « La période coloniale qui a duré près de quatre siècles, place la colonie saint-domingoise dans une macédoine de culture qui rend difficile le classement des anthropologues » p.75). Pouquet (1952, p. 32) qui s'est aventuré dans *l'imbroglia* a écrit : « A l'exception des esclaves, on peut discerner quatre classes sociales, quatre classes (qui) se jalouant ou se méprisant constituaient la structure sociale des Antilles françaises au XVIII^e siècle, structure dont notre époque a hérité les traits fondamentaux à peine corrigés par la suite. » Mais, là encore, le classement de Pouquet (*idem*), en plus d'être exclusif, est relativement macroscopique car, ce « bouillon de culture » était davantage un amalgame explosif, fondement des antagonismes irréconciliables qui allaient déterminer le mode de vie entre Haïtiens dans le futur. Il s'agissait de la mise en place d'une organisation émiettée, éclatée, propre à la perpétuation de l'idéologie féodale *divide ut regnet* aux fins de s'assurer au maximum de la perpétuation du système esclavagiste.

De cette structuration, l'on pouvait distinguer entre : esclaves à talents ou domestiques et esclaves de culture soumis aux travaux des champs, entre esclaves créoles et bossales, entre esclaves marrons (eux-mêmes classés en « robinsons »²⁰, bandits et révolutionnaires... ».

Casimir (2011) rappelle que du côté des affranchis il y avait les engagés dont le statut éphémère (trente-six mois) posait amples problèmes, les affranchis noirs, les affranchis mulâtres qui « prêtent leur service à la production et aident à l'entretien de l'ordre esclavagiste. » (Casimir, *op.cit.*) « Peu à peu, s'établit la coutume de leur octroyer la liberté, sans pour autant aligner leur position sur celle des colons français. À mesure que passe le temps, un sous-secteur de nègres libres s'ajoute à la strate » (Casimir, *op.cit.*) La classe des Blancs comptait les Grands Blancs, les Petits Blancs, les absentéistes, les résidents de la colonie, « planteurs européens, des personnes libres, nés dans la colonie, des captifs créoles, et des captifs nés en Afrique. Les Créoles sont blancs, mulâtres ou nègres » (Casimir, *op.cit.*, p. 217).

Ce morcellement identitaire physiquement marquant, est encore plus profond du point de vue idéologique et mental. Il conditionne la vision du monde et est à l'origine des contradictions qui se perpétuent pour aboutir au système fragile construit plus tard par les nouveaux libres. *LN* du 4 septembre 1986 titre à la une [u]n peuple d'étrangers », sujet dans lequel le quotidien pointe du doigt les divisions interclasses qui justifient son état. La réalité soumise à l'observation dément aussi l'aphorisme selon lequel Haïti serait une République coopérative, unie et indivisible, tel qu'il se trouve énoncé dans le préambule de la Constitution de 1987. Il est plutôt permis de constater une société morcelée, outrancièrement hiérarchisée, avec des inégalités criantes. Soit d'un côté, une élite oligarque et arrogante au contrôle de tout et de l'autre une masse paysanne et urbaine méprisée, privée de tout. La révélation du quotidien a tout démontré en termes de choix de société.

Les masses paysannes forment un vrai pays. Pourtant, eux (sic) aussi connaissent mal leur pays. Ne parlant que le créole, ils ne comprennent rien à un système politique et juridique qui justement a été mis en place pour les exploiter. À

²⁰ Les Robinsons sont des solitaires qui se retirent des plantations pour vivre en ermites, les bandits organisent des raptés dans les plantations tout en s'isolant dans les montagnes, les révolutionnaires s'organisent dans les sociétés rurales et défendent leur culture.

l'école où vont leurs enfants, on s'est obstiné à enseigner dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Et quand finalement cet enseignement est mal assimilé, on les traite de sots et d'irrécupérables. Ils sont marginalisés au point que l'on peut dire qu'ils sont des étrangers chez eux. L'élite, en fait, n'a aucune attache culturelle dans le pays. Avec une éducation bien française, elle ne s'est jamais souciée de ce que pensaient les anciens esclaves. Au fil des ans, les paysans ont créé une culture. Ils ont inventé un mode de vie, puis de survie. Ils se sont inventés des contes, des mythes, une religion, des rythmes, des danses, des traditions, pendant que les gens cultivés tant bien que mal s'accrochaient à une civilisation occidentale dont ils importaient tout, de leurs habits à leurs théories politiques.

Dans la rubrique intitulée : « À propos de l'histoire d'Haïti, saviez-vous que », Jean Ledan, reprenant substantiellement Fouchard (1988) reproduit dans *LN* du 17 au 19 avril 1999, les propos dédaigneux de certains nègres créoles à la vue du mauvais état de leurs parents esclaves :

Infatués de la supériorité de leurs costumes, on voit près d'eux, dans le même sillon, leurs parents guinéens, le corps nu, avec un seul tanga qui dérobe leur sexe aux regards, la peau gercée, auxquels les nègres créoles insultent en disant : « Moi, bien soucié pé'e a moi...! Li nègre gros peau, et moi nègre peau fin, li sale trop, moi di vous, guetté li, bouda li a l'air ».

Casimir (2011, p. 17) reprenant Hilliard d'Auberteuil, se permet d'affirmer : « Il n'y a pas de société à Saint-Domingue, personne ne se voit, tout le monde se craint, chacun semble haïr ceux qui l'entourent. » De telles relations, issues du legs moyenâgeux de la politique diviser pour régner de la colonisation et constituant le *modus vivandi* de la condition esclavagiste, ne pouvaient aboutir à aucun autre résultat. C'est l'état de choses que constate et relate Casimir (2011, p. 166) : « Après 1804, le premier problème du pays est de vivre en paix ».

La violence politique

La violence politique, selon Nieburg (1969), est constituée des actes de désorganisation, de destruction, des blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social. Il existe aujourd'hui une véritable guerre des échelles de violence. Nonobstant leur niveau de fiabilité, l'intérêt du sujet est en soi une contrainte propre à susciter la curiosité. Entre autres échelles, celle de Paul Wilkinson (2016) est divisée en deux niveaux dont l'une grande et l'autre petite avec chacune une liste d'actes de différents niveaux.

Grande échelle	Petite échelle
Emeutes et violences urbaines	Actes isolés de sabotage ou attaques de propriétés
Rébellion armée ou résistance	Tentative isolée d'assassinat
Etat de terreur ou répression	Terrorisme politique
Guerre civile	Guérilla locale

Extrait d'un tableau établi par Paul Wilkinson sur certaines formes de manifestation de la violence politique.

Cette définition rencontre en partie les situations vécues en Haïti au cours des périodes d'agitations électorales. Un texte de *LM* du 20 novembre 1990 titré : « Elections en Haïti sur fond de menaces » corrobore les allégations d'une violence exercées à des fins politiques.

A un mois des élections haïtiennes fixées au 16 décembre 1990, les menaces proférées ici et là et leur mise en application se précisent chaque jour un peu plus, constatent de nombreux observateurs à Port-au-Prince. Tout a commencé par l'érection de barricades enflammées en plusieurs points de la Capitale. Ces actions, timides au départ, commencent aujourd'hui par devenir dangereuses avec l'attentat à la grenade toxique perpétré mercredi soir à la Pharmacie du Champ-de-Mars. Un attentat lié pour beaucoup de gens, à la candidature à la présidence du père Jean Bertrand Aristide dont le propriétaire de la pharmacie serait proche.

Dans cet extrait de reportage, le journal ne se contente pas de relater un fait d'actualité ; il s'intéresse à la chronologie de l'événement. En guise de contexte, il remonte au début d'une période qui a ouvert la voie à la série d'actes ayant servi de prétexte pour étaler le climat qui a

précédé les élections du 16 décembre 1990. Ainsi, le procès pour présenter la période a été de forme inchoative : « Tout a commencé ». Plus loin, l'enchaînement arrive par la description de la progression des actions : « Ces actions, timides au départ, commencent aujourd'hui à devenir dangereuses.... » Le choix du lieu – la Capitale (sic) – peut s'expliquer, en raison des défis d'un aménagement du territoire (Chéry, 2011), tant par rapport à sa forte densité démographique (environ un tiers de la population globale), qu'au fait que cet espace a toujours été le centre des activités économiques et politiques du pays.

L'attentat à la Pharmacie du Champ de Mars au moment de son avènement est hypothétiquement un acte politique parce qu'il s'agit d'une attaque contre la propriété d'une personnalité connue pour sa position politique. La propriétaire qui serait un supporteur de J-BA. Même si le journal n'a pas procédé à une enquête qui pourrait établir définitivement l'origine et la cause de l'attentat, le lecteur peut se référer à la mémoire des événements pour en déduire les acteurs potentiels qui seraient considérés soit comme victimes, soit comme bourreau de l'action posée. Il y a lieu aussi de remarquer qu'il n'y a aucune tentative de manipulation de la source d'information contrairement à d'autres situations où un secteur particulier est indexé dans la responsabilité du crime. C'est aussi un acte politique par le contexte qui l'institue. Il s'agit d'une tentative de sabotage visant la tenue des élections, événement qui, par sa fonction, entend orienter le choix populaire concernant la gouvernance du pays. Les auteurs de cet attentat visent ainsi à empêcher la tenue de ces joutes qui viendraient bouleverser la structure politique existante.

Les périodes électorales par exemple, de la fin de mandat des Missions de Nations-Unies, particulièrement, s'accompagnent d'une forte charge d'expressions et d'actes violents généralement soldés par des blessés, des morts et des enlèvements en grand nombre. À ce compte *HO* du 29 mai au 5 juin 2002 attire l'attention sur les relations entre le régime lavalas et des bandes armées chargées de semer la panique dans le camp de leur adversaire chaque fois que le besoin se présente. En guise d'exemple, le journal mentionne « la dispersion dans la violence de la campagne électorale du Conseil électoral présidé par Léon Manus, le 24 octobre 1999 au Gymnasium Vincent à Port-au-Prince, le lynchage du journaliste Brignol Lindor à Petit-Goave (Ouest), le 3 décembre 2001. »

Il y a lieu de poser comme hypothèse, à travers les récits de presse expliquant l'évolution de la situation politique en Haïti, qu'il ne s'agit pas seulement d'une violence politique mais surtout d'une politique de violence par laquelle les acteurs modulent leur conduite lorsqu'il s'agit de la gestion des affaires du pays.

L'idée de violence politique se concrétise de diverses manières mais s'actualise notamment à travers le rapport entretenu avec le pouvoir ou du moins, sur les mécanismes d'accès au pouvoir ou de son contrôle. Foucault (1976, p. 34) dans *Discours frontière, territoire discursif, rapports des groupes*, traite de la question de la *Construction de soi et construction de l'Autre dans une démarche d'altérité*. Le figement devient un acte d'agression lorsque l'individu est fixé dans son espace social, culturel, anthropologique, politique, etc. L'espace est divisé en catégories hiérarchisées dans un ordre interdépendant. D'un côté sont classés ceux qui s'approprient les sphères du pouvoir et de l'autre ceux qui en sont écartés. C'est le cas de *lavalas*, par exemple, un terme qui situe l'individu, compris aussi son mode de mouvement à l'intérieur de l'espace social. Est-il libre de déplacement ou est-il sous contrôle ? En cas de contrôle, cela dans quelle perspective le contrôle s'effectue-t-il ? En un mot comment s'organise le cadrage toposociologique. Avril (2005) révèle que Clément Barbot, un dissident du pouvoir de FD dont il a été au départ un ami et proche collaborateur, a été fait prisonnier par Duvalier puis relâché en étant mis en résidence surveillée. Donc emprisonné dans son propre espace naturel.

Le domicile est devenu sa prison, il se sait libre mais sous surveillance. Il a du coup perdu sa légitimité actionnelle. Il a besoin, pour recouvrer sa vraie liberté de prendre rendez-vous avec des amis et relancer son mouvement. Mais il le fait aux risques et périls de sa vie car, normalement, pour tout déplacement hors des limites prescrites, il devait contacter le président pour lui en demander l'autorisation. Le territoire perçu comme temps politique et lieu de pouvoir est au contrôle strict du souverain. Un processus de perte d'identité (on vous disqualifie, on vous anonyme ou tout simplement vous bannit sinon vous supprime. L'exil ou l'errance (dans la Bible contre Caïn) devient la solution médiate au problème de confiance et de peur tel que posé par les hommes du pouvoir. Vous n'avez plus droit de cohabiter avec les autres. En Haïti, le langage populaire se réfère au banni par le terme *katmake*, le *katmake* est un

biais sociologique. Il est remarqué négativement partout où il se trouve. C'est aussi un Frankenstein. Souvent fabriqué par le système, comme dans le cas de Barbot, mais aussi piégé par lui. On retrouve ces traits sous forme anthropo-culturelle. Comme principale différenciation terminologique: Lavalas/chimères/bases/dreadlock/ RPK/OP.... Cité Soleil/ Bel Air/ Delmas 2, etc.

La violence d'origine politique est pratiquée à grande échelle et prend l'allure d'un véritable effet de mode tel que compris dans l'optique d'Habermas (1987), une espèce « d'instrument de médiatisation au milieu. » (Sauvage, 2003). Il apparaît sous diverses formes, sous la forme politique, elle devient une méthode de négociation de la relation sociale, un acte de communication par laquelle l'agresseur décide de faire connaître sa frustration, ou, le cas échéant, la supériorité de son point de vue. Elle s'élève à la dimension d'un mécanisme de sélection naturelle lorsque la signification de l'acte d'agression est tout simplement la suppression de la victime. La cause politique d'une telle propension est fondamentale parce que seul le pouvoir détient la capacité de s'interposer lorsque le déséquilibre favorise l'action des plus forts au détriment des plus faibles. Dans de telles situations, le silence du pouvoir est en soi une complicité. Pire encore lorsque ledit pouvoir se porte garant des inégalités, il est au même titre responsable des conséquences (Rawls, 2009)

À un certain degré, les coups d'état militaires, sanglants et déstabilisateurs de la période de la transition initiale (1986-1991), autant que certains cas d'assassinat d'opposants survenus sous le régime lavalas, de par les circonstances de leur avènement, le traitement qui en suivit au niveau de la justice, ajouté au statut des victimes, sont attribués dans l'opinion générale et la presse à des mobiles politiques étant donné qu'ils se situent dans un contexte favorisant le maintien d'un ordre répressif visant à la conservation et la consolidation des privilèges par les tenants du *statu quo*.

Aussi, la violence semble-t-elle faire partie des enjeux privilégiés par les acteurs de la politique quand ils veulent prendre le contrôle des événements. Par exemple, pendant la période de la transition démocratique, les rues étaient en permanence jonchées de barricades enflammées pour protester contre la visée des militaires déterminés à garder le pouvoir pour un

temps indéterminé; face aux débordements des foules, le général Henri Namphy se moquait de la mobilisation des masses qu'il qualifiait de « bamboche démocratique. » Pendant la période du coup d'état du 11 septembre 1991 au 15 octobre 1994, l'affrontement mettait aux prises les putschistes et les partisans du retour d'Aristide au pouvoir. Sous la présidence de René Prével (avril et mai 1999), la querelle de chapelle issue des luttes d'influence interlavalassiennes a fait de Port-au-Prince le théâtre d'agitations, de panique et de grandes violences que *LN* du 5 mai 1999 a comparé à une « véritable *intifada* »²¹. Cette version lavalassienne de la violence apparemment animée et télécommandée par l'aile radicale du mouvement, visait, en toute évidence, à créer un climat d'agitation et de déstabilisation du gouvernement de Jacques Édouard Alexis dont elle ne voulait pas la composition. L'enjeu du conflit, comme dans tous les autres cas précédemment évoqués, visait la prise et le contrôle du pouvoir détenu par des secteurs perçus comme adversaires.

La violence politique se présente sous des configurations diverses dans le temps et l'espace de ses manifestations. Sous la dictature duvaliériste, elle est exercée par les supporters du régime détenteurs exclusifs du monopole de la violence. Sous la transition démocratique, elle a connu une première phase exercée sous forme de vengeance des foules avec le *Rouleau compresseur*, le mouvement du *dechoukaj*, puis elle est exercée contre les partisans du changement démocratique sous forme de résurgence des velléités dictatoriales des héritiers duvaliéristes qui se succèdent non sous la base d'élections démocratiques, mais par coups d'état interposés. Enfin, elle s'est muée en une persécution politique qui se confond avec le climat d'insécurité général manifestement sanglant qui a marqué la vie nationale après 1986.

En réalité, il y a là une tautologie à parler de violence politique dans le sens où, de par son origine étymologique, toute politique suppose une organisation et toute organisation suppose une mise en commun des droits et devoirs qui garantissent le vivre ensemble. D'où la nécessité pour les uns d'accepter que les autres leur imposent leur volonté en leur conférant du pouvoir. Politique, suivant sa racine étymologique, du grec polis, est ce par quoi s'établit la relation entre les membres de la communauté (ou la cité), donc, entre les citoyens. Par politique, sont perçus

²¹ L'*Intifada* est le mot arabe qui rappelle le soulèvement des Palestiniens contre les Israéliens pour l'occupation des territoires de la Bande de Gaza.

les moyens ou méthodes utilisés pour faciliter le vivre ensemble. De cette approche découle l'idée qu'il n'est pas possible de faire de la politique avec un individu isolé, mais que cela est possible à partir d'une dyade ; c'est la règle qui prévaut à la manifestation du comportement de l'un par rapport à l'autre (Hurwitz, 1979). L'idée de politique implique la mise en commun des intentions et des actions. Il y a là les fondements des relations d'interdépendance entre les faits dits politiques et les phénomènes sociaux (Duverger, 1966). Mais aussi, plus poussé encore, l'imbrication du fait politique dans l'ensemble des situations et manifestations de la vie s'il est vrai que l'homme est un animal politique.

S'agissant de la violence politique, on a pu recouper un ensemble de tentatives de définitions qui présentent des nuances, voire des contradictions en fonction soit des courants de pensée, des générations, des idéologies, etc. Un acte de violence est considéré comme politique lorsqu'il oppose un ou des représentants de l'autorité de l'État à un individu, un groupe ou à une population (Gurr, 1999). Rentrent dans la catégorie de violence politique, les répressions de manifestations de rue, les assassinats de leaders de l'opposition politique, etc. Si la violence se déroule suivant un cadre élaboré des secteurs et acteurs qui en font leur stratégie de résolution de conflit, il existe aussi d'autres groupes sociaux (police, justice, autorités gouvernementales, parlementaires, religieuses) qui, dans le cadre de leurs fonctions, utilisent les courroies de la presse pour porter un discours à travers lequel ils énoncent – consciemment ou non – leur représentation du phénomène. Par définition, le pouvoir est la traduction de l'exercice de la violence dans la mesure où il s'exerce dans le cadre d'un déséquilibre entre les forces. Or, si l'on en croit Dadoun (1993) il n'existe pas de pouvoir sans violence.

Weber (2014) qui distingue trois types de pouvoir: le pouvoir traditionnel fondé sur l'autorité d'une personnalité en raison de son ascendance sur le reste de la communauté, le pouvoir charismatique acquis grâce à la capacité de mobilisation du leader, et le pouvoir légal-rationnel fondé sur un leadership capable de mieux administrer la communauté. Une domination peut être acceptée volontairement et de laquelle le dominé peut choisir de sortir à tout moment en vertu d'un contrat de départ, elle peut être imposée et contraignante sans possibilité de s'en sortir. Weber (*idem*, p. 49) parle aussi de domination au sens large et de domination au sens étroit qui,

dit-il: «représente l'antithèse exacte de l'idée d'un pouvoir conditionné par une configuration d'intérêts, en particulier un marché, qui se fonde partout sur le libre jeu des intérêts. Cette domination au sens restreint se confond avec le pouvoir autoritaire de donner des ordres »

Plus loin, Wéber (*op.cit.*, p. 49) précise :

Par “domination” nous entendons donc ici le fait qu'une volonté affirmée (un ordre) du ou des “dominants” cherche à influencer l'action d'autrui (du ou des “dominés”) et influence effectivement, dans la mesure où, à un degré significatif, d'un point de vue social, cette action se déroule comme si les dominés avaient fait du contenu de cet ordre, en tant que tel, la maxime de leur action. »

On peut, pour le moins, parler de violence politique lorsque le fait implique une mise en adéquation des divers rapports entre pouvoirs publics, autorité publique et gouvernés. « Il existe, selon Dadoun (1993, p. 58) une extraordinaire accointance entre pouvoir et violence » ; idée qui rejoint la conception de Fulbright (1968) d'un pouvoir arrogant, suffisant et ne visant qu'à dominer. Selon Rawls (1969, p.18) « Le conflit est né de la divergence de vue des groupes sociaux sur le mode de vie des particuliers. Le niveau le plus élevé des conflits oppose généralement les gouvernés aux gouvernants. » Dans sa proposition de définition, Gurr (1999, p.10) affirme “Political violence refers to all collective attacks within a political community against the political regime, its actors, including competing political groups as well as incumbents, or its policies.” Abondant dans cette perspective Édouard (2013, p.88) fait observer que: « La violence la plus caractéristique de l'État dictatorial en Haïti reste néanmoins largement fondée sur la répression, c'est-à-dire le discours de la violence immédiate et totale. »

Dans nos observations, nous constatons que la violence politique, par ses manifestations diverses, porte essentiellement, par le discours et l'action répressive, à discréditer l'adversaire, à le culpabiliser ou à détruire son caractère dans le but d'imposer une démarche qui n'a d'objectif que de conserver le pouvoir. Il existe aussi un discours dont l'objectif principal est de cacher la

violence, de la banaliser. Le discours de la violence politique haïtienne, s'il est du pouvoir proche tantôt de la mouvance duvaliériste ou de celle du Lavalas, accuse l'activisme de l'opposition. D'autre part, l'opposition attribue cette violence au pouvoir qui l'utiliserait, en manipulant et en soudoyant ses alliés, en guise de méthode d'intimidation, pour assurer sa prééminence en vue du contrôle du pouvoir.

Hobbes, dans le plus célèbre de ses œuvres *Le Leviathan* présente l'humain comme essentiellement mu par des passions telles l'égoïsme et la jalousie qui le mettent en compétition avec ses semblables, le rendant naturellement méchant par ce que concentré sur ses propres besoins en confrontation avec ceux des autres. L'homme est ainsi un loup pour l'homme. Seul un État fort et au-dessus de la mêlée, est susceptible de faciliter l'harmonisation des relations interhumaines. Plus tard, dans le cadre du Contrat social de Rousseau, Weber (2014, p.203) parlera de violence légitime dont L'État a le monopole. De Machiavel à Kissinger en passant par Arendt, Foucault, Lefort, Lénine, Aron, les regards sur la politique circulent d'un horizon à un autre.

Existe-t-il, par exemple, une violence politiquement motivée affectant le niveau familial ? Il existe certainement des cas de déviation de la part des enfants seulement par l'usage de stratagèmes qui permettent de déjouer le diktat parental. Cela se fait aussi au niveau des couples qui ne partagent pas la même conviction politique quant au choix des partis, des candidats ou des idéologies systémiques. Ainsi, on en arrive au dilemme de justifier si une violence est politique ou non avec des frontières aussi poreuses. Leur répercussion, leur durée de vie et leur stockage mémoriel sont en général déterminés par ces précédents. Une violence purement religieuse s'exerce dans le cadre des sociétés antidémocratiques où sont bannies la liberté de conscience, la liberté d'opinion et la liberté d'association. Ces violences sont potentiellement politisées dans la mesure où elles peuvent impliquer soit l'action directe ou l'intervention des plus hautes autorités de l'État ou parfois peut même faire l'objet de décision politique. C'est le cas des pays où il y existe une religion d'État et où du coup les autres religions sont interdites ou écartées de la sphère publique.

Certains systèmes politiques, comme le socialisme bolchévique ou le communisme marxiste-léniniste interdisent la liberté de culte et ferment les portes des églises, ce qui, par une stratégie d'évitement a conduit à la création d'un nouveau type d'église opposée à une première sous la forme dite église clandestine face à l'église officielle. Ce type de violence visant le droit à la liberté de culte et de conscience et qui, de manière réelle, s'exerce sur des groupes organisés de la société sont de caractère idéologique.

Cette violence s'attaque à une valeur reconnue comme étant l'un des droits inaliénables de l'humain. S'il faut pousser plus loin la réflexion, il n'y a pas en réalité de ligne frontalière tranchée entre les formes de violence. Dans certaines sociétés où prédomine l'idéal politique sur les autres valeurs, même la violence domestique est, en grande partie tributaire de la violence politique. « Les conquêtes sur le droit à la liberté d'opinion, de religion, d'association, ou à la démocratie et à la liberté tout court, ont été le résultat de longues luttes. » Rawls (2009, p.18). Ce droit est systématiquement violé, par exemple, dans les familles intolérantes, où les parents imposent aux adolescents majeurs leur orientation religieuse et politique.

Foucault (1976) institue le rapport des groupes, dans la dynamique d'une construction de soi en rapport à l'Autre à travers une démarche d'altérité. L'individu conçoit son identité dans son espace à la fois social, culturel, anthropologique, politique, etc. Les hétérotopies comme approches sociologiques de détermination des rapports interindividuels et intergroupes sont des sphères d'influences qui interagissent avec cette construction dans le but de la renforcer ou de l'affaiblir. L'espace est divisé en catégories hiérarchisées dans un ordre interdépendant. D'un côté sont classés ceux qui s'approprient les sphères du pouvoir et de l'autre ceux qui en sont écartés. Le paria, par exemple, est un terme qui situe l'individu dans la société, déterminant aussi son mode de mouvement à l'intérieur de l'espace social. Est-il libre de déplacement ou est-il sous contrôle ? S'il y a contrôle, dans quelle perspective le contrôle s'effectue-t-il ? En un mot comment s'organise le cadrage topo-sociologique ?

Dans ce cadre du régime autoritaire institué par FD, par exemple, le régime avait souvent recours à ce type de cadrage pour contrôler psychologiquement ses adversaires. Le domicile est

devenu une prison, dans ce qu'a révélé, ici, Avril (2015) dans le cas de Clément Barbot, un dissident du pouvoir de FD dont il a été au départ un ami. Fait prisonnier par Duvalier puis relâché en étant mis en résidence surveillée, donc emprisonné dans son propre espace naturel, Barbot se sait libre mais sous surveillance, perdant du coup sa légitimité d'action et au-delà même sa citoyenneté. Il a tenté de recouvrer sa vraie liberté en prenant des rendez-vous clandestins avec des amis et tenter, au risque de sa vie, de se remettre en mouvement.

Le territoire perçu comme temps politique et lieu de pouvoir est au contrôle strict du souverain. Un processus de perte totale d'identité (vous êtes disqualifié, anonymé ou tout simplement vous êtes banni sinon vous supprimé). L'exil ou l'errance (dans la Bible contre Caïn) devient la solution médiate au problème de confiance et de peur tel que posé par les hommes du pouvoir. Vous n'avez plus droit de cohabiter avec les autres. En Haïti, le langage populaire se réfère au banni par des termes comme *katmake* [katmake]. Le fait d'être pris pour un katmake fait peser sur sa tête une sanction sociale. La cible est remarquablement figée dans une perception négative par la société. C'est aussi un Frankenstein remarquable partout mais jamais reconnu comme faisant partie du groupe. Souvent fabriqué par le système, comme dans le cas de Clément Barbot, mais aussi piégé par lui. Il en est de même, sous Duvalier, du statut de kamoken [kamokẽ].

Le *kamoken* est un rebelle, couramment perçu comme un exilé politique, vivant en clandestinité en Haïti et cherchant à renverser le régime à vie. Il est dépeint suivant des traits spécifiques de reconnaissance comme barbu, cheveux ébouriffés, allure suspecte, tenue vestimentaire négligée, et généralement de sexe masculin. C'est la figure de l'opposant, de l'adversaire, voire de l'ennemi. Le régime, de père en fils, a eu à se défaire de tels ennemis qui ont perdu leur vie en se prêtant à des aventures à effet boomerang. Qu'il soit de Barbot en 1963 qui périt dans l'incendie provoqué du champ de canne en Plaine du Cul-de-sac où il fit sa cachette ou des treize « guérilleros de *Jeune Haïti* » qui tombèrent un à un en 1964 sur le champ de bataille, ou plus tard, le docteur Lionel Lainé, assassiné en 1985 dans la zone sud de la capitale.

Cette vision antagonique des modes de gouvernement fondée sur des rapports machiavéliques entre le Prince, seul détenteur de la souveraineté, s'oppose à celle d'autres approches faisant de la souveraineté un bien commun en partage dans la cité. Dans cette lignée, Arendt (1959) postule que le pouvoir s'exerce dans le cadre d'une relation et non d'une possession. Celui qui dirige doit chercher et trouver le consentement et la participation des dirigés. De ce point de vue découle l'idée que toute action, toute contrainte imposée d'en-haut est une action contre la volonté du souverain et par conséquent constitue une violence. La philosophie démocratique postule que le pouvoir s'exerce suivant les termes d'un accord entre gouvernants et gouvernés. Sous la base de ces principes de respect de la volonté de l'Autre, est considéré comme condamnable toute imposition d'autorité ; c'est-à-dire, toute intrusion forcée dans la vie des citoyens sans leur consentement.

Malgré ces efforts de définition, opérer une catégorisation tranchée au milieu d'un champ aussi complexe et englobant n'est pas facile. La politique a tellement d'influence et d'ancrage qu'on en arrive difficilement à une frontière avec d'autres situations qui seraient hors de la violence. On en arrive fort souvent à l'embarras de justifier si une violence est de type politique ou non, avec des frontières aussi poreuses.

1.5. La violence d'État, économique et symbolique

La violence d'État

Étant donné la position centrale qu'il occupe au sein de nos sociétés, l'État joue un rôle majeur dans l'exercice de la violence symbolique, telle que celle distillée par le discours de la presse. À propos de ce rôle, Bourdieu (1997), paraphrasant Weber, soutiendra que l'État détient le monopole de la violence symbolique légitime (Bourdieu 1997, p. 268). C'est à titre de structure organisationnelle et d'instance régulatrice des pratiques que l'État « institue et inculque des formes symboliques de pensée commune, des cadres sociaux de la perception, de l'entendement ou de la mémoire, des formes étatiques de classification ou, mieux, des schèmes

pratiques de perception, d'appréciation et d'action » (Bourdieu, 1997, p. 253). La violence rentre dans un cadre institutionnellement étatique lorsque sa mise en acte engage des éléments de l'Armée ou de la Police dans le but soit d'assurer la sécurité du territoire, soit de protéger les vies et les biens (Bruneteau, 1996). Il faut admettre que la mission de l'État est avant tout formellement reconnue comme une mission protectrice des vies et des biens à travers la force publique uniquement autorisée à se prévaloir du droit de la détention de la violence (Weber, 2014). C'est le principe de la mise à la disposition des particuliers de la puissance publique. En démocratie, en aucun cas les moyens fournis à ce ressort ne doivent être détournés au profit d'un quelconque particulier, fut-ce-t-il investi d'une quelconque autorité.

Dans le cas de l'État providence, les lois édictées contribuent à rendre les citoyens exempts des risques liés aux besoins essentiels d'existence tels l'éducation, le logement et la nourriture (Therrien, Pruvost et Constant, 1989). Paradoxalement, l'État doit disposer d'assez d'autorité pour imposer l'ordre public et punir la déviance. D'où la tendance à percevoir l'État, dans le cadre même de ses attributions fondamentales comme l'un des principaux vecteurs de violence. Reconnaisant ce dualisme, (Weber, 2014) postule le concept de violence légitime, quand il s'agit du droit de l'État de recourir à la force dans les limites de ses droits régaliens.

La disparition des FAd'H en 1994, est prototypique d'un abus de ce droit. Le résultat qui en est résulté est une conséquence du fait que la force dissuasive a été excessivement utilisée. La violence d'État est en principe au service de l'ordre établi, veillant à s'opposer aux actions qui tendraient à la déstabilisation. Dans une société démocratique, la liberté de chacun, les droits et devoirs des citoyens sont garantis par la loi. C'est la responsabilité des institutions régaliennes de garantir la sûreté de l'État à travers la protection de l'exercice des droits et libertés citoyennes. La police, tel que libellé dans certains systèmes de sécurité, a pour fonctions essentielles de protéger, de prévenir et de servir.

Or, dans le cas de manifestations de mécontentement – droit démocratique légalement reconnu – il arrive que la voie publique soit obstruée, qu'il y ait restriction de circulation, atteinte à l'intégrité physique de personnalités détentrices d'autorité, de sabotage de biens publics et que

cela implique la nécessité de recourir à la force pour rétablir l'ordre social. Cette réaction à la violence visant à rétablir la sécurité des vies et des biens, le calme et la paix publique favorables à la poursuite des activités quotidiennes, quand elle est exercée par l'Armée ou la Police est reconnue comme une violence d'État (Brunetau, 1996) exercée par une force détentrice du monopole légitime de la violence (Weber, 2014). L'approche porte ainsi sur la responsabilité des autorités publiques de mobiliser les Forces de l'ordre en vue de la protection de l'intérêt commun.

La violence de l'État s'exerce aussi dans une dynamique de symbolisation. Étant donné la position centrale qu'il occupe au sein de nos sociétés, l'État joue un rôle majeur dans l'exercice de la violence symbolique, telle que celle distillée à travers les discours de la presse. À propos de ce rôle, Bourdieu (1997), paraphrasant Weber (idem), soutiendra que l'État détient le monopole de la violence symbolique légitime (Bourdieu, 1997, p. 268). C'est à titre de structure organisationnelle et d'instance régulatrice des pratiques que l'État « institue et inculque des formes symboliques de pensée commune, des cadres sociaux de la perception, de l'entendement ou de la mémoire, des formes étatiques de classification ou, mieux, des schèmes pratiques de perception, d'appréciation et d'action » (Bourdieu, 1997, p. 253).

En Haïti, le rôle de l'État dans le système de régulation de la société en matière culturelle, linguistique et religieuse, a toujours été favorable à la vision de l'élite. Hagège (2000) établit le rapport entre capacité de domination et capacité de résistance des langues en lutte les unes avec les autres. Il existe une agression interlinguale à la base, dans certains cas, de ce que l'auteur a appelé un linguicide. Or, les dirigeants du pays n'ont jusqu'ici pris que des décisions favorables au français.

Dans le cadre de l'exercice de la violence de l'État, tout éventuel recours à la répression doit tenir compte de la prévalence du sens de la mesure comme faculté première dont il faut faire preuve. Le cas échéant, l'idée de rétablir la situation initiale par le recours à la coercition risque de se retourner contre les représentants de l'État et peut conduire même au renversement du système. « Tous les gouvernements font l'expérience de leur fragilité dès qu'un dérapage de la force publique occasionne une répression sanglante. Mais les démocraties ont d'autant à se

prémunir de ce genre d' « incident » qu'elles ont pour profession de foi de tolérer l'existence même d'un désordre relatif, celui des contestations sociales et politiques non armées.» (Bruneteau, *idem*, p.34).

Dans l'histoire récente nationale, Haïti a expérimenté de nombreuses situations de violence d'État conduisant soit à l'assassinat, soit au massacre de membres de la population. En 1985, l'assassinat, aux Gonaïves, des trois écoliers: Jean-Robert Cius, Daniel Ismaël et Mackenson Michel a ravivé la colère des foules et J-CD a du laisser le pouvoir quatre mois plus tard ; en 1988, le massacre de Saint Jean Bosco provoqua le mécontentement des soldats de l'Armée contre le pouvoir du général Henri Namphy qui fut forcé de quitter le pouvoir au profit du lieutenant-colonel Prosper Avril ; les émeutes anti-Avril soldées par l'assassinat de l'écolière Roselyne Vaval à Petit-Goâve ont abouti au renversement du régime peu de temps après, et, plus récemment, l'attaque, le décembre 2003 contre la faculté des Sciences humaines (FASCH) et l'Institut national d'administration, de Gestion et des hautes Études internationales (INAGHEI) de l'Université d'État d'Haïti (UEH) au cours de laquelle le recteur Pierre Paquiot et le vice-recteur aux Affaires académiques, Wilson Laleau, ont été maltraités, a conduit deux mois plus tard, à la chute du régime d'Aristide le 29 février 2004, deux ans avant la fin de son mandat quinquennal. D'autres violences, comme le massacre de Carrefour-Feuilles, engageant la responsabilité directe de l'État, ont conduit le gouvernement à assumer ses responsabilités par le dédommagement des familles victimes en guise de compensation, mais surtout en vue de donner à la société et aux familles des victimes, une certaine impression de justice.

La violence d'État peut se manifester sous plusieurs formes. Elle s'exerce comme force de répression physique, psychologique ou fiscale. Celle relatée dans *LM* du 1^{er} au 4 mai 1998 où il est question d'un rapport annuel de l'Organisation internationale de défense des droits de la presse basée à Paris qui avait signalé une baisse dans les cas d'agressions à l'encontre de ce secteur en 1997.

Le rapport précise que les agressions enregistrées au cours de la période sont le plus souvent imputables à des policiers; qu'il y a eu des procès intentés contre plusieurs d'entre eux

pour avoir infligé de mauvais traitements à un directeur de média, mais que les policiers ont refusé de se présenter au tribunal. Le document signale deux cas de journalistes interpellés et cinq cas d'agression contre des journalistes en fonction. Un autre cas concerne des policiers qui perquisitionnent sans mandat une station de radio privée, en l'occurrence, la Radio Macaya, située dans la ville des Cayes. Les policiers accusent le directeur de la station d'avoir diffusé des déclarations du Directeur de la Police locale accusant certains policiers d'implication dans le trafic de drogues.

La violence d'État peut aussi être de l'apanage de la milice gouvernementale ou d'autres groupes paramilitaires tel que c'est le cas de la violence orchestrée dans le cadre de Services secrets comme la Central Intelligence Agency (CIA) américaine, l'ex-Geheimnis Staat Polizei (Gestapo) allemande; ou, la milice macouto-duvaliérienne Volontaires de la sécurité nationale (VSN) haïtienne, ou, encore plus récemment, le groupe armé dénommé Front de rassemblement pour l'avancement et le progrès du peuple haïtien (FRAPH) constituent des réseaux officiels ou camouflés de perpétuation d'abus et de violation de droits humains au profit du *statu quo*.

L'escalade de violence en Haïti, produit, au sein des communautés, soit un phénomène de rejet soldée par des mouvements de foule (exemple, le cas des émeutes d'automne 1986), soit, au contraire, une attitude de refoulement et d'inhibition suivi de la banalisation du mal et de ses effets (Hurbon, 1987). Dans le second cas, le constat montre que les agresseurs en profitent pour se consolider en cherchant à se cantonner dans des espaces favorables à leur expansion et en se liguant à travers des réseaux de pouvoir laissant les populations dans un climat de grande. En guise de cas corroborant cette approche, *HenM*, le 19 mars 1997 a titré: «Violence, Démobilisation, Indécision gouvernementale et Présence internationale? »

L'article met l'accent sur la passivité de la population devant la montée en flèche des actes de violence. Selon Marzano (2011, p.728) « Situation de violence vengeresse ou de retour en tant que fait cultivé d'une génération à l'autre de sorte que le système s'y imprègne et l'intègre... Sa présence massive tout au long de l'histoire personnelle et sociale, la fait juger comme un destin inexorable lié à la condition humaine auquel il faut se résigner passivement en

se repliant sur soi. ». la violence d'État, signalons-le, ne se résume pas en des actes de répression physique, elle se manifeste sur toute la chaîne, allant du symbolique à l'économique, telle que par la corruption, la surtaxation, la violation du droit à la propriété privée, la calomnie, etc.

La violence économique

La violence économique serait particulièrement explicable à travers l'imposition ou la contrainte d'un groupe économiquement fort sur un plus faible. En affaires, celui qui vend est censé être en position de pouvoir par rapport à celui qui achète. Généralement le prix est fixé par le fournisseur, tel que cela se constate dans les supermarchés. Dans certains cas, le résultat de l'acte d'acquisition est le produit d'une négociation. Du point de vue de Weber (op.cit., p. 271), la structure charismatique, opposé à toute forme d'organisation administrative bureaucratique, ignore tout mode ou toute procédure réglés d'embauche ou de licenciement, toute grille de « carrière » ou d'avancement », tout « salaire » et toute régulation de la formation professionnelle du porteur de charisme ou de ses assistants. Aucune instance de contrôle ou de recrutement, ni de division en secteurs administratifs, ni de définition de compétences objectives exclusives ne sont reconnues, qui pis est, elle ne dispose pas d'institutions permanentes dont l'existence, à la façon de celle des « autorités » bureaucratiques, ne dépendrait pas de ce charisme purement personnel.

Le charisme ne connaît que des déterminations intérieures et des limites internes. Le porteur du charisme endosse la tâche qui lui incombe et réclame obéissance et dévouement en vertu de cette mission. Sa capacité à y parvenir dépend de son succès. Si ceux auprès de qui il se sent envoyé ne reconnaissent pas sa mission, ses prétentions s'effondrent. S'ils le reconnaissent, il est leur maître aussi longtemps qu'il parvient à maintenir cette reconnaissance en faisant ces « preuves ». Mais il ne peut alors regarder son « droit » comme la conséquence de leur volonté, à la manière d'un vote ; c'est l'inverse : la reconnaissance de l'individu doté de la qualification charismatique est un devoir pour ceux à qui s'adresse sa mission.

En administration, c'est le patron qui décide du salaire de l'ouvrier. Ce rapport est fondé sur l'exploitation de la force de travail moyennant rétribution. Une rétribution décidée en fonction de nombreux paramètres non dépendants de la volonté de l'ouvrier. (Morgan, 1989).

Dans son numéro du 22 au 24 juillet 1994, *LN* annonce la Fermeture de l'usine de pâtes alimentaires *Itala*. Le propriétaire de l'usine établie dans le pays depuis 1985 et contenant une centaine d'employés, a soutenu que l'usine de fabrication de pâtes alimentaires *Itala* a arrêté de fonctionner à cause de l'impossibilité d'importer de la semoule, produit de base indispensable à la préparation de cette pâte. Cet obstacle a été l'une des conséquences d'un embargo imposé sur Haïti par la Communauté internationale. Ici il y a le double caractère commercial et politique de cette contrainte. La dimension commerciale est celle qui apparaît comme l'effet constatable, en l'occurrence, l'impossibilité de continuer à produire la pâte alimentaire occasionnant l'inaccessibilité de la clientèle. Cependant, la cause du blocage empêchant la préparation de la pâte, l'imposition de l'embargo, remonte à des origines d'ordre politique. D'où il n'y a pas toujours de frontière tranchée entre certains types de violence.

Un autre exemple de violence, de type commercial, est fourni avec l'Affaire Pharval (*LM* du 13 décembre 1996) portant en surtitre : « L'Affaire Pharval. » et en titre : « Vu son intransigeance, le ministre Rudy Malbranche serait-il un Allemand ? » Ladite « Affaire » a été vécue comme l'un des grands scandales de la fin du siècle dernier. Plusieurs enfants intoxiqués sont morts, d'autres paralysés pour la vie, à la suite de la consommation d'un médicament acheté sur le marché. Malgré la révélation de la cause de l'intoxication, les victimes n'avaient pas droit à un dédommagement équitable. Pour mieux gérer le dossier et s'assurer de son impunité, les accusés ont utilisé leur influence pour politiser l'affaire qui ne s'arrêtait pas de traîner d'un gouvernement à un autre.

La violence symbolique

Pierre Bourdieu²² apportera à ce concept l'élément nouveau de « violence symbolique » qu'il distinguera à proprement parler de « l'acte de violence » car ce type de violence prend deux formes qui peuvent être « objective » ou « subjective » et se manifeste soit au travers des normes et les mécanismes de régulation sociale qui la définissent ou au travers des représentations axées sur l'histoire. La violence symbolique « est l'aboutissement d'un processus qui s'élabore à la fois dans les institutions et dans les mentalités. Ainsi, cette violence symbolique apparaît comme le résultat d'une longue série d'expériences étalées dans l'histoire mais elle se présente comme "naturelle", allant de soi. » Cette forme de violence qui intègre les schèmes de pensée du sujet, module sa conduite et jouit de sa complicité.

La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose pour penser, ou mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de la relation, font apparaître cette relation comme naturelle... (Raoult, Blanquet, et *al.* 22).

Bourdieu (*op.cit.*) souligne la dimension profondément psychologique de la violence symbolique : « Lorsque quelqu'un admet inconsciemment que les conditions de domination qui lui sont imposées comme naturelles, on est, dans la perspective de l'intériorisation d'une violence symbolique ». Une telle violence agit sur les schèmes sociaux établis par le système et qui conditionnent son fonctionnement et son installation dans le temps. Aussi « La dynamique d'incorporation, dira Bourdieu, est celle par laquelle l'individu « intériorise l'extériorité » (Bourdieu, 1980, p. 214).

²² <http://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Violence04/timsit-berthier.pdf>.

1.6. Violence et anthropologie haïtienne

La société haïtienne prend racine sur des valeurs qui s'actualisent au moyen de proverbes, de maximes, de slogans tels que : « Krapo fè kòlè li mouri san bouda »²³ ; « pito ou lèd nou la »²⁴, « toutotan tèt poko koupe l espere met chapo »²⁵ qui témoignent du degré de conformisme des agents sociaux par rapport aux structures sociétales que les groupes dominants ont instituées. La constitution d'un corpus de proverbes et de maximes pourrait éclairer les rapports aux valeurs et à la vision du monde des agglomérés. Il reste que la violence est une donnée très présente dans l'imaginaire collectif ; elle est positivement peinte à travers une représentation magnifiée par le récit fictif haïtien.

Jacques Stephen Alexis qui sera assassiné pour s'être opposé au pouvoir duvaliériste, reprend un dicton fort souvent itéré lorsqu'on fait face à la violence physique des dictatures. « Le corps des nègres c'est de l'herbe, ça se couche sous les coups, mais ça se relève aussitôt! dit le gendarme » (Alexis, 1955, p. 32). Il existe, sur cette base, un ensemble de maximes haïtiennes qui traduisent cette pensée. « Bouda se zèb, la pouse »²⁶ ce qui équivaut à peu près à l'idée que « telle l'herbe qui repousse après le sarclage, les fesses résistent aux fessées ». Cette perception constitue un canevas du traitement fait notamment aux enfants communément appelés *restavèk* régulièrement rossés par les personnes qui les prennent en charge. Cela a permis aussi de caricaturer les violences physiques infligées par les dictatures de l'histoire haïtienne qui ont botté les fesses de leurs victimes (balon bizbòl)²⁷, pratique à laquelle Frankétienne, dans sa pièce de théâtre *Pèlen tèt*, fait référence.

On traduit aussi en créole et cultive l'idée du fabuliste Jean de Lafontaine « Je plie et ne romps pas » par « Nou se wozo, nou pliye, nou pa kase »²⁸. Il est aussi courant d'entendre dire :

²³ L'orgueil de la grenouille fait qu'elle meurt affamée.

²⁴ Quoi qu'il en soit ! L'important c'est la vie.

²⁵ Tant qu'il y a la vie, il y a de l'espoir.

²⁶ Telle l'herbe qui repousse, les fesses guériront.

²⁷ Ballon de baseball

²⁸ Comme le Roseau, nous plions et ne rompons pas.

« Premye so pa so²⁹ » donc, il faut au moins deux chutes pour en sentir l'effet. Pour l'Haïtien, au lieu de s'apitoyer sur son sort, il vaut mieux travailler à s'en relever. » L'imaginaire haïtien par rapport à la résistance face à la répression s'illustre par le dicton souvent critiqué « Pito nou lèd, nou la³⁰ » qui suppose que ce qui importe le plus c'est d'être en vie. Cette magnification de la vie se traduit sur le plan sociologique par un taux de suicide des plus faibles de la région malgré la dégradation de plus en plus intense des conditions de vie. Tandis que 12.1 personnes sur 100.000 Américains se donnent volontairement la mort en 2012, le taux était de 2.8 pour 100.000 en Haïti contre 4.1 en République dominicaine et une moyenne arithmétique de 11. 4 pour 100.000 au niveau mondial au cours de la même année.

En opposition à cet imaginaire, la réalité est plutôt choquante. Jacques Roumain (1945) et Jacques Stephen Alexis (1955), par exemple, traduisent à leur manière l'opposition entre quête de bonheur et obstacles à la réussite. Le résultat des luttes parfois sanglantes pour atteindre des objectifs de vie conformes à celle de tout être humain amène toujours à l'échec. En exemple, une fin de vie tragique attend Roumel, Claire-Heureuse et Hilarius dans *Compère général Soleil*, malgré leur courage et leur détermination dans la recherche de changements. Dans *La famille des Pitite-Caille*, Justin Lhérisson (1934), Eliézer Pitite-Caille cherche le salut dans la politique ; il se fait exploiter par son « chef de bouquement³¹ » Boutenègre qui, au demeurant, finira par épouser son sort lorsque les deux feront les frais du général Borome qui les matraquera lors d'un rassemblement en plein air.

La maman de Zoune sera déchantée en s'imaginant que sa fille adoptée par sa marraine Boyotte aura échappé à la misère. Zoune, victime de harcèlement du concubin de sa marraine, achèvera sa course à la rue après une bastonnade en règle de cette dernière. Les rêves de politicien accompli nourris par le jeune et ambitieux Epaminondas Labasterre se seront vite envolés. Il finira dans les geôles, laissant dans de la désillusion sa mère et ses admirateurs. Le fils d'Anaise, Manuel, n'aura pas bu à la source qu'il a lui-même creusée et fait pénétrer à Fond Rouge. Il sera assassiné par le jaloux Gervilien. Le récit fictif haïtien est en fait la parfaite

²⁹ On ne doit pas abandonner après un premier échec.

³⁰ Mieux vaut mal vivre que de mourir.

³¹ Chef de bande

traduction de la réalité du pays. Dans l'histoire nationale, se lit l'équivalence de cet imaginaire avec la déportation de Toussaint Louverture, l'assassinat de Dessalines, les circonstances de la mort tragique d'Henri Premier, etc.

Certains critiques comme Guillaume (2012) y voient aussi l'explication de la déchéance sans limite à laquelle les dirigeants de tous les régimes politiques ont soumis la population présentée comme une entité résignée (il doit être possible d'extraire de l'expérience historique et des pratiques religieuses les origines de tels imaginaires). Malgré tout, la vision de l'Haïtien sur le futur ne lui inspire pas un avenir meilleur. Dans son « Pita pi tris³² » ou « Dèyè mòn gen mòn³³ » etc., il traduit sa prédisposition à faire face à des difficultés qu'il doit coûte que coûte surmonter.

C'est un optimisme qui dépasse les limites du rationalisme. Il existe tout un arsenal idéologique qui pousse à s'accommoder aux malheurs et les affronter pour, comme le Sphinx, renaître, à chaque occasion, de ses cendres. Cela fait partie des archétypes sous lesquels l'Haïtien est appréhendé en tant qu'être-au-monde. Sa résilience est proverbiale. C'est un ingrédient façonné, moulé sous le rouleau compresseur de l'esclavagisme. Cela a duré trois cents ans et le modelage psychologique effectué a fait son chemin à travers l'histoire. Et s'il arrive à travers mille péripéties, mille détours à résister, à tenir, c'est qu'il est mu par un intérieur particulièrement durci et meurtri. C'est à la fois un témoignage de courage et d'indélicatesse. Courage à persister, à résister aux obstacles mais aussi acceptation de l'inacceptable rien que pour négocier un brin d'existence là où beaucoup d'autres auraient tout simplement tourné dos.

Cette violence symbolique sur fond d'une culture de résignation (Bondye bon)³⁴, sert de mode de transmission et de reproduction de l'ordre social qui s'assure et s'assume par sa continuité et sa constance. En dehors des effets réels des conditions imposées par l'ordre établi, à partir du moment où il est accepté et valorisé par l'ensemble, il se propage à l'intérieur du corps

³² Demain c'est encore pire

³³ Une montagne en cache une autre.

³⁴ Dieu y pourvoira.

social et est imposé par ceux-là même qui en sont victimes. On peut attribuer à une violence symbolique le fait aussi que des Haïtiens soutiennent l'idée qu'il existe une langue supérieure à la leur³⁵ par le simple fait que cette langue-là est issue de la colonisation. Pareil est le cas des préjugés contre le vodou généralement attribué à la sorcellerie. Le colonisé, comme l'a reconnu Bourdieu est socialisé dans la vision du monde imposée par le colon. Il est assujéti à une telle vision dans un temps et un espace qui l'enferment et à l'intérieur duquel il se sent confortable. Il ne peut voir au-delà de cette imposition et est donc condamné à y vivre, à en reproduire les schèmes de pensée.

Il y va des préjugés sociaux qui opposent les membres du corps social sur des aspects épidermiques ou de conduites anthropologiques. Roumain (1944, p. 14) évoque le mauvais état de son environnement qui explique la situation calamiteuse à Fond-Rouge en comparant la crête érodée des collines à la tête aux cheveux crépus des négresses : « Derrière la maison, la colline arrondie est semblable à une tête de négresse aux cheveux en grains de poivre. Les érosions ont mis à nu de longues coulées de roches. Elles ont saigné la terre jusqu'à l'os. Pour sûr qu'ils avaient eu tort de déboiser. »

Quant aux valeurs identitaires fondées sur la religion, les préjugés contre le vodou sont d'un poids très pesant. Le regard porté par l'étranger – intégré à un degré très significatif par l'Haïtien – sur cette religion, est hautement discriminant. Labossière (1997, p.100) résume cette perception comme suit : « Vodou, terme qui fait frissonner et frémir. Terme qui évoque les tambours résonnant lugubrement dans la nuit, la magie redoutable des *houngans*, les sacrifices sanglants, les zombis, les *ouangas* meurtriers. Vodou, le Mal inexorable, tout puissant. » Le préfacier du livre de Laethier (2011, p. 8) à propos du vodou haïtien a écrit : « cette religion, souvent considérée sous l'angle réducteur de sa seule forme sorcellaire, est rejetée du côté de l'obscur, du sauvage, symbole inversé de ce qui, des siècles durant, a été donné en modèle : la civilisation occidentale. » L'ouvrage décrit aussi les préjugés, les stéréotypes entourant les

³⁵ C'est une idée fort répandue en Haïti.

Haïtiens sans papiers « et de toute façon perçus comme étant nécessairement illettrés et potentiellement délinquants » (*idem*).

La division autour des valeurs fondatrices de l'identité haïtienne est un facteur fondamental de régression culturelle qui a puisé ses origines à partir de la période esclavagiste. Casimir (2010, p.166) cite Hilliard d'Auberteuil : « [i]l n'y a pas de société à Saint-Domingue, personne ne se voit, tout le monde se craint, chacun semble haïr ceux qui l'entourent. » Une telle attitude, résultat des conditions d'existence des Noirs victimes massivement de la Traite, constituait un *modus operandi* de la lutte de classe qui ravageait la société esclavagiste de Saint-Domingue.

Une violence purement dogmatique est venue se greffer à cette anthropologie et s'exerce dans le cadre des sociétés antidémocratiques où sont bannies la liberté de conscience, la liberté de culte et la liberté d'association (Coutanceau et Lemitre, 2017). Il s'agit d'un recours instrumentalisé aux croyances en vue de la politisation de certaines formes de violence au sein d'une société donnée. C'est le cas des pays où il y existe une religion d'État et où du coup les autres religions sont interdites ou écartées de la sphère publique (Coutanceau et Lemitre, *idem*). La violence à connotation religieuse se manifeste aussi par la censure ou l'interdiction comme autrefois chez les socialistes bolcheviques. Cette violence s'attaque à une valeur reconnue comme étant l'un des « droits inaliénables » de l'humain. Il est alors intéressant de rappeler avec Rawls (2009, p. 18) que : « [L]es conquêtes sur le droit à la liberté d'opinion, de religion, d'association, ou à la démocratie et à la liberté tout court, ont été le résultat de longues luttes. »

En Haïti, la croyance populaire supportée par des récits de spécialistes comme Hurbon ou d'historiens Madiou, insinue que l'indépendance du pays a été acquise grâce à une intervention surnaturelle de dieux africains. Une cérémonie dite du Bois-Caïman, attribuée à des forces du vodou, aurait déclenché cette guerre le 14 août 1791. En effet, selon Madiou (date omise, pp. 431 et 432) à cause des ravages de la fièvre jaune : « [L]a colonie entière était devenue, pour les Blancs, un vaste sépulcre. » Ces croyances en un dieu vengeur sont potentiellement politisées

dans la mesure où elles peuvent impliquer soit l'action directe ou l'intervention des plus hautes autorités de l'État ou parfois peuvent même faire l'objet de décision politique.

Cependant, malgré la reconnaissance officielle de la liberté de culte et de conscience et en dépit du crédit dont jouissent les dieux tutélaires, il subsiste chez une frange de la population notamment des milieux défavorisés, une forte tendance à l'intolérance vis-à-vis des pratiquants du vodou perçu comme de la sorcellerie. En même temps, certaines croyances mystiques ou certaines superstitions sont, de manière permanente, en forte tension au sein de la société. Malgré l'aversion constatée contre les croyances vodouesques en Haïti, l'idée que l'indépendance nationale a été un cadeau de dieux africains demeure encore largement répandue.

Entre autres faits de croyance récents ayant marqué la vie politique en Haïti, le cas de la déclaration du président provisoire Émile Jonassaint reste emblématique. Lorsque les États-Unis d'Amérique sommèrent les militaires et le gouvernement provisoire de laisser le pouvoir au président constitutionnel en exil, en l'occurrence J-BA, Émile Jonassaint, chef d'État *de facto*, solidaire de l'Armée, promet «impérativement de défendre, par tous les moyens, la Patrie en péril » et lança un appel aux FAd'H à « se préparer à toutes éventualités » (LN du 13 juin 1994). Ce disant, le président ne se contenta pas, comme attendu, de mobiliser ses troupes régulièrement constituées. Il sollicita aussi l'intervention du « Ciel et les dieux tutélaires de la Patrie » pour l'aider à monter la résistance. Convaincu de la puissance mystique de ces entités, le président précise : « Nou se yon ti kabrit devan yon lyon. Yo ka devore nou yon moman, men si Bondye vle...³⁶ Agaou di : si Bondye vle » avant d'insister : « Nous ne sommes pas seuls sur la terre » Comme jadis, le rapport des sociétés vodou au pouvoir demeure aujourd'hui un sujet tabou malgré la persistance des autorités à s'y référer quand l'occasion l'exige. À chaque fois que le pays est dans une impasse et que les dirigeants sont boudés par les autres sectes on recourt au vodou » HO du 28 au 5 décembre³⁷.

³⁶ Nous sommes un petit cabri faisant face à un lion qui peut nous dévorer en un instant, cependant : si Dieu le veut...

³⁷ La déclaration est de Yves Auguste, représentant de Zanfan Tradisyon Hayisyen (Zantray).

L'origine des pratiques religieuses et vodouesques en Haïti remonte au temps de la colonie. Les cultes des esclaves d'origine africaine s'opposaient à ceux des maîtres colons européens. De là s'est constituée une société à structure inégalitaire privilégiant une culture dominante. Barthélemy (1989) opère une tranchée entre paysans et citadins, pauvres et riches dans la répartition des cultures religieuses comme dans celle des pratiques sociales liées aux conditions matrimoniales. Dans « Le vaudou face à l'Amérique », *LM* du 18 au 20 juin 1994, profitant de l'invocation du président provisoire Jonassaint, publie un reportage du correspondant de l'AFP en Haïti dans lequel est vivement ressorti l'aspect mystique d'une violence liée à la religion autochtone des Haïtiens :

Haïti est soutenu par des forces occultes pour lutter contre ses ennemis ...
La religion populaire du vaudou, dont M. Jonassaint se contentant d'allusions, n'a pas mentionné le nom dans une allocution, dimanche dernier, prévoit en effet de pouvoir frapper une personne à distance en procédant à ce que les pratiquants appellent des « expéditions ».

Situant le discours dans son contexte, l'article précise : « Sans les nommer, le président provisoire avait évoqué les destins de deux personnalités favorables à l'utilisation de la manière forte avec Haïti, l'ex-président vénézuélien Carlos Andres Perez, actuellement en prison pour corruption, et de l'ex-premier ministre Canadien Brian Mulroney, dont le parti a perdu le pouvoir après une humiliante défaite électorale ». Comme conséquence de l'ingérence américaine, la possibilité de représailles d'ordre mystique est fortement évoquée. « Attendez- vous à ce que le président Clinton ait une crise cardiaque, un accident de voiture ou de sérieux problèmes politiques s'il envahit Haïti » écrit le journal, citant un employé de commerce, adepte de la religion vaudou qui, apparemment croit en la capacité mystique de M. Jonassaint.

Du côté de l'hebdomadaire de Brooklyn (*HO*) paru du 11 au 18 novembre 1992), un long article est consacré aux relations entre vodou et politique en Haïti. Intitulé « Un "wanga"³⁸

³⁸ Le *wanga*, aussi orthographié *ounga*, est un mot d'origine africaine indiquant une potion magique utilisée dans un but mystique pour se donner des pouvoirs surnaturels afin de s'attaquer à un adversaire ou séduire quelqu'un pour lui soutirer des faveurs.

contre Bush : Le vaudou dans la politique américaine », l'article cite les noms de deux prêtres haïtiens, adeptes de la Théologie de la libération et connus pour leur position radicale dans la politique. Il s'agit de Jean-Bertrand Aristide et de Gérard Jean-Juste, présenté par le journal comme : « prêtre catholique radical très proche d'Aristide. »; ce dernier officiant dans la communauté haïtienne de Miami en Floride aurait été doté de grands pouvoirs issus du vodou. Selon le journal, ces pouvoirs lui auraient aidé à diriger de mauvais sorts contre le président George Bush, notamment lors d'une chute au Japon de ce dernier alors qu'il a été l'invité d'honneur en la circonstance.

« Il ne fait pas de doute que la “malédiction” sur M. Bush est liée au renversement d'Aristide en 1991. » Ce serait du même coup les suites cette « malédiction » qui aurait causé l'échec du candidat Bush face à son concurrent démocrate Bill Clinton lors des compétitions électorales de 1992. Le journal a profité de l'occasion pour rappeler des situations politiques analogues au cours desquelles les forces du vodou haïtien ont frappé des dirigeants américains tels : Jimmy Carter « vaincu de la même manière que Bush l'est aujourd'hui » face au républicain Ronald Reagan qui, au début des années 1980, facilitait le retour aux répressions politiques contre les opposants au duvaliérisme. L'assassinat de « John F. Kennedy, ennemi implacable de Papa Doc », un 22 novembre 1963, est mis sous le compte de Duvalier qui « a toujours accompli ses actes importants à la date du 22 qui était son « chiffre tabou ».

Il est probable que ce soit de pures croyances superstitieuses, que les pouvoirs imputés aux forces maléfiques des dirigeants haïtiens n'aient en rien influencé les événements, toutefois, le fait que ces croyances soient si persistantes, il va de soi qu'elles soient prises en compte lorsqu'il faut trouver l'explication aux actions et discours qui déterminent leurs relations aux autres.

Quant à la religion catholique romaine, depuis 1860, suite à un Concordat signé avec le gouvernement de Jean-Pierre Boyer, elle est devenue la religion officielle en Haïti ; ce qui explique pourquoi les Chefs d'État prennent leur investiture à la Cathédrale de Port-au-Prince. Cette religion s'est établie dans l'ensemble des régions et quartiers du pays en concurrence avec

d'autres dénominations et ordres religieux, particulièrement le vodou contre lequel elles se sont ligüées. Dans la représentation des autres religions, le vodou est diabolique et est responsable des malheurs du pays.

Le vodou a survécu dans la clandestinité pour échapper à sa destruction, et cette stratégie a sans doute été instrumentalisée pour en faire une secte maléfique, dont les adeptes sont perçus comme sorciers. Les cas de violence liés au pouvoir maléfique de sorciers sont très répandus dans la croyance haïtienne, mais très peu sont documentés et révélés aux instances compétentes pour suivi judiciaire. La presse toutefois fait assez souvent état de cas de zombification, c'est-à-dire, des cas de personnes déclarées mortes retrouvées plusieurs années plus tard baladant dans la rue. *HO* a même révélé un cas d'affrontement nocturne entre deux bandes de loups garous appelé *chanpwèl* [ʃãpwèl] à Mirebalais dans le Plateau central. La société haïtienne perçue sur le plan religieux comme syncrétique (Hurbon) n'a jamais toléré ouvertement et collectivement les pratiques du vodou. De nombreuses scènes de *dechoukaj* à l'encontre des prêtres de cette religion ont ainsi été dénombrées à travers le pays à plusieurs occasions suite à la chute de J-CD.

La perception des pouvoirs maléfiques du vodou a souvent été utilisée pour provoquer la peur chez un adversaire lorsque les moyens stratégiques matériels (force, armement, argent) disponibles sont jugés inférieurs par rapport à ceux de l'adversaire. Ainsi, le président provisoire, incapable de dissuader militairement les forces américaines menaçant d'intervenir en Haïti, a recouru à cet imaginaire mystico-religieux comme stratégie pour repousser l'invasion. Même si aucune documentation pertinente n'est établie à cet effet, le pouvoir politique haïtien est très lié au pouvoir mystico-religieux. Les chefs d'État haïtiens, de l'indépendance à aujourd'hui, sont perçus généralement comme des adeptes du vodou auquel ils font appel dans les moments difficiles. Frapper quelqu'un mystiquement a des effets similaires aux coups portés physiquement puisque les conséquences (la maladie ou la mort) sont les mêmes. En effet, il n'y a pas de ligne frontalière tranchée entre les formes de violence. Dans certaines sociétés où prédomine l'idéal politique sur les autres valeurs, même la violence domestique est, en grande partie tributaire de la violence politique. Dans les familles intolérantes, les parents imposent aux adolescents majeurs leur orientation religieuse ou politique.

1.7. La violence dans le contexte spécifique du 7 février 1986

En réalité, le 7 février 1986 se conçoit dans l'opinion publique comme le point de repère marquant la transition de la dictature à la démocratie (Cénatus, Douailler, et *al*, p. 2016; Hurbon, 1987; Moise, 2008). Bien entendu, depuis les émeutes d'automne 1985, JCD avait fini par perdre le contrôle de la situation politique du pays. Selon une analyse de Soukar (1987), le mariage avec Michèle Bennett avait beaucoup contribué à conduire le dictateur hors du pays. Il avait perdu le soutien de nombreux secteurs de la société y compris des membres importants de son propre clan. L'état des lieux de la situation politique a été ainsi dressé :

Un Hubert de Ronceray, qui était un duvaliériste, devient ainsi un opposant. La centrale syndicale CATH dénonce la situation sociale et politique. Le pouvoir essaie de se crédibiliser par un référendum en juillet 1985. Mais, pour cela, il est obligé de laisser un peu aller la parole libre et cela se retourne contre lui (Soukar, 1987, p. 17).

Comme déjà avancé, il y a une évidence que la perte d'autorité de J-CD ne commençait pas avec le 7 février. Les témoignages d'époque sont loin de confirmer le contraire.

L'émission « Garanti la Iwa » de Radio Soleil dénonce le manque de démocratie avec humour. Le directeur de la radio est expulsé ainsi que trois autres prêtres étrangers. Le PNDPH tente de préparer un soulèvement armé. Son responsable, le docteur Lionel Lainé est arrêté et assassiné. Mais c'est à Gonaïves, la capitale symbole de l'indépendance d'Haïti à l'époque de la première république noire de Dessalines en 1804, que la révolte populaire prend un tour massif et public. Déjà, en mai 1984, des manifestations contre la dictature à Gonaïves avaient pris un tour explosif. Le 28 octobre 1985, Pollux Saint-Jean, enfant de Gonaïves, est arrêté sans jugement. Le peuple manifeste aux cris de « Réclamons Pollux » qui se transforment vite en manifestations avec pancartes : « ABA JAN KLOD », « ABA LA KONSTITUSYON », « ABA LA DIKTATI, VIV LAME »³⁹

³⁹ <https://www.matierevolution.fr/spip.php?breve217>.

Situé dans sa scène englobante, c'est-à-dire, dans le contexte de son énonciation, pour Maingueneau (2012), la déclaration de JCD consistant à faire croire qu'il avait lui-même conçu l'appareil étatique qui devait le remplacer n'a fait que raviver les rivalités entre deux groupes qui se partageaient le message pour se l'approprier respectivement en fonction des avantages qu'ils pouvaient en tirer. D'un côté se rangeaient les nouveaux acteurs qui se croyaient maîtres de la situation ; de l'autre, les FAd'H qui se prévalaient des mêmes prérogatives. Les uns fondaient leur conviction sur le résultat des combats menés et gagnés de haute lutte pour la conquête de leurs droits et libertés, les autres, sur la légitimité d'un héritage transmis à travers un discours officiel et public. La vision des premiers de la transition est une mission fondée sur le changement total avec pour toile de fond le passage plus ou moins direct à la démocratie, tandis que celle des FAd'H en faisait les gardiennes « intraitables et farouches » de la conjoncture, chargés notamment de la sécurité des duvaliéristes restés dans le pays et des acquis du régime déchu.

Ce changement de paradigme (Touraine, 2005), après une brève période festive et de purgation des passions (Hurbon, 1987), a entraîné le déclenchement d'une série d'affrontements opposant les adeptes du changement mobilisés dans le processus de *déduvaliérisation* (Hurbon, 1987) aux partisans du régime décidés à se battre pour défendre les acquis de leurs privilèges.

En gros, l'événement dont il est ici question comporte toutes les caractéristiques d'un moment discursif (Moirand, 1987) qui trouve sa justification dans le sens où la date du 7 février devient la référence même symbolique à tout fait majeur survenu tant pendant la transition démocratique que tout au long des décennies suivantes. Chaque fois qu'il surgit un nouvel épisode d'agitation politique, chaque fois que sont remis en cause les acquis démocratiques ou que la dégradation d'une situation soit politique ou environnementale interpelle la conscience collective, chaque fois que resurgissent les péripéties rappelant le train de vie imposé sous la dictature, c'est au départ de J-CD qu'on fait remonter la situation ou qu'on en attribue la cause. En guise d'exemples, cet extrait tiré du message du général Prosper Avril devenu président provisoire suite à un coup d'état contre son prédécesseur Henri Namphy, en dit long sur le symbolisme de cette date ainsi que les rêves dont elle était porteuse.

Quatre ans déjà. Quatre ans depuis que sans violence et sans arme, nous servant de la parole et de la puissance du consensus, nous Haïtiens que d'aucuns croyaient définitivement courbés sous le joug, avons fait la libération du 7 février 1986. Quelle joie inondait alors les moindres ruelles de ce pays ! Que d'espoirs charriaient les chants, les danses et les fraternelles embrassades à tous les carrefours ! C'était la joie de la liberté reconquise, de l'avenir ouvrant ses perspectives. C'était l'espoir de reconstruire ce pays, de panser les plaies et de concrétiser ce rêve d'un état de droit, démocratique et prospère où tout Haïtien aurait sa place. (*HO* du 14 au 21 février 1990)

À propos de ce même Avril, dans son édition du 7 au 14 mars 1990, le même journal (*HO*) a écrit : « À la capitale haïtienne, l'opinion est nettement mobilisée contre le général Prosper Avril » expliquant que « [l]a tension politique rappelle les derniers jours de la dictature de Jean-Claude Duvalier ». Dans cet affrontement, l'hebdomadaire rapporte l'assassinat par balles de l'écolière « Roselyne Vaval, qui étudiait sous la galerie de sa résidence » à Petit-Goâve. Ici, le journal fait le rapprochement entre deux événements politiques (celui de l'assassinat de l'écolière citée ici et celui de l'assassinat des écoliers gonaïviens en 1985) survenus à des moments différents mais dans des contextes similaires et ayant abouti aux mêmes fins. Le moment discursif sert, dans ce cas, à rappeler que dans les mêmes circonstances les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le journal s'en est servi pour faire croire au lectorat que le régime touchait à sa fin, puisque ce sont les mêmes agissements qui ont porté Duvalier à s'enfuir.

C'est la même perspective discursive qu'a offerte LN du 9 au 11 mai 2001 lorsqu'il débute de la suivante manière son titre à la une :

Le Cap-Haitien est actuellement une société en perte d'identité, c'est en ces termes que plusieurs résidents de la deuxième ville du pays se sont exprimés pour déplorer la dégradation sociale, le déclin des valeurs, l'effritement moral que connaît aujourd'hui l'ancien royaume d'Henri premier. Pour justifier leur point de vue, les principaux personnages interrogés s'en sont pris au bouleversement qu'a connu le pays, principalement le Cap-Haitien, depuis le départ de l'ex-président Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986.

En effet, si des secteurs de la société estiment avoir progressé sur le plan démocratique en chassant du pouvoir la dictature des Duvalier, d'autres s'y opposent en faisant croire que le régime fort est le seul qui ait pu maintenir l'ordre et le respect au sein des Haïtiens et que par conséquent, le 7 février 1986 est le début de la dégringolade du pays et du déclin de l'État à travers ses institutions régaliennes. Le quotidien *LM* du 2 au 6 février 2001 estime que la transition vers la démocratie est un triple échec politique, social et économique.

Voilà que la période post-Duvalier qui devait normalement nous conduire à un Etat de droit, est marquée par une série de gouvernements de droite à d'extrême gauche. Pendant cette tranche d'histoire, les conditions sociales, économiques et politiques du pays se sont détériorées d'une façon telle que tout le pays est au bord d'un effondrement.

Ces retours, de la même manière que d'autres, tournés autour des circonstances rappelant l'indépendance nationale (évocation de la figure d'Henri Premier, par exemple), constituent un cadre de référence historique sur lequel se fonde entre autres notre identité et qui détermine nos relations à nous-mêmes et aux autres. Dans « Un regard sur la violence en Haïti » tiré de *LN* du 20 avril 1999, Lesly Saint Vil, sur un style plutôt poétique tente une énumération caractéristique de ces relations.

Cette violence est partout dans ce pays, dans le comportement des agents de la Police nationale, sur les voies publiques, dans le comportement du personnel de la Direction générale des impôts, quand les gens sont obligés de se mettre en ligne sous le soleil chaud. Cette violence est là, quand quelqu'un va prendre un taptap, toutes les bousculades qu'il faut faire pour arriver à monter. Cette violence est là, lorsque les gens sont entassés comme des sardines dans un camion de transport en commun sous les yeux des responsables du service de la circulation. Cette violence est là, lorsqu'un chauffeur de transport en commun décide de doubler ou de tripler le prix par les responsables de l'Etat haïtien. Cette violence est là, quand un chauffeur en commun divise le circuit habituel en deux, voire trois sections. Cette violence est là, quand les responsables du ramassage d'ordure laissent des tonnes d'ordures aux yeux des gens qui doivent faire le va-et-vient dans la zone. Cette violence est là, quand les responsables de la Police Nationale refusent de mettre des postes de police dans les zones reculées du pays, notamment les sections communales, ou dans les zones jugées dangereuses comme exemple, le Morne

Puilboreau, le Morne à Cabri, la zone de Titanyen, etc. Cette violence est là, quand de simples citoyens sont tués par des zenglendos ou des bandits et que leurs cadavres sont obligés de passer 12 heures, 24 heures sous le soleil chaud ou sous la pluie avant que le juge de paix ne vienne faire le constat. Quel mépris pour l'être humain. Cette violence est là, lorsqu'il y a certaines personnalités dans ce pays qui sont au-dessus des lois, il ne nous est pas permis de citer de noms.

Dans ce texte comme dans tous les autres, la violence est perçue comme source de difficulté, de problèmes de toutes sortes et même de destruction. C'est apparemment celle qui est la plus répandue et surtout, celle qui est instrumentalisée au niveau de la justice et des cours. La réputation d'être un violent active l'instinct de protection de tout individu qui ne peut que penser à fuir le milieu où un *danger* est localisé. Comme expliqué dans les différentes définitions, la violence profite toujours au plus fort, à celui qui détient le plus de marge de manœuvre pour l'exercer. Il va généralement au détriment du plus faible. Cette qualité justifie l'existence de l'État supposé être capable de se doter de tous les moyens nécessaires à rétablir l'équilibre entre les divers groupes sociaux se partageant un même espace.

Donc le besoin de création de l'État, de ce point de vue, découle de l'existence de cette capacité dont dispose les plus forts à assujettir les plus faibles. L'État est donc essentiellement une institution dotée de la mission du contrôle social en matière du respect des normes établis. Cela aboutit aussi à la logique de création des forces de protection. L'État crée d'abord une force de protection de la cité (polis), ensuite une force de protection de ses intérêts contre d'autres forces qui seraient aussi puissantes pour les convoiter. Ainsi se justifie la création d'une force Armée. Cependant, l'homme, a tendance à détourner en sa faveur les avantages qu'on lui confie pour les autres. Montesquieu a résolu le problème de la corruption du pouvoir. Il ne faut pas qu'il y ait un pouvoir au-dessus de toute force car la morale ne suffit pas à garantir la bonne foi des autres. La création d'un pouvoir de contrôle est nécessaire. D'où les trois pouvoirs de Montesquieu : un pour faire les lois (le pouvoir législatif), un pour les faire appliquer (le pouvoir exécutif), l'autre pour punir ceux qui refusent de les appliquer (le judiciaire).

Conclusion du chapitre premier

La violence est généralement un acte volontaire impliquant à la fois les muscles et l'intention de celui qui l'exerce. Elle est ressentie physiquement et émotionnellement. Elle est soit planifiée et consécutive, soit accidentelle et occasionnelle. Lorsque l'État ne joue pas proprement son rôle de régulation, le violent n'a de limite que sa disposition mentale à faire du mal ou la capacité de résistance de la victime lorsque cette dernière n'arrive pas à fuir le danger. Le développement qui précède ne fait qu'effleurer les diverses facettes sous lesquelles le phénomène peut se manifester. Les différents circuits parcourus en vue de le circonscrire ont permis de comprendre que – outre l'impossibilité de tout englober à travers la définition – il existe une remarquable interconnexion entre les différents aspects de sa composition. Cela en fait un sujet complexe envisageable suivant une pluralité d'angles, ce qui complique le travail du chercheur devant spécifier son objet.

En effet, il appert qu'une violence peut être politique, criminelle et physique en même temps. Les exemples sont nombreux dans la littérature de presse. L'assassinat en plein jour des journalistes Jean Dominique et Brignol Lindor, de militants politiques Antoine Izméry ou de Mireille Durocher Bertin sont des actes d'origine criminelle mais l'interprétation qui en est faite est politiquement connotée. Nous parlons ici de représentation vu qu'aucune cour de justice n'a prononcé de jugement statuant légalement sur les cas et que lors même qu'un tel jugement aurait été prononcé, l'opinion n'y verrait que des farces du pouvoir. C'est en effet le vrai obstacle posé à la justice, incapable d'outrepasser les limites imposées par les pouvoirs hiérarchisés. Le traitement est différent lorsqu'il s'agit de violence de l'État. Lors du massacre de onze personnes à Carrefour-Feuille, en 1998, par exemple, la justice a été mobilisée contre les coupables et les familles des victimes ont été dédommagées par l'État haïtien, en guise de la reconnaissance de sa responsabilité.

Grosso modo, il faut reconnaître que la violence ne peut pas être comprise suivant des approches d'opposition catégorielle. En d'autres termes, dans le cas d'Haïti, il y a une dichotomie dans l'usage classique du concept violence. Cette dernière va à l'encontre de la

compréhension visant à établir des catégories et des types de violence sans rapport les uns aux autres. Il est vrai que l'on ne peut pas mettre au même compte les violences survenues dans les émeutes et celles que subissent les conjoints ou les enfants dans le foyer, mais il ne faut pas non plus ignorer que l'intervention de l'État dans la mise en place de structures de protection et de respect de droits humains changent le rapport entre les genres et que les couples vivant dans un système démocratique et républicain n'établissent pas les mêmes relations au foyer que ceux vivant dans les régimes totalitaires et dictatoriaux. Tout compte fait, l'exercice visant à exposer l'objet violence à partir de ses manifestations les plus saillantes avant de le contextualiser dans ses différentes variations, s'avère une tâche, il est vrai passionnante, mais tout aussi difficile. Elle est néanmoins utile à la poursuite de la présente réflexion nourrie par les récits de la presse haïtienne.

CHAPITRE DEUXIÈME

2. PRESSE ÉCRITE HAÏTIENNE ET MISE EN DISCOURS : LES

ENJEUX ÉDITORIAUX DE L'INFORMATION SUR LA VIOLENCE

Introduction

Wieviorka (1999) fournit une piste susceptible d'orienter la démarche du chercheur désirant établir la différence entre la réalité de la violence et la représentation qu'on s'en fait. Il faut, explique-t-il, « analyser le fonctionnement des médias » tout en précisant : « Il faut aussi aller aux sources, sur le terrain même. » Alors, comment le fonctionnement des institutions comme les médias – en d'autres termes, la presse – peut-il renseigner sur une éventuelle dichotomie entre la violence en soi de la violence pour soi ? Voilà, une bonne occasion d'illustrer la pertinence du choix de la presse pour traiter de la question de la violence haïtienne, puisque, comme l'a révélé Fouchard (1988), c'est le meilleur témoin qui puisse permettre de « ressusciter la vie quotidienne », et ceci peu importe le rang ou le grade de celui qui en fait l'objet. L'importance de ce chapitre dans lequel seront définies les conditions de production du discours de presse, doit être envisagée en fonction du rapport à établir entre instance émettrice (la presse) et instance réceptrice (public cible) ; des objectifs des uns par rapport aux attentes des autres. Le fondement théorique de la présente analyse s'appuie sur la conviction que celui qui nomme est aussi nommé du fait qu'il nomme en fonction de ses rapports à l'objet nommé (Siblot, 1997).

2.1. La presse : définition, histoire et fonction

2.1.1. Définition de la presse

Le concept *presse* est polysémique et ambivalent. Par son origine étymologique, la presse a pour sens dénoté une technique de composition de textes par le moyen de plaques en rotation ; c'est un dispositif matériel constitué de couches métalliques servant à presser le papier. Sur le plan terminologique, il peut y avoir chevauchement entre les termes presse et média qui se recoupent mais qui se dissocient par au moins un trait distinctif. Ils s'emploient parfois à tour de rôle comme des synonymes. Exemple : la mention « carte de presse » renvoie à des fonctions à la fois journalistiques et médiatiques avec possibilité pour le détenteur d'être soit un journaliste, un animateur musical d'une station de radio, de télévision ; il peut aussi être agent d'un réseau social, etc. Dans l'article premier du décret gouvernemental édicté par le CNG sur la presse, publié dans *Le Moniteur* du jeudi 31 juillet 1986, il est indiqué : « Sont groupés sous la rubrique de la presse :

Le journal ou tout autre imprimé périodique

La radiodiffusion et la télévision telles que définies au chapitre IV du décret du 12 octobre 1977 sur la radiodiffusion ;

Les agences de presse. »

En Haïti, le journal en général, l'imprimé en particulier, joue un rôle de second ordre dans la diffusion de l'information (nous le verrons plus loin) à cause, d'abord, d'un double effet traditionnel secondé par la réalité économique d'une société majoritairement analphabète. Cette situation favorise l'extension de la radio qui devient, avant son éclipse partielle par les réseaux sociaux, le principal instrument de communication sociale. Quant aux agences de presse, la plus populaire reste l'Agence France Presse (AFP), suivi de Reuters, ou de l'United Presse International (UPI).

Du point de vue diachronique, presse désigne, dans un premier temps, l'ensemble des imprimés, donc « elle englobe tous les moyens de diffusion de l'information écrite : quotidiens, hebdomadaires et autres publications périodiques ainsi que les organismes professionnels contribuant à la diffusion de l'information écrite » (*Le Moniteur, idem*). Dans un second temps, elle dépasse les limites de l'écrit et comprend aussi la radiodiffusion et la télévision. Le site en ligne *Thpanorama* regroupe les journaux en seize types différents. Dans le cas d'une note, d'un communiqué, d'un article, le mot presse y ajoute le sens d'une communication de masse, vu que ces documents peuvent revêtir d'autres acceptions sémantiques. Parler de liberté de la presse est une référence au cadre de fonctionnement des médias et des journalistes dans des situations spécifiques.

Malgré tant de tentatives visant à l'appréhender, la presse n'a jamais échappé aux nombreuses imprécisions qui entourent à la fois sa morphologie et son sémantisme. En qualité de concept, c'est un référent abstrait par nature. Presse prend forme à travers les principaux supports de diffusion ou de transmission d'information comme :

Les messages écrits (édition, affichage ou panneau publicitaire)

La radiodiffusion hertzienne (radio)

La télévision hertzienne, par câble ou par satellite (télévision)

La projection cinématographique (film, documentaire, publicité)

Le réseau de l'internet (sites d'information, de propagande, etc.)

Dans l'introduction de l'ouvrage 1885-1985, Un siècle de Législation sur la presse et la communication en Haïti (1985), p.7, la Direction de la recherche et de la documentation du ministère de l'Information et de la Communication a écrit: « [l]a presse haïtienne et la communication en général, ont leur histoire, leur itinéraire, en un mot, leur dynamique». La portée ou fréquence s'entend en termes de limite accessible par un message transmis à travers un médium (Dorion et Dumas, 2006) sert à un prolongement sémantique qui en fait un instrument

de masse. Dans une perspective linéaire, celui qui utilise le médium pour transmettre une information est appelé émetteur alors que celui qui reçoit le message est appelé récepteur. L'émetteur est relié à son récepteur par un canal de transmission à courte, moyen ou longue portée. Le premier système de communication à distance mis sur pied est celui de la télégraphie sans fil initiée par des ingénieurs allemands. Vers les années 1952, Bateson, avec l'École de Palo Alto mit sur pied une « théorie systémique de l'information. »

Pas seulement sur le plan du discours mais aussi sur celui de la praxis, la presse outrepassa le cadre autrefois restreint dans lequel on essayait de l'enfermer. C'est pour assurer pleinement des fonctions nouvelles qu'elle s'est successivement subdivisée en presse écrite, parlée, télévisée et en ligne. Depuis son avènement vers 1830, la presse d'information, en se démarquant de son style ancien qui en faisait la caisse de résonance des partis politiques, ne cesse d'étendre ses tentacules sur l'environnement sociopolitique mondial.

Un peu partout comme aux Philippines et en Haïti en 1986, elle est au cœur des convoitises politiques entre les gouvernements déchus de Ferdinand Marcos et de Jean-Claude Duvalier. Lorsque l'opposante Corazon Aquino fit son entrée dans le pouvoir, elle prend aussi le contrôle de la télévision, de la radio et de l'agence de presse gouvernementale, avant de former son gouvernement provisoire (Beauchamp, 1987), le constat a été pareil à Port-au-Prince avec les militaires du CNG ou de Prosper Avril. Après le Palais national, les médias d'État semblent être la porte d'accès principale au pouvoir. Une telle mise en scène est généralement suivie des reportages, des comptes rendus, des commentaires, des critiques et des analyses des journalistes. Il est alors confirmé que « discours politique et discours médiatique, s'ils s'opposent dans leurs caractéristiques propres, demeurent deux genres étroitement reliés »

Le contexte de l'étude renseigne sur la situation globale de naissance et de développement des conflits inter-haïtiens de l'après-Duvalier. Le discours médiatique, mieux encore, le « système complexe qu'est la sphère politico-médiatique » (Guilbert, 2015), à travers les différentes rubriques (tant nationale qu'internationale): actualité, culture, économie, politique;

ses genres: reportage, récit, analyse, compte rendu... étale un volume impressionnant de situations, dans la dynamique d'une *événementialisation*, où le moindre fait social devient un spectacle en puissance (Guilbert, *idem*). Ainsi, ce dispositif communicationnel étend-il son empan sur un large espace couvrant depuis la plus simple expression d'une violence verbale symbolique, aux plus scandaleux crimes incluant incestes, viols, emprisonnements arbitraires, lynchages, émeutes, incendies criminels, massacres. Il en résulte que, dans la mise en discours, la presse met emphase sur la permanence des pratiques violentes et leur instrumentalisation par les pouvoirs qui se sont succédé indépendamment de leur nature.

À la suite des spécialistes, l'intervention de la presse vient éclairer la réalité des faits. *LN* « Le plus ancien quotidien d'Haïti »⁴⁰ – 124 ans, en 2022 – fait la synthèse du climat qui a succédé à la chute du régime à vie : « La société haïtienne, hier, unie pour l'élaboration d'un nouveau contrat social et la construction d'une nouvelle cité, offre, aujourd'hui, le spectacle navrant d'une communauté en proie à une discorde permanente »⁴¹. En réalité, dans le cas haïtien, parler de discorde fait figure d'euphémisme. Le climat qui sévit au quotidien en Haïti est celui d'un État en faillite, d'un pays en état de guerre (Verlin, 2014). Par ailleurs, le même quotidien, exprime par des termes encore plus concrets la réalité de cette période : «... après la chute de Jean-Claude Duvalier, en Février 1986, le pays s'est trouvé plonger (sic) dans une atmosphère d'instabilité et surtout d'insécurité. »⁴²

Même s'« il ne faut pas toujours croire les journalistes » (Cardinal, 2005) et que « quand la mésestimate est trop faible, la presse se charge de la monter en épingle » (Beauchamp, 1987). Cette presse – il est tout aussi vrai – dans son rôle de « chien de garde de la démocratie », fonctionne comme un secrétariat général de la société dont elle éclaire les contours, en orientant, par le biais des informations recueillies, traitées et publiées, l'action citoyenne (Schulte, et Dufresne, 1999).

⁴⁰ Ce slogan est devenu la devise du journal affichée à l'en-tête à chacune de ses parutions.

⁴¹ L'apport de la presse est souligné dans un article de *LN* du 5-7 mai 2000, par Roger Petit-Frère, un contributeur libre.

⁴² du 29 janvier 1991.

La presse s'est donc toujours astreinte à son « devoir d'informer », fonction fondamentale à l'origine du grand intérêt que lui voue l'opinion publique (Chareaudeau, 2006 ; Balle, 2007) toujours en quête de ce qu'il y a de nouveau. Beauchamp (1987), admet l'idée d'un penchant de la presse pour les sujets particulièrement choquants ou à sensation.

Le « devoir d'informer » comme fonction fondamentale de la presse sert de justificatif au choix de la présente discussion concernant « La mise en discours de la violence dans la presse écrite haïtienne : état, identité et représentations ». Le présupposé est que, si la presse s'intéresse à autant de détails du quotidien, il ne saurait en être différent par rapport aux actes de violence commis dans la société. Dans le sillage de Fouchard, Édouard (2013, p. 68) ayant puisé dans la presse l'essentiel de ses données de recherche sur la violence, y voit une source d'information clé pour la société. « C'est en effet à travers les cas de violence rapportés par la presse parlée et écrite que l'opinion publique se forge sa propre représentation de la prévalence et de l'incidence du problème en Haïti. » De mon côté, j'ai compris que les médias du milieu doivent disposer d'un ample corpus d'informations à travers lequel je me propose de traiter la présente problématique.

Inscrit dans le domaine de l'analyse du discours (AD), ce sujet invite à aborder la violence haïtienne à travers ses origines, ses causes et conséquences à partir d'une approche logo-centrée tournée autour de la stratégie d'énonciation des journalistes qui, via la presse, adoptent une position représentant les acteurs qui y sont impliqués. L'énonciation, dont il s'agit ici suppose « cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » Benveniste (1974, p.80). La démarche adoptée dans le traitement de ce sujet s'inspire de la position de Boyer (1988, p. 5):

C'est maintenant un fait acquis, il existe plusieurs façons de concevoir et de pratiquer l'analyse du discours. Parmi celles-ci, il en est une qui s'intéresse plus particulièrement aux procédés de mise en scène du langage en essayant d'articuler ses conditions de production psycho-sociales (considérées autrement que comme un simple prérequis idéologique) avec sa mise en discours, sans que les choses soient totalement jouées par avance dans l'une ou l'autre de ces dimensions de l'acte de langage.

Le problème est posé dans la perspective d'une prise en charge à la fois collective et individuelle d'une énonciation impliquant une segmentation à géométrie variable du discours corporatif et des projets éditoriaux. Au constat, s'il y a un secteur où les violons ne sont pas accordés, c'est celui de la presse. Cette dernière sert de relais à un discours qui épouse le canevas du secteur qui le porte. En principe, lorsqu'il s'agit d'un fait dont la portée est susceptible de ternir l'image du pouvoir en place, les officiels gouvernementaux tendent généralement à s'en démarquer en attribuant la responsabilité à l'opposition politique et vice versa. Il en est de même des événements dont les retombés sont positifs, alors, le pouvoir et l'opposition s'en disputent la paternité. Il se crée ainsi un vide alternatif dans lequel la presse s'engouffre : les uns pour tenter de le combler, les autres pour en profiter. Ce faisant, cette presse prend position lors même que son souci apparaît comme une quête justifiée de la vérité. Ce décalage épistémologique et éthique s'institue au détriment de son credo majeur : le devoir d'objectivité qui se résume dans la non prise en charge discursive.

Sur le plan déontologique, lorsqu'il y a tension entre le pouvoir et l'opposition, la presse aurait pour devoir de rétablir la vérité de l'événement car, le journaliste, en vertu du devoir d'informer, a le droit « de rapporter un événement, même si cela doit causer un préjudice à quelqu'un, du moment qu'il dit la vérité » (Solal et Gatineau 1980, p.17). De son côté, Gaines (1994, p.1), renforçant cette conception reconnaît au journaliste le droit d'opposer à la version officielle des faits sa propre explication. « It reveals a story that may be contrary on the version announced by government or business officials who might have tried to conceal the truth. » Le travail du journaliste semble d'enchevêtré à l'intérieur d'un *imbroglio* où, déontologie et éthique professionnelle se disputent les mêmes droits.

Les médias véhiculent continuellement des problèmes à discuter, de la matière qui réclame une prise de position, des questions de société qui exigent une délibération où l'on pèse le pour et le contre avant d'opter pour la solution que l'on estime – en fonction de débat et de l'échange des idées – comme la meilleure. » (Nysenholc, Gergely, 2007, p.7).

Dans la lancée de cette polyphonie, une certaine presse dite d'opposition accuse et condamne les tenants du pouvoir, leur imputant l'ensemble des responsabilités de tous les cas d'agression, de torture, de meurtre ou d'assassinat commis sous leur gouvernement, et cela, que les auteurs des faits soient connus ou non. D'autres, par contre, reconnus comme proches, défendent le pouvoir, imputant les mêmes faits dénoncés à l'opposition ou, tout simplement, répliquent en retournant les accusations contre l'adversaire. Parfois, il suffit d'une diffusion sans commentaire lorsqu'il s'agit de rapporter les déclarations officielles. Une telle remise en question n'a pas pu avoir lieu avant l'avènement du 7 février 1986, étant donné qu'un tel droit fait partie des acquis démocratiques nés avec le départ de la dictature annonçant l'avènement d'une nouvelle vision des rapports avec le pouvoir.

La liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels de la société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. Elle vaut non seulement pour les « informations » ou « idées » accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de « société démocratique.⁴³

Au nom des valeurs prônées et reconnues par l'idéal démocratique, valeurs consacrées par les Chartes et Traités internationaux comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et du citoyens, s'est dégagé un nouvel état d'esprit contraire à la pratique dictatoriale imposée par le duvaliérisme. Les interdits fondés sur le bâillonnement de la presse et la suppression des droits institutionnels et individuels sont alors remis en cause par des groupes sociaux qui réclament le droit à la libre expression. Les rapports sociaux sont remis à plat comme si l'on devait tout reconstruire sur de nouvelles bases. De nouveaux groupes émergent, les partis politiques, les syndicats, les organisations des droits humains, les associations et fédérations de la

⁴³ Dossier des Media, *Médias et pouvoir, entre connivence et détestation*, in *Hommes & Libertés* N° 157, mars 2012, 36-38.

presse se sont arc-boutées aux valeurs idéologiques de leur choix, les médias traditionnels (publications, cinémas, radios, télévisions, etc.) se multiplient dans la dynamique d'une diversité originale exprimant toutes les tendances représentées sur l'échiquier. Il en résulte un *qui proquo* qui se substitue au problème résolu : le pluralisme idéologique ou plus précisément, le pluralisme médiatique.

En guise d'exemple, il y a les cas de lynchage, d'incendie d'immeubles, de meurtres, etc., survenus en plein jour lors de manifestations publiques peuvent être revendiqués par leurs auteurs; d'autres, par contre, sont tenus sous le boisseau, nécessitant, pour en déterminer la responsabilité, une enquête. Dans la déontologie, le principe d'exhaustivité oblige le journaliste à anticiper sur les questions que peut se poser le public à propos d'un fait rapporté afin d'y répondre (Mouriquand 1977/2015). Cette contrainte induit le devoir d'anticipation du médiateur.

En effet, en vertu du principe d'autonomie du discours journalistique impliquant l'interdiscursivité, (Ringoot, 2004, p. 87) admet que chaque organe de presse envisage une manière particulière de « dire ce qui se passe ». Cette manière implique le choix du support, du formatage et du choix éditorial. Abordant l'aphorisme du pluralisme médiatique envisagé selon elle « comme un construit discursif qui démarque les journaux les uns des autres », Dennis (1984, p.62) indique qu'il s'agit de « l'un des plus délicats et complexes concepts du champ de la communication de masse. »

La question complexe à élucider dans la dynamique de cette dichotomie concerne le fondement de l'attribution de la responsabilité lorsque la presse se penche sur des actions susceptibles de provoquer du scandale, donc potentiellement nuisibles à la réputation des acteurs en présence. Ceci présuppose le rapport dualiste entre instance de médiation – à travers la mise en place d'une stratégie discursive – et impact attendu de l'offre d'information sur l'instance de réception qui intéresse notre travail.

Dans la perspective de cette relation, nous projetons de rechercher l'intérêt de la polyphonie médiatique dans la réalisation du projet éditorial. Aussi, la couverture de l'événement s'inscrit-elle généralement dans la dynamique du « diagnostic éditorial qui

contextualise le traitement d'une information en fonction de la politique éditoriale du journal. » D'où la tension entre déontologie et ligne éditoriale, en vertu de quoi il est intéressant d'étudier les conditions de production des différents discours émis sur la violence et de déterminer le fondement des représentations qu'ils véhiculent.

En passant, les pistes à explorer restent le choix des termes, des symboles, des locuteurs ; les enjeux qui sous-tendent ces choix comme les relations de l'instance émettrice au pouvoir et au secteur des affaires.

La grille chronologique d'observation porte sur un corpus limité à des publications allant de 1986 et 2004 en raison du fait que 1986 est le début d'une période nouvelle sur Haïti. Cette nouveauté est marquée par la chute d'une dictature d'environ trente ans. Elle marque le début de l'explosion médiatique multifonctionnelle et polyphone, caractérisant aussi les marqueurs du démarrage de la nouvelle vision collective de la gouvernance politique sur fond d'une transition démocratique (Cénatus, Douailler, 2016 ; Hector, Jadotte, 1991). Comme symbole de ce changement paradigmatique, il faut noter spécifiquement l'adoption d'une Charte nouvelle moins de deux ans après Duvalier et la reconnaissance octroyée à la langue maternelle reléguée à l'arrière-plan dans toutes les constitutions nationales depuis l'indépendance. L'introduction du créole comme nouvelle langue officielle du pays à côté du français a amené à une reconfiguration à la fois quantitative et qualitative du sous-système médiatique profitant de la liberté d'opinion ; enfin, survient un foisonnement de néologismes et de pratiques langagières renouvelées par rapport au contexte et à la dynamique sociétale.

2.1.2. La presse écrite

La presse écrite est la doyenne dans son domaine. « Les premiers périodiques sont apparus dès le XVI^e siècle afin de répondre à une soif de connaissance et un besoin d'information toujours croissant » (<https://www.superprof.fr>). D'ailleurs, le mot presse en soi fait l'objet d'un *quiproquo* jusqu'ici irrésolu dans la mesure où il est utilisé à tour de rôle comme hypéronyme selon qu'il regroupe l'ensemble des moyens de communication de masse ou comme imprimé.

Krieg-Planque (2000, p. 75) semble préférer la deuxième acception lorsqu'elle écrit : « À l'intérieur du discours médiatique, le discours de presse reste un objet privilégié de l'investigation, tandis que le discours radiophonique reste son parent pauvre et que le discours télévisuel augmente en intérêt auprès des chercheurs. »

Au tout début de l'histoire des médias de masse, les valeurs de la presse écrite semblaient faire l'objet d'une surestimation par Claveau (2015, p. 211) qui suggère que : « La presse écrite est sûrement le média qui offre le plus de variétés de supports tant en termes de fréquence de parution que de formes disponibles ou encore de couverture géographique. » Pour le moins, l'on sait que ce médium s'inscrit au nombre des voies les mieux appropriées et les plus convoitées par les instances de pouvoir tant politique qu'économique à cause de sa portée qui en fait une vaste machine propice à la transmission de discours. Alleton, Maniaczyk, et *al.* (2012) confèrent à l'écrit deux fonctions fondamentales : il est à la fois véhicule et mémoire du discours qu'il permet de circuler et de durer au-delà des limites spatiotemporelles.

La presse n'a pas tardé, par un essor remarquable, à s'imposer au niveau d'un système ancien de communication de masse auquel l'invention de l'imprimerie, en Allemagne, a permis de prendre, dès le 17^e siècle, son essor. La forte contribution des Technologies de l'information et de la communication, est venue renforcer la position de la presse dans la société. De ce fait, il s'est tissé des liens très serrés entre la presse, la société et la politique (Richard, Hailon et *al.* 2014).

Charaudeau (2005, p.194) admet que : « La presse est le domaine de l'écrit, ce qui veut dire que son champ d'activité discursif et sémiologique est celui de la conceptualisation qui s'inscrit dans une situation d'échange monolocutive et s'organise sur un support spatial. » Ainsi, la presse écrite ou imprimée constitue une catégorie médiumnique opposée à la presse électronique (radio, télévision, Internet) sur au moins trois facteurs que Charaudeau (*idem*) appelle les « exigences de visibilité, de lisibilité et d'intelligibilité. » La dynamique d'échange monolocutive évoquée ici s'inscrit avant tout, dans celle de l'ordonnement de Macluhan (1968) d'un média chaud par opposition aux médias froids tels la télévision et le cinéma.

La presse écrite, partie prenante de sa catégorie, joue plus d'un rôle dans sa sphère. En plus d'informer, elle sert d'archives pour la documentation à la recherche, alors que la presse orale a démocratisé l'information en la rendant accessible à un plus grand nombre de personnes, notamment les couches analphabètes de la population, la presse écrite, quant à elle déploie un espace discursif de plus grande ampleur en relatant et en analysant les faits. Ce faisant, la presse écrite conditionne le terrain pour un débat plus intense et plus constructif. Il apparaît que cette presse est le haut-lieu d'un dispositif de marketing de l'information qui en constitue le nœud gordien.

Le modèle éditorial étant le plus ancien des industries culturelles (Flichy, 1980), on le rencontre dans l'industrie du livre, dans la production littéraire, et bien entendu, son domaine privilégié: la presse. La vente des copies s'effectue directement et le consommateur paie pour accéder à un ou plusieurs exemplaires, selon le cas. On parle alors de financement direct. Un exemplaire payé, est aussi une acquisition directe, entièrement disponible pour une utilisation régie par des lois du droit d'auteur. La durabilité du produit est aussi une garantie que détient l'acquéreur.

En clair, « [L]a politique d'information est au journal ce qu'est la programmation à une station de radio ou de télévision » Gagné (1980, p.89). En tant que tel, ce support retient toute l'attention du récepteur. Le papier se lit dans l'intimité individuelle et silencieuse alors que le son, en se propageant à travers les ondes, circule sur plusieurs mètres à la ronde et dessert, du même coup, un public plus large et plus varié. L'écrit est aussi un dispositif qui porte un contenu portable (support spatial) avec lequel le lecteur peut se déplacer ou, le cas échéant, y revenir dans le cadre d'une lecture différée. Ce contenu peut être consulté et partagé tant au moment de la réception que longtemps après, suivant une temporalité illimitée. Cette presse, par son niveau de lisibilité exceptionnelle est alors hautement propice à la recherche scientifique dans la mesure où elle peut conserver en l'état les informations longtemps après le temps de la publication.

C'est aussi un contenu qui se paie à la fois directement par l'achat de l'exemplaire du journal et indirectement par la commandite. Bref, la presse écrite comporte la totalité des caractéristiques

du produit de consommation. Même si l'information est un bien périssable (Mouriquand, 1977/2017), il est possible de retarder la lecture d'un journal en tout ou en partie, de sélectionner une rubrique ou un titre, de terminer ou non la lecture, de conserver le numéro ou de le jeter à la poubelle, de recycler le papier pour l'emballage d'autres produits, de s'en servir comme témoins à charge et à décharge dans le cadre d'un procès judiciaire, etc.

La disponibilité d'une presse influe sur la régularité ou la non-régularité d'une publication. Un tel facteur est largement déterminant pour l'équilibre de l'organe de presse tant sur le plan économique que sur le plan de sa visibilité. Le succès d'une édition dépend largement de la qualité de l'offre d'informations, qui privilégie des caractéristiques comme la pertinence de l'événement, l'intérêt qu'il provoque chez la clientèle, sans oublier son niveau d'attraction sur le public et la régularité dans le temps de publication.

Quant au critère d'intelligibilité, il n'est en rien une spécificité de l'écrit tel qu'il est défini par Charaudeau (2005) en ce sens qu'il « concerne le commentaire qui est fait sur l'événement » à travers l'éclairage porté « sur le pourquoi et le comment des nouvelles. » Donc, dès son origine, l'écrit avait une fonction de mémoire. Contrairement à la parole, faite de sons passagers destinés à la perception auditive donc limités en un temps, l'écrit est fait de signes perceptibles par l'œil et destiné à être conservés, à voyager à travers l'espace et le temps. On a popularisé le dicton latin : *Verba volant, scripta manent*. Ceci a conféré à l'écrit une autorité et une notoriété sur le plan juridique puisqu'il constitue la preuve de la volonté de quelqu'un lorsque le texte est authentifié par une ou plusieurs signatures. La durabilité du texte écrit est aussi à la base du progrès scientifique parce que, c'est ce qui rend possible l'observation des phénomènes par la prise de notes, etc.

Sur le plan des représentations, écrire, en tant que composante de compétence d'apprentissage linguistique, est perçu comme un acte intelligent. Si l'incapacité à parler est considéré comme un handicap, l'écriture devient un attribut de la culture dans la mesure où l'écrit est associé automatiquement à la lecture. On écrit pour être lu. Et sachant que la lecture sera un acte de partage avec l'autre. On partage ainsi son moi, ses valeurs, sa culture avec le lecteur qui peut être

un complice, une critique ou un détracteur. L'interlocuteur entre automatiquement par l'acte d'écrire dans un jeu de relations où, de sujet il devient son propre objet; il s'expose, se crée un réseau de représentations de soi et de la chose présentée, bref la réalité des faits nommés (Siblot, 1977). Dans le cheminement de cette logique, il faut admettre que la langue en servant de mode de communication et de réception du message écrit aide en même temps à évaluer le rédacteur et encore mieux l'organe ayant servi de canal pour la transmission du message.

En réalité, la lecture de la presse a une double utilité : elle permet au public de découvrir les événements du milieu influençant son quotidien ; il en profite aussi pour dégager sa propre représentation du travail de ses messagers, en l'occurrence, les journalistes. Si le journaliste diffuse la nouvelle, il ne peut pas cacher sa voix, son style, ses qualités intellectuelles, ses faiblesses. L'auditeur peut aimer la nouvelle mais aussi le style du journaliste, son art, son aisance ; tout comme il a le droit de se sentir dérangé tant par l'information que par la maladresse de son émetteur. Mais ce qui est courant c'est l'aspect relationnel vis-à-vis de l'information.

L'accent n'est que rarement mis sur le niveau de sympathie qui lie le public à *son* journaliste. D'où, l'idée analogique que tout un chacun a un rapport de dépendance avec les événements du milieu. C'est le cas de l'événement « pluie ». La pluie fait savoir si l'on doit sortir ou pas, s'il faut prendre un pardessus, un parapluie, s'il faut porter des habits chauds ou froids, etc. Ce sont des situations qui nous permettent de sentir le niveau de dépendance des événements. L'information peut alors revêtir un caractère préventif. Il existe par contre d'autres dont les effets sont plus subtils. Par exemple, pour les mêmes cas pris en exemple, à une distance de dix kilomètres, le client qui doit attendre la livraison d'une marchandise ne saura pas automatiquement que c'est à cause d'une réparation de la route que son stock est arrivé en retard. Cette empathie qui lie le public à la presse est une donnée qui doit être prise en compte dans toute analyse de situation concernant la diffusion de l'information. Elle est d'autant plus importante qu'elle détermine au final le succès ou l'échec d'une publication.

Les auteurs à succès sont ceux qui ont su percer le mystère de la résistance du lectorat qui finit par déboursier pour se procurer un exemplaire de son livre ou de son journal. Les conditions

de réalisation d'un journal sont différentes de celles d'un livre par le fait que la presse est un espace éminemment polyphonique ; ce qui entraîne une dissémination des goûts sur l'ensemble des pages traversées par autant de styles, autant de rhétorique, autant de visions et d'approches dans ce qui apparaît comme un simple *faire savoir*. Pris dans sa double dimension, cette opération apparemment ordinaire déborde sur des considérations affectives qui restituent à la lecture d'un médium la totalité de sa portée. Le lecteur a le choix. S'il ne s'accommode pas de tel style il n'a qu'à tourner la page et passer à un autre dont la rhétorique lui plait. Le contenu d'un journal a l'effet d'une foire où chaque auteur présente un menu discursif différent de celui de son plus proche voisin.

2.1.3. La presse écrite haïtienne

Selon *LN* du 17 au 19 décembre 1993, le premier journal de Saint-Domingue daterait de 1724. Dans son ouvrage *Cahier du Patrimoine* de la « Fondation du patrimoine des Cayes », Ménélas (1992) rapporte avoir « consulté » le premier numéro de *L'Observateur colonial* daté du 1^e janvier 1792. Selon l'auteur, ce journal serait créé en 1771. Il sera plus tard renommé *La Gazette des Cayes* dont les numéros 12, 13, 14 portent l'année 1793. La liberté d'opinion et de pensée que garantira plus tard la *Déclaration des droits de l'homme*, ne constituait pas une priorité dans l'agenda des fondateurs de la Patrie haïtienne en 1804. Critiques et commentaires jugés négatifs n'étaient pas tolérés par les premiers dirigeants du pays. *La Gazette d'Haïti*, *La Gazette Royale* et *Le Télégraphe*, étaient, à l'instar de l'actuel *Le Moniteur*, des organes officiels relayant les actes gouvernementaux. *Le Moniteur* fut fondé en 1845. Sous Boyer, Félix Darfour publia successivement *L'Eclairer haïtien*, *Le Parfait Patriote*, *L'Avertisseur haïtien*. Darfour, un ressortissant africain accueilli par le président Boyer sur le territoire en lui fournissant de l'argent et une presse pour son journal, ayant osé critiquer son bienfaiteur a été arrêté, jugé par une cour militaire et fusillé (Saint-Louis, 2016).

La revue franco-haïtienne de l'Institut français en Haïti *Conjonction* (2013). No 225, présente un classement qui regroupe la presse haïtienne d'aujourd'hui en presse locale et presse de la diaspora. Selon Frantz Voltaire : « [i]l y a très peu de recherche sur la presse haïtienne et

moins encore sur la presse haïtienne de la diaspora et pourtant, de 1958 à nos jours, il a existé, et il existe encore, une abondante production écrite et audiovisuelle dans la diaspora haïtienne. » De ce même avis : « l'émergence de cette presse est liée à l'exil de groupes de plus en plus nombreux suite à l'arrivée au pouvoir de François Duvalier en 1957 ».

Avant l'extension du tentacule de la presse écrite sur le réseau Internet, c'est-à-dire jusqu'aux années 2000, les quotidiens et les hebdomadaires nationaux étaient disponibles uniquement en version papier en Haïti. Leur présence, il faut le souligner, se limitait au niveau de la plupart des villes appelées les chefs-lieux comme Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Cayes, Gonaïves, Jacmel, Petit-Goâve, Jérémie notamment⁴⁴). Les trois hebdomadaires étaient aussi présents sur le marché américain (États-Unis, Canada) et européen (la France) où ils avaient des correspondants. Selon Moïse dans *Conjonction* No 225, 2013, la presse haïtienne de la diaspora était l'unique moyen de combat contre la dictature des Duvalier avant 1986. En conséquence, elle est une presse d'opinion très diversifiée avec pour but « de mener un double combat, contre le duvaliérisme et aussi pour la défense des intérêts des communautés haïtiennes. »

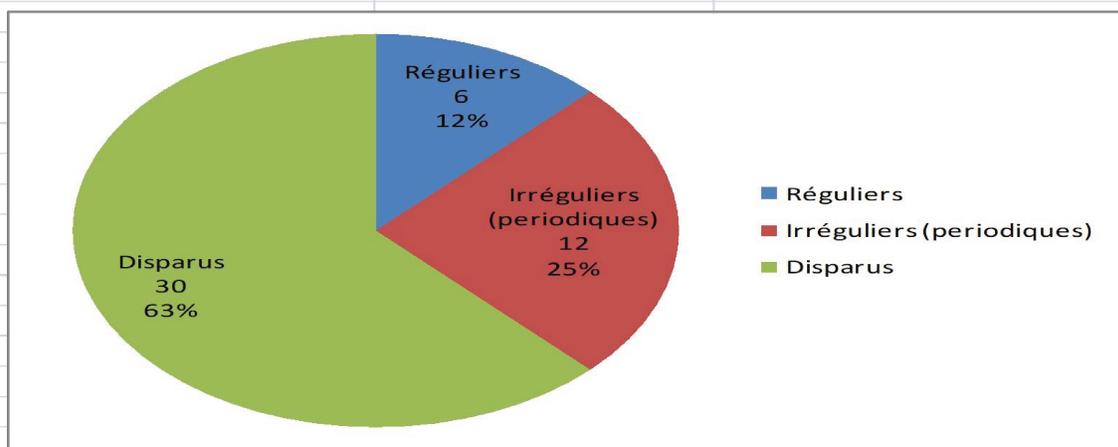
Sans que soient objectivement définies les raisons de ce constat, les hebdomadaires fondés en Haïti après 1986 n'ont pas subsisté aux aléas de la concurrence au même titre que la presse créolophone. Des raisons d'ordre économique doivent être à la base de cette apparente « sélection naturelle ». Il faut dire honnêtement que pour dégager une compréhension plus ou moins exhaustive de la presse écrite haïtienne, il faudrait consulter les ouvrages consacrés partiellement ou totalement à cet effet. *Port-au-Prince au cours des ans* de Georges Corvington, *La revue haïtienne d'histoire et de géographie* (No. de septembre 1986), les cinq tomes de *Haïti à la Une* de Jean Desquiron, et *Retour sur les télécommunications* de Pierre Raymond Dumas (2014), apportent beaucoup d'informations sur une possible tabulation de la presse écrite en Haïti.

Cette presse, par son choix de la langue française, dite langue véhiculaire, pour faire passer l'information, réduit encore son public vu que la part de la population francophone varie de 10 à 15 pourcent (Pompilus, 1985).

⁴⁴ Les noms sont cités suivant leur place dans la hiérarchie des villes haïtiennes.

Ajouté aux obstacles somme toute chroniques, le niveau économique global de la population ne permet pas à la majorité des lettrés d'affronter le marché des journaux. On en arrive à des périodes très difficiles de la vie médiatique haïtienne, au nombre desquelles il faut compter celle allant de 1991 à 1994.

Réguliers	Irréguliers (periodique)	Disparus
6	12	30
Le Nouvelliste (quotidien)	Bòn Nouvèl	Balance
Le National (quotidien)	Challenge	Croix-des-Bouquets maga-zine
Haïti-Liberté (hebdo)	Haïti Développement,	Finance,
Haïti en Marche (hebdo)	La Référence	Flambeau
Haïti-Observateur (hebdo)	Le Nouvel Informateur	Haïti Libérée,
	Lire Haïti	Haïti Liberté,
	Haïti Demain,	La chronique Judiciaire,
	Le Rouleau,	La Loupe
	Plurielle Magazine,	La Réforme,
	Récréation,	La Tribune,
	Création	Le Matin,
		L'Enquête,
		Le Petit samedi soir
		L'Événement,
		Le Temps,
		Libération magazine,
		L'Investigation,
		L'Union,
		Miroir,
		Nouvelle Haïti
		Panorama,
		Vue d'Haïti,
		Solidarité,
		Conviction, etc.
		Cap Express,
		Jacmel Magazine,
		Tribune Nord,
		L'Expression,
		Le Combattant,
		Combat, etc.,



Liste partielle des organes de presse écrite établie à partir d'exemplaires trouvés auprès des crieurs et des points de vente à Port-au-Prince entre 2000 et 2007. Certains titres de propagande et d'organes institutionnels n'y figurent pas. Cet échantillon établit, par catégorie, la chance de survie d'un journal face à la double pression politique et économique.

Pendant ces années-là, une double barrière politique et économique se dressait devant le marché de la presse écrite. Sur le plan politique, une censure étouffante la diffusion de l'information ; sur le plan économique un embargo international a mis à genoux le pays, notamment avec la mesure de suspension des vols due au blocage aérien empêchant l'arrivée des hebdomadaires *HP*, *HenM* et *HO*, habituellement transportés par cargo suivant un plan hebdomadaire. Vu sous ces deux angles : la situation politique et la situation économique, l'activité éditoriale devient possible moyennant la mise à sa disposition des moyens d'affronter les obstacles y relatifs. Le non-respect de ces principes a entraîné, au cours des trois précédentes décades l'extinction de la majorité (qui pourrait, sur la base d'enquête, être estimé jusqu'à 80 pourcents) des organes de presse disparus quelques années après leur première apparition.

2.2. Le corpus

Le corpus est une collecte de données étendues sur environ une vingtaine d'années (1986-2004) issues de cinq journaux de la presse haïtienne, reconnus comme les plus répandus sur le plan national et international. Cependant, la part de texte qui concerne notre intervention se limite aux textes relatant les faits se déroulant dans l'espace intérieur du pays. L'étude est constituée de textes de deux catégories de médias de la presse écrite : les quotidiens et les hebdomadaires⁴⁵ de la catégorie dite médias traditionnels, c'est-à-dire, la presse écrite, version papier. Elle exclut donc d'office la presse people, la presse en ligne, les réseaux sociaux, le WhatsApp, Twiter, etc. Nous entendons par catégorie, le fait d'attribuer un objet ou une réalité à son groupe d'appartenance, en d'autres termes, le fait de classer cet objet ou cette réalité dans la même rangée que d'autres objets ou réalités ayant des rapports de similitude avec les leurs (Johnson, 1971/1976). Ce qui nous intéresse ici doit s'ancrer dans l'atteinte des objectifs fixés dont la perception – sinon les représentations – de l'énonciateur à propos des violences qu'il met en scène. Nous nous positionnons en observateur devant les formes d'expression journalistique en lien avec la rigueur professionnelle axée sur le respect de la déontologie, de l'éthique et les contraintes de la ligne éditoriale.

⁴⁵ Cette nomenclature, disons-nous, est spécifique à la presse écrite en raison du laps de temps qui sépare les publications. Ainsi, le temps fait partie des facteurs qui différencient le médium écrit de ses concurrents.

Nous avons relevé un ensemble de termes, de concepts et d'expressions et analysé le corpus en tenant compte des stratégies linguistiques disponibles par rapport à celles prises en compte par les locuteurs au moment de l'énonciation. Réservée pour le prochain chapitre, cette étude est précédée d'une exposition des formes discursives relativement adaptée au discours de la presse. Nous allons, une fois la présentation du *corpus* achevée, mettre en évidence le discours de presse et ses caractéristiques particulières dans le cadre de son rôle de projecteur lumineux sinon de miroir qui en fait un intermédiaire entre l'événement et le public. L'intérêt de ce chapitre tient du fait qu'il avertit sur les limites du discours par rapport aux événements dont la presse assure la couverture.

2.2.1. Les quotidiens

Les quotidiens sont au nombre de deux et sont créés il y a de cela plus d'un siècle. *Le Nouvelliste*, ci-devant *Le Matin*, le plus ancien, est fondé en 1898 par Henri Chauvet. *LM*, fondé en 1906, est la création de Franck Magloire. Le français est la langue d'expression des quotidiens vu qu'au moment de leur installation, le créole n'avait pas encore le statut de langue. Il était impensable qu'il soit utilisé dans la presse. Une très faible acceptation de cette langue est remarquée à partir du 7 février 1986 avec quelques rares insertions de textes d'expression vernaculaire dans les colonnes de ces journaux. Ils sont donc redevenus des organes d'expression francophone à 100 pour cent notamment à partir de l'année 2000. Avant cette date (de 1986 à 1999 inclusivement) des textes créoles et anglais (quoiqu'en très faible quantité) sont retracés dans de nombreuses éditions des deux organes. *LM* qui consacrait sa troisième (parfois aussi la quatrième) page à l'anglais jusqu'à la fin des années 1996, a supprimé la rubrique dans sa nouvelle sortie en 2002, exclusivement francophone. De nombreux textes et énoncés du créole haïtien sont retrouvés à l'intérieur des pages de *LN*, moins dans ceux de *LM*.

Les cas de publication en créole sont plus courants dans *LN*. On y trouve de temps en temps des textes issus de sources diverses destinés à un public créolophone. C'est le cas de l'édition du vendredi 13 au dimanche 15 septembre 1991 où a été publié : « Komite entè inivèsité bwa kayiman » une note dite « Nòt pou lapès: mizopwen » étendue sur trois colonnes d'un 5^e de page par

rangée. Mais ledit document est une note externe que l'administration du journal a accepté de publier en l'état. Plus loin, l'édition du journal va produire des articles dans lesquels les rédacteurs vont se référer à ce document en français. On retrouvera occasionnellement le créole dans des éditions du journal lorsqu'il s'agit du choix d'un annonceur de publier un message publicitaire destiné à un public créolophone. Un organisme dénommé « Konesans se libète » publie régulièrement (jusque vers la fin des années 1990) une rubrique sous le titre : « Kèk bagay nou dwe konnen sou kilti lakay. »

Ces textes sont publiés dans les colonnes d'autres médias haïtiens dans les mêmes conditions. Le fait qu'ils ne reflètent pas la position du journal, il a été décidé de ne pas les inclure dans la liste des langues des journaux concernés. Il est entendu que le journal donne la parole à la fois à un personnel employé, rémunéré, appartenant à son staff de rédaction régulier ; mais aussi à travers des rubriques « libre opinion » et « société », des rédacteurs souvent bénévoles ou pigistes, sont autorisés à utiliser ses colonnes. Le fait de soumettre des textes à la même grille d'observation que les autres signifie qu'ils sont tous pris en charge, sur le plan éditorial, par la direction du journal dans lequel ils paraissent. Et l'on ne veut pas exclure l'idée qu'un texte proposé dans des langues non prévues dans le cadre de la rédaction serait acceptée.

De l'avis de Hagège (2000) l'usage ou non d'une langue participe du choix de son maintien ou de son extinction du milieu de l'écologie linguistique. Cet auteur évoque l'idée de la non-reconnaissance des langues minoritaires par l'État qui décident de leur « exécution » à travers des instruments comme l'Armée, les médias et l'école. Sa logique paraît simple : « [L']établissement de pouvoirs politiques centralisés et soucieux d'étendre leur maîtrise sur toutes les régions qui sont censées relevées de leur autorité n'est pas toujours compatible avec le maintien de petites ethnies éparpillées sur de vastes territoires (p.139). Les quotidiens participent à cette violence symbolique (Bourdieu, 1982) à l'encontre du créole dans la dynamique d'une survalorisation de la langue coloniale, l'un des effets du poids de l'histoire et du cheminement y relatif avec cette langue unique de l'écrit dès les débuts de la parution de ces médias. Ils ne se sont pas donné la peine de suivre le changement de paradigme qu'a inspiré la chute de la dictature vu que l'écrit est resté l'apanage du français en Haïti dans la majorité des circonstances.

Aussi, s'il faut s'inspirer de la position de Hagège (*idem*), l'écrit pourrait constituer la buée de sauvetage du français en Haïti.

2.2.2. Les hebdomadaires

Les trois journaux haïtiens de la diaspora faisant partie du corpus sont des hebdomadaires fondés et publiés aux États-Unis d'Amérique entre 1971 et 1983. Ils ont pour propriétaires d'anciens exilés politiques ayant fui le régime à vie des Duvalier pour échapper à la mort. L'un d'entre eux, Raymond Joseph, directeur d'*H-O*, affirma avoir été condamné à mort par contumace sous François Duvalier au début des années 60. Depuis 1986, les journaux produits à l'étranger sont envoyés en partie en Haïti pour être distribués suivant un prorata de demande flexible.

Le contenu des hebdomadaires est essentiellement conçu à base d'informations haïtiennes et, à l'exception d'*HP*, consacre moins d'espace aux nouvelles internationales. Le staff de rédaction local collecte les faits, les analyse et les soumet à la publication sur place soit à New York (*H-P* et *HO*), soit en Floride (*HenM*). Le contenu des hebdomadaires en privilégiant l'opinion, diffère de celui des quotidiens avec leur ancrage dans l'information. Les uns prennent parti ouvertement en faveur de tel pouvoir et s'opposent à la position exprimée par les autres traités comme des adversaires.

Les hebdomadaires, exclusivement une presse hors-frontière, sont différents des quotidiens sur le plan sémiotique (format, couleur, type de papier) ainsi que sur l'intention de communication (type de discours, choix de langue, etc.) Cette presse de la diaspora est militante (Moïse : 2008) et contrairement aux éditeurs des quotidiens, elle a été utilisée comme une arme de combat contre le régime à vie.

L'idéologie joue un rôle prépondérant dans la manière dont les hebdomadaires traitent les informations. Ils sont de tendances diverses oscillant entre la gauche, la droite et le centre. Le lecteur est souvent engagé dans une approche polémique des faits dont la rédaction est réservée

aux journalistes affectés à ces médias qui acceptent moins que leurs confrères du quotidien de publier les textes venus d'ailleurs. Toutefois, les hebdomadaires servent souvent de relais à d'autres journaux surtout étrangers qui abordent un dossier concernant Haïti. Ces publications leur permettent soit de critiquer ou de corroborer un positionnement qui s'accorde à leur propre tendance éditoriale. Les rapports sociaux entre la direction des trois hebdomadaires sont antagoniques. Le volume des hebdomadaires tourne autour de 24 pages et leur prix est fixé à 10 gourdes l'exemplaire en 2004. Le principal objectif de leur message est de convaincre le lectorat à l'instar des textes de propagande dont le caractère persuasif vise à « agir sur un auditoire afin de lui faire accepter un point de vue, une croyance et faire partager des valeurs. »

Krieg-Planque (2000) aligne le discours médiatique dans la série des objets d'étude dont le contenu n'est pas une donnée immédiate, évidente, encore moins transparente. Des facteurs comme le territoire de production et de distribution des médias influent largement sur l'orientation éditoriale et les sujets des médias. Ceci s'évidente dans le cas de la presse haïtienne de la diaspora sous la dictature. Sur le plan linguistique, si la presse locale adopte le créole et le français comme langues d'expression, aux États-Unis, par exemple, c'est le créole, le français et l'anglais qui sont les langues d'usage. Sur le plan politique, sous la dictature, aucun organe de presse national n'avait la latitude des médias hors-frontière quant au droit de diffusion. Alors qu'en Haïti, l'information concernant le pouvoir fuitait sous forme de rumeurs, à l'étranger, les médias donnaient libre cours à leur penchant antigouvernemental. L'actualité couverte dans l'espace public est caractéristique des besoins en information d'un public cible à la fois sujet et objet de la mise en scène, mais aussi elle est fonction des marges de liberté et des contraintes liées au milieu.

Il faut souligner que le discours de presse haïtienne, dans ses composantes médiatiques respectives, est construit sur des écarts considérables quant aux représentations distinctives de la violence. Les reporters devraient-ils être capables de faire part de leur opinion propre plutôt que de se mettre à l'écoute du public ? Aussi, dans ce chapitre, la presse, lieu de production, de transmission et de conservation du discours (Charaudeau, 2005), sera-t-elle, à son tour, l'objet d'une attention particulièrement soutenue quant à ses stratégies discursives, ses politiques de

choix (contenu, langue, ligne éditoriale), ses atouts et ses contraintes épistémologiques. L'objectif premier du présent étalage consiste à établir le rapport entre ligne éditoriale dans la presse et mode d'appropriation des faits de violence. La présente démonstration entend faire ressortir les marqueurs d'un positionnement éditorial généralement issu d'une négociation entre instance de médiation et pouvoirs économique et politique. Pour y parvenir, nous commencerons par présenter la presse écrite comme média de masse et sa fonction éditoriale, puis nous enchaînerons avec les médias constituant le corpus à l'étude.

2.2.3. Bref descriptif des éditions du corpus

D'abord, nous abordons les deux quotidiens nationaux, ensuite nous présentons les trois hebdomadaires de la diaspora haïtienne des États-Unis d'Amérique. Les paramètres qui concernent cette présentation sont : la langue d'expression, la structuration du point de vue du contenu ou message, les éléments d'ordre sémiologique et la structuration du point de vue du fond (type de sujet). Nous faisons précéder la structuration des quotidiens de celle des hebdomadaires.

2.2.3.1. Le Matin

Date de fondation par Clément Magloire : 1^{er} avril 1907

Langue: le français⁴⁶

Tirage: 25 000 exemplaires (chiffre non approximatif).

Fréquence : quotidien (paraît du mardi au samedi)

⁴⁶ Les textes créoles sont presque inexistantes dans *LM* qui apparaît sur plusieurs schémas éditoriaux différents de 1986 à 2004. Une rubrique en anglais par contre occupe la page 3 (quelques fois la page 4 inclus) des éditions exclusivement en noir et blanc jusqu'à la reprise en 2002. Un grand changement éditorial est alors survenu dans le format, la couleur, le volume, etc. Une nouvelle équipe assure aussi la gestion du quotidien qui prend la forme d'un tabloïd privilégiant la taille de la photo en couleur de la page de couverture. L'expérience n'aura duré qu'une dizaine d'années. Le quotidien a commencé par devenir un hebdomadaire avant de disparaître de la circulation sur une période très étendue.

Volume moyen : de 4 à 24 pages

Couleur : Titre en bleu, intérieur en partie noir et blanc et en partie en couleur.

Format : 11x17

Nombre de colonnes : 5.

Le contenu

Le titre du journal est présenté en haut et au centre en lettres bleues. L'édition originale de *LM* est produite sur du papier journal, ce qui réduit le coût de production. Son prix est passé de 1,50 gourde dans les années 80 à 25 gourdes après 2000, soit moins de \$ 0,50 l'exemplaire. Moins volumineux (16 pages en moyenne), il comporte, après *LN*, plus de pages publicitaires que les autres journaux de la place. L'en-tête de chaque édition de ce journal est fièrement affublé de la mention « Le plus fort tirage des journaux haïtiens ». En haut et de gauche à droite figurent son numéro d'édition et sa date de parution. Avant les années 2000, faiblement illustrée par des photos et toujours en noir et blanc, la page de couverture portait une charge assez pesante de titres (on trouve parfois jusqu'à huit à la une.) Après la reprise au début des années 2000, les photos de la page de couverture sont souvent en noir et blanc alors que les grands titres sont en couleur. Au moins une publicité par édition apparaît au bas de la page de couverture. Les éditions de *LM* de l'an 2000 sont intérieurement illustrées en couleur ou en noir et blanc.

Les principales rubriques sont nommées : « Haïti et le monde d'aujourd'hui », « World News », « Economie / Science » « Regard sur notre société » « Annonces classées », « Le monde en bref », « Panorama international ». Les publicités des secteurs public et privé couvrent en moyenne le tiers de son volume. *LM* est caractérisé par une instabilité éditoriale fort remarquable. Le journal le reconnaît lui-même. « Est-il besoin de dire que, comme toute œuvre humaine, Notre Quotidien est, lui aussi, soumis aux rigueurs du temps et, par ricochet, aux exigences de la modernité caractérisées par les innovations technologiques qui contraignent au divorce d'avec certains procédés jugés archaïques, voire, d'avec certaines valeurs jugées traditionnelles. Aussi au fil des ans, son aspect a-t-il changé, s'est-il amélioré. » *LM* du 1^e au 2 avril 1996.

LM qui s'affirme comme « [L]e plus fort tirage des journaux haïtiens » apparaît comme le cadet de l'industrie médiatique nationale. En dépit de son contenu peu varié, le deuxième quotidien haïtien s'est toujours doté d'un staff de vétérans doués pour leur perspicacité et leur analyse des événements. Comme pour *LN*, lorsque l'occasion se présente, des lecteurs et collaborateurs en profitent pour magnifier sa longue expérience « sur la voie périlleuse de l'information en Haïti (1^e et 2 avril 1996). Cette édition (idem) célèbre les 89 ans du journal et en profite pour soutenir le caractère engagé de l'édition : « le journal *LM* n'a jamais cessé de s'engager dans la lutte patriotique pour l'avènement de nouvelles saisons de justice sociale, de partage et de fraternité dans ce pays... »

Ici, en affirmant qu'il s'agit d'un journal qui s'engage, il y a une prise de conscience évidente du locuteur de son énonciation. La lecture des textes de *LM* nous dévoile la posture de l'expert tentant d'influencer l'action publique des autorités constituées. Paradoxalement, le journal s'autoproclame impartial : *LM* « s'est toujours efforcé par sa rectitude et son impartialité à rester à la hauteur de la devise du fondateur : Si *LM* le dit, c'est vrai. »

Opinant sur son choix éditorial, *LM* se montre conscient du parti-pris ségrégatif qu'il exerce sur le plan social en affirmant : « Et, aujourd'hui, nos 89 années nous retrouvent aussi vaillants qu'au départ, plus que toujours déterminés à assumer la lourde charge d'informer, de former dans une société marquée par un taux tragique d'analphabètes, ceux qu'on pourrait appeler "les privilégiés du savoir". »

Au constat, la composition de *LM* du 1^e au 2 avril 1998 présente les caractéristiques physiques et éditoriales suivantes :

Aspect sémiologique

La page de couverture est composée de deux parties. L'en-tête et le corps du journal.

L'En-tête est composé de deux parties comprises à l'intérieur d'un encadrement lui-même découpé en deux parties superposées dont une grande et une petite. Dans la partie gauche du grand encadrement figure un logo de forme cubique allongé entouré d'un ruban sur lequel est inscrit en sens vertical et en lettre capitale : JOURNAL HAITIEN pour le PEUPLE HAITIEN (la partie PEUPLE HAITIEN se retrouve placée sur le ruban)⁴⁷ ; à l'extrémité supérieure du cube est dessiné un nœud tandis que l'extrémité inférieure présente le dessin en miniature d'une fleur. Au milieu de l'encadré est écrit en caractère gras et d'une police majeure (42 ?) en lettres capitales LM qui surmonte le slogan en lettres capitales : LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX HAÏTIENS produit en lettres italiques plus petites. À l'extrême droite de l'encadré, figure un drapeau à deux bandes horizontalement superposées sur lesquelles est écrite la devise du journal : « Si LM le dit C'EST VRAI ! (lettres portées en sens vertical).

Dans la partie gauche du petit encadrement, se succèdent le nom du fondateur du journal : Clément Magloire, l'année de parution du journal : 91^e; le No de la publication : No. 31278 ; le lieu de publication : Port-au-Prince, Haïti ; la date de parution : MERCREDI 1ER ET JEUDI 2 AVRIL 1998 ; le directeur du journal : Franck Magloire, Directeur. Les titres à sensation sont plutôt rares dans les pages de *LM*. C'est sans doute un choix éditorial qui prime les sujets d'ordre structurant sur l'actualité à chaud. Sur ce plan, la structure de ce quotidien s'apparente mieux à celle d'un hebdomadaire. Doté d'une équipe composée essentiellement de journalistes seniors, l'analyse des événements prime largement sur leur simple reportage. De ce fait, *LM* est un quotidien dont la qualité des textes est configurée sur le modèle des hebdomadaires. La relation sur le vif des événements n'est pas une priorité éditoriale.

Le corps du journal

Comme déjà indiqué, *LM* pose un problème d'ordre épistémique quand on veut le catégoriser. Il est mouvant et dynamique sans pour autant offrir une perspective orientée vers la modernité,

⁴⁷ Les capitales reflètent l'authenticité des parties citées.

exception faite de la dernière édition parue suite à une rupture qui l'a transférée de la famille Magloire originelle à une corporation nouvellement composée qui ne pourra le garder en circulation que sur une période d'une dizaine d'années (2002-2012).

Dans *LM* d'avant les années 2000, la manchette et les titres à la une totalisent généralement entre quatre et six entrées. À l'extrême droite, en haut, un encadrement de forme rectangle entoure une pensée venant d'un auteur classique ou de n'importe quel autre écrivain. La manchette qui se distingue des autres titres à la une par sa taille et sa police suit rarement cette règle dans *LM*. Le journal est produit en noir et blanc étalant ses titres à la une sur la page divisée en cinq colonnes. Les titres de la page de couverture courent sur plus d'une page et les suites sont indiquées en caractère gras entre parenthèses à la césure avant l'affichage du titre précédant. Les textes sont séparés par des lignes ayant l'allure d'un encadrement. On note les rubriques enquête assurée, qui chapeaute le deuxième titre et l'actualité politique.

Une rubrique « SONT DECEDES » (de quelques lignes) sur les récents décès. Des avis de taille légèrement différente (1/8e de page), une grande variété de caractères et de polices caractérise la page intérieure. Il y a des gras, des Arial, des normal, etc. Certains textes sont produits sur interligne simple, d'autres sur double interligne.

Page 3, c'est la page intérieure qui indique que le lecteur est en plein dans le journal. Cette page est réservée à des articles en anglais généralement courant sur trois ou quatre colonnes. Le présent numéro présente un article sur deux colonnes au bas desquelles on trouve de l'espace pour un petit générique du journal. Dans ce générique ne figurent que les noms du fondateur et du directeur suivis de l'adresse, du numéro postal et des numéros de téléphone. Les deux tiers restants sont réservés à deux publicités. Les seules rubriques portées sur les pages sont : culture et société, page 5 : Haïti/Economie, page 6 : Sport Matin, politique, Annonces classées, etc.

LM comme média polyphone

Deux références théoriques soutiennent cette démarche : il s'agit du travail de Ringoot (2005, p. 95) qui retient que :

... le discours journalistique a ceci de particulier qu'il proclame son essence interdiscursive. L'interaction avec d'autres discours sociaux est signifiée par les dispositifs énonciatifs : la catégorisation de l'information en cahiers ou rubriques (politiques, économiques, sportives...), les citations des sources dans les articles (notables ou anonymes socialement identifiés), la parole donnée à des personnalités extérieures au journal (écrivain, universitaire, politique, scientifique, signant un article...)

Pour sa part, Maingueneau (2011, p.111) sur la place de l'interdiscours dans la communication, reconnaît que : « Quand un locuteur parle, il ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait constamment entendre diverses autres, plus ou moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe. » Le journal est ainsi un transmetteur (ou passeur) de messages qu'il gère suivant une certaine règle de déontologie. En sa qualité de porteur de discours, le journal devient un distributeur de parole à travers laquelle passent les opinions des autres. Donc, le journal, construit son discours à travers celui des autres. À propos, il y a lieu de noter que par discours, se profile ici l'idée d'une énonciation individuée, selon les termes de Benveniste (1974) argumentés par Maingueneau (1977).

En 1998, *LM* avait pour journalistes : Aubelin Jolicœur, Jean-Frantz Télasco, Ramon Guillaume, Clarens Fortuné, Gilbert Mervilus, Franck Magloire Jr., Paul Ignace Janvier, Michel Oreste Alerte, Wisler Simon, Pierre Joël Jean, Wilbert Hyacinthe, Vladimir Augustin... ». La salle des nouvelles s'est renouvelée dans les années 2000 avec Kesner Pharel et Patrice Dumont (sport), Jacques Roche (culture), Clarens Fortuné (rédacteur en chef), Gérald Borges, Claude Moise, Jacques Desrosiers, Marie Ludie Monfort, Chenald Augustin, comme rédacteurs. On y trouve cependant des textes regardant la société venant d'auteurs divers. Ces articles ne traitent pas d'actualité, mais ont généralement pour critère l'intérêt commun. Ces auteurs comme Leslie Manigat, Aubelin Jolicœur, Georges Michel, Frantz Large, Jean André Victor, Hubert Deronceray, continuaient de renforcer la ligne éditoriale sur des sujets d'orientation socioculturelle et politique. La rubrique en anglais dans l'avant dernière série (jusqu'à la fin du XXe siècle), a été une reproduction de journaux étrangers alors que l'AFP, et d'autres agences internationales

débitaient des dépêches au jour le jour. Au constat, le profil du staff du quotidien *LM* s'apparente davantage à une brochette d'écrivains qu'à des professionnels de l'information.

Positionnement dans LM

LM, deuxième quotidien séculaire, garde un grand écart par rapport à son concurrent *LN* sur plusieurs points. Sur celui du volume d'abord, *LM* ne dépasse, avant sa dernière version des années 2000, que fort rarement les vingt pages ; sur celui de la présentation, il est, comme déjà indiqué, rarement et très légèrement illustré de photographies. Sur le plan du contenu, il est peu enclin à traiter les faits d'actualité. Ajouté à tout cela, la qualité du papier est généralement très fragile.

Les nombreuses variantes éditoriales de *LM* compliquent la tâche à quiconque s'intéresse à en étudier la ligne. Il existe, du point de vue du format, au moins cinq présentations différentes tant dans la taille, dans la couleur que dans le contenu. Par exemple, de 1986 à 1994, le format dominant porte sur le tabloïd alignant six colonnes étalant jusqu'à dix grands titres à la une. Le numéro, lourdement chargé de publicités, sans photographie et ne comptant que six pages au total, expose la quasi-totalité de la titrairie à la une. Cette dernière est reprise dans les pages intérieures. Dans l'édition du 11 décembre 1990, par exemple, la manchette insère, entre guillemets, un extrait du message prémonitoire des évêques haïtiens sur l'avenir politique immédiat du pays : « Ce qui se prépare, c'est un état fondé sur le cycle infernal de la violence ». Les évêques, s'exprimant, selon leurs propres mots : « en tant que pasteurs de ce peuple » et « gardiens de la Cité » et ceci « pour dire la parole de Dieu. » Cette parole dite de Dieu n'est autre qu'une prise de distance du sacré par rapport au mondain. En effet, le message vient clarifier certains doutes persistant sur la position de l'institution religieuse concernant d'éventuelles candidatures. Toutefois, le journal retient du message des points portant sur la nature violente de la campagne électorale.

Une violence verbale

« Quand nous examinons attentivement la réalité que nous vivons aujourd'hui, nous assistons à des excès de langage, des attaques personnelles. Des candidats ne reculant pas devant des promesses fallacieuses, utilisant le mensonge, voire la calomnie. »

Une violence criminelle

Des comportements d'agressivité et d'intolérance ont conduit entre autres, à ce drame sanglant du 5 décembre 1990, à Pétion-Ville, où au moins, cinq personnes ont perdu la vie, plus d'une cinquantaine d'autres ont été gravement blessées... Des enfants, des jeunes, des femmes, se trouvent atrocement frappés et risquent de porter, leur vie durant, les séquelles de cet attentat criminel.

Explication des causes de ces violences

D'abord, par l'effet de manipulation des leaders qui jouent la carte de la concurrence déloyale en faisant croire aux partisans qu'il faut éliminer l'adversaire pour instaurer le changement désiré, promis et attendu. « Donc, la violence devient un instrument nécessaire à la mise en œuvre du nouveau système politique. » Ensuite, la vision manichéiste de la politique. La société est perçue en bons et en mauvais. « On a fait croire au peuple que les mauvais doivent être éliminés. » Enfin, le numéro souligne l'esprit d'intolérance au détriment de celui de pardon. Les vertus comme la réconciliation, le pardon, l'amour, sont foulées aux pieds.

Le journal ici n'affirme aucune position. On laisse parler les évêques dont le message a été reproduit. Il s'agit donc d'un discours externe à la ligne éditoriale, mais assumée par elle du fait que l'édition du journal a accepté de le publier, et cela, en bonne position.

La ligne éditoriale du journal a légèrement évolué vers 1996. Le format a changé au niveau du volume en étant réduit à la moitié de ce qu'il a été avant. On aura ainsi environ huit articles à la une avec des hommes de lettres, des enseignants d'histoire dans la salle de rédaction au lieu de journalistes. La nouvelle version se sera installée au nom de *Le Nouveau Matin*, au début des années 2000. Cette version sera largement colorée, illustrée de photographies en couleur et davantage tournée vers l'actualité.

2.2.3.2. Le Nouvelliste

Fondation par Guillaume Chéraquit et Henri Chauvet : 1^{er} mai 1898

Langue: le français⁴⁸

Tirage: 25 000 à 50 000 exemplaires (chiffres approximatifs)⁴⁹.

Fréquence : quotidien (paraît du mardi au samedi)

Volume moyen : de 4 à 24 pages⁵⁰

Couleur : Titre en bleu, intérieur en partie noir et blanc et en partie en couleur.

Format : 11x17

Nombre de colonnes : 5

Le contenu

Le titre du journal est présenté en haut et au centre en lettres bleues. L'édition originale de *LN* est produite sur du papier journal, le fait par ce quotidien de procurer sa propre presse lui confère un avantage sur ses concurrents. Son prix est passé de 1,50 gourde dans les années 1980 à 25 gourdes après 2010. Il compte un volume impressionnant de pages publicitaires, dépassant de loin son concurrent immédiat *LM*. Incliné sur la partie gauche de l'en-tête de chaque édition de ce journal est affublée la mention « Le plus ancien quotidien d'Haïti ». En haut et de gauche à droite figurent son numéro d'édition et sa date de parution.

⁴⁸ Les textes créoles sont presque inexistantes dans *LM* qui apparaît sur plusieurs schémas éditoriaux différents de 1986 à 2004. Une rubrique en anglais par contre occupe la page 3 (quelques fois la page 4) des éditions exclusivement en noir et blanc jusqu'à la reprise en 2002. Un grand changement éditorial est alors survenu dans le format, la couleur, le volume, etc. Une nouvelle équipe assure aussi la gestion du quotidien qui prend la forme d'un tabloïd privilégiant la taille de la photo en couleur de la page de couverture.

⁴⁹ En 1998, le directeur du journal : Max Chauvet, lors de la célébration du centenaire du journal avait affirmé que le nombre de ses lecteurs était de 70 000 *in LM* du 1^{er} au 4 mai 1998.

⁵⁰ Le volume des tirages est lié à des facteurs divers et dépend du moment de la publication. La publicité et la pertinence des événements y jouent un grand rôle. Il a été recensé un tirage de fin d'année de 72 pages.

Ajoutées aux autres rubriques : « Économie », « Actualité nationale », « Idée et opinions » « Culture » « Actualité internationale », « Société », « Carnet du Nouvelliste », « Avis divers », « Sport » ce contenu constitue la charpente discursive du journal. Les publicités des secteurs public et privé couvrent en moyenne le tiers du volume du journal. « Le plus ancien quotidien d'Haïti » apparaît comme l'aîné de l'industrie médiatique nationale. Par son contenu fort varié, le premier quotidien haïtien, ne se contentant pas de se doter d'un staff de vétérans, dispose d'une équipe de jeunes reporters et de rédacteurs rompus à la tâche et animés d'enthousiasme pour le métier. Comme pour *LM*, lorsque l'occasion se présente, des lecteurs et collaborateurs en profitent pour magnifier sa longue vitalité. En témoigne un « Billet de Frantz Courtois au "Nouvelliste". » paru dans *LM* du 21 juin 1996 où il est écrit : « Mes remerciements vont spécialement au Rédacteur en Chef, Carlo Désinor, dont l'engagement à promouvoir, dans le pays, une information saine et objective, à côté de la prééminence de la Culture nationale (sic), n'a jamais été pris à défaut. »

Opinant sur son choix éditorial, *LN* se montre conscient du parti-pris ségrégatif qu'il exerce sur le plan social en affirmant : « Et, aujourd'hui, nos 89 années nous retrouvent aussi vaillants qu'au départ, plus que toujours déterminés à assumer la lourde charge d'informer, de former dans une société marquée par un taux tragique d'analphabètes, ceux qu'on pourrait appeler "les privilégiés du savoir". Au constat d'observation, la composition de *LM* du 1^{er} au 2 avril 1998 présente les caractéristiques physiques et éditoriales suivantes :

Aspect sémiologique

La page de couverture est généralement composée de trois parties. L'en-tête, l'éditorial et le corps du journal.

L'En-tête varie d'une période à une autre. Elle est en noir et blanc (ou en bleu) et comprend le titre du journal (*Le Nouvelliste*), au-dessus duquel sont affichés le numéro d'édition et la date

de parution. Au centre se trouve la devise : « Le plus ancien quotidien d’Haïti » inscrit en blanc sur un ruban noir.

La page de couverture est généralement composée de trois parties. L’en-tête, l’éditorial et le corps du journal.

Dans certaines éditions, l’entête est modifié par l’intégration de quelque chose, souvent une publicité La page de couverture est généralement composée de trois parties. L’en-tête, l’éditorial et le corps du journal.

L’En-tête varie d’une période à une autre. Elle est en noir et blanc (ou en bleu) et comprend le titre du journal (*Le Nouvelliste*), au-dessus duquel sont affichés le numéro d’édition et la date de parution. Au centre se trouve la devise : « Le plus ancien quotidien d’Haïti » inscrit en blanc sur un ruban noir

Le corps de la page de couverture renferme la titraille, la mise en colonne (5), l’habillage des articles, une ou deux publicités.

À l’extrême gauche en haut figure la colonne « L’actualité en question » occupant généralement la moitié de la partie supérieure de la couverture. Le reste (du bas) est composé des titres à la une.

Le corps du journal

Il y a la manchette et les titres à la une au nombre varié (allant de cinq à huit). Tous les tirages n’ont pas une manchette marquée par une taille supérieure de police. L’ensemble des titres à la une se prolonge sur d’autres pages intérieures apparemment comme stratégie visant à s’assurer que les titres parus à l’intérieur, y compris les publicités, feront, aux aussi, l’objet d’attention des lecteurs. Vu les circonstances de la rédaction, l’article paru à la une peut-être

rangé dans la catégorie de l'actualité nationale ou internationale, mais aussi, d'autres rubriques comme l'économie, la santé, l'environnement, se retrouvent exposées en première page.

Les variétés (annonces classées, objets perdus, divorces) sont reléguées aux dernières pages. *LN* est perçu comme « référence de premier ordre » dans la presse haïtienne et trône sur l'industrie médiatique nationale. Il est surnommé « le doyen ». Sa longévité et sa régularité sont les gages d'un grand prestige. Lorsque l'occasion se présente, des lecteurs et collaborateurs en profitent pour magnifier sa fierté de centenaire et de doyenne dans des termes sans équivoques. Par exemple, lors de ses cent deux ans d'anniversaire, sous le titre « Honneur et mérite au grand quotidien *Le Nouvelliste* » (*LN* du 28 avril au 1^{er} mai 2000) un lecteur a profité de l'occasion pour saluer « un imposant monument, creusé dans du plomb, et devant lequel l'on se tient debout avec respect et vénération... » Le journal est vanté d'être tantôt « un héros plus que centenaire et qui sous le poids des ans, a conservé son prestige, sa fraîcheur et sa lucidité », tantôt « une autorité morale d'envergure, une référence de premier ordre », tantôt « un patriarche qui s'honore d'avoir été, reste encore et qui restera le grand témoin des heures glorieuses et sombres de la Nation Haïtienne. »

LN comme média polyphone

Pour faire face à la concurrence en se mettant à la disposition d'un public plus large, la rédaction de *LN* s'accompagne de nombreux suppléments y compris des hebdomadaires tels que Tap Tap Magazine à la fin des années 1980, Le Petit Nouvelliste lancé en 1999 à l'attention des jeunes, suivi, en 2002, de l'hebdomadaire Ticket Magazine, lui-même consacré à l'actualité people. *Le Nouvelliste* publie également Lakay Weekly, un supplément qui propose chaque semaine les articles du quotidien traduits en anglais ; de même, la revue touristique Magic Haïti présente un menu ouvert sur l'environnement culturel, les sites touristiques, les monuments historiques, etc. Suite à la parution en 1998 de L'année économique destinée aux actualités de cette discipline, en 2000, le journal a lancé Technologies traitant des questions liées aux outils technologiques tels l'Internet, les télécommunications, etc. D'autres initiatives éditoriales ont été

mises en branle par *LN* comme le mensuel *Survie* qui « se donnait pour mission de freiner, à travers la vulgarisation des informations et des connaissances, la dégradation de l'environnement » *LN* du 28 avril au 1^{er} mai 2000. De même, *Bravo* est le titre du nouveau supplément que le journal a promis en 2000 de lancer dans le but d'honorer les personnalités qui, d'une manière ou d'une autre, ont marqué positivement la société haïtienne.

Les colonnes de *LN* sont ouvertes tant à des journalistes seniors qu'à des juniors. Il n'y a pas que des reportages, interviews ou analyses relevant des genres majeurs. D'autres textes portant sur les annonces classées, le courrier des lecteurs ou tribune, la nécrologie, les insertions demandées concernent des groupes d'intérêts particuliers ou collectifs. *LN* ouvre ses colonnes tant à des journalistes seniors qu'à de jeunes recrues. Il ne publie pas que des reportages, des interviews ou des analyses relevant des genres majeurs. On y trouve aussi des brèves, des entrefilets, des dépêches d'agences ainsi que des textes à caractère technique sur des thèmes variés. D'autres textes tels les « insertions demandées » concernent des groupes d'intérêts particuliers ou collectifs. *LN*, au cours de sa longue carrière, a compté dans ses rangs des célébrités, notamment des écrivains de renom de la littérature nationale comme Justin Lhérisson, Frédéric Marcelin, Jacques Roumain, Jacques Stephen Alexis, des hommes politiques comme Sténio Vincent, Michel Domingue, François Duvalier, etc.

Dans un temps plus récent, sa salle de rédaction continue de publier « des articles qui retiennent l'attention. » Émanés de noms reconnus pour leur niveau de réflexion, tels ceux de « l'ex-président Leslie F. Manigat ; de Marc L. Bazin et de Marcial Célestin : deux ex-premiers ministres » (*LN* du 28 avril au 1^{er} mai 2000) ; les textes du journal présentent une grande variété de thématique car le quotidien ouvre « ses colonnes à toutes les opinions » (*LM* du 1^{er} au 4 mai 1998). Sur le plan idéologique, « le plus ancien journal francophone des Amériques » est de tendance centre droit. À la base de cette catégorisation : l'analyse des articles parus à la une au quotidien, l'orientation des éditoriaux, le choix linguistique, le statut des partenaires commerciaux, etc. On retrouve des articles sur la linguistique (édition du 11 juillet 1991) qui renseigne à travers l'article intitulé : Langue française, on en parle presque plus (surtitre) Mais est-ce un dilemme comme le prétendant (sic) Michèle Mevs et Serge Philippe Pierre ? Cet article

essaie de présenter la langue française dans ses rapports au milieu et aux usages qu'on en fait en comparaison au créole qu'il fait passer pour la langue nationale des Haïtiens pourtant sous-estimées et instrumentalisée au détriment de la majorité. Les pages de chaque numéro de *LN* font une place importante à des sujets d'ordre culturel, scientifique, etc.

« Le plus ancien journal de langue française de l'Amérique latine et des Caraïbes » *LM* du 1^{er} au 4 mai 1998), est fondé par Guillaume Chéraquit et Henri Chauvet. Le journal est, depuis 1920, acquis par l'imprimeur Henri Chauvet. Le directeur actuel du journal, arrière petit-fils de l'un des pionniers, Max Chauvet, explique que : « c'était la première fois qu'un journaliste de carrière, Guillaume Chéraquit, et un homme d'affaires, Henry Chauvet, se sont mis ensemble pour fonder un journal commercial au service des citoyens » *LN* du 2-3 mai 2018. Le journal n'a pas été exempt des travers de la politique violente des pouvoirs. Pendant l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934), suite à la publication d'un article concernant un conseiller américain, il a été fermé pendant trois mois et son directeur emprisonné par les autorités militaires américaines. De même, au milieu des années 40, *LN* a été fermé pour avoir refusé de se prêter aux machinations du président Lescot qui ambitionnait de garder le pouvoir. Dans « Les secrets de la longévité du Nouvelliste » (No du 2 et 3 mai 2018), Max Chauvet affirme poursuivre l'idéal des fondateurs du journal qui voulait qu'il se tienne en dehors des clivages idéologiques et au dessus des partis.

2.2.3.3. Haïti-Progrès

Fondation par Benjamin Dupuy en 1973

Langue: le français, l'anglais et le créole

Tirage: 25 000 exemplaires (chiffre officiel).

Fréquence : hebdomadaire.

Volume moyen : 16 pages

Couleur : Titre en rouge, intérieur en grande partie noir et blanc et en partie en couleur.

Format : 11x17

160

Nombre de colonnes : 4

Le contenu

Le titre du journal est présenté en haut et au centre en lettres bleues. L'édition originale de *HP* est produite sur du papier journal, le fait par cet hebdomadaire d'être créé et d'évoluer dans un espace plurilingue, lui vaut de produire ses articles dans trois langues différentes. On y rencontre en même temps le créole, le français et l'anglais. Sur un volume allant jusqu'à 24 pages en moyenne, on y trouve jusqu'à sept titres exposés à la une sur un total d'une vingtaine (les brèves non comprises). Le discours médiatique dans *HP* est polémique et militant. Il traite de l'actualité nationale et internationale. Ses principales rubriques s'intitulent : « En bref », « A travers Haïti », « Nan peyi Dayiti », « Esquisse », « Perspectives », « Coup d'œil sur le monde », « This week in Haiti », « Néolibéralisme, crise économique et alternative de développement », « Pratiques culturelles », « Sports », « Annonces communautaires. » Ces rubriques résument le champ discursif proposé hebdomadairement au lectorat. Les sujets figurés dans le journal portent généralement sur l'actualité commentée selon la ligne éditoriale adoptée.

Aspect sémiologique

Les couleurs de *HP* sont paradoxalement le noir et le rouge⁵¹ avec les différentes nuances qui en découlent (gris, cendre...). *HP* c'est « Le journal qui offre une alternative. ». La page de couverture est composée de trois parties : l'en-tête, le corps du journal, et un exposé des titres à la une (en couleur rouge) à droite. Dans l'en-tête figurent le titre du journal, le prix de l'exemplaire, les coordonnées, la devise, le Numéro de volume, la date de publication. Dans le corps du journal sont inscrits : la manchette suivie des autres titres à la une. Le journal est produit sur quatre colonnes. Il est fortement illustré. Dans certaines éditions, comme celle du 8

⁵¹ Le noir et rouge rappelle étrangement les couleurs du drapeau adopté par François Duvalier, ennemi farouche de *HP*.

au 14 juin 1988, on trouve reproduit en miniature, la page de couverture du numéro précédent. Les photos occupent une place très importante dans les éditions. On en trouve parfois jusqu'à cinq. Ce sont souvent des images de répression de la force publique dont les masses sont les cibles.

HP comme média polyphone

HP publie des articles d'autres journaux haïtiens et étrangers qui traitent des sujets qui rencontrent sa ligne éditoriale ou qui s'y opposent. C'est le cas, par exemple, de la réplique de l'édition du 27 mars au 4 avril 1991 faite à Jack Anderson, journaliste du Washington Post, en vue de prendre la défense du président Aristide accusé dans journal d'être un dictateur. L'auteur utilise très souvent la raillerie mordante sous forme d'une ironie empreinte de cynisme pour contre-attaquer.

« Retire-toi Satan! »

What the hell Jack Anderson? Quelle mouche l'a piqué et l'a forcé à barrir aussi fort qu'il l'a fait à Washington, jetant l'émoi dans tout le 10^e département et jusque sur les rives de l'Artibonite? Ki pwoblèm Andèsonn ? Quelle grosse somme d'argent a-t-il pu recevoir du département d'Etat jusqu'à s'aplatir, se « punaiser » ras les pages du « Washington Post » le 15 mars écoulé ?

Toutefois, il n'y a pas beaucoup de bénévolat dans le journal. Les collaborateurs externes qui arrivent à faire publier dans *HP* adoptent généralement la position du journal.

2.2.3.4. Haïti-Observateur

Langues: français, créole, anglais.

Tirage : une moyenne de 5 000 exemplaires distribués hebdomadairement en Haïti

Fréquence : hebdomadaire
Volume : 24 pages
Couleur : Noir et blanc (rarement quadrichromie)
Format : 11x14
Nombre de colonnes : 5.

Le contenu

HO est un journal de 24 pages en moyenne. Autrefois, la rédaction réservait au public deux tirages en couleur, l'un pour la Noël et l'autre pour le jour de l'an. Depuis les années 2000, les pages de couverture et du milieu paraissent souvent en couleur. Souvent en raison de certaines commandes publicitaires. Ces pages, surtout intérieures, sont illustrées par des photos généralement en noir et blanc. Comme rubriques on remarque : l'éditorial presque toujours en page du milieu et en deux langues⁵², « Culture et société », « English », « Sport », « Art et spectacles ». Les brèves sont présentées sous la rubrique : « Les faits de l'actualité en bref » ou « Sans commentaires » mais ne font plus partie du menu depuis un certain temps.

Les publicités des secteurs public et privé d'Haïti et de l'étranger sont très présentes dans les pages intérieures et à la quatrième de couverture. Les annonces d'objets perdus, les chiens écrasés occupent les dernières pages. Cet hebdomadaire est fondé en 1971. Il est rentré en Haïti après le 7 février 1986 à la faveur de la chute des Duvalier. Il est un organe de l'opposition au régime à vie et affiche un antimacoutisme farouche. Le co-directeur Raymond Joseph explique en quelques mots les circonstances de son départ d'Haïti en 1961 dans le No du 6-13 décembre 2000, p. 13, dans un texte en anglais titré : « The co-Founder of Hospital Albert Schweitzer is Dead ». Ce départ était éminemment politique. Il fallait fuir la dictature des Tontons macoutes. L'exil a valu que le codirecteur fondateur échappe à une mort certaine plus tard convertie en condamnation par contumace.

⁵² En français et en anglais

Aspect sémiologique

La page de couverture est composée de l'en-tête et du corps du journal. Dans la partie supérieure de l'en-tête se retrouvent (de la gauche vers la droite) les indications concernant le contenu paru en anglais et en créole. À l'extrême droite de l'en-tête se trouve un carré dans lequel sont indiquées les informations concernant l'adresse et le prix de l'édition. Le contenu du journal porte sur des sujets variés tant nationaux qu'internationaux. Ils sont produits sur quatre colonnes avec des textes fortement illustrés.

HO comme média polyphone

À ce titre, HO publie sous la rubrique : « What others say » reprenant tels quels des textes d'opinion produits par des journaux dont il partage le point de vue ou avec lesquels il est en désaccord. On y lit des textes du quotidien canadien *Le Devoir*, de *The New York Sun*, etc. Dans son édition du 28 juillet au 04 août 1993, l'hebdomadaire publie. Des auteurs comme Leslie Manigat, Hubert Deronceray, Roger Anglade, Roger Gaillard, Micha Gaillard Côté le staff restreint des rédacteurs attitrés.

2.2.3.5. Haïti en Marche

Langues : français, créole, anglais

Tirage : En moyenne 10 000 exemplaires.

Fréquence : hebdomadaire.

Volume 24 pages.

Couleur : quadrichromie (bleue et rouge)

Format : 10x16

Nombre de colonnes : 5.

Le contenu

Volume moyen de 20 pages dont la couverture, la quatrième de couverture et le milieu sont en quadrichromie avec accent sur le bleu et rouge. L'actualité nationale occupe généralement la première page sauf contreponds d'événements majeurs sur le plan international. Ses rubriques sont les suivantes : « En bref », « L'actualité en marche », « Analyse de l'actualité », « Nouveau tournant de la conjoncture », « Petites annonces », « Politique », « Cinéma », « Musique », « Environnement », « Les jeux », « Ti gout pa ti gout », etc. *Haïti en Marche*, suivant la situation, peut décider de réduire son volume en portant le nombre de pages d'une édition jusqu'à 16 ou même 12 ; alors là, les langues anglaises et créoles peuvent ne pas figurer dans la composition aux dépens du français.

L'aspect sémiologique

Haïti en Marche joue sur des nuances pour se démarquer de ses concurrents. De *HP*, il garde le volume (20 pages en moyenne), la taille du papier (11X19). Sur ce point de vue, il s'assimile au quotidien *LN* dont le volume dépend de facteurs divers comme le nombre de publicités disponibles, le rythme de la vente, etc. Sa page de couverture est un étalage de titres exposés à la une. En page de couverture, au bas de la droite apparaît un encart dans lequel se retrouvent les informations sur les coordonnées du journal. *HenM* adopte les couleurs vert et rose, distribuées sur l'ensemble du tirage. Il publie sur trois colonnes, laisse de grandes places aux photos. Sur la partie gauche on trouve la date de parution, le No du volume.

HenM comme média polyphone

HeM est produit par une équipe réduite de journalistes membres du journal. Il n'y a pas de correspond de provinces sauf pour la zone du Nord. Un seul correspondant. Il n'y a pas beaucoup de textes de provenance externe dans *HenM*. Ainsi, la dimension polyphonique de cet

hebdomadaire, hormis le discours rapporté utilisé dans les reportages, reste faiblement démontrable.

2.3. L'information : ce qu'elle est

Dans un contexte proprement journalistique, le concept de discours trouve son sens uniquement dans la manière dont les médiateurs façonnent l'information vu que, de l'avis de Détrie, Siblot, et *al.* (2001), la forme linguistique, loin d'être « un habillage du sens », en est à la fois la condition et le lieu de production. » Rien, plus que l'information incarne cette réalité du point de vue du discours médiatique, souvent perçu comme un interdiscours (Ringoot, 2005). Toutefois, l'*imbroglio* autour du paradigme *information* en qualité de cadre de référence de la mise en forme du discours n'a jamais été aussi complexe que dans la détermination de lui trouver une signification consensuelle. S'il faut tenter une définition de l'information, il faudra tout d'abord procéder par choix.

De manière pratique et rationnelle, il est possible de l'approcher sur l'angle particulier de son application à la présente thématique. On essaie de saisir le mot directement dans sa dynamique de contenu médiatique destiné à la consommation d'un public qui, dans le cas de cette étude, est nécessairement celui d'un lectorat. Ceci dit, l'information est prise dans le sens restreint d'un message, produit par un locuteur suivant une stratégie de collecte qui l'a mise en relation avec une source détentrice, dont des données complètes sur un événement *Bêta* (le référent) ont été mises en forme pour être publiées à travers un canal. Ainsi, après les opérations de mise en forme, un émetteur, à travers un canal, a décidé, en raison de ses obligations professionnelles, de la transmettre à un récepteur, qui, selon les circonstances occasionnelles non déterminées, a été en situation d'en capter le contenu. (Jacobson, 1963) Par inférence, on doit remarquer que le public auquel le journaliste de la presse écrite est redevable, participe d'une frange de l'ensemble des secteurs sociaux reconnus comme étant la *classe des lecteurs*. Est alors exclue de ce champ la *classe des non-lecteurs* vu que, pour une raison ou une autre, dans les sociétés humaines, tous n'accèdent pas au privilège du savoir intellectuel.

Deuxième considération, il est à ajouter au nombre de la classe des non-lecteurs par incapacité à lire à cause du nonaccès au savoir lire, d'autres non-lecteurs sachant-lire mais non pourvu des moyens d'accès à un exemplaire (pouvoir d'achat insuffisant ou ignorance de l'existence du produit), nous en déduisons donc que la classe des lecteurs est réduite aux seules personnes disposant à la fois du savoir-lire, et de celle constituées de la clientèle pouvant accéder à un titre. Nous en déduisons alors que le message produit par la presse écrite est un message sélectif ; et que, par conséquent, le seul moyen d'accès dont dispose ceux qui ne sont pas prévus dans la construction du discours pour y accéder, reste l'interposition d'un tiers. On admet alors qu'il y a, dans l'ordre des besoins en informations la nécessité d'une transformation de l'écrit à l'oral découlant du fait qu'un lecteur « A » transmet à un non-lecteur « B » un contenu qu'il a puisé dans le journal « x » à un moment donné. Cette donne semble outrepasser le simple principe de besoin, puisque, reconnaît Goody (2007, p. 5)

Nous pouvons maintenant communiquer non seulement des informations vitales pour prévenir les autres des dangers imminents, à la manière des animaux, grâce à différents sons, mais également communiquer des informations plus compliquées sur la manière dont le monde fonctionne, ou faire référence à des gens ou des objets absents, à des actions passées aussi bien que futures.

Ainsi, nous pouvons constater que malgré son utilité et le besoin qui en découle, l'information reste quand même inaccessible à une bonne partie de la société haïtienne. Donc si l'information est d'une si grande utilité, il intègre ainsi nos besoins et, par voie de conséquence, engendre un autre besoin qui est celui de sa satisfaction. Pour absorber ce stimulus inné, l'humain recourt à tout un ensemble de moyens ou *canaux* constitués d'outillage du plus simple au plus complexe. L'information a laissé les voies naturelles de sa transmission qui sont le système sensorimoteur pour passer aux plus complexes accessibles uniquement par des moyens technologiques, tels les appareils électroniques, les ondes hertziennes et, dans notre cas particulier, l'imprimerie inventée au quinzième siècle (autour de 1453). Cette découverte est la deuxième plus innovante avec un impact lourd en retombés, après celle de l'écriture il y a un peu

plus de cinq mille d'ans (Calvet, 2005).L'invention de l'imprimerie est donc fondamentalement révolutionnaire dans l'ordre des progrès de l'humanité.

Quelles valeurs les journalistes doivent-ils privilégier dans la diffusion de l'information traitée ? En qualité d'agent social évoluant dans un espace pluridimensionnel, le journaliste est à la fois membre d'une famille, d'une société, d'une religion, d'une culture. Dans l'exercice de son métier, il est souvent appelé à faire des choix difficiles. « Le fait de choisir un domaine spécifique dans lequel des individus interviennent amènent à réfléchir au fonctionnement différentiel possible d'une communauté à l'autre. » Charnet (2003, p.17). Si dans la vie de tous les jours choisir fait partie du train de vie normal, pour le journaliste, c'est déjà basculer dans la subjectivation que de projeter tel regard au lieu d'un autre, de choisir tel angle au lieu d'un autre (Orechioni, 1980).

En effet, pour celui qui mène une vie publique, qui a la responsabilité de diriger l'opinion, aucun geste n'est insignifiant, aucun acte n'est gratuit, aucun positionnement n'est anodin vu que le journaliste est à la fois sujet observant et objet observé (Charnet, 2003). Le devoir du journaliste responsable consiste à trouver le juste milieu, à servir de médiation entre les acteurs afin de rester dans la dimension de l'équilibre non partisan. C'est l'unique condition qui lui garantisse un minimum d'égard et qui lui permet d'éviter qu'il soit perçu comme l'agent téléguidé des puissances économiques et politiques (Chomsky et Herman, 2003). On dit des journalistes qu'ils sont des directeurs d'opinion. Au fond, il y a une part importante de vérité à cela. Les journalistes sont les témoins-interprètes des événements et les journaux en sont la mémoire. Donc, on ne peut nier ce mode de *médiation* entre événements et formatage d'opinion.

Dans certaines situations, une nouvelle lancée à la radio peut aider à sauver des vies, car qui dit information dit aussi avertissement, donc prévention. Dans son dernier livre, Ingrid Betancourt (2010) rend en partie la presse régionale télévisée colombienne responsable de son enlèvement par les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC) qui avant, avait claironné, pendant environ deux jours, la désoccupation de San Vicente par les guérilleros. En d'autres termes, les informations véhiculées à travers ces médias l'avaient encouragée à courir le

risque du voyage de sa campagne électorale vers ce lieu pourtant encore piégé par endroits avec la présence des guérilleros.

En effet, les événements sont des phénomènes qui arrivent et souvent qui surprennent, mais grâce aux médias et leurs spécialistes, ils deviennent accessibles à tout un chacun. Cependant, loin d'être un motif d'orgueil, un tel pouvoir des médias doit être plutôt expérimenté comme une responsabilité et un appel à la prudence. Dès que la presse s'immisce dans une affaire, elle en est tenue pour responsable quand les choses tournent mal. C'est en partie la raison pour laquelle tant de journalistes sont tombés, victimes expiatoires de querelles dont ils n'ont été que des témoins actifs. Tous les consommateurs d'information n'ont pas une conscience claire des limites des travailleurs de presse. Pour certains courants, notamment les fonctionnalistes, journaliste est synonyme de savant omniscient, de magicien des secrets.

2.3.1. De la qualité de l'information

Qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi ? « Le bon article doit d'abord donner réponse à ces questions de la façon la plus précise possible » (Mouriquand 1997/2013, p. 22). Il s'agit, depuis Quintilien, de la meilleure approche pour parler de la qualité essentielle de l'information : précision, clarté et concision. Si l'article de presse peut être taxé de « bon » (ou de mauvais), c'est plutôt en termes du niveau de sa pertinence pour le public cible et, sans doute aussi, du type de traitement dont elle est l'objet, ce qui va déterminer l'impact psychologique que le message pourrait avoir sur le récepteur. Il est généralement admis que « les trains qui arrivent à l'heure » n'intéressent pas le public des médias et en tant que tels, les faits de cette nature ne constituent pas un marché rentable pour les éditeurs, alors que, l'information est considérée comme un produit de consommation au même titre que tous les autres (Jean-Paul Gagné, dans *Dans les coulisses de l'information : les journalistes*, 1980). La *qualité* d'une nouvelle n'est jamais dans la satisfaction qu'elle apporte face aux attentes du récepteur ou du téléspectateur, mais dans le degré du choc qu'elle produit. L'information est pertinente quand elle surprend, quand elle provoque le suspens, quand elle soulève l'émotion du lecteur ou de l'audience.

Les médias, cherchant le profit, sont soumis aux lois du marché, c'est-à-dire celles de l'offre et de la demande ; ils courent, en conséquence vers l'acquisition de nouveaux espaces. Pour cela, la stratégie individuellement imposée consiste à se mettre à l'écoute de son public afin de lui proposer les thématiques de son choix. La nature de la communication est en fonction de la nature des rapports que l'on veut établir avec l'auditoire. C'est, entre autres, la logique que dégage Fauvet (1975, p.35) qui a accentué sa réflexion sur la dimension managériale de la nouvelle en tant que produit fabriqué par une institution (l'industrie médiatique) et destiné à un public (la clientèle) dont elle doit satisfaire les attentes et exigences. Fauvet (*idem*) pose l'influence des agences médiatiques sur le système mondial de l'information. Ainsi, il postule que les grands consortiums comme Reuters, Associated press, AFP et Havas, constituent l'enjeu déterminant des informations qui circulent dans le monde et y rattachent les retombés économiques liés à ce type de monopole. « Une certaine convergence entre les intérêts économiques et la stratégie en matière d'information est un phénomène qui provient de l'apparition du système mondial d'information » p.39.

Dès 1870, Reurers, Wolff, Havas et l'Associated Press signaient des accords de répartition du monde en zone d'influence qui correspondaient en zones d'expansion politique de leur État respectif. Dès l'origine, les agences traditionnelles ont diffusé, plus ou moins explicitement, une information orientée dans le sens le plus favorable à leur clientèle. Cette tendance s'est peu à peu institutionnalisée dans les États totalitaires avec une soumission progressive à la tutelle directe du pouvoir. »

La nécessité pour les médias de résister aux pressions de la concurrence les contraint à adopter l'opposition discursive comme stratégie de survie. Cette posture polémique met à mal le degré de confiance que leur doit un public à la recherche d'impartialité et d'objectivité. Ce manque à gagner, les médias l'assument et s'en servent pour critiquer leurs concurrents sans que cela ne change en rien leur propension personnelle à se donner dans le panneau. L'idée qui circule dans les corporations journalistiques, tant en Haïti que dans l'univers du monde occidental démocratique – ce qui est consacré par l'ensemble des textes régissant le fonctionnement professionnel – est celle d'un droit à l'information du public et du devoir

d'informer de la presse. « Le public a le droit de savoir ce qui se passe », et ceci, lors même que ce droit n'est pas une prescription constitutionnelle (Merril, 1984).

Dans « [C]e qu'informer veut dire » Charaudeau (2005, p. 32) situe l'échange dans une perspective épistémologique « Simultanément, le savoir se structure selon le choix d'activités discursives auxquelles se livre l'homme pour rendre compte de ce monde : il peut décider de le décrire, de le raconter ou de l'expliquer, et ce en adhérant à son propos ou en prenant ses distances vis-à-vis de celui-ci. » Celui qui informe, selon ce point de vue, fournit à l'acquéreur un instrument d'interprétation du monde sans lequel : « il n'est de signification possible. » Le besoin de savoir est susceptible de créer chez le locuteur une dépendance vis-à-vis de son informateur au point qu'il se voit conférer un pouvoir. Ce pouvoir, la presse s'en sert pour « déterminer le contenu de ce qui doit constituer l'information à véhiculer (Fauvet, 1975). D'où la déduction de Facetto (1999, p. 10): "There must be no law or act of government that limits free speech or press freedom, whatever the medium of communication."

Toutefois, ce pouvoir absolu octroyé à la presse est confronté à des embûches tantôt juridiques, tantôt arbitraires lorsque les autorités recourent à la justice pour attaquer les journalistes en diffamation, ou, dans d'autres cas lorsqu'on procède à des attaques criminelles à leur encontre. Lanao (1999) aborde les « barrières » auxquelles butte le travail du journaliste, notamment dans certains pays de l'Amérique latine où les autorités édictent souvent des lois portant atteinte à la liberté d'expression. Du côté du droit à l'information du public, cela ne garantit en rien – comme dans n'importe quelle autre circonstance – contre une quelconque velléité à recourir à la corruption, et, par-là, abuser de la confiance du public. De Berthiaume (1997/2005) qui prévient en mettant en garde contre la croyance en ce que disent les journalistes, à Cardinal (2005) qui critique le fait que la presse se laisse entraîner à fabriquer l'information au profit des intérêts de clan, passant par Chomsky et McChesney (2005) qui acculent la presse perçue par eux comme le domaine par excellence de la propagande et de la manipulation au profit des élites, l'idée centrale consiste en une invitation au recul vis-à-vis de ce que présente la presse dans son contenu informatif.

Les auteurs précités ajoutés à d'autres comme Tchackhotine (1959/2012), Balle (2004), Gauchet (2006), après avoir observé la presse dans différentes situations de communication, émettent l'idée que les médias ne sont pas toujours liés à la responsabilité éthique qui leur est parfois attribuée. La tendance des journalistes consiste soit à se complaire dans une posture de vedette ou à offrir leurs services à des secteurs qu'ils reconnaissent comme appartenant à leur espace social ou géographique, à une idéologie qu'ils partagent ou à des institutions auxquelles ils sont économiquement redevables.

La surmédiatisation de sujets traitant de conflits, de luttes intergroupes et leurs effets socio-économiques et politiques s'accompagne de commentaires véhiculant, du même coup, les représentations des locuteurs médiés. Ces commentaires, lorsqu'on les analyse, induisent une logique presque intuitive permettant la reconnaissance de la conception du sujet observant et de son rapport à l'objet observé et au langage. Lorsqu'il s'agit de la violence, ce raisonnement nous aide à croire que, tout en étant mentalement saisissable à travers le champ sémantique qui la nomme, la violence est déterminée en premier lieu, par les représentations de l'instance qui nomme (Siblot, 1997). Pour comprendre la logique discursive de la presse, nous prenons appui sur l'approche stipulant: « Nommer ce n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquelles des locuteurs prennent également position » (Siblot, 1977, p.55). Il est tout aussi nécessaire de renforcer cette conception de l'effet qui en découle. Clairement spécifié, la nomination détermine aussi la relation du sujet à la réalité nommée. « Un mot n'est pas seulement un son ou un *flatus vocis*. C'est d'abord le vecteur d'un mode déterminé de penser. » (Vrin, 2001, p. 14). Il y a ici un rapport de cause à effet dégagé dans le fait par la presse d'attribuer un mot à une réalité. « Nous avons un objet sous les yeux et ce sont les informations que nous acquérons du fait de cette relation perceptive avec lui qui rendent épistémologiquement possible le jugement dénominatif que nous formons. »

La période du coup d'état du 30 septembre 1991 contre J-BA a été particulièrement éprouvante pour la presse. Elle mettait aux prises les FAd'H face au pouvoir populaire lavalas. Dans ce conflit, l'hebdomadaire de Brooklyn en a profité pour mettre le doigt sur le parti-pris de

la presse internationale en faveur d'Aristide. « Il fallait à tout prix dénaturer les faits, extrapoler et maquiller habilement la vérité pour qu'elle réponde aux besoins de la cause. » Le journal dénonce: « la grossière déformation des faits par la majorité des médias, influencés qu'ils sont par le secteur Lavalas. » Toutefois, la critique contre le concurrent n'a pas épargné l'hebdomadaire de tomber dans les mêmes travers. En effet, de nombreux courriers de lecteurs ont critiqué *HO*, l'accusant de menteur. C'est le même comportement qu'a dénoncé, dans un style un peu plus incisif *HP*. L'antiaméricanisme renforcé du caractère pro-lavalas du journal apparaît dans diverses occasions. Parmi ces dernières, se signale une polémique de l'humoriste Frantz Latour (présenté sous le pseudonyme Frantz Latulipe) suite à la publication d'un article du *Washington Post* critiquant J-BA. Cette occasion a été exploitée à fond par le journaliste humoriste pour lancer la polémique à travers une raillerie mordante et humiliante. L'auteur allie alors sa forte capacité à jouer avec les mots pour produire une rhétorique qui ne laisse rien supposer sur le cynisme avec lequel il traitait son confrère accusé de corruption, de parti-pris, et de tout ce que l'éthique et la déontologie auraient condamné.

What the hell Jack Anderson ? Quelle mouche l'a piqué et l'a forcé à barrir aussi fort qu'il l'a fait à Washington, jetant l'émoi dans tout le 10^e département et jusque sur les rives de l'Artibonite ? Ki pwoblèm Andèsonn ? Quelle grosse somme d'argent a-t-il pu recevoir du département d'Etat jusqu'à s'aplatir, se « punaiser » ras les pages du « Washington Post » le 15 mars écoulé ? Quelle potion violente expérimentant dans les laboratoires de la Maison Blanche ? Anderson en a-t-il bu un coup, qui lui aurait foutu cette crise de mal caduc fou, délirant, étalé sur trois colonnes d'un journal réputé libéral ? What the hell Anderson ?

Nous remarquons les analogies lexicales : rives de l'Artibonite (Rives du Potomac), la série métaphorique : « s'aplatir, se « punaiser » ras les pages du « Washington Post » le 15 mars écoulé ? Le laboratoire de la Maison Blanche équivaut à la désignation de l'espace de production de la propagande, du mensonge lorsqu'il faut mettre en accusation les pays résistant à l'hégémonie capitaliste dont les États-Unis restent le prototype. Ce terme est généralement utilisé pour parler de la Maison Blanche en guise d'analogie faisant prendre pour vérité des mensonges colportés par des instances manipulatrices du pouvoir. Ainsi, les informations négatives, les

accusations, les dénonciations contre le régime sont considérées comme des créations de laboratoire.

Des accusations de corruption : « Quelle grosse somme d'argent a-t-il pu recevoir du département d'Etat. » Par le recours au type interrogatif : « Anderson en a-t-il bu un coup, qui lui aurait foutu cette crise de mal caduc fou, délirant », l'hebdomadaire essaie de minimiser la portée de l'accusation de l'adversaire qu'il rend inconscient de l'acte qu'il a commis. Ces prises de position sont claires et se prêtent à la compréhension aisément du lecteur quant au fait qu' « Il ne faut pas toujours croire les journalistes » (Cardinal, 2005). Bref, les journaux voient dans la subjectivité discursive un sujet de raillerie, de moquerie ou de blâme seulement lorsque le tort est imputable à l'adversaire.

L'aspect marketing de la presse s'associe souvent à son ancrage utilitaire, en ce sens qu'elle ne se limite pas à un produit destiné à satisfaire les besoins d'information, mais parfois prend la dimension d'un surproduit, c'est-à-dire un produit phare qui introduit sur le marché de la consommation d'autres produits et services. C'est le cas de la présence, dans les colonnes de la presse, d'annonces publicitaires et de réclames. Par exemple, dans la présente annonce concernant « Le CIM (Centre International de Marketing) », annexe de la Escuela de Hosteleria de Santo-Domingo, le public est au courant « qu'un nouveau cours de Marketing débutera le samedi 18 Octobre 1986 à Hôtel Plaza Holiday Inn, et souligne qu'un technicien ou technicienne en Marketing, formé par le C I M, est capable de travailler avec beaucoup de succès dans l'administration de n'importe quelle entreprise. » Pour des renseignements supplémentaires, des adresses sont communiquées : « Pour plus d'informations sonnez le 5-4143 ou passez au CIM ave Christophe 104 (2^{ème} étage). »

Nous avons ici la parution d'une annonce à caractère publicitaire qui introduit un renseignement, sorte de service proposé à la clientèle. La tenue d'une formation en hôtellerie destinée à un public cible qui serait intéressé par ce secteur. L'annonce finit sur un ton persuasif en indiquant l'intérêt qu'on pourrait tirer à suivre la formation en soulignant qu'un technicien ou

technicienne en Marketing, formé par le C I M, est capable de travailler avec beaucoup de succès dans l'administration de n'importe quelle entreprise. Il y a ici mise en facteur du besoin de la clientèle et la possibilité offerte pour satisfaire ce besoin.

Il faut voir dans cette annonce deux aspects du projet de production. D'abord, le message illustre le caractère interdiscursif du discours de presse tel que l'entendent Maingueneau (2005) et Ringoot (2005). Ensuite, il incarne le niveau utilitariste de l'interdiscours dans le sens que l'économique est fondamental pour la garantie de la liberté dont la presse a besoin pour sa survie. C'est aussi la logique qui a prévalu aux différentes initiatives de régulation du secteur, tel que cela a vu le jour en France en 1881. Les dispositions de ces principes sont assez clairement exprimées dans « Dictionnaire juridique, presse écrite, parlée, télévisée » (Solal et Gatineau, 1980, p. 11 à 15). Les deux auteurs ont recours à l'expression « entreprise de presse » pour laquelle les ayants-droits doivent bénéficier de la possibilité de jouir des bénéfices de leurs travaux à l'exception du domaine « d'information audiovisuelle que la loi a restreint de la façon la plus extrême le domaine de la libre entreprise. » L'intention des législateurs est sans équivoque :

C'est, pour la presse, une création moderne. Le législateur de la fin du dix-neuvième siècle avait au contraire considéré que toute réglementation spécifique, nécessairement contraignante, de l'entreprise d'édition de journaux ne pouvait être que néfaste. En proclamant que l'imprimerie et la librairie sont libres » la loi du 29 juillet 1981 avait rendu toute liberté à l'entreprise, qui pouvait être créée par quiconque et fixer, comme elle l'entendait, des rapports avec son personnel. p.11.

2.3.2. Les conditions de production du discours informatif

Les spécialistes du discours médiatiques dont notamment Mouriquand (1977/1997 ; Chomsky, 2003, Ringoot et Demontrond, 2004) établissent les conditions techniques et éthiques de production de ce discours. L'information, en sa qualité de discours médiatique, joue un rôle prépondérant dans la conduite de la politique du journal. Dans une dimension plutôt mécanique

de sa décision et de ses choix, Charaudeau (2005) parle de traitement de l'information, ce qui se rapporte au fait de disposer d'un moule, d'une grille cataloguée à travers lequel transite le discours avant sa diffusion ou sa publication. Outre les interminables discussions entre écoles et la polémique entre adhérents et non-adhérents au fondement de la croyance en une certaine objectivité journalistique, il apparaît au sein même du rouage de cette déontologie, un ensemble d'ambivalences qui ne facilitent pas le travail scientifique.

Le processus du traitement de l'information implique au moins trois niveaux d'intervention technique, professionnelle et éthique. Le premier niveau se scinde en trois volets : administratif, pratique et économique. La partie administrative, correspond au besoin réel de disposer du plus grand nombre d'événements possible dans un strict minimum d'espace. La taille du journal détermine la place de l'information, par voie de conséquence son niveau de visibilité et ses chances de lisibilité (Charaudeau, 2005). Le dilemme provient du fait que l'équilibre n'est pas toujours assuré au niveau de la chaîne de production des événements. Si dans certaines périodes, les journalistes doivent creuser pour trouver l'actualité du jour, et par voie de conséquence, dépendent de la disponibilité d'un informateur indulgent, ou de la casualité d'un scoop, dans d'autres circonstances, il y a une avalanche d'événements successifs qui requiert la mobilisation d'un sens de l'opportunité avéré pour décider de quel aspect d'un événement qu'il faudra mettre en avant. Les critères de choix, dans beaucoup de cas, ne sont pas rassurants.

En général, le reporter qui a la charge d'approvisionner la salle des nouvelles en information n'a pas d'autorité de décision sur la validité de son travail. Tout un appareillage se succède et s'enchaîne dans le processus de finalisation alors que la décision finale dépend de l'avis soit du rédacteur en chef ou du directeur de l'information. En ce sens, le DI, cadre supérieur de la salle de nouvelles, joue aussi le rôle de gestionnaire, et permet de décider de la place et du volume de chaque article à l'intérieur de la page. C'est par ce même traitement (aspect pratique) qu'on pourra ensuite passer au classement des nouvelles en fonction de leur degré d'importance par rapport au moment, ou de leur intérêt pour le journal. Il est prévu en même temps, dans ce cadre, le cas échéant, une sélection consistant à procéder à la publication de telle information au lieu d'une autre.

Cela induit que, lors des périodes de tension où l'information est en hausse, certains articles terminent leur parcours dans la poubelle si, pour une raison ou une autre, ils ne traduisent pas les objectifs de pertinence et d'opportunité définis par la direction de la salle des nouvelles ou de l'instance dirigeante de l'édition. Cette phase de tout un processus de détermination de ce qui est ou non de l'information repose sur la capacité du directoire à anticiper sur les besoins en information d'un public cible (côté économique). Ce dernier étant celui qui, en dernier ressort, à travers l'accueil qu'il aura réservé à la publication, validera ou réfutera (de manière indirecte) le produit. Les conséquences d'une validation valant récompense consistent à assurer le maintien du produit sur le marché par opposition à l'invalidation perçue comme sanction qui expose le produit au risque de sa disparition.

Le deuxième degré de manipulation est d'ordre technique. Dans une salle de nouvelles bien équipée, c'est-à-dire disposant en qualité et en quantité suffisantes des trois types de ressources (humaines, matérielles et financières) susceptibles de faire fonctionner une entreprise à plein régime, le reporter travaille sous la supervision d'un senior qui se charge de sa production en termes de révision et de remaniement en cas de maladresse dans l'observation des principes et du protocole de la profession en général et du médium en particulier. Toute une équipe de « techniciens » de la langue et de la communication est mobilisée autour du produit brut (intraité) pour décider de sa qualité syntaxique, de son originalité substantielle et de sa portée communicationnelle.

Une salle des nouvelles tourne autour d'un personnel hiérarchisé en forme pyramidale avec à la base le staff des reporters supportés par quelques correcteurs, puis un ou deux secrétaires de rédaction que coiffe le rédacteur en chef qui, lui, travaille en collaboration et sous la tutelle immédiate du directeur de l'information. C'est au sommet de cette tour que s'effectue le contrôle de la qualité du fait relaté *via* une ingénierie de la socio-terminologie disciplinaire, terme qui s'entend suivant une prise en compte systématique « des aspects sociolinguistiques de la communication (...) technique ».

Sur le plan éthique, la taxonomie grammaticale est garantie par la présence sur le pupitre de dictionnaires pour vérifier l'orthographe et le sens des mots, et de grammaires pour s'assurer du juste usage des formules. En lien avec les cinq critères qui fondent la notion d'information, c'est-à-dire : l'actualité, l'insolite, l'intérêt commun, la notoriété et l'opportunité, ces « gardiens du Temple » corrigent c'est-à-dire reprennent, coupent, adaptent, le contenu aux besoins du journal avant de passer à l'impression. En outre, lors de la réunion de rédaction, le reporter se voit confier des tâches et des responsabilités. C'est au moment de la réception des résultats de la journée que son travail est soumis à cette censure qui décidera de la pertinence ou non de son article pour le journal. Il est courant que le journaliste soit obligé de modifier le contenu de son texte en y ajoutant les remarques du correcteur ou du rédacteur en chef avant qu'il soit soumis à la publication. de telles dispositions visent à protéger l'édition contre la critique externe qui pourrait avoir des conséquences plus déterminantes sur l'avenir de la publication.

Ce même niveau concerne la cuisine de l'édition. Pour des raisons que personne n'explicitera, le journaliste peut constater que son article ne paraît pas dans le tirage pour lequel il était prévu. Et même dans le numéro suivant. Ces cas concernent des articles qui touchent aux intérêts profonds du médium, c'est-à-dire, son statut ou ses règlements intérieurs, son choix idéologique ; bref, des sujets ou approches susceptibles de menacer son existence ou du moins d'exposer son directoire à des ennuis de type juridique ou politique. Il est difficile de penser que le journal gouvernemental, par exemple, va publier un article qui dénonce la corruption au sein d'un ministère, ou qu'un organe de parti va faire l'éloge de la victoire d'un parti concurrent aux dernières élections ! D'où les différentes étapes, fonction et utilité du traitement de l'information dans le processus de sa publication.

Du point de vue pragmatique, les codes disponibles sur la profession de journalisme sont rares en Haïti et quand ils existent, ils ne sont que des résidus partiels des textes conçus en France, notamment de la Loi de mai 1881 et du Code traitant des Droits et des devoirs des journalistes conjointement rédigé par le Centre des journalistes de Paris et l'École supérieure de journalisme de Lille. Les codes en général, eux-mêmes, sont conçus sur la base des Chartes et Conventions internationales des droits humains. Ces derniers fixent les limites de l'exercice de la

profession. Ainsi, le texte officiel français sur Les droits et les devoirs des journalistes pointent le doigt sur les mineurs, les opinions, la justice. Selon ce code : « La diffusion d'informations, même exactes, est interdite si celles-ci se rapportent aux sujets suivants :

- « Informations militaires de toute nature non rendues publique par le gouvernement (...), à condition que leur divulgation soit de nature à nuire à la défense nationale ;
- Informations concernant les objets, documents ou procédés qui doivent être tenus pour des secrets de la défense nationale,
- Informations fausses ou déclarations mensongères, qu'elles aient été ou non suivies d'effets, en vue de porter atteinte au crédit de la nation, soit en ébranlant la confiance dans la solidité de la monnaie ou dans la valeur des fonds publics, soit en incitant à des retraits de fonds ou vente d'effets publics,
- Publication de textes ou d'ouvrages constituant des outrages aux mœurs ou ayant attiré l'attention sur une occasion de débauche...⁵³ »
- Le rapport de la Commission sur la liberté de la presse (1947) jugé encore « valable aujourd'hui » a rendu public une « liste des cinq exigences vis-à-vis de la société des médias. » Les membres de cette Commission ont demandé à la presse : 1) de fournir un compte rendu fidèle, complet et intelligent des événements quotidiens, en les replaçant dans un contexte qui les rende intelligible ; 2) d'être une tribune où s'échangent les commentaires et les critiques ; 3) de présenter un tableau représentatif des groupes qui constituent la société ; 4) d'exposer et d'éclairer les objectifs et les valeurs de la société ; 5) de permettre le plein accès aux informations du jour. Ces conditions sont considérées comme gages d'une information objective.
- Les spécialistes de la presse émettent toutefois des réserves sur l'idée que l'exercice du métier soit soumis aux lois et aux principes d'instances de contrôle susceptibles de

⁵³ Cinq autres clauses d'interdictions s'ajoutent à cette liste. Les autres sont consultables en annexe du travail.

réduire la marge de manœuvre des journalistes. « La presse ne doit pas, en principe, publier d'informations inexactes, mais ce n'est pas toujours facile, et on est en droit de se questionner sur le caractère pragmatique d'une telle intention » (Strentz 1978). Le média est tenu de se mettre à l'écoute de son public sous peine de se faire sanctionner lorsque le besoin en information de ce dernier n'est pas comblé.

- La conséquence peut entraîner jusqu'à son élimination dans la concurrence. En effet, les journaux (surtout les journaux d'information) sont rédigés sous la pression d'un *momentum* que traduit l'imperfection de leur contenu. L'information, dit Mouriquand (1997/2013) est un bien périssable et fragile. Si le journaliste devait attendre les quelques heures, et souvent les journées, nécessaires pour un contrôle rigoureux, il ne satisferait pas le lecteur ou l'auditeur qui veut tout savoir tout de suite. Le journal risque donc, sans le vouloir, de reproduire une dépêche d'agence erronée, ou de commettre une erreur d'interprétation » (Solal et Gatineau, 1980 : 123).
- Le journal, au moment de la clôture, peut aussi annoncer une nouvelle qui n'est pas encore vraie, mais qui le deviendra un jour prochain. Enfin, le journal, s'il est de mauvaise foi, peut publier une fausse nouvelle. « Il mérite, indiscutablement, dans ce cas, d'être puni » (idem).
- Les médias indépendants, ceux notamment de type commercial, accordent une place prépondérante à l'information. Ce focus est caractérisé notamment par la tranche horaire consacrée à cette catégorie dans la grille de programmation. Pour ces derniers, les heures de pointe se situent entre 5 heures et 8 heures du matin, puis 4 heures et 10 heures du soir. C'est d'ailleurs l'intervalle où, par rapport au volume d'écoute, les publicités sont les plus achalandées à la radio et, pour la télévision. Le deuxième cadre établi pour ce choix est le volume horaire. Dans une journée de 24 heures, si un média consacre huit heures d'antenne à une rubrique, soit le tiers de la programmation, ceci est indicateur du poids de cette rubrique.

- Les deux autres rubriques les plus en vue dans les médias sont la culture (musique, sport, blagues) que l'on confond avec la fonction distraction des médias ; la formation et la publicité. Il est utile de souligner que dans certains cas, un média peut choisir de s'occuper d'une de ces rubriques. On a ainsi des médias qui consacrent la totalité de leur temps dans la distraction (blagues, devinettes, musiques, sketches...), d'autres qui ne font que du sport, ou bien qui ne diffusent que des informations. En général, la publicité et la musique sont considérées comme des genres transversaux. Mais l'information devient généralement l'épine dorsale des médias à caractère commercial.
- L'indice le plus évident de la primauté de l'information (actualité) sur les autres rubriques consiste à observer les titres apparus en manchette et en une. Pour l'ensemble des journaux du corpus constituant le travail, les manchettes sont généralement des informations d'actualité. Les jeux comme les championnats mondiaux n'occupent la première place que lorsqu'ils deviennent l'information du moment. Aussi est-il possible qu'un grand titre sur la victoire du Brésil sur l'Argentine (et vice versa) fasse la une dans un journal haïtien en raison du grand intérêt que ces deux équipes suscitent chez le lectorat national.
- Cependant, le point focal des médias de type confessionnel est la propagation de la doctrine religieuse cultivée par la congrégation. Moins dans la presse écrite qu'à la radio ou la télévision, les sermons occupent une partie importante dans les médias doctrinaux. La station de radio catholique s'accroche sur les activités religieuses conduites sous l'égide du Vatican. La tenue d'une édition de nouvelles n'est pas la fonction première de ce médium. Pourtant, dans certains moments particuliers où la vie des fidèles-citoyens est confrontée aux affres de la politique comme en 1986, 1991 et en 2004, le clergé catholique adapte sa position aux circonstances dans le souci d'accompagner les masses dans leur mouvement d'émancipation. La radio de cette institution, dans pareils cas, affiche aussi le même engagement dans ses nouvelles et ses éditoriaux.

- En revanche, la presse écrite, ne pouvant pas profiter des avantages sonores à l'instar des médias audiovisuels se rabat sur les éléments d'habillage de l'article (couleurs, lettrine, titraile, photos, taille et forme des images y compris la caricature, légende, etc.), la qualité et le format du papier, la disposition textuelle, notamment en variant au maximum les rubriques constituant l'édition.

2.3.3. De l'information autorisée à l'information censurée

Entre autres secteurs qui ont peur des effets éventuels de la diffusion d'une information fiable et impartiale : les détenteurs de pouvoirs politique et économique se signalent au premier plan. Aussi, sous la dictature, la censure ne laissait-elle pas beaucoup de marge à la diversité discursive. C'était le temps du règne de la pensée dominante défendant les vertus du pouvoir à vie et de l'obéissance aveugle à l'autorité établie. Ce qu'il importait le mieux c'était l'intérêt supérieur de l'État, entendu par-là, la surprotection de l'image impeccable du Chef à vie. L'intention est pour le moins clairement exprimée et les conséquences exposées. Pour s'être identifié aux journalistes qu'« Il appelait si affectueusement “Mes Chers Confrères” », FD devenu président se réclamait d'en être aussi le Protecteur. J-CD (1979 :28), le 5 mai 1973, soit à deux ans d'exercice du pouvoir, fait allusion à ce père « toujours animé de l'esprit du professionnel qui se consacra avec un zèle ardent au métier de journalisme. » L'éloge, néanmoins, cache une condition qui se lit dans la suite de ce discours :

Respectueux des principes directeurs du journalisme, et qui en font, en même temps “ un dur métier” et “ le plus beau des métiers”, vous servez la cause de la presse dans sa mission sociale et éducative, apportant ainsi à Mon Gouvernement de Paix, de Progrès et de Justice Sociale votre précieuse collaboration dans Ses multiples démarches au bénéfice intégral du Peuple Haïtien. C'est là une attitude hautement honorable, et pour laquelle Je vous adresse des éloges enthousiastes.

« L'attitude hautement honorable » pour laquelle les journalistes avaient droit aux éloges du président à vie exigeait leur soumission inconditionnelle aux ordres du pouvoir établi.

Autrement, le statut de journaliste était refusé systématiquement à quiconque aurait manifesté la tendance à critiquer les actions du gouvernement. La presse de la dictature devait recevoir du ministère de l'Intérieur ou du CONATEL une autorisation à fonctionner et cette dernière n'était délivrée qu'à des personnalités ou des groupes dont la fidélité au régime était acquise. De plus, la rigueur du contrôle et les sanctions encourues en cas de dérogation aux règles établies laissaient planer un climat de peur défavorable à tout exercice du droit à l'information et de la liberté de pensée.

Pour cause, c'est au prix du sacrifice de cette collaboration que les médias tels *LM*, *LN*, *Le Nouveau Monde*, *Panorama*, et plus tard, *Le Petit samedi Soir*, parvenaient à fonctionner. La prison à vie, l'exil ou l'assassinat étaient les conséquences de tout manquement au respect des limites dont les grandes lignes sont explicitement exposées dans l'article 51 du décret du 12 octobre 1977 « accordant à l'État haïtien le monopole des services de télécommunications (y compris la radiodiffusion) » décret paru dans *Le Moniteur* du 21 septembre 1977.

La radiodiffusion transmet des informations, vulgarise des idées sans censure préalable, dans les limites imposées par les lois de la République. Les informations diffusées doivent être exactes, objectives et impartiales ; elles doivent provenir de sources autorisées à indiquer au moment de la diffusion. Les responsables des émissions contrôlent les programmes pour éviter que des informations, même exactes, ne puissent nuire à la population ou l'alarmer par leur forme, leur présentation ou opportunité.

Il faut noter que le régime s'est réservé le droit exclusif de transmettre des informations à l'étranger en intégrant dans ce décret l'article 57 stipulant : « La transmission des programmes vers l'étranger est réservée à l'État. Les stations privées ne peuvent fournir ce service que sous l'autorisation du pouvoir exécutif de l'avis favorable du CONATEL. » p. 91.

Les mesures de précaution et la discipline imposées par le gouvernement à la libre diffusion de l'information visent essentiellement à prévenir les nouvelles qui pourraient nuire à la politique gouvernementale telle que, par exemple, la projection d'une image autre que celle

désirée par la politique publique d'information et la propagande officielle. L'obtention de l'aide de la Coopération internationale et les rapports diplomatiques avec les pays étrangers dépendent largement des informations traitant du respect des droits humains. À ce point, Charaudeau (2005 :112) traduit l'état de méfiance qui s'installe entre les instances étatiques et médiatiques :

Les journalistes savent qu'ils peuvent être l'objet de pression et de tentative de manipulation de la part du pouvoir politique, et le pouvoir politique sait que les journalistes le savent. Il s'instaure donc un rapport plus subtil qu'on ne pourrait l'imaginer entre les deux instances, rapport marqué par la méfiance de la part de la première, et de la distance de la part de la seconde.

D'ailleurs, dans la définition des dirigeants étatiques de l'objet du décret sur la radiodiffusion, cette dernière semble être perçue de manière à ne servir que la cause gouvernementale : « Au point de vue politique, elle constitue un puissant instrument de gouvernement assurant le contact direct des dirigeants avec les populations de l'arrière-pays ; un puissant instrument de propagande à l'intérieur et hors des frontières. » p. 88.

Il est un fait que la démocratie, par principe, ne pouvait pas s'accorder avec des mesures de contrôle aussi strictes de l'opinion. En agissant ainsi, l'État substitue sa propre représentation à celle des citoyens, et ceci sans tenir compte des droits pourtant garantis par la Charte des Droits de l'homme. La junte civilo-militaire provisoire qui remplaça le régime des Duvalier le 7 février 1986 émit une loi qui, en son article 7, indique les conditions de la reconnaissance juridico-légale d'un média ou d'un journaliste. On y lit :

La création d'une entreprise de presse audiovisuelle est soumise à une déclaration préalable qui doit être adressée au Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications et au Ministère de la Justice. Cette déclaration indiquera le nom de l'organe de presse, son indicatif, son adresse, le nom de son Propriétaire et celui du Gérant responsable.

L'article 10 du décret est clair : « Seuls peuvent se prévaloir auprès des autorités administratives nationales de la qualité de Journalistes, les personnes titulaires d'une carte d'identité professionnelle délivrée par le Ministère de l'information et de la coordination » à l'époque dirigé par un colonel des Forces armées d'Haïti. Cette loi a été combattue par les

principales organisations de journalisme de l'époque qui l'ont qualifiée de loi *babouquette* c'est-à-dire loi du musellement de la presse.

« Ce projet de décret renferme, dans son essence, un caractère répressif qui compromettrait l'évolution normale de la presse de l'après 7 février » a écrit La Société haïtienne des journalistes professionnels dans une déclaration datée du 11 juillet 1985, parue dans le journal *Haïti Observateur* du 16 au 22 juillet 1986. De cette période à nos jours, très peu de tentatives ont été conduites dans le sens de doter la presse haïtienne d'une législation qui pourrait contribuer à la prévention de certaines dérives ou débordements de passions. Le Parlement haïtien (50e Législature), a voté une loi sur la diffamation en vue « de mettre de l'ordre » dans le secteur.

Voté par le Sénat haïtien en mars 2017, cette loi stipule :

Sera coupable du délit de diffamation, celui qui, soit dans les lieux ou réunions publics, soit dans un acte authentique ou public, soit dans un imprimé, soit par voie de presse ou une transmission par moyen audiovisuel ou par voie électronique aura imputé à une personne physique ou morale des faits qui portent atteinte à son honneur et à sa considération.

Selon l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 adoptée en France, la diffamation est définie comme « l'allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. » Mais, le décret a été « condamné par la corporation des journalistes haïtiens et par l'ensemble des organisations professionnelles internationales. » La condamnation fut sans appel : « Il importe pour nous de l'Association des journalistes haïtiens de rappeler que dans le cadre du fonctionnement de notre profession le décret du 31 juillet 1986 sur la presse demeure un obstacle à la liberté d'expression et constitue l'une des législations les plus rétrogrades dans le domaine de la période coloniale à nos jours. » La corporation journalistique fonctionne sous l'influence d'une organisation principale créée en 1986 : l'Association des journalistes haïtiens (AJH) en face de deux organisations de patrons de médias l'Association nationale des médias haïtiens (ANMH) et l'Association des médias indépendants (AMI) fonctionnant sous des régimes idéologiques différents. Malgré ce creux méthodologique et normatif, la presse haïtienne ne fait que se renforcer tant en quantité qu'en qualité depuis la chute de la dictature.

2.4. Ligne éditoriale, éthique de l'information et violence

Un site en ligne définit la ligne éditoriale comme ce qui « représente l'ensemble des choix et décisions rédactionnelles dans le traitement de l'information. »⁵⁴

C'est avant tout ce qui permet de se former une conviction définitive du type de discours susceptible de passer par un canal spécifique. Ainsi, pouvons-nous dire, que la ligne éditoriale joue un rôle de marqueur indicatif d'identité qui permet de prévoir un discours, de décider si c'est celui qui convient à son goût, et de se décider envers ou contre ce positionnement (Ringoot, 2004). En d'autres termes, une ligne éditoriale est le socle sur lequel se fonde le choix politique des éditeurs de la publication et à partir duquel le médium va frayer son passage en vue de la détermination d'un public constitué de l'ensemble des individus qui vont adhérer à son choix. Dans cette dynamique, il devient compétiteur des autres membres de sa corporation dans la mesure où les membres de l'audimat qu'il aura acquis à sa cause, sont aussi ceux que convoite l'organe voisin. Cette phase de la démarcation est ainsi à l'origine de tout un train de relations que vont instaurer les médias qui, pour avoir le plus de part de public possible – mélangé aux autres facteurs inhérents à toute compétition – vont provoquer les fissures et ainsi se démarquer sans aucun souci du cadre de fonctionnement fixé par la déontologie.

Nous définissons la ligne éditoriale comme la combinaison de stratégies énonciatives dégagées dans le journal et créant de l'identité éditoriale. D'un côté, la ligne éditoriale apparaît comme un construit discursif qui démarque les journaux, les uns des autres : centre d'intérêt, ton, style, idéologie. D'un autre côté, la ligne éditoriale apparaît comme un préconstruit discursif du journal : politique en matière de tirage, genres, citations... La ligne éditoriale est en quelque sorte un concept textuel : c'est l'analyse du journal qui permet de la dégager. La ligne éditoriale n'est pas ce que les journalistes et les responsables de publication en disent, mais ce qui est construit dans le discours du journal. (Ringoot, 2004, p. 89).

⁵⁴ Voir sitographie.

D'où l'utilité de croiser les deux discours (discours sur le journal et discours du journal), de manière à évaluer leur cohérence. Dans notre perspective, l'analyse d'un thème informatif nécessite un travail de diagnostique éditorial qui contextualise le traitement de l'information. Cela se fait généralement en fonction de la politique éditoriale du journal. À la suite du modèle proposé par Ringoot (*op.cit.*), nous abordons ce travail selon trois grands axes qui permettent de cerner la complexité du fonctionnement de la signification du discours journalistique. Les deux premiers axes portent sur « l'étude de la construction du sens lié à la morphologie du journal qui prend en considération les propriétés du tangible et du visible (format, segmentation, distribution des surfaces). Le second axe est l'étude des identités énonciatives journalistiques » (Ringoot, *idem*).

Comment le journal se nomme et nomme ses auteurs (politique du nom), comment le journal objective l'information (fonction catégorisante des rubriques et des pages externes), et comment le journal joue sur les propriétés des images ..., de l'angle et des titres. Le troisième axe est celui de la polyphonie journalistique : « qui fait-on parler dans le journal, comment et pourquoi » ? (Ringoot, *op.cit.*)

L'énonciation ici fonctionne sur des préalables épistémologiques ci-dessous exposés en trois points. D'abord, est questionné l'objet « discours journalistique » en traitant les présupposés induits par la notice de genre : les genres de discours et les genres à l'intérieur d'un discours. Le deuxième point explicite l'argumentation entre énoncé et énonciation en précisant notre position quant à son caractère opérationnel. Dans le dernier point, nous postulons l'autonomie du discours journalistique par rapport à la réalité et par rapport aux autres discours, mais nous postulons aussi que le discours journalistique est régi par l'interdiscursivité. Finalement, cet exposé tend à faire émerger et à comprendre non pas les faits relatés dans les journaux, mais le fait journalistique en tant que fait discursif (*idem*, 90).

En d'autres termes, la ligne éditoriale devient le creuset par lequel est filtrée l'énonciation éditoriale qui n'est autre que les formes discursives que prennent les informations passant par le

canal auquel elles sont destinées et qui, d'abord, permet de le rattacher à un courant de pensée et de tracer sa frontière avec les autres de la chaîne de concurrence.

Dans cette perspective, on peut alors accepter que vu la diversité des attentes du public, il est normal qu'il y ait diversité d'interprétation. Au fond, chaque organe de presse travaille pour un public cible particulier. On n'a pas un lectorat uniforme, donc on ne saurait avoir une information uniforme. Aborder cette question revient à l'intégrer dans la dynamique d'une approche énonciative. Les informations, doit-on remarquer, peuvent être interprétées soit selon la position des dirigeants de l'organe dans lequel elles sont véhiculées, soit en fonction d'un canevas déontologique découlant d'un choix axiologique. C'est en fonction du type de discours véhiculé sur les faits qu'on va découvrir la ligne éditoriale du journal en question.

L'interprétation du dire du journaliste sur la base du niveau de compréhension de chaque locuteur fait partie des chausse-trapes que le professionnel de la plume ou du clavier n'arrive pas toujours à éviter alors que cela constitue pour lui une menace (Strentz, 1978). L'un des exemples fortement médiatisés illustrant l'ambivalence entre discours énoncé et discours capté reste l'interprétation des propos d'Hannah Arendt sur « la banalité du mal. » En effet, le terme banalité, sorti de son contexte pragmatique, a produit un choc immense au niveau de récepteurs qui l'interprétaient comme une défense du nazisme par l'auteure. Or le journal doit être abordé « en tant que système de signification » s'inscrivant « dans un cadre épistémologique présupposant que la signification se construit sur des réseaux relationnels. » (Demontrond 2012, p. 91).

Partant de ce postulat, nous allons tenter d'appréhender les différents positionnements des journaux haïtiens, ceux surtout les plus en vue sur la base de leurs relations respectives à la politique, à l'économie et aux valeurs idéologiques et culturelles qui se dégagent dans les textes. Dans un premier temps, nous insistons sur les dispositifs techniques, administratifs et déontologiques mis en place à partir de la salle des nouvelles dans le cadre de la préparation du journal. Dans un second temps, nous allons analyser l'impact de la ligne éditoriale dans le choix de l'information et dans le processus de son traitement. Par traitement d'information, on entend, selon le cas précédemment mis en place, un procédé informatique qui permet d'intervenir sur un contenu textuel dans le but de son formatage, de son habillage, de son cadrage, etc. Dans le

domaine de la communication, parler de traitement de l'information se rapporte au fait de disposer d'un moule, d'une grille cataloguée à travers lequel transite cette information avant sa diffusion ou sa publication.

Quelles sont les exigences d'une ligne éditoriale ? Qui dit ligne dit règles, discipline, sens des responsabilités et du devoir. On retrouve les sèmes du mot ligne dans les expressions « garder la ligne » qui peut avoir un double emploi sémantique : patienter en restant dans la file d'attente, ou garder une bonne discipline alimentaire et d'hygiène... La ligne de démarcation est une frontière qui délimite deux espaces réels ou symboliques, etc. Donc quand on parle de la ligne éditoriale, cela revient à un emploi métaphorique du terme ligne qui rappelle les règles de fonctionnement de tel médium et qui délimite ce fonctionnement par rapport aux autres.

Ainsi, la ligne éditoriale a valeur identitaire et de propriétés et de traits distinctifs qui établit la frontière avec les autres. « Du point de vue lexicologique, « l'éditorialité » journalistique se déploie selon les termes d'édition, d'éditeur, ou d'éditorial, renvoyant à l'opinion⁵⁵, (l'éditorial en est le totem). A la technique, (secrétariat d'édition), au marquage spatial (zone d'édition en presse régional) ou temporel (date d'édition). Nous remarquons aussi l'interférence sémantique entre l'anglais et le français radicalisant l'acception de responsabilité (editor/directeur d'édition) et l'importance du travail de valorisation de l'information (l'editing). En tenant compte de tous ces éléments mais en les abordant dans notre approche sociosémiotique, nous appréhendons la ligne éditoriale à partir du produit informatif : le journal. Si nous posons la dimension programmatique de la ligne éditoriale (projet éditorial et attendus du lecteur), nous posons aussi sa dimension résultative et performative.

« L'idée d'énonciation éditoriale a été initialement formulée dans le cadre d'un champ précis, celui de la génétique textuelle et de la critique littéraire dont elle s'est nourrie puis affranchie par nécessité sémiologique et communicationnelle » (Souchier, 2007, p. 24). Il se pose d'emblée un problème majeur que les spécialistes de la discipline ont sciemment tenté d'esquiver, sinon d'occulter, à travers une insinuation subtile tendant à faire croire que ce problème peut être

⁵⁵ Voir « La fonction éditoriale », Cahiers de journalisme, (Oct. 1999), No 6
189

résolu au moyen du respect du principe de l'objectivité auquel les professionnels des médias seraient astreints (Dennis et Merril, 1984), (Orecchioni, 1980).

« La ligne éditoriale est en quelque sorte un concept textuel : c'est l'analyse du journal qui permet de la dégager. » Ringoot (2004, p. 92). Vu ce postulat, aucune évaluation ayant pour objet l'éditorialité d'un média n'est possible sans une connaissance préalable de l'orientation de son contenu. La ligne éditoriale n'est jamais une donnée coulée dans du béton. Elle s'identifie, il est vrai, à travers un positionnement dominant pour ou contre telle idéologie, telle structure de surface du pouvoir, telle caractéristique discursive, mais aussi, elle peut vaciller d'un pôle à l'autre dès qu'il s'agit de la défense des intérêts d'un groupe ou d'un membre de la confrérie.

La revue de la presse écrite en Haïti a permis de faire le jour sur un contenu apparaissant sous deux alignements éditoriaux distincts. Celui d'une presse d'information qui nie son positionnement, d'une part ; celui d'une presse d'opinion qui affirme ouvertement son parti-pris politique, économique et idéologique, d'autre part. Les premiers sont les deux quotidiens centenaires et bilingues, les seconds sont les hebdomadaires moins âgés et trilingues paraissant aux États-Unis d'Amérique. Un regard attentif porté sur la configuration éditoriale des quotidiens laisse entrevoir la préférence accordée à l'information plutôt qu'à l'opinion alors que le constat est inversement proportionnel du côté des hebdomadaires.

Les textes à caractère polémique sont ainsi plus courants dans les hebdomadaires que dans les quotidiens. Un organe d'opinion ne fait qu'engager des débats autour d'un fait établi suivant une grille analytique propre à sa ligne éditoriale ou à l'auteur. Il peut arriver qu'un lecteur partage l'analyse des événements aujourd'hui et conteste celle de demain. Loin d'être un simple exercice stylistique, le choix éditorial tient du fait que le public est plus enclin à se contenter d'un récit froid de l'actualité – dans un reportage ou un compte rendu – mais que des analyses et des critiques de fond de l'actualité – genres plus exigeants du point de vue de la mise en discours – sont les menus attendus des hebdomadaires qui mettent plus de temps dans la production discursive. Une telle démarcation entre quotidiens et hebdomadaires facilite le travail du

journaliste souvent tiraillé entre des approches opposées de l'instance réceptrice. *LN* du 30 avril au 2 mai 1998 attire l'attention sur la perplexité du choix discursif d'un quotidien.

Arrêtons-nous au rôle d'un directeur d'un journal quotidien alors que des questions sensationnelles viennent passionner violemment l'opinion publique. Un esprit sage et tempéré forcément subit une certaine hésitation pour se prononcer, là, tout de suite, avant que d'avoir bien réfléchi et médité tant soit peu sur l'appréciation publique à porter, en prévoyance de fâcheuses conséquences possibles. C'est là que la tâche du journaliste quotidien devient délicate et difficile, car il faut en décider à délai.

Il faudra plus loin étudier les médias comme intermédiaires entre la population et le pouvoir politique. Il va aussi falloir souligner l'influence de ces derniers sur le monde médiatique. Il paraît alors nécessaire d'analyser, dans un premier temps, les médias comme outils essentiels de transmission d'information, mais aussi de retracer l'orientation du discours véhiculé eu égard au pouvoir pour, dans un second temps, nous attacher à analyser les connivences entre presse et population⁵⁶.

Lors même qu'aucun privilège exceptionnel n'est accordé aux journalistes des États-Unis d'Amérique (Schulte & Dufresne, 1979), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un métier très protégé et respecté dans ce pays. L'importance de cet exercice prend appui notamment sur « la relation dialectique » (Richardson, 2007) qui lie le journalisme au milieu de son évolution. En effet, reconnaît Richardson (*idem*) l'influence du discours de presse sur la société est une donnée non contestable de même qu'il en est pour l'influence que subit la presse venant du milieu social. La presse est ainsi déterminante pour comprendre la politique, les affaires, la culture, etc.

Or après cette instance dite déontologique, l'autre piste sinon la plus saillante à explorer, paraît être la ligne éditoriale qui, elle, s'inscrit dans une dynamique plus pragmatique de la concrétisation des buts et finalités liées aux politiques organisationnelles. Nous avons expliqué

⁵⁶ Le rapport entre presse et pouvoir déjà abordé dans ce chapitre sera développé et illustré dans le chapitre quatrième.

que parmi les contraintes de définition des limites et contraintes du déroulement de l'exercice professionnel il y avait une juridiction politique. Cette qualité peut être considérée comme le talon d'Achille du système car elle s'ouvre sur des fenêtres trop étanches. L'aspect politique du traitement de l'information se retrouve à l'intersection de la déontologie et de la ligne éditoriale. L'hypothèse semble devoir se confirmer par rapport à tout un appareillage à la fois individuel et groupal de détermination de la position et des effets réceptifs qu'interpelle la ligne éditoriale. Peut-on, dans ce cas, oser attribuer au constat de pluralité discursive un mobile d'ordre épistémologique ou peut-être éthique ?

Il s'agit, selon Propper (1999, p. 45) de ces règles dites « méthodologiques » qu'il veut qui soient « considérées comme des conventions » et qu'« [o]n pourrait (les) décrire comme des règles du jeu de la science empirique. » En dépit des balises qu'elle pose dans le but de prévenir des dérives, il y a chez les pratiquants du métier, la velléité manifeste de relayer les conflits sociaux dont ils n'arrivent pas à se départir. Malgré les exigences de la rigueur professionnelle, non parce qu'ils les ignorent mais parce que la régression va dans le sens de leurs intérêts particuliers ou de groupe, certains s'abritent derrière le principe de la liberté d'expression comme bouclier pour tirer à boulets rouges contre des concurrents qui ont un autre point de vue sur les faits relatés. En cas de riposte, ils n'hésitent pas à rebondir, en nette violation de la déontologie, et sans aucun respect pour leur public (souvent complaisant) pour nourrir la polémique.

La revue Conjonction déplore que :

La profession de journaliste confronte de graves problèmes d'éthique aujourd'hui. Il y a eu un processus d'apprentissage collectif depuis 1986 qui a trouvé ses limites et forgé des conceptions opposées de la liberté de la presse. Certains secteurs font montre d'irresponsabilité dans l'usage de la liberté d'opinion, ce qui a conduit à de fortes dérives (No 225, 2013, p.71).

Balle (2012) rappelle avec acuité ce « malaise dans l'information » pour qualifier la tentation à déborder le cadre de la déontologie en pesant un peu trop sur la liberté d'expression. Le constat pointe du doigt les exemples tirés des grandes occasions de couverture d'événements planétaires des années 1990 comme la Guerre du Golfe ou l'affaire des faux charniers, le cormoran breton qui illustre les dévastations en Corée, la grève des fonctionnaires à Toulouse, les manifestations pro-irakiennes à Alger, l'augmentation du nombre de victimes du cyclone Mitch au Honduras pour rehausser le récit des envoyés spéciaux.... Ainsi, l'abus du droit à l'information tend à se confondre avec un siamois qui serait la « désinformation » qu'on appellerait un peu plus loin la propagande.

En guise de garde-fous, dans le système médiatique haïtien, les journalistes s'assurent que cette formule marchera en s'insurgeant contre toute tentative de doter le secteur d'un cadre juridique régulateur. Les récurrentes notes de protestation des groupes et associations de presse à chaque tentative de régulation en font foi. Dans un article paru dans *HO* du 16 au 23 avril 2003, le lecteur apprend que : « Haïti n'a pas rompu avec Saint-Domingue au point de vue des mentalités, des pratiques socioéconomiques et des mauvaises habitudes. Au contraire, ces manifestations malhonnêtes qui ont pour but de faire du mal à autrui ont fleuri. Et leur produit final, la diffamation, est devenu un sport national », puis, il ajoute : « Ainsi s'attaquer à l'honneur et à la réputation d'une personne, en répandant à son endroit des calomnies et des mauvaises rumeurs, fait partie du fatras quotidien. ». Établissant une relation de cause à effet, Péan se questionne : « Est-ce la raison de la pénurie de cas de procès contre la diffamation en Haïti ? »

Les médias – notamment la presse d'opinion – se livrent à une compétition farouche pour le contrôle de l'espace public. *LN* du 14 au 16 février 1997, outre la concurrence, a posé le problème sous l'angle de l'orgueil d'une génération de journalistes ayant consenti le sacrifice de leur vie pour établir la démocratie de l'après 86. « Les médias écrit, parlé et télévisé, à des degrés divers, sont frappés par ce mal qui, s'il n'est pas freiné à temps, est appelé à répandre sa terreur sur cette société où la démocratie est en gestation » (*idem*). Cette autocritique de la doyenne de la

presse nationale produit l'écho d'un véritable plaidoyer en faveur du respect de la déontologie et des normes de la convenance. Elle fait aussi apparaître que cette « déraison » est un choix calculé.

Sur quoi devrait reposer la concurrence que la libre entreprise et l'exercice de la liberté d'expression commandent les médias de se livrer pour survivre ? Peuvent-ils se prêter à la surenchère, au sensationnel (d'une part), comme au temps de la « bamboche » démagogique des généraux de l'après-février 1986 ?

Le conseil du journal est clair : « Au temps où la censure est levée, l'autocensure que dictent l'éthique, la simple morale, la responsabilité, doit être de rigueur. ».

Ce que le quotidien qualifie de dérive se mesure, plus particulièrement :

A l'indulgence montrée à l'endroit des organisations populaires ou de base, des estrophiés de la politique, des syndicalistes en mal de paraître auxquels on continue de ne réclamer que la simple audace que confère naturellement l'activisme politique indigent. » Et pour cause : « Les médias, de leur côté, gèrent très mal jusqu'ici la transition du bâillonnement de la parole à la libre expression de la pensée, des opinions... Hélas, ils n'arrivent pas encore à faire la démarcation entre la créativité, l'imagination et la facilité, le libre cours des pulsions émotionnelles que génère une conjoncture particulière et/ou exceptionnelle (*idem*).

Le journaliste situe son observation dans la perspective transitoire qui devait conduire le pays vers une stabilité institutionnelle qui impliquerait une maturité dans la prise collective des responsabilités. Le pays est sorti d'un espace fermé où le régime duvalérien, au contrôle de tout, ne tolérait que de la flagornerie, et « les thuriféraires de gouvernement. » La moindre déclaration du président, comprise ou non, devait faire l'objet des plus éclatants et retentissants applaudissements. Le règne de l'intolérance a cédé la place à une démocratie pluraliste et libérale et aujourd'hui, la bataille se mène en sens inverse. Cette presse combative et déterminée qui a fait le 7 février 1986 n'est pas au bout de ses combats. « Cette presse qui devrait dénoncer la corruption est corrompue. Elle dénonce la médiocrité tandis qu'elle est elle-même composée d'hommes et de femmes médiocres. La presse à l'image d'une société sans conservation de valeurs verse dans la trivialité. »

S'agissant des problèmes d'éthique inhérents à la presse d'opinion, Chomsky et Hermann (2003, p.5) estiment :

Il est bien plus ardu de détecter la présence d'un système ou d'un modèle de propagande dans le cas de médias privés, en l'absence de censure « officielle », et c'est encore plus vrai quand des médias qui se font une activité concurrente, attaquent ou dénoncent périodiquement les méfaits ou les abus du gouvernement ou du monde du capital en se positionnant agressivement comme défenseurs de la liberté d'expression ou en se faisant les porte-parole de l'intérêt général.

La presse est ainsi au centre de débats souvent contradictoires concernant son influence éventuelle ou confirmée sur l'opinion. L'opinion publique se rapproche du concept de relation publiques utilisé en marketing et en communication d'entreprise pour assurer la visibilité nécessaire à un produit ou un événement qu'on désire progresser au niveau de la concurrence. Cependant, les relations entre presse et acteurs ne sont pas si linéaires. « Les médias agissent comme un amplificateur : se saisissent d'un événement brut, ils le font monter en puissance. Chambres de résonance, les médias sont aussi des filtres déformants. Ils ne reproduisent jamais une information à l'identique, mais la mettent en perspective, la critique, etc. » (Westphalen, 2012, p.104).

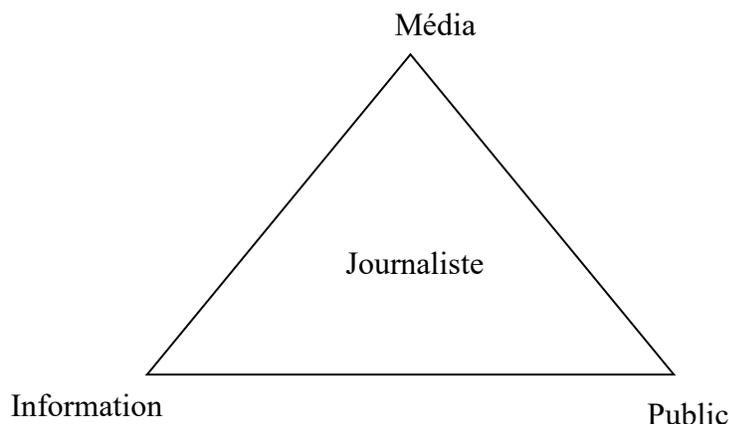
L'impact que l'information peut avoir sur le public qui la reçoit détermine en grande partie le comportement social voire politique des acteurs et protagonistes qu'elle engage. Dans *Les mass médias*, Emery, Ault et Agée (1976, p.130) illustrent l'impact d'une telle influence.

Lorsque, après 1965, les troupes américaines se trouvèrent pleinement engagées au Viêt-Nam, l'horreur de cette guerre qui n'en finissait plus fut rapportée à tous les foyers américains par des équipes de journalistes de la télévision. La réaction du public contre la guerre amena le président Johnson à décider qu'il ne se représenterait pas aux élections présidentielles de 1968 – décision qui fut annoncée en direct à la télévision un dimanche soir. Il y eut d'autres événements encore plus importants qui, en 1968, frappèrent davantage le public : l'assassinat du révérend pasteur Martin Luther King et celui du sénateur Robert F. Kennedy, puis le tumulte et les émeutes qui accompagnèrent la convention démocrate de Chicago. Chacun de ces événements donna à la télévision l'occasion de jouer un rôle important dans le domaine de l'information.

La place de la concurrence entre type de presse n'est pas un élément négligeable dans le constat de ces dérives. Il est courant dans les manuels professionnels de rappeler l'exploit

jusque-là inouï de deux jeunes journalistes du Washington Post qui, en 1972, grâce à leurs révélations, ont forcé le président Nixon, pris dans l'engrenage du désormais « Affaire du Watergate », à démissionner. Les médias en étant plus nombreux et plus populaires malgré le « malaise », jouent sans cesse sur les contraintes de la vitesse avec laquelle l'information circule dans le circuit. La tentation du scoop devient l'une des grandes menaces contre la fiabilité des informations. Mais la querelle entre la radio et la télévision empêche de poser la question du point de vue des solutions possibles sous peine de jeter le bébé avec l'eau de bain. L'hégémonie de la télévision, le mélange entre les genres d'information, le show business, la rapidité des médias à servir l'information à chaud, ouvrent un grand débat sur l'algorithme des axes de diffusion entre déontologie et ligne éditoriale.

L'enjeu dans cette opposition entre déontologie et ligne éditoriale reste l'opinion publique, si sensible à l'influence de la presse. Le terrain privilégié de l'opinion, la sociologie s'intéresse au sondage qui permet – en fonction de la méthodologie utilisée – de mesurer en un temps T la côte acquise par un produit P sur l'échelle des valeurs marchandes. Le degré d'écoulement du produit sur le marché détermine sa valeur marchande dans l'échelle de la compétition. Le produit dominant acquiert, pour ainsi dire, un pouvoir (Bourdieu, 1982).



La présente analyse se fonde sur l'observation d'un ensemble de pistes que fournissent les médias en qualité de transmetteurs d'information à un public jouant le rôle de récepteur dans

la perspective de leur relation réciproque au message. Ringoot (2005, p.15) postule que : « Dégager l'identité discursive d'un journal exige une observation des dispositifs énonciatifs que sont le rubricage, la une et la dernière page, zones privilégiées du journal. Si l'on veut rendre compte du traitement d'une guerre, d'un mouvement social ou de tout autre sujet, l'étude des modalités d'apparition dans le journal est incontournable. » Au demeurant, nous pouvons traduire cette mise en relation par le schéma à la page précédente (p.165).

2. 5. La question de l'objectivité

En marge de la déontologie surgit la question fondatrice du journalisme moderne qui a pris naissance vers 1830 par un détachement des publications partisans de l'époque. C'était alors la période du *penny press* propice à la prolifération d'une presse d'opinion. Vers 1890, l'information proprement dite commençait par occuper des places différentes de celles de l'opinion. La presse a alors pris une nette extension notamment par une augmentation de volume d'articles par parution, de l'objectivité journalistique au courant des années 1890 fondée sur la règle recommandant la séparation de l'information – “news” – et de l'opinion. À ce moment-là, tant en journalisme qu'en science, l'objectivité réunissait les vertus à la fois morales et épistémiques. Citant Michael Judson, (Schudson, 1978, p. 8) écrit: “The belief in objectivity in journalism as in other profession is not just a claim about what kind of knowledge is reliable. It is also a moral philosophy, a declaration of what kind of thinking one should engage in, in making moral decision.” Gravet et Kohler (2013) traitent de la stratégie discursive de la presse, eu égard à l'exigence de l'objectivité. « Par objectivité, il y a lieu de parler de procédés à valeur modale de médiatif et de non-prise en charge de la responsabilité énonciative des propos rapportés ».

La non-responsabilisation du journaliste au sujet d'information qu'il ne veut pas prendre en charge, mais qu'il diffuse quand même, de façon à la fois détaillée et pleine de sous-entendu (deux des traits de la manipulation discursive, selon Teun van Dijk. Ces procédés énonciatifs

permettent au journaliste de se démarquer des effets négatifs que leurs propos auraient engendrés. » p77.

C'est la manifestation d'une objectivité style nord-américain qui nie au journaliste la possibilité de marquer sa présence dans la relation des faits. « Dire la vérité » induit que le professionnel de l'information doit mobiliser ses connaissances, son expérience pour s'assurer de la fiabilité de ce qu'il rapporte ou de ses analyses. Le travail du journaliste est limité à la vérification des faits afin d'éviter, volontairement ou non, d'induire son public en erreur ou de recourir à l'usage de la manipulation ou du chantage, comme le prescrivent la Charte des droits et des devoirs du journaliste, la Charte de Munich, la déclaration de Chapultepech, ainsi que l'ensemble des codes de déontologie.

Un texte journalistique bien construit devrait aussi prendre en compte un certain nombre de règles de production garantissant la mise en application de la déontologie professionnelle. Frankland (2000, pp.17-18) inscrit le rapport du lecteur avec son locuteur dans un schéma de production incluant les genres qui sont : la description, la narration, l'argumentation et l'explication. Une telle panoplie de genres discursifs implique aussi la reconnaissance du droit du rédacteur d'envisager le traitement d'un événement suivant des modalités relevant de sa subjectivité.

Dans une description, le rédacteur « créer avec le lecteur une relation de caractère informatif en décrivant des objets, une situation, une personne, un groupe. Dans ce cas, la plus grande importance est accordée à la réalité objective » (Frankland, op.cit.). La narration, elle, permet d'« ajuster sa perception sur l'imaginaire », tandis que l'argumentation « se double d'une opposition entre objectivité et conviction. Dans certains cas extrêmes, on peut employer l'objectivité et la conviction en traitant d'un même sujet. » Quant à l'explication, « l'objectivité s'exprime naturellement par l'explication. Si bien qu'en réalité, l'explication élimine toute notion d'argumentation et vice-versa. » Cette typologie n'est toutefois pas figée.

On parle aussi de description explicative, argumentative, de narration explicative, de narration argumentative, etc. Suivant cette conception, ce qui est déterminant pour l'orientation

de l'intention du locuteur c'est la dominante discursive. Certains médias, notamment les quotidiens, vu leur accès instantané à l'actualité, fondent leurs relations au public sur des textes de type informatif. Ces médias prétendent souvent être objectifs alors que d'autres, particulièrement les hebdomadaires et les périodiques, vu leur distance par rapport au moment du déroulement des événements, préfèrent inscrire leur démarche énonciative dans une rhétorique plutôt analytique, voire, souvent, critique. Cela leur permet, dans un premier temps, de défendre ou de combattre une position ; dans un second, de couvrir la totalité des aspects d'un sujet. « La rivalité qui peut opposer deux ou trois journaux donne en fait au lecteur une meilleure garantie d'être tenu au courant de tout ce qui se passe au sein de la communauté » (Emmery, Hault et al, 1976, p. 248).

Le concept d'objectivité qui, dans l'optique des valeurs occidentales, représente la boussole du journaliste et par conséquent le déterminant fondamental de la validité de son discours, est pourtant épistémologiquement très controversé. S'il est important de poser, dans certaines disciplines (autre que celles fondées sur le paradigme des sciences du langage) comme possible, la réalité de l'objectivité, elle est plutôt contestée en milieu journalistique en raison de la trop forte influence des enjeux politiques et économiques dont dépend la publication. *LN*, ayant débattu du rapport de la presse aux lois, avance dans son édition du 30 avril au 1^{er} mai 2003 : « S'ils sont, dans chaque société, réglementés par des lois, les lois étant différentes d'une société à une autre, les médias diffèrent donc suivant le système économique, politique, culturel et social de chaque société. »

Selon Tchackotine (1952 / 2012, p.285) une telle marge de manœuvre est aussi une possibilité pour le journaliste de recourir à ce qu'il qualifie de viol psychique. Ainsi, certains régimes politiques utilisent la propagande médiatique pour « manœuvrer et tromper les masses sur la base de la satisfaction de leur intérêts vitaux afin d'asseoir leur popularité ». Dans une approche plutôt dualiste, le travail d'information est perçu suivant une ligne d'obstacles, voire de pièges que l'émetteur est incapable de prévoir et dont les conséquences au niveau de la réception lui échappent.

En illustration à ce dernier aspect de la complexité des rapports entre médias transmetteurs et public récepteur, il convient de souligner l'obstacle linguistique observé dans des articles de journaux du corpus. Des situations de décalage entre la langue d'expression d'une information reçue en un temps (T) dans une langue A (dans le cas d'Haïti : le créole haïtien) transmise dans un temps (T') dans une langue B (le français dans le cas présent), sont au nombre des points qu'il conviendra d'inscrire dans le présent travail.

Outre ce problème d'ordre linguistique, il y a aussi celui d'une taxonomie comportementale selon laquelle tout être vivant répond à des critères de classification socialement construits dans un rapport intersubjectif (Descola, 2005). Il s'agit par-là d'un procédé d'identification et de catégorisation nécessaire à la détermination de la place, du rôle et de la fonction de chaque entité dans la structure organisationnelle. La catégorisation permet ainsi d'attribuer une classe à un objet donné en fonction des traits qui le distinguent des autres objets, tel que l'a démontré Luis J. Prieto (1972). Il est ainsi possible, en fonction du type de discours véhiculé dans les médias, de déterminer leur fonction sociale et leur rapport au pouvoir et à la politique sans que ce rattachement soit lié à la défense d'intérêts flagrants.

Sur la base de ces principes, une opération de classification est mise en place au niveau de la chaîne médiatique afin de déterminer leurs relations au discours circulant dans l'espace public. Le meilleur canal de propagation de toutes valeurs (humaines et non humaines) reste le langage articulé dans ses manifestations multiples et complexes (Huisman 1988). En effet, il s'agit d'établir l'équivalence entre « l'attention du sujet qui parle une langue » et « l'objet de discours » qui, avec d'autres paramètres, « entretiennent avec la langue des rapports symétriques » (Gleason, op.cit. p.8). Ainsi, toute intervention du locuteur sur le plan de la structuration des phénomènes en présence devient l'expression d'un mode de structuration de sa pensée en tenant compte des facteurs environnementaux liés aux habitus et à la culture.

Il devient remarquablement pertinent que face aux cas en circulation dans l'actualité, les explications, analyses, commentaires et critiques prennent des orientations qui laissent apercevoir l'énorme opposition dans le positionnement des médias, ceci, en fonction des groupes qu'ils appuient ou dénigrent. Suivant notre constat, dépendamment des enjeux du moment, ces

derniers se livrent à l'accusation ou à l'encensement systématique des dirigeants au pouvoir ou de l'opposition politique. Deux extraits issus de médias différents témoignent de ce rapport. Le premier, l'hebdomadaire *HO*, déplore la totale confusion entretenue autour du phénomène accablant de l'insécurité, en même temps la facilité avec laquelle les duvaliéristes macoutes étaient accusés d'actes commis par des proches du régime, le second, une enquête conduite par un organisme international, explique le fondement de la propagande orchestrée autour des actes de violence enregistrés dans le pays et les motivations des différents discours qui les présentent à l'opinion publique.

En dépit du constat évident de l'hebdomadaire de Brooklyn que les torts ont été attribués à des secteurs par pure fantaisie identitaire, sa perception d'une culpabilité des macoutes, ses principaux adversaires de principe, est restée inchangée. En effet, il a fallu attendre l'avènement au pouvoir du « phénomène Aristide » et sa cosmogonie du Lavalas pour voir changer la perception éditoriale d'*HO*.

Le fait de rejeter la responsabilité des actes de violence sur le dos de l'adversaire a été souligné par le « Système des Nations-Unies en Haïti » dans *Haïti Bilan commun de pays* (p.10) paru à Port-au-Prince en octobre 2000.

La violence politique par ses manifestations diverses a tendance à discréditer les efforts de construction d'un régime démocratique. Elle fait l'objet de deux discours contradictoires. D'une part les autorités l'expliquent par l'activisme du camp anti-changement, proche de la mouvance duvaliériste, soutenu par des forces occultes extérieures. Ces nostalgiques de l'ancien régime chercheraient à prouver que les nouvelles forces démocratiques sont incapables de gérer l'Etat et d'assurer sa stabilité. D'autre part, l'opposition attribue cette violence au pouvoir qui l'utiliserait, par la manipulation de ses organisations populaires, comme moyen d'intimidation pour assurer la prééminence d'un secteur politique.

Il y a lieu de penser, dans le cas des médias, que ce discours revêt un autre aspect qui porte sur le souci constant d'une certaine presse de se cantonner dans une rhétorique caractéristiquement proche de l'objectivité visant l'observance des critères connus comme l'équilibre, l'impartialité, l'effacement énonciatif (Orecchioni, 1980). Il reste prouvé que, même

au niveau du discours politique, tel qu'il est relaté dans le rapport des nations-Unies, la tendance à imputer à un secteur la charge de la violence dépend de la position du sujet interprétant. À qui les médias attribuent les actes de violence à caractère politique et selon quelle modalité ? Là se dénouent les enjeux du positionnement. Il conviendra, à partir de là, de chercher à déterminer si le fait de rejeter la responsabilité de la violence répond à des critères objectifs ou, tel que le précise Patrick Charaudeau (2005) à « un effet de vérité » ou à « un effet de croyance », sinon, si ce fait relève d'une intention manifeste de manipulation digne de ce que Tchakotine (1952) inclue dans la dynamique d'un « viol » de la conscience collective ?

Il y a, peut-on constater, chez les médias, un certain souci de se distancier par rapport aux faits contrairement aux acteurs qui tendent de préférence à s'y impliquer directement. Ainsi, pour les acteurs, l'intention vise la légitimation. En se légitimant, on délégitime l'Autre et réciproquement (Amossy, op.cit). En tout cas, qu'il soit du ressort de l'un ou de l'autre secteur (ou les deux concurremment) l'attribution est envisagée du point de vue de son instrumentalisation comme stratégie mise en place par des acteurs issus de secteurs clés dans le but d'assurer leur prédominance dans la dynamique d'un rapport de mutuelle exclusion. L'enjeu des résultats de ce rapport doit déterminer l'instance à laquelle reviendra le contrôle de fait de l'espace public. Le positionnement est ainsi compris comme indice déterminant les « limites de l'identité » en tant que « logique d'expression et de manifestation de la différence qui viennent opposer certaines identités à d'autres » (Lamizet, 2015, p.47). Comme l'ont expliqué Pierre Bourdieu et Luc Boltanski (2009), elle est la résultante de rapports qui s'affirment à partir du déséquilibre des facteurs de domination déterminant la prédominance des forces en opposition.

2.5.1. Position de Searle

Depuis Auguste Comte il a été établi que les connaissances théologiques et les connaissances métaphysiques, ne constituaient pas les seules sciences auxquelles l'homme pouvait accéder, il a pu instituer le concept de positivisme pour traiter des méthodes communes aux sciences positives. Plus tard, Descartes y ajoutera le concept de doute méthodique en

essayant de séparer les concepts de volonté et d'entendement. Le doute est un procédé de méthode et un acte de volonté. Toute connaissance implique une croyance à la réalité des objets connus. Cette croyance vient de la volonté et non de l'entendement. L'entendement voit et perçoit ; la volonté affirme et nie. Par suite, la croyance peut être suspendue par la volonté même.

Descartes viendra poser que le double problème de la conscience et du doute méthodique. *Cogito ergo sum*. Searle (1999 17) dira que « La “ conscience ” fait référence à ces états de sensibilité et de connaissance immédiate qui commencent immédiatement lorsque nous nous réveillons d'un sommeil sans rêve, et qui se poursuivent jusqu'à ce que nous nous rendormions à nouveau, ou tombions dans le coma, ou mourions, ou devenions, d'une manière ou d'une autre “inconscients” ». » Pour Descartes, le début de toute connaissance est le doute. Il faudra dorénavant douter de tout, car la foi dans la science ne fait que ralentir sa progression. Cependant, c'est Kant qui posera le premier le principe de la séparation de la science de la spéculation métaphysique. Suite aux travaux de Kant, l'objectivité deviendra le fondement de toute approche visant la fiabilité du savoir humain.

Depuis, la science, fondée sur le maître mot « rigueur », dicte la voie et ne souffre d'aucune transgression puisque ses frontières sont bien gardées. Elle élève des murs surmontés de barbelés et bloque le passage à tous ceux qui croient pouvoir atteindre la « vérité » autre que par les lignes qu'elle a tracées et imposées. Les travaux de John. R. Searle (1998) l'ont conduit à établir l'existence de deux sens décisifs pour une réflexion sur la dualité objectivité et subjectivité. L'écart entre les deux notions peut, selon lui, être étudié au sens ontologique et au sens épistémique.

2.5.2. Objectivité et subjectivité ontologique

Le sens ontologique décrit par Searle (1998) veut que les concepts objectif et subjectif soient des caractéristiques des entités et des groupes d'entités, décrivant donc le mode d'existence d'un objet ou d'un état de chose. Ses explications portent sur l'exemple qui suit : la

douleur, en tant qu'entité, est perçue comme ontologiquement subjective ; elle a besoin de l'humain, qui la ressent, pour exister. Alors que la montagne existe en dehors de l'humain ; la représentation dont peut se faire l'humain ne modifie pas son existence. D'où, elle est ontologiquement objective. De ce point de vue découle le comportement discursif de la presse dont la mission est de s'occuper des faits en vue de les rapporter, de les commenter, de les analyser et de les critiquer. Aussi les médias proposent-ils aux usagers des couloirs discursifs qui s'opposent en fonction du genre à travers lequel l'information va circuler. De ce fait, certains genres comme la critique, l'analyse, demandent des considérations nettement subjectives à l'opposé d'autres genres, comme le reportage, ou l'objectivité s'impose.

Un volume assez considérable d'articles du quotidien *LN* expose la situation du pays tout en critiquant les dirigeants. À part l'éditorial, les textes les plus incisifs viennent d'auteurs externes accueillis dans la rubrique Idées opinions. Les termes utilisés dans ces journaux présentent aussi une description des faits avec pour objectif de donner des informations crédibles et honnêtes. Le choix des mots, la construction des phrases, par exemple, font appel au professionnalisme du rédacteur qui les emploie. Cette orientation domine la rédaction du journal et se constate dans les rubriques Les remous de l'actualité, Actualité nationale, Actualité internationale, Economie.

2.5.3. Objectivité et subjectivité épistémiques

Selon Galison (2015, p. 57) "The history of objectivity cannot be understood without a history of subjectivity anymore than the concept of left can be elucidated without right, or up without down." Cette démarche favorable à l'approche d'une objectivité journalistique conçoit l'axiome suivant une triple perspective :

Idealism: not the particular but the generic.

Mechanical: The reality is what is, independently of our judgment.

The view of the expert. Researchers are trained to identify and categorize.

Le journalisme, ainsi que la science, perçu dans le sillage de la vision des années 1830 de l'Amérique Jacksonienne, est une activité émergente suivant une approche moderne des rapports sociaux entre la presse et une information sans redevance envers les partis politiques comme avant. Il s'agissait d'un journal qui profitait non pas de l'allégeance du groupe, mais précisément de l'audience élargie apportée par le non-alignement (Shudson, 1978, p.59).

Dans les années 1890, information et opinions occupent des rubriques séparées dans le journal. Ainsi, en journalisme aussi bien qu'en science, l'objectivité était une tâche à la fois morale et épistémique. Pour Michael Judson (Schudson, 1978, p.8) : « La croyance en l'objectivité dans le journalisme comme dans les autres professions n'est pas seulement une revendication sur le type de connaissance dotée de fiabilité, c'est aussi une philosophie morale, une déclaration visant le genre de réflexion qu'on devrait engager, en prenant une décision morale p.59 (traduction de l'auteur).

« L'actualité n'est pas un miroir des conditions sociales, mais le rapport d'un aspect qui s'est imposé. Les nouvelles ne vous disent pas comment la graine germe dans la culture, mais elles peuvent vous dire quand la première pousse perce la surface. Lipmann (1992, p. 34).

2.5.4. Position de Charron & Jacob

La subjectivité implique que le locuteur imprime ses traces dans le discours. Par *traces* s'entend l'ensemble des indices déictiques permettant de remonter à la situation d'énonciation ; celles par lesquelles le locuteur a parlé. Alors que l'objectivité implique que celui-ci s'y efface totalement au profit d'une énonciation non datée, non représentée et anonyme. Pour Charron & Jacob (1999), la subjectivité se manifeste lorsque le journaliste, par ses choix discursifs, permet de déterminer sa présence dans l'énoncé. La position de ces auteurs tient compte de l'étymologie même des deux concepts d'allure paradigmatique et rattache ainsi la valeur sémantique à son mode de fonctionnement déontologique. Par subjectivité, Charron & Jacob renvoient à la fonction sujet et à l'objectivité, ils postulent la fonction objet. Aussi, plus le locuteur tend à

gommer dans l'énonciation les traces de sa présence en tant que locuteur, plus son discours tend vers l'objectivité (Ibid., pp.9-10). De cela, on retient que le journaliste qui se veut objectif, se doit de s'astreindre à une rhétorique plate, sans emphase, sans effet particulier pouvant être attribué à une quelconque tentative de persuasion de la part du locuteur. Comportement, naturellement, très loin de celui constaté dans les journaux observés.

2.5.5. Position d'Agnès et de Merrill

Agnès (2008), dans *Manuel de journalisme*, s'oppose, de manière catégorique à toute idée d'objectivité du journaliste. Sa conception, catégorique, est de type épistémologique. « Finissons-en avec cette prétendue objectivité et revendiquons la subjectivité de notre métier, de nos choix, de notre propre éclairage des faits. » Cette affirmation procède du constat fondé sur l'opposition entre les exigences de l'objectivité et la nature même du métier de journalisme.

L'objectivité n'est pas accessible au journaliste, appelé à choisir sans cesse parmi des informations et à présenter celles qu'il retient suivant un « angle » déterminé. (...) L'objectivité implique exhaustivité, distance maximale, froideur du texte. Le journaliste en est fort éloigné : son travail est rapide, immédiat, forcément limité et imprécis, et le résultat est une écriture « pour tous » et non pour quelques initiés.

Cette position est par exemple celle de Merrill (1984, p.105). Après avoir énuméré les critères posés par les partisans de l'objectivité, sa conclusion est sans appel : « ... it is really obvious impossible to be detached, that the reporter's subjectivity – values, biases, interpretations, and news judgments – always enter into the production of the story. »

Aux diverses limites d'ordre épistémique imposées aux professionnels médiatiques, il faut ajouter les contraintes d'ordre administratif et financier auxquelles ces derniers sont

exposés. Sans indiquer la solution, *LN* pose le problème dans son édition du 28 août 1993 avec le titre : « Peut-on concevoir un statut du journalisme », réflexion qui se termine sur un ton injonctif formulé à la voie interrogative : « Le temps d'une presse soucieuse de sérénité et de déontologie n'est-il pas venu ? De nombreux éclairages sont apportés dans le texte paru sous la rubrique « Cette transition qui n'en finit pas ». « La presse en Haïti est divisée » reconnaît l'article. Une explication vient à point nommé : «[a]u lendemain du départ précipité de Duvalier-fils, il y avait d'un côté les journalistes gouvernementaux et, de l'autre, les indépendants et les militants. Sept ans de chasse aux sorcières et *déhoukaj*, d'exil et de répressions politiques, d'agitations et de diabolisation. Après des temps aussi sombres qu'enthousiasmants, émaillés de rocambolesques turpitudes, d'engagements politiques décevants, d'initiatives légales et sectorielles avortées ou bafouées, il est temps de mettre sur pied des démarches capables de valoriser le fonctionnement de la profession et de la transformer en une association pluraliste solide et constructive. »

2.6. La problématique du choix linguistique

Comment choisir la langue du discours informatif lorsqu'il existe plus d'une possibilité ? C'est, pour le moins, l'une des limites de la poursuite de l'objectivité tant clamée par les journalistes. Comment choisir objectivement la langue de communication lorsqu'il n'existe aucune loi connue hormis celle de la main invisible du marché ? La langue d'expression est avant tout un enjeu non négligeable pour les partenaires de la médiation. Elle a des atouts à la fois politiques, culturels et stratégiques qui n'échappent pas aux dirigeants.

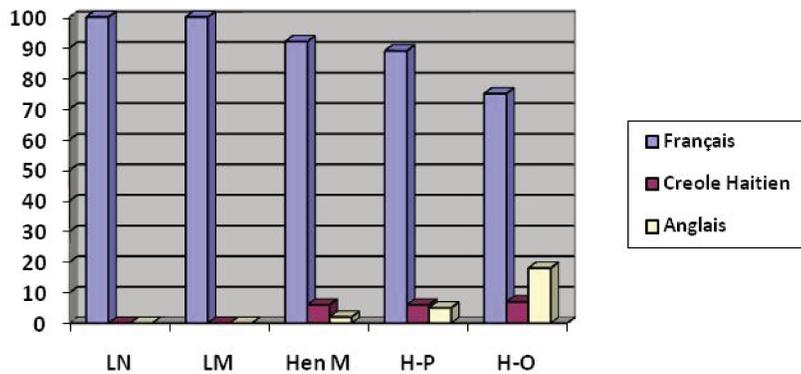


Tableau représentatif des langues d'usage et leur niveau de fréquence respective au niveau des cinq journaux du corpus.

Depuis Saussure, on sait que la langue est un système de signes arbitraires représentés soit sous forme de sons articulés audibles ou phonèmes, soit sous formes de signes linguistiques visibles (graphèmes), unités simples dotées de sens, dans un but de communication (Martinet, 1962). Le langage humain divisé en langues et autres symboles de communication de sens, se distingue des autres formes d'expression par sa capacité non seulement à exprimer du son significatif (signifié) au moyen de symboles, mais aussi celle d'une pensée complexe et abstraite soumise aux normes de la culture et de la société de son appartenance (Hegel, 1832 *in* Roussel, Durozoi, 1979). Les langues sont ainsi reconnues comme la mise en pratique du langage « Concept unificateur réunissant (...) la variété des langues particulières, qui se décrit à partir de règles et de traits d'organisation généraux et abstraits » (*idem*). Toute expression langagière est l'expression de l'abstraction d'une réalité participant à la vie sociale de laquelle est issue cette expression et qui ne peut avoir de sens que par rapport au référent qui la désigne.

Mouriquand (1997, p.83) ne peut pas être plus formel sur le rôle de la langue et son importance dans la mise en forme du discours journalistique. « La matière première des journalistes est la langue », affirme-t-il. En effet, qu'il s'agisse de la presse parlée, écrite, télévisée ou en ligne, le mode de communication est fondé essentiellement sur la langue, sans toutefois négliger la part suffisamment importante accordée à l'image particulièrement dans le champ de la presse audiovisuelle. Dans une tentative d'explicitation du poids de la langue dans le

processus de communication de la presse écrite, Mouriquand a fait intervenir le cas de la division entre les trois petits-fils de Charlemagne : Charles, Louis et Lothaire. « Lorsque, en 842, deux des petits-fils de Charlemagne, Charles et Louis, s'allient contre leur frère Lothaire, ils signent cette alliance dans leur langue respective : le germanique d'une part ; le roman, de l'autre. » L'issue de cette alliance et les retombées que cela allait avoir sur le choix linguistique subséquent a abouti à la conclusion du rapport qui a existé entre langue et politique.

En effet, à la suite de Jacobson (1969, p.27), qui se dit solidaire de l'approche des anthropologues, on admet que « le langage et la culture s'impliquent mutuellement, que le langage doit être conçu comme une partie intégrante de la vie sociale, que la linguistique est étroitement liée à l'anthropologie sociale. » Renforçant cet argumentaire, Colas (1994, pp.39 et 40) établit le rapport que l'individu entretient avec l'instrument à travers son langage. Il indique que langage et instrument sont étroitement liés : « On peut assimiler les mots à des outils et des outils à des mots », précise-t-il. Pour Dorna (1995, p. 131): « La langue comme la culture constitue l'élément principal de l'identité collective. »

Le rapport des locuteurs haïtiens avec les langues du milieu comporte des points d'ombre qui méritent un éclairage objectif dans la prise en compte des facteurs justifiant le choix de langue en communication interpersonnelle ou de masse. Cependant, des croyances diverses imputent au sous-développement du système éducatif haïtien – sans doute au sous-développement d'Haïti – son choix de langue. En ce sens, l'organe gouvernemental jean-claudiste *Dialogue* No. 45, dans son édition de décembre 1984 évoque « la tempête qu'avaient soulevée les démarches du Ministère de l'Éducation Nationale en vue de lancer en 1982 la Nouvelle École authentiquement haïtienne. » Cette « nouvelle école » initiée dans le cadre de la *Réforme Bernard*, envisageait d'introduire le créole dans les classes du fondamental comme cela se faisait en Afrique et dans les systèmes dynamiques de l'époque. Plus loin, la même revue expose en ces termes le fondement de cette résistance : « Le prestige de la langue française aux yeux de toutes les couches de la société et (...) le mépris qui entoure le créole, même aux yeux des masses unilingues. ».

Ce choix impose le recours à une langue plutôt véhiculaire : le français – et dans une mesure plus large, à l’anglais et à l’espagnol. Étant donné l’influence de l’économie dans le développement des capacités intrinsèques à tout individu ajouté à l’absence de politique publique de compensation, très peu sont ceux qui ont le privilège d’accéder à la lecture. Cette configuration, caractéristique de l’espace physique de l’organisation sociale, est transférée tel quel en matière d’accès à la littérature et à la culture. Vu sous cet angle, la pratique du bilinguisme en Haïti n’est pas seulement sociolinguistique et culturelle, elle est aussi une expérience idéologique et politique. À travers l’histoire nationale dans son entièreté et sous la dictature particulièrement, les autorités publiques professaient et encourageaient une surestimation du français. Duvalier-père (1969), dans son *Mémoire d’un leader du Tiers-Monde*, la partie des dédicaces⁵⁷ réserve un point d’honneur au français quand il s’est adressé à son père : « A la mémoire de mon père Duval Duvalier, l’éducateur, l’intègre juge de paix, qui m’a appris à connaître les beautés de la langue française à travers les psaumes de la Bible. »

La préférence au français se justifiait notamment parce que cette langue faisait partie du système de répression mis en place pour garder dans l’ignorance et l’exclusion les couches défavorisées majoritaires de la société (Vernet, 2002). C’est la conscience de cette réalité qui a valu qu’en 1986 une nouvelle tendance se soit dégagée en vue de renverser la situation en élevant le créole, langue nationale, au rang de langue officielle au même titre que le français.

Désormais, le créole est devenu le véhicule incontesté des revendications des masses à travers la presse, hormis l’écrit. Toutefois, si sur le plan des formalités énonciatives cette décision produit l’impression d’une réponse à ce problème séculaire, sur le plan des pratiques sociales, le niveau de l’écrit n’a pas évolué. Dans l’ombre de cette tendance visant à produire les textes en français, tapit un ensemble de préjugés nourris par la tradition francophone, l’histoire, la complicité de l’État central, les préjugés sociolinguistiques.

Les mots de la conjoncture seront alors : organisations populaires, *zenglendo*, *dechouage*, putschistes, attachés, chimères, Armée (lame), insécurité, massacres, et tout un

⁵⁷ Cette partie du livre n’est pas paginée.

arsenal lexico-sémantique que nous aurons énuméré avec un luxe de détail au chapitre quatre. Un langage somme toute adapté aux comportements qui s'installent pendant qu'au même moment les médias tant sur le plan technologique (qualitatif) que sur le plan topographique (quantitatif), se déploient considérablement sur l'échiquier⁵⁸ discursif.

Le précédent tableau établit en filigrane, le rapport des locuteurs haïtiens aux deux langues d'expression en Haïti. La Constitution haïtienne en vigueur reconnaît le créole comme langue officielle au même titre que le français qui était seul à jouir de ce privilège depuis les premières années de l'indépendance du pays. En dépit de la liberté de publier en créole, les organes de presse écrite continuent de prioriser l'usage du français. Dans le tableau, le créole est à zéro pourcent dans les quotidiens locaux et à moins de 10 pourcents dans deux des organes de la diaspora, en l'occurrence *HenM*, *HO*, *HP*.

L'avantage revient au français bien évidemment qui occupe 100 pourcents dans les quotidiens et jusqu'à 75 pourcents dans les organes de la diaspora haïtienne des États-Unis. La part réservée au créole et à l'anglais en diaspora vise une communauté non francophone composée d'immigrants alphabétisés en créole et en anglais. Cette dernière tout en étant minoritaire, constitue néanmoins une couche non négligeable du lectorat de ces médias. Le choix exclusif des quotidiens de la langue française s'explique par le fait que la clientèle haïtienne de la presse écrite s'inscrit dans la catégorie des groupes possédant un niveau de pouvoir d'achat suffisant pour se procurer un exemplaire de journal. Les créolophones unilingues ne sont pas sensés faire partie de cette catégorie.

⁵⁸ De 1986 à 1990, les médias au niveau de la presse écrite sont passés de moins de dix à environ une trentaine. De 1986 à 1990, les médias au niveau de la presse écrite sont passés de moins de dix à environ une trentaine.

2.7. Extinction de périodiques et tentatives de substitution

La médiatisation a un effet fulgurant et l'univers des communications n'a jamais cessé de s'élargir depuis la Révolution industrielle au 17^e siècle. Si du côté de l'émetteur c'est le principe du tiers exclus qui régit le choix du dispositif transmissif, il n'en est pas de même pour le récepteur qui peut à tout instant changer de canal. La décision une fois prise, l'éditeur se voit obligé de tout entreprendre pour garder son lectorat. Son activité est accaparée par les lois du marché.

Tout compte fait, il apparaît comme une évidence que l'information, produit de consommation, obéit à la Loi de l'offre et de la demande (Gagné, 1980). Aussi, faut-il tenir compte d'un ensemble de facteurs qui conditionneront la *bonne réputation* en sa qualité de « variable économique à part entière » des organes de sa diffusion (D'Almeida, 2007). À cet effet, il convient de faire état de certains problèmes qui peuvent se poser au niveau de la publication. D'abord, la qualité de l'impression n'est pas garantie au niveau national. De nombreuses imprimeries – celles surtout aux coûts les plus abordables – travaillent avec des équipements de faible capacité. On se retrouve souvent avec des magazines de faible lisibilité, affichant des photos à peine décryptables si ce n'est pas, par moments, le texte qui est lui-même partiellement illisible.

Ensuite, à l'impression, le prix unitaire de publication varie en fonction de règles non formellement définies et souffre d'une instabilité chronique liée à la dégradation incessante de la valeur de la monnaie nationale, baromètre du coût des produits et des services en Haïti. La règle de l'imprimerie : le coût de l'article décroît d'environ 25 % lorsque la quantité dépasse le millier à la réimpression. Très peu peuvent en profiter puisque parvenir à écouler même quelques centaines d'exemplaires est une gageure que ne réussissent pas tous les éditeurs. Ces derniers ne sont pas motivés à se lancer dans une aventure parsemée d'embûches, faits de risques de tous genres et sans avenir économique sûr. On y trouve quelques rares aventuristes particulièrement jeunes qui se cherchent un créneau pour se projeter vers un futur plus prometteur. De nombreux

directeurs de presse se retrouvent, après une dizaine de parutions de leur périodique, en diaspora étasunien ou canadien après l'obtention d'un premier ou d'un second visa de voyage.

D'autres utilisent leurs relations pour se frayer un passage dans l'administration publique ou privée. D'autres encore se recyclent en politique, etc., ainsi, le journalisme est souvent perçu comme un tremplin pour des jeunes en quête d'opportunités. En outre, la production et la distribution (vente) des journaux sont soumises aux aléas de conjonctures politiques et économiques. Sur le plan social, l'analphabétisme constitue l'un des obstacles les plus insurmontables parce qu'il exclut l'individu de la communauté des lecteurs. C'est tout un pan de la société haïtienne qui est privé du droit à l'information écrite et par voie de conséquence poussé vers d'autres formes de médiation pour satisfaire ce besoin. La radio et l'Internet viennent alors à point nommé combler ce vide à cause de leur accessibilité, leur disponibilité et la tradition orale fortement enracinée dans la culture haïtienne.

Cette donne est à l'origine d'une circulation informelle d'informations à travers ce que la culture locale appelle le *teledjòl*⁵⁹ circulation orale de nouvelles souvent non vérifiées tenant alors lieu de rumeurs dénommée *zen* dans le créole haïtien. Le *zen* dans la culture haïtienne s'alimente aussi de nouvelles qui ne se racontent pas dans un espace public ouvert mais qui se transmet de bouche à oreille dans des cercles intimes. Ce sont des informations sensibles concernant des personnes ou des groupes impliqués parfois à leur insu dans des histoires à caractère public ou privé. Depuis la montée en flèche des réseaux sociaux, ce sont les « fake news » qui tendent à entrer en concurrence avec l'information.

L'économique est fondamental pour la garantie de la liberté dont la presse a besoin pour sa survie. C'est aussi la logique qui a prévalu aux différentes initiatives de régulation du secteur, tel que cela a vu le jour en France en 1881. Les dispositions de ces principes sont assez clairement exprimées dans « Dictionnaire juridique, presse écrite, parlée, télévisée » (Solal et Gatineau 1980 11-15). Les deux auteurs ont recours à l'expression « entreprise de presse » pour

⁵⁹ Formé à partir de *télé* (comme pour la télévision) et de *djòl* forme péjorative de bouche. Le *teledjòl* est une information qui circule de bouche à oreille. L'expression a aussi le sens de rumeur.

laquelle les ayants-droits doivent bénéficier de la possibilité de jouir des bénéfices de leurs travaux à l'exception du domaine « d'information audiovisuelle que la loi a restreint de la façon la plus extrême le domaine de la libre entreprise. » L'intention des législateurs est sans équivoque :

C'est, pour la presse, une création moderne. Le législateur de la fin du dix-neuvième siècle avait au contraire considéré que toute réglementation spécifique, nécessairement contraignante, de l'entreprise d'édition de journaux ne pouvait être que néfaste. En procédant clamant que l'imprimerie et la librairie sont libres » la loi du 29 juillet 1981 avait rendu toute liberté à l'entreprise, qui pouvait être créée par quiconque et fixer, comme elle l'entendait, des rapports avec son personnel. p.11.

Logiquement, le facteur économique est indissociable d'une information coûtant « de plus en plus cher » s'il faut tenir compte des exigences comme : « frais de transport et d'hébergement, salaire des personnels, charges sociales » nécessaires au fonctionnement d'un organe de presse (Mouriquand (1997, p.37). Du point de vue catégoriel, sur le plan de la périodicité, Mouriquand (*idem*) reconnaît la primauté des quotidiens sur les hebdomadaires : « battus sur le chemin de l'actualité, les hebdomadaires et les mensuels vont devoir trouver encore des éclairages nouveaux de l'événement. » Selon Emery, H. Ault, et al (1976, p.279) « Les différences entre la gestion d'un hebdomadaire et d'un quotidien à faible tirage sont profondes, car un facteur essentiel intervient : celui du temps. Le principe : « Les nouvelles d'aujourd'hui, aujourd'hui » est enraciné dans l'esprit de tous les journalistes travaillant pour un quotidien, quel que soit le tirage ».

La vitesse, croient ces auteurs (*op.cit.*) constitue un facteur primordial dans la construction de l'information journalistique. « Les délais ont un sens bien précis et une force contraignante ». Le constat que de nombreuses tentatives de publication ont échoué à Port-au-Prince serait conséquent au fait de l'environnement immédiat des quotidiens *LM* et *LN* déjà fortement implantés dans le milieu : « Un quotidien à petit tirage implanté dans un secteur relativement isolé peut prospérer, alors qu'il périrait s'il était publié dans le voisinage d'un

grand quotidien urbain. » (Idem). Les villes de province d'Haïti ne semblent pas doter d'infrastructures économiques suffisamment solides pour supporter les frais d'une publication quotidienne. Même constat fait au niveau des organes de presse de la diaspora.

Au demeurant, existe-t-il une « contradiction entre l'intérêt du public et celui de l'entreprise de presse ? » Le journaliste n'a-t-il d'autres « mission » que celle de « vendre de l'information à un marché de plus en plus compétitif ? » En fait, comme pour toute entreprise générant des fonds, le journalisme fonctionne comme un marché dont la seule règle est le profit. Pire qu'un marché, il n'existe pas de réelle loi ni de principe réglementaire régissant l'exercice du métier.

Conclusion du chapitre 2

Sans prétendre épuiser le sujet, nous venons de voir le caractère ambivalent de la presse dans la mise en perspective de la violence. Le travail a ainsi mis en scène le coté antagonique des médias au travers d'un discours oppositionnel sur le même sujet. Dans la presse à caractère sociopolitique surtout, l'information semble être l'élément central dans la production discursive. Les autres genres comme la distraction, la formation occuperaient une place secondaire. Une telle préférence apparaît ostensiblement au niveau de la titrairie. Les pages de couverture des journaux portent sur les trois quarts des titres d'actualité ; ceux notamment qui produisent un certain niveau de choc émotionnel chez le lecteur. La qualité de l'information dépend de facteurs divers dont l'essentiel consiste à satisfaire les attentes du lectorat. Rares d'ailleurs sont les médias qui n'ont aucune rubrique ni émission d'information. Et cela est d'autant plus réel pour la presse écrite. Il est ainsi évident que ce poids dépend de la dynamique d'une structuration du discours qui tient compte du public cible. La réalité en Haïti amène à constater l'évolution du marché par rapport à la concurrence afin de déterminer les facteurs conditionnant la réussite, le cas échéant, l'échec d'une édition. Parmi les exigences du choix, la prise en compte de l'idiome de communication est un préalable à la fois pour l'émission et la réception du message.

La communication s'établit sur la base d'un dualisme non exclusif, c'est-à-dire, dans un cadre discursif orienté vers le vis-à-vis avec possibilité que l'Autre y soit intégré. Cette relation presse / presse et public s'établit à trois niveaux : une presse d'opinion qui s'assume et qui lance la polémique, une deuxième, plus passive, mais assumant une position modérée susceptible d'être prise en chasse par les extrémistes, et une troisième sournoise et prudente, qui prend position sans l'assumer. Bref, tous les médias prennent position. C'est une loi de la nature de la pratique professionnelle. D'elle dépend la survie de l'entreprise. La deuxième partie du travail débute avec la production discursive dans l'optique des choix visant à la consolidation des acquis de la mise en discours.

CHAPITRE TROISIÈME

3. PRÉSENTATION ET REPRÉSENTATION DE LA VIOLENCE DANS

LA PRESSE ÉCRITE : VERS LA DÉFINITION D'UNE VIOLENCE

HAÏTENNE

Introduction

Nous venons d'étudier la presse écrite, comme on l'a constaté, non pour en faire le contour exhaustif du point de vue du message véhiculé, mais pour aider à saisir les conditions essentielles nécessaires à l'exercice de sa fonction fondamentale d'information en sa qualité de contrat discursif (Charaudeau, 1985). On a vu que son impact sur l'opinion publique en dépend, et par voie de conséquence, sa durée de vie. Le choix est donc essentiel tant pour le lecteur-consommateur que pour l'éditeur-producteur. De ce fait, quand il s'agit de la violence, comment

la presse écrite la présente-t-elle à l'opinion ? Quelle représentation s'en fait-elle? Par quel mécanisme énonciatif procède-t-elle ? À qui en impute-t-elle la responsabilité ? Quelle stratégie utilise-t-elle pour faire passer cette représentation ? Il est entendu par hypothèse que le choix stratégique ne peut être que fonction de son efficacité qui se justifiera dans le résultat des conclusions.

3.1. Comment la presse écrite présente-t-elle la violence ?

« Appréhender le journal en tant que système de signification s'inscrit dans un cadre épistémologique présupposant que la signification se construit sur des réseaux relationnels » (Ringoot, 2004, p.91). Partant de ce postulat, nous allons tenter d'appréhender les différents positionnements des journaux du corpus sur la base de leurs relations respectives aux faits qu'ils mettent en scène. Pour déterminer la manière dont la presse présente et se représente la violence, nous interrogeons les différents discours et leur formatage énonciatif et éditorial⁶⁰, dont l'impact sur le choix et le traitement de l'information se révèle un enjeu majeur. Nous savons que pour présenter l'information, la presse utilise des procédés conventionnels de retrait et de distanciation énonciative dont le discours direct reste le plus reconnu. Cette méthode réduit le risque d'implication du sujet parlant dans son énonciation.

Le discours rapporté fait partie des modalités les plus courantes pour les journalistes de s'adresser à leur public, dans le but précis de garder la distance critique que requiert le souci professionnel de l'objectivité. Le discours du journaliste se conçoit donc comme un entre-deux discours dans la mesure où, le locuteur s'accapare les propos d'une tierce personne qu'il fait savoir par des moyens qu'il choisit au temps convenable. Généralement, lorsqu'un locuteur rapporte les propos de quelqu'un, il a le choix entre le discours rapporté de style direct par lequel il reprend mot à mot le message qui lui a été confié, ou il choisit, le cas échéant, le style indirect, voire le style indirect libre. Sans tenir compte des possibilités d'altération du message (Banfield, Authier et *al.*), le choix du discours rapporté est remis en question par beaucoup comme approche discursive propre à transmettre une information fiable, d'autant plus que le journaliste dispose de bien de stratégies, notamment à travers le procédé du traitement de l'information pour contourner les obstacles de l'objectivité.

⁶⁰ Il faudra se référer ici aux écrits de Maingueneau (1991), de Bourcier et Ducrot (1980), de Paveau (2007) pour avoir une définition satisfaisante du concept de discours. Le sens varie suivant qu'on est en énonciation (Benveniste, 1974), en pragmatique (Austin, 1962 ; Ducrot, 1984).

Par traitement d'information, on entend, selon le cas, un procédé informatique qui permet d'intervenir sur un contenu textuel dans le but de son formatage, de son habillage, de son cadrage, etc. Dans le domaine de la communication, on parle de traitement de l'information, ce qui se rapporte au fait de disposer d'un moule, d'une grille cataloguée à travers lequel transite cette information avant sa diffusion ou sa publication. Mais dans ce cas qui concerne la mise en discours, le traitement s'appuie à la fois sur la mise en forme tel que présenté au chapitre deuxième (2.10.2.), mais aussi dans une perspective de marketing, c'est-à-dire dans la vision d'une opposition entre production et consommation étant donné que le lecteur qui achète un exemplaire de journal paie pour sa consommation d'un produit discursif qui lui dicte un comportement à travers l'orientation que propose son discours.

Ainsi, le producteur se place en opposition par rapport au consommateur dans la mesure où le premier apparaît comme détenteur d'un produit (sa vision, ses valeurs, sa culture) qu'il propose au second en quête d'assouvir ses propres besoins (D'Almeida, 2007). Dans cette conjoncture, la relation public/presse se construit sur un double paradigme de manque et d'opportunité. La vigilance du consommateur est un acquis qu'il ne faut jamais sous-estimer dans la mesure où l'idée d'une complicité entre les deux protagonistes ne peut que profiter au producteur, puisqu'en dernier ressort, ce que la presse présente à son public n'est que le produit d'une représentation, c'est-à-dire d'une vision déterminée en fonction d'observations empiriques dont la validité est facteur de circonstances aléatoires. Se représenter la réalité est une activité mentale intuitive fondée sur les expériences antérieurement emmagasinées dans le subconscient (Martineau, 1998).

Govain (2021), partageant la conception de Cavalli et *al.* (2005) de ce concept, en arrive à une association avec « attitudes et stéréotypes » comme dans une relation de réciprocité. Selon lui, les représentations « fonctionnent chez l'individu comme un procédé qui lui permet d'appréhender le réel sous la forme d'une projection en fonction du connu. L'individu se représente l'objet dont il s'efforce d'appréhender l'essence sous une forme imagée en le conjecturant sur une expérience vécue. »

3.1.1. LM : présentation et représentation de la violence

Du point de vue des types de violence, *LM* publie des articles touchant tous les aspects du problème, mais semble éviter le sensationnel, pratique courante de certains quotidiens. Les textes parlent de la violence avec très peu d'effets émotionnels, avec une primauté de l'ethos sur le pathos. L'analyse prime généralement sur le reportage à chaud où le conte rendu est quasi-inexistant. Le regard froid porté sur les événements est peut-être dû au statut des journalistes de ce quotidien. En effet, il n'y a pas beaucoup de jeunes rédacteurs dans *LM* des années post-80. Les articles ne sont que rarement accompagnés de photos et font davantage l'objet de commentaires de l'auteur que de sa description vive.

Les dénonciations tirées de *LM* du 22 au 23 juin 2000 du président du Conseil électoral provisoire (version 2000), Me Léon Manus, pourraient servir d'exemple à expliciter le procédé de contextualisation de la violence du point de vue du lieu, du moment et des acteurs impliqués, avec une touche qui rappelle les critères d'un style proche de l'objectivité. Suite à la proclamation des résultats des élections du 21 mai 2000, l'organisateur principal, Léon Manus, pointa du doigt un secteur qui a mis sa vie en danger. « Dès lors, ma sécurité a été gravement mise en danger car je n'ai jamais accepté de cautionner les derniers résultats électoraux incorrects et non-conformes à la loi électorale. Des groupes d'individus se réclamant d'un parti politique influent commençaient à exécuter leurs menaces de mettre la capitale à feu et à sang. »

C'est grâce au contexte spatio-temporel et la mémoire des événements liée au référent « parti politique influent » que le lecteur a pu décoder le sens de l'énonciation. Les éléments contextuels ont donc suffi pour indexer le groupe dont il s'est agi. À ce moment précis, si un groupe menace la capitale sans que l'action publique soit mise en mouvement contre lui, le contexte autorise à déduire qu'il bénéficie de la complicité des autorités de l'État. Et le groupe en question n'était un secret pour personne.

3.1.2. Positionnement et rhétorique

LM est un journal d'analyse et de critique qui fustige ou qui conseille le gouvernement en fonction de l'orientation des mesures adoptées face aux circonstances et aux événements. Pour le lecteur, ce quotidien ne se contente pas du rôle d'intermédiaire octroyé à la presse. Le journal prend position et va jusqu'à afficher un ton professoral dictant à l'occasion l'attitude à adopter face aux questions brûlantes de la vie politique et sociale. Dans son édition du 25 février 2000, on lit comme suit les premiers paragraphes d'un texte apparenté à un éditorial ayant pour surtitre et titre: « Haïti/Elections/Conflit : Tentative infructueuse d'effacer le tableau ».

On est unanime à clouer au pilori les tenants de notre classe politique qui, dans les situations les plus difficiles où la Communauté Nationale (sic) connaît les drames les plus cruciaux, n'arrivent pas à renoncer à leurs pulsions instinctives, en vue d'un dialogue constructif.

Dans le continent et ailleurs, on a assisté aux bouleversements politiques et sociaux les plus profonds. Assurément durant ces époques troublées, il est impossible d'éviter des dérapages.

Mais, les décideurs savent toujours, au milieu des tempêtes sociales les plus graves, poser les garde-fous nécessaires pour sauvegarder les institutions et ne pas mettre en péril la survie nationale.

Depuis plus d'une décennie, notre pays patauge dans des crises dont les conséquences sont désastreuses au point d'hypothéquer l'avenir de la Nation. Et pourtant, à ce carrefour de tous les périls, aucun sursaut de sagesse, de sérénité n'a indiqué aux meneurs la voie du dialogue.

Dans les paragraphes précédents (quatre en tout), d'entrée de jeu, le rédacteur aligne quatre superlatifs entourés de cinq autres tournures exprimant la gravité de la situation présentée. Puis, arrive le terme pivot autour duquel tourne le topo : *crise*. Sur les plans lexical et syntaxique, dans les trois premiers paragraphes, les différents termes utilisés, en référence à l'idée de crise, sont largement révélateurs de l'ampleur qu'a un tel sujet dans l'imaginaire collectif haïtien.

L'imaginaire en général s'imprègne d'un réseau d'associations d'images qui portent l'individu à se représenter le monde suivant un cadre ontologique précis (Descola, 2009).

Cette ampleur exprimée à travers les lignes du texte est proportionnelle aux dégâts causés aux générations successives tant sur le plan matériel, physique que psychique par les différents moments de crises vécus. Mais il est surtout intéressant de suivre le cheminement des tournures utilisées par le rédacteur pour éviter les répétitions lassantes d'un même mot. Les reprises anaphoriques dénotent un effort constant pour trouver les termes faisant référence à la même réalité telle qu'elle est décrite dans les paragraphes ici en question. Description somme toute apocalyptique et annonciatrice de grands malheurs imputés à l'incapacité des *meneurs nationaux*. Entre autres, on doit souligner l'émotion vive qui traverse le journaliste dénonçant « *les tenants de notre classe politique (qui) n'arrivent pas à renoncer à leurs pulsions instinctives (qui, selon lui, faciliterait) un dialogue constructif.*

Ce secteur est identifié comme les « meneurs » incapables de contrôler leurs pulsions. Par l'opposition du pronom personnel « notre » à l'adjectif possessif « leurs » l'émetteur se démarque des dirigeants et affirme son appartenance identitaire en se positionnant dans le secteur dit de « la Communauté nationale ». Intention réitérée dans « notre pays » et « notre classe politique » qui l'opposent à « leurs pulsions instinctives ». La référence aux « pulsions instinctives » connote le mépris à l'endroit des responsables politiques dans la mesure où, l'idée d'instinct, renvoie à l'incapacité de raisonnement des dirigeants ; ce qui les ramène à l'état de sauvages, donc incapables de penser le bien. En dernier ressort, l'auteur, en comparaison avec ce qui se passe ailleurs, décerne aux dirigeants du pays un brevet exclusif d'incompétence alléguant de manière péremptoire que partout ailleurs, face aux situations dramatiques, les meneurs savent *sauvegarder les institutions et ne pas mettre en péril la survie nationale*. *LM* rencontre l'idée qu'il y a une manière particulièrement haïtienne de résoudre les problèmes qui se posent et qui exigent l'intervention des dirigeants haïtiens.

Sur le plan politique, en 1992 *LM* (du 4 au 5 février) est contre l'embargo international décrété dans le but de forcer le gouvernement civilo-militaire d'Haïti à négocier son départ du

pouvoir en faveur du retour de J-BA. Ce positionnement induit une prise de position du journal en opposition au régime lavalas qui avait réclamé cet embargo comme stratégie pour forcer les militaires à accepter le principe du retour du président renversé dans ses fonctions. Ce dernier, fait insolite, ayant été le demandeur de l'embargo contre son pays. Le texte appuyant ce positionnement, qui n'est pas rédigé par un journaliste, adresse les civilités du directeur du journal à des officiels dominicains qui ont combattu l'embargo. L'approbation ou la condamnation de l'embargo contre Haïti est indicatrice d'un positionnement idéologique dans le contexte du coup d'état du 30 septembre. La sanction ayant été prise en vue de faciliter le retour à l'ordre constitutionnel⁶¹, En termes d'indices clairs pour identifier la position politique du quotidien, on peut lire le texte suivant paru à la page 6 (quatrième de couverture) dans son No. du 4 au 5 février 1992 sous la rubrique « remerciements ». Autres remerciements :

Pendant son récent séjour en R.D. notre co-directeur D. Charlier se fit le devoir de remercier soit personnellement soit par lettre, les personnalités qui ont pris la défense du peuple haïtien contre l'embargo. C'est ainsi que l'ex-président Jacobo Majluta, le Dr. Norge Botello, président de la Chambre des députés, l'architecte Manuel Oswaldo Leger (un vieil ami par l'intermédiaire de M. Jean Desvarieux ex-chef du bureau du tourisme en RD), le Dr. Fernandez Alvarez Bogaert Numéro 2 du Parti Réformiste et candidat aux élections présidentielles de 1994, le vice-amiral Ramon Emilio Jimenez Hijo ; furent très sensibles et heureux de ces remerciements.

M. Fernando Bogaert nous avait prié de dire au peuple haïtien que lui et la majorité des leaders du Parti Réformiste mènent un combat de tous les jours et inexorable contre l'embargo.

Charlier avait aussi remercié ces amis des quotidiens qui ne cessent jamais de protester contre l'embargo infligé aux pauvres de notre pays.

Toutefois, ce même journal, au positionnement autonome, non partisan, et même anti-lavalas, a ouvert une brèche aux articles signés de Pierre Joël Jean, faisant office parallèlement de

⁶¹ On disait à tour de rôle : retour à l'ordre constitutionnel, retour à la démocratie, rétablissement de la démocratie, retour à la normalisation, rétablissement d'Aristide dans ses fonctions présidentielles.

journaliste présentateur à la télévision d'État – Radiotélévision nationale d'Haïti (RTNH). C'est cette connaissance du terrain qui permet de situer le cadre de l'article titré: « Sommet de la CIRR » (*LM* du 12 décembre 1996). Le journal, en cette occasion, présente, par des propos clairement favorables au gouvernement, les avantages de la politique du président de la République. Selon l'article : « Le président Préval a bien présenté le dossier d'Haïti ». Les arguments corroborent, point par point, ce positionnement.

On relève les passages « le chef de l'état haïtien, René Préval, a pris la parole mardi à midi et a présenté avec la plus grande exactitude le dossier de son pays » (premier paragraphe).

« Il a promis de travailler afin de créer un climat sûr et stable susceptible de mettre en confiance les hommes qui, résolument vont se tourner vers Haïti » (2^e paragraphe).

« Le président René Préval a présenté la nouvelle situation de l'économie haïtienne dont les réformes entreprises visent pour l'essentiel à mettre de l'ordre dans l'économie et à permettre l'application de pratiques fiscale et monétaire rigoureuses. » (3^e paragraphe).

Dans les trois extraits sélectionnés, il est noté qu'un travail de mise en scène des réalisations du gouvernement de René Préval est au centre du discours. Dans le premier paragraphe, l'attention tourne autour de la capacité du président à communiquer le dossier de son pays. Ce dossier met notamment emphase sur un avenir touristique prometteur, et la mise sur pied de mesures visant une rentabilité fiscale assurée. Il y a lieu de se demander si le but principal poursuivi par le rédacteur a été d'informer le lecteur ou de faire l'éloge de la politique gouvernementale en place.

Bref, ce texte de treize paragraphes, étendus sur la première et la deuxième de couverture du quotidien, n'est qu'un panégyrique du gouvernement de René Préval. Il y a lieu de confondre, à travers le reporteur la politique éditoriale de *LM* avec celle de la station de télévision dans laquelle travaillait l'auteur.

3.1.3. LN : Présentation et représentation de la violence dans LN

LN publie à la une des articles qui correspondent à sa ligne éditoriale et en fonction des retombées économiques et financières pour le journal. On y trouve des reportages concernant la politique, l'économie, l'environnement, le sport, etc. Lorsqu'il arrive des événements impliquant les hauts placés au niveau gouvernemental : chef d'État, Premier ministre, ministres, ces faits se retrouvent fort souvent comme manchette de l'édition. La manchette est aussi réservée aux faits choquants comme les assassinats et funérailles du ministre Guy Malary, du commerçant Antoine Izméry, du sénateur Yvon Toussaint, etc. Les faits divers occupent une place assez visible dans ce quotidien avec ses « Remous de l'actualité. » C'est la rubrique où s'expose l'information la moins subjective. Celle qui porte notamment sur les brèves, les entrefilets, bref, sur les genres mineurs du journalisme. Dans ces brèves, il n'est pas toujours facile de retracer l'orientation politique ou idéologique du quotidien. Il y a lieu toutefois de souligner une touche sensible de réprobation lorsqu'il s'agit de parler de la violence. Quelques extraits sélectionnés apparaîtront avec un ton neutre dans l'énonciation.

Extrait 1, *LN* du lundi 26 Juillet 1999 rapporte qu' « un propriétaire de Pharmacie fut tué le matin du 25 juillet. Gilbert Pamphile, copropriétaires de la pharmacie Emy-Pharma située à Delmas 33, juste en face de la Télévision Nationale avait reçu, aux alentours de 10h 30, deux balles à la tête, alors qu'il se trouvait au comptoir de l'entreprise, selon des informations diffusées par Signal FM. Laissé pour mort par ses agresseurs qui n'ont rien emporté, M Pamphile a été transporté à l'hôpital où il a succombé à ses blessures. Les mobiles de cet assassinat perpétré à visière levée par des bandits armés n'ont pas été révélés. »

Aucun commentaire de cet acte d'assassinat qu'on pourrait pourtant tenter d'interpréter en raison notamment que les « agresseurs » n'ont rien emporté. Ce qui suppose qu'il ne s'agissait pas d'un crime commis pour cause de vol. À partir de cet indice, certains journalistes pourraient en profiter pour ouvrir un débat sur les vrais mobiles de l'assassinat. Noter aussi l'emploi du mot « agresseur », terme moins chargé que son presque équivalent « zenglendo ».

Extrait 2, *LN* du mardi 19 Janvier 1999 citant AHP relate que « Jessy Sylvain Pierre, Contrôleur général de l’Autorité portuaire nationale est assassinée le 9 mars 2001 sur l’Ave. Martin Luther King, à bord de sa voiture. Non loin de l’endroit où a été assassinée l’avocate Mireille Durocher Bertin, le 28 mars 1995. »

Remarque : Il n’y a rien qui pourrait indiquer le parti-pris chez le journal.

Extrait 3, l’édition du mardi 25 avril 2000, *LN* rapport que « M. Dorismond, la troisième victime de l’incident du Canapé-Vert, Juvenat, survenu le lundi 17 avril, est décédé dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 avril à 1h du matin, M. Dorismond avait reçu deux balles d’un policier dont l’une au cou en tentant de s’opposer à l’assassinat d’un autre jeune (également victime).

Le récit se limite au fait, en d’autres termes sans aucune intervention du sujet.

Même constat

Extrait 4, avec *LN* du 25 août 98 titre : « Un adolescent de 16 ans tué par erreur » Il s’agit de Jameson, élève de 3^e secondaire tué à la rue Magloire Ambroise par un policier qui l’aurait pris pour un voleur.

Extrait 5, *LN* du lundi 8 mars 1999 rapporte : « Le responsable local de la Coalition nationale pour les droits des Haïtiens, M. Pierre Espérance, a été atteint, l’après-midi du 8 mars, de deux balles, à l’entrée de chez lui à Delmas après que des bandits armés qui le poursuivaient eurent violemment ouvert le feu sur le véhicule à bord duquel il se trouvait. »

Cet entrefilet qui « raconte fidèlement » le déroulement des faits, a dû recourir à un adjectif renforçateur permettant d’interpréter l’ampleur de l’acte. En toute logique, il y a lieu de se questionner entre « ouvert le feu » un acte par nature violent, et « violemment ouvert le feu » sur l’effet que voulait produire le narrateur. Outre les entrefilets de la rubrique « Les remous de

l'actualité », *LN* s'efforce, assez souvent, d'adopter un ton neutre dans les textes de reportage ou de compte rendu.

3.2. Positionnement éthique et rhétorique

Guérin, Siouffi, et Sorlin [(EDS 2013) considèrent la question du discours suivant un type d'engagement éthique qu'ils nomment « la notion de prise en charge » où le locuteur n'y est plus une entité abstraite, mais un sujet social indissociable de son énonciation. Il est dès lors possible de penser la prise de position et la responsabilité énonciative qualifiées comme : « la prise en charge de la vérité référentielle ». p.39. Les auteurs précisent en ces termes leur point de vue :

La prise en charge de la subjectivité du dire et du dit a même conduit quelques chercheurs pionniers à problématiser une notion d'origine philosophique : la notion éthique de prise en charge, et par prise en charge, ils entendent essentiellement la responsabilité énonciative d'un sujet qui tient à montrer et/ou à modaliser le degré de conviction de ses assertions et donc la véridiction de ses dires. p.40.

La nouvelle rhétorique considère en effet qu'il existe dans les pratiques discursives, à côté d'une prise en charge véridictionnelle et en interaction avec elle, un second type de responsabilité énonciative liée à la mise en œuvre d'une logique des valeurs. Chacun de ces deux types de prise en charge implique un régime de rationalité spécifique : 'théorique dans le cas de la vérité référentielle, 'pratique' et axiologique dans celui du juste et du bien.

Les auteurs critiquent l'approche de Charaudeau et Maingueneau : « le seul type de prise en charge qui compte vraiment à leurs yeux est celui de la vérité référentielle. » p.46. Pour elles si Maingueneau veut que « le seul type autonome à laquelle le sujet du discours ait droit en matière de valeur, c'est la vérité de choisir un genre plutôt qu'un autre », tandis que

« Charaudeau reconnaît l'existence du jugement de valeur autonome, mais ce qui compte avant tout à ses yeux, c'est la prise en charge de l'acte de faire croire au Vrai. » p.46.

Dans la dynamique de la recomposition de la société haïtienne en passe de devenir une société mue par des ressorts de plus en plus solides de violence, de nombreux secteurs trouvent dans le discours un exutoire. Une manière de s'écarter des auteurs qui commettent les crimes, sans toutefois poser des actions concrètes pouvant les empêcher. Aussi, des secteurs généralement perçus comme faisant partie du problème, prennent-ils la voie de la presse pour chercher une autre image. *LN* du 9 mars 1999, suite au constat d'une recrudescence du climat de violence en Haïti, particulièrement à la capitale, avait rapporté une intervention de l'Ambassadeur américain, Timothy Michael Carney, à travers lequel ce dernier demanda « la fin de la violence et de l'impunité ». En associant la violence à l'impunité, l'Ambassadeur pointe implicitement du doigt l'État haïtien en général et l'institution judiciaire en particulier ainsi que son bras armé, la PNH, qui n'arrivent pas à protéger la société contre ses agresseurs. L'ambassadeur insinue que ces hors-la-loi pourraient bénéficier de la protection du régime en place en prétendant prendre sa défense contre les membres de l'opposition. Dans son développement, l'article comporte un champ lexical résumant l'état d'esprit ayant prévalu à ce moment où l'opinion est dominée par un besoin immédiat de redressement de situation et d'une prise en charge urgente des autorités de l'État.

Le champ lexico-sémantique tourne essentiellement autour de la violence et du climat d'insécurité qui en découle. Une recension du lexique constitutif de l'essence des idées exprimées permet une mise en situation impliquant un répertoire de cas et de types de violences d'un côté ; du comportement à adopter face à la violence de l'autre.

Tableau 7. Champ lexico-sémantique de la violence dans un article de *LN* du 9 mars 1999.

La violence : champ lexical	Aspect lexico-sémantique
Mettre fin à la violence	Ordre, demande de cessation de la violence.
Besoin absolu de diminuer la violence	Urgence de baisser, de réduire l'intensité de la violence.
Que toutes ces violences cessent	Ordre direct de cesser la violence.
Arrêter cette vague de criminalité	Ordre d'arrêter, de cesser la criminalité.
Arrêter les criminels	Ordre d'arrêter, de stopper les auteurs de la criminalité.
Abandonner tout esprit de violence	Ordre. Interpellation, conscientisation contre la source principale de la violence.
La misère du peuple fatigué de souffrir	Fatigue (état moral), signe de faiblesse, appel à la conscience.
Solution à cette crise	Besoin, nécessité sociétale ; conséquence des appels et de la conscientisation.
La question de l'insécurité	Conséquence psychosociale de la situation de violence.
Climat d'insécurité	État du procès au niveau psychosocial.
La violence politique	Qualificatif du procès, type de violence.
La violence criminelle	Qualificatif du procès, type de violence.
Problème crucial	Qualificatif du procès. Enjeu. Évaluatif.
Cette vague de violence	Niveau d'intensité de la violence.
La violence dans une famille	localisation du procès. Proximité.
L'assassinat du Sénateur Toussaint	Identification d'une victime. Contextualisation du procès.
Les actes de violence	Le procès en soi. La violence en tant que fait réalisé.

Nous venons d'établir un aspect du champ lexical de la violence repéré dans un article de presse du quotidien *LN* du 9 mars 1999. Le lexique est composé de termes de toutes les

catégories grammaticales avec une dominante de substantifs visant la présentation de la violence, de l'état d'esprit qu'elle suscite, de la préoccupation sociétale dont elle fait l'objet et notamment de l'urgence que requiert sa solution en tant que problème posé aux dirigeants du pays et à la société haïtienne. Le lexique est ici révélateur d'un état mental très préoccupé par le phénomène qui tend à devenir le problème central de la population, surpassant ceux de l'éducation, de l'environnement, du logement, besoins fondamentaux pour une vie humaine normale. Cette mise en exergue permet de questionner les relations entre la réalité des gangs et les pratiques sociopolitiques qui l'entourent.

Les différents ordres et appels contenus dans le texte font voir que les institutions politiques se retrouveraient, selon le cas, soit en face des gangs, soit à leurs côtés quand elles ne créent pas les conditions de leur surgissement et de leur prolifération. S'il est vrai que, jusqu'à présent, aucune enquête n'a prouvé l'interconnexion entre institutions militaire et policière et l'extension des gangs armés dans la perpétration d'activités criminelles, la perception croissante de responsabilités d'agents et d'officiers pactisant avec les bandits ont fini par jeter le discrédit sur ces entités. Dans l'opinion générale, la perception est que dans certaines situations, militaires, policiers et bandits - notamment lorsque ces derniers ont des affiliations politiques, travaillent sous un seul et même commandement. D'où la passivité qui justifie les préoccupations exprimées dans le texte.

L'implication politique d'un banditisme déguisé dans l'activité de la violence apparaît avec plus d'emphase dans *LN* du 23 avril 2000 relatant, de son côté, la situation d'incertitude entourant le déroulement des élections dirigées par le président du CEP, Léon Manus. Le cri d'alarme qu'a lancé ce dernier au chef de l'État en fonction, a trouvé un grand écho dans la presse nationale. Léon Manus fit appel alors à l'intervention des dirigeants du pays afin de faire cesser la menace de groupes de pression dirigée contre sa personne et l'institution électorale qu'il dirigeait. Ces pressions venaient particulièrement de l'occupation des rues par des militants lavalas sur fond de menaces et de troubles à l'ordre public.

Dans les faits, cet appel au chef de l'État était aussi une façon de responsabiliser le pouvoir exécutif par rapport aux actes de violence, et au climat y relatif, imputés à l'époque aux organisations populaires (OP) proches du parti Lavalas au pouvoir. L'article reprend pendant huit fois (y compris le titre), le terme violence, exprimant un ras-le-le-bol à travers la demande réitérée d'y mettre fin. Les termes du discours ramènent à l'évidence de l'incapacité des autorités haïtiennes en place d'intervenir efficacement sur la réalité de la violence constatée vu qu'elles en sont les instigateurs et qu'elles en profitent pour fléchir l'opposition et se renforcer dans leur position.

3.2.1. Par alternance codique

Quand *LN* se positionne, il le fait avec une certaine subtilité rhétorique notamment à travers l'ironie qui passe par l'alternance codique. Dans *LN* du 21 septembre 1998, par exemple, abordant le dossier de la ratification de Hervé Denis comme Premier ministre, l'éditorialiste écrit : « Pourra-t-il convaincre ces irréductibles de l'OPL qui prennent apparemment goût à ce petit jeu : Mwen p'ap kite pou ou, se ouk (sic) pou kite pou mwen. Les « membres » de l'organisation politique de l'opposition au pouvoir qualifiés (ou perçus comme) « irréductibles », l'adjectif est un évaluatif négatif, indiquant qu'ils seraient les seuls responsables du maintien de la situation. L'insertion du créole pose un discours relaté issu du folklore haïtien reconnu et répandu dans le milieu scolaire. Ce rappel culturel évoque, dans son application, la forme de lutte à laquelle se livrent souvent des frères ennemis qui ont beaucoup à se reprocher l'un l'autre. La malice populaire aurait dit : Chans Denis lou... »

En effet, les incises du créole se retrouvant dans un même paragraphe d'un texte en français rappellent, pour la première, un jeu scolaire qui s'exécute en cours de récréation entre filles. Pour la seconde, elle désigne quelqu'un de malchanceux. En effet, « Mwen p ap kite pou, se ou k pou kite pou mwen » (selon l'orthographe correcte), est une chansonnette mise en jeu par des écolières haïtiennes. C'est vraiment un « jeu » comme le dit le rédacteur. Il met face à face deux jeunes filles qui se tapent mutuellement la paume de la main tout en fredonnant la chanson, ce duel amical dure jusqu'au moment où l'une d'entre elles, épuisée ou découragée, décide de

lâcher prise. Passé en dicton, symboliquement ceci a pour sens l'intransigeance, le jusqu'aboutisme. En d'autres termes, le rédacteur veut souligner le comportement irréductible des politiciens de l'OPL.

La deuxième interférence « Chans Denis lou » conditionnellement attribuée à « La malice populaire » fait référence au choix de Hervé Denis qui, au poste de recteur d'université qu'il venait juste de briguer par élection, avait préféré celui de Premier ministre auquel il a été au même moment désigné par le président de la République. Cependant, les conflits internes entre les partis politiques au Parlement empêchaient le candidat Denis d'accéder à ce second poste. Il a ainsi tout perdu en tentant d'attraper le gain supérieur. En Haïti, on dit de quelqu'un qu'il a de la « chans lou » (chance lourde) quand il rate ses opportunités. On pourrait aussi ironiser en créole : « li pèdi ni sak ni krab »⁶² comme dans la fable de La Fontaine « Adieu veau, vache, cochon, couvée ». Cette manière d'ironiser l'issue des négations avec le pouvoir place l'OPL dans la posture du mauvais perdant.

Dans un autre texte *LN* du 02 février 1998 écrit : « Beaucoup et même trop a été déjà dit sur la crise actuelle. On se rappelle entre autres que dès le mois de juillet 1997, environ un mois après la démission de Monsieur Smarth, dans les colonnes de *LN*, nous avons prédit après analyse, que la solution de la crise qui doit nécessairement passer par la ratification d'un Premier ministre, n'est pas pour demain. Ce que nous avons même traduit en créole par l'expression : « Nou fèk kare nan lòbèy ». Le mot « lòbèy », de par sa signification dans la langue maternelle (tapage, vacarme), est une représentation dévalorisante de la situation politique du moment. Les tractations politiques, les rivalités entre l'OPL et *Fanmi Lavalas*, vu la position majoritaire de l'OPL au Parlement, rendaient du moins difficile, sinon impossible, la nomination, sans compromis, d'un Premier ministre.

⁶² Il s'est fait avoir.

3.2.2. Par le choix de termes péjoratifs

Extrait 6. *LN* du 14 janvier 1991.

A noter que Madame Raymond ne s'est pas présenté (sic) durant toutes les opérations. Leur manque d'esprit de concertation véritable leur (sic) rendait peu habiles à maîtriser la conjoncture qui prévalait et à faire front aux forces obscurantistes laissées par l'ancien régime. Cette incapacité due à l'absence d'ingéniosité, de loyalisme et de perspicacité de la part de ces leaders a coûté tant de souffrances au peuple haïtien.

On observe les emplois marqués de stigmates comme « forces obscurantistes » par conséquent incapables d'ingéniosité, de loyalisme et de perspicacité. Il y a la position du journal qui s'exprime par la dévalorisation d'un secteur au profit d'un autre qui serait conforme à ses manières et sa vision du monde. Le journal rend les leaders responsables de la souffrance de la population.

Lors d'une bavure policière survenue à Waney 89 dans la nuit du 7 au 8 décembre 2002, *LN* du jeudi 9 janvier 2003 rappelle le sort fait aux fils de Viola Roberts dans la nuit du 7 au 8 décembre 2002, lorsque des individus portant des maillots de la Police nationale ont ôté la vie à Angelo Philippe (22 ans), Vladimir Sanon (21 ans) et Andy Philippe (20).

Le commentaire du journal :

« Jusqu'au jour de cette publication l'enquête peinait à trouver les auteurs de ce crime qui, en un premier temps, avait forcé Viola Robert (45 ans), à abandonner sa maison, en un second, à prendre l'exil, par crainte de représailles. »

L'usage de mots comme « peinait » « forcé » et « crainte de représailles » permet de décrire un climat d'anarchie, voire de complicité des autorités avec les agents de la criminalité. La victime n'a pas droit à la justice. Au contraire, elle est persécutée par les bourreaux et obligée de quitter le pays. Il y a, à travers les mots employés, la peinture d'une injustice et d'une violence cautionnée par l'État.

La même édition indiquait que les adolescents victimes avaient été assassinés après avoir été enlevés chez eux, précisant qu'une enquête qui avait révélé l'implication de policiers dans l'assassinat n'a jamais connu tout de suite.

3.2.3. L'emploi de la métaphore

Le numéro du 13 au 15 décembre 2002 avait été plus explicite : « Dans la nuit du 7 au 8 décembre, des éléments de la brigade spéciale du sous commissariat de Carrefour ont fait irruption dans la maison qu'occupe la famille Philippe... »

La date est indiquée (13 au 15 décembre 2002) ainsi que le moment de l'opération (la nuit), ceci n'est pas conforme avec la Constitution de 1987 qui interdit les interventions policières pour des cas d'arrestation au-delà de six heures PM.

La déclaration d'un témoin fait révéler que : « aux environs de 2 h du matin, on a frappé à la porte. Pensant que c'était leur père, l'aîné des trois frères (Angelo), est allé tourner la clef pour le faire entrer. C'est comme si une tornade avait éclaté dans la pièce.»

Le recours au terme « tornade » laisse croire que la violence, cette fois, a été particulièrement brutale et que les victimes ont été soumises à un choc terrible. Ce que confirme la narration faite autour de l'incident. En effet, une tornade est une force de la nature. Elle se caractérise par son imprévisibilité et sa force irrésistible qui occasionne souvent de grands malheurs. La tornade symbolise ici un danger insurmontable.

En deux temps trois mouvements tout le monde était couché par terre et mis en joue par des policiers tout en noir encagoulés. Ils ont demandé les raisons de cette irruption brutale. L'un des agents de la PNH leur a répondu qu'ils sont en état d'arrestation. Après, selon le témoin, ils ont procédé à une fouille sommaire de la pièce et ont amené les trois victimes, les pieds nus. Avant de partir, Angelo a eu le temps de se mettre à genoux en disant : « gade sa Sheilla fê mwen ». Pressentant que le pire allait arriver, il a ôté de son cou une chaîne et la remit à son cousin de 12 ans, le quatrième personnage qui vivait avec eux. Il a eu la vie sauve parce que les policiers ont pensé avoir affaire à un être inoffensif qui restera muet

comme une tombe. En cours de route, les forces de l'ordre ont compris leur monumentale erreur et sont revenus sur leur pas. Ce dernier a eu le temps de se sauver.

Le récit ici est une pièce à conviction du niveau de terreur dégagée dans l'accomplissement du drame. Les auteurs, les acteurs, les victimes, la haine, la méchanceté, la peur, les émotions, tout passe dans le récit. Il n'y a aucune possibilité de revendiquer l'objectivité étant donné le souci de l'énonciateur de faire vivre les émotions contenues dans le déroulement du drame. Faut-il croire que les deux exigences, en l'occurrence celle de rapporter fidèlement le déroulement des faits et d'être objectif sont incompatibles ? Ici le recours à la métaphore est symptomatique d'une montée d'émotions vives qui ne s'expriment que par des figures de ressemblance dont fait partie la métaphore. En effet, « l'emploi de la métaphore implique une façon de *penser* et une façon de *voir* qui agissent sur la façon dont nous comprenons le monde en général. La métaphore exerce une influence créatrice sur la science, sur notre langage, et sur la façon dont nous pensons. » (Morgan, 1989, p.3.)

LN du 15 septembre 1994 écrit : « Nous nous sommes toujours gardés de prendre parti dans le conflit inter-haïtien ouvrant néanmoins nos colonnes à toutes les parties, à tous les courants exprimant leur conviction dans la correction et le respect que nous avons toujours exigés. Ce, pour l'aménagement d'un espace de libre dialogue et d'une base de concertation. »

Du point de vue du journal, il se croit impartial et respectueux des règles du métier. C'est en principe un credo chez le journal qui dit hériter cette conduite des pères fondateurs du quotidien. En effet, la promesse du journal de continuer « à améliorer à tous les niveaux la qualité du journal, de la présentation au contenu jusqu'à la livraison » passe par la satisfaction des besoins de la production qui coûte de plus en plus cher. Au contraire d'une information impartiale et objective, *LN* est un journal parfois engagé et partisan dont les traits apparaissent dans les textes qu'il publie. Entre 1991 et 1994, par exemple, lors du débat sur les manœuvres de la Communauté internationale concernant le sort d'Aristide en exil, *LN* s'est montré ouvertement anti-occupation et proche du courant nationaliste.

Quelle est la politique américaine vis-à-vis d'Haïti depuis 1986 ? Pourquoi les Blancs américains ont-ils un comportement aussi destructeur et chaotique dans la crise actuelle ? Devons-nous remettre en question le proaméricanisme aveugle et contre-productif de nos dirigeants et aspirants dirigeants ? Peut-on aspirer, dans ces conditions, à proposer de nouvelles formules de bon voisinage avec l'Oncle Sam ? LN du 6 au 8 mai 1994.

Le destinataire affirme clairement son parti-pris lorsqu'il recourt, contre toute règle déontologique, à la première personne du singulier pour aviver « la conscience nationale ». « Le fait pour moi de souligner l'écrasante responsabilité américaine, en avivant la conscience nationale, devrait armer la vigilance patriotique et fortifier la lucidité historique. » Le ton ici est loin d'être assimilable à celui reconnu des journalistes à travers le texte informatif au style neutre, impartial et désintéressé. La voix se confond plutôt avec celle du militant, de l'acteur politique. Fustiger le comportement des États-Unis dans la crise haïtienne et soulever la conscience nationale contre sa politique, est l'objectif de l'énonciateur : « Les États-Unis, depuis Toussaint Louverture, ils fascinent et étouffent Haïti et pèsent sur son destin. Ont-ils œuvré dans notre intérêt ? A des siècles de distance on a cru et on a vu. Les signes s'accroissent en Haïti qui devraient nous inviter à plus de lucidité et de vigilance. »

LN adopte un ton accusateur dans son numéro du 12 et 13 octobre 2004 lorsque, dans son titre à la une « Les yeux braqués sur Aristide », se lit dans le chapeau la présente introduction : « Le climat de peur instauré par les partisans de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide pour réclamer son retour d'exil perdure à la capitale. Le secteur privé condamne dans un communiqué "ce climat de terreur". Entre-temps, plusieurs observateurs y voient la griffe de l'ex-président. ». L'attribution des actes de violence aux partisans du président en exil fait voir la position du journal qu'il renforce par l'usage du terme « griffe » pour désigner la main. Le recours à un substantif ayant pour référent un animal est une manière de rabaisser la figure de l'ex-président que le journal d'opposition *HO* caricature fort souvent en scorpion exhibant de longs crocs, toujours prêt à blesser même ses bienfaiteurs. Dans l'imaginaire collectif haïtien, le scorpion symbolise l'ingratitude, la trahison, la méchanceté. *LN* en ce sens ne se démarque pas de cette mise en scène oppositionnelle en attribuant des griffes, à celui qu'il tient pour responsable des violences qu'il réprouve. Un autre indice qui rapproche *LN* de son concurrent *HO* est le

recours à la formule attributive « plusieurs observateurs » pour masquer sa prise de position directe. En 2004, à trois semaines de la destitution d'Aristide, *LN* du publie une analyse qui souligne les traits dictatoriaux de la gouvernance lavalassienne.

Aristide ne s'arrête pas là : à l'intention du peuple, il désigne la France comme l'origine de tous les maux frappant Haïti depuis 1804, date de l'indépendance obtenue après une lutte farouche des Noirs contre les troupes expédiées à Saint-Domingue par Napoléon Bonaparte ». Parlant de la bourgeoisie et de ses responsabilités dans la débâcle nationale, le journal reste affirmatif :

Cette dernière n'a pu maintenir sa domination durant deux siècles qu'en utilisant l'Etat comme Etat prédateur, comme instrument de colonisation à usage interne. Toute la stratégie de l'Etat haïtien durant deux siècles a consisté à remplacer la domination des colons, à faire en sorte que les classes populaires soient refoulées « en dehors » hors de tout espace de citoyenneté.

Selon *LN*, c'est à la classe moyenne qu'il revient de porter le poids du fardeau de la collusion de la bourgeoisie avec les dirigeants de l'État :

Les années de crise ont profondément modifié la classe moyenne. Face à la grande bourgeoisie et la nouvelle oligarchie issue de la drogue et de trafic illicites patronnés par Aristide, s'est constituée une alliance d'une moyenne bourgeoisie avec le reste de la population, qui se tourne de plus en plus vers la France, et pour laquelle il ne peut y avoir de développement durable sans démocratie durable.

À l'instar des critiques de dissidents lavalas comme Chavannes Jean-Baptiste et Gérard Pierre-Charles, *LN* compare Aristide et sa politique au macoutisme duvaliériste.

On peut même dire que l'aristidisme est le stade suprême du duvaliérisme, son stade ultime et final. Duvaliérisme et aristidisme ont la même fonction : barrer l'intégration démocratique des masses en épousant de manière populiste leur revendication d'égalité pour mieux les fourvoyer. Il était donc normal que la grande majorité des militants honnêtes de Lavalas rompit avec ce nouveau tyran ». *LN* du 14 janvier 2004.

LN bascule quelques fois dans l'opinion au lieu de se contenter dans la rigueur froide de la description des faits. L'un de ses collaborateurs bénévoles, l'ex-président Lesly Manigat a eu – dans l'édition du 26 août au 1^e septembre 1998 d'HO – à publier un texte dans lequel il récrimine *LN* du ton ironique d'un de ses articles à son égard. S'estimant mériter un traitement digne de l'ami et du collaborateur qu'il a toujours été pour ce quotidien, Manigat signale un comportement qui s'écarte de la tradition du quotidien : « Point n'est besoin de rappeler que feu Lucien Montas nous avait habitué à plus d'élégance dans la façon par *LN* de traiter ses amis et collaborateurs bénévoles, tout en ayant au plus haut point le respect scrupuleux de la vérité et le souci de l'indépendance du journal. Mais il me faut m'habituer sans doute à ce qui semble devenir la nouvelle manière, en ce qui me concerne tout au moins. ».

Dans « Les causes profondes d'un *dechoukaj* » la prise de position est flagrante surtout dans la stipulation des sous-titres. Ex : « Des syndicalistes qui se la coulent douce. » Mais aussi, certaines expressions et phrases utilisées dans le développement de ces sous-titres renvoient à une prise de position de la part du rédacteur. Ex : « Comment comprendre que les employés surpris en flagrant délit de vol sont encore dans leur poste à l'usine ? »

Lorsqu'il s'implique dans les faits qu'il rapporte, le quotidien en est conscient. Dans son numéro du 13 septembre 1999, *LN* publie : « Une note positive pour la PNH. » Puis, le journal affirme son positionnement en des termes clairs.

Quand ça va mal, nous sommes parmi les premiers à le dire. Quand ça va mieux, nous devons être assez honnêtes pour le clamer. La semaine dernière, nous avons dénoncé le laxisme et la tolérance malade des agents de la Police nationale d'Haïti qui, face au phénomène de l'insécurité, se montrent de plus en plus faillibles. Oui, nous l'avons dit. Aujourd'hui, ce même corps de Police est en train de s'affirmer. Evidemment, nous ne savons pas pour combien de temps. Port-au-Prince est une petite ville. Si on développe ou met en place des stratégies sûres, on arrivera certainement à endiguer ce flot d'actions meurtrières que commettent les bandits.

Le précédent extrait est révélateur d'un courant très subjectif qui traverse la ligne éditoriale du journal. En affirmant être « parmi les premiers » à dire que « ça va mal », le journal dévoile son penchant pour les sujets touchant au bien-être de la communauté. Le ton montre de

préférence l'image d'un objecteur de conscience qui incite l'institution policière à mieux faire son travail. Vis-à-vis des pouvoirs publics, *LN* adopte le comportement qui profite à sa politique éditoriale. Il ne faut toutefois pas se fier entièrement à la supposée neutralité déclarée du quotidien de la rue du Centre, lors même que c'est le journal le plus centré sur l'information. En termes de cas repérés à l'intérieur des colonnes du journal, il est utile d'attirer l'attention sur les marques énonciatives pouvant renseigner sur l'approche adoptée dans le déroulement des faits.

Bref, une synthèse de l'éditorialité des deux quotidiens aboutit à la conclusion que, comparé à *LM*, *LN* est le quotidien haïtien le plus impartial, le plus penché vers l'actualité et le traitement objectif de l'information. Cela ne signifie pas qu'au niveau professionnel il soit exempt de partialité et de subjectivité telle que cela vient d'être établi à travers la revue de son contenu. La mise en discours des deux quotidiens priorise l'usage du français sur le créole avec une tendance moins marquée chez *LN* dans lequel le mélange de langue est plus élevé. En effet, *LN* apparaît sous un visage plus libéral que son concurrent plutôt conservateur.



Le directeur de *LN*, Max Chauvet (à droite) reçoit le Premier ministre Gérard Latortue à son bureau.

3.2.4. HenM : présentation et représentation de la violence

HenM est, de l'avis de son concurrent *HO* (du 11 au 18 novembre 1992), « l'organe semi officiel de Lavalas à Miami. ». Son édition du 12 au 19 décembre 1995 commence son article ainsi : « Le Ministre des travaux Publics, Transports et Communications (TPTC), l'ingénieur Jacques Dorcéant, informe que la Centrale Electrique de Varreux (nord de la capitale) est l'objet depuis plusieurs jours d'attaques planifiées et violentes de la part de bandes armées. » L'hebdomadaire appuie ce point de vue en affirmant : « Le samedi 9 décembre, par vagues successives, des assaillants ont attaqué à coups d'arme à feu et de *cocktail Molotov* les installations de la centrale de Varreux située sur la route nationale No 1, mettant en péril les équipements de l'usine, ainsi que la vie du personnel technique.» Nous retrouvons des nouveautés dans la déclaration du ministre, par exemple, le cocktail Molotov auquel le dictionnaire *Robert* prête la définition d'un liquide inflammable utilisé comme projectile incendiaire. La situation de non-sécurité n'est pas présentée comme irréversible et incontrôlable. L'insécurité n'est pas causée au hasard, mais elle est la suite d'actions planifiées par des secteurs identifiés avec une certaine assurance. Ce sont des menées attentatoires au bien public, que le ministre invite les forces de l'ordre à prendre toutes les dispositions en vue de leur protection.

Les déclarations du ministre sont d'une valeur perlocutoire faible. Elles ne reflètent pas l'autorité et sa capacité à imposer le respect de la loi. Les affirmations avancées sont suffisantes à la production d'une enquête dont l'objectif serait de retrouver les fautifs pour les traduire par devant la justice, vu qu'il s'agit bien d'attaque ciblée : la centrale de Varreux située sur la route nationale No 1. à Cité Soleil. Le ministre ne laisse aucun doute sur son emprise sur les informations autour de l'incident : « Ce sont plutôt des hommes armés, des mercenaires à la solde de gros bonnets dont les intérêts sont contraires aux mesures de redressement en cours à l'EDH, visant l'amélioration du service aux abonnés. »

HenM adopte une position intermédiaire en diaspora haïtienne des États-Unis entre ses deux concurrents *Haïti-Progrès* et *Haïti-Observateur*. Ce que les trois éditeurs ont en commun, c'est leur statut d'opposants au régime duvaliérien, ce qui fait d'eux des pourfendeurs du macoutisme.

Sur le plan discursif, ils s'opposent quant à l'image projetée et construit des représentations différentes des protagonistes.

3.2.5. Représentation à partir de la situation d'énonciation

Dans un article titré « Violence, démobilisation, indécision gouvernementale et présence internationale ? » *HenM* présente, de la manière suivante, l'état d'esprit de la population vis-à-vis du climat de violence et d'insécurité qui sévit dans le pays.

« Un homme est abattu à la Rue des Césars par des bandits à pied. Ailleurs, toujours dans le quartier commercial, un bandit après avoir tiré à bout portant sur sa victime n'arrive pas à démarrer sa moto... Dans un cas comme dans l'autre, le spectacle a lieu devant une foule qui ne pense pas le moins du monde à poursuivre l'assassin. Hier ce dernier aurait été réduit en miettes par une foule en colère. Aujourd'hui, c'est la triste réalité, les gens ne réagissent plus » *HenM*, du 19 mars 1997.

L'auteur ayant attribué le phénomène à sa seule dimension économique dégage une déduction qui s'apparente à de la précipitation : « Chacun a tellement de mal à survivre qu'on n'a plus le temps de s'occuper des autres. » Cette approche esquivé les autres facteurs qui pourraient donner lieu à une meilleure compréhension du problème. En effet, pourquoi les gens changent-ils de comportement face au même stimulus ?

« L'insécurité est générale et touche toutes les couches de la population. Les gens continuent à vaquer à leurs occupations mais beaucoup ne sortent que pour le strict nécessaire et à huit heures du soir, les rues sont pratiquement vides. » *HenM*, 19 au 25 mars 1997,

Ceci s'apparente à une stratégie d'autodéfense. Pour se protéger, la population croit prudent d'éviter de fréquenter les rues. Il y a aussi l'idée de méfiance de la capacité des forces de l'ordre à assurer leur fonction de gardien de la cité. Le principe faisant de l'État le détenteur du monopole de la violence légitime s'effrite dans ce cas. Les maîtres des lieux se sont les bandits.

De même le droit à la libre circulation garanti par les conventions internationales signées par Haïti est en train d'être bafoué. Il y a lieu de relever une incohérence dans cet article qui court sur deux pages du journal dont un tiers occupe la Une. Le récit se poursuit pour indiquer qu'en dépit de tout :

« Dans les quartiers populaires, les résidents élèvent leurs propres barricades, armés de roches et de pierres. Les plus fortunés essaient de se procurer des permis de port d'armes qui sont délivrés à raison de 50 par jour. »

L'auteur cite le porte-parole de la police, Felder Jean-Baptiste. Le contraste est évident. Entre le supposé constat « Aujourd'hui, c'est la triste réalité, les gens ne réagissent plus » et la stratégie de défense consistant à se prémunir d'une arme à feu ou à défaut d'ériger des barricades prêtes à contre-attaquer par des pierres, il faudrait éclaircir davantage l'idée à exprimer. Ensuite, il faudrait être clair sur les instruments utilisés pour cette défense. Le fait par le journaliste de parler de roches et de pierres, prête encore à confusion puisqu'en général, on les emploie l'une à la place de l'autre.

« Les restaurants populaires y compris à Pétion-Ville, faubourg résidentiel de la capitale, enregistrent une baisse importante de leur chiffre d'affaires, les gens choisissent de rester prudemment chez eux. »

L'article révèle que le sénateur Méhu Mélius Garçon a échappé à un attentat mais que son chauffeur, Gary Obas, a été tué. À cette occasion, le président Préval qui a rendu visite au sénateur a profité pour annoncer que « des mesures politiques » allaient être prises pour combattre l'insécurité. »

L'interrogation suivie de la réponse du journaliste et de la déclaration du chef de l'État est pertinente pour montrer le lien entre climat d'insécurité et violence politique :

« Y a-t-il un rapport entre cette insécurité et les prochaines élections fixées au 6 avril ? Plusieurs le pensent. Il faut gâcher les élections puisqu'elles ferment la porte à tout un secteur (les duvaliéristes notoires). Il y a en filigrane un contentieux identitaire macoutes *versus*

démocrates qui se dégage au fond de ce conflit. Depuis le vote de la Constitution de 1987, les macoutes exclus pour dix ans de la participation politique et administrative des affaires du pays, restent activement mobilisés pour défendre leurs droits, et ne lésinent pas à utiliser la force quand ils le jugent nécessaire.

Les journalistes rattachent généralement à des mobiles politiques le climat d'insécurité et la violence qui l'instaure. C'est un prétexte pour pointer du doigt l'adversaire. Cela permet au média d'identifier son clan politique ou de montrer son penchant économique. L'accusation va toujours en face. Le fait d'attribuer l'insécurité aux macoutes, classe le journal qui l'insinue. C'est un acte de positionnement politique et d'expression de l'appartenance identitaire. À ce titre, le journaliste bascule tout un système normalement institué et dont la mission est de faire la lumière sur des faits de criminalité. La dénonciation médiatique n'a pas force contraignante. Personne n'est habilité à procéder à l'arrestation de quelqu'un en raison d'une telle insinuation qui d'ailleurs n'indexe personne en particulier. L'accusation est catégorielle (les macoutes notoires). Encore un point d'ombre à éclaircir. Quand quelqu'un est-il un « macoute » et de plus « notoire ? » Le plus grand effet qu'ont de telles allégations sur les personnes qui en sont concernées reste la question de l'image et des représentations. Un macoute est classé notoire par les médias pour établir la différence avec les moins dangereux souvent ironiquement taxés de macouteaux. En règle générale, au regard de la foule en colère, un macoute notoire est un condamné à mort potentiel. À n'importe quel moment, à la faveur d'une situation de trouble politique entraînant des émeutes, il est passible de lynchage.

Quand la violence se dirige contre quelqu'un qualifié de macoute, quel que soit le dommage subi, on se contente de dire qu'il a été « déchouqué ». En d'autres mots, il a été extirpé de la souche. L'intention cachée derrière cet euphémisme revient à déterminer le comportement de l'opinion publique sur le sort fait à la victime. Déchouquer un macoute c'est lui infliger la peine qu'il a méritée. « Servez-les selon ce qu'ils méritent » clamait le président Aristide qui incitait ses partisans à avoir recours au supplice du collier contre ses adversaires à son retour des Nations-Unies le 27 septembre 1991. Contrairement à l'indexation du journaliste, c'est un autre secteur qu'un sénateur en fonction accuse lorsqu'on lit dans le même article :

« Le sénateur Madistin quant à lui, n'est pas sans rappeler les nombreux avertissements reçus par des membres du Parlement les jours ayant précédé l'attentat contre son collègue Méhu Garçon, pour leur annoncer que le Parlement allait être la cible des mécontents. (...) Il parle d'haïtianisation de la police et pense dur comme fer qu'aujourd'hui le Parlement est visé par des gens qui veulent bloquer les élections. »

On est très loin de la piste « macoute notoire » ici. « Les gens qui veulent bloquer les élections » semblent être de ceux qui sont à la base de « l'haïtianisation de la police » en référence aux partisans du régime en place (les lavalassiens). Les « macoutes » s'ils étaient réputés pour leurs solides relations avec les Forces armées destituées en 1994, n'avaient pas d'influence sur la Police. Toujours est-il qu'au fond de ce climat d'insécurité caractérisé par des attentats, des assassinats et des menaces de toutes sortes, plane le spectre omniprésent de la politique. Ce « blocage », selon ce point de vue, partirait du côté du pouvoir.

Dans une tentative de description de l'acte d'agression subi par le sénateur, le journal écrit :

« L'assassin s'est avancé vers la voiture et a tiré à bout portant 12 balles au chauffeur qui est mort sur le champ, puis il a fait feu sur le sénateur qui n'a échappé que par miracle à la mort. »

Dans une perspective sémiologique, il semble que la personne visée par le tueur ait été le chauffeur et non le sénateur. Attaquer un véhicule et en abattre le chauffeur de 12 balles ne peut pas être une action aléatoire. Le « puis » précédant l'action « faire feu » sur le sénateur indique la secondarité de l'intention de l'assassin. La balle ayant atteint le rescapé peut avoir été le fait d'un acte d'intimidation, de dissuasion visant à permettre à l'agresseur de s'échapper. Toutefois, la personnalité du sénateur prime sur celle de son chauffeur, directement concernée par l'événement. On est en face d'un traitement sélectif de l'information qui s'oriente dans la direction des rapports de force économique et de pouvoir et non sur la réalité des faits tels que l'aurait supposé les principes de déontologie et d'éthique. Les mêmes traitements sont constatés dans d'autres cas de victimes comme ceux de Jean Dominique et de son chauffeur Jean-Claude Louissaint (légèrement nuancée) ou de Marie-Claude Calvin Préval (rescapée) et de son chauffeur décédé. Dans les attaques suivies de meurtre ou de blessure, la presse tend

généralement à ne prendre pour cibles que les personnalités détentrices d'autorité et de pouvoir, lors même que le niveau des dégâts subis porte sur les subalternes.

3.2.6. Dans le conflit interlavalassien, HenM s'interpose

LN du 22 mars 2001. Le mardi 19 mars 2001, les OP se réclamant du pouvoir lavalas ont attaqué les locaux de l'Organisation du peuple en lutte, servant aussi de siège à la Convergence démocratique. Les OP ont déclenché une attaque contre les locaux détruisant les infrastructures (bâtiments, meubles, appareils) appartenant aux membres de la Convergence au cri de « Arrêtez Gérard Gourgue. » Un procès-verbal dressé par un juge de paix fait mention de « plusieurs impacts de balles » constatés. Leslie Manigat, dans un texte publié dans *LN* critique le caractère « sauvage » susceptible de devenir apocalyptique, « si on n'y prend garde. » Parlant du conflit interlavalassien opposant l'OPL à *Lafanmi Lavalas*, *LM* du 5 mai 1998 écrit : « Les lois de la politique agissent comme le balancier du pendule avec deux mouvements : l'aller et le retour. »

Dans *LM* du 5 décembre 1996, Marc Bazin⁶³ déclare : « Aujourd'hui, *grosso modo*, le paysage politique est occupé par quatre courants : une droite démocratique, une droite autoritaire, une gauche démocratique, une gauche totalitaire. Aussi, les positionnements vis-à-vis du pouvoir devaient-ils en tenir compte. J-BA a terminé son mandat en 1995 et son successeur est René Préal, celui qu'il avait lancé en politique cinq ans auparavant, en le nommant Premier ministre. En guise de rappel, ce choix a été la cause majeure du conflit interlavalassien qui a facilité l'intrusion politique de l'Armée et le coup d'État du 30 septembre 1991. Car, avons-nous dit, les organisations politiques qui avaient consenti de se faire représenter au dernier moment par le jeune prêtre avaient d'autres options.

⁶³ Ancien exilé politique revenu au pays en 1986, Marc Bazin fonda le parti Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH). Il fait partie des quatre partis politiques les plus en vue entre 1986 et 1990. Sa coalition politique est 2^e aux élections du 16 décembre 1990. Ilo se déclare du centre droit mais est perçu comme de la droite libérale.

Aristide paraissait toutefois à leurs yeux mieux placés, par sa popularité et son discours, pour contrer toute éventualité que la droite (les néo-duvaliéristes et alliés) se reproduisent au pouvoir. C'était un choix – plutôt une décision – fondé sur des calculs excluant l'émotivité et l'immédiateté qui traversaient l'esprit des foules et les attentes qui les mobilisaient (Prince, 2003). L'écart pris par le nouveau chef d'État vis-à-vis de son parti l'OPL, a été un fardeau qu'il devait porter pendant les six mois d'exercice du mandat quinquennal. C'est aussi le scandale que ce choix a causé, notamment celui du 13 août au Parlement, qui a servi de leitmotiv à la mise en place du coup d'état du 30 septembre 1991 (Prince, *idem*). Son démarquage d'une formation considérée comme étant de la gauche démocratique le fera catégoriser comme étant de la gauche dite totalitaire ou radicale encore appelée le mouvement populaire (Gilles, 1991).

Les agissements des partisans du président les ont aussi démarqués des principes d'un gouvernement démocratique du pouvoir. *HO* présente en peu de mots la vision de la gestion politique du pouvoir lavalas : « C'est la foule qui gouverne en Haïti. Considérez les tragiques incidents survenus, en plein jour, en Haïti, le 13 août courant.

« Le Quartier général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) est incendié.

« Aussi ont été détruits les bureaux du groupe qui a parrainé la candidature de Jean-Bertrand Aristide, le Front national pour la démocratie et le changement (FNCD) ainsi que ceux du Komité Inite Demokratik du maire de Port-au-Prince, Evans Paul.

« Une grêle de pierres sur l'édifice de la Chambre, tandis que les 'manifestants' hurlaient en créole : ' Si-w touche Préval wa boule' (Si vous touchez à Préval vous serez livré aux flammes.)

Une forêt de pancartes de toutes les dimensions et de toutes les couleurs renforçaient ces slogans. »

Et *HP* de proclamer : « Là encore, c'est le peuple qui a donné son verdict en incendiant le local de la CATH, montrant, comme dans la nuit du 6 au 7 janvier⁶⁴, qu'il sait parfaitement reconnaître ses ennemis. » *LN* du 22 août 1991 entreprend plutôt une démarche explicative par le constat d'un « État en crise » avec « des institutions sans autorité. »

« De nombreux événements survenus ces jours-ci dans le pays témoignent avec éloquence de l'absence de confiance de la population vis-à-vis des institutions existantes ou des autorités locales. La plupart de ces faits finissent par accentuer la centralisation du pouvoir. » C'est dans ce contexte de confusion et de désordre qu'un secteur de l'Armée, supporté par d'anciens duvaliéristes et une partie de la bourgeoisie nationale a renversé le pouvoir du 16 décembre 1990.

Selon les récits des journaux dont *HenM* du 13 au 19 décembre 1995, la fin du mandat entrecoupé du régime lavalas en février 1996, serait marquée par un sentiment d'insatisfaction ; et l'ambition déclarée des partisans d'Aristide a été de le maintenir au Palais national en vue de récupérer les trois années d'exercice effectif du pouvoir ratées tout en disqualifiant la candidature de René Préval (*HenM, idem*). Le journal alerte : « De ne pouvoir empêcher l'élection du candidat choisi par la Plate-forme Politique Lavalas, vu l'incapacité même de lui opposer un challenge de poids, désormais la seule stratégie possible – en dehors d'une réédition du massacre du 29 novembre 1987 – consiste à grignoter l'envergure, à diminuer l'impact, à ronger sur la crédibilité de sa victoire annoncée. » Le journal n'exclut pas l'éventualité de recourir aux méthodes de violence que les lavalassiens reprochaient à leurs ennemis macoutes d'autrefois quand il faut se disputer le pouvoir.

Ainsi la gestion de la nouvelle administration par René Préval serait l'objet de la trop forte influence des partisans de l'aile radicale du Lavalas fidèle à Aristide. Il y avait encore l'engouement de l'exercice du pouvoir non encore épuisé de ces lavalassiens non encore psychologiquement prêts à s'en écarter et déjà impatients de se retrouver au Palais national. De l'autre côté, une fraction plutôt modérée acceptera de collaborer avec le pouvoir en place. René Préval, une fois installé au Palais, national promet d'entrée de jeu que sa préoccupation tourne

⁶⁴ Référence à la tentative de coup d'État de Roger Lafontant de la nuit du 6 au 7 janvier 1991.

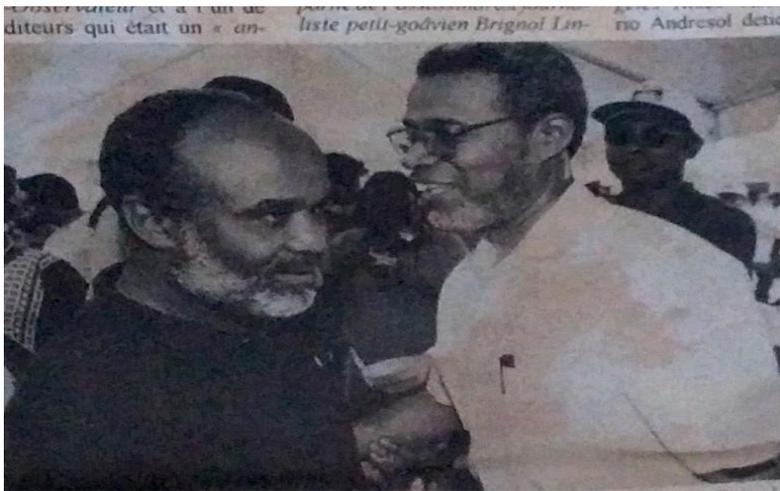
autour de la restauration de l'autorité de l'État. L'ancien Premier ministre a été perçu dans l'opinion publique comme un homme ferme de caractère et résolu dans ses convictions ; maintenant qu'il détient les leviers du pouvoir, le moment était venu pour le voir agir. Tous les yeux étaient fixés sur le Palais national pour la résolution de problèmes vitaux comme l'insécurité, et la cherté de la vie.

René Préal débuta son mandat par un acte diplomatique en rendant visite à son homologue dominicain Joaquin Balaguer. *HenM* du 20 au 26 mars 1996 qui a couvert la tournée s'interroge devant l'« accueil sans reproche » reçu par le successeur d'Aristide auprès du voisin qui s'était illustré comme l'un des plus grands supporteurs du putsch du 30 septembre. « Qu'est-ce qui explique cette volte-face d'un des partisans du sanglant coup d'État qui a renversé le président Aristide et plus farouches opposants pendant les trois années du règne militaire putschiste à la restauration du gouvernement constitutionnel haïtien ? » La sympathie du président dominicain pour Préal, dans sa dimension politique, marquait une différence symbolique mais déterminante dans les rapports entre les deux pays, mais aussi entre René Préal et son prédécesseur.

Une deuxième cause de ce désaccord portait sur l'opposition entre les deux fractions concernant le projet de privatisation des entreprises publiques. La même édition de *HenM* exposait la tendance favorable du président Préal à ce projet. Il l'a déclarée lors « d'une tournée dans le Sud ». Cette tendance a été officialisée dans « Une déclaration émanant du bureau de la Présidence », selon laquelle cette « Présidence annonce que l'État haïtien est prêt à « transférer au secteur privé une partie de ses actions dans certaines entreprises publiques afin de trouver les fonds nécessaires à la relance de la production agricole. » Mais aussi, l'hebdomadaire situant le contexte de la déclaration précise qu'elle « survient à la veille d'un voyage du président Préal à Washington répondant à une invitation officielle du président Clinton. »

Il était clair que les deux régimes n'avaient pas la même vision de la gestion politique du pouvoir. En 1996, J-BA créa une fondation en son nom puis, mobilisant ses partisans, mit sur

Un nouveau parti : La Famille Lavalas (aussi appelé *Fanmi Lavalas*)⁶⁵. Il s'est alors définitivement démarqué de l'autre aile dirigée par Gérard Pierre-Charles (gauche modérée) un ancien allié. Le quinquennat de Préval sera marqué par l'aggravation des rivalités internes au mouvement divisé entre la Famille lavalas (gauche radicale) et l'Organisation politique lavalas » (OPL), renommée « Organisation du peuple en lutte » (OPL). D'un côté, J-BA se débat pour continuer à occuper la scène politique en vue de son retour au pouvoir en 2001; de l'autre, les organisations politiques adverses (de la mouvance démocratique traditionnelle) se coalisent pour l'affronter à ces élections.



René Préval, un ami et un proche politique, en conversation avec Marcus Garcia, le directeur d'Haïti *en Marche*.

Cette démarcation du secteur démocratique du mouvement lavalas (plutôt identifié comme un mouvement populaire), aura marqué une étape nouvelle dans la conduite de la lutte pour le changement à cause de ses différences, d'abord idéologiques et ensuite de stratégie de lutte. Il y aura d'un côté la continuité des formes de combats traditionnellement menées par les forces démocratique : syndicat, partis politiques, organisations de la société civiles, etc. ; de l'autre des

⁶⁵ Les deux appellations cohabitent dans le langage oral ou écrit. C'est une pratique caractéristique de la relation aux deux langues haïtiennes, le créole et le français.

formes parallèles adoptées par un secteur constitué d'organisations populaires (OP), de bases lavalas, avec un volet non officiel d'infiltration de groupes armés violents tournés vers la défense du pouvoir dénommés « chimè » lavalas. Cette politique conduira à l'idée d'une substitution des forces de police par des groupes armés qui prendront des formes variées implantés dans des espaces politiquement stratégiques comme Port-au-Prince (Armée rouge), Gonaïves (Armée cannibale), Petit-Goâve (Domi nan Bwa), Saint-Marc (Bale wouze), Cap-Haitien (Lame Saddam Hussein).

Donc, après le retour d'Aristide au pouvoir en 1994 (qui a coïncidé avec la deuxième occupation américaine du pays), l'opposition initiale constituée par les Tontons macoutes alliés aux FAd'H face au secteur démocratique et le mouvement populaire réunis étant dépassée, elle sera remplacée par une nouvelle opposition tournée autour du secteur démocratique et du mouvement lavalas. *Fanmi lavalas*, une fois au pouvoir, occupera les devants de la scène pour étaler au grand jour ses divisions avec ses anciens alliés de l'OPL.

<p>Opposition phase 1 (février 1986 – février 1991)</p> <p>Cette étape s'inscrit dans le cadre de la transition vers la démocratie.</p>	<p>Opposition phase 2 (février 1991 - septembre 1991 – septembre 1994)</p> <p>Cette étape divisée en deux phases (7 fév. 1991-30 sept. 1991) – (1^e oct. 1991 – 15 oct. 1994) marque la période d'affrontements entre</p>	<p>Opposition, phase 3 (1995 – 2004)</p> <p>Cette étape est marquée par l'absence des militaires et la montée en flèche des groupes armés.</p>
--	--	---

	l'équipe lavalas et les FAd'H.	
Acteurs : Militaires duvaliéristes alliés aux Tontons macoutes <i>versus</i> Secteur démocratique allié au mouvement populaire.	Acteurs : Militaires duvaliéristes alliés aux Tontons macoutes face au secteur démocratique divisé <i>versus</i> mouvement populaire.	Secteur démocratique <i>versus</i> mouvement populaire.
FAd'H + Attachés + partis macoutes <i>versus</i> Partis démocrates (droite + centre + gauche) + mouvement populaire (modéré et radical).	FAd'H + Attachés + partis macoutes + Partis démocrates (droite) <i>versus</i> Partis démocrates (gauche) + mouvement populaire (modéré et radical).	Partis démocrates (gauche) + mouvement populaire (modéré) <i>versus</i> mouvement populaire radical.

Dans la crise interlavalassienne, la position d'*HenM*, est, comparativement aux deux compétiteurs déjà analysés, intermédiaire ou mieux, centre gauche, avec une inclinaison vers *HP*. En effet, comme *HP*, dès 1990, *HenM* a pris fait et cause pour l'élection de l'ancien prêtre, leader charismatique au discours anti-impérialiste et anti-macoute. En fait, au lieu de polémique, il convient mieux de parler de lutte d'influence entre *HenM* et *HP*. Ce conflit fait surface sur des nuances de vue par rapport à des sujets d'intérêt commun caractérisées par un positionnement plutôt souple là où *HP* se montre plus tranchant. Ses divergences de vue sont plus marquées avec *HO*, centre-droit, adversaire d'Aristide et de son clan politique *Fanmi Lavalas*. En réplique à un article d'*HenM* paru dans l'édition du 19 au 25 juin 2002, le numéro du 26 juin au 3 juillet 2002 d'*HO* consacre une analyse publiée en français et en anglais dans les pages 10 et 11 sous le titre : « Fusillez le messenger ».

Le co-éditeur, Raymond Joseph, prenant sa défense écrit tout au début : « À lire un autre hebdomadaire qui se veut avant-gardiste, on a l'impression que le rôle du journaliste serait de cacher la vérité. En ce sens, nous, à *HO*, serions les responsables en grande partie de la crise

multidimensionnelle qui perdure en Haïti ». Il s'agissait dans ce cas pour *HenM* de s'attaquer à son compétiteur *HO* qui avait publié une série d'interviews avec Mario Andrésol⁶⁶, un ancien cadre de la Police nationale, exilé aux États-Unis, qui avait pointé du doigt des proches du pouvoir lavalas dans le crime organisé et le trafic de drogue. Aussi bien que les deux autres hebdomadaires de New-York, *HenM* a un goût marqué pour les analyses des faits sociopolitiques. Si pour *HO* *HenM* peut paraître un journal lavalas (*HO* du 20 au 27 mai 1992), *HP*, de son côté, se plait à le taxer de pro-bourgeois ou de réactionnaire, ce qui est le destin partagé de tout positionnement centriste.

⁶⁶ Mario Andrésol allait devenir par la suite, soit en 2005, le Directeur général de la Police national.

3.3. HO : présentation et représentation de la violence

Les approches rhétoriques faisant appel à la métaphore, la chosification, l'animalisation et son effet de banalisation du sujet expliquent le rapport de la mise en discours dans la presse pour aborder les questions antagoniques.

Dans « Chiens féroces : quadrupèdes et bipèdes » de René Philoctète, (*HO* du 5 au 12 septembre 1990) l'auteur utilise l'image du chien pour parler des relations de domestication politique établie entre Duvalier et ses zélés serviteurs. Le journal présente une entrée en matière sous la forme d'une métaphore avec une tautologie (chiens quadrupèdes) et un contraste (chiens bipèdes). Ce titre comporte des non-dits sur le rapport culturel et historique de l'Haïtien au chien qu'il convient d'éclaircir. L'ouvrage d'André Vilaire Chéry (2004), *Le chien comme métaphore en Haïti*, indique quelques pistes pour comprendre ce que le journal insinue en comparant le macoute au chien. Le travail de Chéry a permis de dresser le portrait du chien dans la culture haïtienne avec ses bons et mauvais usages. Le chien est ainsi perçu comme un animal en constante errance, souvent abandonné à la merci des humeurs des passants qui le maltraitent. La figure historique du général expéditionnaire français Donatien Rochambeau qui faisait dévorer les esclaves marrons par des chiens venus de Cuba au temps de l'esclavage semble définir le soubassement des relations entre Haïtiens et les chiens.

Posé dans le contexte d'*HO* en tant qu'organe antimacoute, l'association de l'image du chien à celle du macoute doit prendre tout son poids lexicosémantique en matière de répression violente et de haine réciproque.

Le titre du texte renvoie à la férocité des chiens, mammifères quadrupèdes réputés fidèles à certains hommes mais méchants envers d'autres. Est-ce là qu'il faut rechercher le sens de ce texte. Un chien est dressé par son maître pour tuer ou mordre et en même temps incite au questionnement par rapport à la mention bipède. « On ne peut, ce disant, ne pas penser aux sauvages terriers que sont les tontons macoutes. La différence est que ces derniers n'ont pas de colliers et que, dans le règne animal, ils appartiennent à la classe des bipèdes. » (*HO, idem*).

« Il est des chiens vraiment dangereux. Dangereux parce que leur propriétaire ou quelque dresseur malhabile les a exercés à mordre ou à tuer. Auparavant, ils peuvent avoir été doux, sympathiques ; mais leur maître ayant décidé de faire d’eux des « fauves », ils sont devenus ce qu’ils sont : des égorgeurs. » Le maître-dresseur est, en général, responsable du caractère dangereux de son animal. Le chien féroce est comparé à des humains dont la barbarie le fait assimiler à des animaux.

Féroce, tel est le qualificatif correspondant au comportement des macoutes, les hommes de mains du président Duvalier qui les entraînait à la sauvagerie pour la protection de son régime. Il s’agit de l’usage de figure stylistique ou métonymie « emploi d’un terme concret pour exprimer une notion abstraite par substitution analogique, sans qu’il y ait d’élément introduisant formellement une comparaison. » En effet, Duvalier poussait les macoutes à la violence extrême, ils étaient prêts à commettre des actes criminels en vue d’instaurer l’ordre par la peur. Les macoutes, par la violence envers leurs semblables (personne n’était exempt) incarnaient la pratique du *chen manje chen* (lutttes intestines) au seul profit du dictateur. En effet, au dire de Gilot (2016), Duvalier avait une sanction réservée même à son meilleur protégé dès qu’il eut le moindre soupçon d’un écart à l’endroit de sa personne ou de son régime.

L’accoutumance au crime semble avoir enlevé ce qu’ils avaient d’humanité au point que leur moi se confondait dans celui de leur maître. Avec le corps des Tontons macoutes, la corruption et la manipulation idéologique devenaient les instruments de prédilection de la gouvernance de François Duvalier et de son fils. Son contrôle est effectif sur tout le territoire (Hurbon, 1987). Dans ce contexte, le dictateur encourage la barbarie et proclame son cynisme : « On les dit sauvages, moi je les aime comme ça... » (sixième paragraphe du texte). C’est tout un objet de fierté de se solidariser de la férocité pourvu que ce soit à son avantage propre.

Du point de vue de la représentation, le fait est souligné : la violence est un instrument aux mains des pouvoirs qui s’en servent pour diriger. Sans doute, pour cacher leur incompetence, leur prédisposition à la corruption, les hommes d’État recourent à la répression, au bâillonnement de

la liberté de la presse pour s'imposer. Le fait qu'un seul homme puisse s'élever au-dessus de tout un système pour arriver à se soumettre en même temps une armée, l'ensemble des institutions du pays, cela démontre l'état d'esprit, les faiblesses structurelles de la société haïtienne, celle des années 80 dont la peur a servi de voile pour empêcher de regarder la misère ambiante.

HO : énonciation et rapport à la politique

Nous avons dit que les éditeurs de *HO* sont d'anciens exilés des Duvalier. Leur hebdomadaire fondé en 1971 avait comme objectif principal de faire obstacle au duvaliérisme. En effet, au dire des responsables même du journal, *HO* est l'ancêtre d'une radio clandestine qui émettait à Port-au-Prince et qui diffusait les nouvelles sur ce qui se passait au Palais national sous François Duvalier. Arrivé à New York en 1965, l'initiative se poursuivait sous le label de *Radio Vonvon*, une station qui émettait à Port-au-Prince avec des antennes pour rapporter tout ce qui se faisait au Palais national.

L'opposition d'*HO* au pouvoir est marquée de diverses manières dont :

Par l'usage d'un discours de banalisation fondé sur l'ironie. C'est une stratégie très courante dans la presse lorsqu'il faut exprimer de la subjectivité. Elle tend à banaliser un vis-à-vis ou ses propos. Par exemple, le journal utilise des animaux comme le scorpion pour se représenter le chef d'État lavalas, tenant à souligner la réputation de traître dont jouit le président. Par voie de conséquence, elle vise à discréditer et à banaliser ses propos. Dans son édition du 11 au 18 décembre 2002, l'hebdomadaire consacre sa une à la présentation d'un récit mettant en scène le scorpion et le crapaud. À la page du milieu (12) le récit reprend en trois fois le dessin du scorpion agrippé sur le dos d'un crapaud qu'il allait crever de ses crocs acérés après avoir sollicité l'aide pour le sortir de difficulté. Le journal entend par-là porter son public à se méfier d'Aristide lors même qu'il se serait présenté sous de beaux jours devant ses adversaires. Ce symbolisme de trahison sera repris plus tard par les membres de l'opposition de qui le président aura sollicité un compromis pour sortir le pays de la crise politique.

Par le rejet. *HO* s'oppose systématiquement, comme sous les Duvalier, à tout positionnement, toute idée favorable à Aristide et à son pouvoir. Parmi les procédés utilisés pour exprimer cette opposition, il nie ou rejette en entier toute idée favorable au pouvoir lavalas. Dans le cadre des victimes du coup d'état du 30 septembre par exemple, le journal minimise les rapports des organismes des droits humains sur le climat de violence décrété par les militaires contre les partisans d'Aristide dont le nombre de victimes s'élèverait à environ 2000 morts à la date du 24 juin au 1^e juillet 1992. Citant le rapport du SIPRI, le journal écrit : « Haïti ne figure pas au palmarès des pays de graves conflits. » *HO* du 24 juin au 1^e juillet 1992.

« Selon le rapport 1992 publié jeudi 18 juin en Suède les experts de l'institut, ayant pour sigle SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) se basent sur un nombre de 1000 morts pour décider de la gravité des conflits. » Ainsi, le journal en profite pour réviser à la baisse le nombre des victimes annoncées du « coup de force ». Ainsi, le journal se fait l'écho d'un échec de la démarche des proches d'Aristide pour enrayer la violence des putschistes. « Les déclarations fantaisistes du père Aristide et de la Commission des droits de l'homme de l'OEA n'ont pas retenu l'attention des experts du SIPRIH. La Commission des droits de l'homme de l'OEA avait avancé le chiffre de 1500 morts enregistrés pendant le coup de force avant même la visite de ses membres en Haïti. »

Par l'accusation. L'accusation est l'une des armes les plus redoutables utilisées contre J-BA par l'hebdomadaire *HO*. Parmi les sujets d'accusation les plus utilisés : le trafic des stupéfiants. Pour *HO*, Aristide est passé pour la figure prééminente du trafic de drogue en Haïti. L'ancien président est dénommé : « le baron de Tabarre » à défaut de baron de la drogue. Voici quelques titres retenus :

À Miami, continue le procès des trafiquants de drogue ; un Colombien dénonce des officiels du régime Lavalas (21 – 28 juillet 2004).

Poursuivant la lutte sur deux fronts : Jacques Kétant a marqué des points. Aristide ne réfute pas les accusations portées contre lui... même édition.

Sybil Joseph est doublement acculée, édition du 8 au 15 octobre 2003.

En sécurité dans une prison fédérale : Jacques Kétant expose le trafic de drogue, HO du 16 au 23 juillet 2003.

À Miami continue le procès des trafiquants de drogue : un Colombien dénonce des officiels du régime Lavalas. Edition du 21 au 28 juillet 2004.

Le dossier de la drogue et Aristide : La France impatiente avec les États-Unis. HO du 24 novembre – 1^{er} décembre 2004.

Un premier colombien expulsé à Miami, les autres, mettent leur barbe à la trempe, HO du 16 au 23 août 2000.

HO du 21 au 28 janvier 1998 écrit :

« Les Lavalassiens et les assassinats politiques

Deux sénateurs choisis pour cibles »

Le journal présente en première page et à la une l'information rendant les partisans de J-BA en exil responsables des actes de violence politique survenus pendant la période du coup d'état militaire 1991-1994. L'article pointe du doigt l'Alliance des émigrés haïtiens qui recrutait des tueurs à gages pour perpétrer des assassinats en Haïti dans le cadre de l' « Opération césarienne » ou « Operasyon fè koupe fè »⁶⁷.

Aristide lâche ses OP contre l'opposition ».

Dans ce texte, le journal impute aux partisans du président Aristide identifiés sous le nom de « Chimè » les actes de violence perpétrés à Port-au-Prince contre les manifestants antigouvernementaux. Dans son édition du 8 au 15 novembre 2000, l'hebdomadaire utilise la voix de la veuve du journaliste assassiné le 3 avril 2000 pour attribuer à Aristide l'action violente

⁶⁷ Opération fer contre fer, est un slogan annonçant l'affrontement entre deux entités opposées autour du pouvoir.

des Chimères : « La veuve de Jean Dominique dénonce les « chimères » à la solde du régime lavalas » (Voir ce mot au chapitre 2).

Discours et identité dans HO

Dans : « Qui a assassiné le colonel André Neptune ? », l'hebdomadaire cite un article du journal gouvernemental L'Union (23 janvier 1990) qui en accuse l'opposition politique ; mais l'argumentaire du journaliste est le suivant : « ... si les assassins du colonel Neptune sont de l'opposition, on n'aurait pas dû les embarquer comme on l'a fait. Il fallait les retenir en Haïti pour enquête. » p14. Plus loin, le journal précise sa position : « Nous croyons que le colonel Neptune est la victime de ses frères d'armes. » La position énoncée est ici celle de l'instance de l'énonciation, en l'occurrence *HO*. Le « nous » inclut ici le groupe auquel appartient le locuteur et qui endosse son point de vue. Le positionnement dans la presse est généralement motivé et subjectivé suivant la défense d'intérêts caractérisés et fondés sur les mobiles souvent implicites. Les arguments sont utilisés par-ci par-là pour appuyer des positionnements qui ne peuvent apporter aucune réponse objective au besoin de justice de la victime. Son cas est instrumentalisé à des fins détournées au profit des camps qui s'affrontent.

Dans *HO* du 12 au 19 septembre 1990 il est écrit : « Sécurité : mesures de l'Armée ? Effectifs augmentés, de nouveaux postes de police seront créés »

L'article débuté sur un ton très subjectif « L'Armée d'Haïti semble, enfin, sortie de sa longue hibernation pour s'affirmer face à l'insécurité qui s'est installée souverainement dans tout le pays, plus particulièrement à la capitale. » Le journal parle d'un regain d'activités au niveau des militaires suite à une aide financière qui auraient décidé d'augmenter l'effectif en vue d'assurer « le bon déroulement du processus électoral ». Par ailleurs, il a été donné d'apprendre par ces mêmes sources que plusieurs « zenglendo » auraient été discrètement abattus à l'occasion

d'affrontements avec les militaires. Au fait, il se répète qu'une brigade anti-zenglendo récemment créée va agressivement en besogne, plaçant sous surveillance certains foyers de malfaiteurs et traquant ceux suspects d'activités criminelles. »



Raymond Joseph est Chargé d'Affaires à Washington en 1990. Ici, il est en compagnie du Secrétaire général de l'OEA, Joao Clemente Baena Soares, en train de signer pour Haïti, un accord en faveur de l'organisation des premières élections démocratiques en Haïti déroulées le 16 décembre de la même année.

3.3.1. Trafic de drogue et disqualification de l'adversaire

Le rapport de la violence à la drogue et à la corruption est souligné entre autres par Nicaso et Lamothe (2006). Leurs travaux, notamment le titre : « Trafic de drogue, voyage dans le monde des motards et des narco-terroristes » font largement le point sur les dégâts causés à la société. En Haïti, depuis 1986, les sujets liés à la drogue, sa culture, sa commercialisation, son transport, deviennent courants dans la presse. *HO*, dans sa stratégie de mise en cause de ses

adversaires, accuse souvent « le baron de Tabarre »⁶⁸ d'implication dans ce trafic. Parmi les titres retenus se signalent :

À Miami, continue le procès des trafiquants de drogue ; un Colombien dénonce des officiels du régime Lavalas (21 au 28 juillet 2004).

Poursuivant la lutte sur deux fronts : Jacques Kétant a marqué des points. Aristide ne réfute pas les accusations portées contre lui...

En sécurité dans une prison fédérale : Jacques Kétant expose le trafic de drogue (16 au 23 juillet 2003)

Le dossier de la drogue et Aristide : La France impatiente avec les États-Unis (24 novembre – 1^e décembre 2004.)

Aussi, dans son édition du 15 au 23 août 2000, le journal accuse-t-il nommément Aristide de profiter de la drogue à travers des proches qui y seraient impliqués. Le présent article fait état d'un discours de disqualification dont les procédés énonciatifs seront analysés suivant une approche structuraliste. UN MARCHÉ ARISTIDE U.S.A. A-T-IL ÉTÉ CONCLU ?

Un premier trafiquant colombien expulsé à Miami

Les autres, haïtiens et étrangers, mettent leur barbe à la trempe...

3.3.2. Présentation sommaire du contexte

Nous relevons : un surtitre, un titre et un sous-titre. Le surtitre de police 12 est en majuscule et en caractère simple. La phrase est de type interrogatif négatif et le temps utilisé est le passé composé.

⁶⁸ HO dispose d'un arsenal terminologique mélioratif en guise de référents nominaux pour désigner J-BA. Entre autres, le syntagme nominal « le baron de Tabarre » est couramment utilisé. Le substantif *baron* renvoie implicitement au génitif *baron de la drogue*.

Le titre porte des caractères gras largement agrandis (police 36). La phrase est exprimée au participe passé sans auxiliaire et est de type déclaratif.

Le sous-titre est une phrase terminée par des points de suspension et rédigée en caractère gras. Elle est de type déclaratif.

De par la taille de la police utilisée, le titre occupe un peu plus du tiers de la couverture de l'hebdomadaire. Le choix de la place qui lui est octroyée, outre le caractère et la police utilisés, montre que le message qu'il annonce est d'ordre prioritaire pour le public cible du journal. Il ne fait donc aucun doute que la question du sens du message en termes de précision et de clarté est prépondérante dans la mesure où le succès de l'édition en dépend.

3.3.3. Situation de communication : aspects lexicosémantique et morphosyntaxique

Sur le plan lexico-sémantique

Nous partons du présupposé que le sens des énoncés se construit en contexte. Le surtitre « UN MARCHÉ ARISTIDE U.S.A. A-T-IL ÉTÉ CONCLU ? », en tant que phrase de type interrogatif invite le récepteur à un certain recul vis-à-vis du fait supposé « vrai » mais avancé avec les réserves d'une interrogation moyennant qu'il soit confirmé ou certifié ou infirmé après délibération. Le destinataire, en conséquence, doit trouver une réponse à l'allégation, ou tout au moins, s'y attendre dans le développement de l'information. Son découpage syntagmatique en fait un énoncé composé d'un groupe nominal sujet (UN MARCHÉ ARISTIDE U.S.A) et d'un groupe verbal à la voix passive (A-T-IL ÉTÉ CONCLU ?)»

L'utilisation du terme « marché » est négativement chargée. C'est une métaphore qui indique l'idée d'une entente, ou d'un accord trouvé sur la base d'une négociation décidée en haut lieu aux dépens de quelqu'un ou d'un groupe. Il prend une dimension péjorative.

Aristide-USA met face-à-face une personne physique et une personne morale. Aristide est le président d'Haïti, en ce sens il représente le pays par-devant des instances nationales et internationales. USA, sigle anglais e traduisant en français par États-Unis d'Amérique, est un pays, donc une personne morale indiquée comme l'autre protagoniste du « marché » précédemment annoncé, c'est-à-dire celui avec lequel Aristide aurait signé le contrat.

Le respect du protocole des catégories et d'équivalence met Aristide en correspondance avec son homologue des USA et non avec les USA directement. La désignation d'Aristide par son nom pour le faire correspondre à un pays (USA) vise à orienter le lecteur sur le type d'approche adoptée par la ligne éditoriale du journal qui place constamment Aristide en position d'échec en politique.

3.3.3.1. La syntaxe et les rapports de sens en fonction de la situation de communication

Sur le plan lexico-sémantique, le surtitre « UN MARCHÉ ARISTIDE U.S.A. A-T-IL ETE CONCLU ? » en tant que phrase de type interrogatif invite le récepteur à une certaine prudence vis-à-vis du fait supposément « vrai » mais avancé avec les réserves d'une interrogation moyennant qu'il soit confirmé ou certifié ou infirmé après délibération. Le destinataire, en conséquence, doit trouver une réponse à l'allégation, ou tout au moins, s'y attendre dans le développement de l'information. Son découpage syntagmatique en fait un énoncé composé d'un groupe nominal sujet (UN MARCHÉ ARISTIDE U.S.A) et d'un groupe verbal à la voix passive (A-T-IL ETE CONCLU ?) ».

L'utilisation du terme « marché » est connotée. C'est une métaphore qui indique l'idée d'une entente, ou d'un accord trouvé sur la base d'une négociation décidée en haut lieu aux dépens de quelqu'un ou d'un groupe. Il prend une dimension péjorative. Aristide-USA met en face-à-face une personne physique et une personne morale. Aristide est le président d'Haïti, en ce sens il représente le pays par-devant des instances nationales et internationales. USA, sigle

anglais mis pour « Etats-Unis d'Amérique », est une personne morale indiquée comme l'autre protagoniste du « marché » précédemment annoncé, c'est-à-dire celui avec lequel Aristide aurait signé le contrat.

« A-t-il été conclu », groupe verbal de la phrase, est présenté comme action achevée, empreinte d'un certain « effet de véridicité » selon le mot de Georges Kleiber et Anne-Marie Berthonneau (1999). Mais le fait qu'il est de type interrogatif, cela laisse planer un doute sur la réalisation du fait indiqué, en l'occurrence le « marché ».

Le terme « marché » est pris dans sa dimension figée suivant l'énoncé « conclure un marché », ce qui équivaut à « signer un contrat ». Le choix porté sur « marché » au lieu de « contrat » dégage l'idée de négociation d'un prix d'achat et vente de quelque chose ou tout simplement de gages. Mais là encore, étant donné que dans ce « marché », l'enjeu n'est ni de l'argent ni de la marchandise ordinaire, l'emploi sort des catégories généralement admises pour s'appliquer à un autre registre spécifique de style métaphorique. On retrouve cet emploi dans d'autres contextes rappelant la même intention comme dans : « Préval préfère un marché de dupes », HO du 24 février au 2 mars 1999.

Il s'agit dans ce cas d'une expression. Un marché de dupes implique des partenaires qui ne s'entendent pas. L'accord trouvé entre les deux protagonistes (Aristide et les USA) en vue d'expulser le « premier trafiquant colombien » est présenté comme le résultat d'une « négociation ». De son côté, contrat (terme commutatif) est plutôt conventionnel, administratif, formel. Le fait par les autorités haïtiennes de procéder à l'expulsion du « premier trafiquant colombien » suppose une décision qui doit entraîner des avantages réciproques. Si le titre (plus bas) laisse voir ce qu'en tirent les USA, il demeure silencieux sur la contrepartie probable qui doit revenir à l'autre partie identifiée avec « Aristide ». Cet « accroc » d'ordre protocolaire, aussi nuisible qu'il puisse paraître à la convenance, suscite néanmoins beaucoup d'intérêt quand il porte à découvrir que l'effet recherché par le journaliste est de montrer de manière implicite que les dividendes de ce « marché » ne seront pas mis à l'actif de l'État haïtien, mais iront directement au profit du signataire du pacte, en l'occurrence Monsieur Aristide.

Le rédacteur enchaîne immédiatement avec le titre : « Un premier trafiquant colombien expulsé à Miami », ce qui implique trois niveaux d'organisation dont un niveau morphosyntaxique, un niveau sociolinguistique et un niveau syntaxique.

Concernant le niveau morfo-syntaxique, la phrase est divisée en un syntagme nominal sujet (SNS) : un premier trafiquant colombien et un syntagme verbal complément « expulsé à Miami ».

Dans le syntagme nominal, l'adjectif numéral ordinal « premier », d'aspect inchoatif, indique la position du trafiquant colombien dans l'échelle d'une suite que le temps aura déterminé ; insinuant ainsi une suite probable d'expulsions à venir (qui sera exprimé plus bas par une anaphore). Si par exemple on avait « Un trafiquant colombien expulsé à Miami », l'information resterait la même. « Premier » vient y ajouter l'idée qu'il y en aura un deuxième, un troisième, et successivement jusqu'au dernier. Donc, avec premier, l'action est envisagée dans son commencement. Ceci induit du même coup la dimension d'actualité, comme critère prépondérant de toute information médiatique. Il y a donc l'implicite que la nouvelle répond bien au principe d'actualité qui la valorise en tant que telle.

Ce terme comporte un degré de distribution limité dans la phrase. Il est canonné dans une échelle descendante. Il y a eu « un premier trafiquant colombien », donc, tout autre cas d'expulsion de « trafiquant colombien » viendra comme 2^e, 3^e, etc., sans possibilité d'être premier. Mais, rentrerait dans la catégorie de « premier » tout prochain cas d'expulsion de trafiquant non colombien. Si, par exemple, la prochaine expulsion s'applique à un trafiquant haïtien ou américain (ou n+x-colombien), le même cas serait en même temps : « un premier trafiquant haïtien (ou n+x-colombien) expulsé » et aussi « un deuxième trafiquant expulsé ». En d'autres termes, « trafiquant » constitue la classe concernée par le « marché » et « colombien n'en est que le « qualifiant ».

« Trafiquant » n'est pas un terme en soi négatif. Un clic sur les synonymes fait afficher : commerçant, négociant, détaillant, fournisseur et d'autres substantifs du champ sémantique des affaires. Lorsqu'on transporte ce terme sur le terrain port-au-princien, employé seul, il est revêtu automatiquement d'un sème nuancé et connoté pour se rapprocher de l'emprunt sémantiquement

voisin « dealer ». Dans les usages en général le terme trafiquant est rarement positif, on dira « un trafiquant de passeports », « un trafiquant de faux billets ». Mais on emploiera des termes comme « concessionnaire » ou « vendeurs » pour celui qui vend des automobiles ; celui qui s'adonne à la vente du carburant est appelé « distributeur » de produits pétroliers, etc. Le terme trafic est surtout vulgarisé dans l'expression figée « trafic routier ». Si on dit de quelqu'un qu'il est un « trafiquant de passeports » on saura quand même qu'il s'agit de quelqu'un qui cherche à se détourner des lois pour faire de l'argent grâce à la vente illégale de ce document. C'est pourquoi on n'entendra pas facilement quelqu'un dire : « un trafiquant d'automobiles » pour un concessionnaire. Pour sa part « dealer » est perçu généralement comme un vendeur de produits d'occasion ; exemple un dealer d'automobile n'est pas connoté comme un concessionnaire. Un dealer de drogue est très couramment utilisé pour parler de ceux qui pratiquent le « trafic illicite » de stupéfiants.

« Colombien » s'écrit avec un « c » minuscule dans le segment « trafiquant colombien ». Cela a rapport avec sa fonction adjectivale dans l'énoncé. Il sert à qualifier, donc à identifier le « trafiquant » expulsé. C'est un trafiquant venu de la Colombie, l'un des paradis des cartels de renom. Ce pays s'est illustré parmi ceux de l'Amérique latine avec les prouesses de ses réseaux bien organisés qui défient l'organisation étatique. Le nom le plus tristement célèbre auquel renvoie cette histoire est celui de Pablo Escobar, du cartel de Medellin fusillé par un commando en 1989 alors qu'il était recherché depuis plusieurs années. Le trafiquant expulsé est non-Haïtien. Ce « premier colombien » est aussi un « premier étranger ». Donc, il n'y aura pas un autre « premier » dans la classe des étrangers. Ce qui permet de comprendre pourquoi le rédacteur utilisera dans le sous-titre le pluriel pour parler de possibilités d'expulsions à venir. En réalité, si l'étranger est expulsé, ce n'est pas parce qu'il est « colombien » encore moins « étranger » mais parce qu'il est un « trafiquant » (par hasard un Colombien) concerné par le « marché » qui aurait été « conclu ».

Ensuite, l'autre moitié du titre fait suivre le groupe « expulsé à Miami ». L'emploi du participe verbal « expulsé » marque un fait accompli (aspect perfectif). Mais l'incertitude demeure sur le lieu du déroulement de la scène. Expulser quelqu'un équivaut à « chasser

quelqu'un », donc le faire passer d'un endroit à un autre par des formules inamicales. De manière générale, la mesure d'expulsion est une punition appliquée à l'endroit de quelqu'un en préjudice à une transgression des lois du pays d'accueil. Cette punition doit être décidée par des autorités compétentes sur la base de lois établies. C'est en vertu de cette norme préalable, lorsqu'elle implique deux États indépendants, que le texte induit l'idée de « marché ». En d'autres termes, la mesure d'expulsion doit être envisagée suivant un train « négocié » entre les États concernés, soit celui de la résidence du prévenu et celui du lieu de son incarcération et jugement probables.

« Les autres, haïtiens et étrangers, mettent leur barbe à la trempe... ».

« Les autres, » en tant que pronom devrait renvoyer à un nom pluriel déjà mentionné dans le titre, car en tant qu'élément de progression, il joue le rôle de reprise anaphorique. Mais, il n'y a pas d'autre référent que « trafiquant colombien ». Il y a là une différence de genre, donc de catégorie grammaticale, entre le supposé référent et son « représentant ». A la manière d'un palliatif, le rédacteur se rabat sur : « haïtiens et étrangers » pour tenter d'englober séparément « premier trafiquant » et « colombien ». Mais logiquement, on peut envisager la possibilité d'un « autre trafiquant » qui peut être colombien ou non, mais on ne peut envisager la possibilité d'autre « premier trafiquant colombien » tel qu'il paraît dans le titre. De manière implicite on semble vouloir indiquer « les autres » expulsions à suivre dans la classe des « trafiquants ».

«... mettent leur barbe à la trempe »

Il y a en créole un dicton ainsi libellé : « Bab kanmarad ou pran dife, mete pa ou alatrapp » que l'on pourrait traduire en français par « Que le malheur de ton ami te serve d'avertissement ». « Latrapp » qui correspond morphologiquement au français « la trempe⁶⁹ » est un calque du créole haïtien ; espèce de substantif dérivé de l'infinitif « tremper ». Donc « tremper sa barbe », c'est la mettre à l'abri du feu qui avait embrasé celle du « kanmarad » (ami). Le recours à ce dicton est donc une mise en garde que le journal veut lancer de manière indirecte à tout autre trafiquant (colombien ou étranger).

⁶⁹ La trempe est un terme de la métallurgie (voir un dictionnaire français).

« Mettre sa barbe à la trempe » est donc un calque du créole. C'est un énoncé apparemment correct sur le plan syntaxique, mais dont le découpage sémantique pose problème à tout francophone non Haïtien étant donné qu'il s'agit d'un cas d'interférence ou d'alternance de code d'incompétence (Hamers et Blanc, 1983, 2). En sa qualité de calque, l'énoncé transpose une réalité culturelle locale dans un registre linguistique différent de celui reconnu par la communauté, ce qui réduit voire parfois annule son niveau d'acceptabilité (Neveu, 2009). « Mettre sa barbe à la trempe » est vite identifié par les francophones haïtiens comme exprimant une réalité du milieu par le biais d'un transfert syntaxique vers le français. Le francophone qui n'est pas aussi créolophone haïtien ne peut pas reconnaître ce transfert, par conséquent ne pourra pas accéder au sens du discours.

Dans certains pays francophones d'Afrique et d'Amérique, les bilingues ont opéré des adaptations linguistiques qui donnent à leur idiome des applications propres au milieu, toutefois, en Haïti, il n'y a aucun consensus autour des variantes dérivées du créole. Ces dernières, n'étant pas normées, sont considérées comme des fautes. En conséquence, on doit présumer que le locuteur qui y a recours viole la règle de la séparation syntaxique des deux langues par le mélange de leur code respectif. Ceci, comme le montre le résultat de notre enquête, n'est pas accepté par la communauté francophone haïtienne. Des emplois de ce type sont donc considérés comme des transgressions du code linguistique et dénotent un manque de connaissance du français. Le rédacteur n'a pas conscience de cette transgression, ce qui en fait une interférence morphosyntaxique.

3.3.3.2. Sur le plan sociolinguistique

À bien regarder le surtitre, la signature du « marché » est censée impliquer « Aristide » un président haïtien et les « U.S.A. » un État. En réalité, on compare deux présidents ou deux États. Ainsi, à la place de « Aristide-USA » on pourrait avoir : « Aristide-Clinton » ou « Haïti-USA ». Il saute aux yeux qu'il existe un accroc lié aux normes conventionnelles des rapports entre catégories ou de protocole que l'on peut attribuer à un manque d'appropriation par l'émetteur de

cette dimension de la compétence de communication que S. Moirand (1982) appelle une composante socioculturelle. Le rédacteur, considérant la ligne éditoriale du journal, semble être pris dans l'engrenage de ses sentiments antipathiques à l'endroit du chef de l'État, ce qui le porterait à le nommer directement.

Le journaliste, en abordant cette question (le marché de la drogue entre Haïti et les États-Unis d'Amérique), met le doigt sur une plaie béante qui a porté la Drug and food Administration (DEA) à signer un traité d'extradition de tout présumé trafiquant de produits illicites à destination des États-Unis d'Amérique. En effet, dans de nombreuses occasions, notamment lors des rapports sur l'évolution de ce trafic dans la région, Haïti est pointée du doigt comme étant « une plaque tournante » ou tout simplement « le paradis » des réseaux de trafiquants. Vu la progression de ce commerce autour des années 80 en Haïti et l'ampleur du déploiement des réseaux à la fin du siècle dernier ; la position du journal par rapport au pouvoir lavalas en a fait un sujet de toutes les actualités.

3.3.3.3. Sur le plan syntaxique

Le groupe « expulsé à Miami » veut-il dire que le sujet « trafiquant colombien » se trouverait à Miami (circonstant) au moment de son expulsion ? Pour expliquer l'usage du monème relationnel « à » dans l'énoncé, il faut recourir à des procédés de substitution que permet la langue française. Pour remplacer « expulsé à Miami » on cherche un équivalent verbal. Tous les synonymes d'expulser affichés par l'ordinateur fonctionnent de la même manière. « Chasser », « déloger », « débusquer », « renvoyer », « écarter », « exclure », « éliminer » + à Miami, présentent unilatéralement le circonstant « à Miami » comme espace situant le sujet « trafiquant colombien ». « À » indique une position fonctionnelle (ce qu'on fait dans ce lieu) explique Michel Robert (2002). Par cet emploi, l'informateur brouille son récepteur.

Si, de l'autre côté, l'on prend par exemple les verbes « expédier » ou « envoyer » + à Miami, la position spatiale change par rapport à l'émetteur. Dans ce cas on dira sans équivoque : « Un

premier trafiquant colombien expédié ou envoyé à Miami » lorsque le circonstant est la destination vers où se déplace le sujet.

3.4. Un découpage syntagmatique indiquant des niveaux de discordance

syntaxique

Le premier niveau de discordance apparaît avec la différence de genre entre le référent « trafiquant colombien » (singulier) et la reprise anaphorique correspondant « les autres ... » (pluriel). Le rédacteur procède à une opération syntaxique non prévue par le code linguistique français dans le choix de ce pronom, tentant ainsi une généralisation alors qu'il est question d'un seul trafiquant dans la formulation du titre. Ce choix visiblement inadapté ne peut être compris sans la prise en compte de la présence de l'adjectif « premier » qui, outre la dimension d'actualité, induit que la chaîne d'expulsions à venir n'est qu'à son commencement. Le procès est alors présenté dans son aspect inchoatif. Bref, « Les autres, » annonce une suite probable in *absentia* donc sans possibilité d'identification et sans traces autres que syntaxiques dans l'énoncé. « Les autres, » englobe deux catégories de trafiquants : une première qui comprend les Haïtiens, une deuxième qui comprend les étrangers. Par « Les autres, » le rédacteur tente un transfert de genre (du singulier au pluriel) en généralisant à partir d'éventuelles expulsions – induites – de trafiquants de toute nature à l'avenir. L'ajout du sous-titre vient mettre en garde la « classe » concernée par le « marché » dont les membres sont passibles de tomber sous le coup de la mesure d'expulsion qui sera suivie d'emprisonnement une fois le processus d'expulsion aura été accompli.

Un second niveau perçu comme une difficulté est constaté dans le découpage selon le paradigme des catégories d'identité. Si le référent principal (substantif) est « trafiquant » (singulier), dans la reprise anaphorique, outre ceux qui sont « étrangers », il convient d'ajouter aussi ceux qui sont « haïtiens » au groupe cible non présent dans le titre où il est seulement question de (Un premier trafiquant colombien...) donc uniquement « étranger ». Comme expliqué plus haut, la reprise pronominale élargit le cadre de la mesure d'expulsion pour le faire renfermer tous les Haïtiens (substantivation) faisant parti de la classe des trafiquants. Le

substantif « trafiquant » est utilisé dans sa forme de singulier par rapport à sa dimension aspectuelle « accompli » comme pour dire que jusqu'à présent il y a un « trafiquant » expulsé mais à l'avenir il y en aura certainement d'autres qui seront aussi bien haïtiens (pluriel).

Le troisième niveau qui est visiblement une violation du code grammatical s'explique dans le fait que le sens contextuellement induit porte à localiser « le marché » en Haïti, alors que selon l'emploi « expulsé à Miami » insinue que « le premier trafiquant colombien expulsé » se trouve « à Miami ». L'énoncé devient ambigu dans la mesure où la forme validée sur le plan lexico-sémantique est « expulsé de. » Un autre exemple dans la même édition et à la même page : « Encore des victimes dans les rangs des diplomates étrangers ». Le premier paragraphe est terminé par une équivoque avec l'emploi de « en direction de » à la place de « en provenance de ». Voici l'extrait : « Son œil gauche a été atteint d'une balle tirée en direction d'un groupe de bandits non identifiés ».

Dans l'article d'où est tiré cet extrait, on parle d'une attaque ayant visé un diplomate français à Port-au-Prince au cours de laquelle il est décédé après avoir été atteint d'une balle à l'œil gauche. Ici le sens est rétabli autour du contexte du déroulement de l'événement comme « en provenance » (et non en direction) des bandits. L'équivoque causé par l'emploi du circonstant « en direction de » au lieu de « en provenance de » est levé, grâce au contexte global du déroulement des faits.

HP : présentation et représentation

Dans son édition du 6 au 12 mars 1991, le titre en première page : « : Tentative de déstabiliser le gouvernement Aristide » accompagne six autres titres parus en couverture dont quatre traitent ouvertement de la question de violence, tandis que les deux autres y font référence implicitement, tout en affichant un choix discursif favorable au régime en place.

Les six titres sont ainsi formulés :

Titre 1 : « BLACK-OUT, Les Pays Amis Aideront-ils la Démocratie ? »,

Titre 2 « : tentative de déstabiliser le gouvernement Aristide »,

Titre 3 « Visite au Pénitencier national : tapage macoutes et doléances des détenus »,

Titre 4 « Petite Rivière de l'Artibonite : violences pour empêcher l'installation de la commission communale »,

Titre 5 « Salaire : un sénateur qui n'apprécie pas les suggestions des organisations populaires »,

Titre 6 « Procès contre Avril : six ex-prisonniers politiques réclament 120 millions de dollars en réparation des tortures subies ».

À l'époque où M. René Préval était Premier ministre, les attaques dirigées contre des étrangers, notamment des ressortissants français, portaient à croire que la violence avait des mobiles politiques et visaient à déstabiliser le gouvernement en place en s'attaquant à des Français et à des Américains, les piliers en matière de relations diplomatiques avec Haïti. Par cette stratégie, les adversaires du régime visaient à jeter la responsabilité sur le gouvernement qui serait jugé coupable tout au moins du fait de son incapacité à assurer la protection des vies et des biens des étrangers légalement admis à séjourner et à circuler sur le territoire. Si ces puissances se montraient indifférentes à ce qui se passait sur le plan interne au pays, les attaques contre leurs ressortissants tendaient à forcer leur attention et leur implication.

En mars 1991, le nouveau gouvernement civil avait seulement un mois, donc tâtonnait ; en face, deux adversaires de taille : les militaires nostalgiques du pouvoir d'un côté, les tontons macoutes nostalgiques de l'autre. Une sorte de pessimisme mêlé de paranoïa agitait l'atmosphère politique de l'époque. Tout allait se confirmer six mois plus tard avec un coup d'état sanglant, portant à son comble le climat de violence sévissant dans le pays.

Considérant le précédent texte, dans le titre 1, le terme « démocratie » en faveur de laquelle l'aide est sollicitée, vient, comme par une sorte de prémonition, montrer la nécessité pour les « pays amis » de porter attention à Haïti fraîchement issue de la dictature, terme auquel s'oppose la démocratie. Cela sous-entend que si cette aide venait à manquer, cela fragiliserait le pays qui pourrait basculer une fois de plus dans la dictature ou peut-être, dans l'anarchie ou toute autre forme de violence. Donc l'idée de violence est présente dans ce titre parce que le besoin d'aide est utilisé comme chantage - violence psychologique - pour expliquer la nécessité de supporter la démocratie dont l'une des exigences est le respect des droits humains.

Dans le titre 2, le terme est une référence au climat engendré par les attaques armées des bandits contre des étrangers. Les citoyens ont peur d'être victimes un jour ou l'autre de ces bandits généralement impunis. Donc, la violence provoque la peur dans les esprits et par conséquent alimente le climat d'insécurité au sein de la population.

Dans le titre 3, l'article est accompagné d'une photo de prisonniers qui se plaignent des tortures subies au Pénitencier national. C'est une violence qui vient de l'intérieur. Les droits des prisonniers ne sont pas respectés. La photo entend dénoncer à l'opinion publique les responsables carcéraux accusés de violation de droits humains. Pourtant le journal semble porter l'accusation à leur encontre à causes qu'ils sont détenus pour leur implication dans la tentative de coup d'état raté de Roger Lafontant.

Dans le titre 4, le terme « violence » est explicite. La violence vient de la population qui refuse le choix des autorités publiques concernant les dirigeants de la municipalité. Le recours à la violence est une forme de pression exercée sur le gouvernement afin de revenir sur la décision de choisir ces administrateurs communaux. C'est une violence à connotation politique même si elle vient d'un groupe de pression bien déterminée car elle est motivée par la volonté de ce groupe de contrôler le pouvoir municipal.

Dans le titre 5, la question des salaires, vu qu'elle traite de la disparité entre les différentes couches de la population, une disparité fondée sur l'avoir, peut être perçue comme un

cas de violence économique. Et enfin, la question 6 qui traite de la justice envisagée par les victimes de la torture est clairement une question de violence de l'État.

Dans *HP* du 12 au 18 avril 1995, sont publiés les articles : Protestations au « Camp Démocratie » et « Menaces d'un membre du PROP. » Dans ces deux textes, nous relevons des indices tels que « Un fonctionnaire des États-Unis, sans toutefois s'identifier, n'a pas hésité à dire qu'en se retirant (à temps), ils ont laissé une bombe à retardement entre les mains de la MINUHA. »

« De plus en plus, les sceptiques voient se profiler le « plan » de l'ambassade mais c'est le peuple haïtien qui supporte dans sa chair le cynisme et la fatuité des uns et des autres. »
« L'attitude de Dubique Claude confirme nos questionnements sur le vrai rôle de cette « organisation » visiblement téléguidée. »

HP estime devoir prendre position contre des groupes auxquels il s'oppose.

« C'est non seulement notre droit mais aussi notre responsabilité de critiquer et dénoncer des individus sans convictions. Nous faire des menaces ne fait qu'aggraver leur cas. »

À propos d'une arrestation pour complot contre la sûreté de l'État

Présentation du cas

Le journal s'écrit sur quatre colonnes. À la une de ce numéro, sept titres (dont deux principaux) – y compris la manchette – suivis de cinq autres, portés en marge à droite. « Complot contre la sûreté de l'Etat » (en caractère gras, police 24) est le grand titre suivi d'un sous-titre : « Isidor Pongnon et Virginie St Pierre arrêtés (caractère gras, police 16). Tout de suite après le titre, deux photos de format identité représentant les deux accusés dont le premier, Isidor Pongnon, en tenue militaire. L'autre homme, en veston, est un ancien ministre de l'Information

sous le gouvernement militaire de Prosper Avril (septembre 1988 - mars 1990). Les photos sont affublées de la légende : « Isidor Pongnon (à gauche) et Anthony Virginie St Pierre, deux hommes bien connus sous les gouvernements précédents pour leurs orientations répressives. Ils s'étaient donnés maintenant pour tâche de renverser le gouvernement Aristide ». Ces informations, ajoutées à une demi-colonne de texte situé à droite de la page et les titres en marge à encre rouge, complètent les cinq colonnes de ce numéro. Le titre à la une (avec l'habillage de l'article) constitue la moitié de la page.

Les autres titres sont respectivement :

« Une journée des jeunes sous le signe de la fierté et de la dignité nationales » ; titre produit en caractère gras et de police 16. Il est illustré d'une photo montrant un rassemblement à l'occasion de la journée internationale de la Jeunesse. La légende qui présente la photo souligne : « on a pu voir une fois encore le lien étroit qui existe entre les jeunes et Aristide. »

Les titres en marge sont les suivants :

Obstruction parlementaire : une tactique utilisée contre le gouvernement Allende (avec photo)

Création du Mouvement Paysan National du Congrès de Papaye

... réquisitoire contre des militaires réfractaires à tout mariage avec le peuple

Police : trois affaires qui donnent lieu à des interprétations contradictoires (avec photo)

Port-au-Prince : dernier hommage au militant Fritz Dor.

3.4.1. Contexte de l'événement

Le 27 mars 1991, date de la parution de l'article, J-BA a un mois et vingt jours au pouvoir. Son principal adversaire politique, Marc Bazin, est présenté par la presse nationale comme le candidat des Américains. De l'avis de l'opinion publique, le Conseil électoral d'alors, vu sa composition et l'orientation idéologique de la plupart de ses membres, allait tout faire pour hisser ce dernier au pouvoir. La victoire d'Aristide contre celui que la presse présentait comme " le candidat des Américains a été perçue comme un défi électoral majeur relevé contre le système idéologico-politique du moment. Une fois élu, la tendance consistait à faire front commun autour du régime pour le protéger contre toute tendance à la déstabilisation, voire contre un éventuel coup d'état, formule devenue très courante depuis la gestion politique du pouvoir par les Forces armées.

Ainsi, l'action gouvernementale, passant outre les projets de développement national, semble faire de la sécurisation du pouvoir sa priorité. Dans le cadre des mesures y relatives, le régime cherche à mobiliser ses acquis pour mettre sous contrôle les forces de l'opposition constituées notamment de duvaliéristes civilo-militaires. L'un des deux accusés, Anthony Virginie Saint-Pierre, est un ancien ministre de l'Information sous le régime militaire de Prosper Avril qui avait lui-même fait arrêter plusieurs membres de l'opposition, dont les prisonniers de la Toussaint⁷⁰, sous le même chef d'accusation. Vu le contexte du déroulement des faits, tout laisse croire que les accusations portées contre les suspects ont été le fruit d'une machination politique.

Positionnement

Le complot contre la sûreté de l'État est une accusation souvent portée contre les membres de l'opposition politique en Haïti dans le but de trouver un prétexte à la répression de

⁷⁰ Ils sont appelés comme tels à cause de la date de leur arrestation : un premier novembre 1989)

ses membres. Les Duvalier s'y référaient pour ordonner des représailles contre les adversaires réels ou imaginés du régime. Il faut souligner que lors même que le régime lavalas, qui a prôné le changement de comportement en politique, a utilisé une méthode rappelant la tradition dictatoriale de la politique haïtienne, ce trait a été passé sous silence dans le journal qui a préféré recourir, lui aussi, aux pratiques anciennes d'accusation sans preuve contre les adversaires du pouvoir qu'il défend. *HP* s'oppose en conséquence à *HO* qui lui oppose un contre discours. Les indices relevés dans ce texte (titraille, habillage, lexique...) font de l'hebdomadaire *HP* un organe partisan, proche et défenseur du pouvoir lavalas. Le positionnement politique de la presse est un thème qui anime le discours oppositionnel des médias qui y reviennent chaque fois que l'occasion s'y prête.

HO du 9 au 16 juin 1999 fait un reportage à l'occasion de la Journée internationale de la presse pour attirer l'attention sur ce qu'il appelle « La presse lavalassienne ». Aussi, le journal trouve-t-il que « [l]'agression des policiers sur au moins quatre journalistes est intervenue providentiellement à un moment où la presse lavalassienne, fatiguée dans la propagande à bon marché et en panne de discours mobilisateur cherchait un créneau pour célébrer pompeusement « la journée de la presse.. » Se voulant plus directe, le journal fustige le comportement opportuniste de confrères qualifiés de brebis galeuses : « Toujours est-il, il y a un aspect de la problématique qui semble échapper à bien des commentateurs. Il s'agit de ces brebis galeuses qui – par leurs positions privilégiées – détiennent le leadership du journalisme en Haïti qu'ils mettent à contribution dans leurs accointances politiques. » Citant Jean Dominique, le journal écrit :

Depuis quarante (40) ans, ce vieux courtisan de la scène couche presque avec tous les pouvoirs, comme il le fait maintenant avec le régime lavalas. Il prenait son café national dans la chambre de l'ex-président Prosper Avril, à Juvénat comme il chuchote maintenant des paroles mielleuses de « grand mentor » aux oreilles du président Préval. A ne pas oublier non plus qu'il était le compagnon de chasse de l'ex-président à vie Jean-Claude Duvalier, dit Bébé Doc.

Les articles observés dans *HP* permettent de constater un recours flagrant à la subjectivité, principalement dans les textes d'analyse et de commentaires comme « Tolérance zéro pour tous les malfaiteurs » éditions du 27 juin au 3 juillet 2001. Il est alors question d'un discours rapporté du président Aristide qui encourage l'application de la « tolérance zéro » : « Ma présence ici traduit notre volonté d'encourager ceux qui font de belles choses. La Police nationale donne de plus en plus de sécurité, c'est mon droit et c'est avec plaisir que je les encourage. Je répète ce que j'ai dit le 7 février. Dès qu'il s'agit de *zenglendos* : tolérance zewo. » Attribué au lynchage, la déclaration du Chef d'État encourageant le recours à la tolérance zéro a suscité beaucoup de mécontentement dans l'opinion et a fait l'objet de beaucoup de critiques au sein de l'opposition, mettant accent sur les conséquences qu'elle pourrait entraîner. « Si un *zenglendo* arrête un véhicule et s'en empare, il est un coupable. Un criminel qui attaque les gens dans les rues, les met à terre pour les battre et les abattre, impossible d'attendre que ce criminel passe devant un tribunal... »

3.4.2. Analyse du contexte d'énonciation du numéro du 27 mars 1991

Le 27 mars 1991, date de la parution de l'édition, J-BA a un mois et vingt jours au pouvoir. L'ancien prêtre est élu à 67 pourcents des votes dès le premier tour aux présidentielles du 16 décembre 1990. Son principal adversaire politique, Marc Bazin, est présenté par la presse nationale comme le candidat des Américains. Dans l'opinion publique, vu la position antiaméricaine du prêtre-président, des soupçons de complot pesaient au jour le jour contre sa présence au pouvoir. Pour assurer l'Armée, principale force de pression traditionnellement connue contre les dirigeants placés au timon des affaires, le nouveau président invente le slogan peuple-Armée. C'est dans le but de faire échec à tout obstacle politique des mesures de prophylaxie ont été adoptées par l'exécutif dès la prestation de serment du président le 7 février 1991. Ce jour-là, sept hauts-gradés des FAd'H ont été mis à la retraite. Leurs noms sont cités dans le discours d'investiture provoquant une vague de commentaires.

La tendance des partisans du pouvoir lavalas consistait à faire front commun autour du régime pour le protéger contre toute éventuelle déstabilisation voire contre les coups d'état

devenus très courants depuis le départ du pouvoir à vie en 1986. Ainsi, l'action gouvernementale, outre la prise en compte de projets de développement, doit aussi envisager des mesures de sécurité. Dans le cadre de ces mesures, le régime cherche à mobiliser ses forces pour mettre sous contrôle celles de l'opposition. L'un des deux accusés, ancien ministre de l'Information sous Prosper Avril, avait lui-même fait arrêter des membres de l'opposition au pouvoir militaire provisoire en 1989 sous les mêmes accusations de complot contre la sûreté de l'État. Aussi, l'arrestation est-elle légalement fondée ou au contraire, fait-elle partie d'un rituel de persécution politique au lieu d'un acte posé dans la dynamique de la construction d'un État de droit ? L'acte fortement appuyé par l'hebdomadaire *HP*, doit-on rechercher dans cet endossement un recours aux principes régissant l'exercice du métier de journalisme ? Doit-on au contraire y voir une exigence éditoriale donc, un positionnement intéressé et partisan ?

La tolérance zéro, le journal défend encore la position du président Aristide dans l'édition du 16 mai 1991 par le recours à des formules telles que : « A ce rythme-là, si on doit se fier à leur propagande » qui renvoie à la subjectivité du locuteur, allant même jusqu'à citer les noms de ceux qu'il juge exercer une violence économique sur le pays. Ex : « Par ailleurs, cette tolérance zéro ne devrait-elle pas commencer à sanctionner les dilapidateurs de fonds publics déjà mis en cause par la justice tel que l'actuel ministre du Commerce Stanley Théart comme nous avons amplement fait état dans ce journal ? » Ceci est aussi valable pour le second article qui retrace le parcours du président Aristide où le rédacteur donne son opinion en disant : « Les anti-impérialistes doivent dénoncer l'intervention militaire franco-américaine en Haïti, parce que son objectif est d'imposer un gouvernement de marionnettes... » Ces propos n'ont été illustrés par aucune raison ou source objective qui les appuierait. Nous pouvons donc constater après observation que le journal *HP* fait preuve d'une absence flagrante d'objectivité et d'une incontestable allégeance au président Aristide autant qu'il est critique envers les Américains.

L'article, ici, présente l'approche idéologique de Ben Dupuy leader d'opinion⁷¹ qui, outre son statut de directeur d'Haïti-Progrès, est chef du parti politique dénommé Parti populaire nationale (PPN), ci-devant Assemblée populaire nationale (APN). Nous relevons les parties dans lesquelles la position du patron de presse est clairement définie. Les termes utilisés pour disqualifier l'adversaire aident à classer le locuteur dans son cadre idéologique qu'on peut identifier comme : antibourgeois, anti américain, et antisystème (de domination). Le même courant s'identifie comme procubain, pro-sandiniste et pro-révolutionnaire.

Le journal présente l'approche du directeur d'*HP* comme celle d'un démocrate par opposition à la position de ceux qu'il appelle des Conzé et qui trahissent l'idéal révolutionnaire. Conzé est un mythe historique dont l'origine remonte à l'Occupation américaine de 1915. Il serait celui qui aurait trahi le guerrier Charlemagne Péralte assassiné en octobre 1934 par les occupants afin de mettre fin à la résistance nationale contre l'Occupation. Historiquement, Charlemagne Péralte incarne la résistance, l'orgueil national et demeure aussi la figure emblématique du nationaliste martyr. Charlemagne Péralte a été, au cours des élections démocratiques de 1990, la figure totémique du leader lavalas, J-BA, qui faisait de l'antiaméricanisme et de l'anti-impérialisme le prototype de sa campagne électorale. Lors des rassemblements massifs de ses partisans, dans la dynamique d'une stratégie discursive efficace, Aristide a inventé l'adverbe « *Charlemagnepéraltement* » pour galvaniser les foules. Aussi, par la simple référence à Charlemagne Péralte, Aristide se faisait prendre symboliquement pour l'héritier du combat anti-impérialiste dans lequel la résistance nationaliste n'a jamais cessé de s'engager. D'où l'auréole de changement qu'il voulait représenter en se démarquant de ses contemporains ecclésiastiques et politiques.

⁷¹ Les leaders d'opinion clé (KOLs) sont des personnes ou des organisations qui ont un statut social tellement fort que leurs recommandations et leurs opinions sont prises en compte et écoutées au moment de prendre des décisions importantes. Des bons exemples de leaders d'opinion clés sont les figures politiques, les chroniqueurs ou encore les célébrités qui sont reconnues pour leur travail. Source : <https://www.lianatech.fr/ressources/blog/leaders-dopinion-influenceurs-qui-sont-ils-et-pourquoi-sont-ils-importants.html>.

Le qualificatif ici oppose deux camps dont l'un défend la position nationaliste contre les velléités des groupes dominants de composer avec les forces répressives du pouvoir et d'un secteur de la Communauté internationale contre les intérêts des défavorisés. Le meilleur moyen de sortir de la menace permanente de domination de la bourgeoisie serait de procéder par une révolution soit à la Dessalines en 1804, soit à la Castro en 1959 à Cuba. À ceux qui nourrissent encore cet espoir, le rapporteur révèle que Benjamin Dupuy trouve que la route menant vers la révolution en Amérique latine est contrôlée par les Américains et qu'en conséquence, les chances d'y arriver sont nettement faibles, pour ne pas dire nulles.

La prédominance du secteur bourgeois sur celui du prolétariat date de l'indépendance et est alimenté par la connivence intéressée des pouvoirs politiques constitués. Aussi, suivant que le parti au pouvoir est idéologiquement orienté ou non dans le sens d'un média, son discours lui sera favorable ou critique. L'impossibilité d'envisager la prise du pouvoir par la révolution suite aux mouvements de déconstruction des structures socialistes des années 1990, *HP* s'est aligné dans la logique du moment en appuyant la candidature et l'avènement de J-BA à la présidence en 1991. Cette adaptation aux nouvelles exigences s'apparente non à un positionnement stratégique qui permettrait, en fonction des enjeux d'une perspective même incertaine de s'en sortir, mais à une résignation du secteur de la gauche obligé de jouer le jeu de l'impérialisme afin d'éviter de replonger dans la dictature de droite.

Aussi, avec au pouvoir un proche et un allié idéologique, *HP* s'assure-t-il d'une avance sur ses concurrents en bénéficiant d'une liberté d'expression et de circulation sur toute l'étendue du territoire national, visibilité territoriale qui sera accompagnée de l'entrée dans les rouages du pouvoir de son représentant déjà profondément engagé dans la propagande politique en faveur du pouvoir lavalas. Aussi, peu après la formation du cabinet ministériel, Benjamin Dupuy sera compté au nombre des officiels du gouvernement lavalas en qualité d'ambassadeur itinérant à Washington. Poste qui l'aura élevé, sur le plan national, au même rang que son adversaire d'*HO*, qui, sous le gouvernement de la présidente provisoire Ertha Pascale Trouillot, avait été promu au poste de Chargé d'Affaires à Washington.

C'est une occasion idéale pour rivaliser avec le concurrent principal, Raymond Joseph. Par la suite, mécontent de la signature de l'Accord de Governor's Island en 1993 et de l'implication américaine dans la politique haïtienne, Benjamin Dupuy allait démissionner de son poste pour s'occuper de son parti le Parti populaire national (PPN).



Le directeur d'HP, Benjamin (Ben) Dupuy, dans le rôle d'ambassadeur du régime Lavalas.

Conclusion du chapitre 3

Le positionnement paradigmatique de la presse, se révèle une stratégie de lutte pour la survie tournée autour de l'énonciation éditoriale en confrontation avec la déontologie professionnelle. Cette confrontation est envisagée sur les dimensions politique et économique. Le positionnement d'un organe de presse par rapport au pouvoir fait partie de sa stratégie en vue de se maintenir sur la scène suivant une double perspective économique et politique. Durant les décennies marquées par l'avènement de configurations sociales nouvelles dans la direction des affaires politiques, la course aux faveurs a été intense dans le secteur médiatique. Les meilleurs clients des médias nationaux sont les entreprises d'État comme l'ex-compagnie de télécommunication « la Télécommunication SA » aujourd'hui la Natcom, l'Office nationale d'Assurance vieillesse (ONA), l'Autorité portuaire nationale (APN), l'Électricité d'Haïti (EDH), la Direction générale des impôts (DGI), la douane, etc. Sans ces annonceurs dans son agenda financier, la chance de se tirer d'embarras est nulle. Sachant que les autorités publiques sont très sensibles à leur image dans la presse, les Présidents-directeurs-généraux des médias en vue sont par conséquent très sollicités tant du secteur public que privé. Le besoin de visibilité des

dirigeants en vue d'asseoir leur réputation dans l'opinion les oppose aux médias avec lesquels ils sont contraints de négocier leur place.

Les cas étudiés dans ce chapitre nous ont permis de voir les ressorts mobilisés et les différentes stratégies mises en branle en vue de la mise en scène de l'information et les mobiles qui justifient les choix. Il y a une situation de violence prise dans son sens abstrait de violation de droit d'autrui. Il y a violation du droit à l'information du public, et aussi tendance à la manipulation dans certains cas, et, dans celui de *HO* en conflit ouvert avec *HP*, une dimension éthique de la concurrence à ne pas dépasser.

La presse haïtienne, trop fragmentée, donc trop faible pour constituer un vrai pouvoir, se comporte comme une force de pression lorsqu'elle dénonce les abus des pouvoirs. Parfois véhémence, parfois agressive, elle assure sa survie en côtoyant les puissants qui lui garantissent à la foi sa sécurité et le droit économique de continuer à fonctionner. Le directeur d'opinion qui n'arrive pas à gravir l'échelon de la hiérarchie économique et politique est condamné à abandonner sa publication. L'accès aux privilèges passe par la capacité de la publication à démontrer qu'il représente un contre-pouvoir susceptible d'utiliser une capacité de nuisance pour le pouvoir. Faute de quoi, aucune faveur (don, publicité, poste) ne sera accordée. La compétition n'est pas sans obstacle pour la presse parlée et audiovisuelle, mais elle double les risques et les incertitudes au niveau de la presse écrite, confrontée au problème de l'analphabétisme et du bas salaire des ménages.

En effet, la presse haïtienne, de taille réduite et fragile, n'oscille-t-elle pas entre un vrai « espace de pouvoir » (Bourdieu, 1962) et un simple couloir de pression ? Néanmoins, le citoyen ordinaire continue-t-il d'oublier que « le pouvoir le plus puissant de la presse est celui exercé sur lui-même, sur ses rapports à soi et aux autres ? » (Touraine 2005, p. 13). Les médias, les nouveaux notamment, il faut le reconnaître, sont en train de bouleverser nos relations aux nôtres, et pire encore à nous-mêmes. « Parmi les produits créés par la publicité, la propagande ou les politiques de guerre figurent les images de nous-mêmes et de notre subjectivité. De sorte que nous avons le sentiment de perdre toute distance, toute indépendance par rapport à des

constructions, en fait idéologiques, qui déterminent notre regard autant que les objets regardés.»
(Touraine 2005, *idem*).

CHAPITRE QUATRIÈME

4. LA VIOLENCE HAÏTIENNE CONTEMPORAINE :

ORIGINES, CAUSES ET CONSÉQUENCES

Introduction

C'est dans ce chapitre - et son titre apparemment décalé du fait de son placement dans la discussion - que nous abordons la violence du point de vue de ses origines, en essayant d'en retracer les causes et d'en dégager les conséquences. Nous concluons de cette manière la démarche du travail en établissant une nomenclature partielle constituée des modes d'appropriation discursives du phénomène en vue d'une représentation conforme au point de vue de la communauté. Le volet qui nous préoccupe dans cette partie, s'inscrit dans un cadre

structuraliste. C'est la double relation morphosyntaxique et lexico-sémantique qui se dégage à travers la nomination de la violence et le rattachement à une culture linguistique faite de néologisme, de métaphore, d'emprunt, de calque, etc. La violence haïtienne, déclarative dans ses manifestations, renseigne sur son identité propre et sur celle de l'instance qui la met en scène. Les prochains points seront consacrés à la justification du constat du phénomène, puis à l'explication et l'analyse lexico-sémantique des termes et concepts utilisés dans la presse pour en parler.

4.1. Origine de la violence haïtienne contemporaine

Nous commençons par le contexte historique, lui-même assez compliqué du point de vue de la profondeur de ses racines. Suivant une perspective plus englobante, l'opération de la circonscription de la violence doit tenir compte d'un ensemble de paramètres liés notamment à l'histoire régionale, aux choix et aléas politiques, à la culture et à l'économie (Guillaume, 2012). De manière plus spécifique, comprendre l'évolution de la violence en Haïti suite au départ forcé de la dictature des Duvalier nécessite une analyse objective des données d'observation débutant avec les conditions d'avènement et d'établissement de la période coloniale, son déroulement et son impact sur la naissance de la nation haïtienne, passant par le rôle qu'ont joué les différents acteurs de la Guerre d'Indépendance, la période de l'Indépendance elle-même, les péripéties de l'histoire des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, pour arriver à la chute en 1986, de Jean-Claude Duvalier. Il va, tenant compte des exigences méthodologiques auxquelles ce travail est lié, réduire la recherche de réponse à sa dimension la plus fondamentale, en l'occurrence celle que la presse permet de saisir à travers son champ discursif.

S'il faut chercher les origines de la violence haïtienne selon la perspective de Hurbon (2012, p. 4), il faudra admettre que :

L'étude du thème de la violence en Haïti et dans la Caraïbe soulève quelques difficultés de fond : d'un côté, il semble renvoyer à un problème qui relève de l'histoire elle-même de la région de la Caraïbe en tant qu'elle est marquée par le génocide des amérindiens, la traite,

l'esclavage et la colonisation (...). Dans tous les cas, on aurait de faibles chances en partant du thème de la violence d'avancer dans une compréhension profonde de l'évolution des sociétés de la Caraïbe.

La présence de la mosaïque de peuples et de cultures qui se côtoient sur le continent américain est un héritage de la colonisation. Le continent américain, après l'Afrique, est la grande victime de ce système d'exploitation imposé par les colons européens pour substituer à l'énergie laborieuse des indigènes exterminés celle des Noirs. L'esclavage est reconnu comme crime contre l'humanité. Elle a été la cause de nombreux massacres, voire du génocide de peuplades autochtones d'Amérique et d'ailleurs.

Les mouvements qui ont conduit au changement radical de situations des peuples réprimés et soumis, sont connus sous l'appellation de Révolution dont les trois premières sont la Révolution américaine en 1776, la Révolution française en 1789 et la Révolution haïtienne en 1804. Une révolution, en général, consacre la destruction d'un ordre établi et son remplacement par un autre.

4.1.1. Dans la Caraïbe

La région caribéenne fait partie des espaces d'implantation coloniale démarrée au XVe siècle avec le débarquement des colons d'abord sur les côtes Salvadoriennes pour se poursuivre aux limites d'Hispaniola. Peu après la région sera soumise aux luttes entre les puissances pour le partage des territoires. Plusieurs types de colonisations seront expérimentées avec l'échec de domestication des autochtones de l'île arbitrairement nommés les Indiens exterminés dans moins d'un quart de siècle et leur remplacement par des Nègres venus d'Afrique. Cette politique coloniale conduite dans les Amériques aboutira à une reconfiguration à la fois ethnique, culturelle et politique dont se détachent un ensemble de

territoires parmi lesquels la colonie de Saint-Domingue dont la partie occidentale se détachera en 1804 à cause de son indépendance (Butel, 2002/2007).

En effet, il s'est agi de plus de trois cents ans passés dans les chaînes, soumis aux pires humiliations, à la torture, à la déshumanisation la plus totale. Ces expériences ont porté les esclaves importés d'Afrique – dans le cadre de la Traite négrière – à se soulever en mobilisant leur force et leur énergie dans un mouvement d'expression de révolte susceptible de rivaliser avec le traitement subi pendant la période coloniale (Casimir, 2009). Le XVII^e siècle, dit Siècle des lumières, a marqué la rupture définitive avec un passé privilégiant les valeurs fondées sur la force brutale au service d'une idéologie raciste et sexiste. La nouvelle philosophie occidentale est née avec les idées de Locke, de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu.

Désormais la raison se substituera à l'exploit guerrier et sera élevée au rang de valeur universelle avec l'humanité de l'homme (Lévinas, 1972) au centre de toutes choses. Ainsi, la nouvelle vision du monde s'est dégagée en prônant la liberté de conscience, l'égalité et la fraternité entre tous. Une telle pensée a balayé la théorie classique de la supériorité d'un groupe, d'une caste ou d'une race par rapport à d'autres. Dès lors, il revient à chaque communauté, à chaque groupe, à chaque peuple de choisir, dans le cadre de la vie en société, la forme de gouvernement qui lui convient le mieux. Aussi, l'histoire est-elle témoin de luttes permanentes entre civilisations visant la revendication et l'acquisition par les uns de droits et libertés confisqués par les autres. Le nouveau paradigme prône la signature de Traités, de Conventions, de Chartes fondamentales ou Constitutions souveraines ; et depuis la Révolution française, la liberté est proclamée comme un attribut inaliénable à l'Humanité.

4.1.2. Haïti : son histoire et son rapport à la violence

Du côté haïtien, le résultat du mouvement révolutionnaire des esclaves a conduit à la libération et à l'indépendance nationale le 1^{er} janvier 1804. Avec une succession de mouvements de libération des colonies de l'Amérique latine dont le Mexique, le Venezuela, la Colombie, qui proclameront, eux aussi, leur indépendance suite à la proclamation de la liberté des Noirs par Jean-Jacques Dessalines.

En Haïti, les treize dernières années du tricentenaire du système colonial ont été scellées d'événements historiques particulièrement sanglants. Pour la première fois, des non-Blancs pouvaient disposer librement d'eux-mêmes et accéder à la dignité citoyenne. Dans *The turbulent Republics*, Léger (1983, p. ⁷²), a décrit en substance ce moment de déchaînement de passions :

In Latin America, Haiti struck out first on the road to independence. One night, in August 1791, a large number of slaves from various plantations in the north of the island were gathered for a voodoo ceremony. That night, however, incited by a shrewd and dominant Negro named Boukman, they took a solemn oath to cast off the shackles of slavery. A few days later, to the stupefaction of the white colonists, the entire northern plain was disrupted by a frenzied uprising. The slaves, led by Boukman rose « en mass ». Their pent-up resentment found expression in the most barbarous acts as they stormed through the canefields, setting fire to the plantations and houses... and, in their fury, killing all the whites they could lay hands on: men, women and children.

La société haïtienne repose sur une dialectique de forces qui s'opposent de manière irréconciliable et qui, de plus en plus, cherchent réciproquement l'élimination des unes par

⁷² Il existe, parallèlement à cette version, la controverse entretenue par certains chercheurs dont Léon F. Hoffman sur l'authenticité de l'existence de cette « cérémonie » relatée notamment par Céline Ardouin. Hoffman, dans un article paru dans *Conjonction* # 173, 2^e trimestre 1987 (109-135), pense que la source de l'historien serait un colon raciste (Antoine Dalmas) qui se serait renseigné à partir de récits d'esclaves sous l'effet de la torture.

les autres. Au temps de la colonie, le traitement est horrible tant pour ceux qui se résignaient à subir les affres du système que pour ceux qui combattaient. Aucune différence aux yeux d'un colon entre un esclave qu'il a importé du négrier et un bétail et n'importe quel objet inférieur. « Ils sont vendus par lots, ce qui permet aux négriers de décharger plus vite et aux intermédiaires de vendre plus facilement les enfants, adolescents et adultes faibles » (Taubira, 2006, p. 11). L'accent est mis sur les conditions infernales de détention et de transport des esclaves, surtout des femmes soumises au rituel de l'appareillage, des malades jetés dans les fosses aux caïmans, etc.

Price Mars (1953) s'est aussi penché sur le comportement inhumain des colons qui ont atrocement déstabilisé les esclaves et les affranchis dans leur velléité de lutter contre le système. En peignant la torture infligée à deux affranchis du mouvement révolutionnaire et antiesclavagiste d'avant 1791, il met en lumière la détermination des esclavagistes de ne reculer devant aucune atrocité pour imposer leur domination.

On les obligea à confesser leurs crimes, à en demander pardon à Dieu, au Roi, à la Justice. Alors ils furent conduits sur la place d'armes, où était dressé l'échafaud flanqué de deux immenses roues. Chacune des victimes fut liée à une roue, face au soleil. Elles reçurent chacune de nombreux coups de barres de fer jusqu'à ce que leurs os fussent rompus et qu'ils rendissent le dernier soupir. Tel fut le sort que connurent Ogé et son ami Chavannes, deux Affranchis respectivement du Dondon et de la Grande Rivière du Nord qui s'étaient arrogé le droit de se soulever contre les conditions inhumaines de l'esclavage.

Les deux compères furent conduits à la potence la corde au coup pour signifier l'intransigeance coloniale face à la transgression de l'ordre établi. Un peuple issu d'un tel héritage ne peut être que le produit des souffrances qui ont façonné son âme et sa conscience. Ainsi donc, sur le plan historique, la nation est fondée sur un tissu de division, de haine et de luttes fratricides qui ont débuté en Afrique et qui a tonifié la Traite négrière. p. 19.

L'impitoyable sort infligé aux esclaves a eu pour conséquences ce retournement choquant que l'historien Gaillard a étiqueté de « la plus extrême violence⁷³ ». Haïti, pays qui a brandi pour la première fois le flambeau de la liberté des Noirs par la lutte armée, a permis à ses citoyens de faire la conquête d'un territoire et de sa souveraineté pour devenir un État indépendant et souverain. Toutefois, la lutte ne faisait que commencer puisque « Après 1804, le premier problème du pays est de vivre en paix » (Casimir 2001 166).

Price-Mars (1919/2002, p. 19) entreprend la narration de l'injustice et des préjugés ayant caractérisé le régime colonial insistant sur les rapports de ce passé avec le présent des Haïtiens. C'est vrai, reconnaît-il, que le système de caste établi par les esclavagistes avait servi à maintenir vivace la domination des plus forts par les plus faibles, mais il dit douter qu'on se soit suffisamment arrêté sur « l'étroite corrélation qui existe entre la structure intime de la société coloniale et de notre société haïtienne qui est, en quelque sorte, la fille bâtarde indésirée, et inattendue de la première. »

La société haïtienne est restée divisée après l'indépendance et elle n'a jamais visé le bien commun. L'accès au pouvoir (à l'exception de la parenthèse lavalas qui a duré du 7 février 1991 au 30 septembre 1991) est conditionné par la dynamique d'une dialectique des armes dans un premier temps sous l'égide des FAd'H, dans un second temps de la Police et de civils armés. Les fraudes et la corruption électorales sont généralement financées et supportées par des structures dominantes à la solde desquelles opèrent les hommes de main recrutés dans les structures militaires, de leur création initiale remontée à la guerre de l'indépendance à leur démantèlement en 1994. Le recours à la contrebande, à l'usure, à la spéculation, à la fraude, deviennent des normes des gouvernements issus de ces conditions. État de choses qui n'a fait que plonger le pays dans des troubles incessants tout au long de sa trajectoire. L'ouvrage de Price Mars (1952) La vocation de l'élite est un constat suivi de la dénonciation du maintien

⁷³ *Conjonction*, 1989 # 181.

sous des formes nouvelles de la structure coloniale en Haïti dont profitent les classes dirigeantes et dominantes depuis l'indépendance en 1804.

4.1.3. Le choix politique post-Duvalier

Duvalier, tant par ses promesses de campagne que par ses discours une fois au pouvoir, s'est présenté sous le chapeau de cet homme politique prôné par T. Hobbes en se proposant de stabiliser le pouvoir trop souvent en proie aux agitations politiciennes dont il a hérité (Gilot, 2006 ; Pierre-Charles, 1969). Son but ultime semble de s'attaquer d'abord au problème de la stabilité politique. Il trouvera une occasion propice à la mise en acte de ses velléités dictatoriales avec les premières attaques ratées de rebelles dirigés, en 1958, par Perpignant, Pasquet et Dominique⁷⁴. En mettant sur pied un corps de miliciens dits Tonton macoutes, il parvient à mater avec succès la grande insurrection militaire d'avril 1963 qui visait aussi son renversement après qu'il s'est proclamé à vie (Duvalier, 1969).

Quatorze années de règne sans partage se sont écoulées ; le président dont la santé a été minée par la maladie, transféra son siège à vie à son fils unique de 19 ans. Dans sa proclamation du 22 janvier 1971, sur un rappel du droit que lui confèrent les articles 100 et 101 de la Constitution de 1964 de désigner son successeur, François Duvalier invita les partisans du régime à « former autour de Moi Président à Vie et de Mon fils Jean-Claude Duvalier, Mon successeur, un faisceau inexpugnable pour le bonheur et la grandeur de la Patrie dont Je prétends être la personnification vivante et tangible (Le Nouveau Monde du 24 décembre 1971). »

⁷⁴ Ce furent les premiers *kamoken* débarqués clandestinement en provenance des États-Unis d'Amérique en vue de renverser Duvalier par les armes. Les trois furent tués dans la nuit du 28 au 29 juillet 1958 dans l'attaque lancée contre le Palais national. Cette date est aussi retenue comme celle de la création du corps des Volontaires de la sécurité nationale (VSN) dénommé corps des Tontons macoutes.

Après 14 ans de gouvernement du 22 Septembre 1957 à ce jour, et les immenses efforts déployés par le Leader Suprême de la Révolution pour restructurer les institutions et les dégager de tout le traditionalisme desséchant qui a pour ainsi dire fossiliser les élites, c'est à vous Mon cher Fils Jean-Claude DUVALIER que reviendra demain en recevant après préparation les insignes du pouvoir suprême la lourde tâche de continuer l'œuvre de régénération de la nouvelle Haïti selon les normes posées par Guglielmo Ferrero et par Moi.

Qu'est-ce qui a permis à François Duvalier de résister aux assauts (14 au total) de ses contempteurs si habiles à renverser les gouvernements qui lui ont précédé ? Certainement il y a eu l'allégeance d'une milice fanatique, il a bénéficié du support inconditionnel d'une armée domptée ; mais avant tout, il y avait sa poigne, son caractère et sa méthode à imposer l'obéissance et la soumission. « François Duvalier possédait le talent catastrophique d'inspirer l'amour jusqu'à l'adoration ou au sacrifice, et d'allumer la haine jusqu'à l'incandescence et au meurtre. » (Gilot, 2006, p. 13). À la base de cette habileté circulait un discours de propagande qui excluait la liberté d'opinion, la liberté d'expression destiné à vendre aux masses l'image d'un Chef invincible qui ne voulait que leur plus grand bien (Gilot, 2006). D'où la difficulté des forces d'opposition à frayer le passage vers la sortie de l'impasse. Le 7 février 1986 est venu sonner le glas du mythe de l'invincibilité des Duvalier.

Mais, après ce long règne, ce sont les militaires qui avaient servi de base au régime qui ont succédé à J-CD. En principe, le statu quo n'a pas changé. Du temps du règne des gouvernements militaires provisoires, l'Armée distribuait (ou vendait) des armes de poing à des groupes de civils après chaque coup d'état sans se soucier de leur contrôle, voire de les récupérer. Il faudra donc remonter au 7 février 1986 s'il faut trouver les premiers détenteurs d'armes illégales. C'étaient, en dehors des militaires, des miliciens antérieurement dédiés à la défense du régime à vie. En un premier temps, l'Armée, institution détentrice du monopole de la répression officielle devait, pour diriger la répression à travers les persécutions et

l'exécution des crimes politiques, recruter ses alliés dans les rangs de la population civile. Les « attachés », comme on les appelait, existait à la fois en tant que réseau de renseignement et de répression au service du pouvoir militaire.

En réalité, il s'agissait pour l'individu en question de s'approprier une partie du pouvoir afin de régner sur son entourage. Au renversement de chaque chef d'État, des listes de noms sont envoyés dans les casernes – parfois à la radio – pour exiger aux détenteurs civils la restitution des armes.

Donc, celui qui détenait l'arme n'en était pas le propriétaire, mais quelqu'un qui en disposait pour les besoins du pouvoir. En d'autres termes, quelque soit l'acte commis par le porteur d'une arme, la responsabilité tombe ipso facto sur le dos des responsables de l'État ; raison pour laquelle les enquêtes se poursuivaient indéfiniment.

Il a été aussi constaté que cette politique de distribution d'armes par chaque gouvernement, à la longue, a abouti à l'accumulation d'un nombre indéterminé d'engins en circulation, puisque, malgré les appels réitérés des nouvelles autorités, ces concernés ont préféré cacher leurs armes alors que d'autres ont pu trouver un moyen de traverser dans le camp adverse pour pouvoir continuer à mener leurs activités. Plus tard, les engins sont vendus, revendus à des particuliers pour des motifs divers. Au cours de ces transactions, l'arme pouvait à tout instant être utilisée dans l'exécution d'actes criminels.

La lutte pour le maintien du pouvoir par tous les moyens restait la toile de fond de ce désordre. Pendant le coup d'État du 30 septembre 1991 qui a duré trois années, un véritable trafic d'armes a été exploité à la fois par les partisans des putschistes et ceux du gouvernement légitime en exil. Les uns s'organisaient à l'intérieur du pays pour recruter des partisans prêts à défendre leur position, les autres, à partir de l'étranger, entamaient l'« Opération fè koupe fè »⁷⁵ parvenant à débarquer clandestinement des mercenaires armés dans plusieurs points du territoire national en vue de combattre les militaires. La situation

⁷⁵ Le fer contre le fer.

devait atteindre son point culminant en 1994 avec le retour au pouvoir de l'ex-président exilé, J-BA, sous la protection de la plus puissante armée du monde, forte de 23 000 hommes et équipés d'engins lourds, de porte-avions, d'hélicoptères, de chars blindés, etc.

Conscient du danger de ces armes aux mains d'anciens putschistes, le président en exil avait suggéré que soit récupérées toutes les armes illégalement détenues sur l'ensemble du territoire national. Vers 1995, avec la recrudescence du climat d'insécurité, les occupants ont lancé une opération visant à récompenser les adhérents à cette démarche. Au demeurant, les armes qui ont été livrées n'étaient pas pour la plupart été effectivement en service.

4.2. Causes et conséquences de la violence haïtienne

La violence, dans le cas d'Haïti, est fondée sur un ensemble de facteurs humains et environnementaux qui pourraient être résumés en deux types dont une violence conjoncturelle et l'autre structurelle.

4.2.1. La violence conjoncturelle

Nous qualifions de conjoncturelle, la violence qui apparaît de manière aléatoire, qui ne prend pas sa source dans les us et coutumes du milieu social, donc qui s'oppose aux situations permanentes relevant du contrôle social (Galbraith, 1997). On peut citer entre autres : la contrebande d'armes à feu, le refoulement de criminels dangereux au pays, le trafic et la consommation de stupéfiants, etc.

Du point de vue conjoncturel, cette violence est le résultat des actions ponctuelles issues du changement de comportement observé au niveau de l'espace politico-social pendant et après les événements qui ont conduit au départ de J-CD. Il s'agit, la plupart du temps, d'actions spontanées visant à exprimer un état d'esprit ou un sentiment de révolte contre une situation jugée anormale. Elle provient tantôt du côté du pouvoir, tantôt du côté de la population. Même si la violence est conjoncturelle, elle peut conduire à des atrocités d'une grande ampleur comme dans le cas des incendies criminels de marché, du vandalisme observé lors des manifestations publiques, d'attaques à la bombe contre des immeubles, etc.

Ces actes provoquant le malheur généralement chez un grand nombre d'innocents, fort souvent, sont orchestrés dans le but de revendiquer le changement des conditions de vie, de déstabiliser un pouvoir non désiré quand ce n'est pas pour appuyer un groupe au détriment d'un autre. Ainsi elle peut occasionner des incendies criminels de marchés, des massacres dans les quartiers pauvres à travers la guerre des gangs, le trafic de drogue, l'évasion de prisonniers, etc.

Nous pouvons ainsi considérer comme actes criminels à vocation politique les massacres, les incendies intentionnellement provoqués, les lynchages, etc., tel que dans le cas du 26 avril 1986 devant le Fort-Dimanche lorsque des militaires ont tiré sur une foule de manifestants déterminés à pénétrer de force à l'intérieur du Fort, ou celui du 10 au 11 juillet 1988 lorsque des inconnus ont assassiné l'avocat Lafontant Joseph, directeur du collège Elioth Pierre et membre-fondateur de l'Association des enseignants de Port-au-Prince. Les régimes successifs relevant de l'autorité de la transition ont adopté une politique favorisant la circulation des armes qui ont fait le malheur de la population. Elles ont institué, notamment à travers les ports dont le contrôle est généralement assuré par des proches des pouvoirs établis, des espaces stratégiques pour faire passer et laisser débarquer des armes lourdes sans avoir de compte à rendre à quiconque. D'où le fondement de l'avènement et du développement du grand banditisme.

4.2.2. Portrait du grand banditisme et avènement du zenglendo

Le grand banditisme se définit (Larousse, 2000) comme du « banditisme organisé de grande ampleur ». C'est, en général, des microstructures criminelles qui fleurissent dans les pays où sévissent les troubles et l'instabilité politiques et qui bénéficient, comme en Afrique, de la corruption des employés d'aéroport et des douanes » (Nicaso et Lamothe (2006). Il semble bien évident, selon les textes journalistiques, qu'il existe un lien étroit entre banditisme issu de la violence des gangs et le crime organisé, c'est-à-dire, impliquant des criminels connus du système et bénéficiant tant de la complicité des autorités publiques que de la faiblesse des institutions régaliennes de l'État.

Dans le cas haïtien, d'abord, la presse témoigne d'un laisser-faire qui attire l'attention, en même temps indexe le cynisme et l'arrogance dont font preuve les criminels en situation d'opération. Ce sont les Chevaliers de nuit, les Sans manman en accoutrement militaire vert-olive et les zenglendos qui ont porté la responsabilité des actes criminels de 1986 à 1990. Le recours au terme san manman est en soi une représentation du mépris de l'Autre et de la cruauté des bandits. LN du 18 mars 1991 utilise le syntagme nominal « chevaliers de nuit » indexant le facteur temps indicateur du choix devant faciliter la réussite de l'opération. Ce facteur est important pour saisir la stratégie opératoire des bandits qui y ajoutent le travestissement pour jeter de la confusion dans l'opinion publique qui se questionne sur l'identité de ces « chevaliers » nocturnes.

A la faveur de l'obscurité, les chevaliers de nuits s'attaquent aux stations commerciales de la villa « Marabou Store » de Madame Elsie Léveillé, la Maison Maurice Laroche, la station de gazoline Texaco et ce qui reste du magasin Gérard Massuci ont été visités par ces chenapans qui ont pris leur temps pour enlever, choisir, et emporter ce qu'ils désiraient. Et pour narguer les services responsables, ils ont même laissé sur les lieux du crime certains outils qui leur ont servi pour s'introduire au sein de ces établissements commerciaux. Le service antigang a la parole (LN du 18 mars 1991).

Le comportement des « voleurs » est sans doute une manœuvre de plus pour confondre les observateurs. S'ils se montrent si rassurés, c'est sans doute parce qu'ils veulent projeter une image opposée à celle attendue d'un voleur. En ce sens, le travestissement ne se limite pas au niveau de l'accoutrement militaire, symbole du chef, il est aussi psychologique. Ils prennent des airs de « chef ». Ils veulent faire croire qu'ils n'ont pas peur, comme s'ils agissaient en toute légalité. C'est le sens de leur comportement provocateur qui les fera appeler par le néologisme zenglendo et qu'une chanson populaire taxera de « bandit légal. »⁷⁶. Le journal choisit de fermer ses propos par la responsabilisation du service s'occupant du dossier des gangs. Ce service antigang n'a pas de bilan connu malgré l'alarme autour de l'extension des réseaux criminels. Il sera plus tard tout simplement supprimé faute de pouvoir le rendre efficace. La détérioration constatée au niveau de la sécurité publique est étroitement liée à l'inertie des institutions de service public du pays. Cette perception se justifie à travers la comparaison avec ce qui se passe dans les sociétés industrielles.

Certes, dans la plupart des grandes métropoles du continent, le banditisme fait partie maintenant des mœurs, mais, chez nous ce qui inquiète, c'est que la progression de la délinquance s'est effectuée de manière stupéfiante depuis le 7 février comme si, finalement, certains nouveaux chômeurs, pour ne pas connaître l'époque des vaches maigres, s'étaient convertis à la seule activité pour laquelle, en fait ils étaient doués. Personne n'est à l'abri et la police qui n'avait jamais été formée pour faire face à de telles situations est dépassée par les événements. (LN du 18 mars 1991)

Le monde politique subdivisé en courants idéologiques souvent opposés, le secteur des affaires, les anciens exilés politiques du régime à vie, des intellectuels, des anciens militaires et des anciens macoutes s'investissent soit directement, soit par personnes interposée, dans

⁷⁶ Le terme bandit légal est popularisé pour être investi en politique à la suite d'une chanson populaire du chanteur Michel Martelly qui deviendra de 2011 à 2016 président d'Haïti.

les pratiques violentes en Haïti. Le texte qui rend le mieux compte de cette complicité entre gangs et membres de la classe politique a été rédigé en 1990, quatre ans après le départ de J-CD et quelques mois avant la tenue des élections libres et démocratiques du 16 décembre 1990.

En effet, *HO* du 29 août au 4 septembre 1990 annonce des révélations

« Sur la piste des "Zenglendo" : Bientôt des révélations importantes »

Les malfaiteurs qui sèment la terreur en Haïti, mais surtout à la capitale, ne semblent pas recevoir leur mot d'ordre d'un seul et unique commandement. Et ceux les plus aptes à être « Zenglendos » ne sont pas nécessairement ceux qu'on voudrait croire. Dans la foulée des actions spectaculaires, de plus en plus osées, des chevaliers de nuit d'un nouveau genre, on en vient à imputer toutes les actions terroristes aux duvaliéristes. Certes, il y a des anciens tontons macoutes convertis en voyous nocturnes. Mais l'enquête menée sur le terrain pointe l'index sur d'autres groupements, dont les motifs sont bien différents de ceux qui s'inspirant d'anciens soldats réduits au chômage ou ayant succombé à la tentation de l'argent. Selon l'enquête en cours, les bandits qui terrorisent les foyers, qui réalisent les coups les plus spectaculaires et semblent défier l'autorité ne sont pas de simples « voleurs », mais vivent dans le monde des activistes idéologiquement motivés et qui se livrent à des actes de terrorisme pour financer des activités politiques.

Ces allégations d'un journal paru en 1990, sont, à bien des égards, éclairantes. L'un des messages qu'il porte sur ce vécu est le rôle des clichés et des préjugés à travers lesquels la population perçoit la réalité affectant son existence. D'emblée, l'article lève le voile sur un chapitre de « la nouvelle vague de violence » qui a déjà accumulé quatre années de « terreur » dans le pays. Ce sont des « malfaiteurs » ; leur ordre semble provenir de commandements variés, sans liens organiques entre eux. Et les « "Zenglendos"⁷⁷ ne sont pas nécessairement ceux qu'on voudrait croire ». Cette remarque du journaliste souligne l'erreur d'appréciation qui a longtemps tenu lieu d'explication aux sources de la violence. Le fait de rendre les duvaliéristes responsables

⁷⁷ « Zenglendo » (dans ce dernier cas certains milieux conservent l'une des deux formes que prenait ce mot à ses débuts : « zenglendou ». Certains y ajoutent la marque du pluriel, d'autre non ». En créole, il est soumis aux transformations lexicales qui le déclinent en « zenglendinay » signifiant banditisme.

de l'ensemble des troubles à l'ordre public commis dans le pays, relève des représentations que nourrissent les membres du secteur démocratique, principaux détracteurs de l'Ancien régime et de ses héritiers. Cette interprétation découle plus directement du comportement attribué aux duvaliéristes lors de la tenue des élections programmées le 29 novembre 1987. Cela implique alors un retour mémoriel ayant pour effet d'associer une action présente à une autre tenue dans le passé vu la similitude des circonstances entourant les faits du présent à ceux du passé.

Le terme apparaît au cours des trois premières années de l'après-départ, devenant ainsi un néologisme pour se représenter la nouvelle réalité née avec la parution « des chevaliers de nuit d'un nouveau genre » « qui réalisent les coups les plus spectaculaires et semblent défier l'autorité ». Il y a là l'outillage nécessaire à la représentation du phénomène. Un « zenglendo » n'est pas un « simple voleur » parce que le mode opératoire des agents de la criminalité du moment ne correspondait pas à celui des voleurs traditionnels. Ce qui suppose que le statut de zenglendo fait cumuler au titre de bandit des attributions diverses : il est au premier degré un voleur mais doublé d'autres attributs qu'il faudra définir au fur et à mesure de l'actualisation de ses potentialités.

Il reste que, pour l'instant, on connaît l'origine sociale du « zenglendo » présenté comme issu du « lumpen prolétariat de Port-au-Prince » agissant sous le commandement « des intellectuels et des hommes qui avaient, pendant leur séjour en exil, longtemps milité dans l'opposition au régime des Duvalier. » Cette explication fait revenir au deuxième segment de la deuxième phrase : ces individus « ne sont pas nécessairement ceux qu'on voudrait croire ». On avait tort de croire que les macoutes étaient les seuls à se trouver dans le besoin et, par conséquent, obligé de commettre des actions « terroristes » pour sortir de l'impasse. L'attribution aux duvaliéristes de la responsabilité des actes de banditisme est causée par la situation d'inconfort dans laquelle la perte du pouvoir les a entraînés. C'est une perception très répandue dans le milieu lavalas. Le livre *Théologie et politique* de J-BA (1992) fourmille

d'accusations contre ce que l'auteur appelle « le terrorisme macoute » et ses rapports à la drogue.

Au lieu d'être le résultat d'un travail d'enquête, l'accusation provient d'une opération de déduction logique sur un fond de discrimination et de préjugés sociaux. Sans activité lucrative, les anciens duvaliéristes se retrouvent dans le besoin. Le motif de leur action semble être économique. Ils n'ont plus d'autres recours pour subsister. Marzano (2011, pp. 82 et 83) établit les relations entre la violence et l'argent : « perçu comme instrument générateur de violence pour deux raisons : d'une part, le désir de conquérir ce « moyen absolu » par le vol, la rapine, le pillage, la guerre, la corruption, le chantage, les extorsions de toutes natures et les commerces illicites ; d'autre part, la violence exercée par l'argent lui-même sur l'État, l'homme et la société. »

Tout compte fait, le zenglendo est devenu un marqueur culturel de la violence haïtienne dans la mesure où, sur le plan linguistique, il est empreint d'un sémantisme nouveau issu d'une réalité typiquement locale. En effet le mot zenglendo implique des caractéristiques qui le distinguent d'un bandit ordinaire dans la mesure où les crimes qu'il est capable de commettre vont au-delà de toute prévision. C'est un spécialiste du hors-norme. Par rapport à la nomenclature utilisée pour nommer ces hors-la-loi, le mot marque une évolution dans la vision sociétale du bandit. Si au début on parlait de « sans manman », d'« escadrons de la mort », de « chevaliers de nuit », ou de « brassards rouge », le « zenglendo » marque un apogée en supplantant, avec son sémantisme plus englobant, tout ce réseau de lexique interchangeable selon que l'acte se déroule le jour ou la nuit, selon qu'il est soupçonné d'origine politique ou non.

Un article de *HO* (13-20 juin 1999) a présenté le portrait-robot du zenglendo.

névrosés. Le Zenglendo vole, viole, pille, tue, brûle. D'après les rumeurs, il travaille à la banque, informant ses acolytes sur les transactions de larges retraits. Le soir, il rend visite à sa victime. Il est employé de l'aéroport, pointant du doigt le visiteur probablement argenté. Il est un macoute fauché qui, la nuit tombée, regarnit ses finances comme il le peut. Un soldat déçu par les promesses ou la cessation des activités lucratives d'un officier magouilleur. Il est partout. Il est n'importe qui. Il frappe aussi en plein jour.

Le Zenglendo vole, viole, tue, brûle. D'après les rumeurs, il travaille à la banque, informant ses acolytes sur les transactions de larges retraits. Le soir, il rend visite à sa victime. Il est employé de l'aéroport, pointant du doigt le visiteur probablement argenté. Il est un macoute fauché qui, la nuit tombée, regarnit ses finances comme il le peut. Un soldat déçu par les promesses ou la cessation des activités lucratives d'un officier magouilleur. Il est partout. Il est n'importe qui. Il frappe aussi en plein jour.

Le terme « zenglendo » qu'on hésite à utiliser dans le français haïtien, n'a pourtant pas d'équivalent lexical qui traduit la complexité de sa dimension

criminelle. La paraphrase qui rend le mieux cette caractéristique est bien « bandit armé ». Logiquement, sans la disponibilité de l'arme, le zenglendo se réduirait à un simple voleur. Ce que le « zenglendo » a de plus que le voleur, c'est sa capacité à recourir à du spectaculaire en tuant, violant, enlevant surtout en plein jour. L'opinion publique perçoit le zenglendo soit comme un drogué n'ayant aucun contrôle de son état d'esprit au moment de passer à l'acte, soit comme le protégé d'un grand commis de l'État pour le compte duquel il agit. Une telle représentation fait de tout individu soupçonné comme zenglendo un ennemi public. Il est susceptible d'être abattu par les forces de l'ordre ou par tout autre moyen, dès qu'il n'a plus les moyens de se défendre.

Un cas typique a été signalé dans LN du 8 avril 1999 à Mariani, banlieue sud de la capitale. Le journal signale en titre: « Un présumé zenglendo lynché à Mariani », puis présente le cas dans un entrefilet d'un paragraphe:

Un jeune homme dont l'identité n'a pas pu être établie a été tué ce jeudi à coup de machettes et de pierres par les habitants de Mariani, après avoir réussi à entrer dans un entrepôt de nourriture. Ils étaient trois à pénétrer dans l'entrepôt, les deux autres ont pu s'échapper laissant un revolver Calibre 45 et un outil spécial pour sauter les cadenas. La population a remis le revolver à la police pour les suites légales.

Parmi les méthodes d'opération reconnues aux zenglendo, il faut signaler leur tendance à se regrouper, à se constituer en réseaux aussi appelés gangs ou – au moment de l'opération – commando. Cela leur tient lieu de stratégie les dotant de la capacité à faire face à des situations difficiles, telles que, par exemple, s'ils doivent affronter les forces de l'ordre mieux armées. Le statut civil du zenglendo n'est pas établi. Du point de vue de l'imaginaire collectif, tout individu reconnu comme tel perd ses droits lors même qu'aucune instance juridique n'ait été saisie en conséquence. Il est intéressant de noter que c'est "la population" qui a remis le revolver ayant appartenu au présumé voleur à la police comme si les personnes ayant commis l'acte n'avaient pas à être identifiées et que leur action avait été endossée par l'ensemble de la communauté au nom de laquelle elles auraient agi. Ce préjugé a été légitimé lorsque le président de la République, Jean-Bertrand Aristide, avait lui-même autorisé le lynchage contre tout individu surpris en flagrant délit de vol de véhicule suivi d'enlèvement.

Nommant le mode opératoire de ces bandits armés, HO a utilisé dans son édition du 5 au 12 septembre l'expression « Commando de Zenglendo » dans le cadre d'une attaque contre le domicile d'un résident de la localité de Musseau, sur la route de Bourdon. Il est important de remarquer ici l'absence de la marque du pluriel « s » dans le mot, règle de la langue française, non applicable pour les mots du créole haïtien.

L'expression est tirée précisément du premier paragraphe de l'article intitulé : « Ancien militant anti-duvaliériste, Gérard Gaetjens tombé sous les balles des Zenglendo » En effet, la victime reconnue comme ayant été un militant anti-duvaliériste a trouvé la mort le 29 août 1990 après une attaque armée d'un commando de « Zenglendo. » Le second paragraphe se lit

comme suit: « M. Gérard Gaetjens, dont les funérailles ont eu lieu le 4 septembre en cours, a été assassiné par des bandits, à Musseau, précisément dans le quartier appelé Montana. » La remarque porte ici sur l'emploi tour à tour des termes zenglendo et bandits. Quant au mot commando, le duo composé d'un nom et d'un adjectif paraît tautologique. Un commando est un regroupement d'individus, réunis dans le but de poser une action impliquant l'usage de la force. Terme collectif, le commando n'est jamais unitaire.

Il n'est pas non plus commode de parler de commando quand il s'agit de deux ou de trois personnes. Les synonymes de commando apparus dans la liste comme troupe, cohorte, armée ne semblent guère convenir à son sens réel puisqu'aucun de ces correspondants ne se rapproche de l'effet de nuisance d'un commando qui serait plus proche du mot gang, lui-même d'ailleurs très mal associé puisqu'il correspond à groupe, clan, clique, etc. En tout cas, dans le commando, auteur de l'assassinat de Gérard Gaetjens, il y avait un contingent de cinq individus. En février 1999, le commando qui a pris d'assaut les locaux de la Sogebank à Delmas; comptait six individus. Le récit est disponible dans *LN* du 10 février 1999.

« Un commando de six gangsters se seraient introduit à l'intérieur de la Sogebank, désarmant les agents de sécurité, mettant à joue clients et employés et réclamant quatre millions de dollars ». Tout ce spectacle se déroule en plein après-midi, jetant la panique dans toute la capitale. *LN* du mercredi 10 février 1999. Cet épisode laisse, en raison de son caractère rocambolesque, un arrière-goût hollywoodien dans la mémoire des Port-au-princiens. Commentant le fait, dans son éditorial, le journal a écrit : « Cette prise d'otages avec réclamation de rançons met à jour le niveau du banditisme en Haïti et son évolution rapide et alarmante ». Puis est posée la question: « avons-nous pensé aux moyens de faire face à ce genre de gangstérisme organisé qui se développe de façon foudroyante dans le milieu? » À qui s'adresse la question? doit se demander l'analyste. Tout laisse croire qu'il s'agit d'une auto-responsabilisation. Ce trait apparaît visiblement à travers l'usage du "nous" inclusif. Se questionner sur la juste solution au problème de la criminalité à Port-au-Prince,

on se le rappelle, est une attitude récurrente de la presse depuis les premières apparitions du phénomène en 1986.

L'idée de venir à bout des criminels et des bandits armés a toujours hanté à la fois les dirigeants du pays – malgré les indices qui portent à conclure qu'ils en sont les complices – et du citoyen ordinaire, victime réelle ou potentielle de ses forfaits. Les hommes politiques, semblent en profiter doublement: ils en sont les instigateurs clandestins, puis, ils s'en servent comme un instrument de manipulation de l'opinion publique. Ces aspects apparaissent clairement dans *LM* du 21 octobre 1996. |

Dans le temps, René Préval, n'avait-il pas une réputation de « dur » ? Je me rappelle que c'était le cas, quand il était Premier Ministre et ministre de l'intérieur, par suite de ses démêlés avec le Parlement, et, plus loin, dans les mouvances de sa campagne électorale. Il annonçait, en effet, que dans les quarante-huit heures suivant son investiture, il mettrait fin au mouvement Zenglendo.

René Préval, a ainsi exploité une perception que l'opinion publique se faisait de son caractère lorsqu'il brigait la présidence en décembre 1995. D'un point de vue purement syntaxique, dans ce dernier extrait, le mot zenglendo, comme on l'avait vu avec chimère, fonctionne sous le double emploi catégoriel de substantif et d'adjectif.

Politisation du banditisme : de la coalition FAd'H - Attachés à la coalition Lavalas - Chimères

Dans certains textes journalistiques dont ceux produits successivement dans HO du 15 au 22 octobre 2003 par Pierre D. Eugène « Plaidoyer pour une armée haïtienne » et l'autre par Gérard Bloncourt dans HO du 28 mai au 7 juin 2000 : « Une pensée de solidarité » à l'occasion des élections du 21 mai le climat politique post-Duvalier et les conflits y relatifs sont dominés par deux grandes coalitions de pouvoirs. Il s'agit, pendant la période de transition, de la coalition FAd'H - Attachés (rompue avec l'entrée en scène de Lavalas du 7 février 1991 au 30 septembre

1991, puis prolongée jusqu'au retour d'exil de J-BA en 1994) et pendant la période d'expérience démocratique (1995-2004) de la coalition Lavalas - Chimères. Ces deux coalitions se sont substituées pour perpétuer – sous couvert de la démocratie – les pratiques duvalériennes de gouvernance mises sur pied par la coalition Armée-Macoutes dite Peuple-Armée⁷⁸. La mise en scène permet aux autorités officiellement reconnues d'intervenir politiquement au sein de la Société civile et des partis politiques de l'opposition sans qu'elles soient indexées par la presse et les organisations des droits humains.

C'est dans le cadre de l'expérimentation stratégique de la nouvelle orientation que sont nées d'une part, les organisations politiques formelles de droite comme le Front pour la Reconstruction, l'avancement et le progrès du peuple haïtien (FRAPH), le Front militants révolutionnaires (FMR), d'autre part, celles de gauche comme Jan l pase l pase (JPP), la nébuleuse des « Armée » et des « Bases » (formes plus ou moins organisées des Organisations populaires lavalas) formellement connues comme les « Chimères lavalas. »

Ces groupes parallèles au pouvoir officiel, à partir de 1988, vont se succéder les uns les autres dans des affrontements parfois sanglants et se convertiront, en fonction du régime au pouvoir, pour perpétuer la répression. Si la méthode a pu fonctionner pendant vingt-neuf ans avec les Duvalier, elle a subsisté pendant huit ans avec l'Armée et pendant plus d'une dizaine d'années avec J-BA.

Notre diagnostic a permis de comprendre que la violence haïtienne a des origines diverses qui sont coiffées par une auréole politique qui en constitue l'essence. Avant 1990, elle est caractérisée par l'hégémonie militaire. Cela a valu que le pouvoir politique ait été accaparé de force à travers une succession de coups d'état, méthode à la base d'une grande méfiance qui a fini par effondrer l'institution en 1994 suite à une invasion des forces d'occupation américaine. Cette rivalité a entraîné les dirigeants (en général des hauts gradés) au désir de concentrer leur action sur la meilleure stratégie leur permettant de conserver le pouvoir.

⁷⁸ C'est devenu un slogan sous François Duvalier lorsqu'en 1965, il initia la création d'une milice civile et annonça son intention de choisir un successeur au régime avant sa mort. Paradoxalement, Aristide aura été attiré par cette formule en 1991 en ayant prôné le mariage Peuple-Armée/Armée-Peuple.

C'est ce calcul, osons-nous avancer par hypothèse, qui les a poussés à recourir aux décisions et mesures allant dans le sens de la dépendance envers les puissances tutrices, avec en premier lieu les États-Unis d'Amérique et leurs alliés qualifiés depuis toujours de « Pays amis d'Haïti »⁷⁹. Gravite autour de cet axe un adjuvant : la bourgeoisie nationale. Ces entités (Bourgeoisie et Communauté internationale) prenant le contrôle des affaires internes du pays appuient des initiatives gouvernementales dont les finalités sont opposées aux intérêts nationaux. Ainsi se construit un agenda politico-économique fondé sur la répression, la corruption, la contrebande, le détournement de fonds. Ceci n'est que la conséquence de la mauvaise gouvernance qui a conduit à des locomotions, des soulèvements dont le cumul a produit la pauvreté, la dépendance accrue envers les produits étrangers, avec pour corollaire la dislocation et l'éclatement du corps social.

Avec cette mise en place, la répression est devenue la méthode privilégiée utilisée par les dirigeants et l'oligarchie commerciale traditionnelle pour maintenir leur suprématie. Toutefois, une telle politique s'oppose aux normes en vigueur sur le plan international faisant de la démocratie le sine qua non de l'accès à l'aide internationale. Ainsi, le respect de la Constitution s'impose et le chef n'a plus droit de vie et de mort sur la population. Dans LN du 13 au 15 septembre 1991, il est écrit. « La Constitution de 1987, à part certaines exagérations, reste jusqu'à présent une grande arme pour défendre la démocratie. Il n'y a que les limites imposées par la loi qui puissent protéger la démocratie contre la tentation du pouvoir autoritaire et l'anarchie. »

Dans le débat qui s'agite autour du vrai mobile de la violence, les principaux indices parlent en faveur de la recherche soit du pouvoir (mobile politique), mais aussi de l'argent (mélange du mobile économique et du mobile criminel). Les cas, par exemple, d'irruptions dans les banques, les cambriolages effectués dans les magasins, les hold ups, les kidnappings avec exigences de rançon, sont autant d'évidences. Les règlements de compte et les dommages

⁷⁹ Le groupe nominal « Pays amis » n'est pas récent. On le retrouve dans le vocabulaire des Duvalier qui l'utilisent dans leur discours. En 1990, ils sont composés de la France, des États-Unis, du Venezuela et du Canada.

collatéraux restent marginaux. Ce courant impute la responsabilité à l'État, arguant que la mauvaise gouvernance et l'exclusion de la majorité de la population sont des facteurs d'incitation aux voies illégales comme unique moyen de contourner le destin de pauvreté assigné aux défavorisés. Les adhérents de ce courant prônent le changement social, voire, dans le cas des marxistes, celui du système.

Dans *LN* du 13 janvier 1999, des formations politiques de l'opposition citent le président René Préval dans « la tolérance et orchestration d'actions violentes de bandes d'anarchistes la violence soit fondée sur la politique *LN* du 26 avril 1999, la possibilité que n'est pas exclue. Que « Sauf à retenir l'hypothèse d'une provocation donc d'un coup monté, l'explication à cette conjonction de pulsions barbares doit se chercher dans (sic) les conditions de vie des jeunes des quartiers pauvres de la capitale. » Le chômage et la misère appartiennent à la culture de ce pays où « Des milliers d'adolescents, projetés par l'essoufflement des circuits d'éducation, sont arrivés sur le marché du travail où la capacité d'embauche des entreprises privées et de l'État est quasiment nulle. »

Des milliers d'enfants, en âge d'être scolarisés n'ont pu l'être soit parce qu'ils n'ont pas trouvé un siège dans les écoles publiques, soit parce que leurs parents déjà chômeurs n'ont pas les moyens de les placer dans une école privée. Au Bel-Air comme à la Saline, à Cite Soleil, à Carrefour et dans tous les bidonvilles qui ceignent Port-au-Prince, comme une lèpre, ils sont là jour et nuit, ruminant frustrations et désespoir. A l'écoute de tous les discours de haine, ils demeurent une proie facile pour le moindre petit malin, qui, dix gourdes dans une main et un peu de colle dans l'autre, leur propose, en plus des paradis artificiels, d'assouvir dans la fatalité de la violence leur rancune contre la société.

L'analyse des conditions de vie d'une catégorie réputée vulnérable de la société, conduit à l'irréfutable déduction que la violence vécue dans le pays est une réponse des secteurs qui en sont victimes. D'où l'idée qu'il s'agit d'une violence téléguidée, programmée et manipulée. « Contrairement à ceux qui pensent que l'insécurité est un fait social et économique, il faut soutenir qu'il est une arme politique utilisée par les duvaliéristes. La mort de Serge Villard,

l'un des concepteurs de l'article 291 prouve que cette insécurité sait choisir ses cibles parmi les plus grandes personnalités politiques » *HO* du 27 juin au 4 juillet 1990. Cette approche tend à confondre la partie avec le tout. L'attentat dont il s'agit ici se situe dans un contexte particulier d'agitations électorales qui se sont greffées sur d'autres facteurs de dimensions plus ou moins égales présents dans l'actualité politique depuis 1986 et même avant.

En 1990, les militaires alliés aux Tontons macoutes, parce qu'ils sont au pouvoir, portaient la responsabilité de la violence, mais LM du 27 juin 1996, de son côté, attire l'attention sur les méthodes de lutte utilisées par le pouvoir Lavalas face à l'opposition des FAd'H pendant l'exil du président constitutionnel J-BA. Le fer contre le fer (Fè koupe fè) est passé en slogan pendant la période du coup d'état (1991-1994), puis est devenu l'appellation de l'un des gangs opérant à Port-au-Prince. Pendant la transition vers la démocratie, ce sont les attachés, sous le couvert de l'organisation politique surnommée Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH), qui ont servi de relai à la continuité de la chaîne de répression et de persécution politique. La période de l'avènement du régime lavalas (d'Aristide à Préval, 1991-2004) est marquée par la disparition des Tontons macoutes symbolisée par l'assassinat de leur chef naturel Roger Lafontant le 29 septembre 1991. La nébuleuse qui sera reconnue plus tard sous l'appellation de Chimères lavalas continuera la chaîne avec le régime d'Aristide. La violence de cette période sera organisée autour de deux secteurs composés d'une branche politique tournée autour du pouvoir et l'autre criminelle commettant des actes d'enlèvement, d'assassinat, de vols à main armée, etc. Comme pour les Attachés, autour du regroupement politico-social informel gravitent un ensemble de microstructures qui prendront des noms divers tournés autour du sème⁸⁰ commun : la violence faisant figure hyperonyme. Ce sont les organisations de bases lavalas surnommées les base ou baz, les prénommés armées plus qualificatifs tel que dans *Armée rouge* ou *armée cannibale*. ■

⁸⁰ La plus petite unité de signification définie par l'analyse (Neveu, 2000, p.102).

Naîtront alors une succession de groupuscules un peu partout à travers le pays alliant crimes politiques et crimes de droit commun. La presse appellera Zenglando, la nouvelle appellation apparue vers 1988 les auteurs d'actes criminels aussi connus comme des bandits armés.

Tableau établissant l'opposition politique entre des groupes liés à la violence armée de 1986 à 2004⁸¹.

Gauche-politique (Lavalas)		Droite politique (Duvaliériste)		
Lavalas		Macoute/FRAPH/Convergence		
RPK		GNB		
Chimères		Attachés/Macoutes /Convergence/GNB		
Domi nan bwa		Convergence		
Bale wouze		RAMICOS (rasanbleman militan Sen Mak)		
Armée rouge (Kanibal, tèt san kò, Sadam Ussen)		Armée Scie à métaux		
Nomenclature des groupes parallèles armés		Opérant le jour et la nuit pour commettre des actes criminels.		
Termes désignant les auteurs de violence non perçue comme politiquement motivée				
Zenglando	Chevalier de nuit	Bandit (préssumé)	Civil armé	Kidnappeur /preneur d'otages

⁸¹ Il est à remarquer que les sigles du créole RPK et GNB mis respectivement pour *Rat pa kaka* et *Grenn nan bouda* sont absents du corpus. Ils constituent pourtant les deux créations lexicales majeures de l'opposition politique mettant fin au régime lavalas version J-BA, le GNB étant anti-lavalas et le RPK, son partisan.

Assassin/meurt rier	Voleur	Violeur	Tueurs à gages	Ravisser
------------------------	--------	---------	----------------	----------

Ce tableau résume, par les mots et groupes de mots, la configuration des réseaux semi politiques et semi criminels (ainsi que le réseautage criminel) qui font trembler de terreur le pays. C'est un vocabulaire qui se construit au fil des années au gré du cheminement du banditisme; soit de la période dite de transition démocratique (1986-1990) à celle ayant renversé le gouvernement d'Aristide en février 2004.

4.2. 3. La coalition Fad'H - Attachés

Les Fad'H passaient dans l'opinion générale comme les représentants de Duvalier au pouvoir et certains parlaient même de duvaliérisme sans Duvalier. La perception s'est renforcée en se confirmant à travers le massacre de Fort-Dimanche considéré comme le premier vrai affrontement entre le « peuple souverain » et l'Armée. Donc moins de trois mois après l'installation du CNG, les premiers signes de répression commençaient par se manifester d'abord timidement jusqu'à atteindre ce paroxysme le 26 avril 1986. Vu la dégradation du climat, les Fad'H envisageaient un retour aux pratiques anciennes avec la création d'une milice informelle appelée attachés, comme réponse aux pressions de la foule sous la forme du rouleau compresseur, terme qui secoua Port-au-Prince en 1957 avec le leader Daniel Fignolé. Ainsi, en guise d'une déduvaliérisation des structures administrative et politique du pays, la population a été amenée au contraire de ses attentes, c'est-à-dire à une reduvaliérisation du système. Aussi, corruption, répression et exploitation revenaient en force dans les rapports entre dirigeants et population. Après le massacre de Fort-Dimanche et de Jean-Rabel, celui de Saint-Jean Bosco a mis le comble à la violence des brassards rouges

HenM du 24 au 30 novembre 1993 publie un article qui permet de retracer l'influence des attachés pendant la période d'embargo international décrété contre Haïti ainsi que leur connivence avec les militaires, principaux concernés par les sanctions.

Pleins feux sur le pétrole noir

La dictature des “attachés” fond sur nous ... Pleins gaz.

Port-au-Prince, 22 Novembre

Libéré, le stock de carburant continue, néanmoins, de faire l'objet d'une spéculation fiévreuse. La distribution des produits pétroliers aux stations d'essence, à Port-au-Prince et dans toutes les régions du pays est une affaire de “ gwo ponyèt”. C'est la loi du plus fort, autrement dit, la loi des armes, constatent les automobilistes qui sont obligés de passer jusqu'à 10 heures d'horloge aux abords des stations pour avoir une chance de remplir leur tank. Contre les termes d'un communiqué de la Police militaire, émis la veille de la reprise des activités des compagnies pétrolières (Shell, Esso, Texaco) et interdisant la vente des carburants dans des récipients, ce sont des hommes armés en tenue civile ou en uniforme de l'armée ou de la police, qui investissent quotidiennement les stations de gazoline et de diesel. Des militaires, équipés de fusils mitrailleurs, préposés à la sécurité des stations service, se montrent d'une passivité complice quand s'amènent leurs frères d'armes et leurs alliés les “ attachés”, qui arrivent dans des pick-up transportant plusieurs drums pouvant contenir chacun 52 gallons. “ Ils s'emparent manu militari de la pompe et remplissent les récipients de tous les membres de leur groupe” se plaint impuissant un propriétaire de station qui a fait cette déclaration sous le sceau de l'anonymat. Ils stockent le carburant pour pouvoir le revendre à prix d'or, 24, 25 dollars le gallon.

Le texte, tiré d'*HenM*, traite du comportement des « Attachés » face à la distribution d'un stock de carburant au moment de la mise en application de l'embargo international imposé à Haïti pour forcer les militaires à abandonner le pouvoir. En termes de statut, l'Attaché est un allié des militaires. Il est comme lui un putschiste. Donc si le militaire doit abandonner le pouvoir, il partira avec l'attaché. Ils sont donc solidairement responsables de la situation. Vers 1993, vu la banalisation de l'embargo imposé par l'OEA et l'ONU et son détournement au profit des classes dirigeantes, les putschistes et leurs alliés, un renforcement des sanctions a été demandé et obtenu. Les produits pétroliers ont été ajoutés aux autres éléments interdits d'entrer sur le sol national. Le carburant, objet de restriction comme approche de solution,

faisait partie de ces produits détournés au profit de ceux-là même contre qui les sanctions ont été imposées.

Le comportement des concernés, parce que détenteurs de pouvoir, détermine la gestion des produits disponibles dans l'espace dont ils ont le contrôle. C'est le symbolisme de la domination représenté par l'arbitraire du pouvoir dit " gwo ponyèt " ⁸². Ceci officialise la primauté de la force sur le droit. Le " gwo ponyèt" (la grande poigne) c'est la force physique en opposition à la morale, au droit, à l'éthique. Tel qu'il se dit dans le dicton populaire : « Konstitisyon se papye, bayonèt se fè ⁸³. » Il y a la mise en application d'une violence morale (un viol) qui permet à l'un d'imposer sa volonté à l'Autre. « C'est la loi du plus fort, autrement dit, la loi des armes. »

Les automobilistes, contraints par le besoin, jouent le jeu de l'adversaire. Ce sont : « des hommes armés en tenue civile ou en uniforme de l'armée ou de la police », eux aussi soumis aux mêmes exigences : « remplir leur tank. » Mais, ce sur quoi le journal veut mettre l'accent, c'est la complicité qui lie les forces de police et les " attachés" « des hommes armés en tenue civile ou en uniforme de l'armée ou de la police » qui « s'emparent manu militari de la pompe et remplissent les récipients de tous les membres de leur groupe. » Le constat et les témoignages sont caractéristiques du type de société dans laquelle évolue une population en proie à l'arrogance des autorités placées pour surveiller au respect de ses droits et qui pourtant sont les premiers à les violer. Ce qui se passe avec le carburant est symptomatique de l'environnement global fait d'injustice, de mépris de l'Autre, de frustration d'un groupe à l'endroit d'un autre. Le type de société contre lequel les Haïtiens ont lutté revient avec une

⁸² Ponyèt se dit poignet. Donc « gwo ponyèt » équivaut à celui qui incarne la force, la puissance physique.

⁸³ La Constitution c'est du papier, le fusil c'est du fer.

force encore plus grande. C'est l'évidence de l'exclusion d'une majorité par la minorité utilisant la répression et la corruption comme méthode.

LN du 22 novembre 1993, publie un article de Claude Beauboeuf, Ph.D. suite à une observation « Des bouchons pétroliers » pendant la même période. L'analyse débute par la spécificité de traits comportementaux chez l'Haïtien. « Le phénomène des lignes de voitures est une sorte de microcosme social. Il reflète les caractéristiques essentielles de la société haïtienne, ses contradictions, sa férocité, ses absurdités, son extrême décadence matérielle, émotionnelle, spirituelle » L'auteur dit relever « quatre types de comportement qui reflètent l'état d'esprit de la population haïtienne en 1993. »

Dans son classement, il y a ceux qu'il appelle les légalistes qui « acceptent les règles du jeu et attendent dans la ligne en attendant leur tour. » Les légalistes regardent avec pitié et même un certain mépris ceux qui violent les règles du jeu. S'ils doivent produire une remarque ou une réclamation, ils le font avec élégance. Le deuxième type de comportement est celui des magouilleurs. Ces derniers tentent de violer les règles du jeu avec subtilité, et ne se soucient pas des observations feutrées des légalistes. Les magouilleurs sont déterminés à réussir leur coup, et, s'il le faut, ils n'hésitent pas à exhiber leur arme, quand ils en disposent. La troisième catégorie de comportement, c'est celui des « illégaux institutionnels et acceptés. » Il s'agit d'un militaire qui arrive carrément devant la pompe de gazoline pour assurer son approvisionnement personnel, celui de sa famille et de ses parents. »

Les autres participants de l'expérience se voient obligés d'accepter cette violation de leurs droits en raison de la logique du rapport de force. Il y a enfin la catégorie des illégaux provocateurs. Ces derniers ignorent tout le monde et se présente tout droit devant la pompe et exigent d'être servis. Étant prêts à tout, le succès (ou l'échec) de la démarche des illégaux provocateurs dépend du dispositif mis en place par le service de sécurité de la pompe. L'auteur conclut que la dynamique des pulsions des lignes pétrolières indique que la société haïtienne de 1993 est profondément malade, irrationnelle, illogique.

4.2.3.1. Qui sont les attachés ?

Le phénomène politique des « attachés » est apparu au moment des persécutions contre tout ce qui rappelait la dictature. C'était donc une force contraignante devant faire barrage à la violence des foules qui abhorraient les Tontons macoutes. Ces derniers allaient s'organiser et se restructurer dans le but de contenir la montée de la violence populaire. Pour conduire à bien cette nouvelle formule répressive, l'action des FAd'H sera relayée par des groupes paramilitaires tournées autour du pouvoir. Ces néo-duvaliéristes macoutes porteront le nom d'attachés. Ces derniers auront bénéficié du droit au port d'armes suivant la ligne politique de contrôle et de répression du pouvoir militaire. La mission essentielle de l'attaché était celle d'un agent supplétif de la force publique. Ils pouvaient même procéder à l'arrestation d'un individu, le cas échéant, le dénoncer à la police militaire. Ce deuxième rôle était plus courant dans la pratique. La fonction était illégale parce que non reconnue par aucun code ni décret. L'attaché relevait directement du commandement militaire dans lequel il était affecté.

Ces agents de la force publique très influents sous le gouvernement militaire et provisoire du général Prosper Avril⁸⁴ ont connu le pic de leur ascension pendant la période du coup d'état du 30 septembre 1991. N'ayant pas de salaire, ils étaient utilisés, comme les Tontons macoutes, en tant que pères fouettards et sous-fifres aptes à l'accomplissement des missions commandées par leur chef militaire. Ils étaient souvent dénoncés dans les médias comme les principaux responsables du climat d'insécurité ambiant enregistré au cours des quatre premières années de l'après-Duvalier. L'une des périodes de la transition qui ont le plus marqué le paysage sociopolitique haïtien en termes d'expansion massive de la violence est

⁸⁴ Général des FAd'H, Prosper Avril est devenu président de la République grâce à un coup d'état de la base militaire contre Henri Namphy.

celle des trois années (du 30 septembre 1991 au 15 octobre 1994) qu'a duré le coup d'état contre le régime lavalas.

Les attachés apparaissent comme une entité informelle, constituées à partir de ressortissants de l'ancienne milice qui cherchent à se recycler, de membres des tentatives de constitution de différents corps de sécurité (PREN-SOS-)⁸⁵, d'anciens militaires révoqués pour indiscipline, de proches des autorités militaires, etc. Le profil de l'attaché en fait quelqu'un qui s'assure de son impunité grâce à ses relations avec les forces de sécurité nationales dont il est prêt à servir les intérêts. Il détient la même autorité sur la population que n'importe quel membre des forces de l'ordre établi et jouit du privilège de commettre des abus, de voler, d'obstruer la voie publique sans qu'il ait à rendre compte par devant qui que ce soit. Il réincarne la milice duvaliérienne. Dans la démocratie, son rôle est de servir de soupape aux autorités légitimes qui les utilisent pour commettre des actes que la Constitution interdit. Donc, ils commettent de basses besognes pour éviter aux autorités légitimement constituées de répondre par devant les cours.

S'il arrive qu'ils soient tenus responsables d'un acte criminel quelconque, l'attaché a la garantie qu'il sera relâché par son juge à la faveur d'un contact de pouvoir. Le type de rapport entretenu entre pouvoir et population est conçu dans la dynamique d'une puissance arrogante (Eugène, 2013) qui prive de ses droits les citoyens en vue de la jouissance pleine et entière de leur puissance. Le cas de Marc-Antoine Lacroix, photographe au Service d'investigation de la Police de Port-au-Prince, en prison préventive au Pénitencier National depuis le 10 mars 1990, illustre ce comportement.

⁸⁵ Le général Henri Namphy, président du CNG (7 février 1986- 7 février 1988), puis président provisoire (14 juin 1988 - 17 septembre 1988), avait tenté de créer une force civile de sécurité nommée S.O.S sécurité. Les Tontons macoutes avaient, quant à eux essayé plusieurs formations politiques repoussées à chaque occasion par la société civile qui craignait un éventuel retour de la répression et de la dictature.

À cette date (10 mars 1990), sa maison à Martissant 17 est « déchouquée » à l'occasion d'un soulèvement populaire contre le régime militaire du lieutenant-général Prosper Avril. Le bulletin du Centre Haïtien des Droits et Libertés (CHADEL) du mois de mars 1990 rapporte que l'inculpé « accompagné de quelques amis en tenue militaire » revient chez lui et fait feu sur la foule qu'il trouve dans sa maison. Sept personnes tombent victimes de la mitraille. Cet assassinat collectif a provoqué un tollé à l'époque. Il a valu à Marc Antoine Lacroix le surnom de « boucher de Martissant ». LN du 16 avril 1991.

Le corps des attachés est le prolongement politisé de la structure criminelle mise sur pied au début de la chute de la dictature sous le nom de brassards rouges ou de sans manman. Jusqu'en 1988, l'appellation oscillait alternativement entre ces termes comme cela se constate lors du massacre de Saint-Jean-Bosco le 11 septembre 1988.

4.2.3.2. Intervention étrangère et fin de la coalition de droite

HO dans son édition du 9 au 16 mai 1990 annonce : « Dans un rapport à l'OEA, à la suite d'une mission à Port-au-Prince, L'«intervention» en Haïti proposée ». C'est la première fois, depuis la chute de J-CD que l'idée d'intervenir en Haïti en vue de protéger la démocratie a été évoquée ; et c'est un officiel de l'OEA, la président de la Commission inter-américaine des droits humains, Olivar Blackman, qui a fait la proposition. Il s'agissait, selon le rapporteur, de prendre toutes les mesures qui s'imposaient afin d'éviter que le pays revienne à une politique semblable à celle des Duvalier. « Renforcée, l'OEA doit dire plus jamais à Haïti. Nous ne pouvons plus jamais tolérer un régime barbare, de terreur et oppressif, à l'instar de celui des Duvalier et des tontons macoutes. » L'argument pour soutenir cette position est contraignant : « Toute non-intervention à l'ancienne mode ne fait que cautionner ce genre d'horreur. Ce qui est incompatible avec une organisation engagée dans le compromis avec la démocratie et les droits humains. Une non-intervention tolérante de ce crime n'est autre qu'une intervention en faveur de la barbarie. »

Cette déclaration d'intention apparemment de bonne volonté était-elle innocente? En quoi une intervention étrangère peut-elle être bénéfique pour un pays ? Belunet (2012, p. 11) débute ainsi l'introduction de son livre : « En occupant Haïti en 1915, les États-Unis deviennent maîtres du territoire en lieu et place des puissances européennes comme la France, l'Allemagne. » Cette occupation proclamée ouvertement comme une ingérence visant la pacification du territoire déchiré par les conflits sanglants, avait caché des mobiles d'ordre plus profonds d'ordre politique et économique. Aussi, en tirèrent-ils de grands avantages. « La présence des agents américains dans l'institution douanière haïtienne signifie le contrôle absolu de ce pays aux points de vue commercial et économique. » p. 55.

De son côté, Lucien (2016, p.73)⁸⁶ explique que si l'occupation américaine d'Haïti entre 1915 et 1934 a été profitable, c'était avant tout pour les États-Unis d'Amérique, la République dominicaine et Cuba vers où les Américains portaient la main-d'œuvre haïtienne à migrer « pour aller travailler dans leurs champs de canne et les usines sucrières installées dans ces pays. » Pour y arriver tout un train de mesures défavorables ont été mises en train contre la main-d'œuvre locale, constituant ainsi une pression sociale conduisant directement à choisir de fuir le pays pour survivre.

L'intervention militaire américaine en Haïti en 1994 – soixante-dix-neuf ans après l'occupation de 1915 – puise ses origines immédiates, doit-on admettre, dans la façon dont l'Armée et les gouvernements de facto civils ont géré le coup de force du 30 septembre 1991, mais, de manière médiate, elle est mise en branle dès le lendemain du départ de J-CD du pays. Les traces de cette mise en place remontent en 1986 avec les visites de délégations d'officiels haïtiens (y compris celle d'Henri Namphy) à Washington, et surtout sur la base de la nécessité d'organiser des élections selon les règles édictées par les puissances étrangères conventionnellement appelés les « Pays amis d'Haïti. »

⁸⁶ In *Devoir d'insoumission, regards croisés sur l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*. Presse de l'Université Laval.

L'organisation d'élections constitue ainsi l'enjeu politique de premier plan aux mains des puissances hégémoniques en matière d'arbitrage et, subséquemment, de mise sous tutelle du pays. Au nom du principe de pouvoir « qui paie dirige » et fort du droit d'ingérence sous prétexte de rétablir l'ordre constitutionnel, le débarquement militaire de septembre 1994 fait partie d'un plan de mise sous contrôle d'un pays qui cherchait encore sa voie après environ trente années de dictature.

Le débarquement américain de 1994 avait une cible dont la descente des lieux effectuée au local du FRAPH à la rue du Champ de Mars (LN du 3 octobre 1994) a permis l'identification. Sous le titre: « Opération “coup de poing” contre le FRAPH : désarmement et arrestation de policiers haïtiens » LN étale les photos montrant des militaires et des attachés mis en joue, menottés et traînant par terre sous l'emprise des soldats étrangers au nombre de trois cents environ. Le journal souligne, photos à l'appui, la portée humiliante de l'action. La suite des attaques antimilitaires et anti-milice continue avec des Marines américains, soit une semaine après leur déploiement, par une fusillade éclatée au Cap-Haïtien faisant dix morts au sein des FAd'H et des Attachés aux prises avec « une manifestation proaméricaine de partisans d'Aristide. » L'incident est rapporté par l'Agence France Presse (AFP) et a été repris dans LM du 27 au 29 septembre 1994 sous le titre :

Les Marines ont tiré les premiers

Selon le colonel Tom Jones, commandant des unités de Marines aéroportées,

Deux meneurs (dans le commissariat) qui criaient contre la foule, se sont mis à faire des gestes avec leurs armes pour intimider les soldats (américains) dans la foule”.

Vers ‘‘19h00 (23h GMT), une de nos patrouilles commandées par un lieutenant a vu un individu brandir une arme automatique Uzi, il a descendu cet individu et la fusillade a éclaté, a-t-il expliqué.

La coalition militaro-civile nouée en vue de rétablir le statu quo répressif duvaliérien a ainsi pris fin. Le terrain est désormais disponible pour accueillir une nouvelle configuration, non pour le changement comme souhaité par la majorité, mais pour une nouvelle configuration en vue de reproduction du système d’exploitation.

Une première tentative de mettre fin à tout mouvement paramilitaire a été initiée avec le vote de la Constitution du 29 mars 1987 qui ne reconnaît que deux forces de protection nationales, en l’occurrence l’Armée et la Police. Une deuxième avec le vote massif du 16 décembre 1990 fondé sur l’antimacoutisme. Cependant, diverses initiatives des pouvoirs établis témoignent de leur volonté de reproduire le schéma traditionnel de gouvernance répressive laissée en héritage par le duvaliérisme. Comme ce dernier, la coalition FAd’H – attachée mise sur pied pour conserver le pouvoir après la chute du régime de J-CD a achoppé à des obstacles qu’il était difficile de surmonter. Parmi ces derniers, un embargo imposé par la Communauté internationale suivie d’une intervention militaire forte de 23 000 marines bien équipés.

C’est par une résolution du Conseil de Sécurité des Nations-Unies suite à des sanctions imposées par l’OEA que l’embargo a été voté contre Haïti. La notion d’embargo comporte plusieurs volets. Il y a le volet commercial qui nécessite l’accompagnement d’un blocus naval devant empêcher des bateaux pirates de tenter de violer les règlements internationaux ; il y a aussi l’embargo pétrolier qui interdit les transactions sous toutes ses formes entre Haïti et les compagnies pétrolières internationales, il y enfin l’embargo sur la vente d’armes et de munition interdisant que les militaires aient accès aux achats d’armes, etc. Il existe donc un embargo partiel incluant l’interdiction de quelques produits; il y a aussi l’embargo total qui

n'exclut que l'aide humanitaire. Un pays sous embargo subit ainsi une pression graduelle de la part de la Communauté internationale passant de l'interdiction du trafic d'armes (embargo sur les armes à feu) aux produits les plus essentiels comme les boissons alcoolisées, les produits alimentaires, les transactions monétaires, etc.

Lors de l'embargo international contre Haïti, la résolution du Conseil a aussi permis des sanctions qui concernent directement les militaires. Il s'agit notamment du gel de leur compte en banque, interdiction de visas et de voyages, etc. Environ six cents militaires ont été visés par ces sanctions à la tête de qui figuraient les trois membres de l'État-major: Lieutenant colonel Raoul Cédras, Commandant en Chef des FAd'H, Le chef d'État major, Philippe Biamby, le colonel Michel François, chef de la Police de Port-au-Prince. ■

Vu le manque d'effets des sanctions et la résistance des militaires, le Conseil de Sécurité, le vendredi 6 mai 1994, a envisagé le plus haut niveau des sanctions par un renforcement de l'embargo. Il était dit que si la situation n'évolue pas et que les militaires ne cédaient pas, la seule option qu'il restait était l'intervention armée des puissances internationales.

À ce niveau, le Conseil a dû voter un embargo commercial total.

L'embargo porte sur toutes les importations et exportations, à l'exception des fournitures médicales, des denrées alimentaires, de certains produits pétroliers à usage ménager et du matériel lié aux activités des journalistes. Tous les Etats sont appelés à interrompre la navigation maritime en provenance et en direction d'Haïti « lorsqu'il le faudra » pour inspecter et vérifier les cargaisons et destinations. Source : La résolution 917, Conseil de Sécurité des Nations-Unies (ONU).

Un embargo généralement est pris contre un pays ayant violé les Conventions internationales comme c'est le cas pour un pays comme Cuba. Le cas haïtien sort de l'ordinaire dans la mesure où c'est le chef d'État qui a sollicité des sanctions contre son propre pays. L'embargo sera ainsi appuyé par le secteur lavalas et les proches d'Aristides, favorables à son retour, et le secteur démocratique qui voulait voir un État de droit en Haïti. Toutefois, les tentatives de dissuasion ayant successivement échoué, la

Communauté internationale a sommé les militaires de laisser le pouvoir avant d'entamer la démarche d'une intervention militaire.

4.3. La coalition Lavalas – Chimères ou la reconfiguration de la répression systémique

À la place des promesses de changement et des attentes collectives « On a assisté au contraire à l'institutionnalisation de l'arbitraire par le renforcement des pouvoirs des organisations populaires. Ces dernières font leur loi en fermant les bureaux publics, coupant les routes de pénétration, nomment et révoquent avec autorité » LM du 27 juin 1996. Au constat, le journal fait état d'une déception qui annihile toute possibilité de déboucher sur la fondation de bases nouvelles en vue d'un changement durable.

Avant d'avoir été « lavalas », les organisations populaires appartenaient à la vaste mouvance populaire caractéristique des transitions « observées dans d'autres contextes de fin de régime dans l'histoire mouvementée d'Haïti » Gilles (1989)⁸⁷. Les formations issues des couches défavorisées post-Duvalier réclamaient leur insertion dans la nouvelle configuration sociopolitique tout en portant des revendications visant le changement radical dans les relations entre dominants et dominés. C'étaient des mouvements de masses en vue d'éviter tout ce qui rappelle les pratiques antérieures. Ces organisations ont fleuri suite au départ de J-CD et vers 1990, l'année électorale qui devait mettre fin à la transition, elles étaient suffisamment puissantes pour influencer la direction de la politique du pays.

Au départ de tendances sociale, religieuse et politique, ce conglomérat tournait autour de la doctrine socialiste de la Théologie de la libération chère au prêtre des pauvres. La fonction des OP se confondait avec celle des groupes de pression qui contrôlaient, sous la transition,

⁸⁷ In *Haïti et l'après-Duvalier, Continuités et ruptures*, Mouvement populaire et développement politique. Henri Deschamps/CIDIHCA.

les actions des pouvoirs exécutif et judiciaire en l'absence d'un Parlement. Cependant, l'entrée en politique de J-BA les a entraînées dans la même voie. En guise d'un mouvement social, les OP sont devenues des infrastructures politiques servant de contrepoids aux partis politiques formels traditionnels.

Ces mouvements ont donc fleuri à travers le pays, intégrant de nouveaux adeptes, abandonnant de nombreux autres sur le parcours. Il y avait au début de la présidence d'Aristide en 1991 une véritable lutte d'influence entre des entités autrefois hostiles aux partis politiques et à toute organisation électorale et des membres issus de partis politiques formellement reconnus du FNCD. Les organisations populaires proches de la mouvance socialo-communiste se sont signalées à travers le journal de gauche HP qui prône la mobilisation populaire en vue d'une conscience de classe au lieu de contribuer au renforcement des acquis du capitalisme néolibéral à travers l'organisation d'élections à l'occidental au nom de la démocratie.

L'édition du 10 au 16 octobre 1990 d'*HP* a repris des propos énoncés par le père Aristide en guise de mot d'ordre anti-électoral : « Des "élections" "MADE IN USA" ! Pas question d'y participer, nous dit le père Aristide. » Cette tendance à bouder ou à boycotter les élections faisait partie d'une politique du refus mise en place par la gauche haïtienne comme stratégie pour barrer la route aux courants dominants. La contre-offensive viendra des OP perçues soit comme des cellules d'anarchistes ou de frustrés prêts à tout pour un emploi dans l'administration publique. *LM* du 20 novembre 1996 pose le problème de la perception des OP dans l'opinion publique.

On a tendance le plus souvent à les assimiler aux « déchouqueur. » ce n'est pas la même chose. Le déchouqueur n'est pas précis. Dans le « déchouquage » le masqué et le mal masqué se confondent. On ne sait pas, il s'agit d'un déchouquage, lequel rassemble des gens de toutes les confessions. Quant à l'organisation populaire, elle tient d'une certaine philosophie – certains disent de gauche – elle se réunit autour de thème de pression, elle cherche à influencer les décisions. Elles

s'oublie parfois dans des démonstrations quelque peu violentes. Ces organisations ont pullulé avec le départ de Jean-Claude Duvalier dans la foulée des Brigades de vigilances.

Le cliché tendant à associer les OP à des groupes violents tient notamment du fait qu'elles sont généralement associées au père Aristide, lui-même perçu comme un prêtre au verbe incisif. Dans sa chronique « Ce que je pense » (LN du 14 juin 1999), Pierre Robert Auguste, commentant le duel des OP déclenché autour du désaccord entre les fractions des deux tendances du mouvement lavalas, porte en titre : La violence, l'enfant terrible de la gauche au pouvoir ». Dans ce numéro, l'auteur soutient que ne prévoyant pas qu'elle serait elle-même un jour au pouvoir, la gauche haïtienne a éduqué les tenants des organisations populaires suivant la pédagogie de la violence pour exercer la violence contre les pouvoirs, les possédants et les ennemis « de classe ». « Il est donc naturel que la gauche au pouvoir subisse la violence de la gauche à l'opposition et pousse la gauche à la violence. »

Les circonstances ayant entouré l'avènement d'Aristide au pouvoir (fin 1990, début 1991) sont marquées par une déchirure au sein des entités qui ont contribué à la victoire électorale du 16 décembre 1990. Le 11 août 1991, l'interpellation du Premier ministre René Préal au Parlement a mal tourné et les querelles interlavalassiennes sont exposées au grand jour. Les incidents entourant cet événement allaient entraîner le pays dans une suite de querelles de chapelle dont l'Armée allait profiter pour renverser le régime six mois plus tard. Les organisations populaires seront la cible des représailles de l'Armée. Pendant trois ans, la résistance a utilisé un ensemble de stratégies parmi lesquelles l'option de la lutte armée. Des armes sont distribuées dans le cadre de cette résistance et l'interposition de la Communauté internationale allait contribuer à renforcer la détermination tant des partisans du retour au pouvoir d'Aristide que des militaires et de leurs alliés antilavalas. La bataille prendra d'autres dimensions et fera désormais l'objet de nouveaux modes d'affrontements.

4.3.1. Nomination des structures parapolitiques lavalas

Établie sur la base des termes aléatoires trouvés dans la presse retraçant la stratégie de luttes entre fractions de gauche (HenM et HP) et fractions de droite (HO et LM)⁸⁸, la présente liste, très partielle, de mots, pourrait servir de lexique dans l'objectif de doter le champ linguistique haïtien d'un embryon de terminologie concernant la violence haïtienne. La presse en général, à l'exception de HP, projette une image violente de ces regroupements associatifs et de leur chef. Voici, en substance, une vue du champ lexical des organisations parapolitiques relevant de la mouvance Lavalas.

L'Armée entre délexification et relexification

Selon LM du 4 et 5 février 1992 : « 365 délinquants se sont évadés le 30 septembre 1991 du Pénitencier national. » Le surtitre et le titre à la une sont : « 365 délinquants évadés le 30 septembre. » Ce numéro s'interroge sur la présence d'une nouvelle « Armée Rouge » ayant pour mission de « déstabiliser le corps social haïtien. » Le premier paragraphe éclaire sur la potentielle dangerosité de cette supposée armée :

Les policiers du Service d'Investigation et Anti-Gang viennent de démanteler un gang armé de fusil M1 ayant pour appellation l' « Armée Rouge », apprend-on de source spécialisée. Ces éléments qui, selon la même source, ont l'habitude d'opérer à Martissant et Fontamara ont été appréhendés à la fin du mois de janvier écoulé, lors d'une opération de prévention conduite par les hommes du capitaine Jackson Joanis, chef de ce service.

Le journal apporte certaines explications sur l'opération et les intentions de ce corps. « Au cours d'un interrogatoire préliminaire, plusieurs de ces suspects auraient déclaré qu'ils sont

⁸⁸ Dans cette catégorisation, *LN* apparaît plutôt comme un journal centriste. Toutefois, sa position est claire sur l'orientation violente du mouvement lavalas.

en train d'accomplir une mission pour le compte de Jean-Bertrand Aristide. » Le journal ajoute : « Le phénomène de la montée de la criminalité dans l'aire métropolitaine n'arrête pas de préoccuper. Le nombre de vols, cambriolages, allant jusqu'à entraîner mort d'homme, viols et homicides volontaires est sans conteste. » Pendant la même saison, les FAd'H font aussi état d'individus s'entraînant aux Cayes sous l'appellation dite « Opération césarienne » et que ces derniers travailleraient dans le but de faciliter le retour d'Aristide au pouvoir. Les déclarations associent présence de bandes armées illégales avec la montée de la criminalité ambiante.

L'augmentation des cas d'insécurité au niveau des bidonvilles et des agglomérations urbaines, espace où est logée une forte concentration des partisans de l'ancien président J-BA est présentée comme un argumentaire justifiant l'hypothèse que les partisans du président prendraient, au début des années 1990, la paternité des mouvements et des actions de violence produits en Haïti. Cette explication de la violence lui attribue une origine différente de celle connue et répandue pendant la période dite de la transition démocratique.

Il y a lieu de rappeler que cette violence a initié un vocabulaire plus ou moins dense d'expression de ses manifestations. Les mots : « attaché », « brassards rouges », « chevaliers de nuit », « commando », « Père Lebrun », « Rache manyòk », « Rouleau compresseur », « zenglendo », sont les plus courants des néologismes fabriqués pour marquer les violences de la période de transition (1986-1990).

Destinés à combattre les militaires et leurs alliés, les bandes armées créées pendant la période post-transition, sont constituées de fanatiques politiques ou d'individus isolés (lavalassiens) frappés par la précarité économique provoquée par le chômage et la vie chère. Si les actes de violence armée étaient courants à travers le pays depuis 1986, la destitution des Forces armées a contribué à leur renforcement et leur expansion territoriale. L'hypothèse est que, à la suite des anciens macoutes, ceux qui se sont lancés dans le banditisme ont profité du vide créé au cours de l'intervalle entre le démantèlement des FAd'H et la création de la PNH.

Cette nouvelle percée de banditisme enlève tout espoir pour un répit face à la violence. D'ailleurs les sept mois d'Aristide au pouvoir n'ont pas été que de paix. L'hostilité des lavalassiens à l'endroit des opposants, des fonctionnaires des anciennes administrations remontant jusqu'à Duvalier, est caractérisée par des actions de colère allant jusqu'au lynchage, aux mouvements de dechoukaj, aux incendies de propriété privée, etc. Ce sont ces actions qui auraient été les principales motivations du putsch militaire le 11 septembre 1991.

L'article HO du 24 au 31 janvier 1996 a titré : « L'Armée rouge au service d'Aristide. »

Un article à la une de cet hebdomadaire fait du président d'alors le patron de l'Armée rouge qui serait équipée des armes collectées d'une campagne de désarmement précédemment organisée. En effet, selon LM du 19 octobre 1994 une semaine avant son retour à Port-au-Prince, le président en exil avait recommandé que soit désarmés les groupes paramilitaires créés pendant son absence.

Plus tard, dans son édition du 13 au 20 mars 1996, HO a titré à la une : « Monstrueux carnage à Cité Soleil : au moins 15 cadavres retrouvés, plusieurs dizaines portés disparus ». En effet, l'« Armée rouge », s'est fait remarquer dès le début de 1996 comme véritable défi face à l'avènement de la nouvelle force de Police nationale en 1995. Bien des actes ont été commis par (ou au nom de) cette armée dite « rouge » contre laquelle l'une des unités spécialisées de la police nationale naissante, le Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO), avait, sous le commandement du secrétaire d'État à la justice et la sécurité publique d'alors, Robert Manuel, fait ses premières armes.

Le journal présente en couverture deux photos dont l'une (photo d'identité), à gauche, est celle d'un jeune haïtien identifié comme étant L. Junior Fleuranvil assassiné à Miami et l'autre, à droite, montrant le corps allongé par terre d'un autre jeune haïtien baignant dans son sang et entouré de curieux avec la légende : « Scène de violence à Cité Soleil : un jeune abattu comme un chien baignant dans son sang, à la grande consternation de tous les jeunes ». L'article, dans son développement précise que : « L'intervention des unités des forces de

l'ordre » contre les présumés bandes armées dans ce bidonville s'est soldée par une tragédie, faisant le 6 mars 1996 d'innocentes victimes.

Le journal a ajouté : « Le porte-parole de la Police nationale, Hérold Israël a fait état de sept (7) personnes tuées. Il a expliqué que les policiers avaient abattu quatre (4) agresseurs armés. Tandis que les bandits qu'il a assimilés à des membres de « l'Armée Rouge » auraient tué les trois autres personnes en représailles ». Ces groupes armés parallèles aux forces de l'ordre ont commencé à se développer et à s'organiser en réseaux à Port-au-Prince comme pour supplanter les Forces armées d'Haïti. En témoigne cet extrait d'un article tiré de l'hebdomadaire H-O dans son édition du 13 au 20 mars 1996. Le titre porte à la une : « Monstrueux carnage à Cité Soleil : au moins 15 cadavres retrouvés, plusieurs dizaines portés disparus. » L'article, dans son développement, précise que : « l'intervention des unités des forces de l'ordre » contre des présumés bandes armées dans ce bidonville s'est soldée par une tragédie, faisant le 6 mars 1996 d'innocentes victimes. Le journal a ajouté : « Le porte-parole de la Police nationale, Hérold Israël, a fait état de sept (7) personnes tuées. Il a expliqué que les policiers avaient abattu quatre (4) agresseurs armés. Tandis que les bandits qu'il a assimilés à des membres de l'Armée Rouge auraient tué les trois autres personnes en représailles.

À l'interprétation, l'article montre que :

1. Dès le début de 1996, les groupes illégalement armés avaient commencé par se constituer à Port-au-Prince, principalement à Cité Soleil.
2. Le reportage indique que les assassinats relevaient de deux types différents : des agresseurs armés au nombre de 4 et des victimes de représailles au nombre de trois.

Bandits armés tués par la police	Victimes innocentes de représailles des bandits armés
4	3

Le rédacteur présente l'intervention de la police comme inefficace et inapte à résoudre le problème. Les personnes victimes à l'exception des quatre agresseurs armés abattus par les policiers, sont présentées comme innocentes sans qu'on informe sur le sort des présumés assassins qui appartiendraient à un corps dénommé Armée Rouge. Puis, faisant passer le chiffre à 15, le même article explique que :

La Minuha avait repéré jusqu'au 8 mars neuf personnes tuées dont six atteintes par balles à la tête. Au moment où les porte-paroles donnaient leurs bilans respectifs, des reporters de plusieurs radios continuaient à repérer des cadavres dans les corridors boueux de Cité Soleil. Ce qui a renforcé les témoignages fixant à 15 le nombre de personnes tuées. Ceci vient remettre en question l'information officielle qui n'aurait pas été exhaustive.

Le journal a plus que doublé le nombre. À ce niveau, en termes objectifs, il devient difficile d'aborder la situation en fonction du dénivellement entre les déclarations du porte-parole et les faits rapportés par les journalistes témoins des faits. En bref, au lieu d'information, c'est la confusion. On doit tout au moins ouvrir la perspective sur deux plans : d'un côté, il y a une intervention meurtrière de la police et de l'autre, il y a des représailles sur la population de la part des membres du gang en affrontement avec la police. Alors, la situation devient donc compliquée dans la mesure où elle prend des proportions d'ordre éthique. Faut-il réviser la stratégie d'action pour éviter que d'autres innocents continuent de tomber par représailles, faut-il poursuivre la traque des présumés bandits tout en exposant la vie de la population en prenant des mesures qui pourraient limiter ou neutraliser les actes de représailles?

Tout compte fait, l'exposé de HO avait pour principal objectif de démontrer que la violence armée dont sont victimes la population de Cité-Soleil avait pour origine le lien entretenu avec le leader du mouvement lavalas. Un peu plus loin, LN du lundi 11 octobre 2004, lui aussi, attribue cette violence à ce secteur politique en sortant avec la manchette : « Port-au-Prince : Bagdad version Lavalas ».

Le premier paragraphe de ce numéro se lit ainsi : « Un père de famille qui emmenait son enfant à l'école a été abattu, ce lundi, à la rue Montalais. Un autre cadavre a aussi été remarqué à la Rue Docteur Aubry. Tandis qu'une dame dont l'identité n'a pas été révélée a été grièvement blessée au centre-ville. ». Le journaliste lit « sur le visage de tous les passants » la peur et l'empressement. Le contexte de cet événement est relaté dans le chapeau en ces termes :

Des rues désertes. Une circulation au ralenti. Des tréteaux de commerçants vides. Des individus montés à bord d'un véhicule ont arrosé de balles certains passants, à Delmas 6. Au Canapé-Vert, Nazon, Christ-Roi, Delmas 3, rue Borgella et Portail Léogane, des tirs sporadiques ont été entendus à plusieurs reprises au cours de la journée. Port-au-Prince, ce lundi, était tout simplement Bagdad.

Le lexique journalistique définit le chapeau comme un texte court qui introduit et résume le contenu d'un article. Le rapprochement entre Port-au-Prince et Bagdad permet, à travers la métaphore, d'associer les deux capitales à un état de violence commun. En 2004, au moment des frappes américaines sur l'Iraq, débuta en Haïti une escalade de violences déclenchées par les partisans d'Aristide suite à sa démission du pouvoir. Vu les antécédents et le rôle joué par les puissances étrangères, en particulier les États-Unis d'Amérique, la France et le Canada dans ce départ forcé, les partisans du président ont fait des déclarations à la presse pour exprimer leur mécontentement et annoncer qu'ils allaient lancer l'Opération Bagdad pour venger ce qu'ils appelaient l'enlèvement de leur président.

LN essaie de situer le contexte de cet événement en ces termes : « Contrairement aux autres jours de troubles débutés le 30 septembre dernier, les patrouilles policières étaient plus régulières. Cependant, la zone du Bel-Air restait contrôlée par les exécutants de l'« Opération Bagdad. » Les policiers n'ont pas risqué de s'aventurer dans ce quartier ». Le titre fort révélateur du texte ainsi que d'autres indices comme la date du départ du président déchu (30 septembre) indiquent à quel secteur le journal impute la montée de cette vague de brutalités. L'Opération Bagdad était montée par les lavalassiens qui entendaient se venger de la coalition des forces qui ont forcé le président Aristide à s'exiler. Les partisans du pouvoir ont qualifié de kidnapping la manière dont le président a été forcé de laisser le pays.

La date du 29 février 2004, tout en rappelant la nuit du coup d'état du 30 septembre 1991 contre Jean-Bertrand Aristide - est aussi le point de départ des représailles contre les secteurs de la société identifiés comme opposant au régime lavalas. La comparaison avec Bagdad s'explique par rapport au momentum. C'est le temps de l'opposition entre Washington et Bagdad engagés dans une guerre terminée par la destitution du président irakien Saddam Hussein. Sachant que Jean-Bertrand Aristide a toujours été reconnu comme un anti-Américain, l'opinion publique attribue à ses partisans les actes de violence politique qui rappellent la capitale irakienne.

Cet emploi métaphorique vise notamment le rapprochement idéologique de deux capitales (Port-au-Prince et Bagdad) que tout oppose, sauf le rapport aux Américains et la violence qui en découle. En règle générale, on compare deux éléments qui se ressemblent ou qui s'opposent. En attribuant à Bagdad des caractéristiques de Port-au-Prince, on rapproche aussi Aristide du dirigeant irakien Saddam Hussein. La fin humiliante et tragique de ce dernier semble être souhaitée aussi pour le président haïtien. Toutefois, il n'est pas certain que cette attribution soit une prise de position arbitraire du journal dans la mesure où de nombreux indices avaient établi la provenance sans équivoque des violences constatées. Si dans certains extraits il devient difficile d'établir le lien entre la violence politique et les secteurs indexés comme auteurs, dans d'autres, le secteur incriminé est cité sans forme de procès.

Dans LN du 15 juin 1999, Lafanmi Lavalas est cité par Chavannes Jean-Baptiste, un dissident du parti comme l'auteur des violences exercées dans le cadre des élections contestées du 20 mai 1999. « Les partisans de Lafanmi Lavalas sont payés pour exercer de la violence avait déclaré Chavannes Jean-Baptiste. » Le fait qu'ils soient payés fait comprendre que le vrai auteur de la violence est le commanditaire. HO du 19 au 26 février 2003 a corroboré en écrivant : « Et les bandits au service du régime Fanmi Lavalas font la loi dans un pays où une “police démocratisée” a remplacé les Forces Armées discréditées et démobilisées. » Au demeurant, les violences relatées dans la presse, en dépit de cas récurrents de grand banditisme, sont fortement d'origine politique.

L'Armée démobilisée est entrée dans l'imaginaire sociopolitique national sous le symbolisme d'une violence meurtrière (scènes d'horreur allant jusqu'au meurtre, HO du 19 au 26 février 2003) et fait l'objet d'une forte présence au niveau des termes utilisés pour nommer les groupes illégalement armés qui se partagent l'espace public. Comme retombées, le pays a enregistré les « Massacres » de Cité Soleil (1996), de Carrefour-Feuilles (1998), les attentats à la bombe artisanale ayant précédé les élections de mai 2000, le sac de la capitale et de certaines villes de provinces le 17 décembre 2001, les événements des Gonaïves de 2002 à 2004, les multiples interventions de contre-manifestants proches du régime lavalas entre 2001 et 2004, etc. Les kidnappings (ou enlèvements), les actes de vandalisme, et de toute sorte sont mis à l'actif de ces groupes qui ont pris le contrôle du pays suite au démantèlement des FAd'H.

Le 17 décembre 2001, le bruit d'une attaque perpétrée contre le Palais national fit monter la colère des adeptes du pouvoir qui s'attaquèrent aux membres et aux biens des partis de l'opposition. Aux Gonaïves, un gardien du local du parti Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (MOCHENAH) fut assassiné, les locaux du parti sont incendiés. L'ensemble des actes portent la signature des partisans zélés d'Aristide (Chimères, armées et OP). Avec Lame kanibal, aux Gonaïves, l'Armée rouge à Port-au-Prince, Dòmi nan bwa à Petit-Goave

(Ouest du pays), et les autres fractions de ces « armées » dans le Nord, notamment, le pays en entier a été encerclé et menacé d'attaques à main armée, de lynchage, etc.

L'Armée cannibale qui s'est constituée au début comme faisant partie des bandes armées au service de Fanmi lavalas, s'est repliée dans l'opposition après l'emprisonnement au pénitencier national de son leader, Amiot Métayer, dont les organismes des droits humains et un secteur de la Communauté internationale réclamaient l'arrestation et l'emprisonnement. Incapable d'exécuter le plan en raison de la trop forte influence du leader au niveau régional, après des tentatives de mise en isolement et la disgrâce qui scella son sort, le chef de l'organisation a été trahi et exécuté et son cadavre retrouvé dans la ville de Gros Morne non loin des Gonaïves le 23 août 2003. Par la suite, ses camarades de combat, mécontents, ont rallié le camp de la rébellion conduite par l'ancien commissaire de police Guy Philippe. Un soulèvement armé appuyé par les associations affiliées au Groupe des 184 (organisations de la Société civile appelées Groupe des 184) a conduit le président Aristide hors du pays le 29 février 2004. Cette intervention américaine dans la politique haïtienne a été suivie d'une invasion déclenchée le 29 février 2004.

Version gonaïvienne de l'Armée rouge située à Port-au-Prince. Au départ ouvertement pro-Lavalas avec le leader Amiot Métayer, la structure s'est convertie à l'opposition pour former avec les anciens militaires le Front militant révolutionnaire (FMR) qui, avec l'appui d'autres regroupements de la société civile, notamment d'étudiants, devra contribuer au renversement d'Aristide du pouvoir le 29 février 2004. L'appellation donnée au groupe évoque l'intention de ses membres qui se sont exercés à persécuter les membres de l'opposition politique à Aristide.

C'est donc au sommet d'une vraie pyramide de violence que vient se placer cette Armée qui, pour montrer sa puissance, a osé monter une attaque contre la prison civile des Gonaïves en date du 2 août 2002. Fait jusque-là inouï dans l'histoire nationale. La Conférence épiscopale haïtienne qui a pris position lors de ces événements en 2002, s'est questionnée sur l'intention de ces groupes. « Kanibal, sa vle di bèt k'ap devore, manje bèt parèy li, sa vle di :

moun ki manje moun parèy li⁸⁹ ». Non sans indignation, les membres de l'Épiscopat haïtien se demandent : « Comment, ô horreur, ô infamie, comment s'est-on habitué à entendre, sans nausée, qu'un groupe se glorifie du titre de « cannibale ». Monseigneur Hubert Constant, Président de la Conférence épiscopale, a décrit l'horreur marquée par la profanation d'un temple religieux à Hinche dans le voisinage de l'Évêché lorsqu'une foule se lança furieusement à la poursuite d'un présumé meurtrier qui alla se réfugier dans la cour de l'évêché. « On a donc assisté à l'inouï et à l'inédit : la lapidation de l'Évêché, la violation, par effraction, de domicile, de ce même Évêché, pis, le viol d'asile. Et puis, le lynchage du meurtrier, par une foule en furie dans la cour même de l'Évêché, sa carbonisation, ensuite, non loin de là » (HO du 21 au 28 août 2002).

À cause de la relation à la politique des groupes criminels, de nombreux cas de violences commis par des bandits auront échappé à la vigilance du système judiciaire soupçonné de pactiser avec les chefs de gang et d'être inféodé au pouvoir exécutif. Cette mise en relation permet aussi de comprendre les causes qui associent membres de gangs et membres de la police nationale. Cette dernière se retrouve, selon le cas, soit en face des gangs, soit à leurs côtés. S'il est vrai que rien jusqu'à présent ne prouve que l'institution s'implique dans les activités de gangstérisme, l'effectif croissant de responsables et d'agents accusés de connivence avec les bandits ont fini par jeter le discrédit sur l'ensemble. Il est très évident que, dans certaines situations, policiers et bandits travaillent sous un seul et même commandement. En d'autres termes, le présent texte éclaire à plusieurs points de vue les termes issus des extraits de textes relatant les différents cas de violation des droits à la sécurité des citoyens au point que des personnalités les plus hauts placées en sont victimes.

Base (baz) lavalas : entre localisation et radicalisation

Le terme « base » est récent dans le discours politique. Dans le sens de son application actuelle, il est utilisé au cours des années 1990. Dans son sens dénoté, en chimie, une base est

⁸⁹ Une note de la Conférence épiscopale adressée à la presse en date du 9 août 2002

un proton receveur qui, combiné avec de l'acide, produit du sel avec dégagement de H₂O. D'où la formule acide + base = sel + eau. Cependant, comme beaucoup de mots, base est un terme polysémique dont le sens dépend du contexte d'énonciation. La base, en physique, est considérée comme ce qui doit supporter le poids de la structure, donc, appliquée au génie civil, la base est considérée comme la fondation de la construction. Exemple, l'ingénieur qui construit un édifice fort, sait qu'il doit le doter d'une base très profonde.

Par extension (sens connoté), le mot s'applique comme néologisme au cours des années 1990 pour désigner les partisans d'une structure politique, les membres d'une alliance, d'un bloc, d'une coalition ou d'un regroupement. À ce niveau, il est sociopolitique et chargé d'un marqueur d'appartenance. C'est donc une construction analogique. Le terme « base » identifie aussi un espace ou un local très fréquenté par celui qu'il abrite. « Kay sa a se baz mwen si ou bezwen mwen ou mèt mande la pou mwen »⁹⁰. Le mot ici perd son sens politique pour devenir un endroit ou un poste quelconque. Le commissariat est devenu alors la base d'un policier. Il sert à nommer un espace quelconque de rencontre ou de travail. Par exemple, il est clairement porté au frontispice du bâtiment abritant la Brigade d'intervention motorisée à Port-au-Prince (BIM) le mot « Base » qui se distingue d'un « Sous commissariat », une structure plus élevée dans la hiérarchie. Il reprend la référence à d'autres structures longtemps connues comme les bases militaires, la Base navale américaine, notamment. LN du 15 juin 1999 fait mention du mot base dans son acception d'espace d'accueil de militants politiques. Il est utilisé dans un entrefilet titré : « CEP : le père Massac sort de ses gongs ».

Le père Yvon Massac, proche du parti Lafanmi Lavalas, s'est révélé très critique à l'endroit du CEP dont il a qualifié l'attitude d'aberrant et d'imprudente. Aucune élection n'est possible dit-il, sans la participation de Lafanmi Lavalas. Cette décision du CEP a mis en fureur les partisans de Jean-Bertrand Aristide, selon le père Massac qui invite l'institution électorale à rectifier rapidement le tir si elle ne veut pas que les membres du parti se soulèvent à travers le pays car «il sera très difficile de contenir nos bases face à ce nouveau coup d'Etat contre le président Aristide.

⁹⁰ Voici le local où vous me trouverez en cas de besoin.

Dans le cas de la relation entre une personne avec des amis avec lesquels elle passe du temps à raconter des histoires (Mesye a rantré nan baz), le mot désigne tout simplement un espace régulier de dialogue, discussion et de travail. En résumé, « la base » est à la fois l'espace de rencontre des membres de la cellule, la cellule elle-même ou ses membres. Les bases, prises dans leur acception politique, deviennent des cellules exclusivement lavalassiennes et comprennent comme personnel des membres d'Organisations populaires (OP).

Elles sont, pour cause, situées dans les zones défavorisées notamment au Bel-Air, à Cité Soleil, à Martissant et leurs périphéries. On dit d'eux que ce sont des « Baz lavalas », agissant pour le compte du pouvoir en place soit pour favoriser l'élection de candidats du parti, soit pour persécuter les membres de l'opposition. Dans le cadre de leurs opérations, les actions des baz ne diffèrent en rien de celles des anciens attachés. En témoigne le présent extrait tiré de HO du 29 mai au 5 juin 2002.

Selon la version officielle, des individus dont l'identité n'a pas été révélée ont été abattus sur la route de Batimat (Varreux). La fusillade s'est également soldée par plusieurs arrestations. Les militants de "Baz rèd" ont pourtant accusé la PNH d'avoir exécuté sommairement leur confrère. Ces derniers auraient été arrêtés à l'intérieur de Cité Soleil avant d'être conduits sur la route isolée du Batimat où ils ont été vraisemblablement abattus. D'un ultimatum à l'autre, "Baz Rèd" a menacé de se faire justice si le gouvernement ne se presse pas de donner des explications sur la mort de ces militants. Dans les jurons lancés sur les ondes de Radio Haïti Inter, l'un des membres de "Baz Rèd" reproche au président de facto Jean-Bertrand Aristide d'avoir "trompé les fils vaillants de Cité Soleil" qui avaient rendus possibles les 21 mai et 26 novembre 2000" dates des élections législatives et présidentielles contestées.

« Baz Rèd » qui se dit prêt à « affronter n'importe quelle unité de la PNH », entend démontrer que « Aristide n'est pas du tout compétent pour diriger Haïti. » Les Baz sont conduits par des chefs dénommés « Papa baz » ou « Manman baz » (dans le cas d'Annette Auguste, désignée comme Manman Baz dans l'opinion publique, il s'agit d'une femme influente de la base, une

qui assure le leadership sur les autres membres dans le cadre des activités de la cellule. L'équivalente de la Manman Baz dans la nomenclature macoute est Fiyèt lalo que Bajoux (2016, p. 213) définit comme des « femmes membres du corps paramilitaires macoutes dénommé les Volontaires de la sécurité nationale (VSN).

Pendant la période des vagues d'enlèvements à Port-au-Prince, on tendait de plus en plus à voir dans la « base » l'endroit (maison, zone) où l'on séquestrait les victimes. Les ghettos (Cité Soleil, Bel-Air, Grand-Ravine, le bas de "l'autoroute de Delmas" depuis la fin du siècle dernier sont perçus comme « bases » de certains chefs de gangs notoires. En 1996, Jean-Bertrand Aristide a rendu visite à Cité Soleil et a rencontré des chefs de gangs suite à la montée des cas de banditisme. Sa stratégie a été de suggérer la réconciliation entre la police et les membres de l'Armée rouge que le président exhortait à se ressaisir. Mais une jeune policière, Marie Christine Jeune, se disant opposée à la proposition que les forces de police et les membres des gangs soient réconciliés, fut assassinée peu de temps après et retrouvée baignant dans son sang non loin de Pétion-Ville. Dans la dynamique visant à squatteriser la capitale haïtienne, l'un des ghettos du centre ville a été mis sous le contrôle d'un gang dénommé Base Pilate.

Au passage, signalons que certains groupes préfèrent se faire appeler « Armée » en lieu et place de base. Les mots sont sémantiquement proches, mais par armée, il y a un niveau d'expression plus poussé d'arrogance. Le mot armée a précédé celui de base. Il a fait son apparition dans les registres de la criminalité dès les débuts des années 1990.

Politiquement, à l'opposé de la structure des basz se positionnent les membres de la hiérarchie gouvernementale coiffée par la présidence. C'est l'espace de fonctionnement de ceux qui détiennent le vrai pouvoir. Le pouvoir coercitif doté d'un bras armé détenteur du monopole de la violence – dans ce cas – pas toujours légitime. Lorsque la population de réfère à ce groupe, les mots utilisés marquent soit l'opposition, soit l'ironie, quand ce n'est pas l'injure. C'est dans cette perspective que l'expression à valeur de slogan grand mangeur a été créée vers 1996 comme mode de protestation de la corruption du régime.

Le terme est d'origine moyenâgeuse, il puise son sens dans le récit de Rabelais concernant Gargantua et Pantagruel. Son application est ici folklorique et reprend un jeu organisé annuellement dans certaines régions du pays pour déterminer la personne (généralement des hommes mûrs) capable de gober le plus d'aliments possible. Ce jeu s'organise sous forme de concours et récompensait celui qui en sortait vainqueur. Le public alors appelait ironiquement grand mangeur celui qui remportait le premier prix de la compétition. Pris dans le sens qu'on lui a donné au cours des années 1990, le Grand mangeur est un référent symbolique du corrompu. Il est apparu dans le vocabulaire des boissons gazeuses en référence au volume du contenant passé d'une demi-litre à un litre.

Cet emploi (valeur nominale⁹¹) est apparu dans la presse suite aux scandales mettant l'accent sur la corruption dans l'administration publique avant d'être popularisé par une meringue carnavalesque parue en 1996. Ce terme a pris par la suite d'autres connotations. Celui qui se présente à un bar et commande « un cola grand-mangeur (kola granmanjè) » marque la différence avec la taille plus petite de l'ancienne bouteille désormais qualifiée de « ti kola » (petit cola). Ici le terme grand-mangeur reprend son sens initial de gourmandise, mais par inférence sémantique, dans la mesure où c'est la quantité de boisson consommée qui fait qu'on devient un « grand mangeur » et non « grand buveur » (qui ne se dit pas). Grand-mangeur (mis pour : qui mange beaucoup) est accaparé notamment par la population alphabétisée et est souvent employé suivant la morphosyntaxe française. Les créolophones unilingues disent plutôt granmanjè [grã mã³eur].

⁹¹ On peut dire : « Cet homme est un grand-mangeur » et « Cet homme achète un coca grand-mangeur ».

4.3.2. Chimère (chimè) lavalas : sous-structuration paranormale des organisations populaires

Il n'y a apparemment pas de base lavalas sans militants lavalas. Le terme militant a précédé de longtemps celui de Lavalas. Les militants sont des activistes attachés à un principe, à une idéologie ou à un corps de métiers qu'ils défendent en travaillant à sa promotion en vue d'atteindre un idéal commun au groupe. Le chimè (ou chimère) est un militant politique membre d'une cellule (ou base) lavalas aussi appelée organisation populaire (OP). Le mode opératoire du Chimè le fait ressembler au macoute ou, suivant le contexte, devient son opposant sémantique. Sur le plan syntaxique, de même qu'on associe le qualificatif duvaliériste à macoute (macoute duvaliériste) qui a l'air d'une tautologie, on associe lavalas à chimè (chimè lavalas), présentant la même caractéristique. Avant leur drastique changement de direction, Gilles (1991, p.101), à propos du mouvement populaire, agglomérat de concentration des OP, écrivait : «... jusqu'à présent les membres de la classe politique traditionnelle ne sont pas parvenus à récupérer ce mouvement qui tend à se développer de façon autonome par rapport aux différentes organisations politiques. » En effet, les circonstances de la création de ces microstructures politiques n'en font pas automatiquement des éléments fidèles consacrés à la défense d'un régime. Il semble que ce soit les problèmes de société que connaît le pays qui sont à la base de l'endoctrinement des membres du mouvement populaire transformés en bases lavalas avec l'arrivée de J-BA au pouvoir.

Cette hypothèse semble se rapprocher de sa traduction en fait avec les propos de l'un des représentants du Front des organisations populaires (FRNOP) repris dans LM du 12 juin 1996. « Ce congrès est un moyen très efficace qui a pour objectif de permettre aux organisations populaires de réfléchir sur leur situation. Car, même si elles constituent une force, l'expérience a démontré qu'elles n'ont jamais compté pour ceux-là qu'elles ont placé au pouvoir. » Le représentant exprime sa frustration du fait que : « Les organisations

populaires [soient] toujours utilisées en période électorale pour aviver la polémique entre les forces politiques en présence. »

C'est sur la base de cette frustration qu'est née la sous-structure dénommée chimère créée comme une force de pression pour forcer la main aux membres du pouvoir, en même temps, s'allier au régime pour orienter la pression sur les ennemis du pouvoir. Le destin sinon la mission du chimère a été, à ses débuts, de faciliter, par tous les moyens, le retour au pouvoir de J-BA suite à la deuxième partie de son premier mandat (1994-1996).

Fort de la garantie de l'impunité dont il jouit, le chimère faisait la loi partout où sa présence se faisait sentir. LN du 2 avril 2002, dans un entrefilet, a fait état d'un cas mettant en facteur le pouvoir du chimère lavalas Ronald Camille surnommé Ronald Kadav. Il s'agit d'un extrait qui indique, dans ses termes, le niveau d'autorité d'un individu qualifié de chimère par rapport à la force constitutionnelle de maintien d'ordre et de sécurisation du territoire qu'est l'institution policière. De même que les macoutes sous Duvalier, ou les attachés sous la transition, le chimère sous lavalas d'Aristide a un pouvoir de persécution même sur un agent de la force publique.

Un policier affecté à l'administration pénitentiaire nationale (APENA), Pétion Renel, s'est plaint hier dans la presse, des persécutions à outrance qu'il a subies d'un militant lavalas, partisan farouche de Ronald Camille alias Ronald Kadav. Ce « chimère lavalas » accuse le policier de l'APENA d'avoir osé passer les menottes à Ronald Kadav dont la photo a été publiée par le journal l'Union. Le policier, gagné par la peur, a dû se mettre à couvert.

Deux malentendus ont existé au début concernant l'origine du terme « chimère / chimère ». Premièrement, certains pensaient à tort qu'il a été attribué aux fanatiques du pouvoir lavalas par des leaders de l'opposition. Deuxièmement, on croyait qu'il avait pour synonyme français le terme utopie ou qu'il exprimait en créole une sorte d'aigreur ou de frustration mêlée d'amertume envers les autorités publiques. En réalité, le nom a été adopté par les chefs lavalassiens vers 1997 lorsqu'ils commençaient par préparer le retour de Jean Bertrand

Aristide au pouvoir en 2001. Dans les réunions avec ces femmes et hommes, la motivation était axée sur la nécessité de consolider la base du pouvoir populaire et d'empêcher à tout prix le retour de la bourgeoisie au timon des affaires de l'État. Les adeptes de la brigade du retour étaient donc baptisés du nom de Chimères ou Chimè.

Comment comprendre l'appellation de « Chimè » que se donnent ces activists ? Loin de là l'idée de chimère dans le sens d'utopie ou d'illusion comme beaucoup ont interprété ce terme. Voici ce que dit Le Petit Larousse en plus de cette première signification : « Monstre fabuleux, ayant la tête et le poitrail d'un lion, le ventre d'une chèvre et la queue d'un dragon, et crachant des flammes ». Larousse poursuit l'explication avec l'exemple de « la Chimère qui terrorisa la Carie et fut tuée par Bellérophon » Larousse 2000.

Sur le plan scientifique, on sait que les laboratoires, grâce à la manipulation génétique, peuvent produire des animaux hybrides ou des monstres appelés chimères. Cet exemple tiré de la mythologie grecque vient renforcer la démarche visant à démontrer le fond de violence sur lequel est axée la logique des fanatiques politiques haïtiens. Avec chimère on peut commuter vampires, loups-garous ou autres légendes macabres répertoriées dans le catalogue de la mythologie. En clair, une chimère est destinée à intimider, à terroriser même au prix de sa vie. Le slogan favori de ces fanatiques en période de manifestations publiques demeure un cri au mépris de la vie : « Aristide ou la mort ». Le terme Chimère renvoie à la faiblesse de l'homme par rapport à la force de certains animaux sauvages inspirant la peur, le désarroi et semant la mort.

Extension du mot « chimère »

Dans HO du 31 juillet 2002, le titre « L'actualité sur fond de violence » permet d'apprécier une des situations où, comme le mot « macoute », la notion de « chimère » a pris

une extension qui permet de l'utiliser dans des contextes sémantiques plus larges que le niveau de sens dénoté dans lequel il a été créé.

L'implication des cadres et des hauts-gradés de la PNH devient de simples faits tant qu'ils se reproduisent à un rythme régulier. Il en est de même pour les affaires nébuleuses qui éclaboussent les parlementaires de la 47^e Législature, ou Palman chimè. C'est ainsi que la Police a arrêté, à Jacmel (Sud'Est), le chauffeur d'un « sénateur » de ce département, Immacula Bazile, pour « trafic de drogue », le samedi 27 juillet 2002.

De même qu'on a dit Palman chimè (équivalent sémantique négatif de Palman lavalas), dans une situation inverse, l'on pouvait aussi dire Palman macoute. Ici, l'appartenance est établie à partir de la situation et du comportement des concernés. La 47^e Législature est ainsi définie à cause de la présence de parlementaires issus du parti politique Fanmi Lavalas, mais ce qui est souligné dans l'appellation de chimè, c'est le zèle des parlementaires. L'emploi est donc stigmatisant, péjoratif. Le chimère (emploi nominal) fait partie intégrante des structures parapolitiques du gouvernement (pas nécessairement des structures traditionnelles) et s'implique dans les sphères du pouvoir aux fins d'exécution de crimes, de vols au nom et avec l'aval de ce pouvoir. C'est du moins cette perception qu'il laisse dans l'opinion générale et qui est transmise au niveau de la presse. Dans le cas présent, de même que le mot macoute, chimère, subit une transformation catégorielle par lequel il est passé de la classe des noms à celle des adjectifs. Ici, il qualifie le Parlement perçu comme tel, sans doute pour mettre en exergue la perception particulièrement négative que renvoie la figure du chimère.

Aussi, l'idée de la chimérisation d'une structure sociale ou politique, comme c'est le cas de l'enseignement (HO 31 juillet au 7 août 2002), implique que cette entité est soumise, de gré ou de force, aux caprices du pouvoir lavalas. « Le pouvoir lavalas est en train de provoquer « la chimérisation de l'UEH par ses intrusions. »

La logique du besoin d'étendre le plus possible ses tentacules sur les espaces et les esprits est un accélérateur du levier de commande des pouvoirs. Cela va de soi, qu'il s'agisse de lavalas ou du duvaliérisme. HO du 8 au 15 novembre 2000, reprend un éditorial de la veuve de Jean Dominique dénonçant les « chimè » à la solde du régime lavalas. Ledit éditorial assimile l'action des macoutes d'hier à celle des chimères d'aujourd'hui : « Cet esprit macouto-chimère, fait aussi lentement, mais sûrement, son chemin, comme au temps de Roger Lafontant, dans les allées de l'université. » Michèle Montas qui accompagnait ordinairement son mari dans l'émission coanimée de nouvelles à la station de radio Haïti-Inter, a été absente le 3 avril, le matin de l'assassinat de Jean Dominique.

Aussi, vu l'attitude des autorités qui ne se montrent guère intéressées à accorder justice à la famille, Michèle Montas, monte-t-elle au créneau pour fustiger ce qu'elle appelle l'esprit macouto-chimérique. Pour cette dernière, les macoutes, les attachés, les chimères, sont des maillons de la même chaîne.

On les a appelés déchouqueurs en '86 ou '88, ceux qui, chevauchant la soif de changement d'un peuple tout entier, en profitaient pour tirer avantages d'un pouvoir fluctuant. Les Jean Tatoune, les Joe Lucie, passant alternativement d'un côté des barricades à l'autre membre du FRAPH en 1992, se retrouvant aujourd'hui sur le banc des accusés au procès de Raboteau. Ces mercenaires de changement de la grande famille des macoutes virtuels, on les appelle aujourd'hui 'chimères'.

Cette mise en scène conforte l'idée d'une politisation des groupes civils (les OP) illégalement armés par le régime d'Aristide pourtant inscrit dans la logique de l'institution d'un système politique fondé sur les valeurs démocratiques. La société haïtienne est contrainte d'assister à un renouvellement des micro-organismes politiques décidés à se mettre au service d'un pouvoir en vue de reproduire, à leur tour, les modes répressifs suivant un formatage propre au moment. « Bastonnades, emprisonnements, extorsion d'argent, abus d'autorité, vol, viol, enlèvements » font partie des violations de droits humains reprochées à ces hommes de main nouvelle version, indique un rapport de la Coalition nationale pour les

droits des Haïtiens (CNDDH) publié dans LN du 9 au 11 mai 2003. À Hinche, dans le Plateau central, en 2003, par exemple, les membres de l'organisation parallèle dénommée Mouvman peyizan Papay (MPP), antérieurement allié d'Aristide, ont fait l'objet d'une attaque armée des OP lavalas au cours de laquelle plusieurs personnes ont reçu un mauvais traitement pour avoir pris la décision d'organiser, sur la Place d'Armes de cette ville, le trentième anniversaire de la fondation de l'organisation (LN du 9 au 11 mai 2003).

HO du 25 janvier au 1^{er} février 1995 par son reportage « Jérémie dans l'œil du déchoukage » illustre le caractère nocif des Chimè dans leur plan de persécution des adversaires. « Depuis quelques semaines, les organisations populaires occupent le haut du pavé à Jérémie. Leur pression est forte et trop souvent négative. ». Dans ce récit, le reporter raconte les échauffourées des membres d'OP supportés par l'état major lavalas local. Les militants lavalas se concertaient alors dans le but de « procéder à la fermeture de tous les bureaux de l'Etat, à l'exception de la Banque de crédit et de la Téléco. » Le déchoukage de personnalités non reconnues comme faisant partie de leur groupe mais jouissant des privilèges de la fonction publique allait bon train. Et la suite des événements cachait une surprise désagréable : au déchoukage les militants avaient ajouté un message difficilement interprétable, car: «[d]eux jours plus tard, à la réouverture de la douane, on a pu constater que les déchouqueurs avaient signé leurs forfaits : le plancher du local était barbouillé d'excréments humains et d'urine. » Le prédicat « signé » pour se référer à l'acte « barbouillé d'excréments humains et d'urine » tient lieu de désignation des auteurs de l'acte en fonction de la perception que l'opinion dégage du comportement des protagonistes. En effet, en termes d'action, la cloison n'est jamais étanche entre chimè, déchouqueurs et duvaliéristes.

Ils (groupes modérés de lavalassiens) soulignent que ces actes de vandalisme rappellent trop les prodromes des événements de l'été 1991 qui ont fait le lit du coup d'état militaire. Ils auraient pu ajouter que la populace qui a procédé à la fermeture des bureaux de l'Etat était manipulée par l'état-major lavalassien de Jérémie dans lequel se retrouvent, outre le père Samedi, le délégué Brière Nazaire et le docteur Edmond Brunache, deux anciens tontons macoutes recyclés dans le mouvement Lavalas.

Michèle Montas retrace, à sa manière, le parcours de ceux qu'elle appelle « les mercenaires du changement ». « Ayant poussé comme des champignons sur le fumier du coup d'Etat, ayant simplement parfois changé de casaque du FRAPH à un pouvoir plus prometteur qu'ils revendiquent aujourd'hui, ces chimères, macoutes d'une autre saison, circulent armés avec, d'ailleurs, des permis de port d'armes. »

C'est qui un chimère ? LN du 2 au 4 juillet 1999, dans un glossaire, a expliqué le sens des termes nouveaux d'un texte de fiction publié, parmi le lexique présenté, avec signification à l'appui, se trouve le mot chimè. Voici la définition du journal : « Aigri. D'un régime à l'autre, le chimè est un exécuteur des basses œuvres ou un militant frustré de ne pas avoir été admis à un poste dans l'administration publique du gouvernement à la solde duquel il a mis ses services. »

La conception de Michèle Montas rejoint cette définition établissant le caractère à la fois paradoxal et transversal du chimère. Les membres de ces sous-structures politiques sont tous les mêmes, ils changent d'appellation selon le régime qui les embauchent. Il est aussi notable de signaler que les chimères lavalas, vu qu'ils ne constituent pas un corps organisés, adoptent des noms différents suivant qu'ils évoluent à Port-au-Prince ou en province. Ainsi, ils sont appelés Dòmi nan bwa à Petit-Goave, Bale wouze à Saint-Marc, Armée Saddam Hussein, au Cap-Haitien, Armée rouge, à Cité Soleil, Armée cannibale, aux Gonaïves, etc.

Dòminanbwa⁹² / Balewouze

En décembre 2001, un autre nom surgit avec l'assassinat le 3 décembre, du journaliste Brignol Lindor à Petit-Goâve. Les meurtriers du jeune chroniqueur se réclamant d'une organisation proche du pouvoir dénommée « Dòmi nan bwa », l'accusaient d'être un partisan

⁹² Ces deux fractions parapolitiques, connues pour leur violence extrême, occupent des positions stratégiques du point de vue géographique. Le premier se situe à un passage obligé reliant la région sud du pays à la capitale ; l'autre, quant elle, se positionne à la croisée des voies conduisant dans la région nord du pays. Une conjonction de ces deux groupes pourrait facilement aboutir à l'asphyxie de Port-au-Prince.

de l'opposition. Ce cas a été assimilé à un crime politique. Et peu après, en guise de prévention contre d'éventuelles persécutions, la famille Lindor a reçu de la part de l'ambassade de France en Haïti, sa carte d'accès en Métropole.

Dòmi nan bwa est une manière imagée pour des militants pro Aristide de Petit-Goâve de traduire leur situation après le coup d'état de septembre 1991. En français, cela équivaut à l'expression « vivre dans le maquis ». En effet, ces maquisards de Dòmi nan bwa, organisation populaire fondée en octobre 1991 (LN, 26/12/01), avaient senti une fois de plus leur pouvoir menacé dix ans plus tard avec la montée en puissance des partis politiques de l'opposition. La lutte est ainsi devenue antagonique et contradictoire au point que les uns voulaient la mort des autres. Du maquis étant, on n'est pas loin de la jungle. D'où une certaine tentation des membres de cette organisation de se faire prendre pour des animaux sauvages en cas de besoin.

Ceci correspond bien à un autre terme créole très fréquent en milieu paysan ; il s'agit de bèt seren. Ce terme, utilisé à une certaine époque pour nommer les soldats des FAd'H, est souvent employé pour parler de personnes combatives, méchantes ou agressives ; seren (rosée) étant associé à bèt (animal ou bête) par allusion à la nuit, période de la tombée de la rosée. L'idée de la nuit associée à la rosée vient renforcer dans l'imaginaire haïtien l'intention de méchanceté chez l'animal. Ceux qui se font appeler Dòmi nan bwa ont ainsi voulu se faire apparaître sous un joug méchant, histoire de jouer à l'intimidation par rapport à d'autres groupes rivaux auxquels il fallait sûrement inspirer la peur. Tout bèt jennen mòde, dit un dicton haïtien, comme pour affirmer le droit à la légitime défense face à toute attaque de la part d'un adversaire.

On peut avoir besoin d'inspirer la peur chez quelqu'un soit tout simplement pour l'intimider, dans ce cas il n'y a aucune intention de lui faire du mal ; soit pour l'avertir de son intention de l'attaquer au cas où il ne se ravise pas, pour le dissuader de son éventuelle intention de décider d'une attaque ; ou enfin pour le déstabiliser et l'affaiblir psychologiquement avant de l'attaquer. On peut donc induire que Dòmi nan bwa se voulait

être une sorte de mise en garde lancée aux groupes considérés comme opposés à la vision des membres qui le composent. L'attaque meurtrière dirigée contre Brignol Lindor en décembre 2001 est venue montrer le degré d'intolérance de ce groupe. Les motifs évoqués ont été unilatéralement politiques.

Mais pour comprendre un cas de crime pareil, il vaudrait mieux éviter de l'aborder selon une approche purement manichéenne pour pouvoir le saisir dans son aspect dialectique. À regarder le cadavre du jeune Lindor, on est tenté de n'attribuer que des intentions criminelles à ses assassins. Mais à situer le crime dans son contexte sociopolitique et culturel, il peut devenir intéressant d'essayer d'autres options analytiques. Comment les fanatiques voient-ils ceux qui critiquent l'objet de leur passion ?

Il faut admettre que le fanatique est celui qui est amené à regarder uniquement le bon côté de l'objet de sa vénération. Soit qu'il est naïf, soit qu'il est aveuglé par la force de certains intérêts, de la passion ou de la propagande, soit qu'il est induit en erreur, en tout cas, il n'a aucune conscience (et surtout n'est pas intéressé à en avoir) de l'autre face de la médaille. En ce sens, sans qu'il soit au départ animé d'intention bonne ou mauvaise ; il prend pour malhonnête et méchant quiconque ose le pousser ou amener d'autres à voir autre chose que ce qu'il croit savoir. Donc, si l'on demande à un meurtrier fanatique pourquoi il a tué, il répondra qu'il a sévi contre un méchant, quelqu'un qui a cherché à le déstabiliser en ébranlant ses convictions profondes, et rien de plus. Ainsi du point de vue de l'assassin, le méchant c'est la victime qui a mal jugé de ce que lui il estime correct. De là il croira pouvoir justifier son acte sur la base que la victime a bien mérité son sort (Fromm, 1939 ; Freud, 1932).

La différence de vue viendra à d'autres niveaux, soit des partisans de la victime qui peuvent être à leur tour épris des mêmes sentiments de partialité que leur vis-à-vis, soit de l'opinion publique qui s'identifie avec la victime ou de la justice qui aura à considérer l'ensemble des aspects de la question avant de décider du sort de chacune des parties. En aucun cas, un jugement sommaire et hâtif ne saurait régler une question aussi complexe.

De *Dòmi nan bwa*, on n'est pas loin sémantiquement de *Bale wouze*, une autre cellule politique proche du pouvoir lavalas basée dans le département de l'Artibonite plus précisément à Saint-Marc. Un témoin avait estimé à 200 le nombre de militants armés de ce groupe (LN du 16 février 2004).

Balewouze est un terme formé de deux verbes créoles : « bale » du français balayer, et « wouze » du français arroser. Le tout renvoie à l'idée de nettoyage. Le propos rappelle étrangement l'idée du « nettoyage ethnique » pratiqué en Serbie au temps de Slobodan Milosevic. Le vrai nettoyage ne se fait pas à sec. Il faut de l'eau aussi pour purifier ou épurer. Ces deux derniers verbes prennent tout leur sens ici. Purifier l'autre, c'est le libérer de ses mauvaises pensées, de ses vieux démons, sinon il faudra procéder à l'épuration ; euphémisme d'élimination physique. D'où aussi l'idée conséquente d'une opposition entre force du bien et force du mal souvent mise en avant par des courants orthodoxes d'application politique. Les groupes reconnus comme faisant partie des « forces du bien » refusent généralement tout dialogue avec ceux jugés comme étant des « forces du mal » par peur d'être souillés. D'où le recours au « dechoukaj » seul moyen d'éviter le contact.

Après 1986, il était courant de réclamer le nettoyage dans la fonction publique. C'est-à-dire, sous la base des prescrits de la Constitution de 1987 en son article 291, il fallait renvoyer les duvaliéristes ou ceux ayant accumulé plusieurs années en poste pendant la dictature. L'Opération « Vent, tempête » a pris naissance. « Bale, wouze » remettait sur le tapis l'idée de la table rase souvent évoquée en période de conflit. Il fallait tout détruire et repartir à zéro. Il renchérisait sur le terme « dechouke » banalisé avec le temps. Il équivalait à *en finir avec, mettre un terme à*. C'est une intention de destruction que le groupe allait exécuter lorsqu'il passait à l'action contre les adversaires du régime en faveur duquel il opérait.

4.4. Les ressorts d'une violence sociétale et conjoncturelle

Nous venons de passer en revue les associations de mots traitant des groupes ayant adopté des noms qui les identifient à des structures parapolitiques spécifiques. Ces noms indiquent aussi la relation de ces entités avec le type de violence qu'ils pratiquent. Les noms apparaissent sous forme de mode d'appropriation de la violence. Ils incluent tous le sème d'une force répressive infligeant une sanction à l'Autre. Ils apparaissent sous la morphologie d'un substantif et quelquefois sous la forme d'un adjectif. Dans la présente liste, les noms renseignent surtout sur le mode opératoire des groupes qui les adoptent. C'est le cas, par exemple de brigade de vigilance qui indique une stratégie de défense de soi et de son quartier ou de commando qui, au contraire, porte sur la stratégie des attaques à mener contre les quartiers, ou de coup d'état qui est une attaque contre le pouvoir établi en vue de se l'accaparer

4.4.1. Brigade de vigilance

Une brigade est avant tout un corps constitué en vue d'exécuter un ordre public. Terme collectif de la trempe de commando, le premier se démarque du second par sa valeur sémantico pragmatique méliorative. Ce terme a eu de nombreux retours historiques. La brigade de vigilance (brigad vijilans) est une création collective née du besoin de sécurité des populations du pays. Elle vise l'autoprotection par les moyens disponibles (arme à feu, bâton, pierre, *lambi*) et tout autre moyen de dissuasion capable de tenir en respect les agents de l'insécurité. La presse parle aussi de « Brigade anticontrebande, antidrogue, etc. ». Exemple : *LM* du 12 au 15 avril 1996 : « Il a été annoncé, jeudi, à Port-au-Prince, la création de brigade anti-contrebande qui seront affectées dans les différents ports nationaux ouverts au commerce extérieur. » Cette version de la brigade est officielle, méliorative et légale. Elle s'oppose à la *brigade rouge*, entité illégalement créée dans le but de faire du mal à la société.

4.4.2. Coup d'état

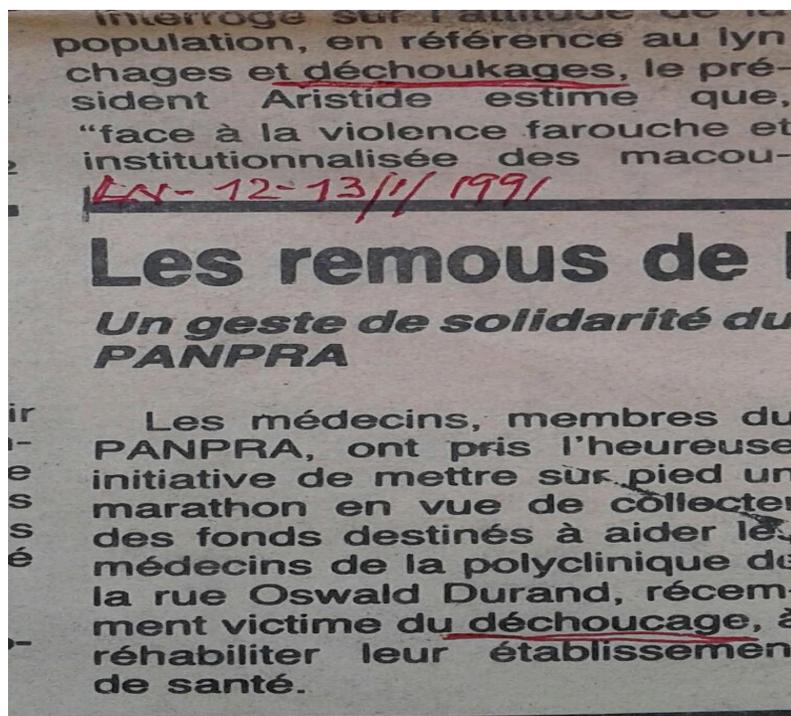
En juin 1988, le pays a vécu son premier coup d'état après l'exil des Duvalier. Henri Namphy, suite à un malaise avec le chef d'État qui le limogea, s'est mis à la tête d'un groupe de militaires et a repris le Palais national quatre mois après avoir intronisé Leslie Manigat à la tête du pays suite à des élections contestées. Par la suite, se sont succédé d'autres coups et tentatives de coups dont celui de Prosper Avril, le 17 novembre 1988, ou de Raoul Cédras, le 30 novembre 1991.

En 2001, une attaque du palais national avait fait une dizaine de morts à Port-au-Prince et dans quelques provinces du pays. La thèse du coup d'état dans le cas des hommes de Guy Philippe⁹³ en 2001 n'a jamais été validée même si dans les coulisses, tout le monde parle de ce qui a pu être la vérité des faits. Parmi les événements majeurs ayant marqué le pays tant sur les plans politique, sociologique et structurel, les coups d'état semblent être au premier rang. Ils visent l'absolue négation des droits des citoyens de se choisir un type particulier de gouvernement, ils vont à l'encontre des prescrits des droits universels et violent la conscience nationale.

En outre, les pouvoirs issus des coups d'état plaçant la direction du pays sous le contrôle de l'Armée, sont en général rétrogrades, réactionnaires et dictatoriaux. Sur le plan économique, pendant ces périodes, le pays souffre du manque de coopération et de l'aide internationale généralement bloquée en raison du refus des institutions internationales et des bailleurs de fonds de traiter avec des gouvernements provisoires et illégitimes.

⁹³ Guy Philippe est un ancien officier de police qui s'est impliqué par la suite en politique et qui a été accusé de diriger une attaque contre la Palais national le 17 décembre 2001.

4.4.3. Dechoukaj (déchoukaj, déchoukage, déchoucage, dechoucage)⁹⁴



C'est un néologisme de sens, c'est-à-dire un mot ancien qui a pris un sens nouveau, réactualisé entre fin 1985 et début 1986, pour parler du traitement réservé aux duvaliéristes réputés zélés et criminels. Dès lors, déchoukaj est revêtu d'une dimension politique caractéristique de l'époque qui l'a actualisé. Il a été appliqué en premier lieu contre la famille Duvalier. Cette dernière est donc la première victime du déchoukage. Déchouquer a pour

sens déraciner ou enlever de sa souche, c'est extirper du sol. Le mot est composé du préfixe de négation (de), du morphème « chouk » et du suffixe « aj ». Il comporte, dans ce cas, les caractéristiques de la morphologie du français comme dans dessouchage dont il est aussi proche sémantiquement.

Les déclinaisons diverses d'une lexie instable sont la résultante d'une absence de règles faisant osciller le mot entre les deux langues en pratique en Haïti. Il est souvent employé

94

dans une perspective d'interlangue, c'est-à-dire, comme un mot du créole intégré au français. Il est alors orthographié suivant les règles de cette langue, donc sans l'accent aigu sur l'e ouvert [defuke]. Il est parfois affublé d'accents aigus (déchouqué) = [defuke] suivant qu'il est employé au passé composé, au participe passé ou comme nom commun.

Tu savais que le DECHOUKAJ du 7 février n'est que le premier pas, majeur de cette deuxième révolution du peuple haïtien : les autres suivront. Tu savais qu'une fois entré en scène comme il l'a fait depuis des mois, l'acteur principal, le peuple haïtien, tiendra bon et mènera la lutte, sans pouvoir être DECHOUKE, malgré les Uzi, malgré les armes, malgré les manœuvres des politiciens retors, malgré le chantage des multinationales et les pressions des pays étrangers. Adieu à Karl Lévêque. (Déjean, 1987, s.p).

Les mots *dechoukaj* [defukaj] et *dechouke* sont ici écrits en lettres capitales qui permettent aisément l'omission de l'accent aigu pour le (français).

Il y avait, peu après la dictature, une promotion du radicalisme, une tendance à diviniser le « peuple souverain » à cause de la manière dont le *dechoukaj* des macoutes a été rendu possible et surtout à l'évolution d'un état d'esprit révolutionnaire des masses et des jeunes à la suite de ce début de changement de cap. Un texte de Gérard Laurent publié dans *LN* du 23 juin 1986, optimiste béat exprime une grande admiration à l'initiative de certains chauffeurs de camionnette qui appuyaient allègrement l'idée de l'établissement de postes de péage afin de venir en aide à certaines administrations communales en difficulté financière. « Quel bel exemple de solidarité et de civisme. Quelle éloquence dans l'éclat de ce geste ! La conscience populaire est en pleine évolution » magnifiait le journaliste-écrivain. Il y avait, selon l'itinéraire de changement tracé au tout début, cette marche vers le progrès par tous les moyens. Dans « Bon anniversaire, dechoukaj ! » C'est plutôt une réserve qu'a exprimé Michel-Rolph Trouillot : « 7 Février. 7 Août. 6 mois. Comme qui dirait que c'était hier. Pourtant déjà un anniversaire. Ou presque. »

Un anniversaire en six mois ! On dirait une impatience à attendre les douze mois d'une année pour se souhaiter des vœux si précieux ! L'auteur en est bien conscient. Il l'a avoué par une répétition de « presque (anniversaire) » (4^e paragraphe), et de « nous n'en sommes qu'à une moitié d'anniversaire" (4^e paragraphe). Et pourtant la déception et la désillusion traversaient déjà la plume de l'auteur qui s'interrogeait sur ce que nous avons fait de ces six mois. « Quid du

CNG ? Que peut-on dire de sa gestion de la chose publique pendant ces six premiers mois de l'après Duvalier. Administrativement ? Passable, peut-être. On sort de loin. Mais n'y a-t-il pas une réticence à s'affirmer comme un gouvernement de passage, c'est-à-dire, un gouvernement qui devrait marquer une fin⁹⁵. Après six mois de gestion, le Général Namphy n'a pas encore chanté tous les couplets du chant funèbre du duvaliérisme.

Trouillot avoue que « pour fêter ce (prequ') anniversaire » il a cru bon de relire tout ce qui lui tombait sous la main : journaux, brochures, tracts et bandes dessinées publiées à Port-au-Prince depuis ce fameux 7 février. Dans sa disposition à lire, il a « privilégié **Le Nouvelliste** » non pas par droit d'aînesse, mais un peu par la force des choses » tient-il à préciser. « ... j'en ai un plus grand nombre d'éditions à la portée. Mais j'ai revu aussi, dans la mesure du possible, un grand nombre des **Haïti quelque chose** arcaboutés entre le CNG et l'ancienne opposition, entre le dedans et l'ailleurs. » L'attention de Trouillot s'est vite penchée sur la concentration de l'actualité sur Port-au-Prince au détriment des villes de province. « Pourtant, c'est là que le dechoukaj⁹⁶ commença. « Port-au-Prince domine la presse et à travers Port-au-Prince, la petite bourgeoisie intellectuelle et politicarde, plus traditionnelle que jamais domine le discours politique »

« Pour ceux qui ont connu l'Action Patriotique triomphaliste des années 70, la presse de ces six derniers mois n'indique pas encore un changement du jeu sociopolitique. Les mêmes voix. Le même objet de discours. Naguère, M. Jolicœur accueillait à l'aéroport le distingué M. Goldinberg et sa charmante épouse. Aujourd'hui, c'est le Candidat X, fraîchement rentré d'exil, qui passe dire bonjour à la direction attendrie du plus vieux quotidien d'Haïti. » « Port-au-Prince domine la presse et à travers Port-au-Prince, la petite bourgeoisie intellectuelle et politicarde, plus traditionnelle que jamais domine le discours politique. La presse écrite est bloquée sur Port-au-

⁹⁵ Il y a lieu de noter ici la paraphrase référant au mot transition, peut-être était-il encore trop tôt pour être envisagé comme expression d'un changement paradigmatique.

⁹⁶ Il y a lieu de remarquer la différence de graphie marquée par l'absence de l'accent aigu sur le second emploi. Le mot a paru quatre fois dans le texte qui fait un peu plus la moitié d'une page de *Le Nouvelliste* (le titre compris) avec deux emplois accentués. Cette marque indique une cohabitation persistante de la pratique du créole ancien avec le nouveau.

Prince, elle aussi est bloquée « par l'analphabétisme, l'usage contraignant de la langue française, et surtout la paresse (et le bas salaire) des reporters. »

Ainsi, à l'optimisme de Laurent, Trouillot oppose son inquiétude. La cause est que les deux n'ont pas choisi le même angle pour évaluer les avancées faites après le départ de la dictature. Le premier a fixé la tendance des secteurs populaires, donc, le bas de l'échelle ; le second, lui, a regardé ce qui se passait dans l'institution médiatique et le comportement des autorités au pouvoir. Il y avait donc, dès le départ ce décalage entre l'orientation populaire et l'orientation des décideurs dans la conduite des affaires du pays.

Dans son application la moins grave, déchouquer quelqu'un consiste à le contraindre de laisser son espace naturel (sa maison, son bien, son poste) sous fortes menaces. La personne déchouquée, si elle n'est pas tuée, est souvent dépossédée de ses moyens de subsistance souvent pillés ou livrés aux flammes. Le déchouage peut alors revêtir une dimension révolutionnaire et est perçu comme acte de bravoure visant la lutte pour le changement, le cas contraire, il est une manifestation anarchique visant la destruction partielle ou totale par pure haine et pulsion destructrice. La suivante intervention d'un rédacteur bénévole permet de mieux se représenter l'idée d'un usage inapproprié de certains secteurs du dechoukaj.

Lorsque, à la veille des élections du 1^{er} octobre 1995, par pression ou par persuasion, ils ont finalement réussi à convaincre mon épouse et moi-même que c'était pour rendre service à une discipline sportive que j'aime et qui était en pleine décomposition après le *déchouage* éhonté du docteur Fritz Guillaume, le sportif en moi, le rotarien qui met toujours le 'service au-dessus de lui-même', l'ancien dirigeant scout toujours prêt, le citoyen disponible, ne pouvait plus se dérober à l'opportunité d'être utile qui lui était offerte » *LM* du 24 juin 1998.

Le radicalisme de la pratique du *dechoukaj* en fera une forme de revanche pulsionnelle et instinctive où prédomine l'idée du mal et de la destruction. Le déchouage (créolisme polymorphe) s'élève en rituel de modification de l'espace politique. Déchouquer, c'est éliminer, tuer un adversaire, le cas échéant, détruire ses biens, l'empêcher d'agir. *LM* du 22 au 25 octobre 1994 rapporte la réaction d'une organisation de la société civile suite à la déclaration du président Aristide invitant à l'apaisement et au dialogue.

La CCIA répond positivement, persuadée que seul un tel climat est propice aux investissements et à la création d'emploi, ce qui est en définitive le fond de la crise. Elle regrette et condamne cependant les cas récents de pillage, de déchouage et d'occupation illicite de terrain et souhaite que les autorités en place prennent les mesures d'urgence pour arrêter ces dérapages qui créent une insécurité peu propice aux buts recherchés.

Dans sa forme la plus grave, le mot est tout simplement synonyme de tuer, d'incendier, de piller. Pendant toute la période dite de transition démocratique, il y a eu des situations répétées de dechoukaj à chaque coup d'état, moment au cours duquel une couche de la population désœuvrée en profite pour se livrer à la spoliation, envahissant les terres laissées vacantes pour renforcer les bidonvilles existants ou y construire de nouveau. Pour marquer le caractère violent de ces mouvements, l'opinion s'y référait par le terme Rouleau compresseur, ce qui reflétait l'image du bulldozer pilonnant et écrasant sous son poids colossal tout ce qui tombe sous des roues immenses et impitoyables.

Les mots dérivés de dechoukaj sont dechouquer (verbe) et dechouqueur⁹⁷ (substantif), dont la version créolomorphe (dechouke/dechoukeur/dechoukè) se rencontre moins souvent à l'écrit. *HO* du 4 au 11 février 1998 présente une mise en scène caractérisant l'une des actions que peut poser un déchouqueur (sic).

Le dimanche 5 mars 1995, il se trouvait à Gébaud, non loin du pont de Jérémie où des centaines de déchouqueurs avaient mis en place un guet-apens dans lequel devait tomber le syndicaliste Jean Mauzieu Lataillade dont la colonne vertébrale avait été brisée à coups de barres de fers et de bâtons. Arnold Fritzner Joseph en était sorti horrifié et avait tiré la conclusion que le système que ces déchouqueurs voulaient mettre en place différait peu, quant au fond, de l'Etat macoute qu'ils prétendaient combattre.

D'un point de vue duvaliériste, le déchouage, sous-produit du nouveau système, dit démocratique, est la cause principale de la déchéance constatée dans le pays.

⁹⁷ Comme on peut le constater, le mot déchouqueur, autant que les autres néologismes du créole s'écrit suivant des orthographes décidées par chaque locuteur.

Echelle de valeurs renversée, institutions ébranlées ou complètement démolies, flore décolorée, faune capricieuse, natalité problématique, mortalité et morbidité en constante progression, irrespect des valeurs de civilisation, bref, un capharnaüm d'insanités couvrant des prurits de démocratie ! » *HO* du 23 janvier au 1^e février 1995.

Cette dégringolade porte de nombreux secteurs à reconsidérer leur antimacoutisme. Le terme rechoucage, formé du préfixe « re », particule indiquant un retour sur quelque chose, est apparu dans le vocabulaire des néologismes en tant que membre de la même famille de déchoucage mais étant son antonyme en termes sémantique.

4.4.4. Le rouleau compresseur

Terme qui porta la panique dans les rangs des duvaliéristes au début de la période marquant la transition vers la démocratie, le phénomène du « rouleau compresseur » qui désignait l'effervescence des fignolistes en 1957 s'actualise dans un climat de crise de l'État et se conçoit comme une reprise en main par des opprimés de leur destin à travers un violent rituel de revanche suite à une période de dictature. « Son intervention signifie que l'État ne détient plus le monopole de la violence légitime, qu'il n'est plus à proprement parler un État » (*LN* du 2 au 3 août 1986.) Vernet Larose (auteur de l'article) le place en dehors de l'État de droit et le perçoit comme « un cycle bourreaux – victimes » qui s'inscrit « dans le registre du système politique despotico-anarchiste ». Selon cette explication, le déchoucage (ici l'auteur ajoute un s au mot au pluriel et écrit « déchouqueurs) en tant que procédé utilisé par les foules contre les représentants du régime, tel que dans le cas de la tentative de lynchage contre Luc Désir, participe d'une vision magico-politique de la culture haïtienne selon laquelle : « il faut procéder à leur mise à mort définitive pour empêcher qu'ils ne règnent après leur mort », puisque : « Il y a des personnages maléfiques dont il faut craindre la puissance de mort ». Larose écrit concernant les déchoucages de hougans et d'hommes politiques puissants :

La démolition complète des maisons en ne laissant que des murs a aussi un volet magico-politique. Les hommes politiques sont aussi des bons ou mauvais esprits. Surtout des mauvais esprits lorsqu'ils sont déçus. Et qui pis est, leur déchéance signifie que les dieux les ont lâchés. Il faut qu'ils expient leurs crimes, qu'ils les rachètent, qu'on les sacrifie. C'est le rouleau qui s'en charge.

À ses manifestations initiales, les groupes visés étaient les duvaliéristes des deux configurations dites « de la première » et « de la deuxième heure. »⁹⁸ Dénommés les macoutes, ces supporters répressifs ont subi de la part des adversaires les pires revanches passant de la persécution à la plus dure sanction du lynchage par le supplice du collier.

Pè Lebrun (Père Lebrun)

HO du 27 janvier au 3 février 1993 rapporte que le candidat Louis Déjoie II, vaincu aux élections du 16 décembre 1990, a déclaré dans une interview accordé à un média haïtien de New York que, si le président renversé avait accepté sa collaboration, il n'aurait pas à subir le coup d'état du 30 septembre 1991. Mais, les partisans du président en exil mécontents, « ont promis à M. Déjoie, à travers les ondes, de lui faire subir le supplice du collier enflammé (Père Lebrun) s'il continue à attaquer leur président en exil. » Il est évident que, dans le cas ici rapporté, l'usage de l'instrument nommé Père Lebrun correspond à une sanction appliquée contre un adversaire pour exprimer un sentiment de colère.

À la radio et à la télévision où son usage est plus fréquent, le terme est plus courant sous la forme créole « Pèlebrun » [pɛlebr̃]. L'expression s'emploie aussi à l'écrit de la même manière avec, dans quelques cas, une coupure en deux mots « Pè Lebrun » [pɛ] [lebr̃], forme vernaculaire utilisé en français pour « Père Lebrun », au départ, le nom d'une maison de vente de

⁹⁸ Duvaliéristes de la première et de la deuxième heure rappelle la polémique interne des anciens duvaliéristes (ceux ayant servi le père et des nouveaux qui se sont reconnus en J-CD).

pneus Good Year destinés aux véhicules de transport sur le marché à Port-au-Prince. La fonction de cet objet se limitait à des effets de commercialisation et la publicité visait uniquement à assurer sa visibilité afin de surmonter les obstacles de la concurrence du marché. La grande visibilité du produit a sans doute été le résultat de la mise en application de la stratégie du plan efficace de communication dans sa composante pluridimensionnelle des « 5 M »⁹⁹ avec un accent particulier sur l'élément *Mission* servant à promouvoir l'offre commerciale. En dépit du fait qu'il existait plusieurs autres Maisons de pneus sur le marché, ceux de la *Maison Lebrun* avaient été les plus connus en raison de la publicité qui assurait sa circulation dans l'espace public à l'époque. Selon Solal et Gatineau (1980, p.213), « Les recettes de la publicité sont indispensables pour équilibrer le budget de la quasi totalité des organes » de la presse. Les pneus de la Maison Lebrun ont donc pris une valeur surdimensionnée en fonction de la popularité que leur conférait cette publicité.

Sur le plan diachronique, le pneu doit son existence aux efforts successifs du Français Charles Dietz (1830), à la démarche de l'Écossais R.W. Thompson (1845), à l'imagination de l'Écossais John Boyd Dunlop (1887) secondée par l'accompagnement de l'Anglais James Moore (1888), puis, du génie de l'Américain Charles Goodyear et du Français André Michelin (1895). Il fallait, au cours de l'ère industrielle, faciliter la circulation des personnes et des biens dans le but d'assurer une meilleure circulation des produits disponibles. Cette fonction utilitaire du pneu avait aussi pour fondement d'étendre la domination de l'homme de son environnement. La fonction d'un pneu appelé en créole haïtien « kawoutchou » est avant tout celle devant servir à l'usage des chauffeurs d'automobile, de camions ou parfois d'autres moyens de locomotion comme la brouette. Aussi, le commerce du pneu est l'un des plus achalandés de la planète.

En Haïti, partout à travers les chefs lieux des départements pullulent les magasins de pneus et les stations de radio et de télévision aussi bien que les journaux (quotidiens, hebdomadaires et périodiques) en profitent pour améliorer leur côte et offrir un meilleur service à

⁹⁹ Selon Claveau (2005) citant *Management Marketing*, une stratégie de communication comprend cinq éléments fondamentaux dits cinq M : Mission, moyens, message, media, mesure. Les cinq M portent sur les objectifs de vente (Mission), le budget et les ressources (Moyens), le discours (Message), le support de communication (Media), et les indicateurs de performance à mettre en place (Mesure).

la clientèle. Le succès de la publicité en faveur de la marque *Goodyear* distribuée par la *Maison Lebrun* passait aussi par la Loi de l'offre et de la demande. Personne n'avait au départ le moindre soupçon de l'orientation politique qu'allait prendre le patronyme de cette maison. C'est dans la foulée des événements tournés autour du 7 février 1986 que le caoutchouc allait trouver cette fonction politique de protestation, de contestation et de sursaut de colère parfois criminel. C'est désormais le règne du *Père Lebrun* ou supplice du collier érigé en instrument de sanction, d'intimidation, de déstabilisation politique. Le pneu brûlé est devenu symbole de la résistance des opprimés.

Au début, les manifestations des rues étaient essentiellement politiques. Il était question d'exercer une vindicte dirigée contre les présumés tortionnaires duvaliéristes. Scènes de pillage, expropriation, lynchage, etc. Quiconque, accusé de Tonton-macoute, pouvait être sans coup férir attaqué, mis à mort ou brûlé vif sans risque de répondre de ses actes. L'ancien président Aristide, revenant de sa participation officielle à l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 27 juillet 1991, prononça un discours dans lequel il faisait allusion au pneu enflammé dans des termes peu voilés, parlant de la beauté d'un instrument, de sa bonne odeur et de son élégance. « Gade yon bèl zouti, gad on bèl enstriman. Li bèl, li santi bon, li bòzò... »¹⁰⁰.

Ce qui lie le Père Lebrun au déshouquage est que le premier est l'instrument au service du second. Celui que l'on veut déshouquer est menacé ou victime du supplice du collier, méthode consistant à brûler vif sa victime une fois arrosée d'essence avec un pneu enflammé au corps.

La lutte ayant conduit à la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986 a été menée pacifiquement et les seules armes utilisées ont été les manifestations de rue. En guise de pression des pneus enflammés avaient été placés au beau milieu des rues comme barrage, puis ont été mis en flamme pour bloquer le passage aux voitures. Les pneus enflammés étaient notamment utilisés lors des grèves pour barrer la voie aux conducteurs du transport en commun et privé. Des le 7 février 1986, les activistes ont utilisé les pneus pour exprimer la colère et exercer la

¹⁰⁰ Qu'il est magnifique cet outil, cet instrument ; qu'il est beau. Il est si magnifique, si parfumé, si chic !

vengeance contre leurs ennemis. Des présumés tortionnaires duvaliéristes ont été passés au supplice du collier.

Le « Père Lebrun », était popularisé comme symbole de menace contre les partisans de la dictature, sorte de mise en garde contre toute éventuelle intention de reprendre le pouvoir ou d'utiliser les pouvoirs existants pour revenir avec les anciennes pratiques. Plusieurs personnes accusées d'être des Tontons macoutes ont subi publiquement ce châtiment au début de la chute de la dictature. Plus tard, soit à partir de 1987, dans le cadre des activités des brigades de vigilance, le supplice du collier fut administré à des présumés voleurs, des prêtres du vodou (oungan) et à des adversaires politiques. Après les élections du 16 décembre 1990, cet usage est mis en exergue contre les opposants à Lavalas ou à Aristide. Aussi, le Père Lebrun est passé dans l'opinion publique comme une tactique répressive propre aux organisations populaires du parti Fanmi Lavalas. La presse a souvent mis emphase sur le côté antidémocratique du régime aristidien en dénonçant le penchant des partisans de ce parti pour ce type de sanction.

Dans un éditorial, *HO*, du 25 novembre au 2 décembre 1992, a fait état du rapport du jeu subtil des antagonismes entre les partisans du Lavalas au pouvoir et l'Armée : « Elu avec une majorité écrasante (67% du suffrage), Aristide a ouvertement adhéré à cette pratique, symbole de la loi de la populace comme instruments de sa politique. Mais quand l'Armée a cessé de se croiser les bras, la populace déchainée, armée de milliers de « Père Lebrun », de gazoline et d'allumettes n'a pu faire face aux armes automatiques crachant des balles ».

Dans son édition du 27 janvier au 3 février 1993, le même hebdomadaire met l'emphase sur les obstacles politiques dressés devant le président en exil face à son désir de revenir au pouvoir avec le soutien de la Communauté internationale. « Bien que l'usage du collier par les partisans d'Aristide ait été dénoncé dans la presse et que les actes de violence commis sous le régime Lavalas étaient de notoriété publique, Jesse Jackson ne cessait de prôner le retour sans condition de l'ancien vicaire de Saint Jean Bosco. Mais aujourd'hui, à peine rentré de son voyage d'Haïti, il condamne avec véhémence le Père Lebrun ». Les instruments utilisés : le pneu enflammé ou « Père Lebrun », dispositif conçu avec du caoutchouc arrosé d'essence contenue

dans un gallon. Une allumette est utilisée pour enflammer le pneu. Une fois mis à feu, l'engin est lancé de plein fouet sur la victime qui, sauf ultime recours, en meurt sur-le-champ, parfois dans son agonie, est lapidé ou mutilé.

Tout comme pour d'autres néologismes, il existe une tentative de lexification du mot par le détachement de l'identifiant « père » de son patronyme « Lebrun » auquel sont ajoutés les suffixes « iser » pour former « lebruniser » (verbe) ou « isation » pour former « lebrunisation » (nom). Cette procédure a ainsi donné un néologisme dérivé (par suffixation) comme celui retrouvé dans un texte du quotidien *LM* qui consacre tout un article à dénoncer la visée qualifiée de terroriste des groupes politiques de gauche : « ... si aujourd'hui Jean Bertrand Aristide peut faire école et influencer de son idéologie *lebrunisatrice* les hauts gradés de la politique américaine, c'est dire que le monde est fou. » Édition du 28 août 1996.

Massacres et tolérance zéro

Dans l'histoire des faits de violence, de nombreux massacres et assassinats spectaculaires ont marqué la mémoire collective des Haïtiens. Entre autres cas importants, le complot qui conduisit au lynchage de Dessalines au Pont Rouge le 17 octobre 1806. Entre 1915 et 1929, le pays avait enregistré des massacres à Port-au-Prince, tel celui à la base du lynchage du président Vilbrun Guillaume Sam, celui de Marchaterre, non loin des Cayes, sous l'occupation américaine, etc. Outre ceux indénombrables déroulés dans le cadre soit de la colonisation ou des conflits internes, on peut citer celui perpétré en 1937 par Raphaël L. Trujillo, président dominicain, à la frontière des deux pays avec l'assassinat d'environ une trentaine de milliers (plus de 35 000) de personnes.



Sous Duvalier, à Jérémie, à Casale, à Piatre, à Fort-Dimanche, de nombreux coins du pays ont été attaqués par les tortionnaires du régime. Les gouvernements post-Duvalier, en appliquant une politique systématique de violence, ont fini par populariser le terme massacre à travers une croissance scandaleuse de cas à travers le pays. Le premier enregistré après la dictature a été une réédition de celui du 26 avril 1963 à Fort-Dimanche. Il s'est reproduit à la même date et au même endroit en 1986. Depuis, le pays a connu une croissance des massacres à

chaque changement de régime. Au passage, il y a le massacre de Jean-Rabel en 1987, celui de Saint-Jean Bosco en 1988, celui de Raboteau en 1994, celui de Carrefour-Feuille en 1998, etc.

Le président Jean-Bertrand Aristide, le 20 juin 2001, au Palais National a lancé « Si un bandit tente de voler un véhicule, d'en tuer le conducteur ou une autre personne, c'est un coupable, et le policier n'a pas besoin de le conduire au tribunal » (*LN* du 25 juin 2001). À son arrivée au pouvoir en février 2001, Jean-Bertrand Aristide trouve un pays au bord de la récession et de l'explosion sociale. À la pompe, le prix du gallon de gazoline a fait un bond gigantesque en décembre 2000 entraînant l'inflation de tous les produits de première nécessité alors que le climat d'insécurité bat son plein. Tout porte à croire que les forces de l'ordre et la justice du pays ont été très en dessous de leurs responsabilités vis-à-vis de la nation eu égard au nombre des victimes de la période et le degré d'impunité dont jouissaient les coupables souvent non identifiés. C'est sans doute porté par un sentiment de colère et de révolte que, lors d'une rencontre avec des journalistes au Palais national, le président a laissé tomber ce verdict hautement controversé dans le cadre de la politique de « tolérance zéro » qu'il semblait vouloir appliquer pour contrecarrer les bandits.

Tolérance zéro souvent traduit par « Zéro tolérance » indique un sentiment d'intolérance extrême à l'endroit de toute personne identifiée ou soupçonnée comme *zenglando*. Dans le numéro d'*HO* du 21 au 28 novembre 2001, Natania Etienne écrit : « Alors il faut aussi comprendre que Zéro tolérance consiste à abattre ou à brûler par le supplice du collier quiconque est soupçonné de quelconque crime ».

Les déportés refoulés et implication dans la violence

LN du 19 août 1999, paraît à la une avec le titre : « Plus de 390 déportés de janvier à juillet 1999. » dont « 357 sont en provenance des Etats-Unis et sont à 77% installés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. » Le commissaire de police Luxius (sic) Michael, lors d'un colloque sur « la délinquance juvénile et sécurité publique en Haïti. » en a fait les révélations. Le profil de ces déportés : « le vol, le viol, la drogue, l'usage de faux, les attaques à main armée, etc. Ils sont, dans la majorité des cas, nés aux Etats-Unis et 2% d'entre eux ne parlent que l'anglais et n'ont jamais visité Haïti auparavant. » En clair, parfois ce sont des individus « qui n'ont rien à voir avec la nationalité haïtienne. »

« Il a entre autres cité des cas de récidivisme ou des anciens déportés sont inculpés en Haïti pour les mêmes chefs d'accusation qui ont provoqué leur déportation et dénoncé certains parents qui ont choisi de délaissé ces jeunes en guise de punition à leur forfait, ce qui représente une menace à la sécurité publique. » Quant à LN du 20 avril 1999 (et son titre): « Sommet de l'AEC à St Domingue

Préoccupés par la déportation de criminels dans la Caraïbe. »

Deux déclarations pertinentes : « Il ne fait aucun doute que la déportation de criminels notoires dans les pays de la Caraïbe fait augmenter le taux de criminalité dans la région qui n'a pas un système de sécurité assez fort » Percival Paterson, chef de gouvernement jamaïcain, puis :

« Nous devons mener un combat sans merci contre la production, le trafic et la consommation illicite de la drogue qui est source de criminalité et de tant d'autres maux. De même, nous devons dire notre refus de la politique d'exportation gratuite de la criminalité qui nourrit un climat et, par conséquent, est source de déstabilisation de nos sociétés. » René Préal, président d'Haïti.

Le journal commente :

Cette politique – pratiquée par certaines puissances du Nord dont les USA et qui consiste à déporter dans leur pays d'origine des criminels jugés indésirables – a déjà fait l'objet de pas mal de protestations de la part des Etats de la Caraïbe qui estiment que leur système de sécurité ne sont pas dotés de moyens adéquats pour contrôler ces déportés qui, pour certains, ont eu à défier les forces de sécurité les plus performantes du monde.

LN du 4 septembre 1991 envisage le problème du point de vue de la politique dominicaine de déportation des Haïtiens.

Haïti-Dominicanie : aggravation de la situation des rapatriés à Bon Repos. Les passants ont observé l'érection à même la route nationale No. 1 d'ajoupas devant servir à abriter les nouveaux venus. Une initiative privée des *homeless* venant de la République Dominicaine. Les langues continuent à se délier au sujet des efforts à entreprendre pour contenir la crise.

La presse en ligne ajoute à nos données d'observation la présente explication : Selon les autorités politiques et policières, plus d'une centaine d'actes de kidnapping ont été enregistrés au cours du seul mois de décembre dans la capitale, dont plusieurs dizaines de raptis d'enfants – où ne sont pas mêlés des jeunes ayant vécu l'essentiel de leur vie aux États-Unis et au Canada¹⁰¹.

C'est une situation qui devient de plus en plus compliquée, se lamente le Premier ministre, Jacques Édouard Alexis, vilipendé par tous pour son apparente inaction dans ce dossier qui

101

l-express.ca remercie ses partenaires. [En devenir.](#)

empoisonne la vie des 2,5 millions de citoyens de Port-au-Prince. Pendant que nous travaillons pour traquer les kidnappeurs, on nous envoie des déportés comme pour envenimer la plaie.

4.5. Causes structurelles de la violence contemporaine

Les causes structurelles sont celles occasionnées par des situations permanentes relevant du contrôle social, donc celles influencées par l'état des institutions sociales comme l'école, l'église et la famille (Gabaud, 2018). D'où l'impact des structures¹⁰² sur le développement global des relations interindividuelles et intergroupes à l'intérieur d'une société donnée. Sur ce plan, la situation du pays, dans l'ensemble des agrégats sociaux, se révèle préoccupante. Sur le plan éducatif, les spécialistes font état d'un échec monumental avec « [u]ne école incapable de résoudre l'équation éducation/développement (Pierre, 1995) pense que l'institution scolaire, au lieu de contribuer à résoudre les problèmes du pays, ne fait que les aggraver. Cet état de choses est structurel, c'est-à-dire, il fait partie des fondements générateurs de situations actuelles. Il était longtemps prévisible que le pays allait vers une catastrophe dont il ne pourrait que fort difficilement se remettre. Gilbert (2007, p. 71) rapporte les propos du président Sténio Vincent « à son ami et futur président d'Haiti Elie Lescot » tirés de la Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie, No. de mars 2006 :

Nos écoles secondaires et supérieures jettent, bon an mal an, dans la circulation un certain nombre de jeunes qui n'ont et ne veulent avoir comme unique débouché à leurs activités que l'emploi rétribué par l'État...C'est là un très gros problème que le gouvernement actuel a confronté au cours de toute sa carrière et que les circonstances rendront de plus en plus aigus pour les gouvernements de demain...Il contient en germe tous les ennuis, toutes les révoltes, toutes les anarchies possibles de demain.

Les causes fondamentales de la violence sont ainsi surtout structurelles. Parmi celles en lice : la croissance démographique, particulièrement la croissance urbaine « à la fois cause et conséquence de la grande misère qui affecte le pays et qui risque de s'aggraver tant qu'un effort

¹⁰² Du point de vue de Swartzenberg, cité dans Gabaud (2018, p. 58), une structure est un ensemble de positions, de rôles, de groupes stratifiés, liés les uns aux autres suivant des rapports fonctionnels, dans un équilibre constamment refait.

collectif n'est pas déployé pour l'engager dans une lutte contre le sous-développement » *LN* du 20 juillet 1998. Dans cette même édition, l'hebdomadaire interpelle la conjugaison des efforts d'institutions bancaires comme la Fondation Sogebank, d'institutions internationales tel le Fonds des Nations-Unies pour la population (FNUAP), l'Agence interaméricaine pour le développement (USAID, en faveur des mesures à prendre en vue de « contrôler la croissance de la population haïtienne. » La même édition du journal publie à la une la suite d'un dossier titré : « Explosion et implosion démographique en Haïti. » Ledit document indexe la montée sans cesse croissante de la population de la capitale passée de 5 % en 1950, à 20 % en 1990 et à 32 % en 1998. » *LM* du 27 et 28 juillet 1998, de son côté, dans un titre : « Croissance démographique et développement durable en Haïti » reprend les termes d'une conférence faisant état d'une étude de cas concernant les interrelations entre la population, les pressions économiques, l'environnement et l'insécurité.

Dans l'ensemble des pays en voie de développement, plus d'un tiers des habitants a moins de 15 ans. La conséquence de cette donnée est évidente : même si dans les pays en voie de développement, le taux de fécondité chutait de façon considérable, la croissance démographique se poursuivrait toujours, puisqu'un nombre important de sa population doublera dans 29 ans. Mais qu'en est-il de la situation démographique en Haïti ? Les données sont loin d'être rassurantes. Le taux de croissance actuelle se situe autour de 2.3%. En 1925, la population haïtienne était de 2 millions d'habitants, actuellement, elle est estimée à 7.4 millions de personnes. Par an, il y a 200 000 Haïtiens qui naissent, soit 548 personnes par jour. Chaque heure, 22 Haïtiens s'ajoutent au nombre total de la population. En 2010, à ce rythme, Haïti comptera près de 10 millions d'Habitants et en 2040, la population atteindra 20 millions de personnes, si rien n'est fait. Actuellement, les jeunes entre 12 et 24 ans représentent un tiers de la population et le groupe de 0 à 14 ans, constituent presque la moitié de la population. La croissance démographique n'est pas prête à s'équilibrer. Le taux de la croissance élevé compromet les investissements consentis pour le développement socioéconomique du pays et entrave les efforts pour répondre aux besoins de la société.

Des 27.750 km² d'Haïti, 805 sont montagneuses et inaptes à toutes sortes de culture. Seulement 20 % de la terre sont arables. Le pays présente pour cette date, une densité de 270 habitants par km² « laquelle est environ 12 fois plus élevés (sic) que celle de l'ensemble de la région des Caraïbes, à savoir 25 habitants par km². Il est vrai que cette densité varie fortement à l'échelle départementale. Cependant, il convient de signaler que la concentration urbaine dans la capitale est désastreuse : 43 885 habitants par km².

Durant la saison pluvieuse, à chaque pluie torrentielle Haïti perd 1 à 2 hectares de terre arable. C'est une catastrophe écologique impressionnante, car 63% de la couverture forestière originale est détruite, 20 millions d'arbres sont coupés chaque année pour faire du charbon de bois.

Dans la campagne, les habitants partent massivement pour les villes, ils abandonnent leurs terres, leurs coutumes pour se retrouver le plus souvent dans les bidonvilles de Port-au-Prince en travaillant dans le secteur informel de l'économie. Actuellement, 65% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (200 US dollars au moins par an). Même si le volume actuel de la population restait courant, il faudrait une croissance économique soutenue de 8 à 10 % l'an pour réduire le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue de 65 à 50%. Source : Conférence prononcée par Antoine de Yong et compte rendu de *LM* du 28 juillet 1998.

Une semaine avant ce compte rendu de *LM*, *LN* du 20 juillet 1998, à travers une étude du géographe Jean St-Vil, un rédacteur bénévole, présentait un tableau à peu près identique de la situation en insistant sur les conséquences de l'évolution démographique d'Haïti. « Il convient de retenir que la croissance urbaine d'Haïti est à la fois cause et conséquence de la grande misère qui affecte le pays et qui risque de s'aggraver tant qu'un effort collectif n'est pas déployé pour l'engager dans la lutte contre le sous-développement. L'auteur insiste sur la pesanteur du phénomène sur la capitale du pays, Port-au-Prince : « La marcophilie urbaine s'est renforcée considérablement en faveur de Port-au-Prince dont le poids démographique par rapport à la population nationale est passée de 5 en 1950 à 20 en 1990 et à 32 en 1998. »

Il s'est dégagé dans les interventions précédentes un certain parallélisme axiologique visant à suggérer aux dirigeants nationaux de prendre des mesures de redressement en vue d'empêcher une aggravation de situation. En d'autres termes, l'idée est que toute modification de la cause entraîne *ipso facto* une modification de ses effets. Ainsi compris, la presse présente la violence comme une conséquence des situations de précarité ayant prévalu depuis plusieurs dizaines d'années.

Il fallait des mesures appropriées pour tenter d'enrayer les dégâts, sinon, la situation semblait devoir frôler la catastrophe. Mais en réalité, qu'est-ce qui a été fait ?

Quelle présentation la presse fait-elle de la gestion des causes structurelles de la violence ? La réponse est d'une ampleur trop vaste pour être traitée dans ces lignes. Pour tenter de faire comprendre même partiellement la situation, nous nous arrêtons à quelques exemples liés aux textes étudiés.

4.5.1. La mauvaise gouvernance

LM du 26 mars 1998, procédant à une comparaison entre les différentes formes de pouvoirs établis dans le pays et celles qui se sont succédé en Amérique latine et les Caraïbes, énonce une relation de cause à effet entre la réalité politique des Haïtiens et les conséquences qui en découlent.

Lorsque vous avez le pouvoir exécutif et tout le reste entre les mains de soudards, de chefs de guerre, eh bien, c'est foutu. Il y a eu partout ailleurs des chefs de guerre, mais certains avaient les yeux obnubilés par la construction de l'économie. On a eu un grand chef de guerre tout récemment en Chili, Pinochet. C'est bien malheureux de prendre cet exemple. On pourrait citer aussi Trujillo en République Dominicaine. Ils ont consolidé des dictatures féroces mais à visée progressiste en termes économiques... Vous n'avez pas la liberté, on vous donne la santé, l'éducation, la culture de manière gratuite. Ici nous n'avons jamais eu ça.

Le quotidien, en insistant sur la présence constante, tout au long de son histoire, « de soudards, de chefs de guerre » à la tête du pays, abonde dans le sens des recherches d'historiens tel que Madiou (1988, p. 141) qui, faisant le récit de l'avènement de Philippe Guerrier au

pouvoir en 1841, reprit les propos de l'opposant Hérard Dumesle, député à la Chambre législative : « Vous prétendez, ajouta-t-il, que Guerrier est presque toujours ivre-mort, l'ancien lieutenant du Roi Christophe respectera-t-il la constitution ? C'est une dérision ! »

Il n'est pas évident qu'il existe une possibilité de sortir du marasme du fait que : « L'État haïtien serait foncièrement incompétent et même pervers puisque la proportion d'illettrés et de misérables a l'air sinon croissante, du moins stable. » (Casimir 2004, p. 229). Casimir (*idem*) renforce son point de vue en précisant que l'échec des dirigeants du pays n'est pas lié au fait que ce soit des intellectuels ou non qui le dirigent. Il dit constater cette constante que même des écrivains de renom ne font pas exception à cette règle une fois placés au timon des affaires. Ainsi, il y a cette descente aux enfers dont aucun effort ne permet d'espérer un redressement de situation.

En guise de constat, *LM* du 17 mars 1998 va droit au but et les propos de l'énonciateur n'invitent qu'à l'expression d'une grande déception. « Si Haïti a évolué, c'est dans le domaine du désordre généralisé et de la criminalité. »

En guise de conséquence, les autorités ne jouissent d'aucun respect de la part des citoyens, alors que les insatisfaits de la gouvernance politique utilisent les colonnes de la presse pour exposer leur déception. « Haïti, confrontée à des défis majeurs, doit encore une fois chercher sa voie. Depuis la seconde guerre mondiale, elle a poursuivi des politiques qui ont eu un impact négatif sur la répartition territoriale et sociale des effets du développement et qui ont mené aux contestations populaires des dernières années. » *LN* du 27 octobre 1994. L'image d'un état prédateur et en faillite est celle qui circule dans le discours médiatique.

Dans ces politiques, les mécanismes de prise de décision sur l'allocation des ressources exclusivement accaparées par le gouvernement central ont négligé les communautés régionales et locales. De plus, ce sont surtout la demande extérieure et les innovations technologiques et institutionnelles en provenance de l'étranger qui ont orienté le développement. En général, les gouvernements ont raisonné en termes d'agrégats nationaux et ont alloué prioritairement les ressources disponibles à la modernisation et à l'industrialisation. ... Il s'en est suivi que la politique sectorielle s'est faite au détriment de l'agriculture, que la politique territoriale s'est développée au détriment des régions rurales et que la politique sociale s'est réalisée au détriment des

paysans. Cette stratégie centrée sur l'industrialisation de Port-au-Prince a mené à la stagnation de l'agriculture, à une forte émigration interne, en particulier vers la capitale et au déficit alimentaire. LN du 27 octobre 1994.

Pris dans sa dimension politique, les journalistes estiment que les dirigeants haïtiens sont en décalage négatif par rapport à la voie devant conduire à la résolution des problèmes du pays. Ce manque de confiance des dirigés entraîne à la fois méfiance, mépris et dédain qu'ils traduisent à travers les mots répercutés dans les médias.

4.5.2. L'impact de la Communauté internationale

Le concept de Communauté internationale très courant dans la presse nationale particulièrement depuis l'année électorale 1990 permet de regrouper les pays, les territoires et institutions de la planète dans leur catégorie propre d'abord, d'envisager ensuite le type de relations qu'ils entretiennent entre eux. Par le concept de communauté, se dégage l'idée de la réunion de plusieurs pays sous une même égide au regard des lois, des normes et des valeurs qu'ils partagent. Ce type de rapport relève des Relations internationales, discipline diplomatique étudiée dans les universités. Il détermine la position de chaque pays à l'endroit d'autres pays. Avant les années 1990, le monde était divisé en un Bloc de l'Ouest face à un Bloc de l'Est tournés respectivement autour de l'Organisation du traité atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie. D'où, une situation hégémonique qui s'est dégagée suite aux antagonismes développés entre les deux blocs (Zariski, 1987) jusqu'en 1990 avec les réformes mises en place en URSS par Mikhaïl Gorbatchev avec la Glasnost et Perestroïka qui culminèrent avec l'effondrement du Bloc de l'Est. Hormis ce dualisme Est/Ouest, la Communauté internationale est aussi divisée suivant la situation géopolitique des pays. Ainsi l'OEA s'oppose à l'OUA suivant que l'on se trouve en Amérique ou en Afrique. Certaines institutions internationales comme le Fond monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), la Banque interaméricaine de Développement (BID), sont les instances décisionnelles d'actualisation des rapports entre les pays membres de la Communauté internationale. Dans une étude traitant de *La politique africaine des États-Unis*,

mécanismes et conduites, De Saint-Paul (1984) relate le caractère ambigu né d'un passé esclavagiste des rapports établis entre les USA et les pays africains.

Le rapport d'Haïti à la Communauté internationale est dominé par l'influence américaine suivi de l'influence française et du Canada, tous faisant partie des « Pays amis d'Haïti. ». Ce rapport reste et demeure très problématique. Il se définit sur divers plans. Il y a d'un côté ces pays dits « Amis », concept longtemps en usage dans la diplomatie haïtienne pour désigner un caucus de lobbyistes au niveau de l'OÉA et de l'ONU jouant un rôle défensif chaque fois que le pays fait face à des problèmes politiques et économiques d'une certaine envergure. Sous les Duvalier, ces pays, auxquels faisaient partie la France, les États-Unis, l'Allemagne et le Venezuela, avaient contribué à maintenir la dictature en venant en aide au pouvoir à travers des accords de coopération et d'aide au développement. En 1993, les « Pays amis » comptaient le Canada, la France, les États-Unis et le Venezuela (*LN* du 22 décembre 1993).

En 1994, est venu s'ajouter, pour la première fois, en juin 1994, l'Argentine (*LM* du 4 au juin 1994). Suite à une réunion de haut niveau à New York sur le dossier du putsch du 30 septembre 1991, les représentants de ces pays ont admis l'idée d'une intervention militaire étrangère comme unique voie pour contraindre les putschistes à laisser le pouvoir en vue de permettre au président Aristide de reprendre ses fonctions, deux ans avant l'expiration de son quinquennat. L'engagement de ces pays a modifié considérablement la position des quatre premiers (précédant l'intégration de l'Argentine) qui appuyaient la proposition du président américain, Bill Clinton, d'une conférence nationale comme préalable à l'éventuel retour du président Aristide à Port-au-Prince.

En dehors de ce rapport paternaliste, une autre vision, cette fois-ci conspirationiste, se dégage de ces relations. En 1993, Franckétienne a pris la parole à Paris, fondant son argumentaire sur l'histoire nationale, pour fustiger le comportement de l'ancienne métropole.

Et quand, il y a deux siècles, les masses serviles se soulevèrent pour libérer la colonie de Saint-Domingue, la France métropolitaine, cette même France qui venait de proclamer la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, n'a pas hésité à travers l'Armée de Napoléon, à lancer des forces expéditionnaires, une

puissante armada de 56 vaisseaux de guerre contre les troupes indigènes. *LN* du 20 au 22 août 1993.

Lesly Péan, économiste et écrivain, publie une réflexion dans *HO* du 16 au 23 avril 2003 pour éclairer les lecteurs sur les complots qui ont émaillé la relation qui a existé entre Haïti, au lendemain de son indépendance, la France et les États-Unis. Dans ce texte, l'auteur explique la grande haine de Napoléon contre la nouvelle République. Ce général utilisait son influence pour empêcher toute relation entre les pays de la région avec Haïti. Seitenfus (2015, trad. p. 35) définit, à sa manière, l'essence de cette relation : « Paris devait réagir et faire du cas haïtien un exemple pour montrer aux peuples colonisés la voie à ne pas suivre. Inspiré par cette position française, l'Occident colonialiste et raciste a alors défini une stratégie qui est encore présente après deux siècles. »

La thèse d'un complot entre pays occidentaux contre Haïti en raison de son accession à l'indépendance est courante dans les représentations devant expliquer l'état dans lequel se débat le pays depuis son indépendance, situation qui serait aussi explicative de son état actuel. « Haïti représente déjà, pour la période, "une anomalie", de surcroît, "une menace et un défi" par le simple fait d'être le premier et l'unique pays de toute l'histoire universelle où l'apparition d'un État indépendant est le produit d'une révolution d'esclaves victorieuses. » (Alexandre, 2001, p.11). Les indices de cette thèse restent particulièrement l'isolement international suite à la proclamation de l'indépendance et le paiement d'une rançon évaluée en 2001 à plus de 21 milliards de dollars.

René Préval ainsi que J-BA ont aussi accusé les anciennes puissances colonisatrices dans la responsabilité des causes du problème haïtien. Dans un discours officiel prononcé aux Gonaïves le 1^{er} janvier 1999 – jour de la fête de l'Indépendance – le président a lancé un appel à l'aide en faveur du pays aux fins de réparer les torts causés par l'Occident. Aujourd'hui encore, le bilan de la Communauté internationale en Haïti est un échec (Seitenfus, 2015.) Deux interventions militaires en environ dix ans suffissent pour justifier la thèse de l'écher, et même d'un complot international ourdi par les grandes puissances.

En général, les rapports entre le gouvernement haïtien et ses partenaires de la Communauté internationale sont fortement marqués par la nécessité de créer les conditions visant à l'établissement de la démocratie en Haïti comme unique stratégie de déboucher sur des relations diplomatiques stables et durables. Dans cette perspective, la démarche a été conçue autour du renforcement des organes clefs de l'État de droit qui sont la Justice et son corollaire la Police. C'est dans ce contexte qu'en déployant sur le sol national une force militaire de sécurisation, cette Communauté a aussi introduit une police civile en soutien à la création d'une force de sécurité nationale.

D'ailleurs, dès les premiers moments de la vie du Conseil national de Gouvernement, les Américains n'ont pas tardé à apporter leur soutien à l'Armée haïtienne par l'envoi d'instructeurs devant participer à l'entraînement des militaires. Malheureusement, l'engouement des FAd'H à diriger le pays, passant outre l'agenda démocratique, a porté le président américain, Bill Clinton, à constituer une force d'intervention qui a débarqué sur le territoire le 19 septembre 1994 en prélude au retour du président constitutionnel, le 15 octobre 1994.

La vision générale des relations entre Haïti et la Communauté internationale change d'une tendance à l'autre et tourne parfois vers la culpabilisation des partenaires. *LN* du 13 décembre 1994 : « Sans aucun doute, si, dans cette petite communauté d'un pays du Tiers-Monde, la qualité de la vie laisse à désirer, c'est parce que l'avarice des nations économiquement fortes et industrialisées n'a pas permis aux pays sous-développés de la périphérie de lutter efficacement contre le sous-développement et ses séquelles : le chômage, l'ignorance, la misère, la maladie, la malnutrition, la sous-production, le sous-équipement, etc.

Bref, la mise en discours de la presse écrite concernant les relations diplomatiques haïtiennes avec les partenaires internationaux, présente Haïti dans la posture d'un pays agressé et dévasté « piétiné, triminé, maspiné », Frankétienne *in LN* du 20 au 22 août 1993. Cette posture de victimisation implique des responsabilités non assumées qui relèvent à la fois d'un devoir de mémoire et d'un fait de conscience qui remontent au temps de l'esclavage et que les descendants tendent à reproduire dans leurs relations réciproques.

4.5.3. La morgue politique

L'observation des situations de violence amène à expliquer certaines réactions comme un retour d'ascenseur de la part des laissés-pour-compte. Max Weber (2013 : 271) étudie « la structure des *relations féodales* » et considère la féodalité comme « cas limite » en fonction d'une structure relevant du « domaine d'arbitraire et au manque consécutif de stabilité des positions de pouvoir qui caractérisent le pur régime patrimonial. » Il met aussi en parallèle la « forme d'organisation administrative bureaucratique » avec « la structure charismatique », cette dernière étant fondée sur l'arbitraire du chef. En Haïti aujourd'hui, la conception du pouvoir, tant chez une large couche de la population notamment analphabète que des autorités publiques, ne cadre pas avec les principes de la démocratie et de la Modernité. Le type de fonctionnement des politiques s'apparente davantage à l'image du roi souverain (Nay, 2017) en vigueur à l'époque de la monarchie pré-antique. Dans les manifestations publiques des OP lavalas, les foules crient frénétiquement : « Aristide, peyi a se pou ou, kale dada w jan w vle¹⁰³ ».

C'est aussi le cas « [l]orsque les députés voulant avoir des explications sur la gestion gouvernementale de dossiers brûlants tels : le refoulement par Balaguer des braceros haïtiens de la République dominicaine, les proches du pouvoir ont lancé une vaste offensive contre le Palais législatif accusé de vouloir déstabiliser le gouvernement au cri de « Si'w manyen Preval wa boule, Aristid ak Preval se marasa... »¹⁰⁴ *LN* du 4 septembre 1991. Pour comprendre cette dichotomie normative, l'explication semble revêtir un caractère avant tout anthropologique renforcé par une pratique séculaire dont les fondements n'ont jamais été ébranlés. « Duvalier est mort il y a 25 ans, mais contrairement à Trujillo, Franco ou même Hitler, ceux qui sont venus après sont beaucoup plus dangereux. » *LM* du 18 avril 1996. « Une société si viciée ne saurait

¹⁰³ Aristide, le pays est à vous, faites ce que bon vous semble.

¹⁰⁴ Ne touchez pas à Préval. Aristide et Préval sont des jumeaux.

produire un Ernesto Guevara, un Camilo Cienfuegos, non plus un dictateur sincère comme Fidel Castro. » *LM* du 18 avril 1996.

En 1986, le CNG prétextait vouloir *déduvalieriser* les institutions étatiques et la politique nationale. Mais en réalité, « ce qui se planifiait au fond n'était autre que la destruction de l'ensemble des infrastructures nationales (fermeture des usines Facolef et Centrale Dessalines dans le sud, l'Usine sucrière de Darbonne dans l'ouest, etc..) ».

Ces décisions sont à l'origine de la perte de plus de 30 000 emplois, l'imposition d'un embargo international en décrété en octobre 1991.... (Épisode de l'exode massif vers la Floride), et la condition d'une mise effective sous tutelle est arrivée avec la demande provoquée d'assistance électorale en termes d'observateurs détenteurs des pleins pouvoirs dont celui de valider ou d'invalider le résultat électoral. Quant à l'entrave au développement humain, il faudrait s'interroger sur la part de la violence proprement dite sur son existence comme phénomène sociologique. D'abord parce qu'il n'est pas nouveau, ensuite parce qu'il est difficile de déterminer si elle est une cause ou une conséquence de la violence.

4.5.4. La corruption judiciaire en tant que source d'impunité

La corruption s'institue au sein des pouvoirs qui facilitent le désir d'oppression des plus forts sur les plus faibles (Galbraith, 1997). Le rôle des dirigeants étatiques et leur prise en charge sur le plan de l'application de la loi et des règles du jeu démocratique font partie des modes de contrôle social permettant le vivre ensemble (Touraine, 1974). Dans l'imaginaire collectif, à l'exception du régime impérial dessalinien, les hommes d'État haïtiens sont passés pour être des corrompus, des incompetents au service d'une oligarchie impitoyable, et sont imbus de mauvaise foi. Dans l'introduction de *Constitutions et luttes de pouvoirs en Haïti*, Moïse (2009, p. 17) dresse le panorama de la politique haïtienne, mettant un accent particulier sur la prédominance de la volonté du « chef » sur les lois et le droit.

En Haïti, les constitutions sont généralement bien pourvues en dispositions pour la garantie des libertés civiles. Elles définissent assez clairement les mécanismes du régime. Le texte consigne les idéaux de justice, exalte les droits et libertés des pouvoirs de l'Etat. Mais la réalité politique, le sort des citoyens, le fonctionnement du régime, reposent essentiellement sur les rapports de force et se règlent sur la volonté du clan qui a réussi à s'imposer.

Le pire, cette prédominance du chef en matière de prise de décision n'est jamais un actif au service de l'intérêt commun, mais de préférence une opportunité destinée à favoriser l'appétit des profiteurs du régime. L'ouvrage de Gaillard (1998) reprend l'un des slogans courants en Haïti pour aborder la dynamique de la corruption dans l'administration publique : « Voler l'Etat n'est pas voler. » Un tel état de choses semble en passe de se transformer en une pratique sociétale irréversible. Il existe divers prétextes pour justifier ce recours à la corruption systémique dans l'appareil étatique. Gaillard (*idem*) évoque le faible revenu appliqué aux fonctions de l'administration publique, tel que la corruption deviendrait un palliatif à la misère dans laquelle est plongé ce secteur sans prendre en compte l'absence de mesure de contraintes appropriées visant à faire obstacle au penchant malhonnête de ces agents.

Dans l'imaginaire haïtien, l'échappatoire est proverbiale : « Nous sommes tous coupables ». Cela sonne comme une sorte d'amortisseur ou comme la planche de salut de la majorité qui s'apprête à faire main basse sur quiconque s'arroge le droit de pointer du doigt la plaie. L'auto-flagellation sonne comme une justification de la situation qui exclue toute tentative ou tendance à s'en sortir. Lorsqu'on essaie de convaincre quelqu'un en lui conseillant de faire la différence, il n'a pas à rougir pour trouver sa réplique : « Se pa mwen k ap vin chanje peyi a¹⁰⁵ ». Tous sont alors invités à s'unir autour de la conservation des valeurs traditionnelles lors même que leur pratique participe des maux qui gangrènent la collectivité. Pour s'en sortir, le recours à la répression des irrégularités ne doit plus passer par les voies institutionnelles ; il est préférable d'établir des circuits parallèles.

¹⁰⁵ Le changement de la situation du pays n'est pas de ma responsabilité.

Pour supporter cette armature, les ressorts culturels ne manquent pas. On fait face à des relents de tolérance insurmontables axés sur une tradition résiliente et protectrice hautement rébarbative à toute tentative de changement paradigmatique. L'une des croyances populaires ancrées dans le schème de pensée haïtien consiste à faire accroire que « les linges sales se lavent en famille ». Hérité de la philosophie gréco-latine de la protection de l'image par la solidarité et une vision impeccable de l'honnête homme, la dénonciation devient lâcheté et le stoïque, celui qui garde le secret au-delà de la souffrance répressive, devient l'étalon. Ces valeurs qui fondent la complicité et le recèle se renforcent dans l'imaginaire haïtien par d'autres croyances comme « Je wè, bouch pe »¹⁰⁶ pour, de manière implicite, imposer le silence au témoin d'un acte, quelle que soit sa nature, d'éviter de servir d'éclaireur à la justice de peur de ne subir le châtement à la place du coupable puisque, dans la croyance populaire, c'est s'exposer à connaître le châtement à la place du coupable que de servir de témoin, puisque : « Mèt afè chape, temwen an mouri »¹⁰⁷.

En effet, les juges (tant des tribunaux que des services d'enquêtes de la police) relèvent fort souvent l'obstacle consistant à trouver des témoins au niveau du public pour aider à traiter une affaire. Les arguments de type culturel sont profonds dans les modes de pensée. « Pa konnen pa al nan tribunal »¹⁰⁸ devient une échappatoire pour celui qui refuse de servir de témoin et, par voie de conséquence, qui se complait dans sa posture de complice et de receleur.

Une autre assise servant de rempart à la corruption provient de la méfiance généralisée dans l'appareil de justice et de son auxiliaire : la Police. Il est courant d'entendre dire que parmi les raisons qui poussent les gens à garder le secret dans les cas d'injustice connus est l'absence de confiance dans l'institution judiciaire. Les juges étant corrompus, servir ou pas de témoin ne changera rien. Au contraire, le témoin court en vain le risque de devenir la cible du présumé assassin une fois sa libération, supposée certaine, obtenue. Même grief à l'endroit de la police dite scientifique. Les rumeurs pullulent sur l'implication de policiers chargés d'enquêter sur les

¹⁰⁶ Que la bouche ne raconte pas ce que l'œil a vu.

¹⁰⁷ L'accusé échappe à la sentence et c'est le témoin qui est retenu.

¹⁰⁸ Quand on nie être au courant d'une affaire, inutile de vous obliger à témoigner.

actes criminels dans les réseaux mafieux. Cela devient le prétexte habituel dans les cas de témoins désignés dans le cadre des affaires judiciaires à caractère criminel.

Imbus des obstacles visant au redressement de la situation de corruption généralisée qui gagne l'administration publique et privée, les constituants ont profité de l'opportunité offerte par le changement de régime pour insérer dans la Charte de 1987 des balises pour tenter une intervention. À travers le chapitre V, titre VII, « Des finances publiques », l'obligation est faite aux fonctionnaires assumant des responsabilités régaliennes tels les ministres, les secrétaires d'Etat, les directeurs généraux « de déclarer l'état de leur patrimoine au greffe du tribunal civil dans les trente (30) jours qui suivent leur entrée en fonction. » La même disposition prévoit une vérification du Commissaire du gouvernement au cas où la déclaration s'avèrerait inexacte. En termes de mesure de renfort, il est aussi recommandé que les comptables de deniers publics reçoivent décharge de leur gestion avant de briguer un quelconque poste. Cependant, comme l'ont signalé les constitutionnalistes, ces mesures ne sont respectées que par une faible proportion de concernés.

La corruption n'est pas un phénomène nouveau en Haïti. C'est une tare dont le pays n'arrive pas à se départir de son accession à l'indépendance à nos jours. Pour avoir tenté de la combattre, elle a été à l'origine de l'assassinat de l'Empereur Jacques 1^e en octobre 1806 ; elle est à la base de l'accession au pouvoir et de la chute de nombreux gouvernements. Au nombre des scandales de la corruption se signale le procès historique de la *Consolidation* organisé en 1904 sous le gouvernement de Nord Alexis à l'encontre des fonctionnaires accusés d'avoir détourné les deniers publics. La corruption qui semble quelque fois se réduire à la distribution de pots-de-vin provenant d'une tierce personne s'étend à des situations parfois très complexes.

LM du 30 octobre 1996 relate la question de la détention préventive prolongée : « certains prisonniers qui restent en prison plus longtemps que s'ils avaient été jugés et condamnés. » Le fait a été signalé par un directeur adjoint de l'administration pénitentiaire qui a dû critiquer publiquement « certains juges malhonnêtes qui prennent plaisir, sans aucun respect pour la personne humaine, à garder en prison des gens dont le cas ne présente pas une gravité énorme. »

La situation présentée fait apparaître l'institution judiciaire comme un espace de violation de droits humains, par conséquent inefficace, incapable et indigne devant la responsabilité morale de faire respecter ces droits. Les témoignages venant de concernés souvent victimes de cette pratique portent à croire que l'emprisonnement constitue pour le système carcéral, la basoche et le circuit judiciaire, une source rentable de revenu dans la mesure où, une fois incarcéré, un détenu ne sort de sa situation qu'après avoir versé de fortes sommes d'argent aux avocats et juges engagés dans le dossier. Sans argent un prisonnier est condamné à vivre indéfiniment incarcéré. Cet état de fait aboutit à deux constats : les prisons sont surpeuplées, la quasi-totalité des prisonniers sont des gens de conditions modeste.

L'autre problème impliquant l'incapacité des tribunaux à administrer la justice en toute équité est l'implication de hauts cadres gouvernementaux (présidents de la République, Premiers ministres, ministres, etc.) dans les actes criminels soit directement, soit indirectement. La dépendance du système judiciaire du Pouvoir exécutif empêche les juges souvent nommés par des responsables gouvernementaux d'exercer en toute impartialité et indépendance leurs responsabilités.

« Dans les tribunaux de l'Haïti qui se veut démocratique, la justice se vend par gramme, par livre et par mètre carré. » *LM* 18 avril 1996. La principale prison du pays, le pénitencier national créé en 1918 pour une capacité de 250 à 300 personnes, héberge en 1996 1044 détenus pour la plupart en détention préventive. Ce centre carcéral est décrit dans *LM* du 30 octobre 1996 « comme un véritable enfer, on dirait le négrier du 20e siècle. » Mais en raison des pratiques généralement connues et décriées, les pauvres emprisonnés n'ont presque pas de possibilité de faire face à leur juge dans le délai imposé par la loi.

Pour marquer sa déception devant le comportement de la justice du pays, Michèle Montas, veuve de Jean Dominique, a déploré le mépris avec lequel la plainte déposée contre des membres

d'OP qui ont menacé son mari avant sa mort a été traitée : « Après la mort de Jean, nous avons porté plainte en son nom, contre les individus en question – **epi anyen**¹⁰⁹ !

Dans le cas des assassinats sans suite judiciaire, les organisations de la Société civile ont souvent pris des initiatives pour dénoncer la situation et se désolidariser de la politique de laisser-faire des régimes successifs de la transition à celui de Lavalas en passant par celui des putschistes. Une note d'Édouard Tardieu¹¹⁰ évoque, sous Prosper Avril, l'idée d'une vie de jungle avec l'accroissement de la criminalité et l'absence de volonté de la part de l'État à faire justice aux victimes. « Nous constatons que dans notre pays l'homme devient de plus en plus un loup pour l'homme. Des tigres altérés de sang, jamais rassasiés, sèment la terreur partout. Ils demeurent toujours ignorés malgré les enquêtes que toujours on nous promet et qui n'aboutissent jamais. » (*LN* du 15 au 17 juillet 1988).

En 1990, sous le pouvoir d'Ertha P. Trouillot et du Conseil d'État, *HO* (du 12 au 19 juin) voit la violence comme instrument aux mains de duvaliéristes :

Suite à une série d'attaques contre les résidents paisibles de certains quartiers de la capitale, depuis le départ de Prosper Avril, qui ont fait plusieurs morts et des blessés ; après des actes d'agression contre les brigades de vigilance et des comités de quartier constitués pour protéger les civils contre les actes d'agression perpétrés par les agents duvaliéristes travestis en militaires, en vert olive, la tension politique était montée à un tel point à Port-au-Prince qu'un affrontement au sein de l'institution militaire n'était pas à écarter.

En 1994, sous le régime putschiste, *LN* publie un communiqué de l'ambassade américaine qui fait état d'une situation de violence qui n'a évolué que dans la représentation que l'opinion s'est faite des secteurs qui en profitent.

Les États-Unis déplorent et condamnent la recrudescence d'une vague de violence et d'intimidation à Port-au-Prince et à travers Haïti... Nous faisons appel à l'Armée et à toutes les autres parties compétentes afin qu'elles mettent fin à ce cycle infamant de violence et

¹⁰⁹ Puis, rien! Voir Chimère (*HO* du 8 au 15 novembre 2000).

¹¹⁰ Ancien ministre de l'éducation nationale.

d'abus des droits de l'homme. La Mission civile internationale rappelle que 71 assassinats ont été perpétrés à Port-au-Prince depuis son retour le 31 janvier dernier, dont 21 durant les deux premières semaines du mois de mars seulement. L'armée et la police ne mènent pas d'enquête au sujet de ces assassinats et personne n'est jamais inculpé (sic). On a noté que c'était une coutume généralement observée au sein de l'armée, de la police et de leurs alliés d'éliminer délibérément leurs adversaires.

La Communauté internationale, révoltée par la gestion des putschistes (armée, police et alliés) du pouvoir, résolu de rétablir la normalité constitutionnelle en s'investissant dans le projet du retour au pouvoir du régime lavalas, ce, malgré l'orientation politique d'Aristide ouvertement penchée à gauche. Comme il vient d'être démontré, la gestion lavalassienne du pouvoir n'a en rien été différente de ses prédécesseurs. Même sous la présidence de René Préval, passé pour être le représentant de l'aile modérée de cette mouvance, la violence n'a pas diminué, et la justice ne sera pas rendue aux familles des victimes qui se comptent par centaines. En témoigne le titre de *LN* du 1^e mars 1999 : « Recrudescence de la violence à Port-au-Prince, une dizaine d'assassinats ce weekend à Port-au-Prince, assassinat ce lundi du questeur du sénat. » Cette édition de *LN* annonçant un regain de violence à Port-au-Prince, publie une note de protestation des professionnels de la santé concernant l'assassinat du docteur Lalane. La note, de la même manière que celle de l'ambassade américaine, cinq ans avant, dénonce la politique de l'impunité du régime en place.

La liste des médecins tués soit dans l'exercice de leur profession, soit sur le chemin du travail ou vaquant tout simplement à leurs activités familiales ne cesse de s'allonger, sans que, même une seule fois, JUSTICE n'ait été rendue à leur famille. Nous en voulons pour preuve le cas des Drs Lovinsky Sévère, Wilfrid Figaro, Maryse Plaisimond, Fritz Jocelyn, Anne-Marie Guirand (pour ne citer que ceux-là. Pas une fois un coupable n'a été identifié pour être transféré par devant ses juges naturels.

Dans *LN* du 4 mai 2000, suite à l'assassinat d'un prêtre, Lagnot Belot, à Delmas 24 (Port-au-Prince), la Conférence épiscopale d'Haïti, dans une note de presse, dit lever les bras au ciel pour implorer l'arrêt de « ce déferlement de violence ». L'assassinat du prêtre est survenu à environ deux semaines de la tenue annoncée du scrutin du 20 mai 2000. Dans des cas de ce type, il est difficile de déterminer au préalable si le meurtre est dû à la position exprimée par le

prélat face aux candidats en lice pour les élections annoncées ou s'il s'agit d'un cas d'assassinat commis dans un cadre général du climat d'insécurité ou particulier de règlement de compte.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti manifestant son indignation face à une « situation inacceptable qui ne peut plus continuer », lance ses appels aux responsables afin de prendre toutes les dispositions pour mettre un frein à l'anarchie et à la terreur.

LN du 20 avril 1999 publie une lettre du Corps médical au secrétaire d'État à la sécurité publique de l'époque M. Robert Manuel dans laquelle les signataires s'insurgent contre « la montée de plus en plus inquiétante de l'insécurité dans le pays ». Ils en profitent pour dénoncer le fait que des actes aussi lourds de conséquence aient pu être produits en plein jour sans que leurs auteurs soient appréhendés et punis.

Le clergé catholique, suite au meurtre du père Belot, revendique son appartenance à la victime en déclarant « lever les bras au ciel » pour demander que s'arrête « ce déferlement de violence ». La communauté accentue sa représentation sur l'ampleur que prend le phénomène en pointant du doigt l'incapacité des autorités de l'État. Le recours reste le ciel. C'est généralement dans ces situations de trouble qu'intervient la représentation de la presse par l'accusation et l'attribution de la violence à un secteur désigné comme l'adversaire.

Ces prises de position signifient clairement que les différents secteurs de la société civile et des affaires n'acceptent aucunement de vivre dans l'insécurité de la violence. Toutefois, les problèmes de la sécurité publique, loin de faire l'objet d'un traitement objectif de la part des autorités du pays, sont parfois considérés suivant un angle partisan. Dans *LM* (23 janvier 2001), le Premier ministre Jacques Édouard Alexis avait attribué à l'opposition politique l'explosion de quatre bombes artisanales à Port-au-Prince le vendredi 20 janvier 2001. Cet acte intervenait suite aux élections du 26 novembre 2000 consacrant la victoire du candidat de Fanmi Lavalas en l'occurrence J-BA.

4.5.5. La fraude électorale comme source permanente de conflits

La question électorale, depuis 1987 – un peu plus qu'elle ne l'a été avant – constitue l'épine dorsale des violences haïtiennes. Nous avons compris qu'au même niveau que les coups d'état, les fraudes électorales, sont des sources de conflits et de tensions au sein des communautés. Les premières élections présidentielles du pays, prévues le 29 novembre 1987, ont été noyées dans le sang donnant lieu à un événement désormais connu sous l'étiquette « Massacre de la ruelle Vaillant. » Ce dimanche-là, tôt le matin, l'armée est intervenue dans la presse pour déclarer son impuissance, face à la violence et les menaces, à assurer la sécurité du processus qui n'était qu'à ses débuts. Entretemps, au moins trois morts sont dénombrés à Port-au-Prince. On impute le fait aux partisans duvaliéristes accusés de nostalgiques du pouvoir. Par ce qualificatif, les Tontons macoutes étaient perçus comme des perdants récalcitrants et furieux et qu'ils étaient prêts à tout pour revenir au pouvoir.

En effet, la première campagne électorale a été marquée de partialité institutionnelle. Le 29 mars 1987, une nouvelle constitution consacra l'entrée du pays en démocratie, son article 191 exclura les duvaliéristes des affaires de l'Etat pour une période de dix ans consécutifs. A l'époque, le slogan à la mode était : « Makout pa ladan l'¹¹¹ ». Il y avait la menace constante des partisans de l'Ancien régime qui ne désarmaient pas et qui, selon toute vraisemblance, avaient de solides contacts dans l'institution militaire. Comme ils étaient mis hors jeu dans la course électorale, ils n'avaient donc rien à perdre ni à gagner. On leur attribuait le désordre et la violence qui s'en suivaient. On a arrêté le vote croyant éviter un bain de sang et le processus a été vite relancé mais sans la participation des partis politiques en vue et de la majorité de l'électorat.

C'était déjà le début d'une crise gouvernementale avec l'élection de Lesly Manigat qui n'avait aucune légitimité. Pour cause, il sera piégé par l'Armée qui en profitera pour le destituer quatre mois plus tard. « Pas un chien n'a aboyé », disait René Théodore décrivant pour les journalistes qui le questionnaient le niveau d'indifférence de la nation vis-à-vis de ce qui s'était

¹¹¹ Les Tontons macoutes ne comptent pas.

passé. Namphy est revenu au pouvoir dans l'indignation populaire avec la reprise des manifestations de rue pour clamer le mécontentement grandissant des populations du pays jusqu'au soir où, un autre général, profitant d'une mutinerie de la base de l'Armée, se fera nommer président avec à ses côtés un jeune soldat nommé Joseph Hébreux. Haïti fait face à l'une des crises les plus insolites de l'histoire avec un sous-officier codirigeant aux côtés d'un général des Forces armées.

La cohabitation ne tiendra pas pour longtemps. L'armée fortement divisée se lança dans une lutte effrénée pour le pouvoir pendant que sa réputation s'effrite de plus en plus au niveau de l'opinion publique. Les soldats proches du mouvement, les sergents Frantz Patrick Beauchard et Marino Etienne finirent par être capturés et jetés en prison pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Un coup d'état avorté conduit par d'autres officiers viendra plonger le pays dans le plus grand désordre. L'après Duvalier a donné lieu à une trajectoire politique empreinte de confusion entretenue par la velléité des militaires de garder le pouvoir par tous les moyens. Même si à ce niveau il est difficile de parler de fraude proprement dite, mais il est incontestable que le processus était vicié à la base. L'effervescence démocratique ne permettait pas aux acteurs du moment de jouir de leur capacité d'objectiver. 1987 n'a été que le début d'un long cheminement dans la dynamique des fraudes électorale. Du moins, il n'en a été qu'une prélude.

En effet, les joutes les moins contestées depuis cette date ont été celles qui ont conduit Aristide au pouvoir le 16 décembre 1991. Quant aux autres scrutins, ils sont tous marqués d'illégitimité soit à cause du trop faible taux de participation de l'électorat (décembre 1995, novembre 2001), soit à cause du niveau trop élevé des fraudes, soit en raison d'une opération technique biaisée (mai 2000, l'affaire Malville). Le cas de contestation électorale le plus significatif est celui du 26 novembre 2001 qui a conduit à la chute de Jean-Bertrand Aristide le 29 février 2004. Il est suivi de celui du 6 avril 1996 au cours duquel deux sénateurs élus n'avaient pas pu obtenir la validation auprès du Parlement. Le bras de fer engagé entre l'opposition politique et le pouvoir a donné lieu à de longues périodes de crises qui ont grandement détérioré la vie sociopolitique en Haïti.

Une seule fois depuis 1986 Haïti a organisé des élections généralement admises comme ayant été démocratiques. La conduite du scrutin du 16 décembre 1990 par la présidente provisoire Ertha P. Trouillot n'a pas toutefois été exempte de violence. Se sont entre autres signalés des assassinats par balles, des attentats à la bombe artisanale notamment celui survenu au soir du 19 novembre 1990 à la Pharmacie du Champ-de-Mars, propriété d'un proche du candidat Aristide à un mois du scrutin, ou celui perpétré à Pétion-Ville le 5 décembre 1990 faisant plus d'une dizaine de morts et une cinquantaine de blessés, les incendies mortels éclatés au marché Salomon et au local de *Lafanmi Selavi*.... sans revenir sur le massacre perpétré lors des élections du 29 novembre 1987.

En 1995 René Préval succède à Aristide en droite continuité du mouvement lavalas, comme l'a signalé *HenM* du 13 au 20 décembre 1995 ; cependant, une division éclata entre les deux ailes de la plateforme tournées respectivement autour de Fanmi Lavalas de J-BA et de l'Organisation du peuple en lutte de Gérard Pierre-Charles. Comme démontré précédemment (voir chapitre cinquième, Lavalas divisé), le partage équitable du pouvoir était le fondement des querelles. Tout un champ lexical s'est développé pour parler du duel qui résulte des désaccords entre les deux entités opposées du mouvement lavalas. Une grave crise s'en résultera pendant environ trois ans pendant lesquels l'insécurité a pris un essor considérable. Dans la foulée la pratique électorale, les irrégularités et fraudes qui la caractérisent, font l'objet des représentations diverses au niveau de l'opinion publique et des acteurs. Apparaîtront alors des formes d'expressions qui traduiront ces représentations. Les mêmes méthodes de production discursive reparaissent : métaphore, comparaison, exagération, etc.

Entres autres expressions popularisées par la presse, considérons les suivantes liées spécifiquement au mode d'organisation des élections. Élections *malatchong* (*LN* du 4 février 1999), terme caractérisant les procédés atypiques et antidémocratiques auxquels les autorités ont recouru pour remporter de manière irrégulière le vote. Pour expliquer ces pratiques *LN* utilise une métaphore, c'est-à-dire regroupe deux réalités dans un même symbole. « La tenue d'élections *malatchong*, frauduleuses, dirigées, est une pomme de discorde aussi contagieuse qu'une épidémie infectieuse ».

Selon l'indication portée sur un emballage de ce produit, il est dit que le malathion est un insecticide organophosphoré non systémique à large spectre et qu'il fait partie des premiers insecticides mis au point vers les années 1950. Il est adapté pour le contrôle des insectes suceurs et masticateurs sur les fruits et légumes. Le malathion est utilisé dans la chasse aux moustiques, aux mouches, aux insectes domestiques, aux parasites affectant les animaux, les poux, etc. On retrouve aujourd'hui ce produit sous d'autres appellations.

Lorsque l'opinion publique se réfère à des élections pour les comparer au malathion, il s'agit d'un emploi métaphorique visant à banaliser les résultats qui y sont sortis. L'acte de banalisation s'explique dans la mauvaise qualité de certains produits écoulés sur le marché ; produits altéré, avarié ou parfois issu d'un mauvais mélange qui annule toute possibilité de donner le résultat escompté. Ainsi, le malatjong (graphie créole) est un produit très peu fiable. Dans son extension sémantique, le malathion sera réutilisé dans le cadre des jeux de hasard, particulièrement dans la loterie nationale (dénommée *borlette* localement) pour parler des rumeurs circulant, avant le tirage, autour des numéros potentiellement gagnants. Le *boul malatyong* (numéro de loterie populaire) peut être un vrai ou un faux, suivant que le coup a été planifié en haut lieu ou non. Parfois, il s'agit d'une haute autorité qui désire le gain du premier lot, qui, en faisant la demande, le bruit a fuité, puis, la nouvelle parcourt le pays d'un bout à l'autre.

Souvent, une grande quantité de personnes se transmettent le *boul* (numéro supposé gagnant) en circuit fermé. Lorsque le bruit se confirme, cela relève d'une manœuvre de corruption visant à l'enrichissement illicite des bénéficiaires au détriment de l'État, organisateur et exécutant du jeu dont le tirage officiel est tenu publiquement à travers les ondes de stations de stations de radios et de télévisions relayées sur l'étendue du territoire national. Cette pratique ajoutée à d'autres gabegies administratives ont entraîné la suspension de ce jeu hebdomadaire quelques années après le départ de J-CD, réduisant la fonction de l'organisme chargé de son exécution : la Lotterie nationale d'Haiti, au contrôle de jeux de *borlette* organisés aux États-Unis d'Amérique.

Signalons qu'on utilise aussi ce terme dans le cadre des examens, surtout officiels, quand on fait circuler des copies qui sont soit authentiques soit fausses. *Malatyong* est donc synonyme de « trafiqué », « contrefait », « préfabriqué », d'où l'association dans l'énoncé des extensifs « frauduleuses » et « dirigées ». Les élections *malatyong* débouchent sur des élections contestées, d'où l'idée de rejet par l'ensemble de la classe politique ou de l'électorat. Ce rejet unilatéral entraînant les contestations des partisans de l'opposition débouche sur des contremanifestations du pouvoir avec risques de violence des foules et policières.

Appliqué au sémantisme du mot, il a l'idée de faux et de de poison. Les élections *malatyong* empoisonnent le processus électoral et la paix sociale. D'autres néologismes surgiront en périphérie de cet usage comme : « élections *champwèl* », du nom attribué à une supposée bande de sorcières évoluant la nuit. Cette comparaison traduit le caractère occulte de l'opération électorale ; convoquant le moment du déroulement des fraudes généralement signalées autour de 9, 10, 11 heures du soir pour se prolonger jusqu'au petit matin.

L'opposition perdante emploie aussi l'expression élections *dap pyanp*, illustrant le procédé par une référence (une onomatopée) au cri du poussin sous les griffes du *malfini*, oiseau de proie de la Caraïbe, réputé pour sa méthode de chasse empreinte de ruse. Cette métaphore réunit les traits communs de rapidité, de ruse et d'indifférence dans le malheur provoqué. En effet, pour réussir son coup, le prédateur doit se concentrer sur son objectif, prendre le temps nécessaire pour le mettre en œuvre, et une fois réalisé, il devra durcir sa position et n'accorder aucune attention aux cris de revendications des victimes.

Pour marquer le niveau d'inconfort et l'aspect atypique de tels procédés, l'opinion publique, adhérente aux partis de l'opposition, utilise le terme *degrenngòch*, terme employé pour parler de quelqu'un qui se serait chaussé à l'envers. Cette métaphore permet de saisir le malaise surtout psychologique provoqué par la publication des résultats avec des candidats perdants déclarés gagnants et vice versa. Au final, le processus se présente sous un dehors bancal, déséquilibré, donc, devient l'objet d'une méconnaissance des principaux acteurs qui n'ont d'autre choix que la

contestation et, comme une conséquence logique, une concertation pour réclamer soit la reprise totale du processus (comme en 2001), sinon le recomptage du vote.

Bref, il y a dans la nomenclature de la violence haïtienne un fort niveau de recours aux usages métaphoriques. Cet usage est présent à la fois dans le fait de nommer la violence et dans le fait de son rejet. La métaphore est souvent utilisée comme procédé discursif visant la banalisation d'un événement, d'un protagoniste ou d'une situation.

Les conséquences de la violence, au même degré que ses causes, sont d'ordre divers et ne peuvent pas être complètement énumérées. Édouard 2013, p. 110) reconnaît cette complexité : « Quand bien même nous le souhaiterions, nous ne pourrions les inventorier exhaustivement ». Les deux conséquences de la violence retenues de cet auteur sont : « la perte de la souveraineté » et « l'entrave au développement humain ». S'agissant de la perte de la souveraineté, manifestation itérative : 1915, 1994 et 2004, l'argument est évidemment et logiquement fondé. Les trois occasions ayant été précédées de grandes violences. Toutefois il faut nuancer en postulant que, de 1990 à 2004, loin d'être une conséquence directe de la violence, la perte de souveraineté est une conséquence de la stratégie de lutte des acteurs concernant les méthodes d'accès au pouvoir. Cette stratégie visait à solliciter l'aide de la Communauté internationale en matière de financement, de supervision et de contrôle du processus électoral à partir de 1990.

Cette démarche a été initiée, en partie, dès l'arrivée du gouvernement provisoire de Madame Ertha Pascale Trouillot à travers la demande de son gouvernement à l'OEA en vue de l'envoi d'observateurs internationaux devant contrôler l'organisation du processus électoral jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin prévu pour novembre 1990, projet rendu effectif le 16 décembre 1990. Quant à l'entrave au développement humain, il faudrait s'interroger sur la part de la violence proprement dite sur son existence comme phénomène sociologique. D'abord parce qu'elle n'est pas nouvelle, ensuite parce qu'il est difficile de déterminer si elle est une cause ou une conséquence de la violence.

4.6. Les conséquences de la violence

4.6.1. Trois conséquences immédiates de la violence

En se référant à la lecture de journaux disponibles, trois conséquences immédiates se dégagent de la violence née de la chute de J-CD. Il s'agit d'un phénomène de reproduction résultant du principe de réciprocité, du phénomène d'inhibition suivie de la banalisation du mal et d'un climat d'insécurité généralisé.

4.6.1.1. La reproduction (phénomène de contagion)

Parmi les premières conséquences de la violence figure le phénomène de sa contagion par une répétition courante de situations, se transformant en une spirale. Comme l'insinuent deux maximes complémentaires : « La violence appelle la violence » et « Qui sème le vent récolte la tempête ». Le phénomène se propage dans tous les milieux de la ville comme de la campagne, atteignant toutes les couches sociales. Selon Marzano (2011, p. 728) « Situation de violence vengeresse ou de retour en tant que fait cultivé d'une génération à l'autre de sorte que le système s'y imprègne et l'intègre... Sa présence massive tout au long de l'histoire personnelle et sociale, la fait juger comme un destin inexorable lié à la condition humaine auquel il faut se résigner passivement en se repliant sur soi. ».

La violence haïtienne prend souvent une forme de spirale et se propage comme un legs intergénérationnel. Après février 1986, de nombreux actes de violence ont été commis, à Port-au-Prince notamment, dans le but de se venger contre des « pères fouettards, qui dépeçaient l'opposition » (Gilot op.cit. 153) sous la dictature. Ceux qui n'avaient pas eu le privilège d'accompagner la famille présidentielle dans sa trajectoire européenne ont subi, pour beaucoup, de graves conséquences, passant par les persécutions allant jusqu'au lynchage. Le pire châtimement tombait sur des sans défense brûlés vifs sous les acclamations de la foule en délire.

Dans une approche diachronique, cette escalade de violence a connu de 1986 à 2004 au moins quatre étapes s'il faut se référer aux analyses de spécialistes comme Moïse (2008) et

Hurbon (1987). La première étape, celle euphorique de la transition, comporte trois moments qui ont débuté par la multiplication des victimes dans les rangs des partisans zélés de l'Ancien régime ; ceux surtout accusés d'avoir pratiqué la torture ou l'assassinat à l'encontre des opposants au règne des Duvalier père et fils. Au rang de ces victimes figurent les anciens geôliers de Fort-Dimanche, des Casernes Dessalines, du pénitencier national, de l'antigang, des Recherches criminelles, de la cafétéria, les détectives des préfectures, etc. Décrivant la scène de liesse dont il a été témoin en cette occasion, Roussière Rocher et Danroc¹¹² : (14-15) tentent une présentation du mouvement de foule qui a acclamé la nouvelle de la liberté retrouvée.

La foule se dirige en direction du Palais national ; les gens s'embrassent, se congratulent, des soldats sont portés en triomphe, des tontons macoutes sont dépouillés de leur uniforme, battus. Aux cris de « A bas Jean-Claude DUVALIER ! VIVE l'Armée. Des groupes prennent la direction de Radio-Soleil et exige (sic) sa réouverture immédiate. Au cimetière de Port-au-Prince, les manifestants s'attaquent au tombeau de Papa Doc.

Le deuxième temps, c'est-à-dire, au moment où est observée une baisse d'intensité dans les cas de victimes de lynchage, commença à apparaître des assassinats par balle occasionnels. Des victimes de gens armés surexcités, hors de tout contrôle. Il s'agissait probablement d'une violence communautaire caractérisée par le déséquilibre sociologique engendré par le changement de régime sur fond de désenchantement (Duverger, 1997) Ces cas ont été imputés, avec ou sans preuve, à des anciens macoutes, supporters nostalgiques de la dictature déchue ou à des militaires à la gâchette aisée souvent qualifiés de macoutes.

Ensuite – ce qui semble corroborer l'hypothèse – les premiers cas de vols suivis d'assassinat recensés par les services antigangs avaient pour auteurs des hommes en cagoule vêtus de vert-olive, un accoutrement militaire de l'époque. Étant donné que la plupart de ces opérations se déroulaient nuitamment, les présumés bandits se faisaient appelés les chevaliers de nuit. *LN* du 31 août 1986 ne peut pas être plus explicite en termes d'illustration. « Ce matin, une

¹¹² La date d'édition de l'ouvrage n'est pas repérable.

nouvelle victime de la série « noire » des hommes en vert-olive. Cette fois-ci au Canapé-Vert. Vers deux heures du matin environ, quatre hommes habillés en vert-olive se sont introduits chez M. David Joseph, 75 ans environ, à l'angle des rues Jean-Baptiste et toujours, (à l'entrée de la Cour « Je Crois). »

Le climat de violences fournit les indices nécessaires à la compréhension d'un crime comme celui révélé dans *LN* du 24 juin 1986. C'était encore tôt. Moins de six mois après la chute de J-CD, que le jeune Rodrigue Morival, âgé de 25 ans, est assassiné dans son quartier à la rue de la Réunion par Jean-Claude Dorismond. Un témoignage rapporte : « un simple regard de Rodrigue Morival sur le soldat Jean-Claude Dorismond suffit à provoquer la colère de celui-ci qui immédiatement rentré chez lui, se mit en tenue militaire, puis revint pour tirer à bout portant sur la victime, atteinte d'une balle en plein visage au niveau du nez. » Le fait par l'agresseur de prendre le soin de se vêtir de son uniforme avant de commettre l'acte montre qu'il pense au nom de son autorité. Il a voulu agir en militaire et, ce faisant, endosse publiquement la responsabilité du crime. Il est passible d'être jugé par devant une Cour martiale. Il n'avait pas supporté qu'il soit dévisagé par quelqu'un de la trempe de Rodrigue Morival, geste qu'il traduit comme un manque de respect à son statut de chef.

Dans un contexte non moins différent *H-P* du 8 au 14 février 1987 porte comme titre à la une : « Carrefour, un militaire tire sur un chauffeur ». l'hebdomadaire New Yorkais accentue sur « la mentalité macoute maintenue au sein de l'armée » pour faire état de l'agression par balles contre un chauffeur répondant au nom de Romanès Emile, suite à une altercation avec un officier en civil de la Marine haïtienne qui lui a tiré une balle à la tête, incident qui a valu à la victime un séjour à l'hôpital.

L'association des statuts de militaires et de macoutes rapproche une opposition : celle d'agent de la force de l'ordre légal et d'une ancienne milice illégale, destituée. Le journal entend ainsi rappeler que le comportement du militaire s'appuie sur des valeurs révolues et rejetées collectivement par l'ordre démocratique. Un militaire macoute est passible de destitution voire de lynchage en adossant l'habit d'un ennemi de la communauté. Cela implique le besoin d'une

mise à l'écart de l'Armée sinon sa réforme afin de l'adapter aux valeurs de la conjoncture. D'où, un titre à la une de l'actualité du Nouvelliste (12 mars 1991) : « Les militaires à l'école de la démocratie ». Cependant, le comportement de ses membres, de plus en plus, fait passer l'institution comme le fidèle héritier de la satrapie duvalérienne.

LN du mercredi 8 octobre 1986, dans un article intitulé « Le banditisme s'installe » écrit : « Rapt, kidnapping, vol, viol, assassinat, cela devient, depuis quelque temps, monnaie courante dans notre pays. » Le même numéro dans sa page de couverture reprend le cas de la disparition de Charlot Jacquelin en ces termes : « Aucune nouvelle de Charlot Jacquelin enlevé en son domicile par des hommes armés, habillés en militaire et conduit, d'après une de ses parents, à un poste de police ». La même édition fait état de l'enlèvement d'un médecin, Maurice Brutus, retrouvé le lendemain matin aux environs de Damien dans une situation proche de la mort. Un quatrième cas relate aussi que « À Turgeau, deux hommes à motocyclette abattent d'un coup de revolver un employé sortant du magasin Lalue Super Market. Ces bandits pénètrent dans le magasin, enlèvent la caisse et l'emportent en laissant mort sur le perron l'employé atteint de la balle. Et le journal de commenter « la police de Port-au-Prince doit contrer les méfaits de ces hommes à motocyclette ? Puisque c'est quotidiennement que l'on rapporte les vols qu'ils commettent en pleine rue et en plein jour à la capitale ».

Haïti est plongée dans une spirale de violence dont les causes, en fonction des ramifications et de la complexité des manifestations du phénomène, semblent multifactorielles, et les issues, aléatoires. *LM* du 18 avril 1996 constate que : « le départ des Duvalier du pays a inauguré une longue série d'assassinats, et autres types d'attentats d'une fréquence inconnue dans la triste histoire d'Haïti. »

4.6.1.2. La banalisation de la vie

Le phénomène de banalisation a fini par laisser le champ libre aux adeptes de la violence qui en ont profité pour se consolider en cherchant à se cantonner dans des espaces favorables à leur expansion et en se liquant à travers des réseaux. Leur activité devenue visible et étant banalisée, a fini par intéresser des secteurs détenteurs d'autorité. Le banditisme va bientôt épouser la forme

d'une violence d'État avec l'implication de plus en plus fréquente des Forces de l'ordre et plus tard de personnalités des trois pouvoirs.

Parmi les premières conséquences de la violence figure le phénomène de sa contagion massive, se transformant en une spirale à la base d'une banalisation du mal, mais aussi, dans le sens d'Arendt (1963), d'une banalité. Un phénomène d'inhibition s'est filtré au fur et à mesure du développement des situations récurrentes de violence.

La raison en est que nous possédons, apparemment imbriqué dans le cerveau, un appareil spécial qui détecte ce qui est inhabituel et qui n'a attiré que récemment l'attention des neurologues. Le chercheur soviétique E.N. Sokolov, qui a fourni l'explication la plus complète de ce phénomène de « réaction d'attention », avance que les cellules nerveuses du cerveau emmagasinent les données sur l'intensité, la durée, la qualité et l'enchaînement des stimuli qui leur parviennent. Lorsqu'elles sont excitées par des stimuli inhabituels, elles les comparent au « modèle nerveux » conservé dans le cortex. Si les stimuli leur sont inconnus, s'ils ne sont comparables à aucun modèle nerveux existant, c'est alors qu'intervient la réaction d'attention. Si, au contraire, le processus de comparaison révèle leur identité avec d'autres modèles préalablement stockés, le cortex envoie des signaux au système qui déclenche la réaction, pour lui dire de rester tranquille. Toffler (1970, p. 316).

Dans son édition du 19 au 25 mars 1997, *HenM* a titré : « Violence, Démobilisation, Indécision gouvernementale et Présence internationale ? » Le journal présente, de la manière suivante, l'état d'esprit de la population vis-à-vis du climat de violence et d'insécurité qui sévit dans le pays.

Un homme est abattu à la Rue des Césars par des bandits à pied. Ailleurs, toujours dans le quartier commercial, un bandit après avoir tiré à bout portant sur sa victime n'arrive pas à démarrer sa moto... Dans un cas comme dans l'autre, le spectacle a lieu devant une foule qui ne pense pas le moins du monde à poursuivre l'assassin. Hier ce dernier aurait été réduit en miettes par une foule en colère. Aujourd'hui, c'est la triste réalité, les gens ne réagissent plus.

LN du 13 septembre 1993 porte en une le titre : Climat de violence et de terreur à Port-au-Prince,

Présentation du cas

Une manchette accompagnée à gauche, d'un éditorial de quatre paragraphes occupant les deux tiers d'une colonne de la rubrique L'actualité en question suivi, en bas, sur trois colonnes d'une photo en noir et blanc du cadavre baignant dans son sang d'un commerçant haïtien d'origine palestinienne Antoine Izméry, très impliqué en politique et reconnu comme un supporter du président Jean-Bertrand Aristide, renversé depuis tantôt deux ans. Sous la photo étalée sur les deux tiers de la page se lit la légende : « le cadavre ensanglanté de M. Antoine Izméry, entouré de sa femme Doris, du père Hugo Triest (accroupis), de sa fille ainée. À l'arrière, un observateur de la mission civile ONU/OEA. Le titre qu'illustre cette photo traite d'un sujet d'actualité, l'assassinat d'un commerçant très connu de la politique haïtienne et qui prenait souvent une position politique favorable au changement et à la démocratie en Haïti. Antoine Izméry est un homme d'affaires réputé riche qui a endossé le mouvement lavalas et qui a financé avec d'autres groupes du secteur privé de la bourgeoisie haïtienne la campagne électorale de Jean-Bertrand Aristide. Le crime est ainsi reconnu comme étant politiquement motivé. L'assassinat a été constaté par les médias

« A côté de l'église du Sacré-Cœur de Turgeau où avait débuté une messe commémorant le massacre de St Jean Bosco qui avait fait, le 11 septembre 1988, 13 morts et au moins 70 blessés. » l'acte a été perpétré par « des hommes armés » qui « ont sorti M. Izméry de l'église avant de l'abattre d'une balle à la tête. » Le journal explique qu'un autre homme était aussi abattu sur le même lieu et un troisième blessé. Outre M. Izméry, le président renversé comptait d'autres partisans dans la cérémonie forte d'une centaine de sympathisants dont le père Antoine Adrien, le père Yvon Massac, le père Max Dominique... Pourquoi les « civils armés » ont-ils fait du commerçant leur cible ? Il est vrai que Izméry était « une personnalité très proche du président Aristide », et que l'activité du jour a été planifiée et organisée par son équipe, notamment les membres du Komite mete men pou verite blayi (KOMEVEB).

Exposition de cadavre à même la rue

Dans une édition de *LM* du 19 octobre 2000, à la page de couverture (en bas et à gauche), en pleine rue et en plein soleil gisent deux cadavres abandonnés sur la chaussée. Le spectacle qui semble ne rien déranger à la vue de la circulation des véhicules, attire l'attention du journal qui en a pris une vue et l'a soumise à l'attention du public avec la légende soulignant le symbolisme de la date: un 17 octobre !

Ils n'ont rien à voir avec l'Empereur, ces deux cadavres qui gisent sur la chaussée, à la rue du Centre, bloc compris entre les rues des Miracles et Pavée. Cestes, ils ont été tués, eux aussi, un 17 octobre, ce 17 octobre. Mais pour eux, il n'y a pas eu de Défilée la folle, car hier midi, ils étaient toujours sur la chaussée, couverts de mouches. Ils sont réputés « zenglendo » et selon les

riverains auraient été tués par des policiers.



Par l'image et les mots, le journal traduit le sort fait à

« une catégorie de la société toujours aux aguets, toujours réduits à voler ou à assassiner pour vivre. Souvent, ce sont des criminels sous-traitant travaillant pour des honorables, des potentats qui les engagent exploitant leur misère par leur engagement, moyennant armes et munitions ». Le journal fait référence à l'histoire, acte mémoriel, pour contextualiser l'événement. Le journaliste fait cette comparaison : « Le vendredi 17 octobre 1806, deux ans après l'indépendance, à 11 heures du matin, le forfait était consommé. On avait abandonné sur la route, le cadavre mutilé de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines. Les passants, au gré de leur sympathie, insultaient le dieu tombé des cieux. Quelques-uns lui lançaient des pierres tout comme aujourd'hui les « zenglendo » passés à l'infinitif sont brûlés à l'aide de pneus enflammés sans aucun respect eu égard à la personne, à la vie tout simplement. ». Dans le cadre de la politique Zéwo tolerans »

institué par J-BA revenu au pouvoir en 2001, les pouvoirs du policier était renforcé. La déclaration du président Aristide concernant le « zéwo tolerans ».

Un policier peut donc abattre en pleine rue un individu sans qu'il y ait ni enquête, ni mesure de l'inspection générale, ni arrestation. Parfois, pris en flagrant délit de corruption, de trafic de stupéfiants ou d'actes de banditisme, le policier est démis de ses fonctions, mais est vite repris sans aucune forme de procès et même est gratifié d'un poste plus important. Ainsi on aura appris d'un policier aujourd'hui en fuite que sous prétexte de « tolérance zéro », une cinquantaine de personnes sont exécutées sommairement par des policiers et jetées immédiatement sans aucune forme de procès dans une fosse commune dans la banlieue nord de la capitale (Hurbon 2004, p. 7).

Selon Marzano (2011, p. 728) « Situation de violence vengeresse ou de retour en tant que fait cultivé d'une génération à l'autre de sorte que le système s'y imprègne et l'intègre... Sa présence massive tout au long de l'histoire personnelle et sociale, la fait juger comme un destin inexorable lié à la condition humaine auquel il faut se résigner passivement en se repliant sur soi. ».

L'exposition constante à la violence a entraîné un effet de banalisation du crime que les journaux traduisent soient en attirant l'attention sur la passivité de la population, soit en même temps par le recours à un acte de langage empreint de légèreté. Tel que la manchette de l'édition de LN du 11.10.2004 : « Port-au-Prince : Bagdad version Lavalas ». Le premier paragraphe se lit ainsi : « Un père de famille qui emmenait son enfant à l'école a été abattu, ce lundi, à la rue Montalais. Un autre cadavre a aussi été remarqué à la Rue Docteur Aubry. Tandis qu'une dame dont l'identité n'a pas été révélée a été grièvement blessée au centre-ville. ». Le journaliste lit « sur le visage de tous les passants » la peur et l'empressement. Le contexte de cet événement est relaté dans le chapeau en ces termes : « Des rues désertes. Une circulation au ralenti. Des tréteaux de commerçants vides. Des individus montés à bord d'un véhicule ont arrosé de balles certains passants, à Delmas 6. Au Canapé-Vert, Nazon, Christ-Roi, Delmas 3, rue Borgella et Portail Léogane, des tirs sporadiques ont été entendus à plusieurs reprises au cours de la journée. Port-au-Prince, ce lundi, était tout simplement Bagdad ».

Un sentiment d'infériorité

Daco (1973), à la suite d'Alfred Adler, lui-même disciple de Freud, établit les circonstances de l'état mental de celui qui est atteint du sentiment d'infériorité. Un tel sentiment, selon Daco, est le fait, par un individu, de se considérer comme inférieur à un autre. Cette attitude peut être normale dans le cas d'un élève à son professeur par exemple, mais elle peut revêtir des formes morbides lorsqu'elle est à la base de troubles de comportement. Devant la débâcle constatée, Jean Théagène, à travers le texte : « Un pays en panne de leaders » (*LM* du.12 juin 1996.) traduit le sentiment de l'Haïtien face aux difficultés de la gouvernance :

On en parle... On en cause... Qui mène la danse en Haïti ? Quelle personnalité transcende la scène politique haïtienne ? En un mot, qui dans l'éventualité d'élection peut jouer le rôle de rassembleur en regard des convictions disparates du peuple ? Qui peut sans bavures, sans dérapages et sans hypocrisie surtout symboliser à nouveau : « L'Union fait la force », la devise impérissable. Le « sésame ouvre-toi » de la liberté et de l'indépendance nationale ? Certes, on conçoit difficilement Haïti sans Toussaint, Capois, Christophe, Dessalines ou Pétion. On imagine aisément le destin de ces milliers d'esclaves qui n'avaient pour tout horizon que la servitude et la perpétuation des conditions aberrantes d'existence pour une catégorie d'hommes, pour toute une ethnie. Un pays grevé par des rongeurs s'offrent aujourd'hui au regard de la communauté internationale. Aux portes du XXIe siècle, il se présente infecté de virus, handicapé physique et moral, attendant de tous : médecins, médocastres ou autres charlatans, un salut qui tarde à venir.

Ce fragment d'article dévoile quelques-unes des caractéristiques particulières de l'Haïtien : il est tourné vers le passé, il est déçu de son présent, il est sceptique quant à l'avenir, son regard est tourné vers l'extérieur. Dans une tentative d'identification des causes de son malheur, il indexe ses dirigeants et alliés.

Tourné vers le passé

« L'Union fait la force », la devise impérissable. Le « sésame ouvre-toi » de la liberté et de l'indépendance nationale ? Certes, on conçoit difficilement Haïti sans Toussaint, Capois, Christophe, Dessalines ou Pétion. »

« Et c'est dommage que la seule immortalité offerte à notre pays se confonde avec une espèce de permanence dans l'échec en dehors de la brillante éclaircie du 1^e janvier 1804. »

Il est déçu de son présent

« En un mot, qui dans l'éventualité d'élection peut jouer le rôle de rassembleur en regard des convictions disparates du peuple ? Qui peut sans bavures, sans dérapages et sans hypocrisie surtout symboliser à nouveau « L'Union fait la force », la devise impérissable. »

« Un pays grevé par des rongeurs s'offre aujourd'hui au regard de la communauté internationale. Aux portes du XXI^e siècle, il se présente infecté de virus, handicapé physique et moral, attendant de tous : médecins, médocastres ou autres charlatans, un salut qui tarde à venir. »

Il est tourné vers l'extérieur

« Jusqu'ici, elle n'a même pas été capable d'engendrer ce qu'on appelle dans le langage du milieu : des dictateurs progressistes de la trempe de Rafael Leonidas Trujillo dont la vision politique et les réalisations structurelles compensent largement les débordements larvés ou déclarés de l'instinct criminel »

Il est septique quant à l'avenir

« Tant qu'ils n'auront pas compris la profondeur de cette vérité aussi évidente, les maîtres du monde subiront le sort de n'importe quel tyranneau de banlieue ou de n'importe quel chef de bande dépassé par les événements. »

Il indexe et exécère ses dirigeants et alliés

« Hait a mauvais ventre. Elle a la malencontreuse habitude de n'engendrer que des égocentriques, des dictateurs et des tyrans. Sa matrice semble ajustée seulement à la production d'avortons ».

« Malheur aux souverains dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la Nation », s'écriait Napoléon II

« A tout le moins, un baume à ses souffrances séculaires infligées par l'inconséquence de ses fils dénaturés, exigence bâtarde faite d'égoïstes et d'assassins, d'envieux et de criminels. Et parce que privés d'attributs humains, ils ne peuvent prétendre à fortiori siéger parmi les dieux. »

Ainsi, le médium peut être perçu comme un miroir et comme une vitrine. Dans sa posture de miroir, il reflète l'acte et le renvoie sur la société dont son auteur est membre pour l'aider à se former une conviction et, par voie de conséquence, interpréter à son compte les actions qui déterminent l'orientation qui est donnée à son avenir. Denat et Wotling (2014 :21) illustre dans un paragraphe ce trait déterminant sinon ce rôle de diriger l'opinion que détiennent les médias.

« A la base, la référence au devenir – et non à l'être (sinon à "être" au monde) – n'est pas en cause. Même si, sujets au *devenir* comme nous le sommes, il n'est pas exclu qu'une révolution anthropologique permette, sans en sortir pour autant, de devenir s/ Sujet. Toutefois, l'on tend d'abord à oublier le devenir, si l'on est pris sous la dépendance d'un maître, avant de pouvoir s'y confronter. Car, il y a une paradoxale ambivalence d'un sujet assujetti (avec s), qui peut et doit se désassujettir (Sujet avec S) : là où la médiation du langage nous ouvre à des *responsabilités signifiantes*. On devient alors capable d'*analyser* le devenir : abstraction active mise en relief par Bachelard. Capable surtout de s'*autonomiser* en s'élevant et en s'ouvrant à un hétérogène enrichissant, en essayant de conjurer les écueils du collectif. Car l'autonomie s'oppose à toute égonomie.».

La fonction miroir fait du médium un instrument servant à renvoyer à la société l'image qui lui est exposée. C'est la métaphore d'un objet optique qui, à travers la diffusion d'information sur les faits sociaux fait du médium un espace de partage objectif entre la société et le fait rapporté.

La communauté, souvent, accapare l'événement, et en fait un sujet de débat qui se déroule dans des endroits précis de l'espace public. Ces endroits sont en général les places publiques, les terrains de jeu sportifs, la rue, les moyens de transport en commun, les salles de spectacles, etc. Dans ce débat, les facteurs d'influence misent sur l'identité de l'accusé mis en rapport avec l'acte reproché. Suivant que l'auteur de l'accusation est classé mulâtre, bourgeois, petit nègre ou chômeur, adolescent, femme, vieillard, les commentaires seront favorables ou défavorables, défensifs ou offensifs. En face, à la manière de l'effet de miroir, il y a le médium qui reproduit le même schéma catégoriel en relayant un discours qui reflète l'ensemble des tendances exprimées au niveau de l'espace public.

Une action est interprétée à l'aune des valeurs culturelles partagées par la communauté et la vision du monde de l'interprétant. Ce dernier paramètre s'oppose donc à l'idée d'une univocité de l'objet. Ainsi la vision moraliste, voire moralisante qu'attribuent certaines perceptions au dirigeant peut tendre vers une dynamique opposée aux attentes si, le point de vue des acteurs contrastent avec celui des détracteurs sur la réalité politique mise en action. Les « approches déontologiques de la moralité... mettent en avant non pas la notion du souverain bien (conçu comme bonheur ou autrement), mais celle du devoir : une morale déontologique, c'est-à-dire une morale du devoir, privilégie en ce sens la définition de règles (ou de procédures) et leur respect. » (Renault, 2005, p.117).

L'insécurité entre causes et conséquences de la violence

HO du 23 au 30 novembre 1994 titre à la une : « Insécurité généralisée,

Haïti glisse vers le chaos ». L'hebdomadaire débute ainsi son article : « Après cinq semaines sous le régime des forces d'occupation américaines, l'insécurité et le banditisme a (sic) atteint, ces jours-ci, un degré jamais connu depuis février 1986. » Le journal poursuit son reportage en ces termes : « Les actes criminels enregistrés ces jours-ci ne sont plus l'apanage de bandits détenteurs d'armes à feu, mais on voit

bien souvent des bandes d'individus se livrer au pillage, dans les quartiers aisés aussi bien que dans les bidonvilles. »

L'insécurité comporte une diversité d'aspects, dont sa dimension stratégique, qui ne va pas avoir de considération dans cette partie du travail. L'élément que nous allons étudier concerne d'abord, le caractère polysémique du concept avant d'entrer, ensuite, dans sa fondation humanistique pour en rendre compte. Venant (2008) après avoir exposé le caractère polysémique de certains termes, en arrive à distinguer deux catégories principales qui sont la polyphonie grammaticale et la polysémie logique (2008) Ce que dit l'auteure, c'est que le sens se construit suivant un processus dynamique d'interrelation entraînant une influence mutuelle. Ainsi, le sens circule à l'intérieur des rapports logiques entretenus entre les termes de l'énoncé.

« A l'opposition des formes, succède la diversité des effets sémantiques d'une même forme comme problématique et observatoire du sens lexical. » Prenant l'exemple du mot livre, l'auteure voit un double sens suivant que le mot soit perçu comme objet matériel doté d'un poids, d'une forme. Exemple : « Ce livre est lourd » ou suivant qu'il se réfère à la fonctionnalité du livre. Exemple : Ce livre me plaît.

Kaufmann (2002, pp.51-52) distingue, dans le cadre de son étude sur l'opinion publique, les concepts intentionnels qui « ne représentent pas un état de choses, un fait empirique que l'on pourrait, conformément aux critères strictement nominalistes de l'existence, toucher du doigt ou voir de ses propres yeux », d'autres concepts dits « extensionnels ou dénotatifs (qui) se forment, via la perception, dans l'interaction causale et directe entre l'organisme humain et l'univers des choses concrètes qui meublent la réalité extérieure. » Cette démarcation est un point fondamental à saisir dans les relations sémantiques entre sécurité et violence. Dans le cadre des savoirs communs (Kaufmann, *idem*) le grand public voit de l'insécurité dans chacun des actes posés par un criminel, un bandit, ou n'importe quel « individu non identifié. » Dans cette vue, par exemple, un assassinat, un enlèvement, un viol, est un acte d'insécurité au point que l'on parle des agents de l'insécurité, de la même manière que l'on parle d'un agent de sécurité.

LN du 24 juin 1999 rapporte les déclarations d'employés de la TELECO qui se disent « otages » des membres d'organisations populaires du Bel-Air qui manifestent avec violence dans les rues pour exiger du directeur de l'institution qu'ils soient embauchés. « Nous n'allons pas risquer nos vies » répond un employé qui s'est absenté de son poste à cause du climat d'insécurité engendré par la situation. Le directeur général de l'institution a qualifié de « pression » les agressions commises contre les employés ».

Il y a ici une double appréhension des menaces provenant des militants qui exigent leur entrée sur le marché du travail. En qualité de défenseurs du pouvoir, ils estiment avoir droit à un emploi dans une institution publique. La Téléco, entité étatique chargée des communications téléphoniques, est réputée, avec d'autres entreprises publiques comme l'Autorité portuaire nationale (APN) pour leur hospitalité envers les militants proches du pouvoir. D'où le sens de la pression visant à se faire accepter dans ces structures.

Ce type d'action qui s'apparente à un chantage en guise de persuasion pour forcer l'action des décideurs rentre dans le cadre des violences symboliques susceptibles de se transformer en violence objective en cas de résistance de la part de la personne cible. Le comportement déclenche donc une tension entre les protagonistes qui refusent de céder en vue d'éviter que l'un perde la face au profit de l'autre (Ollivier, 2004). Le sentiment d'insécurité s'installe à cause de la menace qui plane sur la tête de la personne cible (Wieviorcka, 1999).

Il y a une différence de degré entre un « sentiment d'insécurité » et un « climat d'insécurité ». Le problème est que souvent les journalistes ont tendance à les utiliser l'un à la place de l'autre. On a l'exemple du quotidien *LN* paru en date du 25 mai 1999¹¹³ où deux des quatre titres à la une comportent le terme insécurité autour duquel tournent les informations. La page débute en outre avec un éditorial dont le premier mot est insécurité. L'éditorialiste fait état de la propension de ce phénomène à l'intérieur du tissu social qui ne bénéficie pas de la protection des institutions placées à cet effet. « Pas de police routière, nombreux sont les commissariats ou sous

¹¹³ Voir annexe

commissariats de provinces sous équipés ou pas équipés du tout; certaines zones n'ont pas jusqu'ici bénéficié du déploiement de la force de police. Les bandits ont beau jeu.» La conclusion du quotidien implique que les paisibles citoyens sont sans protection, et sont, par conséquent, exposés aux caprices des bandits, lors même qu'aucun acte n'a été commis. C'est là le sens du sentiment d'insécurité.

La différence entre les termes violence et insécurité est que le deuxième porte sur un dérivé dont on ne peut sentir que les effets. Personne ne peut voir, encore moins, montrer à quelqu'un un de l'insécurité. Pourtant on le sent, on le vit à travers ses manifestations. Le sentiment se construit à l'intérieur d'un espace non protégé ou mal protégé. Il consiste en la possibilité de créer de la panique par l'usage soit de la menace, soit d'une quelconque forme de violence (Wieviorcka, 1999).

Nous pouvons illustrer l'une des nombreuses situations induisant un sentiment d'insécurité avec l'incendie du Marché Mc Donald en 20003. *LN* du 17 juillet intitule son article : « Incendie au marché de la gare Mc Donald ». Il est bien légitime de se demander : « En quoi un incendie peut-il être mis sur le compte de l'insécurité ? » Un incendie se définit de plusieurs manières. Il est :

Un grand feu se propageant en causant des dégâts

Embrassement total ou partiel d'un édifice.

Feu non maîtrisé, ni dans le temps ni dans l'espace

L'une des caractéristiques d'un incendie est le pouvoir de s'étendre rapidement et d'occasionner des dégâts généralement importants. Les conséquences sont destructives tant sur l'environnement dans lequel évolue le sinistre que sur les êtres vivants qui se retrouvent sur son passage. Il existe trois grandes familles de cause d'incendie. La première est technique : électricité, machines, mélange de produits. La deuxième, humaine, concerne les négligences, les imprudences ou encore la malveillance. La troisième cause est naturelle, comme la foudre ou la sécheresse.

À travers les écrits du journaliste, on a pu remarquer des mots faisant référence à la violence des dégâts causés. À partir du champ sémantique, on comprendra mieux le contexte dans lequel ils ont été employés. Peut-on qualifier un incendie de violent ? Quel rapport cette violence a-t-elle avec l'insécurité ?

Violences justifiant un « climat d'insécurité. »

Nous présentons des extraits de la presse traitant de sujets de violence à la base d'un climat d'insécurité.

Les incendies provoqués par des « inconnus armés » dans la nuit de mercredi à jeudi au Marché de la « gare Mc Donald », près de la mairie de Port-au-Prince, ont causé des dégâts considérables. Des marchandises évaluées à plusieurs milliers de dollars sont parties en fumée selon les premières estimations faites par des victimes. L'un des agents chargés de la sécurité de ce lieu public relève qu'il a été « contraint de se retirer sous fortes pressions d'individus lourdement armés, avant l'exécution du forfait ». Le chef du gouvernement qui s'exprimait en la circonstance a pointé du doigt un certain secteur qui entend maintenir un climat de violence dans le pays.

Le Maire Yves Médard qui s'était rendu lui aussi sur les lieux n'est pas encore en mesure de faire une évaluation des dégâts. Fritzner Pierre, a pour sa part, fait remarquer que depuis le début de la semaine un climat de tension régnait dans les parages du Marché de la gare. Des résidents de la Rue Neuf et de Fort Trou Rond, dit-il, exprimaient le vœu de détruire ce centre commercial. Nous relevons les extraits qui permettent de comprendre les mobiles et les causes de l'incendie, dans la mesure où le journal jouit du crédit de vérité. L'Incendie provoqué par des individus armés au marché de la gare a causé des dégâts importants. Selon les premières estimations faites par les victimes, plusieurs marchandises évaluées à des milliers de dollars sont parties en fumée.

Quelques parlementaires se sont rendus sur les lieux pour recueillir les éléments d'information nécessaires et exprimer du même coup leur solidarité aux sinistrés. Yvon

Neptune a cité un ensemble d'incendies enregistrés dans le pays, particulièrement dans les milieux populaires (Cité Soleil et La Saline). Fritzner Pierre, a pour sa part, fait remarquer que depuis le début de la semaine un climat de tension régnait dans les parages du marché de la gare. Presque toutes les activités ont été paralysées, jusqu'à ce midi, dans les parages du marché de la Croix des Bossales. Des équipements du Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication, du SMCRS et du corps des sapeurs-pompiers restaient mobilisées à la Croix des Bossales. LN (*idem*).

Les extraits ici rapportés soulèvent des situations de violence que le journal met sur le compte « d'individus armés » exprimant le désir de « détruire la marché. » La version privilégiée par le journal soutient une cause criminelle à la base de l'incendie. C'est cette raison qui va provoquer le sentiment d'insécurité chez n'importe quelle personne désireuse d'entreprendre une activité commerciale dans les mêmes conditions. Ce qui est constatée c'est la violence des dégâts, mais ce qui en dérive, c'est un sentiment d'insécurité.

4.6.2. Quelques caractéristiques de l'insécurité

L'insécurité est chronique et persistante

« Il sévit maintenant une atmosphère croissante d'insécurité à travers le pays »

Mot ayant rapport à la violence	Définition	Référence dans le texte
Saccager	Mettre sens dessus dessous, saboter, détruire.	Les installations de Radio Lumière à la plaine ont été saccagées par des inconnus....
Abus	Usage injuste et démesurer du pouvoir.	Joe Joseph, qui a accusé des éléments de la force spéciale déployée récemment par le Président Préval sur la frontière, d'abus d'autorité et de corruption.
Kidnapping	Le kidnapping (ou enlèvement), est un acte criminel, impliquant le rapt d'une personne dans le but de la séquestrer afin d'en retirer un avantage, souvent financier en demandant une rançon à ses proches ou bien des revendications politiques par rapport à un état avec des menaces d'exécution de l'otage.	Un enfant est kidnappé à la suite d'une attaque armée.
Crime	Crime : Infraction très grave à la loi ou à la morale, aux lois humaines ; forfait, attentat ; homicide volontaire	Après l'arrestation de trois inculpés, la juge Mireille Thermidor à fait comprendre que ces derniers avaient déjà été jugés pour les mêmes *crimes*.
Assassinat	Assassinat : action d'assassiner c'est-à-dire tuer une personne avec préméditation, de manière intentionnelle	Le 14 mai, le policier Berthony Chery est *assassiné* à Cité Soleil.....

Aussi remarquable qu'il paraît, l'insécurité s'est étendue sur tout le territoire « telle une énorme toile dévastatrice. » Du Nord au sud, de l'Est à l'Ouest, la population se voyait victime. Elle fut totale car durant cette période, ces retombées furent « nationales. »

Il n'y a même pas un endroit pour se réfugier car la violence touche tous les recoins du pays, il y a des cas enregistrés aux Cayes (Sud), dans la ville des Gonaïves (Artibonite), dans le Nord-est, dans la capitale,... Tous les départements du pays ont été affectés par le climat.

Référence1 :

Le 14 mai, à Cité-Soleil

Le 6 mai, à Delmas, à Petit-Gonâve, aux Cayes, à Port de Paix, à Saint Louis du Nord, à Gros-Morne.

Elle fut chronique par sa durée et sa façon de persister malgré les diverses mesures prises par les dirigeants en place.

Référence2 :

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, le directeur de la Police nationale, Pierre Denizé, a dû se présenter le 8 mai devant le Parlement pour discuter du problème.

Présence aussi d'un manque de sérieux des responsables en matière de résolution du problème.

Référence3 :

À noter aussi que deux jours après cette réunion du chef de la Police avec la même commission parlementaire, le premier ministre Rosny Smarth ainsi que les membres du Conseil supérieur de la Police nationale, après maintes tergiversations, ont fini par se présenter eux aussi au Parlement.

L'insécurité est multiforme

Le phénomène est présenté non pas d'une seule manière, mais de façon complexe. D'une part, la population se sent en danger à cause des bandits, mais aussi face aux policiers qui eux aussi sont dépassés par la situation. Pire encore, l'insécurité n'est pas statique, elle se présente

sous forme de meurtre, de vol, d'une corruption interne de l'État...

Référence 4 :

Les policiers, source de danger :

« Ainsi, à Saint Louis du Nord, Ronald Pierre Louis reçoit des blessures quand un policier fait feu sur lui à la suite d'une altercation. »

« À Gros-Morne le 8 mai, un chauffeur de transport public est blessé à la cuisse par un policier qui a failli être lynché par une foule en colère. »

Preuve que la situation devenait incontrôlable...

« Ces cas d'insécurité surviennent parmi d'autres incidents au cours desquels des policiers nationaux sont impliqués, soit dans l'usage de force meurtrière contre les civils, soit dans des affaires de corruption ou de drogue. »

Des violences de toutes sortes...

« On ne cesse d'enregistrer des cas de toutes sortes en rapport à cette insécurité »

Comme cité plus haut, les violences présentent des formes variées à chaque situation...

Référence 5 :

Les installations de radio lumière sont saccagées.

Un reporter de Radio Cacique reçoit une balle à la taille.

Les époux Augustin sont attaqués en leur résidence.

Le député de Ouanaminthe, Joe Joseph, a accusé des éléments de la force spéciale d'abus d'autorité et de corruption.

De plus, le système judiciaire est inopérant et corrompu.

Un enfant est kidnappé à la suite d'une attaque armée.

L'insécurité sans partie

L'expression « sans partie » ici est un groupe de mots utilisé pour marquer l'étendue du phénomène. Il est à noter que toutes les couches sociales, tous les cadres, tous les âges en ont été touchés.

Référence 6 :

Le 14 mai, le policier Berthony est assassiné...

Un autre incident au cours duquel des gens armés avaient ouvert le feu sur une école.

Le 9 mai, ..., un enfant est kidnappé...

À Petit-Goâve, des inconnus ont tiré...

Aux Cayes, le commerçant ... meurt.

Le 8 mai, un chauffeur de transport public ...

Au travail, chez soi, dans les rues... Les attaques sont partout et peuvent vous surprendre indépendamment de facteurs préétablis.

Mais nous avons aussi remarqué que cet « état d'insécurité sans répit » atteint tous les niveaux d'âge. Ce qui sous-entend que quelle que soit la personne, qu'elle soit âgée, moins jeune, jeune, on est quand même touché par cette violence chronique et totale. Cela démontre clairement que personne n'est à l'abri car tout le monde peut être victime, que ce soit d'un coup monté ou juste par hasard.

En référence :

« Le 12 février, un reporter de la radio Cacique reçoit une balle à la taille à une station d'autobus après un reportage »

« Dauphin, 25 ans est retrouvé le 8 mai, tandis que madame Robert a été attaqué par des inconnus qui lui ont coupé l'oreille »,

« Le 9 mai, un enfant a été kidnappé à la suite d'une attaque armée. »

Dans un pays comme celui-ci, où, quel que soit votre âge, vous faites face à un stress, à une peur de sortir de chez soi, il est pratiquement impossible de vivre en paix et en toute sérénité. Ce qui fait que les gens ne sont plus sociables, se focalisent uniquement sur les choses les plus importantes tout en faisant très attention dans les rues.

Fort d'une telle abondance de cas, le phénomène rentre naturellement dans le domaine de la banalisation.

Dans Haïti-observateur du 11 au 18 octobre 2000, un article aborde la violence dans sa progression à travers le titre : « De l'insécurité au terrorisme institutionnalisé » courant sur trois pages (5-14-15).

Dans cet article, un champ lexical composé de dix-huit mots et expressions justifie l'assimilation de la violence qui régnait à l'époque à du terrorisme institutionnalisé.

A la page 5, 1er paragraphe

Les cas de meurtre, les assassinats perpétrés, ces derniers temps, à la capitale et dans les principales villes de province, en Haïti dépassent les bornes du banditisme...

Meurtre

Assassinat

Banditisme

Le mot « Meurtre » signifie le fait de tuer volontairement quelqu'un de façon prémédité alors que le mot « Banditisme » désigne l'ensemble des actes criminels exécutés de façon organisée. Un rapport de cause à effet lie les deux mots. Le meurtre est souvent la conséquence ou le résultat du banditisme. Lorsque le banditisme est institutionnalisé, il sort des limites de la criminalité pour devenir une réalité du quotidien. Donc acceptable. Ceci semble être le niveau le plus élevé de la banalisation.

A la page 5- 2eme paragraphe

« Si pour quelques-uns il s'agit du terrorisme d'État pour d'autres, ce sont des signes avant-coureurs d'une guerre civile sanglante. »

Terrorisme

Guerre

Sanglante

Le mot « terroriste » montre des personnes utilisant la violence à son niveau le plus élevé alors que le mot guerre est défini comme un état de conflit entre plusieurs groupes politiques constitués. L'adjectif *sanglante* induit le caractère horrible des attaques.

A la page 5 : 3^e et 4^e paragraphes

Pour avoir une idée de la gravité du carnage qui se pratique en Haïti, il suffit de se référer au bilan hebdomadaire de la PNH. En effet les cas d'assassinats, d'enlèvement se comptent par dizaines, ceux de blessés par balles ou autres agressions physiques, par centaines.

Carnage

Assassinat

Enlèvement

Agression

Le mot « carnage » est souvent utilisé par commutation avec massacre, donc un carnage est par essence violent et sanglant. L'attaque contre l'église Saint-Jean Bosco, le 11 septembre 1989, est souvent qualifié de carnage. Un carnage est un acte de mise à mort collectif alors que le mot « assassinat » signifie un meurtre commis avec préméditation sur une victime. Le mot « enlèvement » est l'action de s'emparer physiquement de quelqu'un et de le retenir contre sa volonté. Le mot « agression » signifie une attaque violente.

A la page 14 – 5^e et 6^e paragraphes

*Ce sont des **bandits** qui se disputent un butin...*

*Malgré les assassinats spectaculaires tels celui du 3 avril dont la **victime** est Jean L. Dominique.*

*Les **crimes** enregistrés à Port-au-Prince ou ailleurs dans la rubrique **insécurité** n'ont jamais fait l'objet s'enquête voire de poursuite judiciaire.*

Bandit

Victime

Crime

Insécurité

Les mots « bandit » « victime » et « crime » font référence à des actes violents, en constituent donc le champ lexical. Le mot « insécurité » indicateur d'un état d'instabilité physique et psychologique, en est la conséquence.

À la page 15 et au 7^e paragraphe

➤ Les gangs fourmillent à Port-au-Prince et partout à travers le pays.

Gang

Un « Gang », terme collectif, est un groupe de bandit organisé généralement avec un chef à sa tête. Généralement, un territoire peuplé de gangs est en proie au grand banditisme..

A la page 14 et aux 12^e et 18^e paragraphes

Ces jours ci on trouve dans l'insécurité un phénomène nouveau appelé enlèvement, comme dans les prises d'otage.

On rapporte que Toussaint affublé de son uniforme de policier a été tue duite a un échange de tirs au cours d'une tentative d'enlèvement d'in ressortissant colombien ensuite le kidnapping suivi du meurtre crapuleux de Amos Jeannot.

Pour n'importe quelle futilité : une discussion, une dette même insignifiante, quelqu'un peut décider d'engager un tueur à gages, moyennant une pitance, pour abattre un vis- à -vis jugé encombrant.

Otage

Echange de tirs

Kidnapping

Tueur à gage.

Le mot « otage » se rapproche de son presque synonyme kidnapping (anglicisme) utilisé précédemment. Les prises d'otage sont souvent l'occasion d'échange de tirs entre les ravisseurs et la police (ou avec la victime, si elle est armée).

Tableau 9. Répartition des mots du champ lexical de la notion « terrorisme » selon *HP* du 11 au 18 octobre 2002.

Mots pour nommer la violence dite terroriste	Occurrence
Meurtre	1
Assassinat	6
Banditisme	2
Terrorisme	1
Guerre	1
Sanglante	1
Carnage	1
Enlèvement	2
Agression	1
Bandit	1
Victime	1
Crime	1
Insécurité	2
Gang	1
Otage	1
Kidnapping	2
Tuer à gage	1
Echange de tirs	1

Le texte ici observé, par les termes utilisés et le champ lexical établi, a pu montrer une situation d'insécurité galopante allant de gré en gré jusqu'à se dégénérer en un terrorisme institutionnalisé. Ce terrorisme se manifeste à travers les meurtres, les assassinats commis par des bandits armés, une situation de kidnapping, de carnage qui ne laisse pas la population vivre en toute quiétude d'esprit. Le terrorisme fait partie des variables observables. Les dimensions socio-économique, culturelle, idéologique et politique sur lesquelles repose la situation sont de nature à justifier la réalité qui en découle en tant que conséquence logique. La difficulté supplémentaire est que l'usage du terme procède d'une appréciation subjective. Dans beaucoup de situations observées, il est constaté un abus dans l'emploi du mot visant visiblement à la dramatisation. Ceci induit que, dans un contexte inverse, ce qui est qualifié de terroriste par les uns peut être qualifié de résistance par les autres. Selon Bigo (2001), l'usage d'un terme procède d'une stratégie visant à rallier les indifférents en légitimant l'adversaire et « (que le terme) sert plus qu'à qualifier, à disqualifier la violence de l'autre. La violence terroriste est celle de l'autre. À contrario, sa propre violence n'est qu'une réponse légitime à une telle agression.

Le mécanisme accusatoire, lorsqu'il fonctionne bien, non seulement légitime l'usage de la violence de l'adversaire, mais purifie, sanctifie la "réponse" ». Le jugement de valeur dépend donc de la légitimité que l'on accorde aux différents acteurs. De ce point de vue, le « terroriste » est celui qui, dans la relation terroriste, ne dispose pas d'une légitimité suffisante (Bigo et Herman, 1988). Ainsi, c'est moins tel ou tel acteur que la relation d'acteurs qui peut être qualifiée de terroriste.

4.7. Sentiment et Climat d'insécurité : fondement justificatif

Sentiment d'insécurité

Comme démontré dans le développement de la thèse, l'insécurité remonte au début de la chute de J-CD. Elle est d'allure ascendante. Elle a pris diverses formes dont celle d'une quête d'argent par les *chevaliers de nuit* en tenue vert olive des militaires à travers des rapt nocturnes entre 1986 et 1988. Puis, avec les élections avortées de novembre 1987, elle est doublée d'une

connotation politique qui se renforce avec l'avènement des attachés responsabilisés dans le « massacre du 11 septembre » 1988 à l'église Saint-Jean Bosco suivi du retour des macoutes sur la scène politique à travers Roger Lafontant en 1989.

Sous le putsch de 1991 à 1994, elle prend la forme d'une tension entre les partisans du président renversé Jean-Bertrand Aristide et les FAd'H. C'est l'affrontement, à travers les rues, entre détenteurs du pouvoir *de facto* et militants lavalas armés de caoutchoucs dressés en barricades enflammées en guise de protestation contre la présence des militaires au pouvoir. En 1995, suite au rétablissement de J-BA au pouvoir, l'insécurité a pris sa vitesse de croisière avec l'apparition des gangs armés dans les bidonvilles. La guerre entre gangs constitue la nouvelle donne du moment. La période du putsch semble venir compliquer la situation parce qu'elle avait permis à des militants de droite (le FRAPH) d'acquérir armes et munitions pour un combat éventuel contre la menace d'invasion d'Haïti par l'Armée américaine.

De ses débuts sous la transition à son apogée sous le régime lavalas, la constante qui a facilité l'intensification du climat d'insécurité est l'incapacité des autorités de l'État, sinon leur manque de volonté, à faire adopter les mesures susceptibles de freiner l'avancée des bandits. *Le Nouvelliste* du 4 septembre 1986, à l'occasion de certains actes de cambriolage spectaculaire sous la transition originelle, se questionne déjà sur le niveau de prise en charge du dossier par les responsables.

Y a-t-il un fichier au département de la police de Port-au-Prince où seraient consignés (sic), par exemple, les empreintes digitales de tous ceux ayant déjà un casier judiciaire? Il n'a été procédé, par exemple, à aucun relevé d'empreintes digitales à la Bijouterie Berthold, ce qui serait impossible d'ailleurs car, la police n'a fait ses apparitions sur les lieux que vers les onze heures bien après les curieux et les journalistes. Chez nous donc, les cambrioleurs n'ont nul besoin de perdre du temps à effacer leur empreinte. La police dispose-t-elle d'indicateurs dans les milieux de la pègre port-au-princienne, bref, a-t-elle les moyens d'utiliser les techniques modernes de l'enquête policière ?

En 1994, un mois après le retour d'exil du président renversé, J-BA qui, lors de son discours de reprise de fonction avait promis qu'il y aura pleine et entière sécurité partout à travers le pays

(sekirite gratis ti cheri), *LM* du 18 au 21 novembre 1994, titre à la une : « Les premiers trente jours du président Aristide » avec une alerte : « Un mois après son retour triomphal à Port-au-Prince, le président Jean-Bertrand Aristide a fait de la « réconciliation » entre Haïtiens le credo de sa nouvelle politique, mais la reconstruction du pays, dévasté par trois ans de crise et d'embargo international, se heurte à l'insécurité et aux ambiguïtés de l'intervention militaire américaine. » Au 3^e paragraphe, le texte poursuit : « ... le désarmement des groupes paramilitaires n'est pas achevé. 17 668 armes ont été confisquées à ce jour par les militaires américains dont la plus grande partie (11.856) appartiendrait à l'armée. Le programme de rachat d'armement (cash for gun) n'a permis la récupération que de 5.812 armes.

Dès 1995, alors que J-BA est encore au pouvoir, l'œil vigilant d'*HO* (du 22 au 29 mars 1995) signale un malaise avec son titre : « Insécurité au quotidien » et prédit : « l'année '95 pourrait devenir l'année record pour l'insécurité en Haïti. » Pour cet hebdomadaire, l'insécurité est considérée comme un cauchemar pour la population et un défi aux autorités. La prévision d'*HO* semble se confirmer lorsque *LM* du 24 mars 1995, citant l'agence de presse internationale AFP titre : « Un responsable de la police blessé par balles par des inconnus », soulignant, dans le texte, le climat de tension prévalant à la capitale et montrant les conséquences du laxisme des responsables de la justice face à la montée de l'insécurité.

Le quotidien rapporte à la une : « Un responsable de la police intérimaire a été blessé par balles mardi soir par des inconnus circulant à moto dans le quartier de Delmas 28 (est de la capitale). » Il s'agissait du major Max Hilaire, qui a été atteint de trois balles dont deux à l'abdomen. » Au cours de la même semaine, un commerçant, ancien lieutenant de l'armée, Marc Claude, a été abattu à Delmas 31 par des hommes armés, continue le journal. L'idée était que la situation d'insécurité allait tourner contre les militaires suite à leur règne au cours des années du putsch. Parallèlement, le journal a aussi rapporté qu'un voleur ayant blessé une femme pour la dévaliser, avait été lynché dans la zone de la Croix-des-Bossales. Un autre voleur, accusé d'avoir dérobé dix sacs de charbon, avait, pour sa part, été tué par une foule qui lui aurait écrasé la tête avec des blocs de ciment à Pétion-Ville.

La même édition (*LM*) rapporte qu'une semaine auparavant, 25 personnes avaient trouvé la mort dans la région métropolitaine dans des actes de violence et de banditisme. Au moins, dix voleurs présumés ont été tués par la population qui se faisait justice devant l'incapacité de la force multinationale à enrayer l'insécurité à la suite de l'effondrement de l'Armée haïtienne.

Pour rappel, après le coup d'état militaire, la Communauté internationale, ayant procédé au démantèlement des FAd'H, a pris le contrôle du pays. Entre 1995 et 2000, l'objectif de cette Communauté s'est précisé en termes d'investissements massifs dans la mise sur pied d'un système judiciaire rénové et d'une police professionnelle. Selon *LN* du 11 au 13 décembre 1998 :

La Civpol a pour mission d'initier les policiers de la Pnh aux principes d'une police démocratique, de compléter leur formation initiale rudimentaire, de dispenser aux gradés une formation complémentaire afin d'affirmer leur sens du commandement et leur compétence, d'assister le personnel de commandement de haut niveau dans l'organisation et le fonctionnement de l'institution policière et enfin, de former et d'aider à la consolidation des unités spéciales de maintien de l'ordre.

Cette demande du président de la République, M. René Préval, visait à : « Contribuer au renforcement de notre police vieille seulement de deux ans, notamment sur le plan de la gestion de son personnel et de son matériel, ainsi qu'à la formation de ses corps spécialisés dédiés à la lutte contre l'insécurité grandissante, le banditisme et le trafic de drogue ». C'est dans un cadre aussi formellement établi de garantie à la sécurité et à la bonne marche institutionnelle qu'un tel constat a été formulé. D'où la nécessité de se questionner sur ce qui pourrait lier les plans annoncés au résultat obtenu. Ce décalage entre dispositions initiales des autorités établies et réalité du terrain est d'ailleurs souligné par Gérard Bissainthe (*HO* du 12 au 19 avril 1995) qui inscrit ce comportement dans la dynamique de la préservation de la vie des soldats américains sur place en Haïti.

L'Armée américaine d'occupation et ses chefs doivent assumer leurs responsabilités devant l'histoire : arrivée en Haïti avec une puissance écrasante, elle s'est contentée de licencier les forces armées haïtiennes et a laissé la population sans défense, puisque, par peur pour la vie de ses (sic) soldats, les forces d'occupation américaines ne se sont pas substituées à la police haïtienne

désormais quasi inexistante et a laissé Haïti devenir avec leur aval, le royaume de la délinquance et de l'insécurité.

Le constat du quotidien dominicain *El Nacional* cité dans une dépêche de l'Agence haïtienne de presse (AHP), dépêche rapportée par *LN* du 22 novembre 1995 renvoie la balle au secteur adverse en pointant du doigt « Les forces de l'ONU présentes en Haïti depuis septembre 1994 n'ont même pas tenté de désarmer la population civile, les tontons macoutes, les assassins et les contrebandiers de l'armée haïtienne. »

. En termes de retombé à cette situation, le problème de l'insécurité s'est de jour en jour aggravé au point qu'arrivé en 2002, *HO* du 31 juin au 7 juillet rapporte que, dans le nord du pays, le commerce a enregistré une douzaine de vols à main armée. Le journal a écrit en conséquence :

Mais plus inquiétant, est l'implication présumée des agents de la police du Nord. Même si les liens entre les bandits et les policiers n'avaient pas été clairement établis jusque-là, toutefois, la direction générale de la Police nationale d'Haïti (PNH) a annoncé l'arrestation de quatre (4) policiers et des avis de recherche contre six (6) autres agents du commissariat du Cap-Haïtien, dont le commissaire lui-même serait en fuite. *HO* du 31 au 6 juillet 2002.

Ajouté à ce constat, des dignitaires du gouvernement ou du Parlement sont eux aussi impliqués dans la drogue et l'insécurité. C'est ainsi que la Police a arrêté, à Jacmel (Sud' Est), le chauffeur d'un membre du Parlement, Sénateur de ce département, Immacula Bazile, pour trafic de drogue, le samedi 27 juillet 2002. Le commentaire du journal précise que « dans d'autres régions du pays la violence au quotidien s'exprime en termes de découvertes de cadavres. »

L'implication de cadres, de fonctionnaires et grands commis de l'État, ainsi que de hauts-gradés de la PNH devient courante. L'objectif visant la création de la force de Police, sa préparation, son équipement pour le combat contre l'insécurité semble avoir été détourné. De nombreux cas d'insécurité et de violence sont attribués à la police, à des responsables de l'institution ou à des autorités de la chaîne gouvernementale.

En date du 16 juillet 1998, la PNH revient dans l'actualité à travers *LN* : « 56 policiers révoqués depuis environ trois mois par la direction générale de la police nationale détiennent toujours les armes à feu, badges et uniformes de la police. » Le journal, citant le porte-parole de l'institution policière, précise que les policiers en question ont été « révoqués pour abandon de poste et pour implication dans les affaires de drogue. En effet, la combinaison de facteurs non négligeables allait placer le pays dans une situation difficile par le fait que le mystère de la sécurité publique devenait un labyrinthe qui ne se laisse pas pénétrer ni par les forces étrangères dans le pays, ni par la force publique haïtienne indexée, ni par la société civile.

Comble de malheur, il y avait, à cette date, un cumul d'armes illégales venant de partout, à commencer par celles cachées sous Namphy puis exhibées depuis Avril en passant par le FRAPH sous Cédras et consorts. Le contrôle des ports désormais placés sous la supervision de proches des régimes qui se succèdent assure l'entrée constante d'engins de tout calibre sur le territoire avec la complicité d'agents douaniers de 1995 à 2004. Les partisans des pouvoirs se servent de leur influence pour faire ou laisser débarquer des containers chargés de ces engins mortels sans avoir de compte à rendre à quiconque.

Le résultat ne peut être que révélateur de cette politique. Selon *HO* du 15 au 22 octobre 2003 : « la liste des victimes tuées soit par balle ou à l'arme blanche des années post-dictatures restera désormais innombrable. »

Dans une perspective récapitulative de cet état des lieux, le quotidien *LM* du 2 au 6 février 2001 avait dressé un sombre tableau de la situation : « Le panorama des dix dernières années n'est guère reluisant. Dans tous les domaines, Haïti vit une situation d'après-guerre, tant les signes de catastrophe sont patents. » S'il faut ajouter ce constat au bilan fait de la première décennie « des étés chauds », le climat de violence et d'insécurité est constant de 1986 à 2001. Partout les voix s'élèvent pour attirer l'attention sur le drame du pays.

Le climat d'insécurité : fondement justificatif

Les faits d'actualité traitent de nombreuses situations de violence qui impliquent l'idée d'un « climat d'insécurité » s'il faut parler comme Wiewiorcka (1999). Il s'agit d'abord de climat en référence métaphorique à l' « état de l'atmosphère dans un lieu donné »¹¹⁴ ; il s'agit aussi d'ambiance, de contexte ou d'environnement. Si le sujet fait face à des obstacles, au danger dans son milieu naturel provoquant de l'inquiétude ou de la peur, il vit alors dans un climat (ou un état) d'insécurité. Cette situation peut être due au fait que sortir de chez soi pour se rendre à une activité comme aller au travail, à l'école, au marché, risque de mal tourner. Cela est à la base d'un sentiment d'insécurité qui, lui-même, est un ressenti, un état d'esprit résultant du climat d'insécurité (Wiewiorcka, 1999). Pour illustrer le contexte défini par « climat d'insécurité » dans la presse, nous présentons des extraits relatant des situations qui attestent d'un tel état de choses.

Mouvement et tension à Martissant

Une vive tension a régné à Martissant dans la matinée du mardi 8 octobre 2000. Des tirs sporadiques ont été entendus et des barricades enflammées érigées au niveau de la 2^e, 3^e et 5^e avenue Bolosse. Des pierres et bouteilles ont été lancées dans toutes les directions sans considération aucune. *LM* du 19 octobre 2000.

Les termes *vive tension*, *tirs sporadiques*, *barricades enflammées*, jet de pierres et de bouteilles sur des périmètres aussi vastes (2^e, 3^e et 5^e avenue Bolosse) indiquent qu'il existe, dans ce milieu un climat non propice à la libre circulation. Le climat est nourri par les tirs sporadiques venant d'on sait où. Dans cette situation, tout le monde peut être victime n'importe quand, et l'on ne saura peut-être jamais de qui.

114

<https://www.bing.com/search?q=climat%20%3A%20une%20definition&qs=n&form=QBRE&=%25eManage%20Y our%20Search%20History%25E&sp=-1&pq=climat%20%3A%20une%20definitio&sc=5-22&sk=&cvid=0BB9612612D045698D5CE5A624F82706&ghsh=0&ghacc=0&ghpl=>

Panique à la Capitale et à Drouillard

La situation ayant sévi à Martissant semble être une constante dans l'histoire contemporaine nationale puisque des incidents similaires sont constatés dix ans auparavant par *HO* du 24 au 31 octobre 1990. Il est rapporté qu'« Après une éclipse de (15) quinze jours, les bandits appelés communément « zengendo » ont repris leurs actions durant le week-end dernier, dans la capitale haïtienne. Ils ont manifesté sous diverses formes : incendie, fusillade, meurtre et intimidations ! En effet, la vieille fabrique de matelas et de foam « G.S. Industrie » située à Drouillard (banlieue au nord de Port-au-Prince) a été complètement consumée par les flammes dans la nuit de dimanche à lundi. L'origine de l'incendie n'a pas été déterminée. Toutefois, le propriétaire Gary Sajous écarte la possibilité d'un court-circuit. Selon lui, les pertes en productions matérielles et meubles pourraient provisoirement évaluer à \$ 400.000 (quatre cent mille dollars).

Par ailleurs, depuis samedi, les nuits dans certains quartiers à Port-au-Prince sont troublées par des tirs sporadiques. Ainsi dimanche soir, une fusillade a éclaté à Christ-Roi. Les habitants de la zone qui ont entendu ces coups de feu n'ont pu apporter aucune précision sur l'identité des « belligérants », ni sur la cause de ce déchargement simultané d'armes automatiques. Toutefois, trois personnes dont un militaire qui n'étaient pas dans l'affaire ont été blessées à l'intérieur de leur maison. Dans la même soirée, le dirigeant de l'OP-17, Marino Etienne, candidat au sénat pour le département du Centre, a été attaqué sur la route de Carrefour par des bandits armés circulant à bord d'une Jeep. Après avoir échappé de justesse à la poursuite, M. Etienne et son chauffeur ont dû se mettre à couvert toute la nuit sans pouvoir rentrer chez eux.

Incendie au marché de la gare de Mc Donald

LN du 17 juillet 2003 intitule son article : « *Incendie au marché de la gare Mc Donald* ». cet article aide à saisir une situation de violence aux caractéristiques croisées où l'acte peut être perçu soit comme involontaire, ou, au contraire, comme un acte criminel dirigé contre un espace,

une personne ou un groupe. Suivant le niveau du choc ou des dégâts produits, on peut aussi parler d'acte terroriste. Un tel acte, quand il n'est pas une décision de son auteur, il est commandé de l'extérieur. Les extraits ici présentés aident à saisir la probabilité d'un sinistre à caractère criminel.

Paragraphe 1

Les incendies provoqués par des « inconnus armés » dans la nuit de mercredi à jeudi au marché de la « gare Mc Donald », près de la mairie de Port-au-Prince, ont causé des dégâts considérables.

Paragraphe 2

Des marchandises évaluées à plusieurs milliers de dollars sont parties en fumée selon les premières estimations faites par des victimes.

Paragraphe 3

L'un des agents chargés de la sécurité de ce lieu public relève qu'il a été « contraint de se retirer sous fortes pressions d'individus lourdement armés, avant l'exécution du forfait ».

Paragraphe 4

Le chef du gouvernement qui s'exprimait en la circonstance a pointé du doigt un certain secteur qui entend maintenir un climat de violence dans le pays.

Paragraphe 5

Le Maire Yves Médard qui s'était rendu lui aussi sur les lieux n'est pas encore en mesure de faire une évaluation des dégâts.

Paragraphe 6

Fritzner Pierre, a pour sa part, fait remarquer que depuis le début de la semaine un climat de tension régnait dans les parages du Marché de la gare.

Paragraphe

Des résidents de la Rue Neuf et de Fort Trou Rond, dit-il, exprimaient le vœu de détruire ce centre commercial.

Paragraphe 8

Quelques parlementaires se sont rendus sur les lieux pour recueillir les éléments d'information nécessaires et exprimer du même coup leur solidarité aux sinistrés.

Paragraphe 9

Yvon Neptune a cité un ensemble d'incendies enregistrés dans le pays, particulièrement dans les milieux populaires (Cité Soleil et La Saline).

Paragraphe 10

Fritzner Pierre, a pour sa part, fait remarquer que depuis le début de la semaine un climat de tension régnait dans les parages du marché de la gare.

Paragraphe 11

Presque toutes les activités ont été paralysées, jusqu'à ce midi, dans les parages du marché de la Croix des Bossales.

Paragraphe 12

Des équipements du Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication, du SMCRS et du corps des sapeurs-pompiers restaient mobilisées à la Croix des Bossales.

Selon l'article, il n'y a pas de doute que l'acte soit criminel. Le prédicat « provoqué » (premier paragraphe), implique l'intention de l'auteur (ou des auteurs) de l'incendie. Il y a aussi un obstacle à ce qui devrait être fait sur le plan légal. Ce sont « des inconnus » qui en sont les auteurs, sauf qu'il y a une allégation précisant le statut des inconnus : on sait qu'ils étaient armés. Comment le sait-on ? La réponse est au 3^e paragraphe. « L'un des agents chargés de la sécurité de ce lieu public » est l'informateur. Nous connaissons ces informations parce qu'elles sont exposées dans les extraits qui aident à comprendre l'origine et les causes de l'incendie, dans la mesure où le journal jouit de l'effet de vérité (Charaudeau, 1980). L'incendie a été provoqué par des individus armés au marché de la gare et a causé des dégâts importants (qui ne sont pas évalués de manière à produire la précision nécessaire à une réelle compréhension du niveau des pertes). Selon les premières estimations faites par les victimes, plusieurs marchandises évaluées à des milliers de dollars sont parties en fumée. Le constat est que la précision fait aussi défaut avec ce segment « plusieurs marchandises évaluées à des milliers de dollars » et pis encore ce sont les victimes elles-mêmes qui évaluent le niveau des dégâts. L'agent rapporteur ne devrait-il pas être interrogé dans le cadre d'une enquête judiciaire ? Rares sont les cas où l'opération des gangs armés se solde sans mort d'hommes.

La déclaration du chef de Gouvernement et celles des différentes autorités (maire, parlementaires) rentrent dans un cadre purement formaliste. M. Neptune procède par une fuite en avant lorsqu'il rejette la responsabilité de l'action à « un secteur » qu'il n'a pas pu identifier. Il fuit sa responsabilité de trouver les auteurs du crime à travers la conduite d'une enquête. En tant que chef du Conseil supérieur de la Police national (CSPN), le Premier ministre devait mobiliser les ressources de son gouvernement pour trouver une explication et rassurer la population au lieu de se lancer dans des accusations sans preuve. Combien de suspects ont été arrêtés ? Rien n'a progressé malgré avec la visite du maire. Le texte se contente de dire qu'il n'est pas en mesure d'évaluer les dégâts alors que le public préférerait qu'il annonce la date d'une estimation. Dans ce cas, personne ne sait si un jour il détiendra ces informations.

De même que le maire, le fait par les Parlementaire de s'informer de la situation est un signe de leur souci en tant qu'élus d'être présents sur les lieux du drame. Cependant, leur présence s'apparente davantage à une quête de visibilité qu'à un besoin d'accompagnement de la population. Par ailleurs, aucune mesure n'est adoptée pour s'attaquer concrètement au problème ni dans sa phase du déroulement ni dans une perspective d'avenir, lors même que les informations rapportent que la menace contre les biens publics était connue d'avance.

Le manque de capacité de l'État à faire face à de telles situation ni en amont ni en aval constitue la principale explication du sentiment d'insécurité exprimé au niveau de la société civile en général, du secteur des affaires en particulier.

Tableau 10. Types de violences relevées suivi de leur définition.

<i>Types de Violence</i>	<i>Définition</i>
Violence criminelle d'intention politique	Acte criminel ayant pour intention ou conséquence la souffrance psychologique ou mentale..
Violence sociétale	Violence attribuée à des secteurs de la société à l'encontre d'autres groupes opposés.

Dénombrement des mots relevés dans le journal et les types de violence auxquels ils font référence

Mots	Occurrence	Définition	Type de violence
------	------------	------------	------------------

Dégâts	2	Dommmage, détérioration amenés par un accident ou une cause violente.	Violence physique
Victime	2	Celui qui a été tué ou blessé dans un accident, un crime ou une catastrophe.	Violence physique
Fumée	1	Nuée de particules en suspension dans l'air formant une masse opaque, qui sort des choses brûlées, ou extrêmement échauffées par le feu.	Violence psychologique
Pression	1	Contrainte morale destinée à convaincre ou faire agir.	Violence psychologique
Lourdement armés	1	Possession des armes en grande quantité et des armes qui ont une très grande capacité de destruction.	Violence psychologique
Exécution	1	Action d'exécuter quelqu'un, de le mettre à mort.	Violence physique

Climat de violence	1	Climat très tendu dans lequel on exerce une Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique.	Violence psychologique
Incendie	1	Réaction de combustion, feu non maîtrisé dans le temps et l'espace conduisant à l'embrassement d'un édifice, d'une maison, d'une forêt, etc..	Violence physique
Tension	1	État de ce qui est tendu.	Violence psychologique
Détruire	1	Faire disparaître en brisant, en cassant ou en pliant ; faire qu'une chose ne soit plus, l'anéantir.	Violence physique
Manifestant	1	Celui qui prend part à une manifestation.	Violence physique

Conclusion du chapitre 4

En 1986, parmi les grands changements qu'a provoqués la chute de la dictature, il faut noter la pratique de la violence qui est passée d'un système répressif étatisé à un ordre nouveau

où la répression se rapproche du modèle anarcho-populiste de gauche avec l'avènement des Chimères lavalas qui se sont substitués au clan militaro-macoute et leurs alliés de droite les Attachés. Une étape médiane semble avoir brièvement émergée avec les débordements vengeurs du *rouleau compresseur*, néologisme emprunté aux partisans de Daniel Fignolé¹¹⁵ en 1957, puis repris trente ans après le passage des Duvalier au pouvoir. Le *rouleau* jouissait d'une légitimité cautionnée au nom d'un besoin de changement vers l'institutionnalisation de la démocratie et c'est le supplice du collier (*père Lebrun*) qui apparaîtra comme la nouvelle forme de sanction à l'égard des présumés coupables de répression politique suivie, sur le plan symbolique, de l'interdit de l'article 291 de Constitution de 1987 qui interdira aux duvaliéristes d'exercer une quelconque fonction politique pendant les dix premières années suivant le 7 février 1986. Aussi, d'année en année, il s'est installé dans le pays nouvellement sorti de la dictature, une réutilisation et une réappropriation de la violence par des secteurs aux intérêts divers au point que moins d'une décennie après, le pays s'est installé dans un climat permanent d'insécurité généralisée.

La presse renseigne à propos de l'évolution de la situation sur l'ensemble de ses aspects. Elle est partout grâce au réseau de correspondants mis sur place par les médias. La mise en discours de la violence est utile à la compréhension des événements qui conditionnent le projet de vie conçu tant de manière individuelle que sociale. Elle renseigne en premier lieu sur la diversité linguistique – le bilinguisme créole-français, le régionalisme – qui imprègne de ses marques les expressions, les énoncés, les slogans par lesquels la réalité est nommée. Elle renseigne sur le caractère opportuniste de la presse qui en profite pour déterminer une ligne discursive propre à assurer sa part de terrain dans l'arène ; elle renseigne sur la dimension identitaire des relations qui structurent les interactions. Elle a permis de reconstituer la trame des événements pour en dégager le caractère identitaire des formes de violence qui ont pu émerger dans la société haïtienne contemporaine.

¹¹⁵ Leader politique influent, Daniel Fignolé est désigné président provisoire en 1957 avec pour mission d'organiser les élections présidentielles, cependant, il fut renversé un peu plus de deux semaines plus tard. Très populaire au niveau des populations des bidonvilles, au moindre de ses appels, les rues étaient envahies de foules bruyantes et aguerries qu'on appelait le rouleau compresseur.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La violence, telle que présente dans la société haïtienne d'aujourd'hui, subit les représentations, souvent les contorsions de celles et de ceux qui y sont confrontés. Cette modélisation est diffusée dans la presse qui renseigne à propos de l'évolution de la situation sur l'ensemble de ses aspects. Elle est disponible à la réception grâce au réseau de correspondants mis sur place par les médias respectifs. La mise en discours de la violence est utile à la compréhension des événements qui conditionnent le projet de vie conçu tant de manière individuelle que collective. Elle renseigne, en premier lieu, sur la diversité linguistique – le bilinguisme créole-français, le régionalisme – qui imprègne de ses marques les expressions, les énoncés, les slogans par lesquels la réalité est nommée. Elle renseigne sur le caractère opportuniste de la presse qui en profite pour déterminer une ligne discursive propre à assurer sa part de terrain dans l'arène ; elle renseigne sur la dimension identitaire des relations qui structurent les interactions. Elle a permis de reconstituer la trame des événements pour en dégager le caractère spécifique des diverses formes de violence qui ont pu émerger dans la société haïtienne contemporaine.

Le discours s'exprime à travers un nombre indéterminé de formules lexicales caractéristiques à la fois d'une langue, d'une culture, d'une civilisation et d'un contexte géographique indicateurs du groupe auquel elles appartiennent. Par le rythme de la production du discours, ses voies et modes de reproduction, le comportement des acteurs et des protagonistes qui s'y engagent, il est possible de dégager l'identité et les représentations qui en découlent. Selon Lamizet (2015, p.28) : « Les identités politiques s'expriment, d'abord dans l'espace, sous la forme des discours qui représentent les territoires nationaux ou régionaux qu'elles occupent. »

L'espace donc est le lieu où se structure le protocole des manifestations identitaires autant que le temps, suivant qu'il est court ou long, joue sur le degré de sensibilité des identités politiques.

De la violence macoute autoritaire à la violence lavalassienne anarchiste, il se dégage un ensemble de traits distinctifs allant de simples nuances de forme à des oppositions radicales observables dans les pratiques sociales. La représentation de la violence macoute est empreinte d'une intensité, d'une charge et d'une valeur sémantiques en constante évolution. Elle est passée d'une vision radicale de droite fondée sur l'autoritarisme pur et dur à une interprétation sociétale globale issue de la matrice ancestrale doublement façonnée par le legs colonial et les pratiques originaires de l'Afrique tribale. À partir de 1986, elle a évolué dans ses expressions d'une saison politique à une autre. Dans la presse, elle apparaît comme un complexe anthropo-sociologique, socioculturel et sociopolitique en mouvement et en mutation constante.

Sur un plan global, elle change par épisodes dans le fond et dans la forme ; elle est prise en charge de génération en génération par des acteurs qui se la partagent et la transmettent comme un héritage sacré. Elle épouse la forme des circonstances qui lui donnent naissance et est aussi nommée en fonction des besoins expressifs du moment. Cette pratique est, elle aussi, issue de l'esclavage avec la répartition des tâches dans la colonie. Fouchard (1948) n'a-t-il pas expliqué que les esclaves occupaient diverses fonctions et que si les uns étaient cultivateurs, bûcherons, palefreniers, les autres étaient gardes du corps, maçons, charpentiers, etc., et que de cette répartition surgissait la fonction de *jagodin*, homme de confiance du colon, vivant au milieu de la masse des esclaves mais qui était détenteur de certains pouvoirs et pouvait en conséquence agir au nom de son maître ? De tels privilèges avaient pour objectif de détacher l'esclave de ses pairs, lui donnant une allure de chef d'esclaves plutôt que d'esclaves. Ces comportements n'ont pas disparu après l'indépendance.

Du temps de la colonie, la violence avait pris des formes diverses depuis le marronnage des esclaves, passant par l'infanticide jusqu'à la guerre déclarée de l'Indépendance. Puis, elle se subdivisa en périodes de guerres de conquête avec la République dominicaine, la période des guerres et conflits internes et la phase de l'invasion suivie de l'occupation étrangère en 1915. Tous ces moments ont laissé leur impact sur la société contemporaine.

Ce que nous appelons la violence contemporaine et dont nous venons de cerner les contours, quant à elle, n'est pas moins complexe en tant que suite des expériences d'un passé hautement mouvementé. Entre coups d'état réussis et ratés, la période ouverte avec la contestation suivie de la chute de la dictature, de 1986 à 2004 en passant par 1991, 1994, semble être l'une des plus agitées et des plus critiques de toute l'histoire nationale. Elle se situe au confluent d'événements mondiaux majeurs ayant bouleversé la planète. Pour rappel, en 1957, le monde est au lendemain de la fin de la deuxième Guerre mondiale et au cœur de la Guerre froide. En 1986, l'Humanité est au virage de la chute du mouvement communiste international, du Bloc socialiste et de la fin de la Guerre froide. En 1990, elle est au tournant de la Mondialisation renfermant le projet du mouvement néolibéral. Pris dans ce tourbillon, la petite Haïti semble se perdre et passe son temps à se chercher. Finalement, essoufflée, elle se confond en se retournant contre elle-même. L'élection, à la présidence de Jean-Bertrand Aristide le 16 décembre 1990, tout aussi son renversement sept mois plus tard par un coup d'état militaire, est tributaire de ces bouleversements mondiaux.

En prélude à cet épisode historique de nature externe et dans la foulée des violences orchestrées sur le plan interne, s'illustre, en premier lieu, le *rouleau compresseur* en 1986. De ce point de départ se sont détachées des entités constituant un réseau lexico-sémantique qui nomme et structure les interactions. Les *brigades de vigilance*, par exemple, se donnaient pour fonction sociale, la surveillance des quartiers dont surgiront plus tard les *comités de quartier* chargés du contrôle du bon fonctionnement des agglomérations urbaines. C'est aussi le moment au cours duquel fut institué le *Père-Lebrun* comme sanction contre les *chevaliers de nuit* qui tentaient de rançonner la population. L'opinion publique s'imaginait un adversaire à l'origine des ennuis qui serait les *zélés duvaliéristes macoutes*. Les organisations naissantes dites populaires se constituaient en groupuscules et s'appelaient *Veye yo* insinuant l'impérieux devoir de vigilance tourné autour de cellules de brigadiers nées de la défaillance de l'institution militaire chargée de la protection du territoire et de la sécurité nationale.

Le problème : l'ennemi commun est soupçonné d'être allié aux forces de l'ordre en s'organisant en une nouvelle milice informelle surnommée les *attachés*. De gré ou de force, cette

nouvelle milice assurera la continuité des formules répressives pendant toute la durée de la *transition vers la démocratie* pendant laquelle au moins quatre massacres (Fort-Dimanche, Jean-Rabel, ruelle Vaillant et Saint Jean Bosco) tournant autour de quatre cents morts¹¹⁶ et trois coups d'état militaires ont remplacé la tenue des élections prévues par l'agenda populaire.

Il n'était plus question de parler de démocratie. La violence n'étant pas le seul fléau qui frappe le territoire. Le chômage et ses corollaires : la faim, la pauvreté, la corruption, poussaient les populations à se révolter et à exprimer des *desiderata* jamais satisfaits. L'orientation des actions gouvernementales visait un affrontement entre les secteurs dominants de la société, ceux détenteurs de pouvoir et de privilèges du *statu quo* et ceux qui désiraient un changement de paradigme, par voie de conséquence, de leurs conditions de vie. Le pays est divisé entre regroupements identitaires perçus comme favorables au changement et, au contraire, comme réfractaires à toute idée de progrès.

Les élections de 1990 organisées par le gouvernement civil et provisoire d'Ertha Pascal trouillot et considérées comme libres et démocratiques à l'opposé de celles du 7 janvier 1988 qui élit Leslie Manigat au pouvoir, viennent élargir le fossé des antagonismes entre gauche progressiste et droite réactionnaire. Dans son discours d'investiture le 7 février 1991, l'élu du 16 décembre 1990, par une vaste coalition des secteurs revendicatifs (membres de partis politiques, organisations populaires, secteurs professionnels, groupes de pressions et autres institutions favorables au changement tel que le secteur populaire de l'Église) annonce qu'il va s'attaquer aux problèmes de la corruption, du trafic de drogue et du terrorisme (Aristide, 1992).

Cependant, son message distillait de la peur chez ceux qui se considéraient comme appartenant aux groupes privilégiés du pays. « Wòch nan dlo pral konn doulè wòch nan solèy »¹¹⁷, annonçait-il; puis, inscrivant son acte de parole dans une posture austinienne, en fait une action réelle au même moment de sa prestation, congédiant *manu militari*, six haut-gradés de

¹¹⁶ Le massacre de Jean Rabel, à lui seul comptait plus de trois cents morts.

¹¹⁷ Les riches doivent connaître la douleur des pauvres.

l'Armée. Six mois après, il organise le procès des Tontons macoutes impliqués dans une tentative de coup d'état visant le Palais national le 7 janvier 1991, soit un mois avant son installation officielle.

Le vote du projet lavalas tourné autour du slogan « Makout pa ladan l » a donc élargi le fossé entre les protagonistes qui s'affronteront encore une fois dans la nuit du 30 septembre 1991, six mois après l'arrivée au pouvoir du président lavalassien. La lutte est clairement tournée autour de groupes qui se rejettent mutuellement dans la perspective de se saisir du pouvoir.

Cet épisode est à la base du deuxième débarquement militaire en Haïti le 19 septembre 1994 en vue du rétablissement du président renversé, décision qui allait consacrer la victoire du clan lavalas sur ses adversaires du centre droit et de la droite. Les fondements du retour au pouvoir tournaient autour du rétablissement de la démocratie, c'est-à-dire, la responsabilité des pouvoirs établis de construire un climat social favorable à l'alternance politique et son corollaire, la tenue régulière d'élections libres et démocratiques, le respect des droits humains, etc. Il arrive que le retour d'Aristide au pouvoir ait donné lieu à de nouvelles locomotions sociales et, moins d'une année plus tard, des groupes armés allaient se reconstituer rappelant le temps des attachés.

Ainsi, dès 1996, Cité Soleil, le plus vaste bidonville du pays allait se transformer en un terrain d'affrontements entre gangs armés faisant des morts et des blessés par dizaines. L'opinion comprendra que c'était le retour, sous d'autres formes, des pratiques anciennes. Les groupes de bandits se feront appeler « Armée » en signe de leur caractère répressif. D'où l'amalgame des bandes dites « Armée rouge », « Armée cannibale », etc.

Le résultat aboutira en une déconvenue des secteurs ayant cru au changement de leur situation. La conviction que la route menant vers ce saut qualitatif dans la perspective du progrès social avec l'avènement du chef de file du mouvement populaire et adepte de la Théologie de la libération, s'est envolée. L'expression de ces attentes, de ces luttes et de la déception qui s'en suit est portée aux tribunes de partout par une presse avide d'information rendue accessible grâce à la liberté retrouvée trente ans après les combats menés et perdus.

Cette presse qui s'est subdivisée en autant de branches qu'il y avait de tendances politiques et idéologiques opposées, trouve un espace fertile et en profite pour se frayer le passage. Ceci a provoqué un éclatement discursif avec la possibilité pour chaque secteur de choisir en fonction de son penchant soit idéologique, soit en fonction d'intérêts économique ou politique. Ce sont les journaux de l'échiquier médiatique qui ont rendu possible la compréhension de cette opposition et, par voie de conséquence, la classification des divers discours qui circulent à l'intérieur de l'espace médiatico-social. D'où le fondement du travail réalisé dans la détermination de la mise en discours de la violence. Alors, aujourd'hui encore, y a-t-il lieu d'espérer?

En revenant sur ce pan de l'histoire récente d'Haïti encore d'actualité, il y a lieu de souligner que jusqu'à date, malgré certains efforts tels l'augmentation de l'effectif de la force de police, la multiplication des changements au niveau de la direction générale et des commissariats, la mise sur pied d'une école de formation et de préparation des cadres à l'Académie de Police nationale (ANP), et en dépit des déclarations publiques d'intention des responsables de la sécurité publique, et même des Chefs d'État qui se sont succédé, le signal d'un dénouement n'est pas encore clairement intercepté au niveau de l'opinion générale. Au lieu de changement, c'est une aggravation de la situation sécuritaire qu'il y a lieu de constater.

Cette perspective corrobore la tentative de synthèse de la situation initiée dans *HO* du 12 au 19 février 1992 : « De l'euphorie à la déconvenue, le peuple haïtien se retrouve dans le plus grand désarroi après la débâcle des Duvalier. » L'hebdomadaire, *HP* du 28 juillet au 2 août 2001, à partir de la succession des crises à l'université d'État d'Haïti, faisant le compte à rebours des événements, accepte que cet aboutissement soit une aggravation de la situation initiale.

Ce dualisme : attentes / insatisfaction, semble une constante dans l'histoire haïtienne. La répétition d'un destin aussi dramatique à travers l'histoire nationale constitue la toile de fond des événements marquants de la société haïtienne. Nous pouvons enfin, grâce à cette étude, clairement affirmer que les causes profondes de l'affrontement des groupes, des Partis politiques, et même des gangs armés demeurent la course vers le pouvoir manifestée à travers la corruption

(pour accumuler de la richesse), la fraude électorale (pour accaparer illégalement le pouvoir). D'où la tension permanente entre les détenteurs de pouvoirs politique et économique et l'opposition.

Au centre du phénomène : la presse qui apparaît comme critique de la société visiblement absorbée par la spirale, joue le triple rôle tantôt de victime lorsque ses membres subissent la violence (répression policière, colère de manifestants hostiles à un certain discours médiatique) ; elle est aussi témoin des faits (facteur qui développe chez le journaliste une capacité à interpréter les événements), elle est enfin la courroie de diffusion d'un discours sur les événements observés (possibilité d'adopter une position favorable ou défavorable aux protagonistes). Ce rapport à la violence implique le présupposé que quelque soit le positionnement d'un média dans le cadre de sa ligne éditoriale, l'enjeu est supporté par des intérêts qui peuvent être politique, économique ou idéologique quand ce ne sont pas les trois à la fois.

. En effet, la presse présente une relation de connivence et une relation polémique entre les détenteurs du pouvoir politique souvent peints comme des corrompus et des incompetents dont les actions, au lieu d'améliorer la situation du pays, l'aggrave ; de la bourgeoisie qualifiée par les détracteurs de *patripoche*¹¹⁸ dont l'unique obsession est d'accumuler de la richesse, et de la Communauté internationale perçue comme hypocrite et manipulatrice.

Cette presse devient ainsi, à son tour, la cible des protagonistes en quête de visibilité, ce sans quoi leur projet risque de s'anéantir. L'importance de la presse en tant que dispositif discursif repose sur sa capacité à mobiliser ou, au contraire, à démobiliser un certain public vers des actions qui doivent déterminer la réussite ou l'échec d'un projet. Cet atout intéresse les secteurs en conflit qui gravitent autour de cette opportunité pour en prendre, chacun à son tour, le contrôle. D'où le reflet des conflits sociaux au sein de corporations médiatiques divisées en autant d'espaces qu'il y a d'organisations sociales : gauche, droite et centre (droit ou gauche).

¹¹⁸ Mot-valise formé de patrie et de poche pour nommer ceux considérés comme tenant un discours patriotique mais agissant comme des opportunistes.

Des cinq médias étudiés, *HP* se classe plutôt à gauche par la radicalité de son discours anti-impérialiste (Américain, FMI, Banque mondiale), antibourgeois (bourgeoisie noire ou colorée et petite bourgeoisie), sa préférence pour le mouvement populaire qui élit J-BA au pouvoir en 1991. Benjamin Dupuy, le directeur de cette publication, est un ancien exilé des Duvalier qui a adhéré au discours aussi anti-américain et anti-impérialiste de J-BA, puis, à ses convictions politiques de départ (1991 à 1993). *HP* et son directeur se seront désolidarisés d'Aristide à cause des conditions de son retour au pouvoir appuyé par les Américains en 1994.

HO s'oriente, pour sa part, vers la droite, du fait que son discours s'oppose à celui de ses concurrents de gauche et est en appui à certains projets d'aide internationale au développement en faveur Haïti. Son appui politique au MIDH de Bazin, homme de droite considéré comme proche de la politique américaine envers Haïti lors du déroulement du processus électoral de 1990 renforce la perception générale de son appartenance au courant du libéralisme économique et politique. L'accession de son directeur Raymond Joseph au poste successif de Chargé d'Affaires et d'Ambassadeur d'Haïti à Washington respectivement en 1990 et en 2006 sont des preuves de son engagement dans la politique haïtienne à côté de son métier de journaliste.

HenM s'est positionné au centre-gauche par son choix discursif intermédiaire et son appui à l'équipe de René Préval, son discours mitoyen (mi-embourgeoisé, mi-populiste). Sans avoir occupé de fonction politique connue pendant la succession des pouvoirs entre 1986 et 2004, le directeur d'*HenM* a été un proche des présidents Jean-Bertrand Aristide et René Préval. Les deux quotidiens nationaux (*LM* et *LN*) se préoccupent, notamment pour *LN*, davantage du rapport à l'économie qu'à la politique. *LM* laisse à son concurrent le soin de s'occuper de l'actualité tout en privilégiant les analyses de fond qui lui permettent de dégager son projet éditorial tourné autour d'une vision patriotique libérale de la gouvernance. Ce journal plus à droite qu'à gauche est d'un discours très incisif à l'encontre des différents pouvoirs qui se sont succédé depuis les années 1990 jusqu'à la chute d'Aristide en février 2004. *LN*, quant à lui, essaie tant soit peu de primer l'information sur l'opinion et d'être le plus « objectif » possible.

Au niveau organisationnel, la configuration opposée des agrégats comme l'association des Médias indépendants (AMI) et l'Association nationale des médias haïtiens (ANMH), permet de comprendre que si la presse s'engage à informer son public, elle s'engage aussi face à un public déterminé, à des commanditaires y relatifs et à une production discursive conséquente. Ainsi, comme l'a compris Siblot (1997), en informant le public sur les événements en cours dans l'espace commun, la presse informe aussi sur ses forces et faiblesses, sur sa compétence linguistique et son choix éditorial, sur les valeurs qu'elle partage, etc.

Enfin, la présente thèse a permis tout au moins l'ouverture de nouvelles fenêtres sur le paradigme des violences en tant que phénomène humain en Haïti. Elle a d'abord aidé à l'identification de la dimension haïtienne de ce phénomène par l'actualisation de ses ressorts politique, anthropologique et culturel. Elle a ensuite permis de suivre la trajectoire mouvementée des différentes étapes de cette violence conduisant à déduire que, de la violence politique, la société haïtienne est passée à un niveau plus grave de politique de violence. Il s'agit d'une tendance à la systématisation des approches compliquant les rapports sociaux. Ayant touché la plaie du doigt, le résultat devrait conduire à une conscientisation visant la recherche de solution au problème.

Sur un plan plus concret, la thèse a aujourd'hui conduit à la proposition de la mise en place d'un projet de lexique sur la nomenclature de la violence haïtienne, mais surtout à la constitution d'un répertoire des cas de violence enregistrés afin de les rattacher au type dont ils relèvent, aux causes qui les provoquent et aux conséquences potentielles qu'elles pourraient engendrer à la victime et ses proches d'abord, à la société entière ensuite. Des décisions du Parlement haïtien visant à responsabiliser l'État au profit des victimes de l'insécurité criminelle dans le cadre d'un plan de dédommagement sont vivement suggérées. Ainsi, un projet de zonage devant identifier les foyers générateurs de ces crimes, en guise d'actions de prévention est aussi conseillé si les responsables veulent s'attaquer au phénomène des gangs, principal défi posé à l'État, la Société civile et à la Communauté internationale. Surtout, une stratégie efficace de communication de masse doit accompagner tout projet et tout plan viables de sécurité nationale.

La presse haïtienne, dotée des caractéristiques de son milieu, ne peut en surmonter les obstacles qu'en trouvant la meilleure formule d'adaptation. Parmi les obligations qui lui sont faites, elle doit satisfaire au besoin de son public ; elle semble y arriver par le biais de la polyphonie, stratégie de modulation discursive, qui permet l'accès au choix éditorial. Ainsi, malgré des lacunes constatées (absence d'une presse d'investigation, faible contenu distractif), le paysage parvient à se doter de médias doués de respect dont la longévité pour les deux quotidiens nationaux en est une évidence.

Grace à la diversité discursive par laquelle elle se caractérise, il est possible de trouver les explications sur les origines, les causes et les conséquences de la violence sans négliger la description de son déroulement, l'identification des acteurs impliqués, ne fut-ce que partiellement. Ainsi, cette thèse vient démontrer que la presse haïtienne est capable de présenter une explication, grâce à l'analyse du discours, du phénomène de la violence tant présente dans ses colonnes. Elle renseigne en même temps sur le fondement épistémologiquement objectif des principales causes de la déconvenue face au projet né de l'utopie démocratique initié à partir de 1986. Nous terminons le travail avec un commentaire tiré de *LN* du 11 août 1993 concernant l'évolution de la violence dans le pays:

On serait tenté de donner raison à Aimé Césaire qui disait dans ''La Tragédie du Roi Christophe'', avant l'indépendance, c'est l'Épopée, après, c'est la tragédie. On s'unit pour expulser le ou les colons, mais quand il s'agit de faire des actions ponctuelles pour engager le pays dans la voie du développement, c'est la pagaille. Chacun (clan, ethnie, groupuscules) veut sa part du gâteau. Et en définitive, il n'y a qu'un gagnant le ou les colons. Les parts du gâteau mal partagé sont transférés à Zurich, Frankfurt, Bruxelles, etc. Et le ballet continue jusqu'à la consommation totale.

La mise en scène du vécu des Républiques issues de l'esclavage, qu'il s'agisse de celles du continent africain, de l'Amérique latine ou des Caraïbes, laisse transparaître avec la plus grande évidence que les rapports sociopolitique, économique et culturel post-esclavagistes des peuples sont une continuité du train de vie imposé dans les colonies entre groupes opposés d'esclaves au profit du colon blanc. Les changements de mode de vie ne sont que superficiels et les dirigeants, tout en maintenant les dirigés dans le sous-développement et l'analphabétisme, inventent un

discours servant à détourner l'attention des victimes de leur situation. Un fond purement discursif basé sur la peur alimente la logique de prédation incarnant ces conditions où les nouveaux dirigeants deviennent de véritables maîtres avec le droit de vie ou de mort sur leurs citoyens, les soumettant à leur diktat suivant la représentation de l'esclave au sein du système colonial.

Par ces considérations thématiques, la présente thèse, sans prétention aucune d'avoir atteint le fond du sujet ici traité, vient ouvrir une fenêtre sur cette avenue pleine de perspectives pour la recherche. L'actualité au quotidien atteste amplement du besoin de continuer le travail d'exploration de ce phénomène qui poursuit, comme s'il s'agissait d'une fatalité, de manière inexorable, son chemin dans la société haïtienne d'aujourd'hui. Il y a lieu de creuser encore en profondeur afin de pouvoir apporter une réponse aux causes génératrices du phénomène complexe de la violence dans ses composantes historique, culturelle, géographique et démographique. La réflexion dégagée sur les causes avérées de ce problème générera et fécondera à coup sûr de nouvelles idées afin de faire avancer le débat sur la problématique de la désormais violence haïtienne.

BIBLIOGRAPHIE

ABRIC, Jean-Claude (dir.) [1994]1997. *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presse Universitaire de France.

ACACIA, Michel. 2017. *Race et couleur chez Jacques Roumain*. Port-au-Prince : C3 Édition.

ADAM, Jean-Michel & BONHOMME Marc. 1997. *L'argumentation publicitaire, rhétorique de l'éloge et de la persuasion*. Paris : Nathan.

ADAM, Jean-Michel. 2011. *La linguistique textuelle*. Paris : Armand Colin.

AGNÈS, Yves. 2008. *Manuel de journalisme, Écrire pour le journal*. Paris : La Découverte, Paris.

ALEXANDRE, Guy. 2001. *La question migratoire entre la République dominicaine et Haïti*. Santo Domingo : Impresos Vargas.

ALEXIS, Jacques Stephen. [1955] 1998. *Compère général soleil*. Port-au-Prince : Les éditions Fardin.

ALLENBACH, Marc, DANROC, Gilles et al. 2001. *Expériences non violentes en Haïti*. Paris : Karthala.

ALLETON, Viviane & MANIACZYK Jaroslaw et al. 2012. *Les origines de l'écriture*. Paris : Le Pommier.

ALIETTI, Carole et BERNHARDT, Alain. 2007. *L'humanité de l'homme : huit visions de l'être humain*. Montréal. Éditins Protagoras Élaeis.

AMEY, Patrick. 2002. « 'L'énonciation profane sur l'énergie nucléaire en Suisse. » in *Langage & Société*, N°. 100. pp. 81-106.

AMOSSY, Ruth, GALISSON Robert. 2010. *Argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin.

AMOSSY, Ruth. 2008. *Argumentation et analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires* : Université de Tel-Aviv.

AMOSSY, Ruth. 2018. *Une formule dans la guerre des mots, la délégitimation d'Israël Classiques*. Paris : Garnier.

ARENDT, Hannah. 2002. *Du mensonge à la violence*. Paris. Agora Pocket.

ARENDT, Hannah. 1963. « Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal ». URL : <<https://doi.org/10.2307/2146583>>. Consulté le 20 mai 2000.

ARENDT, Hannah. 1972. *La crise de la culture*. Paris: Gallimard.

ARISMA, Mick-Robert. 2012. *Presse écrite et langue française en Haïti*. Port-au-Prince : Nouvelle Lune.

ARISTIDE, Jean-Bertrand. 1992. *Théologie et politique*. Québec : CIDIHCA.

AUSTIN, John Searle. [1970] 2015. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.

AVRIL, Prosper. 2017. *26 avril 1986 : La tragédie devant le Fort Dimanche*. Port-au-Prince : L'Imprimeur S.A.

BACRY, Patrick. 1998. *Les figures de style*. Paris : Belin.

BAILLY, René. 1947. *Dictionnaire des synonymes de la langue française*. Paris : Larousse.

BAJEUX, Jean-Claude.1999. *Anthologie de la littérature créole haïtienne*. Port-au-Prince : Éditions Antilia.

- BAKHTINE, Michael. 1978. *Esthétique et théorie du roman*. Paris : Gallimard.
- BALLE, Francis. 2012. *Les médias*. Paris : Presse universitaire de France.
- BARTHÉLEMY, Gérard. 1989. *Le pays en dehors*. Paris : Imprimerie Henri Deschamps.
- BAZINET, Louis. 1990. *Le lecteur comme écrivain*. Québec : Novotexto.
- BEAUCHAMP, Colette. 1987. *Le silence des médias*. Québec : Remue-ménage.
- BÉDARD, Jean. 2008. *Le pouvoir ou la vie, repenser les enjeux de notre temps*. Québec : Fides.
- BELLE, Emmanuel, MEYER Alix et al. 2011. *Le pouvoir et sa représentation*. Royaume-Uni, États-Unis : Atlande.
- BELUNET, Robenson. 2012. *La France face à l'Occupation américaine d'Haïti*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- BENASAYAG, Miguel Diego Sztulwark. 2000. *Du contre-pouvoir*. Paris : La découverte.
- BENOÎT, Joachim. 2014. *Les racines du sous-développement d'Haïti*. Port-au-Prince : Les Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- BENVENISTE, Émile. 1974. *Problèmes de linguistique, Tome 2*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Émile. 1950. *La Phrase nominale. Reproduit dans Problèmes de linguistique générale, Tome I*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Émile. 1956. *La nature des pronoms : Reproduit dans problèmes de linguistique générale, Tome I*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Émile. 1974. *Problèmes de linguistique générale, 2*. Paris : Gallimard.

- BERGER, Peter & LUCKMANN Thomas. 2003. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.
- BLANCHET, Philippe. 1995. *La Pragmatique, D'Austin à Goffman*. Paris : Bertrand Lacoste.
- BONNARDOT, Martin Luc & DANROC, Gille. 1989. *La chute de la maison Duvalier, textes pour l'histoire*. Québec : Karthala/Cidihca,
- BORELLA, François. 1987. « Les voies de la démocratie : les règles et les acteurs. » in *Conjonction*, Revue Franco-haïtienne, N° 173, deuxième trimestre : Port-au-Prince. Le Natal.
- BOTERO, Gionanni. 2014. *De la raison d'État (1589-1598)*. Paris : Gallimard.
- BOURDIEU, Pierre & BOLTANSKI, Luc. 2009. *La production de l'idéologie dominante*. Paris : Éditions Raisons d'agir.
- BOURDIEU, Pierre. 1993. *La misère du monde*. Paris : Le Seuil.
- BOWET, Josiane, GARDIN, Bernard & LACOSTE, Michelet. 1995. *Discours en situation de travail*. In Langage, Les analyses du discours en France, No 17.
- BOYARD, James. 2021. *Haïti, le procès de l'insécurité : problèmes, méthodes et stratégies*. Port-au-Prince. C3 édition.
- BOYER, Henri. 1988. *L'écrit comme enjeu, principe description et principe d'écriture dans la communication sociale*, Didier.
- BRINTON, Crane, CHRISTOPHER John E. et WOLFF Robin, W. 1984. *History of civilization. Vol. II. 1668 to the present*. New Jersey: Prentice-Hall, Inc.
- BRODEUR, Jean-Paul. 2003. *Les visages de la police*. Montréal : Les presses de l'université de Montréal.
- BRUNETEAUX, Patrick. 1996. *Maintenir l'ordre*. Paris. Presses de Sciences Po.

BÜRGER, Peter. 1995. *La prose de la modernité*. Paris: Klincksieck.

BUSBY, Keith, HOUPPERMANS, Sjef (dir.). 1993. *Du lexique à la morphologie, du côté de chez Swann*. Paris.

BUTEAU, Pierre. 1993. « L'indigénisme », in *Conjonction* : avril-mai-juin, N° 198, p.19.

BUTEL, Paul. [2002]2007. *Histoire des Antilles françaises*. Paris : Perrin.

CAHIERS INTERNATIONAUX DE DE SOCIOLINGUISTIQUE. NOMMER LA SEGREGATION EN SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE, LES DIMENSIONS SOCIOESPATIALES DU PROCESSUS. No. 3, 2013. Paris : L'Harmattan.

CAHIERS INTERNATIONAUX DE SYMBOLISME. 2013. *Le non-dit*, N° 134-135-136.

CALVET, Louis-Jean. 2016. *Histoire de l'écriture*. Paris : Pluriel.

CAMILLERI, Carmel et al. 1990. *Stratégies identitaires*. Paris : Presses universitaires (1^{ère} Édition).

CARDINAL, Mario. 2005. *Il ne faut pas toujours croire les journalistes*. Québec : Bayard.

CASIMIR, Jean. 2001. *La culture opprimée*. Port-au-Prince : Médiatexte.

CASIMIR, Jean. 2009. *Haïti et ses élites, l'interminable dialogue de sourds*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

CAUNA Jacques. 1989. « Images et accueil de la Révolution française à Saint-Domingue », In *Conjonction*, N° 181. Port-au-Prince : Le Natal.

CEFAÏ, Daniel. 2015. *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. Paris : La Découverte, MAU\S\S.

CENATUS, Bérard, DOUAILLER, Stéphane et al. 2016. *Haïti de la dictature à la démocratie*. Montréal : Mémoire d'encrier.

CHABOT, Jacques. 2005. *Giambattista Vico, ou la raison du mythe*. Paris : Les écritures du Sud.

CHARAUDEAU, Patrick. 1983. *Langage et Discours*. Paris : Hachette.

CHARAUDEAU, Patrick. 2005. *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck Université.

CHARCONNET, Jean. 2003. *Analogie et logique naturelle* : Neuchatel : Peter Lang.

CHARRON, Jean & LEMIEUX, Jacques. 1999. *Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement. Les Études de communication publique. Cahier N° 14* : Université Laval.

CHARRON, Jean, LEMIEUX, Jacques & SAUVEUR, Florian. 1991. *Les journalistes, les médias et leurs sources*. Boucherville : Gaétan Morin.

CHAUDENSON, Robert (dir.). 1994. *Stratégie communicative au Mali*. Paris : Didier.

CHAUVIER, Stéphane. 2001. *Dire « Je », essai sur la subjectivité*. Paris : Vrin.

CHELEBOURG, Christian. 2000. *L'imaginaire littéraire, des archétypes à la poétique du sujet*. Paris : Nathan Université.

CHÉRY, André Vilaire. 2002. *Dictionnaire de l'évolution du vocabulaire français en Haïti*. Port-au-Prince : Édutex.

CHÉRY, Gérald. 2011. *Les communes haïtiennes et les défis de l'aménagement du territoire*, In Conjonction. Port-au-Prince : N° 223.

CHESNAIS, André. 1973. *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.

CHOMSKY, Noam & HERMAN, Edward. 2003. *La fabrique de l'opinion publique*. Paris : Le serpent à plume.

CHOMSKY, Noam. 2010. *Les stratégies de manipulation des masses*, In *Presenza*.

- CHOMSKY, Noam et MCCHENEY Robert. 2005. *Propagande, médias et démocratie*. Paris : Écosociété.
- CLAVEAU, Philippe. 2015. *Management de projets événementiels*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- CLORMÉUS, Lewis Ampidou. 2016. « Le militarisme au fondement de l'acceptabilité de l'arbitraire en Haïti au XIX^e siècle » *In* De la dictature à la démocratie. Port-au-Prince : Mémoire d'encrier.
- COÏANIZ, Alain. 2005. *Langages, cultures, identités, question de point de vue*. Paris : L'Harmattan.
- COLAS, Dominique. 1994. *Sociologie politique*. Paris : Presse Universitaire de France.
- COLIN, Smith. 1977. *Carlos, Portrait d'un terroriste, L'Air du Temps*. Paris : Gallimard.
- COMMUNICATION ET LANGAGE. 2007. « L'énonciation éditoriale en question », décembre, N° 154.
- COMPAGNON, Antoine. 2013. *Les cinq paradoxes de la modernité*. Paris : Seuil.
- CONFIANT, Raphaël. 1993. *Aimé Césaire, une traversée paradoxale du siècle*. Paris : Écriture.
- CONJUNCTION. 2013. *Presse en Haïti, passé et présent*, N° 25.
- CORMINBOEUF, Gilles & BÉGUELIN, Marie-José. 2011. *Du système linguistique aux actions langagières*. Paris : De Boeck, Duculot.
- CORNU, Daniel. 1994. *Journalisme et vérité, Pour une éthique de l'information, Labor et fides*. Genève.
- CORTES, Houadec & Lizan. 2008. *Introduction à l'œuvre sur la kavi*. Paris : Seuil trad. P. Caussat.

- COUTANCEAU, Roland & LEMITRE, Samuel. 2017. *La violence hors-norme*. Paris : Dunod.
- CRESSOT, Marcel. [1947]1963. *Le style et ses techniques*. Paris : Presse Universitaire de France.
- CROZIER, Michel & FRIEDBERG, Erhard. 1977. *L'acteur et le système*. Paris : Editions du Seuil.
- D'ALMEIDA, Nicole. 2007. *Société du jugement, essai sur les nouveaux pouvoirs de l'opinion*. Paris : Armand Colin.
- DACO, Pierre. 1973. *Les prodigieuses histoires de la psychologie moderne*. Paris : Marabout service.
- DADOUN, Roger. 1993. *La violence, essai sur l'homo violens*. Paris : Hatier.
- DAGONET, François. 2004. *Comment faire de la philosophie, La subjectivité*. Paris : Seuil.
- DALVIUS, Gérard. 1990. *Pourquoi une démocratie en Haïti ?* Port-au-Prince : Le Natal.
- DAMOISEAU, Robert. 2004. *Créole, Ecole, Rationalité in Chemins critiques*, octobre. Vol. V, N° 2.
- DANROC, Gilles & ROUSSIERE, Daniel. 1995. *La répression au quotidien en Haïti*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.
- DARGENT, Claude. 2011. *Sociologie des opinions*. Paris : Armand Colin.
- DE SAINT-PAUL, Marc-Aicardi. [1984]1989. *La politique africaine des États-Unis, mécanismes et conduites*. Manille : Nouveaux horizons.
- DEBRÉ, GUILLAUME. 2016. *Washington, comment l'argent a ruiné la démocratie américaine*. Paris : Fayard.
- DÉJEAN, Paul. 1987. *Prélude à la liberté, Panorama de la situation politique haïtienne après le 7 février 1986*. Port-au-Prince. Imprimerie Rodriguez.

- DEJOURS, Christophe. 2012. *Conjurer la violence*. Paris : Bibliothèque Payot.
- DELORME, Flückiger. 2003. *Perception et réalité une introduction à la psychologie des perceptions*. Bruxelles : De Boeck.
- DENAT, Céline & WOTLING Patrick. 2014. *Le monde, miroir de la langue*. Paris : Épure.
- DENDALE, Patrick & COLTIER, Daniel (dir.). 2011. *La prise en charge énonciative*. Paris : De Boeck, Duculot.
- DENIS, Benoit, CHIROUZE Yves & MUCHIELLI, Alex (dir.). 2005. *Théories et modèles de la communication persuasive*. Paris: Eska.
- DENNIS, Everette & MERRIL John C. 1984. *Basic issues in Mass communication*. New York: Macmillan publishing company.
- DESCOLA, Philippe. 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Éditions Gallimard.
- DESHOMMES, Fritz. 1992. *Vie chère et politique économique en Haïti*. Port-au-Prince : L'Imprimeur II.
- DESHOMMES, Fritz. 2006. *Haïti, la nation écartelée. Entre "plan américain" et projet national*. Port-au-Prince : Éditions Cahiers universitaires.
- DESINOR, A. Carlo. 1998. *Un siècle au quotidien*. Tome 1. Port-au-Prince : Imprimeur II.
- DÉTRIE, Catherine, SIBLOT, Paul & VERINE & Bertrand. 2001. *Termes et concepts pour l'analyse du discours*. Paris : Champion Honoré.
- DEUX SIÈCLES D'HISTOIRE ET DE CONSTITUTIONS HAÏTIENNES (1801-1987). 2011. Port-au-Prince. Les Éditions Fardin.
- DIALOGUE. 1984. N° du 25 décembre.

DIEDERICH, Bernard et Al BURT. 1986. *Duvalier et les Tontons macoutes*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

DIEDERICH, Bernard. 2013. *Le peuple des médias, Le prix du sang : Jean-Claude Duvalier 1971-1986, Tome II*, In Conjonction N° 225.

DIEDERICH, Bernard. 2014. *Fort Dimanche, la machine d'extermination*. Port-au-Prince.

DORION, Jacques & DUMAS, Jean. 2006. *Publicités à la carte, pour un choix stratégique des médias publicitaires*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

DORVILIER, Fritz. 1996. *La crise haïtienne du développement*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

DOUAILLER, Stéphane. 2016. « Mensonge et mémoire. » *In De la dictature à la démocratie*. Port-au-Prince : Mémoire d'encrier.

DOUAY, Catherine & ROULAND, Daniel (dir.). 2012. *L'interlocution comme paramètre*. Paris : Presses Universitaires de Rennes.

DUARTE, Isabel Margarita. (2013). « Le dit et le non-dit : chronique d'une démission annoncée (comment tout de même faire connaître le non-dit : un cas de manipulation journalistique) ». *in Cahiers internationaux de symbolisme. Le non-dit*. Union européenne : Université de Mons.

DUBIC, Robert. 1992. *Manuel Pratique de Terminologie*. Québec : Linguattech.

DUBOIS, Laurent (préface) *in* Casimir (2009). *Haïti et ses Élites : l'interminable dialogue de sourds*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

DUBRAY, Charles Albert. [1912] 1923. *Introductory philosophy*. New York: Longmans "Green and Co".

DUFRESNE, Marcel P. & SCHULTE, Henry H. 1979. *Pratique du journalisme*. Paris : Nouveaux horizons.

DUMONT, Pierre. 1986. *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* Paris : L'Harmattan.

DUMONT, Pierre. 1991. *Le Français Langue Africaine*. Paris : L'Harmattan.

DUPUY, Alex. 2007. *Jean-Bertrand Aristide, The Prophet and Power, the International Community and Haiti*. Rowman and Littlefield Publisher, Inc.

DUVALIER, Jean-Claude. 1979. *Discours et messages*. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

DUVERGER, Maurice. 1967. *Sociologie politique*. Paris : Presses universitaires de France.

ÉDOUARD, Roberson & CALIXTE, Fritz. 2016. *Le devoir d'insoumission, Regards croisés sur l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*. Canada : Presses de l'Université Laval.

ENRIQUEZ, Eugène (dir.). 2015. *L'arrogance, un mode de domination néolibérale*. Paris: Éditions in press.

ERIKSON, H. Erick. 1968. *Identity: Youth and crisis*. New York: Norton and Company, Inc.

ERMISSE, Gérard. 2004. *Gazette des archives, Déontologie, accès aux archives, terminologie, archives orales des archives*.

ÉTÉVENEVAUX, Jean. 2014. *Histoire de l'esclavage*. Paris : Feuillage.

ÉTIENNE, Sauveur Pierre. 2007. *Énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal / Mémoire d'Encrier Montréal.

FACETO, Jorge Eduardo. 1999. The most archaic form of repressing press freedom, *in: Impunity no more, unpunished crimes against journalists*. Florida. Interamerican Press Association.

FLUCKIGER, Delorme. 2003. *Perception et réalité, une introduction à la psychologie des perceptions*. Bruxelles : De Boeck.

FOUCAULT, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

FOUCHARD, Jean. 1988. *Regards sur le temps passé. Les marrons de la liberté*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

FOULIAR, Jérémy. 2017. *L'exclusion sociale*. Paris : Bréal.

FRAENKEL, Beatrice. 2007. « Actes d'écriture, quand écrire c'est faire ». *In Langage et société*, N° 121-122, septembre-décembre éditions de la Maison des sciences de l'homme.

FREMY, Dominique & Michèle. 1996. *Quid*. Paris : Robert Lafond.

FREUD, Sigmund. 1968. *Métopsychoanalyse*. Paris : Gallimard.

FROMM, Erick .1982. *Espoir et révolution*. Montréal : Éditions Élect.

FURSTENBERG, Franck. 1995. *Du côté des victimes : Un autre regard sur la délinquance*. Paris : L'Harmattan.

GABAUD, Pierre Simpson. 2018. *Manuel de Sociologie Politique, Analyse et Commentaires sur Politique et Société*. Port-au-Prince : Médiatexte « Collection CUREFC ».

GAILLARD, Roger. 1988. *Antoine Simon ou la modification*. Port-au-Prince : Imprimeur II.

GALBRAITH, John Kenneth. 1997. *Pour une société meilleure*. Paris : Seuil.

GATINEAU, Jean-Claude. 1980. *Dictionnaire juridique : Presse écrite, parlée, télévisée*. Paris : Daloz.

GAUCHET, Marcel. 2006. « Contre-pouvoir, méta-pouvoir, anti-pouvoir. » *In Le débat*. No. 138, Paris : Gallimard.

GAULMYN, Marie Madeleine. 1983. *Les verbes de communication dans la structuration du discours*. Thèse de doctorat. Université Paris VIII.

GILLES. 1991. « La mise en cause de l'objectivité journalistique ». *In : Communication. Information, Médias, Théories*, volume 12 N° 2, Automne. pp. 80-115.

- GAUVIN, Lise, Corlet. 1997. *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, Imprimeur SA,
- GILBERT, Myrtha. 2007. *La crise des valeurs dans la société haïtienne*. Port-au-Prince : Éditions (non portée).
- GILBERT, Paul. 2009. *Violence et compassion, essai sur l'authenticité d'être*. Paris : Le Procure.
- GLEASON, H., Andrew. 1969. *Introduction à la linguistique*. Paris : Sciences Humaines et Sociales.
- GLENN, D. Paige. 2005. *Non-violence, non-meurtre : Vers une science politique nouvelle*. Port-au-Prince : Imprimeur II.
- GOODY, Jack. 2017. *L'énonciation éditoriale en question, Communication & langages*, Armand Collin, N°. 154.
- GOVERNEMENT DE CONSENSUS ET DE SALUT PUBLIC. 2012. *Conséquences de l'embargo décrété par l'Organisation des États Américains contre la République d'Haïti*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.
- GOVAIN, Renauld. 2009. *Plurilinguisme, pratique du français et appropriation de connaissances en contexte universitaire en Haïti*. Thèse de doctorat, de l'Université Paris VIII.
- GOVAIN, Renauld. 2014. *Les emprunts du créole haïtien à l'anglais et à l'espagnol*. Paris : L'Harmattan.
- GOVAIN, Renauld. 2021. « De l'expression vernaculaire à l'élaboration scientifique : le créole haïtien à l'épreuve des représentations méta-épilinguistiques. » *In Contextes et didactiques*. En ligne : Presses universitaires des Antilles.
- GRAVET, Catherine & KOHLER, Héliane. 2013. *Le non-dit, Cahiers internationaux du symbolisme*. Belgique, N° 134-135-136.

GREIMAS, Algirda Julien (dir.). 1973. *Analyse structurale des textes*. Paris. *Maison Mame*.

GUILBERT, Thierry. 2015. « Leonarda, le Président et les médias. Communication politico-médiatiques et représentations identitaires des Roms. »

GURR, Ted Robert. 1980. *Why men rebel*. USA : Princeton Paper backs.

HAGÈGE Claude. 2000. *Halte à la mort des langues*. Paris : Éditions Édile Jacob.

HAITI – REPUBLIQUE DOMINICAINE : PROJETER L'AVENIR. 2015. Collection Débats. UNASUR.

HARCOURT, Bernard. 2019. *La société d'exposition, désir et désobéissance à l'ère numérique*. Paris : Seuil, P.

HAROCHE, Claudine, PECHEUX Michel & HENRY, Paul. 1971. *La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours*.

HECTOR, Cary & JADOTTE, Hérard. 1991. *Haïti et l'après-Duvalier*. Port-au-Prince : CIDIHCA/Henri Deschamps.

HEIDEGGER, Martin. 1994. *Écrits politiques*. Paris: Gallimard.

HEIDER, Fritz. 1958. *The psychology of Interpersonal Relations*. New York: John Wiley and sons, Inc.

HERMET Guy, BADIE Bertrand, et al. 1998. *Dictionnaire de la Science politique*. Paris: Armand Colin.

HESTER, L. Albert & TO J. Wai Lang. 1987. *Handbook for Third world journalists*, Georgia.

HICKS, C. Albert. 1946. *Blood in the street, the life and rule of Trujillo*. New York : Creative Age Press, Inc.

HODGSON, Godfrey. 2004. *De l'inégalité en Amérique*. Paris : Gallimard.

HOLTZER, Gisèle (dir.). 2004. *Voies vers le plurilinguisme*. Besançon : Presse universitaire de Franche-Comté.

HURBON, Laënnec. 2018. *Esclavage, religions et politique en Haïti*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

HURBON, Laënnec. 2003. *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle*. Paris : Karthala.

HURBON, Laënnec. 2016. « Les dictatures ou la suppression du politique. » *In De la dictature à la démocratie*. Port-au-Prince : Mémoire d'encrier.

HURBON, Laënnec. 1987. *Comprendre Haïti. Essai sur l'Etat, la nation, la culture*. Paris : Karthala.

HURWITZ, H. Léon. 1979. *Introduction To Politics*. Chicago: Nelson Hall.

JACOBSON, Roman. 1963. *Essais de linguistique générale*. Paris : Les éditions de minuit.

JACQUEMAIN Marc .2007. « Terrorisme, terroriste ». URL:<https://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2007_num_63_1_1794>. Consulté le 2 février 2020.

JACQUES, Le Bohec. 1997. *Les rapports presse-politique*. Paris : L'Harmattan.

JACQUES, Le Bohec. 2010. *Dictionnaire du journalisme et des médias*. Paris : Presse Universitaire de France.

JAN Verlin. 2014. « Haïti : État failli, État à (re)construire », Cahiers des Amériques latines [En ligne], 75 | 2014, mis en ligne le 03 septembre 2014, consulté le 27 août 2020 : <http://journals.openedition.org/cal/3093> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cal.3093>, consulté le 10.8.2020.

JEAN, Jean-Claude, MAESSCHALCK, Marc. 2000. *Transition politique en Haïti Radiographie du pouvoir Lavalas*. Paris : L'Harmattan.

JANSEN Silke & Gibu Lucia Romero. Verbal violence – a first approximation based on Latin American migrant's experiences in German Institutin.

(2001). JOERSZ, Alison C. 2015. *Sloganzation and the Political Pragmatics of Interdiscursivity: The Social Life of a Haitian Political Critique in Journal of Linguistic Anthropology*, 303-321.

JOHNSON, James William. [1971]1976. *Prose in practice, a rhetorical reader*. New York.

JOHSUA, Isaac. 2009. *La grande crise du XXIe siècle*. Paris : La découverte.

KAUFMANN, Laurence. 2002. « L'Opinion publique ou la sémantique de la normalité. » *In Langage et Société*, N° 100.

KOUROUMA, Ahmadou .1990. *Monnè, outrages et défis*. Paris. Seuil.

KRIEG-PLANQUE, Alice. [2005] 2009. *Le mot ethnie : Nommer autrui*. Cahiers de lexicologie, 87, 141-161.

KRIEG-PLANQUE, Alice. *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin, 2012

KRIEG-PLANQUE, Alice. 2009. *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.

KRYSTEVA, Julia. 1969. *Séméiotikè. Recherches pour une sémanalyse*. Paris : Seuil.

KRZYZANOWSKA, Anna, WOLOWSKA, Katarzyna. 2007. « Les émotions et les valeurs dans la communication 1. Découvrir l'univers de la langue ». *In Etudes de linguistique, littérature et arts* 16. Peter Lang éditions, Franckfurt am Mein.

KUPFERMAN, Lucien. 2004. *Le mot "de" domaines prépositionnels et domaines quantificationnels*. Paris : De Boeck « Du culot ».

L'Inter-association et la déontologie des professionnels de l'information. In : La Gazette des archives, No. 157. La déontologie (actes de la journée d'études de AAF, Paris, 31 janvier 19992, pp. 94-97). Consulté le 13 mars 2018.

LABOSSIÈRE, Carl. 1997. *Auto regards un passage obligé*. Port-au-Prince : Imprimeur II.

LAMIZET, Bernard. 2002. *Politique et identité*. Paris : Presses universitaires de France.

LAMIZET, Bernard. 2015. « Rhétorique de l'identité et discours identitaires. » In Arnaud Richard, Fred Hailon, et al. (dir.) *Les discours politiques identitaire dans les medias*. Paris : L'Harmattan.

LAMONDE, Yvans. 1997. *Revue d'histoire de l'Amérique française, Conscience coloniale et conscience internationale dans les écrits publics de Louis-Joseph Papineau (1815-1883)*.

LANGAGE & SOCIETE. 2002. No. 100, juin 2002. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.

LANGAGE & SOCIETE. 2003. No. 105, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, Centre national de la Recherche scientifique.

LAROCHE, Maximilien. 1987. *L'avènement de la littérature haïtienne*. Port-au-Prince : Éditions Mémoire.

LARRIVÉE, Pierre. 2008. *Représentations du sens lexical*. Paris : Larousse.

LASSWELL, Harold, SMITH, Bruce Lannes & CASEY, Ralph D. 1946. *Propaganda, Communication and Public Opinion*. Princeton : Princeton University Press.

LE BART, Christian. 1998. *Le discours politique*. Que sais-je ? Paris : PUF.

LEDEGEN, Gudrun. 2013. *CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLINGUISTIQUES, Nommer la ségrégation en sociolinguistique, les dimensions sociospatiales du processus*. Paris : L'Harmattan.

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE .2006. # 2, 2e Trimestre.

LÉGER, Jacques Nicolas Abel. 1983. *The Turbulent Republics*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.

LES CAHIERS DU CEDITEC, consulté le 25 septembre 2000.

LES GRANDS DICTIONNAIRES LAROUSSE, *Le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*.-2012, pp.175-176.

LEVINAS, Emmanuel. 1972. *Humanisme de l'autre homme*. Paris : Fata Margana.

LEVIVIER, Marc, PEREA François. 2012. *Écouter parler, entendre dire*. Paris : Le Sociographe.

LEVIVIER, Marc, PEREA, François. 2012. *Écouter parler, entendre dire* : Paris : Champ social.

LEWIS, Meriam. 1946. *Relief and social security*. Wiscousin: George Banta publishing Company.

LHÉRISSON, Justin. [1905] 2005. *La famille des Pitite Caille*. Port-au-Prince : Les éditions Fardin.

LOCKE, John. [1697] 2015. *Que faire des pauvres ?* Paris : Presse universitaire de France.

LORQUET, Joël. 2004. *Télé Haïti victime de la violence lavalassienne*. Port-au-Prince : Média-texte.

LUCIEN, Jean-Bernard. s.d. *Manuel des sciences de la communication collective*. Port-au-Prince : Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti : Ateliers Fardin.

MACLUHAN, Marshal.1968. *Pour comprendre les médias*. Paris : Seuil.

MADIOU, Thomas. 1991. *Histoire d'Haïti, Tome VIII 1843 – 1846*. Port-au-Prince : Éditions Henri Deschamps.

- MAINGUENEAU, Dominique (dir.).1965. *Les analyses du discours en France*. Paris : Langages, n° 117, Larousse.
- MAINGUENEAU, Dominique. 1996. *Les termes clefs de l'analyse du discours*. Paris : « Memo », Le Seuil.
- MAINGUENEAU, Dominique. 1999. *L'énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.
- MAINGUENEAU, Dominique. 2004. *Le discours littéraire, paratopie et scène d'énonciation*. Paris : Arman Colin.
- MAISONNEUVE, Danielle, LAMARCHE, Jean-François, ST-AMAND, Yves. 2003. *Les relations publiques dans une société en mouvance*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- MANICAS, Theodor, KRUGER, Eleanor. 1976. *Logic, the essentials*. New York: McGraw-Hill BookCompany.
- MARCELIN, Frédéric. 1976. *Thémistocles Épaminondas Labasterre*. Port-au-Prince : Les éditions Fardin.
- MARITAIN, Jacques. 2009. *La philosophie morale*. Paris : Salvator.
- MARTINEAU, Robert. 1998. « La théorie, une alliée incontournable », *In Vie Pédagogique*, Volume 108, septembre - octobre 1998.
- MARTINET, André. 1982. *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.
- MARZANO, Michela (dir.). 2011. *Dictionnaire de la violence*. Paris : Presse Universitaire de France.
- MCCARTHY, Pascale. 2008. *Bilinguisme, interculturel et ethnologie*. Paris.
- McCONNELL, POPE & JULIEN. 1983. *L'Économique*. Québec : Presse de Boulanger Inc.

- MDY, Francklin. 2016. « Dictature, appel de mémoire, demande de justice. » *In* De la dictature à la démocratie. Port-au-Prince. Mémoire d'encrier.
- MERRIL, John, DENNIS Everett. 1988. *Basic Issues in Mass Communication*. New York: Macmillan.
- MEYER, Michel. 2008. *Principia rhetorica, une théorie générale de l'argumentation*. Paris : Fayard.
- MILNER, Jean-Claude. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation, quantités, insultes, exclamations*. Paris : Seuil.
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES. 2009. « Vers une stratégie de lutte contre la pauvreté. Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.
- MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION. 1986. 1885-1985, [U]n siècle de Législation sur la presse et la communication en Haïti. Port-au-Prince.
- MOESCHLER, Jacques et AUCHLIN Antoine. 2009. *Introduction à la Linguistique Contemporaine*. Paris : Armand Colin,
- MOIRAND, Sophie. 1982. *Enseigner à communiquer en langue étrangère*. Paris : Hachette.
- MOISE, Claude MORGAN, Gareth. 1989. *Images de l'organisation*. Québec : Les presses de l'Université Laval.
- MOISE, Claude. 2015. *La question électorale, jeux de pouvoir, péripéties et enjeux démocratiques*. Montréal : CIDHICA.
- MOURIQUAND, Jacques. [1997] 2013. *L'écriture journalistique*. Paris : Presse Universitaire de France « Que sais-je ».
- MUCHIELLI, Alex. 1986. *Identité*. Paris : Presse universitaire de France « Que sais-je ? ».

MUCHIELLI, Alex. 2003. *Théorie systémique des communications, Principes et applications*. Paris : Éditions Armand Colin.

MUCHIELLY, Alex. 2006. *Étude des communications*. Paris : Armand Colin.

NAY, Olivier. 2017. *Histoire des idées politiques : la pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Armand Colin.

NEVEU, Franck. 2009. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.

NICOLAS, Loïc. 2007. *La force de la doxa, rhétorique de la décision et de la délibération*. Paris : L'Harmattan.

NIEBURG, Harold Leonard. 1969. *Political violence: The Behavioral Process*. New York: Martins.

NOUVELLE OPTIQUE. 1991. « Recherches haïtiennes et caribéennes », Vol. 14, octobre-décembre 1991.

OGRIZEK, Michel et GUILLERY Jean-Marie. 1997. *La Communication de crise*. Paris : PUF : « Que sais-je ? ».

OLLIVIER, Bruno. 2007. *Les sciences de la communication*. Paris: Armand Colin.

ORECCHIONI, C. Kerbrat. 2010. *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin, (4^{ème} Édition).

ORECCHIONI, C. Kerbrat. 2010. *Les interactions verbales, approches interactionnelles et structure des conversations*. Paris : Armand Colin.

Organisation du peuple en lutte (2004). Gérard Pierre-Charles, brochure funéraire distribuée par le parti.

PADOVANI, Flavia, RICHARDSON, Alan, TSOU, Jonathan Y. (2015). *Objectivity in science, new perspective from science and technology studies*, Springer, Suisse.

PAIGE D., Glenn. 2005. *Non-violence, non-meurtre : Vers une science politique nouvelle*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

PANOS CARAIBES-HAITI. 2006. *Femmes haïtiennes dans les médias. L'information n'a pas de genre*. Port-au-Prince : Bibliothèque nationale d'Haïti.

PARMER, J. Norman, FINKELSTEIN, Milton, et STEPHEN, JR. Robert M. 1978. *People and Progress a Global History*. Illinois : Ladlaw Brothers. Publishers.

PAUL, Edmond. [1882] 2015. *Les causes de nos malheurs*. Port-au-Prince : Éditions Fardin.

PECK, Raoul. 2010. Open éditions, La situation actuelle en Haïti est le résultat d'un immense jeu de quilles qui a maintenant cessé de faire sens, 27 | 2010 : Haïti : sortir de la dépendance humanitaire ?

PETITE ENCYCLOPÉDIE POLITIQUE. 1969. Paris : Éditions du Seuil.

PICARD, Dominique & MARC, Edmond. 2015. *Les conflits relationnels*. PUF: « Que sais-je? ».

PIEROG, H. Sophie, FERRARA, Angelo. 1971. *Approach to the medical care of the sick newborn, the C.V.* Saint-Louis: Mosby Company.

PIERRE, Berthiaume. [1981] 2015. *Le journal piégé ou l'art de trafiquer l'information*. Montréal : VLB Éditeur.

PIERRE Luc. 1995. *Éducation et enjeux socio-économiques*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

PIERRE-CHARLES, Gérard (dir.). 1987. *Los movimientos sociales en el Caribe*. Santo Domingo : Universidad Autonoma de Santo Domingo.

PIERRE-CHARLES, Gérard. 1969. *Radiographie d'une dictature*. Montréal : Nouvelle optique.

PIERRE-LOUIS, Michel Duvivier. 2016. « Justice et pauvreté. » *In* De la dictature à la démocratie. Port-au-Prince : Mémoire d'encrier.

PILLON, Véronique. 2003. Normes et déviance. Paris : Bréal.

PIROTTE, Gautier. 2007. *La notion de société civile*. Paris « Collection Repères ».

POMPILUS, Pradel. 1985. *Le problème linguistique haïtien*. Port-au-Prince : Fardin.

POMPILUS, Pradel. 1996. *Au service de l'enseignement national et de la jeunesse*. Port-au-Prince : Pégasus.

POUQUET, Jean. 1952. *Les Antilles Françaises*. Paris : Presse Universitaire de France.

PRICE-MARS, Jean. [1919] 2002. *La vocation de l'élite*. Port-au-Prince : Les Éditions Fardin.

PRICE-MARS, Jean. 1953. *La République d'Haïti et la République dominicaine*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

PRIETO, J. Luis. 1966. *Messages et Signaux*. Paris : Presse Universitaire de France.

PRINCE, S. Pierre. 2003. *Haïti : L'Etat de choc*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.

PROPPER, Karl. 1989. *La logique de la découverte scientifique*. Paris : Payot.

PROPP, Vladimir. 1965. *Morphologie du conte, Poétique*. Paris : Seuil.

PUREN, Christian, BERTOCCHINI Paola & COSTANZO, Edwige. 1998. *Se former en didactique des langues*. Paris : Ellipses.

RABATEL, Alain. 1993. « Les apports de l'analyse des discours médiatiques : de l'interprétation des données à la critique des pratiques discursives et sociales. » in Cairn international edition : En ligne. Consulté le 15 octobre 2022.

RASTIER, François .1997. *Défigements sémantiques en contexte, La locution entre langue et usages*. Paris : ENS Éditions.

RAWLS, John. 2003. *La justice comme équité, une reformulation de théorie de la justice*. Paris.

REBOUL, Olivier. 1975. *Le Slogan*. Paris : Éditions Complexe Bruxelles et Presses Universitaires de France.

RENAUT, Alain. 2011. *Quelle éthique pour nos démocraties ?* Paris : Buchet Chastel, Paris.

RENDU, Jean-Baptiste. 2011. *Tout savoir sur la démocratie*. Paris : Hatier.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN HAÏTI. S.d. *Bilan commun de pays*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.

RIBÉIRO, Camilla .2015. « La diversité comme trait identitaire institutionnalisé au Brésil. Circulation discursive des représentations », In Arnaud Richard, Fred Hailon, et al. (dir.) *Les discours politiques identitaire dans les médias*. Paris : L'Harmattan.

RICHARD, Arnaud & GOVAIN, Renauld. 2016. « Schibboleth, la langue comme arme de détection massive : 1937, massacre des Haïtiens. » In Lengas, revue de sociolinguistique.

RICHARD, Arnaud, HAILON Fred (dir.). 2015. *Les discours politiques identitaires dans les médias*. Paris: L'Harmattan.

RICHARSON, John E. 2007. *Analysing Newspapers, an approach from critical discourse analysis*. China : Palgrave Mcmillan.

RINGOOT, Roselyne & PHILIPPE-ROBERT, Demontrond (dir.). 2004). *L'analyse de discours*. Paris : Editions Apogée.

ROBERT, Jean-Michel. 2002. *Difficultés du français*. Paris : Hachette.

ROCK, Irvin. 2001. *La perception*. Paris : De Boeck Université.

ROUMAIN, Jacques. [1944] 2000. *Gouverneurs de la rosée*. Port-au-Prince. Les éditions Fardin.

- ROUPERT, C. E. 2011. *Histoire d'Haïti : La première République noire au Nouveau Monde*. Paris.
- ROUSSEAU, Jean Jacques. 1977. *Du contrat social*. Paris : Seuil.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques. 1965. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Gallimard.
- ROUSSIÈRE, Daniel, ROCHER, Jeanne, DANROC, Gilles. 1998. *Les élections du 29 novembre 1987. La démocratie ou la mort*. Commission Justice et Paix des Gonaïves. s.é
- SAINT-LOUIS, Vertus. 2008. *Mer et liberté Haïti (1492-1797)*. Port-au-Prince : Imprimeur II.
- SANDRÉ, Marion, HAILON, Fred & RICHARD, Arnaud. 2008. *Le discours politique identitaire face aux migrations*. Paris. Editura Universității din Oradea.
- SARFATI, Georges-Elia. 2009. *Éléments d'analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- SAUSSURE, Ferdinand de. 1972. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- SAUVAGE, Jérémie. 2003. « Développement langagier, chaos et interactions sociales. » In *Langage & société*, N° 105, pp. 85-96.
- SAUVAGEAU, Florian, LESAGE, Gilles & DE BONVILLE, Jean (dir.). 1980. *Dans les coulisses de l'information, les journalistes*. Québec : Éditions Québec Amérique.
- SCHOPENHAUER, Arthur. 1830. *L'Art d'avoir toujours raison*, s.l : s.é.
- SCHOTT-BOUGET, Véronique. 1994. *Approche de la Linguistique*. Paris : Nathan Université.
- SEARLE, John Rogers. 1962. *Les actes de langage (traduction)*. Paris : L'Harmattan.
- SEARLE John Rogers. *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann.

SEITENFUS, Ricardo. 2015. *L'échec de l'aide internationale à Haïti, dilemmes et égarements*. Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

SEN, Amartya. 2007. *Identité et violence*. Paris : Odile Jacob.

SIBLOT Paul. 1977. *Nomination et production de sens : le praxème, Langage*. 31^{ème} année, N^o. 127, langage.

SIBLOT, Paul, DETRIE, Catherine & VERINE, B. 2001. *Termes et concepts pour l'analyse du discours : Une approche praxématique*. Paris : Honoré Champion.

SOLAL, Philippe, GATINEAU, Jean-Claude. 1980. *Dictionnaire juridique de la presse écrite, parlée, télévisée*. Paris : Dalloz.

SOMDAH, Marie-Ange. 2003. *Identité post-coloniale et discours dans les cultures francophones*. Paris : L'Harmattan, Vol.1.

SOUCHIER Emmanuel. (2007). « Formes et pouvoirs de l'énonciation éditoriale. » in *Communication et langages* No. 154. Paris : Armand Colin.

SOUFFRANT, Claude. 1995. *Sociologie prospective d'Haïti*. Québec : CIDIHCA.

SOUKAR, Michel. 2015. *Discours et proclamations dans l'histoire d'Haïti*. Port-au-Prince : C3 Editions.

SPERBER, Dan & WILSON Deirdre. [1986] 1989. *La pertinence*. Paris: Minuit.

STAUBER, John & RAMPTON, Shelton. 2004. *Mensonge, Lobby, Mediacom ou L'industrie du mensonge : lobbying, communication, publicité & médias*. Marseille : AçonE.

STRENTZ, Herbert. 1978. *De source bien informée : l'enquête journalistique, (traduction)*. Iowa : Nouveaux horizons.

TAMIC, Philippe (dir.). 2011. *Tout savoir sur la démocratie*. Italie : Haite.

- TARDE, Gabriel. 1989. *L'opinion et la foule*. Paris : Presse Universitaire de France.
- TASSIN, Étienne (2016). « Dire la violence : de la dictature à la démocratie. » *In* De la dictature à la démocratie. Port-au-Prince : Mémoire d'encrier.
- TAUBIRA, Christiane. (2006). *Codes noirs, de l'esclavage aux abolitions*. Paris : Dalloz.
- TCHACKOTINE, Serge. [1949] 2012. *Le viol des foules par la propagande politique*. Paris : Gallimard.
- The New York review of books, Octobre 1983, p. 77, *In* De la traduction et des transferts culturels. Paris : L'Harmattan, 2007.
- TERRIEN, Jean-Marie, PRUVOST, Philippe-André & CONSTANT, Yves. 1989. *Ethique politique liberté et pouvoir*. Québec : Gaétan Morin.
- TINDER, Glenn. 1986. *Political thinking, the perennial questions*. Boston : Little Brown and Company.
- TIRVASSEN, Rada. 2014. *Créolisation, plurilinguismes et dynamiques sociales*. Paris : L'Harmattan.
- TODOROV, Svetan & BAKHTINE, Mikhaïl. 1987. *Le principe dialogique*. Paris : Le Seuil.
- TOEFLER Alvin. 1970. *Le choc du futur*. Paris : Denoel.
- TOURAINÉ, Alain. 1984. *Pour la sociologie*. Paris : Points.
- TOURAINÉ, Alain. 2005. *Un nouveau paradigme*. Paris : Fayard.
- TOUSSAINT, Hérold. 2003. *Psychanalyse sociale, religion et politique : lire Erich Fromm en Haïti*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.
- VANOYE, Francis. 1990. *Expression et communication*. Paris : Armand Colin.

VENANT, Fabienne (2008). « Représentation géométrique et calcul dynamique du sens lexical: application à la polysémie du *livre*. » in, *Langages*, No. 172, décembre 2008. Pierre Larrivé et al (dir.)

VERLIN, Jan. 2014. « Haïti : État failli, État à (re)construire », In *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 75, mis en ligne le 03 septembre 2014, consulté le 27 août 2020. URL :

VERNET, Pierre. 2001. *Analyse du roman analys woman Eritye Vilokan de Pierre Michel Chéry*. Port-au-Prince : L'Imprimeur II.

VICTOR, Jean André (dir.). 1992. *Le Livre blanc sur l'embargo*. Port-au-Prince : Henri Deschamps.

VIE PEDAGOGIQUE. 1998. « La pratique pédagogique et ses fondements : La théorie une alliée nécessaire », N° 108, septembre-octobre 1998.

VOLTAIRE, Frantz. 2013. « Une brève histoire de la presse haïtienne de la diaspora », In *Conjonction*, revue franco-haïtienne de l'Institut français en Haïti, N° 225.

WALTER, Henriette. 2000. *Le Français d'ici, de là, de là-bas*. Paris : Tropics.

WEBER, Max. 1959. *Le savant et le politique*. Paris : Librairie Plon.

WEBER, Max. 2014. *La domination*. Paris : La découverte.

WIEVIORKA, Michel. 1999. *La Violence en France*. Paris: Seuil.

WILCE, James. 2009. *Language and emotion*. Cambridge: Cambridge University Press.

WUILLÈME, Bernard. 2007. *Les radios internationales*. Paris : Éditions Ellipses.

ZÉPHYR, Lemète. (2004). « Pwoblèm mo ak pawòl Ayisyen ki fè gwo klas chwazi lè yo sèvi ak kreyòl nan estil fòmèl », Mémoire de licence, Faculté de Linguistique Appliquée, UEH.

SITOGRAPHIE

<http://journals.openedition.org/cal/3093> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cal.3093>. Consulté le 10 août 2020.

<http://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Violence04/timsit-berthier.pdf>. Lu le 23 avril 2017.

<http://www.afscet.asso.fr/resSystemica/Violence04/timsit-berthier.pdf>. Consulté le 30 septembre 1999.

http://www.collectif-irs.org/collectif-irs.org/adminftp/pardelalecapital-les%20textes/pdf_Hannah_Arendt_ou_la_banalite_du_mal.pdf. Consulté le 10 janvier 2022.

<http://www.gralon.net./index.htm>; <http://www.cain.info/>. Consulté le 12 mars 2019.

<http://www.lcp.cnrs.fr/> communication et politique-CHARAUDAU Patrick, consulté le 6 décembre 2017.

<http://www.persee.fr/doc/> le discours d'information médiatique. Consulté le 6 décembre 2017.

<http://www.persee.fr/doc/> la statistique lexicale. Consulté 21 décembre 2017.

http://www.toupie.org/Dictionnaire/Presse_ecrite.htmIntroduction.

<https://maghaiti.net/editorial-que-la-presse-haitienne-redresse-la-barre/> Consulté le 29 janvier 1999.

<https://maghaiti.net/editorial-que-la-presse-haitienne-redresse-la-barre/> Consulté le 29 janvier 1999.

<https://www.bing.com/search?q=place+du+français++dans+le+monde&FORM=EDGEND>

<https://www.bing.com/videos/search?q=Mounin+Georges+Les+sons+du+langage&&view=detail&mid=410918EBF9F9FF71A51C410918EBF9F9FF71A51C&rvsmid=9956C59423E598BD0F309956C59423E598BD0F30&FORM=VDQVAP>, lu le 12 février 2017.

<https://www.bulletinhistoirepolitique.org/> « La construction identitaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2007) ». Consulté le 4 décembre 2017.

<https://www.decitre.fr/livres/manuel-de-journalisme-9782707143938.html>. Consulté le 13 mars 2018.

<https://www.devoir-de-philosophie.com/dissertation-etat-origine-violence-17985.html>. Consulté le 9 octobre 2000.

<https://www.haitilibre.com/> Résultats définitifs- président 1er tour. Consulté le 3 décembre 2017.

<https://www.haitilibre.com/article-12043-haiti-social-on-se-suicide-moins-en-haiti-qu-en-republique-dominicaine.html>. Consulté le 21 décembre 1999.

<https://www.ibenta.com/fr/blog/> Analyse des discours politiques. Consulté le 4 avril 2018.

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/m%C3%A9diologie/183964>. Consulté le 2 mars 2020.

https://www.lemonde.fr/archives/article/1987/11/25/haiti-avant-le-scrution-du-29-novembre-les-candidats-a-la-presidence-battent-la-campagne_4079604_1819218.html lu le 5 mai 2017. Consulté le 2 mars 2020.

<https://www.patrick-charaudeau.com/> A quoi sert l'analyse de discours. Consulté le 5 avril 2018.

<https://www.thpanorama.com/blog/cultura-general/los-16-tipos-de-peridicos-y-sus-caractersticas.html>. Consulté le 23 janvier 2000.

<https://www.google.ht/search?q=violence+politique&oq=violence+politique&aqs=chrome..69i57j66356j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8>. Consulté le 13 juin 2018.

<https://www.google.ht/search?q=violence+politique&oq=violence+politique&aqs=chrome..69i57.66356j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8>. Consulté le 2 février 2020.

PAUL, Wilkenson (2018). *The origins of violence*.
<https://www.bing.com/search?q=paul+wilkenson%3A+%C3%A9cchelle+de+la+violence&form=EDGEAR&q=PF&cvid=bcd816db4e6c4b44b679e92ec9b1f67e&cc=US&setlang=en-US>.

<https://www.google.com/search?q=repr%C3%A9sente+1%E2%80%99ensemble+des+choix+et+d%C3%A9cisions+r%C3%A9dactionnelles+dans+le+traitement+de+1%E2%80%99information&oq=repr%C3%A9sente+1%E2%80%99ensemble+des+choix+et+d%C3%A9cisions+r%C3%A9dactionnelles+dans+le+traitement+de+1%E2%80%99information&aqs=chrome..69i57.4800j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8>).

ANNEXES

Pêle-mêlement

Par Fanfan Latulipe

Preyidan, pa di m'pat di ou...

C'est le vendredi 18 mai. Le *preyidan* Jera Gougoug est en plume de paon. Il a le cœur bleu et rouge de patriotisme, mais le cerveau est noir et rouge de pensées macoutardes visant au rétablissement de l'Armée. Depuis neuf heures du matin, il est rayonnant, vibrant, palpitant, *anpenpan*. A l'arcade-des-haies, en sa résidence des quatre cents coups où il siège, pour la circonstance, il n'arrête pas de recevoir des brassées de délégations venues de partout et de nulle part lui offrir des vœux de grand bonheur national à l'occasion de la fête du drapeau. Dans son fauteuil bourré (de frustrations), il se tient droit, raide, guindé, chemisé, vestonné, colleté, craveté, boutonné, amidonné, empesé, peigne-pommade, eau-de-cogné, bien sanglé dans un complet gris cendre. Il porte des souliers gris souris, des chaussettes gris perle, une chemise gris plomb et une cravate gris fer. Les cheveux sont gris (« comme un syllabaire »), un gris éthylique. M'pap di pase sa. Bref, tout est gris sauf...la substance. Et Eugene Delacroix avait bien raison de dire que « l'ennui de toute peinture est le gris ».

En ce jour glorieux de l'anniversaire de la création de notre bleu et rouge grand-dessalinien, Monsieur le preyidan reçoit. Les délégations affluent par grappes, paquets, bandes et piles. Elles viennent de plusieurs pays, régions et territoires : Nanguinen, Pays-Sans-Chapeau, Pays-des-Espoirs-Galvaudés, Zil Tik, la République Populaire des Gros Bakas, la République [Insulaire des Petits Bakas, l'Autruche, la Côte-sans-Ivoire, la Côte d'Adam, les Seins d'Eve, la République des Mongols Unis, Sainte Cécile-Ousémanman-Nou, le Cap-de-Peu-d'Espérance, les grandes îles Caïman, les petites îles Mabouya, Tombouctoutou, Trou Coucou, la Macédoine aux Fruits, l'île Maurice-Sixto, la Fédération des Malaisés, le Tchak, la principauté des

Madivines, les Etats-Zizi, les Etats-zèzè, le Congo-Lazil-O, le Haut Yanvalou, le Bas Petro, la Terre des Andouilles, les îles kaléwès l'Archipel des Sans-Manman, l'Union des Républiques Sans un Sou (l'URSS), l'Empire des Blengbendeng du Levant et le Royaume Uni des Sanpwèl du Couchant, pour ne citer que ceux-là.

Il est midi passé. D'avoir serre tant de mains, et d'avoir tant travaillé, le *preyidan* est exténué. Pour une fois, il a pu avoir une journée bien remplie, et il a faim. Il fait signe à son secrétaire particulier de faire chercher Laïza, sa gouvernante. Laïza gouverne les hauts lieux gastro-intestinaux du *preyidan* quand celui-ci a faim. Elle a pour assistante sa fille Benita, tellement belle et jolie qu'on lui avait donné le surnom de Fleur-de-Paris. S'amène Laïza qui, dans un français approximatif, demande : « vous êtes-vous des manger maintenant, *preyidan* ? ». Le premier mandataire du quartier Pont-Morinois, un fossile de l'avant-7 février 86, un dinosaure francolâtre, guindé on ne peut plus, s'indigne de ce « français marron » laïzais : « Dites donc, Laïza, on voit bien que vous n'aviez pas vos Zumanités, vous devriez dire : monsieur le président mangerait-il maintenant ? Ou bien, monsieur le président est-il d'humeur à déjeuner ? franchement, laïza, vous manquez de forme. »

Laïza ne se laisse pas démonter par la guindance préyidantielle. Elle répond du tac au tac, et même du tic au tac : « *preyidan*, avec tout le respèr que je vous dois, *m'anfòm*, et même je vous ai parfois surpris à observer carrément mes rondeurs. Vous n'êtes pas *grangou* du tout, autrement *se pa franse-m pou ou ta okipe kritike*. D'ailleurs, je ne suis pas bien payé. *Peye-m, m'a pale franse*. » Gougoug bat en retraite : « mais non, Laïza, je ne voulais pas vous humilier », dit le *preyidan* dont l'angélus biologique a déjà sonné les coups de la faim. Laïza *oun ti jan nève* : « En fait, que voulez-vous de manger maintenant ? Gougoug pousse un gros soupir, car tout *franse se franse, men grangou pa ladan-l*. Il dit, toujours raide et guindé : aujourd'hui, lundi, je mangerais bien de dinde fut assaisonnée, et dinde épicée mangea le *preyidan*.

Le mardi, le même manège recommence, le président s'exprimant toujours dans un français rassis et sec, Laïza exhibant son créole frais et juteux : *Sa preyidan ap manje jodi a ?* ce que le président compte manger ce mardi ? I mangerait du dindon fut cuit à la sauce tilaïza, et

dindon saucé bouffa le *preyidan*. Le mercredi, revient Laïza qui entre temps a rafistolé quelques mots de français : *preyidan*, vous êtes-vous de déjeuner des dindons aujourd'hui ? Non, répond le septuagénaire, arborant une moue dindonne, je voudrais que vous me prépariez du dindonneau. Volaille à l'ail poivré fut préparée au gout du *preyidan* qui de dindonneau aillé-poivré se régala.

Déjà jeudi. C'est aussi midi. Entre Laïza dans les appartements du *preyidan* qui se balance dans un rocking-chair. A la fois guillerette et taquine, Zaza lance, imperturbable : le *preyidan* dindonne-t-il ou bien dodine-t-il aujourd'hui ? Ni l'un ni l'autre. Ni dinde, ni dindet, ni dindette, ni dindon, dindonne, ni dindonneau, répond l'homme d'Etat dindonnard, *ban-m kodenn pito*. *Kodenn* cuit au four fut donc servi. Mais Laïza n'avait pas manqué de remarquer la présence de pas mal de convergents resquilleurs et *akrèk* a la table préyidantielle. Ils venaient tout juste pour remplir leur panse aux de l'IRI, mais tous, en s'en allant, faisaient des gorges chaudes du septuagénaire : « marionnette *fransadò* encombrante, *popetwèl* baveux et bavard... septuagénaire canaille... ». Et tant d'autres amabilites de la sorte. Aussi, quand vint vendredi, Laïza se fit fort d'aviser son maître : soyez « précautionné », *preyidan*, craignez vos « amis » *konvèjan*, resquilleurs et *aloufa*. Je vous assure, *yo tout se lawon gòch ti zòrèy*. Je soupçonne fort bientôt ils vous mangeront dindonnement à une sauce piquante K-plumante, et vous serez, comme en 87, le dindon de la farce. ***Preyidan, pa di m'pat di ou...***

Annexe No 2

Promulgation des décrets sur le fonctionnement des partis politiques et sur la presse

Le Moniteur No.61 du jeudi 31 juillet 1986, comporte le texte des décrets relatifs l'un au fonctionnement des partis politiques et l'autre à la presse. Nous publions intégralement le texte de ces deux décrets pour l'information de nos lecteurs.

Le décret sur la presse

Considérant que les délits de presse sont des délits de droit commun relevant des tribunaux ordinaires ;

Considérant qu'il convient de rapporter le décret du 31 mars 1980 sur la presse et de le remplacer par une législation plus conforme aux normes démocratiques en cours ;

Sur le rapport des ministres de la justice, de l'information et de la coordination ;

Et après délibération en conseil des ministres ;

DECRETE

CHAPITRE 1

DE LA PRESSE, DES OEGANES ET ENTREPRISES DE PRESSE

Article 1.- Sont groupés sous la rubriques de la presse :

1) Le journal ou tout autre imprimé périodique

- 2) La radiodiffusion et la télévision telles que définies au chapitre IV du décret du 12 octobre 1977 sur la radiodiffusion ;
- 3) Les agences de presse.

Article 2.- Tout Haïtien est libre de s'adonner à chacune des activités susmentionnées.

Article 3.- L'exercice de cette activité reste subordonné aux dispositions du présent décret, aux lois sur la profession commerciale, sur la propriété littéraire, sur la radiodiffusion et la télévision.

Article 4.- La création d'un organe ou d'une entreprise de presse est soumise à une déclaration préalable qui doit être adressée au ministère de l'information et de la coordination, aux archives nationale et à la bibliothèque nationale pour le dépôt légal.

Article 5.- Un média peut exister seul et jouir de la plénitude des prérogatives accordés aux entreprises de presse, à l'exclusion des avantages propres aux entreprises commerciales.

Le fonctionnement des médias d'Etat ou entreprise de presse d'Etat est régi par leur loi organique, la législation courante en matière de presse, et la loi sur la fonction publique.

Article 6.- Tout imprimé rendu public doit mentionner sur chaque numéro le nom et l'adresse de l'imprimeur, le nom du gérant responsable et faire l'objet d'un dépôt de deux exemplaires au ministère de l'information et de la coordination à Port-au-Prince ; ou aux bureaux régionaux de ce ministère en province. Dans le cas de la radiodiffusion et de la télévision, l'indicatif est répété au début de chaque heure, au début et à la fin de chaque bulletin de nouvelles. En outre, la source des informations diffusées aux cours des bulletins de nouvelles devra être mentionnée.

Article 7.- La création d'une entreprise de presse audiovisuelle est soumise à une déclaration préalable qui doit être adressée au ministère des travaux publics, transports et communications et au ministère de la justice ;

Cette déclaration indiquera le nom de l'organe de presse, son indicatif, son adresse, le nom du propriétaire ou celui du gérant responsable.

Article 9.- Un journaliste étranger désireux d'exercer sa profession en Haïti doit, sans préjudice des autres conditions prévues par la loi, solliciter du ministère de l'information et de la coordination sur présentation de sa carte de journaliste, une carte d'accréditation valable pour la durée de son séjour sur le territoire national. Cette carte sera renouvelable conformément à l'article 8 si le séjour excède une (1) année.

Article 10.- seules peuvent prévaloir auprès des autorités administratives nationales de la qualité de journaliste, les personnes titulaires d'une carte d'identité professionnelle.

Cette carte est délivrée par le ministère de l'information et de la coordination, après le dépôt des pièces suivantes :

Acte de naissance

Certificat de fin d'études secondaires (2eme partie)

Diplôme Universitaire ou équivalent

Carte d'identification de journaliste délivrée par un organe ou entreprise de presse légalement enregistrés

Récépissé de la direction générale des impôts pour la patente requise

Article 11.- Jouissent de la qualité de journalistes professionnels :

Les rédacteurs d'organe de presse

Les annonceurs de stations de radiodiffusion

Les présentateurs de la télévision

Les cameramen, les photographes travaillant pour un organe de presse, les documentalistes, les chroniqueurs.

Les collaborateurs directs de la rédaction, les rédacteurs-traducteurs, les sténographes -rédacteurs, les rédacteurs réviseurs, les reporters-dessinateurs, les reporters-photographes.

Les journalistes indépendants, c'est-à-dire tout rédacteur lié, par un simple contrat de travail tacite ou écrit de fourniture d'article à un ou plusieurs organes de presse haïtiens ou étrangers, à l'exclusion des Gérants Responsables et des Rédacteurs en Chef.

Article 12.- Tout Gérant Responsable d'un organe de Presse doit être de nationalité haïtienne et jouir de ses droits civils et politiques.

Article 13.- Toute publication d'un texte non signé engage la responsabilité civile et pénale du Gérant Responsable.

Article 14.- Toute entreprise de Presse ou organe de Presse a droit à une réduction de 50% du tarif normal pour l'envoi de son courrier par la poste et pour les communications sur le territoire national.

CHAPITRE 3

DES DELITS DE PRESSE

Article 15.- La liberté d'expression, sous quelque forme qu'elle s'exerce, est garantie. Néanmoins, elle peut faire l'objet de restrictions dans les cas suivants ;

- a) Etat de guerre déclarée
- b) Etat de siège

Article 16.- Sont considérés comme délits de presse le fait :

- 1) De publier les actes d'accusation et de procédure, les commentaires tendant, avant une décision de justice, à influencer les témoins, les jurés et les juges ;
- 2) D'ouvrir et d'annoncer publiquement des souscriptions pour le paiement des condamnations judiciaires en matière correctionnelle et criminelle ;

- 3) D'obtenir par des moyens frauduleux la carte d'identité professionnelle de journaliste ;
- 4) De faire des menaces de morts par voie de presse ;
- 5) De publier tout document de nature à porter atteinte à la morale de l'enfance et de la jeunesse ;
- 6) De changer le titre d'un ouvrage interdit en vue de publication ;

Article 17.- Aucun délit de presse ne peut être assimilé, pour quelque raison que ce soit, a un délit politique, les délits de presse relevant naturellement des tribunaux de droit commun.

Article 18.- Il y a délit de presse lorsqu'un texte imprimé, ou une émission de radio ou de télévision, porte atteinte aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Article 19.- Toute personne physique ou morale mise en cause dans un organe de presse et qui s'estime être l'objet d'une diffamation peut exercer le droit de réponse/poursuivre en justice l'auteur de l'article incriminé ou l'organe dans lequel a paru cet article.

Annexe No 3

LN du LN 9 mai 2001.

Des entrepreneurs et hommes d'affaires dans le collimateur des « zenglendo »

Haïti fait l'expérience d'une nouvelle facette de l'insécurité : les enlèvements.

Visant particulièrement des hommes d'affaires et des entrepreneurs, installés en Haïti, ces cas d'enlèvements se réalisent à un rythme alarmant dans le quotidien de la population. « Un millions de dollars US » réclamés par des « zenglendo ». Marc Ashton, homme d'affaires américains, copropriétaire de la Inauto SA, compagnie de vente de voiture de la marque japonaise Toyota. Kidnappé le 5 avril 2001 tout près de sa résidence à Canapé par cinq individus qui ont réclamé un million de dollars à sa famille.

Marc Ashton a réussi à tromper la vigilance de ses ravisseurs et s'est échappé dans la soirée du 5 avril. Il a depuis laissé le pays. Un tenancier de borlette, propriétaire de Chez Polo, a été à son tour enlevé sur la route de Delmas par des individus circulant à bord d'un véhicule de police (un pick up double cabine 114). Ces derniers faisaient mine d'opérer des fouilles de voiture, il a été relâché contre rançon. Le lundi 30 avril, des individus armés ont enlevé un homme d'affaires arabes et son épouse. Ils ont été libérés par la suite, on n'a pas plus de détail.

Jonas Guillaume, le président-directeur général de Computer World, a été enlevé à Pétionville dans la journée du mardi 1^{er} mai par des individus armés qui ont également volé sa voiture. Les « zenglendo » ont réclamé un million de dollars, la famille de M. Guillaume a du verser 60 mille dollars aux ravisseurs pour le revoir après quatre jours de détention. Il s'est dit traumatisé et a avoué son intention de quitter le pays.

Un Ivoirien et son chauffeur ont été enlevés dans l'après-midi du lundi 7 mai 2001 devant son domicile sous les yeux de son épouse à Pétion-ville.

M. Guédéouengué est un journaliste pigiste installé en Haïti depuis 1991 et collabore avec les magazines Express et Amina. Les ravisseurs ne se sont pas manifestés tout de suite.

Le mardi 8 mai 2001, dans l'après-midi, une tentative d'enlèvement sur la personne de Frantz Charlot, un des responsables de la Compagnie de communication FD Plus, a avorté sur la route de Tabarre.

M. Charlot circulait à bord de son véhicule quand il s'est rendu compte qu'une voiture (une Honda Civic de deux portes aux vitres fumées) le pourchassait. M. Charlot a vite fait de se réfugier dans une maison de la zone et a pu alerter la police. Par la suite, un individu répondant au nom de Joanis Beaulieu, portant l'uniforme de la police, a été arrêté. Il avait en sa possession un revolver de calibre 38 chargé. Il est en détention au commissariat de la Croix-des-Bouquets. Les autres bandits ont eu le temps de prendre la fuite (à pied).

Six cas d'enlèvements, de fortes sommes d'argent versés, des entrepreneurs qui laissent le pays et seulement une arrestation ! Les actions de la police ne font pas de poids contre cette nouvelle « industrie » de malfaiteurs. Cette situation suscite beaucoup d'inquiétude chez les habitants de Port-au-Prince, notamment chez la catégorie qui est jusqu'ici visée.

Que disent les autorités ?

Au cours d'un point de presse, le porte-parole de la police nationale, Jean-Dady Siméon n'a pas écarté la possibilité de règlements de compte qui n'a rien à voir avec les activités de « zenglando ». Règlement de compte ou pas, la police n'a pas su remonter les pistes jusqu'ici et les victimes n'ont pas pu identifier les bandits ni leur lieu de détention. Les appels téléphoniques opérés pour les demandes de rançon n'ont pas été repérés, ni vus ni entendus. Le ministre de la justice Me Garie Lyssade n'a pu que condamner vivement ces enlèvements les qualifiant de « mal qui vient d'apparaître en Haïti et qu'il faut tuer dans l'œuf ». M. Lyssade invite les parents des victimes à porter plainte, histoire d'aider la police nationale à progresser dans ses enquêtes.

Les ravisseurs semblent vouloir défier les dispositions de la police qui s'engage à contrer les actions des kidnappeurs. Le ministre de l'intérieur : « La police doit prendre des mesures urgentes pour combattre le mal et identifier ses auteurs ». Le sénateur contesté Dany Toussaint, président de la commission justice et sécurité, a fait part de recommandation au Conseil supérieur de la Police nationale, celle-ci contribuerait à stopper le train du kidnapping. Il propose la formation d'une brigade antiterroriste et la création d'une commission spéciale qui devrait enquêter sur les cas de policiers suspectés dans ce type d'activité.

Des policiers auraient donc été trempés dans cette affaire de kidnapping, dicit Dany Toussaint. En deux mois, Haïti a connu une vague d'enlèvements qui plonge beaucoup de familles haïtiennes dans la crainte de vivre dans le pays.

Annexe No 4

Le Matin du 18 au 20 Juin 1994

LE VAUDOU FACE A L'AMERIQUE

Sans les nommer, le président provisoire avait évoqué les destins de deux personnalités favorables à l'utilisation de la manière forte avec Haïti, l'ex-président vénézuélien Carlos Andres Perez, actuellement en prison pour corruption, et de l'ex-premier ministre Canadien Brian Mulroney, dont le parti a perdu le pouvoir après une humiliante défaite électorale. « Attendez- vous a ce que le président Clinton ait une crise cardiaque, un accident de voiture ou de sérieux problèmes politiques s'il envahit Haïti » déclare un employé de commerce, adepte de la religion vaudou, précisant d'un air mystérieux : « M. Jonassaint est un grand mystique .

Balivernes et simagrées que tout cela , retoque un homme d'âge mur , ancien fonctionnaire, catholique pratiquant. Qui reconnaît que l'immense majorité des Haïtiens croit à la puissance du vaudou et de ses pouvoirs occultes. Dans une étude récente intitulée « Haïti porte malheur ! publiée dans le quotidien *Le Matin*, un historien haïtien respecté pour son sérieux, le docteur Georges Michel estime qu'Haïti « porte malheur » à tous ceux qui s'attaquent à elle et en particulier, elle n'a pas porté bonheur aux présidents américains qui l'avaient maintenue sous occupation militaire. » Le premier, le démocrate Woodrow Wilson qui l'avait fait envahir le 28 juillet 1915 par les marines, a connu une fin misérable, souligne l'historien. Frappé de paralysie, il vécut la défaite de son parti aux élections de 1920 et eut comme suprême chagrin le rejet par le Senat du Traité de Versailles qu'il considérait comme le couronnement de sa carrière politique. Sa santé ne se rétablit jamais et il mourut dans un état de déchéance physique en 1924. Quant à Warren Gamael Harding, qui avait

renforcé l'occupation après avoir cessé pendant sa campagne électorale, il mourut mystérieusement dans ses fonctions en 1929, on a parlé d'empoisonnement- non sans avoir été préalablement éclaboussé par le scandale du team Pot Dôme, un Watergate avant la lettre. Le troisième, John Calvin Coolidge, n'eut pas plus de chance. Après avoir rempli son mandat régulier (1924-1928), il mourut encore jeune quelques années après avoir quitté la Maison Blanche en 1933. Quatrième président de l'occupation, Herbert Hoover ne mourut pas, mais dut faire face à la grande dépression du jeudi soir noir, le 24 octobre 1929, mois, relève-t-on en Haïti, qui marquait le dixième anniversaire de l'assassinat par les Américains du chef de la résistance populaire Haïtienne à l'occupant Charlemagne Peralte, Franklin Roosevelt mit fin à l'occupation d'Haïti mais il mourut au pouvoir d'une attaque d'apoplexie sans avoir vu le triomphe des armées alliées pour lequel il s'était tant battu. Pour le docteur Georges Michel, 'le président Clinton devrait prendre garde de ne pas mettre son nom au bas de cette liste '.

Annexe No 5

Haïti observateur du 13 au 20 Juin 1990.

Commission générale de l'OEA: Résolution sur le processus démocratique en Haïti

Commission générale appui en faveur du processus démocratique en République d'Haïti.

(Projet de résolution déposé par les délégations des pays suivants : Antigua et Barbuda, Bahamas Barbade, Canada, Costa Rica, Chili, Colombie, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Haïti, Jamaïque, St Kits et Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, et Venezuela)

L'Assemblée générale Rappelant :

La résolution adoptée par le Conseil permanent le 23 Février 1990 (CP/RES 537) sur la situation des droits de l'homme en Haïti : Les résolutions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil permanent sur la démocratie et les droits de l'homme en Haïti, notamment les résolutions AG/RES.824/86, CP/RES. 502/88, CP/RES. 489/81 et CP/RES. 441/86, et ayant à l'esprit le compte rendu de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur sa visite en Haïti figurant dans son Rapport annuel 1989/90(AG/doc.2595/90 et le dépôt de son Rapport spécial sur Haïti (AG/doc.2595/90 Add.) La déclaration du président du gouvernement provisoire d'Haïti devant le Conseil permanent le 25 mai 1990 dans laquelle a été pris l'engagement de tenir des « élections libres, honnêtes et crédibles », qui se dérouleront « sous l'autorité souveraine du Conseil électoral du gouvernement haïtien » et le rapport verbal du Secrétaire général au Conseil électoral du gouvernement provisoire d'Haïti dans le cadre du processus électoral de ce pays ; les déclarations des pays de la communauté des Caraïbes (CARICOM) devant le présente Assemblée, réaffirmant leur solidarité avec le peuple d'Haïti et leur appui continu en faveur du processus électoral et des aspirations du pays au développement, et que la promotion et la

consolidation de la démocratie représentative, eu égard aux principes de la non intervention, est un objectif essentiel de l'organisation des Etats Américains ;

DECIDE :

1. D'affirmer sa solidarité avec le peuple Haïtien et de renouveler son appui à ses aspirations légitimes à la paix et la démocratie sans ingérence extérieure et dans l'exercice de l'expression souveraine de sa volonté ;

2. D'exprimer sa satisfaction devant l'amélioration de la situation des droits de l'homme sous le nouveau gouvernement provisoire d'Haïti et d'encourager de nouveaux efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Haïti.

3. D'accorder un appui sans réserve au gouvernement provisoire d'Haïti pour la mise en œuvre diligente de son intention déclarée de tenir des élections libres et honnêtes aussitôt que possible cette année.

4. D'inviter expressément tous les gouvernements et les organisations internationales d'accorder au gouvernement provisoire d'Haïti une assistance technique et une aide économique d'urgence nécessaires aux fins de la préparation et de la tenue d'élections libres et honnêtes et pour favoriser le développement et la stabilité démocratique de ce pays :

5. De poursuivre le concours qu'apporte l'OEA au gouvernement provisoire d'Haïti en faveur de son processus électoral et de demander instamment qu'il soit octroyé en coordination avec la Communauté des Caraïbes et autres organisations internationales.

6. D'inviter tous les Etats membres à soutenir les efforts de l'OEA en Haïti moyennant l'apport de ressources financières et/ou d'observateurs compétents du processus électoral ;

7. De demander expressément le maintien d'une coopération continue entre le gouvernement provisoire d'Haïti et la Commission interaméricaine des droits de l'Homme dans ce pays ;

8. De demander au Secrétaire général de tenir régulièrement informé le conseil permanent de la situation de l'appui qu'apporte l'Organisation au processus électoral d'Haïti et, conformément à la résolution AG/RES. 991/89, de présenter un rapport détaillé à sa vingt et unième session ordinaire.

Annexe No 6

Haiti-Observateur du 28 juillet au 04 aout 1993

Si Haïti en Marche le dit, c'est vrai ?

Un bilan très négatif

Et Haïti-Observateur avait raison ...

« Dans la dernière livraison de Haiti en Marche, Marcus Garcia, éditeur de l'hebdomadaire de Miami, pour s'en prendre à Haiti-Progrès (Ben Dupuy), aux parlementaires putchistes (les sénateurs Eddy Dupithon, Julio Larosilière, Déjean Bélizaire plus à droite que les militaires, selon HenM), et aux députés Robert Mondé (« ex – VSN duvaliériste et espion au ministère de l'Intérieur et son compère Josué Lafrance ... un trafiquant de drogue quasi-notoire » (sic), a fait des révélations qui sont des dénonciations graves aussi bien que des admissions tardives tardives. Mais comme le dit le viel adage, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et avec le retour de la « démocratie » (représentative ou participative ?), il faut etre prêt à toute éventualité.

L'Ecclésiaste l'a bien dit : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Et Haiti-Observateur s'est encore révélé prophétique par la diffusion de certaines informations qui lui avaient valu les accusations de « menteur », « journal macoute », « journal zenglendo ». Informations **resservies**, toutefois plus tard, dans Haiti en Marche.

Aujourd'hui, pour l'édification de nos lecteurs, nous reprenons les passages de l'hebdomadaire Haïti en Marche, Vol. VII, No. 23, mercredi 21 juillet 1993.

Eu égard aux élections de 1999, le camp lavalas avait commis des erreurs. En 1990, forts de la montée irrésistible du phénomène Lavalas, les principaux chefs de la campagne pour élire Aristide ont ouvertement fait peu de cas des élections législatives parallèles. En décembre '90 et au deuxième tour en janvier '91, le raz-de-marée lavalassien se confirma : mais peu ou pas de

parlementaire partageant les memes sensibilité politiques, voire morale, que le président élu à une majorité massive (67.6% des voix).

« D'autre part, ces législatives ayant été peu supervisées, pour ne pas dire carrément négligées, l'on ouvrait ainsi le flanc à l'invasion du Parlement par un nombre considérable de médiocres, besogneux, immoraux, courtiers en mauvaises affaires, trafiquants de tout poil, et meme ex-tontons macoutes. (sic)

Le Parlement devient la cible d'un Exécutif retors

« Devant la fronde qui se dressa devant lui d'entrée de jeu au Palais législatif, le gouvernement Aristide-Préval (René Préval Premier ministre) ne tarda pas à se braquer. Il continua à s'enfoncer sans qu'on ne comprit trop pourquoi dans ce sillage étroit. Le ton des mémos échangés entre le Palais national et la bâtisse blanc-sale de la Cité de l'Exposition fut souvent au bord du mépris.

Mais c'est ne pas compter aussi avec les pêcheurs en eau trouble, si bien décrit par notre confrère Morisseau-Leroy dans sa **dernière chronique**. Les ténors de l'ANDP (fédération politique loyale à Marc Bazin, le candidat des Américains défait aux élections dont les sénateurs Déjean Bélizaire et Serge Gilles ainsi que le député Dully Brutus, manœuvrent pour avoir la maîtrise des bureaux exécutifs du Sénat et de la Chambre. L'argent de l'USAID (Agence américaine pour le développement international : \$26. 7 millions) et d'une poignée d'oligarques, les uns et les autres supportant Marc Bazin et violemment hostiles à la politique de justice sociale du président Aristide, va faire peu à peu le reste.

« Mais plutôt que d'essayer de jeter certaines passerelles vers le Parlement dont plus de la moitié des membres pouvait encore etre gagné à sa cause, (selon l'ex-président de la Chambre des députés, Ernst Pedro Casséus, le gouvernement pouvait etre sur d'au moins 1/3 du Parlement, un autre tiers pouvait encore etre récupéré à coups d'encouragements quelconques ...) ... force nous est d'avouer que le gouvernement Aristide-Préval semble n'avoir défini la moindre politique vis-à-vis du Parlement.

« Par contre, soit par calcul, soit par impuissance pour ne pas s'aliéner des « alliés » furieusement venus à sa défense, il laissa se développer une atmosphère d'hostilité aveugle envers les législateurs dans le grand public lavalassien. Le 3ème larron s'appelle ici : « organisations populaires. » La Constitution reconnaît le rôle de ces dernières au chapitre de la Société civile, groupes de pression, autre élément du système régulateur entre les pouvoirs, « check and balance », comme autant de garde-fous dressés sur la voie d'un rerout à l'arbitraire par le constituant de 1987.

Mais dans le cas présent, certaines de ces organisations populaires se mirent pratiquement à se proclamer comme les seuls détenteurs de la légitimité populaire. Les seuls, après Dieu et Aristide, et encore qui sait ! (le président ne s'est-il pas fait lui-même brutalement interpellé par ces dernières après la signature d'un accord le FMI ?) Le thème de la campagne électorale de 1990 : 'A bas Macoutes ! se changea soudain en 'Abas Bourgeois !' (ce dernier devenant l'équivalent du mot 'communiste' dans la bouche des macoutes de Duvalier, c'est-à-dire une sanction sans recours). Ben Dupuy et ses 'camarades' tronent chaque soir à la télé gouvernementale, dissertant sur les vertus de la 'démocratie participative' dont se réclament les dites organisations populaires contre la 'démocratie représentative' des parlementaires. 'Il est temps de consacrer le Père Lebrun 'Monseigneur', c'est nous qui soulignons)s'écria un autre au paroxysme du discours euphorisant ! »

Ben Dupuy serait un agent provocateur !

L'ennui est que ces entités composées surtout d'adolescents et qui pourraient (devraient) jouer un rôle majeur dans un cadre politique et civique bien coordonné, ne tardèrent pas à échapper à toute discipline et même à toute logique ... et à devenir le terrain favori des 'provocateurs'. Un chat n'y reconnaîtrait pas ses petits, comme dit le proverbe. On ne sut plus qui est qui ? Un nouveau pan de pouvoir s'ouvre ou n'importe qui, brandissant un pneu usager (Père Lebrun) peu espérer faire carrière !

La légitimité politique devient comme une affaire d'onction sainte' (!) et militant on l'est, par la grâce de Ben Dupuy et Cie. Avec un taux de chômage de plus de 60% et un Port-au-Prince ou

les moins de 20 ans représentent près de la moitié de la population d'un million et demi d'ames, il est difficile d'hésiter longtemps à devenir membre de l'Association des Chomeurs dont le comité directeur porte cravate et attaché-case. L'Opération vent-tempete d'Auguste Mezieux annonce qu'elle procédera à l'arrestation des ministres 'non militants' du cabinet Préval et qu'elle les basculra ensuite comme des cabrits dans la cour du Palais national. La surenchère est à son comble. Une autre manifestation se termina par l'incendie du KID (Komite Inite Demokratik) du maire élu Evans Paul (FNCD et bete noire de Ben Dupuy) par des organisations populaires ... non identifiés. (OVNI). D'autres parcourent les artères de la capitale en déclamant un charabia incompréhensible à la gloire de Saddam Hussein, Kadhafi ou Noriega. ... Spadassins et condottieri dont beaucoup plus qu'on ne le pense n'avaient déjà offert leurs services aux plus offrants.

« Les dizaines de milliers de jeunes sincèrement engagés dans cette lutte pour le changement , que révoltent les rapatriements massifs d'immigrants haitiens par le gouvernement Balaguer, et qui voient se resserrer les mailles de la déstabilisation économique contre le pouvoir démocratique du 16 décembre 1990, se font flouer malgré eux. A cause de l'attitude ambiguë du gouvernement Aristide-Préval qui, pris entre deux feux, ne pouvaient se résigner à imposer ... l'autorité de l'Etat ».

« Les torts et faiblesses »

« Les premiers massacres de la nuit du 29 au 30 septembre prirent le président Aristide et ses proches conseillers totalement au dépourvu... autrement dit dans un état de confusion. Aujourd'hui il serait vain d'espérer repartir sur de nouvelles bases si l'on ne prend la peine de reconnaître les torts et faiblesses de part et d'autre. Il ne faut pas brûler le Parlement, écrivait notre collaborateur Nader Oreste. Les magouilleurs y resteraient encore nombreux après le retour du gouvernement constitutionnel. Les belles promesses de l'accord qui vient d'être signé au building des nations Unies à New York peuvent rester lettre morte. La déstabilisation veille. ... »

Pourquoi parlementaires et politiciens des différents camps réunis avec la commission présidentielle, sous la férule des fonctionnaires de l'ONU et des Etats-Unis, peuvent-ils

reconnaitre que le consensus est la résultante d'un donner et d'un recevoir, réciproquement, 'give and take', et ne pas pouvoir y arriver entre eux et dans leur pays ? Affaire de chromosomes ? Non. Mais de moralité ou simplement de "qualité" du personnel politique. Aussi, ne commencerons-nous à nous approcher d'une solution viable qu'avec l'implication de plus de citoyens respectables dans les affaires publiques . réhabilitation, qualification, bonification de la classe politique, ce sont des étapes obligées vers un jeu démocratique véritable, ouvert, transparent ». ...

Le dernier conseil

« Si le Premier ministre René Prével et son équipe ont des succès éclatants à leur actif : renflouement de la caisse publique, qui a toujours été saignée à blanc depuis plusieurs décennies, assainissement de l'Administration, retour à la sécurité des rues ; par contre, sur le plan politique proprement dit, l'attelage Aristide-Prével laissait beaucoup à désirer. Inspirés de rapports plus affectifs que professionnels, cela donne un chef de l'Etat constamment au four et au moulin, à la fois conducteur de train et chef de gare, c'est-à-dire toujours à découvert – sans aucune protection pour son image de la part de ses collaborateurs, au contraire mettant continuellement la sienne en péril, à tort et à travers, pour protéger la leur. C'est contraire à toute arithmétique politique.

« Le chef de l'Etat élu à la majorité absolue n'a de loyauté envers aucun clan, aucun collaborateur, aucun parent ou ami, aucune puissance, aucune congrégation, aucune église plus qu'envers son peuple, sinon envers ceux qui servent celui-ci véritablement avec sincérité et un désintéressement total. Le serviteur des meilleurs serviteurs du peuple ! Son plus important devoir est de constituer un idéal pour la jeunesse afin de lui indiquer la voie royale.

« On ne comprend pas pourquoi le gouvernement constitutionnel n'a pu consacrer pour améliorer ses relations avec le Parlement pas même le dixième de ce qu'il a déployé vis-à-vis de l'armée et de l'ambassade des Etats-Unis ! Ce sont nos petites querelles (de chapelle) qui nous perdent le plus facilement ... ».

Nos commentaires

Léo Joseph n'avait-il pas tout dit dans un article paru dans le *Wall Street Journal* du 21 décembre 1990 ? qui a été traduit et reproduit dans l'édition de HO du 26 décembre au 2 janvier '91 ! Il est édifiant de relire Léo Joseph : « ... Le père Aristide devra recourir à tous ses atouts pour maintenir l'ordre au sein du Front national pour le changement et la démocratie – cette alliance hétéogène regroupant près de 20 parties politiques et catégories socioprofessionnelles. Il sera extrêmement difficile de concilier les nombreux programmes préconisés par les différentes factions composant la coalition qui a réussi à hisser Aristide au pouvoir et dont la gamme va, notamment, du Parti progressiste démocratique national fondé par Lionel Linaï, jusqu'à l'Association (Assemblée) nationale populaire du radical Ben Dupuy ... ».

Avec le temps tout s'apprend. On finit par comprendre que les « amis du prophète » oeuvrent à la déstabilisation du gouvernement. Mais quand Haïti-Observateur sonnait l'alarme, on lui collait au dos tous les vocables désobligeants et on organisait un boycott de grande envergure contre lui. Pour l'édification des uns et des autres, nous reprenons les passages d'une analyse de Ray Joseph paru dans H-O du 21-28 août 1991, seulement cinq semaines avant le coup d'Etat : « C'est la foule qui gouverne en Haïti. Considérez les tragiques incidents survenus, en plein jour, en Haïti, le 13 août courant :

« Le Quartier général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) est incendié.

« Aussi ont été détruits les bureaux du groupe qui a parrainé la candidature de Jean-Bertrand Aristide, le Front national pour la démocratie et le changement (FNCD) ainsi que ceux du Comité Inite Demokratik du maire de Port-au-prince, Evans Paul.

« Une grêle de pierres sur l'édifice de la Chambre, tandis que les 'manifestants' hurlaient en créole : ' Si-w touche Préval wa boule' (Si vous touchez à Préval vous serez livré aux flammes'.) Une forêt de pancartes de toutes les dimensions et de toutes les couleurs renforçait ces slogans.

HO l'avait dit avant *Haiti en Marche*. Et ce, quand il fallait un peu de courage pour aller à contre courant. Lisez vous-meme : « Le président Aristide n'a pas consenti à partager le

pouvoir avec le FNCD qui lui a servi de marche-pied pour gagner les élections du 16 décembre 1990. En effet, des frictions qui surgirent peu après les comices ont fini par exploser.

« Misant sur sa popularité, le président Aristide accapara le pouvoir, l'utilisant à son profit, celui de ses partisans et de ses proches amis dans un style qui rappelait les Duvalier. Puis il s'en va, en répétant à tout bout de champ qu'il agit sous le couvert de ses 67%. Mais le leader du KID, M. Evans Paul, a été lui aussi magistrat communal de Port-au-Prince avec une majorité de plus de 80%. Turnep Delpé du FNCD a gagné son siège de sénateur, lui aussi, avec un très fort pourcentage. Ils sont deux porte-parole du FNCD. Pourquoi le président ne recherche-t-il pas une accommodation avec eux ?

« Les radicaux dans l'entourage d'Aristide – et le président lui-même – veulent la 'révolution totale' du type castriste si possible. Ceci suppose la destruction de toutes les institutions 'bourgeoises' et la liquidation de tout secteur considéré irréductible ou indigeste. C'est pourquoi le président encourage ses inconditionnels à rester mobilisés, armés de leur 'Père Lebrun' pour administrer le supplice du pneu enflammé, arrosé de gazoline, en guise de collier au cou de la victime ».

Nous avons souligné que la main d'*Haiti-Progrès* dans les incidents terroristes du 13 août n'était pas du tout téléguidée. H-O, dans la même édition du 21-28 août 1991, notait : « L'hebdomadaire pro-gouvernemental *Haiti-Progrès* a titré en grande manchette la semaine dernière : 'LE PEUPLE DEJOUE LES MANEUVRES DU PARLEMENT' et a publié une liste d'organisations populaires souchées au régime qui avaient réussi cette mobilisation (devant le Parlement), 'en particulier à Port-au-Prince ... APN, CGT, KODEN ET RADEB'. Et *Haiti-Progrès* de proclamer : 'Là encore, c'est le peuple qui a donné son verdict en incendiant le local de la CATH, montrant, comme dans la nuit du 6

au 7 janvier, qu'il sait parfaitement reconnaître ses ennemis'. Comme on le sait, la CATH est un syndicat rival à la Confédération général des Travailleurs (CGT), un allié de l'Assemblée populaire nationale (APN) de Ben Dupuy, un conseiller proche d'Aristide.

« Il est pour le moins décevant que le gouvernement Aristide-Préval se ravale à ce point pour se servir des hors-la-loi pour atteindre ses objectifs. Dans ce cas, tout devient possible. Puisse le bon sens prévaloir avant qu'il ne soit trop tard ».

Nous ne prenons aucun plaisir à dire : « Ou wè nou te gen rezon, nou te di w sa ». (Voyez-vous, nous avons raison ». Mieux vaut tard que jamais. Et oui, on ne saurait recommencer comme auparavant.

En conclusion, nous nous demandons où sont les « écervelés politiques » de la « mobilisation générale, totale et capitale », du « retour sans condition ». Donc, c'est nous qui avons tort quand nous disions : « Retour, oui. Mais par la négociation et avec beaucoup de conditions » ? N'est-ce pas qu'on aurait pu épargner tous ces déboires au pays et à la diaspora ? Maintenant que « le Blanc » a dit les mêmes choses – il faut la réconciliation », on se fait bon petit garçon et on accepte même des coups de bottes, charlemagne-péraltement bien entendu.

Raymond Alcide Joseph.p. 12.

Annexe No 7

Haïti-Progrès, 27 mars 1991

« Retire-toi Satan ! »

What the hell Jack Anderson ? Quelle mouche l'a piqué et l'a forcé à barrir aussi fort qu'il l'a fait à Washington, jetant l'émoi dans tout le 10^e département et jusque sur les rives de l'Artibonite? Ki pwoblèm Andèsonn ? Quelle grosse somme d'argent a-t-il pu recevoir du département d'Etat jusqu'à s'aplatir, se « punaiser » ras les pages du « Washinton Post » le 15 mars écoulé ? Quelle potion violente expérimentant dans les laboratoires de la Maison Blanche ? Anderson en a-t-il bu un coup, qui lui aurait foutu cette crise de mal caduc fou, délirant, étalé sur trois colonnes d'un journal réputé libéral ? What the hell Anderson ?

Anderson ne vit et ne survit qu'en fonction des lois de l'offre et la demande. Quand ses patrons des rives du Potomac lui demandent de faire un sal boulot, tout de suite il s'offre. Il offre sa plume « gignone et passe-partout. » Il se prostitue, s'aplatit, rampe et laisse gicler son fiel. Ainsi, dans un article en date du 27 aout 1986, alors que Namphy et le CNG sont contestés à travers le pays, alors que le macoutisme taille son banda, monté sur ses talons kikit de violence aveugle, * voit en Namphy « un patriote d'une rare intégrité, un chef sans ambition politique ». En mars 1991, la demande ayant changé, l'offre changea également : Aristide « devrait faire mieux que mener une chasse aux sorcière, traquant ses ennemis, s'il veut faire démarrer son pays ». La même plume qui, hier, embellissait « l'angendré » Namphy, aujourd'hui elle cherche à discréditer Aristide qui a hérité d'une situation catastrophique et n'a même pas encore bouclé deux mois au pouvoir.

En date du 27 aout 1986 où Anderson a fait paraître sa rubrique favorable à Namphy, le « grand » journaliste ne sait rien de la sanglante répression de Fort-Dimanche. Il ne sait rien de Junie Depestre abattit par la soldatesque macoute. Il ne sait rien de l'organisation zantray qui a dénoncé de nombreux assassinats à Souki Danache. Il ne sait pas que des jeunes, Rodrigue

Noudal et Walter Fleurimond, se sont fait tirer dessus, en plein jour. Il ne sait pas que des journalistes, Jean Ronel et Clifford Larose, ainsi que Lys Pierre ont été brutalisés par la police de Namphy.

Il ne sait rien de cela, ne veut rien en savoir non plus. Mais il sait que Namphy « à de nombreuses reprises a visité l'arrière pays pour voir de ses propres yeux, pour connaître les besoins du peuple ». Aux ordres, Anderson répond à la demande faite par ses commanditaires de présenter Namphy comme un patriote bien intentionné. Il offre encore sa plume. Cinq ans plus tard, on lui demande de se prêter à une bien sale : dénigrer un président qui n'a pas été téléguidé par Washington et aussitôt punaise de s'aplatir : « Aristide semble n'avoir autre chose à l'esprit que l'élimination de ses ennemis et de ses ennemis potentiels. »

Quel ennemi potentiel a déjà éliminé Aristide ? Pas un seul qu'Anderson ait pu citer. Qu'à cela ne tienne, Jack connaît son métier : se « carapacer » d'audace, mentir et se laisser aller aux plus perverses insinuations. Ou diantre Anderson a-t-il été hiberner pendant le grand froid polaire de répression duvaliériste, quand les Ti Boulé, Ti Bobo et autres assassins éliminaient « les ennemis » de Duvalier presque à la pelle au Fort-Dimanche ? Ou diantre s'était enterré Anderson quand Namphy avait voulu faire éliminer Aristide à Saint-Jean Bosco par brassards rouges interposés ? In illo tempore, Anderson était muet comme une carpe. Tout à coup, il recouvre la parole pour saliver des ragots. What the hell with you andouille ? Ki pwoblèm ou ? Avec arrogance, inélégance, outrecuidance, indécence et insolence, ce nain scribouillon, aux ordres de Washinton, ce lilluputien de la plume qui a pour nom Anderson annonce et énonce : « Aristide n'a pas été le choix du gouvernement américain maintenant, le département d'Etat et le congrès ne savent pas quoi en faire. » (sic) De ki lakièl Anderson ? Ki donc, le peuple haïtien aurait du aller aux urnes, s'aplatir comme Anderson devant les diktats et mille volontés de Washington, et voter Basin ! C'est certain que le Congrès aurait su quoi faire de celui-là. « Que passe-t-il comme ça dans le kokolo de la tête d'Anderson ? What the hell with you Andouillon, quelle mouche vous a donc piqué ?

Selon le « psychiatre Anderson » relayant l'opinion des team d'une équipe de la Banque mondiale : « l'obsession (d'Aristide) c'est d'éliminer la corruption ». Voilà donc le verdict du team. Timtim Anderson ? Bwa sèch, répondrai-je à la place de Jack. Quel fils de président est impliqué jusqu'au cou dans un scandale bancaire (dit de *Savings and loan*) à base de corruption ? Timtim Anderson ? Quels fils de pute sous l'administration Reagan sont sortis quasiment blanchis du scandale d'Iran-gate, truffé de corruption ? Si Reagan et Busch avaient développé cette « obsession » d'éliminer la corruption, l'Amérique n'en aurait pas été là avec ses deux flétrissures au visage : l'Iran-gate et le Savings-gate » Kolangit ! Nous sommes fiers de « l'obsession » et de la haute moralité d'Aristide. Et **what the hell with you** Andouilleux ?

Revenons à cette infame article du 27 aout 1986 ignoblement favorable à Henri Namphy. Oyez, lisez la prose de ce prostitué (pardonnez ce masculin : c'est pour l'égalité des sexes) du journalisme : « J'ai passé toute une soirée avec Namphy : trois heures à converser librement. De mille et une façons, je l'ai abordé à propos de ses ambitions politiques. La réponse a toujours été la même, il n'y en a aucune. » C'est ce que les décideurs à Washington ont demandé à Anderson d'écrire. Le pigmé de l'écriture journalistique s'est vite offert. Il fallait présenter **Namphy** au public américain comme un militaire « apolitique et propre » soucieux de faire les élections « honnête, made in USA, le primitif *tchoul* s'est prestement exécuté.

On aurait pensé qu'en 1991 après la prestation de serment d'Aristide Anderson serait rentré en Haïti, serait venu passer « toute une soirée à trois heures à converser » avec le nouveau président et l'aurait abordé « de mille et une façons » pour connaître le fond de sa pensée. N'est-ce pas là la façon de faire d'un journaliste honnête, objectif, consciencieux, critique à la Marcus ? Hélas, non.

Anderson a préféré s'en remettre au célébrant du plus grand temple occidental, la Banque Mondiale, interprétant leurs billes versées, il s'est présenté au public américain tout en transe, débitant incohérence, insignifiance et malveillance : « on considère Aristide imprévisible et instable (...) » Il peut aussi se réfugier dans l'isolement, refusant de paraître en public (...) pour

ensuite soudainement se montrer et électriser une foule (...). Il prétend favoriser une presse libre, il rudoie les journalistes et tend de discréditer leur publication ».

Aristide, dès le début de sa vie publique, politique, n'a pas arrêté de dénoncer le macoutisme, les injustices et les inégalités sociales. Depuis son accession au pouvoir, il n'a pas changé de langage. On peut contraster son attitude conséquente avec celle, fourbe « et instable » de Bush qui, pendant les élections promettait de ne pas faire payer de taxes et qui, une fois président a commencé à changer de langage. Pendant toute la guerre dite d'Irak, c'est bien ce que faisait Bush : tantôt il disparaissait sur le scène pour aller concocter des atrocités avec des Baker, Powell et Cheney. Tantôt, il se montrât à la télé pour « remplir le bol » des Américains. Et alors ? What the hell with you Andouillard? Andouille Anderson, Aristide a-t-il déjà rudoyé un correspondant du Washington Post ou du New York Times ? Ki pwoblèm ou ?

Pour terminer ses élucubrations, divagations et diffamation parues en date du 16 mars dans le Washington Post. Anderson, hypocrite et perfide, bay yon kout dlo cho you kout dlo frèt : « Aristide se soucie du sort des pauvres en Haïti », mais (et voilà la perfidie) les démunis « pourraient bien, d'ici peu, prendre en mauvaise part le fait qu'il (Aristide) se soit simplement servi d'eux pour accéder au pouvoir, s'il ne peut pas améliorer leurs conditions de vie.

Cinq ans auparavant, s'agissant du roublard et ivrogard Namphy, Anderson n'avait pas été aussi pessimiste, meme, il avait donné dans l'euphorie : « selon moi, le plus longtemps qu'on persuadera Namphy de rester au pouvoir, mieux ce sera pour Haïti » (souligné par nous), d'autant que « la situation des Haïtiens l'angoissent ». What the hell, with you Andouillon ? que vous avez être aussi clément à l'endroit de militaires macoutes et truands, et que vous avez choisi d'être tellement mesquins et vil à l'endroit d'un pretre qui a toujours prôné la justice, la transparence et la participation de tous les Haïtiens aux affaires de leur pays ? What the hell with you fwenk ?

Un proverbe de chez nous, Andouille, veut que *chodyè prete janm kwit bon manje*. Le peuple haitien n'a que faire d'une chaudière baziniste que voudrait lui imposer la Banque Mondiale. Ecoutez bien, Andouilloneau, le peuple haitien a choisi Aristide. He will sick with him, c'est-à-

dire se li l vle. Vous, allez-vous occuper des dizaines d'innocents qu'on massacre au Salvador et au Guatemala, Andouillet. Allez vous occuper de sortir Madame Chamoro de son pétrain, Andouillard. Faites démarrer le procès de Noriega censé révélé « une pile » de kaka chat. Affrez un emain secourable au milieu de gens en Irak dont votre gouvernement a détruit foyers, familles et espoirs. Plaidez la cause des millions de sans logis aux USA, A,ndrouillonard. Déclenchez une acampagne de protestation contre les excès commis par les policiers racistes de chez vous, Andouilleton. Menez campagne pour assurer un meilleur avenir aux enfants d'Amérique, Andouillardeux. Faites tout ca et les bœufs de l'Oncle seront bien gardés Anderon.

« Retire-toi Satan ! »

Annexe No 8

L'État en crise

LN du 22 août 1991

Des institutions sans autorité

De nombreux événements survenus ces jours-ci dans le pays témoignent avec éloquence de l'absence de confiance de la population vis-à-vis des institutions existantes ou des autorités locales. La plupart de ces faits finissent par accentuer la centralisation du pouvoir. Cette situation découle de l'omniprésence des anciens dirigeants qui n'ont jamais voulu prendre en compte les desiderata populaires. Aujourd'hui, des individus ou groupes de citoyens s'érigent en justiciers en commettant parfois des actes injustes dus au dysfonctionnement de l'appareil étatique.

Concrètement, au de la de l'arrogance verbale ou de la provocation de responsables concernés, la manière d'exprimer les revendications tout-à fait pertinentes pêche en plusieurs circonstances. L'intolérance n'est pas de mise dans un Etat de droit à construire. Les contradictions et les divergences de vue forment le fondement de la démocratie véritable.

Référons-nous aux incidents survenus à Port-au-Prince le mardi 13 août 1991 à l'occasion de l'interpellation du Premier Ministre René Préval par la (p.12) Chambre des Députés. Des parlementaires ont été molestés ; le local de la Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens (CATH) a été incendié : celui du Front National pour le Changement et la Démocratie (F.N.C.D) a été saccagé ; des pierres ont été lancées sur le Parlement et la Mairie de Port-au-Prince. Le fait qu'un citoyen a des vues différentes d'un autre citoyen n'implique pas la destruction de ce dernier. Il en est de même des institutions. L'Exécutif ne saurait cloer au pilori le Législatif qui ne partage pas ses modes d'approches, et vice versa. La Constitution ainsi que les principes de convivialité fixent les attributions, prérogatives et limites de chaque pouvoir. Les événements du 13 août 1991 illustrent le dicton que la violence engendre la violence, de même que le

déchainement des passions peut déboucher sur l'anarchie, les diatribes ou les propos démesurés entraîner l'agressivité ou le refus de supporter les contradictions.

A Thomonde dans le Plateau Central, la route nationale a été bloquée du dimanche 11 août au mardi 13 août 1991 par une foule un tantinet surexcitée. Pour réclamer justice pour un habitant de la ville blessée (sic) à la tête par un propriétaire de transport public non appréhendé par des soldats appelés à la rescousse, la population a érigé des tranchées. Les conséquences, comme cela a eu lieu à Mirebalais un mois plus tôt, des petites commerçantes revenues du marché de Kas (non loin de Fiera Mouskadia, quelques km de Thomonde) n'ont pas pu transporter des denrées périssables à bon port. Par exemple, certaines d'entre elles qui s'étaient approvisionner pour le marché de Saint-Raphaël (marché le plus achalandé tous les mardis) ont perdu des milliers de gourdes de marchandises. Faut-il mentionner des problèmes logistiques affrontés par nombre de chauffeurs et de passagers contraints de rester à Thomonde jusqu'à la fin du "siège" : méconnaissance des lieux, toilettes, nourriture, toits ou s'abriter, etc. Des véhicules privés ont été obligés soit de rebrousser chemin, soit de pratiquer la politique d'attente.

Convient-il alors de réparer une injustice par une autre injustice ? les autorités locales : (maires, juges de paix, responsables militaires) n'ont pas pu dénouer la crise. Le maire de Thomonde a préféré se complaire dans un conflit "régional" avec les membres de la délégation de Hinche s'étant interrogé sur l'utilisation par la mairie d'une allocation mensuelle de 1000 gourdes pour la réfection de la place de la ville. Les militaires de Thomonde, qui ont affiché un comportement "douteux" déclarent s'en tenir à l'observation : d'une part disent-ils, pour ne pas essuyer les remontrances des chefs hiérarchiques (référence Cerca Cavajal entre autres) ; d'autre part pour ne pas s'exposer à la furie d'une foule révoltée. En outre, les "meneurs" de la manifestation ne se sont pas donné la peine d'aller vérifier à Hinche si véritablement l'agresseur a été incarcéré au chef-lieu du Plateau Central, comme le faisaient entendre les membres de la délégation départementale. Ces derniers sont accusés de mettre de l'huile sur le feu. C'est seulement après intervention de la victime que la route sera débloquée aux environs de minuit dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 août 1991.

Plus loin que les réactions de la population, les conflits d'autorité, le régionalisme, les enjeux auxquels s'associent les secteurs intéressés, la question se pose de savoir est-ce que toute une région doit être paralysée à la suite d'un différend entre deux citoyens. Une altercation ayant eu lieu à Thomonde doit-elle être tranchée à Hinche, étant donné la situation de coups et blessures dépasse l'instance du tribunal de paix et relève du Parquet aux termes des lois en vigueur ?

Mais encore, le concept de décentralisation revient dans toute son acuité. Est-ce le mot de responsables se trouvant à Port-au-Prince qui doit prévaloir pour trouver une solution à un litige au cours au Plateau central ? L'autorité de l'État est mise en cause également. Les prix des transports publics, à l'origine de l'incident et de la manifestation de colère qui en est résultée, sont fixés par l'État pour les grandes villes (Port-au-Prince, - Hinche dans le cas concerné). Est-ce que le tarif doit être le même pour un passager qui laisse Port-au-Prince ou Domond ou Péligre (non loin de Mirebalais) pour se rendre à Thomonde, que pour un autre qui va à Hinche (séparée de plus d'une dizaine de kilomètre de Thomonde) ? En tout état de cause, les chauffeurs posent les difficultés éprouvées avec la défektivité de la route nationale (usures des pièces, risques d'accident, ralentissement de la marche des véhicules des transports publics, etc.) pour modifier occasionnellement le tarif. Quid de la responsabilité de l'État et de la structure adéquate des institutions...

Ronald Colbert.

Annexe No 9

Lettre du député Dennis Saint-Fort à M. Guy Roumer de « *Haïti-Progress* » LN du 11 décembre 1991.

Errare humanum est homo sum humani alienum puto (sic)

Se tromper est humain

Je pense que rien de ce qui est humain ne m'est étranger.

Si je pense à répondre à votre assertion fallacieuse, discriminatoire, attentatoire (sic) à ma personnalité et dénué de tout fondement, non pas parce que je suis piqué au vif, mais sur l'insistance de certains de mes amis et parents traqués par votre articulet. Mon objectif premier est d'édifier les lecteurs haïtiens et d'outre-mer du degré de platitude de cet hebdomadaire qu'est Haïti-Progress et de certains de nos compatriotes criminels traîtres et lâches. J'ai donc lu avec stupéfaction votre allégation parue dans cette (sic) hebdomadaire qu'est Haïti-Progress volume 9 no 34 du 20 à 26 novembre 1991 page 2 troisième et quatrième colonne relatant que je suis Député de Bassin Bleu et Directeur d'un collège à Port-au-Prince. En effet, je suis : connu sous ce double titre et qualité que j'ai acquis non pas par faveur, ni dans des dénonciations calomnieuses et terrifiantes mais au prix de grands sacrifices et d'efforts assidus. Les gens qui me connaissent, peuvent vous en faire la confirmation. Je dois vous dire que pour un homme de ma trempe, un démocrate libéral progressiste, mon éducation chrétienne et mon appartenance politique ne pourraient me porter à me rebaisser à un tel niveau, à savoir être un putschiste et un délateur d'un calibre particulier accusant les jeunes de mon quartier d'être les auteurs de graffitis : Vive Aristide, A bas Cédras- Honorat et consorts.

A en juger ces accusations dont le journal est l'auteur, je vous aurais demandé de bien vouloir consulter votre dictionnaire en vue de vous renseigner sur la signification exacte du mot putschiste. Je rejette donc péremptoirement ces deux derniers titres que vous voulez m'attribuer, titre (sic) d'après moi qui vous ressemblent plutôt. Aussi, face à ces accusations qui sont de nature à porter atteinte à ma personnalité, je demande que vous me produisiez des preuves relatives aux deux dernières façons que j'ai utilisées pour gagner de l'argent. C'est-à-dire, noms-adresses-parents des jeunes du quartier que j'ai dénoncés et qui ont déjà subi des arrestations pour avoir dessiné sur les murs du Bel-Air des graffitis : Vive Aristide Abas Cedras et consorts.

Monsieur Guy Roumer, autant pour votre édification personnelle que pour celle des lecteurs, je ne saurai jamais être un dénonciateur, je suis et je serai toujours un défenseur des jeunes du Bel-Air, en tant que député du peuple. Là où j'évolue, j'ai vingt-sept (27) années, je n'ai jamais démerité de la confiance des jeunes et vieux du quartier du Bel-Air. Peut-être le seul reproche qu'on pourrait me faire est mon appartenance politique que je trouve juste et normal dans toute démocratie. Avez-vous alors balancé le poids criminel de votre article dont je peux faire les frais aux yeux de toute une population qui m'est très chère. (sic) Pour votre parfaite édification, dois-je rappeler à votre attention que les jeunes du Bel-Air, arrêtés lors de la réunion en faveur du retour du président déchu Jean-Bertrand Aristide, à la Faculté des Sciences ont été libérés avec tous les risques que cela pourrait provoquer, grâce à mon intervention opportune et à mes démarches accélérées après deux journées auprès des instances concernées. Ils se nomment Olsen Jean-Julien et Weslet Jean-Julien. Ils habitent le quartier du Bel-Air, rue Macajou. Ils sont deux frères. L'aîné vient de terminer ses études secondaires et le cadet est admis en classe de rhéto au collège Massillon Coicou de Port-au-Prince. Je vous rappellerai également le cas d'un autre étudiant qui est en troisième année de l'École normale supérieure, me dit-il, il s'appelle Adlin Thélémaque, il habite à Delmas 33. Il a été arrêté dans les mêmes conditions. Informez-vous de ces faits qui sont plus éloquents que vos diatribes. En ma qualité de député du peuple, je suis fier de la mission que le peuple et les mandants de ma co-circonscription que je représente dignement m'ont confié. Je crois que tout journaliste ayant vraiment une éthique professionnelle

doit aller à la source de toute information recueillie avant d'agir. Il doit se dissocier de toute passion aveugle, de tout esprit de sensation, de jalousie et de vengeance envers ses semblables et son travail. Je vous laisse tout en espérant que des références dignes de foi vous aideront à vous faire une meilleure idée que je suis de ma personnalité. Je demeure convaincue que votre respect des règles qui gouvernent le métier de la presse vous guidera dans la publication de cette réponse, dans les mêmes colonnes et mêmes pages du journal qu'est Haïti-Progrès pour la parfaite édification de mes parents et amis de vos lecteurs et d'outre-mer en vue d'avoir une idée plus exacte de ce qu'est Haïti-Progrès. Dans le cas contraire, une action en justice sera intentée contre vous, Monsieur Guy Roumer et Haïti-Progrès pour diffamation morale et politique et politique dont je suis l'objet.

Dennis Saint-Fort Député du Bassin-Bleu 2^e circonscription de Port-de-Paix.

Annexe No 10

Haïti- observateur /20-27 mai 1992

Lettre ouverte de la confédération des Etudiants haïtiens de New York à la Direction d'Haïti
Observateur

Mr.(sic) Raymond Joseph Directeur, Haïti-Observateur

Nous avons été profondément surpris et stupéfaits de lire dans l'édition du 6 au 13 mai 1992, à la page 11 de votre hebdomadaire, l'article intitulé : « Nouvelle génération en action » dans lequel un des vôtres (sic), analysant avec la plus grande légèreté la rencontre à Brooklyn Collège entre le président Aristide et la Confédération des étudiants Haïtiens(sic), a porté des accusations non fondées contre les organisateurs, spécialement messieurs Fritz Samson et Faustin Beaufort. Nous voulons croire que l'acteur ou les acteurs de cet article puisqu'il n'est pas signé, ont été dirigés par un quelconque (sic) esprit d'amateurisme et de malhonnêteté dans la rédaction de ce texte combien incohérent. C'est pourquoi nous tenons à exprimer publiquement notre honte et notre déception en constatant, aujourd'hui encore, comment la rédaction Haïti-Observateur fonctionne au mépris des règles élémentaires du journalisme, de la logique et de la morale.

D'abord, nous tenons à souligner qu'au bas d'une photo illustrant les participants à la rencontre de Brooklyn Collège, nous avons lu et nous citons : « Au Brooklyn Collège plus de mille deux cent (sic) personnes sont venues applaudir Aristide » , tandis qu'au deuxième paragraphe de l'article nous avons souligné : « A Brooklyn Collège, un nombre important de 2500 étudiants et autres intéressés ont répondu à l'invitation des membres de la confédération ... »

Quelle incohérence ! Du moins se pose ici un problème de calcul flagrant, impardonnable même aux enfants des classes préparatoires.

Mr (sic) le directeur, Mss (sic) les <<journalistes>>

Au troisième paragraphe de votre article, vous avez accouché ceci : « Cependant cette rencontre n'a pas eu le succès escompté. Certains observateurs ont sévèrement critiqué Mr (sic) Aristide et les organisateurs. Les organisateurs se sont comportés en magouilleurs chevronnés prêts à remplacer leurs prédécesseurs. L'argent reçu des collègues (sic) pour organiser la soirée est caché quelque part pour être utilisé à des fins malhonnête », et mille autres sottises de la même espèce.

D'abord c'est malhonnête de votre part, de prêter vos opinions personnelles à de quelconques observateurs fictifs, quand il s'agit pour vous de vous en prendre à quelqu'un ou à une institution. C'est antiprofessionnel et honteux. En effet, vous faites toujours allusion à des sources intarissables (sic) en mensonges et pour asseoir vos conneries, vous les appelez « sources combinées » dont vous êtes les seuls à en avoir le secret. Encore une fois, Haïti-Observateur a été le seul organe de presse à travers la région métropolitaine à avoir accès à de telles sources.

Pour votre édification, nous voudrions préciser que toutes les dépenses faites par la confédération en cette occasion ont été consenties uniquement par les clubs haïtiens (sic) de Brooklyn et Medgar Evers Colleges (sic). De plus, il n'y a d'argent caché nulle part comme à voulu le faire croire vos <<observateurs>>. D'ailleurs, les livres de la confédération sont ouverts et disponibles à tout un chacun qui manifesterait le désir de vérifier. Donc, Messieurs les <<journalistes>>, vous devriez avoir la décence de vérifier vos allégations avant de les publier.

D'autre part, vous dites avoir interviewé certains étudiants qui étaient déçus de la rencontre, ce dont nous ne sommes pas surs, parce qu'aucun universitaire digne de ce nom ne saurait insatisfait d'une pareille rencontre. Par contre, cela ne nous étonne nullement que l'homme de la rue, pardon, nous devrions dire qu'une certaine presse soit dépassée par la portée sociale et culturelle d'un tel événement.

En effet, selon vos étudiants bien évidemment, puisque ceux de la confédération ne sauraient avoir de telles opinions : « le discours de Mr (sic) Beaufort était celui d'un politicien aigri et perdant, d'un provocateur, d'un activiste révolutionnaire ». Mais vous devriez avoir aussi le courage de publier ce discours pour donner au grand public sa chance d'analyser et d'apprécier un texte qui reflète certainement la somme des préoccupations et desideratas (sic) de tous les étudiants Haïtiens (sic) conscients de l'être. Mr (sic) Faustin Beaufort a parlé au nom de la confédération et en celui de tous les étudiants présents dans la salle dont les chauds applaudissements ont entrecoupé plus de quatorze fois le message. Mr (sic) Beaufort s'est révélé un étudiant conscient de la crise socio-politique que traverse son pays, de la situation des étudiants haïtien (sic), fonctionnant au-dessous (sic), des conditions primaires de l'existence humaine. Son allocution était un message de solidarité aux autres étudiants de la planète. C'était aussi une plaidoirie en faveur de la démocratie, de la justice et de la liberté d'expression. Il était donc loin d'être celui d'un renard a (sic) qui vous tentez de prêcher la leçon de Lafontaine (sic) : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Peut-être que vous vous êtes trompés d'animal, puisque pour qui connaît (sic) Lafontaine (sic) cette leçon est tirée plutôt du texte : « le lièvre et la tortue ». Elle n'a rien de commun avec celui du renard.

Mr (sic) le directeur, Mss (sic) les « journalistes », nous pensons que c'est insensé de vous en prendre à de jeunes intellectuels, de jeunes patriotes comme vous vous en êtes pris au Rev. (sic) Jean Bertrand Aristide dès les premiers jours de sa déclaration à la candidature à la présidence. Ne vous en prenez donc pas a (sic) d'honnêtes gens dont les qualités morales et psychologiques est trop forte pour être atteintes. Vous perdez du temps que vous n'avez même pas, et s'il vous en reste tant soit peu, utilisez-le à bon escient.

Mr (sic) le directeur, Mss (sic) les « journalistes »

La formation académique (sic) étant un vecteur indispensable dans l'accomplissement d'une profession, il vous incombe donc l'impérieuse nécessité (sic) de vous former aussi minutieusement que possible. L'avenir vous donnera raison puisque vous saurez reconnaître courageusement vos inepties et vos erreurs, et vous éviterez évidemment, d'accoucher de telles aberrations (sic). Puisqu'il n'est jamais trop tard pour apprendre, nous vous conseillerons (sic) dans la mesure ou (sic) la sagesse nous oblige à nous entendre, de retourner à l'école, pardon, nous voudrions dire d'aller à l'école.

Signature.....

Annexe No 11

LN du LN 9 mai 2001.

Des entrepreneurs et hommes d'affaires dans le collimateur des « zenglendo »

Haïti fait l'expérience d'une nouvelle facette de l'insécurité : les enlèvements.

Visant particulièrement des hommes d'affaires et des entrepreneurs, installés en Haïti, ces cas d'enlèvements se réalisent à un rythme alarmant dans le quotidien de la population. « Un millions de dollars US » réclamés par des « zenglendo ». Marc Ashton, homme d'affaires américains, copropriétaire de la Inauto SA, compagnie de vente de voiture de la marque japonaise Toyota. Kidnappé le 5 avril 2001 tout près de sa résidence à Canapé par cinq individus qui ont réclamé un million de dollars à sa famille.

Marc Ashton a réussi à tromper la vigilance de ses ravisseurs et s'est échappé dans la soirée du 5 avril. Il a depuis laissé le pays. Un tenancier de borlette, propriétaire de Chez Polo, a été à son tour enlevé sur la route de Delmas par des individus circulant à bord d'un véhicule de police (un pick up double cabine 114). Ces derniers faisaient mine d'opérer des fouilles de voiture, il a été relâché contre rançon. Le lundi 30 avril, des individus armés ont enlevé un homme d'affaires arabes et son épouse. Ils ont été libérés par la suite, on n'a pas plus de détail.

Jonas Guillaume, le président-directeur général de Computer World, a été enlevé à Pétion-ville dans la journée du mardi 1^{er} mai par des individus armés qui ont également volé sa voiture. Les « zenglendo » ont réclamé un million de dollars, la famille de M. Guillaume a du verser 60 mille dollars aux ravisseurs pour le revoir après quatre jours de détention. Il s'est dit traumatisé et a avoué son intention de quitter le pays.

Un Ivoirien et son chauffeur ont été enlevés dans l'après-midi du lundi 7 mai 2001 devant son domicile sous les yeux de son épouse à Pétion-ville.

M. Guédéouengué est un journaliste pigiste installé en Haïti depuis 1991 et collabore avec les magazines Express et Amina. Les ravisseurs ne se sont pas manifestés tout de suite.

Le mardi 8 mai 2001, dans l'après-midi, une tentative d'enlèvement sur la personne de Frantz Charlot, un des responsables de la Compagnie de communication FD Plus, a avorté sur la route de Tabarre.

M. Charlot circulait à bord de son véhicule quand il s'est rendu compte qu'une voiture (une Honda Civic de deux portes aux vitres fumées) le pourchassait. M. Charlot a vite fait de se réfugier dans une maison de la zone et a pu alerter la police. Par la suite, un individu répondant au nom de Joanis Beaulieu, portant l'uniforme de la police, a été arrêté. Il avait en sa possession un revolver de calibre 38 chargé. Il est en détention au commissariat de la Croix-des-Bouquets. Les autres bandits ont eu le temps de prendre la fuite (à pied).

Six cas d'enlèvements, de fortes sommes d'argent versés, des entrepreneurs qui laissent le pays et seulement une arrestation ! Les actions de la police ne font pas de poids contre cette nouvelle « industrie » de malfaiteurs. Cette situation suscite beaucoup d'inquiétude chez les habitants de Port-au-Prince, notamment chez la catégorie qui est jusqu'ici visée.

Que disent les autorités ?

Au cours d'un point de presse, le porte-parole de la police nationale, Jean-Dady Siméon n'a pas écarté la possibilité de règlements de compte qui n'a rien à voir avec les activités de « zenglando ». Règlement de compte ou pas, la police n'a pas su remonter les pistes jusqu'ici et les victimes n'ont pas pu identifier les bandits ni leur lieu de détention. Les appels téléphoniques opérés pour les demandes de rançon n'ont pas été repérés, ni vus ni entendus. Le ministre de la justice Me Garie Lyssade n'a pu que condamner vivement ces enlèvements les qualifiant de « mal qui vient d'apparaître en Haïti et qu'il faut tuer dans l'œuf ». M. Lyssade invite les parents des victimes à porter plainte, histoire d'aider la police nationale à progresser dans ses enquêtes.

Les ravisseurs semblent vouloir défier les dispositions de la police qui s'engage à contrer les actions des kidnappeurs. Le ministre de l'intérieur : « La police doit prendre des mesures

urgentes pour combattre le mal et identifier ses auteurs ». Le sénateur contesté Dany Toussaint, président de la commission justice et sécurité, a fait part de recommandation au Conseil supérieur de la Police nationale, celle-ci contribuerait à stopper le train du kidnapping. Il propose la formation d'une brigade antiterroriste et la création d'une commission spéciale qui devrait enquêter sur les cas de policiers suspectés dans ce type d'activité.

Des policiers auraient donc été trempés dans cette affaire de kidnapping, dicit Dany Toussaint. En deux mois, Haïti a connu une vague d'enlèvements qui plonge beaucoup de familles haïtiennes dans la crainte de vivre dans le pays.

Annexe No 12

Haïti-Observateur 15-22 Octobre 2003 page 5.

Plaidoyer pour une armée en Haïti

Par Pierre D. Eugène

« Je connais un endroit où demeure la colombe et le plus important est la tête des hommes ».

A toutes les époques et sous toutes les latitudes, l'histoire du monde a été souvent une histoire jalonnée de sang et de violences, de luttes et de rivalités fratricides pour le pouvoir. Quand des nations ne sont pas déchirées par une guerre civile, ce sont les peuples qui s'entre-déchirent. Les deux dernières grandes guerres ont eu l'Europe, en grande partie, comme théâtre d'opération. Pareillement, tous les peuples, ou presque, ont eu, à un moment donné ou à un autre de leur histoire des tyrans ou des tyranneaux. Qu'ils s'appellent Hitler en Allemagne, Staline en Union soviétique, Franco en Espagne, Mussolini en Italie, les colonels en Grèce, Ceausescu en Roumanie, Pinochet au Chili, Trujillo en République Dominicaine, Idi Amine Dada en Ouganda, Pol Pot au Cambodge, etc.

Ceci, pour dire qu'Haïti n'est pas sous ce chapitre, un cas unique dans l'histoire. La guerre de l'indépendance mise à part, sa singularité, résiderait peut-être dans la permanence depuis sa naissance, des convulsions politiques, dans la circularité des comportements, des méthodes et pratiques un peu archaïques de ses dirigeants dans la conduite des affaires de l'Etat.

La persistance du mal

Dans l'histoire contemporaine d'Haïti, La cause des malheurs du pays a souvent été attribuée, à tort ou à raison, soit uniquement à un homme, soit à une institution: à Duvalier, au CNGP, à Prosper Avril, à Cédras ou à l'Armée D'Haïti.

Ces causes ayant cessé d'exister, les effets devraient du même coup disparaître, Toute fois, nous devons admettre que malgré l'effacement de ces régimes, les effets persistent. Le mal, au contraire, n'a fait qu'empirer.

Ce qui vient d' être dit n'exonère absolument en rien le passif de ces régimes antérieurs- car il ne faudrait pas non plus pratiquer une histoire amnésique- il implique plutôt que le mal est plus profond et qu'il nous faut alors poser un autre diagnostic.

Haïti n'est-elle pas le seul pays où l'esclave n'ait jamais pu devenir maître. Peut-être, faudrait-il revisiter la dialectique du maître et de l'esclave de Hegel pour comprendre la genèse d'un tel phénomène. Cela vaudra le détour. Cette théorie sommairement appliquée à la sauce haïtienne pourra éventuellement apporter une quelconque petite lueur.

L'esclave se révolte, mais il est sanglé dans une ambivalence implacable, l'ambivalence de l'objet haï et aimé. Désirant le désir du maître (A.Kojève /J.Lacan) (1)- l'amour du censeur - il veut devenir maître. Il commence alors par être commandeur, puis affranchi. Mais pour se sentir vraiment dans la peau du maître, Il adopte « *signes et insignes* » de son ancien maître. De pourfendeur de l'ancien système (Aristide, par exemple), il deviendra, une fois Affranchi, lui-même possesseur d'esclaves et grand défenseur du système. Toute fois, le maître lui aussi a un problème majeur.

Tenaillé par le **désir de reconnaissance**, il lui faut le regard et l'approbation de l'esclave pour se sentir enfin reconnu comme maître (Thank you papa Clinton!). Ici, c'est le maître dans son désir de l'esclave. Il lui faut que ses esclaves sujets/objets restent avec lui (restavèk), car il sait que ses esclaves, un jour se révolteront, deviendront libres et aspireront à devenir maîtres, eux aussi. Et ne pouvant être qu'en étant maître, l'ancien maître luttera jusqu'au bout pour conserver son statut de maître. C'est un cycle sans fin, deux cents ans plus tard.

De l'avis de la majorité des Haïtiens, le pays vit aujourd'hui sous le règne de la déraison. Rien de Pareil ne s'était encore vu sous le soleil d'Haïti. Toutes les digues ont été emportées par lavalas qui, en passant, n'oublie jamais de faire porter la responsabilité à d'autres. Quand ce ne sont pas les Duvalier et autres généraux qui sont responsables de la situation atroce actuelle, c'est le *laboratoire*, entendez par là, l'étranger qu'ils ont d'ailleurs invité à fouler le sol national, c'est l'opposition... Coupable d'appeler à l'embargo, c'est la société civile avec ses continuelles provocations, c'est la dette de l'Indépendance etc.... sans oublier l'Armée qu'ils veulent aujourd'hui définitivement démanteler en tant qu'institution de la république.

Sans trop vouloir nous arrêter sur la question de l'amendement de la Constitution par ce Parlement illégitime issu des élections contestées de mai 2000, sur le non-respect des normes et des procédures, sur les intentions inavouées et inavouables d'Aristide, c'est surtout sur un point visé par cet amendement, aux contorsions pénibles et bien mal ficelé que nous aimerions nous arrêter un moment et nous poser une question: Haïti pourra-t-elle indéfiniment vivre sans une armée? Mais encore faudra-t-il spécifier de quelle armée il s'agit: des bandes armées, d'une armée indisciplinée, sous équipée et mal payée ou d'une armée de métier respectueuse des lois du pays?

Haïti n'a aujourd'hui effectivement pas d'armée. Mais des bandes armées disposant d'un véritable arsenal de guerre pullulent dans tous les coins et recoins du pays, dont certains, au nom très suggestif: armée sans mamans, armée cannibale, armée rouge etc. C'est tout dire. Tout un programme pour l'avenir de la nation haïtienne.

Une institution désagrégée

Disons-le tout de suite: s'il s'agit d'une armée où il n'existe point de respect de la constitution, d'une armée qui devrait faire des incursions intempestives dans la vie politique; si c'est une armée où la chaîne de commandement est rompue, où il n'y a aucun respect de l'autorité, où des soldats peuvent infliger n'importe quels mauvais traitements à des plus hauts gradés qu'eux, ne pas les saluer, les tabasser etc., et où des colonels, des généraux sont, par contre, obligés de saluer des moins gradés qu'eux, des sergents par exemple; si c'est une armée où éclatent des mutineries à répétition pour un oui ou pour un non; si c'est une armée où ses membres ne peuvent s'empêcher de pratiquer des exactions sur la population désarmée ou d'exercer des pressions pour placer un membre de leur famille ou un petit protégé dans l'administration publique; si c'est là le rôle et la raison d'une armée, alors il faudrait réviser l'idée généralement admise qu'on se fait d'une armée dans un pays.

Selon certains anciens hauts gradés, l'Armée était depuis longtemps devenue une armée *dysfonctionnelle*, une institution désagrégée. Une profonde restructuration s'avérait indispensable dans cette institution, l'indiscipline avait atteint des proportions alarmantes, certaines pratiques inadmissibles avaient dépassé le seuil du tolérable et cela mettait irrémédiablement en péril l'existence même de l'institution.

Cela implique donc que dans le cadre d'une restructuration, certains seraient pris et d'autres laissés. D'une telle armée, la majorité des honnêtes citoyens du pays effectivement n'en voudrait pas. Il en va de même pour certains officiers qui ont un certain sens de l'honneur et qui n'auraient pas souhaité se faire assimiler à une bande de voyous, comme l'avait laissé entendre l'ex-premier ministre canadien Brian Mulroney.

Bien sûr, cela ne concerne pas ceux-là qui, pour intimider bombe le torse, ont le verbe haut, parle avec la mâchoire serrée ou qui prene un malin plaisir à commette les pires abus.

Mais s'il s'agit plutôt d'une armée comme il est stipulé dans la Constitution qui a pour attribution de défendre le pays en cas de guerre- de garantir la sécurité et l'intégrité du territoire national- de participer à la lutte contre des menaces graves pesant sur la sécurité intérieur du pays- d'apporter son aide aux autorités civiles pour maîtriser des situations en cas de désastres naturels- de participer à des missions de service public ou à des tâches de développement, alors pourquoi pas?

Notons au passage, bien qu'il soit légitime pour un président de la république d'avoir une sécurité rapprochée, qu'Aristide, pendant qu'il juge de peu d'importance d'assurer la protection de la population haïtienne et l'intégrité du territoire national, a pris les grands moyens pour garantir sa propre sécurité et celle de sa famille en faisant des prélèvements considérables sur le budget national pour payer des montants colossaux - autour dix millions de dollars par an - à une petite armée étrangère. Le peuple haïtien appréciera.

Une logique binaire

L'opposition haïtienne gagnerait à ne pas se laisser enfermée dans l'amalgame de lavalas qui voudrait établir la bipolarisation: pro armée/pro putschiste; anti-armée/démocrate progressiste. Marcher dans cette logique binaire à laisser le champ libre aux milices armées « *sans mamans* » d'imposer leur loi au reste de la population.

C'est là un problème qui exigera de la part de l'opposition haïtienne beaucoup de lucidité. Autrement, ce serait de l'irresponsabilité politique.

Heureusement qu'Aristide a choisi la voie de la dissolution plutôt que celle de la restructuration. Car la réforme de l'Armée était une chose trop importante pour qu'on la laisse

entre les mains de Lavalas. Maintenant qu'il n'y a pas d'armée à proprement parler, Aristide ne saurait la domestiquer et cela vaut mieux.

La force réelle des forces armées d'Haïti

Une armée, c'est des militaires, certes. Mais, c'est aussi et surtout un *équipement fiable*. Entre 1986 et 1989, les Forces Armées d'Haïti étaient à leur apogée, après trois ans de règne sans partage et sans embargo au sommet de l'Etat. C'est donc l'époque où en toute logique cette armée devrait être la mieux outillée.

A part un bateau remorqueur et quelques légères vedettes côtières, les forces armées d'Haïti ne disposaient pas de marine nationale à proprement parler.

Voilà dans quel état était notre armée dans cette année 1989. Et encore, faudrait qu'on tienne compte de la dissolution par Prosper Avril du corps des Léopards et du Bataillon des Casernes Dessalines, après la tentative de coup d'Etat d'avril 1989. Deux des trois meilleures unités du corps d'armée.

En ce qui concerne l'armée de l'air, son équipement a été bradé. Quatre avions ont été vendus, dans un premier temps, par des hauts gradés de l'armée, huit autres par Aristide par la suite. L'argent empoché. On se rappelle le tollé que cela avait provoqué au sein de la 46^{em} Législature.

Bien que la sécurité et l'intégrité du territoire National des pays de la région soient garanties, en grande partie, par le traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAAR) ou traité de Rio et qu'aucune intervention tapageuse ou annexion d'un Etat en tout ou en partie par un autre Etat ne puisse être toléré dans la région, il est quand même **du** devoir de tout Etat de se doter des moyens pour assurer la protection de son territoire et celle de ses ressortissants, conformément à la charte des Nations Unies et au traité interaméricain d'assistance mutuelle qui reconnaît aux Etats le droit naturel d'exercer la légitime défense, individuelle et collective de leurs ressortissants.

Certains expert militaires étrangers ne sont pas arrivés à comprendre comment malgré une longue histoire de relation conflictuelles d'Haïti avec son plus proche voisin qui, depuis, modernise son armée à un rythme soutenu, les gouvernements haïtiens, présents ou passés, militaires ou civils, de facto ou pas, semblent n'avoir jamais vraiment eu la préoccupation de

permettre à l'armée haïtienne d'assurer sa mission régaliennne de garantir la sécurité et l'intégrité du territoire national contre une éventuelle menace extérieure.

Haïti a besoin d'une armée

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où tout peut arriver, le meilleur et le pire. Etant dans le monde, Haïti ne saurait échapper à certains évènements qui bouleversent la planète. Qu'ils soient politiques, économiques ou militaires. Sa population peut beaucoup plus directement être affectée par certains cataclysmes ou autres évènements inopinés: les cyclones, les inondations, les tremblements de terre, les trafics illicites de substances toxiques (fatras poison) sur le sol national, le trafic de la drogue, les activités terroristes, la résurgence de vieux nationalismes, les mouvements migratoire de travailleurs haïtiens vers les pays voisins et leurs conséquences: l'utilisation d'une violence inouïe contre ses migrants. De plus, certains Etats ne considèrent-ils pas ses migrations comme des menaces pesant sur la sécurité intérieure de leurs pays?

Tout ceci montre qu'Haïti a besoin d'une armée, d'une bonne armée, d'une armée disciplinée, comme nous le disions plus haut, et respectueuse des lois de la république.

En fait, ici commence le véritable problème. Compte tenu de l'Etat de délabrement dans lequel se trouve le pays, sera-t-il possible d'équiper convenablement cette armée alors qu'il faudra remettre en place les infrastructures du pays?

Le problème du financement de la restructuration de l'armée haïtienne est un problème majeur qu'il faudra résoudre dans le cadre d'un grand débat national, le moment venu.

Car le manque de moyens pour l'armée pourrait s'avérer une source de friction entre cette dernière et le futur pouvoir exécutif. Les membres de cette future armée devraient en être conscients et tout faire pour les éviter. Autrement dit, ils devraient se montrer plutôt responsables et agir en véritables partenaires du développement économique d'un pays, tant vaut son armée.

Il ne serait pas possible pour Haïti d'avoir une armée digne de ce nom et avec tout ce que cela suppose: brigades blindées, régiment d'infanterie, cavalerie motorisée, des corps de génie, de transmission, une aviation, des troupes de marines etc., disposant d'un matériel valable et crédible. Est-ce pourquoi, avec d'autres, nous serons plutôt favorables à la mise en place, dans un premier temps, d'une gendarmerie qui constituerait une sorte d'embryon de l'Armée à reconstituer.

La société haïtienne, l'indiscipline et la violence

Il y a un problème d'hommes, un problème de société en Haïti. Nous savons que tout homme, à moins qu'il décide de remettre en question les normes établies, car il est en même temps agent de changement, créateur et créature de culture, qu'il est structuré par le langage et les valeurs de la société à laquelle il appartient. Traversé par les idées et valeurs dominantes de la société dans laquelle il vit. Sans quoi point de patriotisme par exemple

L'Armée d'Haïti en dépit de toutes les critiques et de tous les reproches qu'on peut valablement et à bon droit lui adresser, n'avait pas à elle seule, l'exclusivité de la violence et de l'indiscipline en Haïti.

Fait plus grave ce mal n'affecte pas seulement des membres de la force publique mais rattrape tout aussi bien d'autres composantes de la société que ce soit dans la cellule familiale et sur les lieux du travail. Le Parlement contesté n'a-t-il pas voté une loi interdisant le châtiment corporel des enfants? Et plus particulièrement de celui des enfants domestiques ou de la violence sur les femmes.

En effet, le problème de l'armée n'était pas dans son existence, mais dans l'usage qu'on en faisait dans sa violence et son indiscipline. Indiscipline partagée, là encore, par la société haïtienne dans son ensemble. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder ce qui se passe dans les hôpitaux publics, la circulation automobile, les pharmacies, le comportement de certains agents de l'EDH fixant maladroitement des câbles de haute tension au mépris de la vie des gens, etc.

Nous terminons, pour paraphraser Eluard, en disant ceci: *je connais, moi aussi un endroit ou niche le faucon et le plus important est la tête de l'Haïtien.*

Annexe No 13

Dégradation inquiétante de l'ordre public à Port-au-Prince (LN du 5mai 1999)

Mardi, aucun incident majeur n'a été noté à Port-au-Prince et le fait a été relevé dans l'opinion avec quelque étonnement. Comme si dans l'esprit de plus d'un, la ville est déjà en plein dans un cycle enclenché de violences diverses et d'insécurité aveugle.

Ce mercredi, par contre, les premiers éléments d'information en provenance du centre-ville laissent prévoir ou percer quelque appréhension. Des individus armés de bâtons, de machettes, d'armes à feu et portant cagoule faisaient leur apparition au bord-de-mer. Leur présence seulement était un élément de désordre et de peur.

Même si le chef du gouvernement a semblé, hier, depuis la diffusion du premier communiqué, depuis la diffusion du premier communiqué (depuis le début des troubles, il y a de cela une semaine), prendre en mains la question de sécurité.

Ce mercredi en effet, le premier ministre Jacques E. Alexis, titulaire également du portefeuille de l'intérieur, accompagné du secrétaire d'état à la sécurité publique, Robert Manuel, et du directeur générale de la police nationale, Pierre Denizé, s'est rendu au centre-ville. "Nous sommes venus mettre de l'ordre dans la zone", a déclaré M. Alexis aux reporters.

Des fouilles ont été ordonnées et opérées. Tout porteur d'armes à feu sans autorisation légale est systématiquement arrêté et le premier ministre lui-même a procédé au désarmement et à l'arrestation de cinq "agents communaux". "Nous voulons que la zone soit un espace de sécurité, il faut que tous puissent mener leurs activités en toute quiétude", a précisé Alexis.

Mais cette offensive "sécuritaire" devait être immédiatement mise à l'épreuve. On dirait.

Une situation tumultueuse à l'APN - le syndicat des démarcheurs n'arrivant pas à élire un comité directeur - débordait subitement le cadre de l'institution et dans la confusion, un agent de sécurité, rapporte-t-on dans les premières nouvelles, aurait abattu un militant lavalas, enfant puissant dans la zone de La Saline, Frantz Camille dit Franco. Mais ce n'était qu'une rumeur.

Le bruit a couru comme une trainée de poudre: le marché est immédiatement "renvoyé", barricades enflammées, manifestation de colère, siège en règle de l'APN, jets de pierres, véritable intifada. Le centre-ville est décrété chaud. Le bord-de-mer est fermé. Des véhicules ont été endommagés, trois ont été incendié à la Cité Militaire.

Peu de temps après, on signale une rafale d'arme automatique du côté de Pacot. Du même type, paraît-il, que celles-là entendues au cours de la manifestation à La Saline.

Un des édiles de la capitale, Johnny Charles, intervenant peu de temps après à l'émission de ligne ouverte de Vision 2000, n'a pas hésité à évoquer une situation de mise à l'épreuve et de provocation de l'institution policière, qu'il a d'ailleurs félicité pour sa "maîtrise et sa sagesse".

Dans une telle situation, questionnements et conjectures sont inévitables.

Sommes-nous à la veille d'un affrontement ouvert et armé?

Les incidents d'aujourd'hui sont-ils une réponse immédiate à l'action du gouvernement?

En quoi la question électorale est-elle intimement impliquée dans cette situation de désordre et de brigandage? Le maire Johnny Charles, intervenant toujours à la radio, n'a pas mâché ses mots pour faire référence à des secteurs politiques opposés à la tenue d'élections cette

année. Alors que le chef du gouvernement, hier, disait sa détermination que soit respectée la date-butoir du deuxième lundi de janvier 2000, date prévue par la constitution pour la rentrée parlementaire, ce qui suppose que les élections doivent avoir lieu à la fin de l'année 1999.

Le gouvernement et la police ont-ils vraiment le contrôle de la situation?

La police nationale effectue régulièrement des fouilles, à la recherche d'armes à feu? La cueillette de quelque pistolet suffit-elle à qualifier cette opération de fructueuse? Alors que des rafales d'armes lourdes sont entendues à travers la ville.

La bataille pour le contrôle de la Police ou plutôt la contestation ouverte des actuels dirigeants de la PNH est-elle partie prenante dans cette dégradation systématique de l'ordre public? La Police nationale est-elle de façon savante et programmée, mise en situation d'être dépassée? Ou est-elle en train d'être provoquée pour la forcer à la répression et au dérapage, comme le pensent déjà nombre d'observateurs? Est-ce, peut-être, ce qui incite (sic) des secteurs politiques à tant insister sur la maîtrise et la sagesse de cette Police nationale?

Il reste, néanmoins, qu'en dehors de ces jeux subtils de la politique dans lesquels le mécanisme policier semble être pris en otage et bloqué, l'insécurité fait rage dans le milieu, phénomène auquel est venu se greffer, depuis tantôt trois semaines, un processus de mise en question permanente de l'ordre public.

ENGLISH PAGES: 6, 7, 8, 11, 19, 21 KREYÒL : Paj 6 ak 19

HAITI OBSERVATEUR *Le manke gid, pèp la gaye*

Fondé à New York, cet hebdomadaire est édité par la société Haiti-Observateur Group
Haiti-Observateur
Brooklyn Navy Yard (Bldg. 58)
Brooklyn, NY 11205
Tél. (718) 834-0222
www.Haiti-Observateur.com
Haiti : 10 gourdes
Partout ailleurs : \$1,00

VOL. XXXIV, No. 8 New York - Tél. (718) 834-0222, Fax (718) 834-8833 • Montréal - Tél. (514) 326-5113 • Port-au-Prince - Tél. (011 509) 223-0292, 223-0788 • Paris - Tél. (33-1) 43-88-28-10 19-26 fév. 2003

Scandale autour d'une tonne de cocaïne

UN BARON ABATTU PAR DES HOMMES EN CAGOULE... DES HAUTS GRADÉS DE LA POLICE AUX ARRÊTS... CONFLIT AU SEIN DE LA PNH... DE GROSSES LÉGUMES DU RÉGIME DANS LE COLLIMATEUR DE LA JUSTICE AMÉRICAINE... Voir Page 2

Un jeune Haïtien-Américain assassiné

(Voir p. 17)



Alain Pierre Bati

LE MUTISME DU RÉGIME LAVALAS PERSISTE FACE À L'INSURRECTION ARMÉE

Bilan du dernier affrontement : Quatre morts, Jon't deux membres du SWAT Team

(Voir page 2)

Attaques répétées contre Radio Métropole



La voiture calcinée du journaliste Goudou Jean-Nama, qui a dû se mettre à couvert pour échapper aux escadrons de la mort (photo Th. Bélizaire/H-O). Voir page 16

Manifestation des syndicalistes à Port-au-Prince lundi.

(Voir autres photos à la page 11) Photo Th. Bélizaire/H-O.



Marc Duvergé, alias Marc Records, a succombé à une crise cardiaque lundi, à Brooklyn, N.Y. (Voir p. 17)

LES FAITS DE L'ACTUALITÉ EN BREF

Assassinat d'un responsable de coopérative

Des proches de la victime interrogés par des journalistes, n'ont fait état d'aucune menace de mort contre Leslie Clermont dans les jours précédant son assassinat. Ils affirment toutefois que l'effondrement simultané des coopératives avait « complètement bouleversé la coopérative ».

Le directeur de la caisse de la coopérative *Fòs Aid*, Leslie Clermont, a été abattu par balles à son domicile à Pétion-Ville, le 15 février 2003.

Selon des témoins, les meurtriers, qui étaient au nombre de six (6) ont escaladé le mur du garage de la victime pour s'échapper après avoir commis le crime.

La grève des magistrats largement suivie

La grève illimitée des magistrats appelée par l'Association nationale des magistrats haïtiens (ANAMAH) a paralysé pour la première fois, le lundi 17 février, les principales juridictions du pays.

À Port-au-Prince, l'effet de cette grève pour réclamer le retrait de la décision de mise en disponibilité du juge d'instruction Pierre Jostard Agnani, président de l'ANAMAH, a été visible, particulièrement au Pa-

Suite en page 12

HATTI PROGRES
Haiti: 6 pages
Disponible \$1.00
11 Rue Capois, Port-au-Prince, Haiti. Tél.: 33-6513
1380 Flatbush Avenue, Brooklyn N.Y. 11210. (718) 434-8100
Le Journal qui offre une alternative
Vol. 8 No. 49 6 au 12 Mars 1991

**BLACK-OUT:
LES PAYS AMIS
AIDERONT-ILS
LA DÉMOCRATIE?**



**Visite au
Pénitencier
National:
lapage masocute
et doléances
des détenus**
PAGE 3



**Violences pour
empêcher
l'installation de
la commission
communale**
PAGE 3

**Salaires:
un sénateur qui
n'apprécie pas
les suggestions
des
organisations
populaires**
PAGE 5

**Procès contre
Avril: six
ex-prisonniers
politiques**
PAGE 5

En compte de l'absence de l'EDH, le sénateur des Travaux Publics Pierre Verité a présidé l'assemblée au conseil d'administration de l'association nationale de journalistes professionnels pour se concerter en une conférence nationale.

Si le gouvernement Aristide a promis de privilégier, il en est une qui pour l'instant continue de fonctionner à l'ancienne. Plus vite du contraire élargissent que, avec

plus à quatre heures d'électricité par jour à Port-au-Prince—pourrait généralement être un privilège—le problème du black-out ne devient-il pas une véritable tragédie.

Ainsi, c'est actuellement une mobilisation générale et a été d'une grande importance le congrès du syndicat de l'EDH (Electricité).
Suite à la page 20

Insécurité: tentative de déstabiliser le gouvernement Aristide



Une tentative de déstabilisation, c'est en ces termes que le premier ministre René Préval a qualifié la nouvelle vague d'insécurité qui s'est abattue sur la capitale et qui touche en particulier des étrangers. En effet, le samedi 2 mars, Christian Lapointe, une française, a été victime d'une agression alors qu'elle se trouvait à Port-au-Prince. Elle est une des nombreuses victimes de la violence qui s'est abattue sur la capitale. Elle est une des nombreuses victimes de la violence qui s'est abattue sur la capitale.

secteur de l'industrie Serge Côté et qu'il avait aussi bien dirigé à la commission nationale de Paris-en-France. Cette affaire devient plus des autres cas, mais que j'ai que la les victimes des attentats de Paris—parassent sans que rien ne soit fait. L'ancien Guy Malary a demandé que l'agence de l'industrie. L'ambassade de France a également indiqué qu'une action judiciaire a été initiée afin de découvrir et condamner les auteurs de ces attentats.

Ainsi, dans le secteur de l'industrie de

L'actualité en question

Assassinats de personnalités politiques, de professionnels... Cette recrudescence d'actes macabres perpétrés en plein jour...

Le sénateur de l'OPL, le Dr Jean Yvon Toussaint, a été abattu ce matin, par des inconnus sans qu'on ait le temps de se remettre du choc de l'assassinat...

Il n'est même plus à déplorer l'impunité dont jouissent les criminels ni à épiloguer sur les défaillances du système judiciaire...

Il y a quelque part une dérive qu'on doit vite freiner. Puisque cet obscène pillage d'immortalités tend à produire, à court et à long termes, des effets pervers...

Ce lundi

Situation d'émeute au Bel-Air

Les pensionnaires du lycée, dominé en partie par les forces de l'ordre, ont été enrégimentés particulièrement au Cabinet Serge Acéidor, à l'école Frères Anonyme...

Les forces de l'ordre ont procédé à de nombreuses arrestations dont trois scolaires. Il faut signaler que la vitre avant du véhicule du Commissaire de Port-au-Prince, Coles Rambeau, a été en-

Les remous de l'actualité

Réactions après l'assassinat du sénateur Toussaint

"C'est un assassinat politique", s'écrit le sénateur Hamlet Jadotte. Pour Aramis Louis, directeur départemental de l'Ouest de la Police nationale...

Suite page 24

Recrudescence de la violence à Port-au-Prince

Une dizaine d'assassinats ce week-end. Assassinat ce lundi du questeur du Sénat

Une nette recrudescence de la violence a été constatée ces derniers jours à Port-au-Prince où six personnes dont un médecin ont été tuées par balles au cours du week-end...

Le sénateur Toussaint a été abattu à la rue Xaragui à Delmas 31 par des individus qui ont pris la fuite pendant qu'il vérifiait, d'après des témoins, une somme de 500 000 G.

Le sénateur Toussaint a été abattu à la rue Xaragui à Delmas 31 par des individus qui ont pris la fuite pendant qu'il vérifiait, d'après des témoins, une somme de 500 000 G.

La semaine dernière, les lycéens avaient promis de passer à la violence supérieure si les cours ne reprennent pas.

Depuis huit heures du matin, l'aire du lycée Pétion avait l'aspect d'un camp retranché. Plusieurs barricades y étaient érigées.

Les propriétaires de maisons ont vite fait de fermer leurs portes ne voulant pas être victimes des agressions de ces élèves en colère.

Des propriétaires de maisons ont vite fait de fermer leurs portes ne voulant pas être victimes des agressions de ces élèves en colère.

C'était à voir, des élèves qui s'employaient à chercher des pierres dans des masses de boue pour forcer ceux du secteur privé à

Suite page 24

enfants. L'OPL, dans une note de presse, a pris position.

Au cours des deux dernières semaines, des assassinats en cascade ont endeuillé les familles haïtiennes, de simples citoyens, des socio-professionnels, pour enfin aboutir au crime révoltant contre le questeur du Sénat, le Dr Yvon Toussaint de l'OPL...

Face à cet assassinat odieux du sénateur du Plateau Central, l'OPL élève la plus énergique protestation et, constatant qu'il est impossible de continuer à négocier dans un tel climat...

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

proférées dans l'exercice de ses fonctions", affirmait lundi une note de protestation signée par des médecins représentant toutes les associations médicales du pays et des professionnels de la santé.

"Il ne suffit pas de crier sur les toits que Haïti vit dans un Etat de droit, il devient impératif que le droit à la vie soit garanti pour tous par des actes publics qui mettent fin à l'impunité et restaurent la confiance des familles", souligne la note.

Face à cet assassinat odieux du sénateur du Plateau Central, l'OPL élève la plus énergique protestation et, constatant qu'il est impossible de continuer à négocier dans un tel climat...

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Le Dr Yvon Toussaint, questeur du Sénat, a été assassiné ce lundi matin par des individus armés dans une pharmacie de l'avenue Christophe à la suite de menaces publiques.

Note de protestation des professionnels de la santé après l'assassinat du Dr Lalanne



Le Dr Jimmy Lalanne, orthopédiste, fut assassiné ce lundi matin dans sa clinique.

Au Bas-peu-de-chose

Des élèves de différents collèges de la capitale ont accepté - sous pressions et menaces - de se soumettre au mouvement de revendication des lycéens.

Le mot d'ordre de l'annulation des écoles privées lancé par les lycéens pour le 1er mars 1999 n'a pas rencontré la même adhésion par des institutions du secteur privé.

En effet, le lycée Jean-Jacques Deschamps a pris ce matin la direction des opérations qui se sont déroulées dans le sud-est de la

capitale. Certains élèves de cette institution scolaire ont attaqué à coup de pierres plusieurs écoles privées situées à l'avenue Christophe et ses environs pour forcer les directeurs à renvoyer leurs élèves.

Un véritable panique. Aucun véhicule n'était autorisé à circuler dans les zones occupées par les manifestants.

C'était à voir, des élèves qui s'employaient à chercher des pierres dans des masses de boue pour forcer ceux du secteur privé à

Suite page 24

Haiti en Marche

Haiti en Marche édition du 20 au 26 Mars 1996 Vol. X No. 6

Préval reçu grandiosement en R.D. A quand l'expulsion des Franck Romain et Michel François de ce pays?

Miami, 17 Mars.
Pas une seule note négative. Les milieux politiques et l'establishment de Santo Domingo ont fait un accueil sans reproche au président René Prével, qui a été honoré de la plus haute distinction réservée par la République Dominicaine à un étranger: l'Ordre de Mérite Duarte, Sánchez y Mella, au grade de Grand Croix d'Or.

Qu'est-ce qui explique cette volte-face d'un des artisans du sanglant coup d'Etat qui a renversé le président Aristide et pendant les trois années du régime militaire putschiste à la restauration du gouvernement constitutionnel haïtien?

Les vrais motifs de Balaguer peuvent rester pour quelque temps encore secrets. On voit tout de même coiffant les multiples avantages offerts sur le marché haïtien au pays de la République Dominicaine.

la nécessité (pour Haïti essentiellement) de régler d'urgence ces échanges, ou encore est-ce une façon pour le vice-président de Santo Domingo de jeter la confusion face

à la possibilité d'une victoire aux présidentielles de mai prochain de José Francisco Peña Gomez, noir d'origine haïtienne, grand favori selon les sondages.

D'autant que l'anti-haïtianisme de Joseph Balaguer (qui a lui aussi du sang haïtien côté maternel) n'est plus à démontrer. Comme le rappelle le journaliste Leo Reyes, le président dominicain al "Revé" que haïtiens et dominicains doivent se partager l'île pacifiquement, mais chacun à sa place, à distance respectueuse, d'un côté descendants d'Espagne, culture hispanique et religion catholique, de l'autre l'Afrique, le tribalisme, le vodou. Tel est l'artifice dont s'est servi ce jour Balaguer-88 ans, pour justifier, entre autres, sa préférence pour les régimes dictatoriaux divinisés de ceux-ci devant justifier cela: l'hispanité, la civilisation, dont il se réclame et qu'il proclame. Ainsi dictateur Toussain en 1937 de 15.000 Haïtiens et d'un simple secrétaire américain.



Le Président Prével reçoit le Grand Croix d'Or, à gauche le chancelier Carlos Morales Troncoso, au bout à droite, le président Joaquín Balaguer photo El Caribe

Mais, poursuit Leo Reyes, (voir Santo Domingo / 5)

Washington: une visite officielle pas de tout repos!

Arrivé dans la capitale américaine ce mardi 19 Mars, le président Prével y passera 3 jours, avant de s'envoler vendredi soir pour Ottawa

Miami, 19 Mars.
Le président René Prével est arrivé mardi après-midi à Washington par un vol de la American Airlines. On ne cache pas que cette visite devrait permettre de mettre en lumière le succès du président Clinton en Haïti, face aux attaques des républicains sur le terrain de la politique étrangère. Le président Prével vient en visite officielle à Washington à l'invitation du président Clinton, qui entend par là démontrer la réussite de son entreprise "Operation Restore Democracy" qui a permis un transfert pacifique du pouvoir pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, comme la presse étrangère aime à le dire.

Mais le président Prével arrive dans une capitale américaine dont la caractéristique principale aujourd'hui est que rien n'y est certain voire engagé à l'avance, à cause d'une situation d'écartèlement extrême du pouvoir entre une administration démocrate et un Congrès à majorité républicaine conservatrice.

décide à laisser profondément son empreinte. A cause aussi bien entendu de la campagne électorale avec un Robert (Bob) Dole, président de la majorité républicaine au sénat, désormais bien parti pour arracher la nomination de son parti et qui a décidé de marquer le président Clinton, candidat à sa réélection, dans tous les domaines où ce

dernier considère avoir de meilleurs atouts, dont la politique étrangère. Dole est donc bien décidé à mettre tout le paquet pour que l'intervention américaine en Haïti qui a restauré dans ses fonctions le président démocratiquement élu Jean-Bertrand Aristide, soit dépeinte en des termes les plus négatifs. Récemment il a déclaré à propos d'Haïti: "Nous avons dépensé 2,5 milliards de dollars en Haïti et qu'il fait Aristide le dernier jour de son mandat? Il a reconstruit Fidel Castro." Par ailleurs, le candidat républicain a rendu publique une lettre (ouverte) au président Clinton lui demandant d'"expliquer sa décision de continuer à fournir de l'aide (voir Washington / 3)

ETATS-UNIS Grave Menace pour les Immigrants

Les Projets de Loi sur l'immigration menacent de perturber sérieusement l'existence des émigrés Haïtiens

Par Jocelyn McCalla (Directeur Exécutif de la National Coalition for Haitian Rights - NCHR)
Le Parti Républicain entend démontrer qu'il est le plus habilité à défendre l'intégrité du territoire des Etats-Unis contre les "indésirables". C'est ainsi qu'il entend faire de la réforme de l'immigration son fer de lance dans les prochains jours.

Les frères et sœurs de citoyens américains ne jouiraient plus du privilège d'immigrer aux Etats-Unis.
Ni les citoyens américains, ni les immigrants ne pourraient plus faire immigrer leurs enfants âgés de plus de 21 ans;

Les Républicains ont introduit des projets de loi au Sénat et à la Chambre qui frapperaient durement les familles haïtiennes. En effet, les conditions d'admission des immigrants deviendraient plus strictes et le nombre des personnes admises annuellement serait sévèrement réduit. Quelques exemples:

La loi imposerait aux immigrants et citoyens américains des obligations financières énormes pour pouvoir faire vivre leurs enfants avec eux aux Etats-Unis: un minimum d'au moins \$22.000 de revenus annuels selon l'un des projets de loi, \$35.000 selon l'autre version. Plus on (voir Immigrants / 9)

Prosper Avril retourne sur la scène

Port-au-Prince, 15 Mars
L'ex-dictateur haïtien Prosper Avril a mis fin volontairement à quatre mois d'asile politique à l'ambassade de Colombie à Port-au-Prince, annonce la radio en Haïti.

Avril et son épouse sont retournés le mercredi 13 mars en leur résidence dans les hauteurs de la capitale haïtienne.

L'ancien dictateur militaire avait gagné l'asile le 8 novembre dernier, le lendemain d'une fouille menée dans sa maison après l'assassinat d'un député membre de l'Organisation Politique Lavalas et ex-garde du corps du président Aristide, Jean-Hubert Toussaint.

A cette occasion furent arrêtés la fille ainsi que le beau-fils d'Avril, sous l'accusation de possession illégale d'armes à feu. Ils seront relâchés quelques jours plus tard. On a objecté que la fouille avait été effectuée de nuit en violation des disposi-

tions constitutionnelles à cet égard. Récemment l'asile politique (voir Avril)

HAITI EN MARCHÉ
173 N.W. 94th Street
Miami, Florida 33150
Miami (305) 754-0705 ou 754-7548
New York (718) 976-1815
Boston (508) 941-6897
Montreal (514) 357-1286
Port-au-Prince 45-2030
E-mail: henc@earthlink.net
FAX: (305) 754-8994 ou 756-0979
URI: http://home.earthlink.net/
Library of Congress # 45424-1000
Miami, New York, Montreal, Boston
Washington, Chicago, 5 x 24
Port-au-Prince, 5 bureaux

